

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 25 juin 2010

Service instructeur

Délégation à l'Action Territorialisée

Service consulté

5^{ème} Commission

N° CG-2010-2-5-1

**APPROBATION DES CONTRATS DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU,
FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN ET TROIS PAYS**

Résumé : *Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les trois premiers Contrats de Territoire de vie, ceux du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et Territoire de Vie des 3 Pays.*

A travers ces trois contrats, les engagements du Département porteront sur un soutien à 119 projets pour un total d'aides prévisionnel de 16 204 192 €.

Ces montants s'ajoutent aux aides qui seront attribuées aux communes et aux intercommunalités au titre du Nouveau Guide des Aides et aux montants qui seront versés au titre des contrats encore en cours dans un certain nombre de domaines.

L'aboutissement de la démarche de contractualisation avec les Territoires de Vie constitue une avancée majeure dans notre démarche de territorialisation. Couplée à la réforme en profondeur que nous avons opérée au niveau du Guide des Aides, cette contractualisation va permettre de recentrer l'accompagnement du Conseil Général sur les projets les plus structurants des Territoires.

Les 7 Territoires de Vie vont en effet se voir doter de 7 Contrats de Territoire de Vie, outils emblématiques d'une nouvelle approche de nos relations avec nos partenaires communaux et intercommunaux. Au cœur de cette nouvelle approche, les notions d'efficacité, de visibilité, de lisibilité, d'effet de levier, ont guidé les choix que les Conseillers Généraux, dans une concertation permanente avec nos partenaires, ont proposés.

Si cette notion de choix est ici évoquée, c'est parce qu'aujourd'hui encore plus qu'avant, le Département a l'ardente obligation de continuer à servir les Haut-Rhinois dans un contexte devenu plus contraint. Le temps où nous pouvions accompagner tous les projets qui nous étaient soumis est révolu, il nous appartient de fixer des priorités dans l'accompagnement que nous allons mettre en place pour les 4 prochaines années.

C'est là que la démarche de Territorialisation prend tout son sens.

Tout d'abord, car elle nous a permis d'avoir une connaissance plus fine des besoins de chaque Territoire de Vie, et j'attire tout particulièrement votre attention sur les diagnostics qui figurent dans les Contrats et qui constituent une somme de connaissances précieuses.

Ensuite, car nous avons pu coordonner l'action de l'administration départementale. Cette action se traduit par les prestations que nous mettons en œuvre au quotidien, dans nos centres sociaux, dans nos unités routières, dans nos services implantés à Colmar, chez nos partenaires associés, qui travaillent tous au service des habitants de nos Territoires. Elle se traduit aussi par l'équipement dont, dans nos domaines de compétences, nous dotons les Territoires, en routes, en collèges...

Les Contrats de Territoire de Vie recensent tout cet effort et pour la première fois nous permettent de présenter à nos partenaires l'apport que nous réalisons directement pour le bien vivre ensemble de leurs populations.

Car c'est à cette aune que doit aujourd'hui être déterminé notre soutien aux Territoires : à l'aune de leurs besoins, des équipements qu'ils possèdent déjà, de ceux dont ils manquent, des services qui y sont offerts et de ceux qui leur seraient nécessaires.

Et pour la première fois nous allons passer d'une simple logique d'accompagnement passif des projets qui nous sont soumis à une véritable démarche de dialogue et de concertation aboutissant à des objectifs partagés, dans un esprit partenarial.

Des choix ont donc été opérés. Ils l'ont été en fonction des axes de développement que les Conseillers Généraux ont repérés pour chaque Territoire et qu'ils ont discutés avec nos partenaires. Au sein de ces axes, ils l'ont ensuite été en fonction de l'analyse spatiale des besoins, de l'effet de levier induit par une éventuelle aide départementale, de l'existence de projets similaires voire concurrents. 174 projets nous avaient été soumis, 116 font aujourd'hui l'objet d'une proposition de soutien départemental, dont 21 ont été ajoutés à l'initiative du Département.

Enfin, afin de ne pas hypothéquer la réalisation future de projets intéressants mais non encore finalisés aujourd'hui, la possibilité d'un soutien départemental à un certain nombre de projets sera réexaminée au 2^{ème} semestre 2011 lors de la révision à mi-parcours de chacun de ces contrats. Ils sont dans ce cas signalés.

Nous avons voulu cette démarche partenariale et sur-mesure, nous nous sommes donc adaptés à chaque Territoire et c'est pour cette raison que les 7 Contrats ne vous sont pas soumis aujourd'hui. Dans 4 Territoires en effet la démarche de concertation va se poursuivre jusqu'à l'automne et c'est à cette échéance que les 4 derniers Contrats vous seront soumis.

Je vous propose aujourd'hui d'examiner les trois premiers Contrats de Territoire de Vie :

- le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau ;
- le Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin ;
- le Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays.

1- le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

1-1 - Le Territoire en quelques chiffres

- 68 874 habitants (population totale – RP 1997)
- une population en hausse de 11,37% de 1999 à 2007
- 663 Km²
- 8 Communauté de Communes
- 112 communes

1-2 - Le Territoire en quelques mots

Le Territoire de Vie du Sundgau, à l'identité forte, comprend trois zones animées chacune par une ville centre ou un bourg-centre (zone d'ALTKIRCH-CARSPACH-HIRSINGUE, zone de DANNEMARIE et zone de FERRETTE) et rassemble un tiers des communes du Haut-Rhin pour 9,1% de la population du département.

Influencé par les grandes agglomérations voisines (BALE et MULHOUSE notamment), il se péri-urbanise depuis une vingtaine d'années avec l'installation de populations de MULHOUSE, de SAINT-LOUIS et de frontaliers suisses.

Son potentiel touristique varié (patrimoine vernaculaire, patrimoine castral, étangs, sports de nature et circuits d'itinérance...) est un atout pour son développement économique stimulé également par l'artisanat et les très petites entreprises.

Le Territoire accueille une antenne principale située à ALTKIRCH, 2 antennes secondaires situées respectivement à DANNEMARIE et à FERRETTE, 128 agents départementaux territorialisés répartis sur 13 sites.

1-3 - Les dates clés de la concertation dans le Sundgau

- **Le 27 mai 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie du Sundgau.**
- **Un groupe de travail d'élus du Sundgau** (Communautés de Communes, communes chefs-lieux de canton, communes bourgs-centres et petites communes) et piloté par les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie du Sundgau, a été chargé d'organiser et de définir les besoins territoriaux sundgauviens, de retenir les priorités directrices pour le Sundgau et d'élaborer un cadre de propositions d'actions.
Le 3 septembre 2009, le groupe s'est réuni une première fois pour échanger et proposer des premières pistes de réflexions quant aux axes et projets de développement à retenir pour l'élaboration du futur Contrat de Territoire du Sundgau.
Le 6 octobre 2009, le groupe de travail s'est réuni une seconde fois pour valider les enjeux et axes structurants de développement qui constitueront la colonne vertébrale du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2010-2013.
- **Le 9 novembre 2009 : Travail en 5 groupes thématiques** selon les enjeux retenus et les projets recensés.
- **Le 16 décembre 2009 : 2ème Rencontre du Territoire de Vie du Sundgau**

1-4 - Les enjeux et axes du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

Enjeu 1 : Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Axe 1.2 : Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Axe 1.3 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe 3.1 : Accompagner la diversification agricole du Territoire

Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Axe 3.3 : Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau

Axe 3.4 : Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

Axe 3.5 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe 4.1. : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Axe 4.2 : Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau

Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population

Axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Axe 5.2 : Encourager le développement des services à la personne

Axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Axe 6.2 : Soutenir le développement local

Enjeu transversal : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

1-5 - La proposition de soutien du Conseil Général aux projets inscrits dans le Contrat de Territoire de Vie

- 57 fiches projets déposées ou relayées par 25 maîtres d'ouvrages
- 37 projets retenus et 10 projets ajoutés à l'initiative du Département
- 19 projets à réexaminer à mi-parcours

Répartition des financements départementaux projetés par enjeu :

Enjeu 1 : Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises : 984 821 €.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau : 86 051 €.

Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, Environnementale et de développement durable : 886 672 €.

Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux : 700 670 €.

Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population : 1 571 769 €.

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau : 1 247 170 €

2 - le Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

2-1 - Le Territoire en quelques chiffres :

- 67591 habitants au recensement 1999 et 72429 habitants au recensement 2007 soit une augmentation de 7.15 %
- 5 Communautés de communes
- 43 communes

2-2 - Le Territoire en quelques mots :

Entre les influences de COLMAR et MULHOUSE, ce Territoire de Vie constitue, sur un axe Est-Ouest, un ensemble géographique, viticole et touristique, du piémont à la plaine du Rhin jusqu'au pays de Bade, avec de hauts lieux du patrimoine et du rayonnement de la Renaissance.

Les zones intercommunales d'activités s'étendent notamment à GUEBWILLER-SOULTZ-ROUFFACH et FESSENHEIM où sont implantés d'importants établissements industriels. L'Est du territoire autour d'ENSISHEIM et FESSENHEIM, dispose d'un potentiel d'expansion économique s'appuyant sur la desserte autoroutière et sur les disponibilités foncières.

L'antenne principale est située à GUEBWILLER 97, rue Théodore Deck. Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin accueille 118 agents territorialisés répartis sur 15 sites.

2-3 - Les dates clés de la concertation

- **Le 29 mai 2009 : 1ère rencontre du Territoire Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.** Cette réunion a permis d'échanger, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, sur la vision respective des partenaires sur le Territoire et sur ses opportunités de développement.

- A partir du **12 août 2009**, les Conseillers Généraux se sont régulièrement réunis pour examiner les fiches projets adressées par les différentes collectivités.

- Le **15 février 2010**, un groupe de travail associant des élus du Territoire s'est réuni pour échanger et proposer des orientations en matière de priorités pour la période 2010-2013.

- Les **16 et 30 mars 2010**, quatre groupes thématiques se sont réunis pour examiner les projets recensés.

- Enfin, une dernière réunion avec les porteurs de projets a eu lieu le **1er juin 2010** pour affiner la maquette financière proposée.

2-4 - Les axes du contrat :

4 axes prioritaires ont été définis :

- Axe 1 : Favoriser le développement économique et touristique du Territoire.
 - Axe 1-1 : soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales
 - Axe 1-2 : relancer la dynamique artisanale et commerciale
 - Axe 1-3 : développer les atouts touristiques du Territoire
- Axe 2 : Prendre en considération les enjeux environnementaux.
 - Axe 2-1 : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries
 - Axe 2-2 : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
 - Axe 2-3 : soutenir le développement local à l'échelle des communautés de communes
- Axe 3 : Assurer un bon niveau de service à la population en augmentation
 - Axe 3-1 : compléter la palette des services à la population
 - Axe 3-2 : développer les services de transport à la demande
- Axe 4 : Gérer de manière concertée l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et culturels.
 - Axe 4-1 : accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs
 - Axe 4-2 : mettre en valeur les équipements socio-culturels

2-5 - La proposition de soutien du Conseil Général aux projets inscrits dans le Contrat de Territoire de Vie :

- 70 projets déposés par 18 maîtres d'ouvrage
- 37 projets retenus
- 4 politiques ajoutées à l'initiative du Conseil Général : le soutien aux agents de développement, l'aide aux actions de développement local, la mise en œuvre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain et le soutien aux services de transports à la demande
- 1 projet à réexaminer à mi-parcours

Répartition des financements départementaux projetés par enjeu :

Enjeu 1 : Favoriser le développement économique et touristique du Territoire : 1 500 248 €.

Enjeu 2 : Prendre en considération les enjeux environnementaux : 1 082 290 €.

Enjeu 3 : Assurer un bon niveau de service à la population en augmentation : 406 750 €.

Enjeu 4 : Gérer de manière concertée l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et culturels : 3 042 500 €

3 - Le Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays

3-1 - Le Territoire en quelques chiffres

- 71 689 habitants (population totale – RP 2006)
- une population en hausse de 15,6% depuis 1990
- 276,6 Km²
- 3 Communautés de Communes
- 41 communes

3-2 - Le Territoire en quelques mots

Zone multiculturelle délimitée par les frontières suisse et allemande, le Territoire des Trois Pays, dont la ville centre est SAINT-LOUIS, bénéficie d'une accessibilité aéroportuaire, fluviale, ferroviaire et autoroutière permettant notamment à une part importante de sa population active d'occuper des emplois frontaliers.

Ses équipements culturels et de loisirs et la Petite Camargue Alsacienne, zone humide protégée, contribuent à l'attractivité du Territoire dont l'Ouest et les villages de la Porte du Sundgau sont des lieux de résidence prisés des Suisses.

Pour répondre aux enjeux de ce Territoire en termes de services à la population, de dynamique transfrontalière, de cadre de vie et d'environnement, dans une dimension trinationale, les collectivités françaises, suisses et allemandes se sont regroupées au sein de l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

Le Territoire accueille une antenne située à SAINT-LOUIS et 95 agents départementaux territorialisés répartis sur 10 sites.

3-3 - Les dates clés de la concertation dans les Trois Pays :

- **Le 10 juin 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie des Trois Pays.**
- **Le 1^{er} avril 2010 : La Réunion de Concertation**

Cette rencontre a permis de présenter et d'arrêter collégialement les axes de développement prioritaires pour le Territoire de Vie des Trois Pays, dotant ainsi le Contrat de lignes directrices à l'aune desquelles ont été discutées les fiches-projets du Territoire.

- **Les 13 et 14 avril 2010 : Travail en 4 groupes thématiques** selon les enjeux retenus et les projets recensés.

3-4 - Les enjeux et axes du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

- Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité
- Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

- Axe 3.1 : Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs
- Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements
- Axe 3.3 : Améliorer la mobilité des personnes âgées dans le Territoire

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

- Axe 4.1. : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN
- Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du développement durable
- Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat

Enjeu 5 : Développement local

3-5 - La proposition de soutien du Conseil Général aux projets inscrits dans le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

- 47 fiches projets déposées ou relayées par 19 maîtres d'ouvrages
- 24 projets retenus
- 7 projets proposés à l'initiative du Département
- 5 projets à réexaminer à mi parcours

Répartition des financements départementaux projetés par enjeu :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux : 1 476 794 €.

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire : 760 971 €.

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports : 412 986 €.

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité : 1 564 500 €

Enjeu 5 : Développement local : 480 000 €

oooOOOooo

Les aides prévues ici seront affectées et engagées par la Commission Permanente du Conseil Général dans le cadre des budgets et des politiques sectorielles, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Il vous est demandé d'approuver le contenu de ces contrats, de m'autoriser à les signer, étant précisé que c'est le Conseil Général qui sera compétent pour tout avenant, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours, et de déléguer à la Commission Permanente le suivi de ces contrats.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Amendement n°1

Cet amendement a pour objet de substituer à l'actuel article 5.3 du Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays, qui est issu d'un « copier-coller » malencontreux, un nouvel article 5.3 identique à celui présent dans les autres contrats du Territoire de Vie et prévoyant le versement d'un solde en fin d'opération pour les projets issus du Contrat.

Rapport CG n° CG-2010-2-5-1

APPROBATION DES CONTRATS DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU, FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN ET TROIS PAYS

Le contrat figurant en annexe à la délibération est ainsi modifié :

L'article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions :

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- *pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :*
 - *décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,*
 - *plan de financement définitif de l'opération,*
 - *remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».*
- *pour les associations :*
 - *décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.*

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », au « vademecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Amendement n°2

Cet amendement a pour objet de prévoir l'inscription du projet d'aménagement des abords de la Basilique de Thierenbach dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour un montant de 50 000 € (dépense subventionnable plafonnée à 170 000 €).

Rapport CG n° CG-2010-2-5-1

APPROBATION DES CONTRATS DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU, FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN ET TROIS PAYS

- Le tableau de synthèse des projets (1^{ère} annexe au contrat) est remplacé par le tableau annexé au présent amendement.
- Il est ajouté dans l'annexe 2 une fiche n°118 selon le modèle joint.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération : ce document qui doit être fourni par le bénéficiaire en fin d'opération est indispensable pour permettre le versement du solde de la subvention,
 - pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le versement du solde ne pourra s'opérer qu'après remise d'une attestation d'accessibilité.
- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du Développement Local », au « vademecum GERPLAN » et contrats thématiques transports qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- Valider les évaluations du Contrat.
- Proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- Examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage sera assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.



Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement des abords de la basilique de Thierenbach

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Jungholtz

Localisation du projet :

Jungholtz

Description du projet :

Aménagement des abords : parking, parvis...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

touristes, pèlerins et population locale

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : **170 000 €** HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **170 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **nd**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	33%	29%			38%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de pèlerins accueillis et accroissement de l'attractivité du site

Remarques éventuelles :

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Echéancier		Participation départementale		
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts								
1-1- soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales								
101	Zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)	Communauté de Communes Essor du Rhin	633 000 €	2010	2011	633 000 €	15%	94 950 €
102	Extension des zones d'activités intercommunales à Hatsstatt et Rouffach	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	1 500 000 €	2010	2011	1 000 000 €	15%	150 000 €
103	Extension de la ZNID Ensisheim - Réguisheim	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	10 000 000 €	2011	2013	3 000 000 €	15%	450 000 €
104	Aménagement de la friche Sudrad France (étude)	Soultzmat	20 000 €	2010	2010	20 000 €	40%	8 000 €
1-2- relancer la dynamique artisanale et commerciale								
105	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM	Commune d'Ensisheim et/ou Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	2 000 000 €	2011	2013	500 000 €	15%	75 000 €
106	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	300 000 €	2010	2012	300 000 €	15%	45 000 €
107	Maintien du commerce local par la création d'une boulangerie et d'un commerce de proximité	Hirtzfelden	443 500 €	2010	2010	443 500 €	15%	66 525 €
1-3- développer les atouts touristiques du Territoire								
108	Aménagement des Iles du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	1 755 150 €	2012	2013	1 755 150 €	15%	263 273 €
109	Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau Gerteis	Ensisheim	2 000 000 €	2013	2014	1 000 000 €	15%	150 000 €
110	Aménagement touristique en forêt	Soultzmat	210 000 €	2010	2013	150 000 €	15%	22 500 €
111	Création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	500 000 €	2012	2013	300 000 €	15%	45 000 €
112	Réfection de la route touristique du Col Amic	Soultz	240 000 €	2010	2010	240 000 €	25%	60 000 €
113	Réfection de la route touristique du Col Amic	Jungholtz, Wuenheim	32 000 €	2010	2010	32 000 €	25%	8 000 €
114	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Westhalten	60 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €
115	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Rouffach	60 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €
116	Aménagement de la route touristique du Schauenberg	Pfaffenheim	76 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €
117	Réaménagement du refuge du Sudel	Wuenheim	170 000 €	2010	2011	170 000 €	10%	17 000 €
118	Travaux d'aménagement des abords de la Basilique de Thierenbach	Jungholtz	170 000 €	2010	2010	170 000 €	nd	50 000 €
Total Axe 1							1 550 248 €	

Axe 2 - Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises									
2-1- soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale									
201	Extension des déchetteries intercommunales	Communauté de Communes Essor du Rhin	200 000 €	2010	2011	200 000 €	15%	30 000 €	
202	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Régisheim	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	400 000 €	2011	2012	300 000 €	15%	45 000 €	
203	Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller	Syndicat intercommunal d'eau potable de la Lauch	144 600 €	2010	2010	144 600 €	15%	21 690 €	
2-2- préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
206	Actions et études Gerplan	5 communautés de communes menant une politique Gerplan	à définir	2010	2013	640 000 €	variable	256 000 €	
2-3- soutenir le développement local à l'échelle des communautés de communes									
204	Actions de développement local	les 4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	400 000 €	40%	160 000 €	
205	Agents de développement généralistes et spécialisés	4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	1 536 000 €	variable	569 600 €	
						Total Axe 2		1 082 290 €	
Axe 3 - Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population									
axe 3-1- compléter la palette des services à la population									
301	Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	45 000 €	2010	2011	45 000 €	15%	6 750 €	
302	Construction d'une structure Multi-Accueil de 60 places avec Relais d'Assistants Maternelles et jardin d'enfants	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	1 900 000 €	2012	2013	1 000 000 €	15%	150 000 €	
303	Extension du multi-accueil de Soultzmat ou construction d'une nouvelle structure	Communauté de Communes de la Vallée Noble	1 300 000 €	2011	2012	1 000 000 €	15%	150 000 €	
	Aménagement d'un périscolaire à Rouffach et renforcement de l'existant à Guebreschwihr et Pfaffenheim	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	1 500 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours			
3-2- développer les services de transport à la demande									
304	Service de transports à la demande	les 5 communautés de communes menant une politique de transport à la demande	250 000 €	2010	2013	250 000 €	40%	100 000 €	
						Total Axe 3		406 750 €	

Axe 4 - Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population									
4-1- accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs									
401	Construction d'un centre nautique intercommunal et démolition de l'ancienne piscine à Fessenheim	Communauté de Communes Essor du Rhin	4 000 000 €	2011	2012	4 000 000 €	10%	400 000 €	
402	Reconstruction du centre nautique intercommunal à Guebwiller	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	11 700 000 €	2012	2013	10 000 000 €	10%	1 000 000 €	
403	Construction d'une salle de sports multiactivités dans le quartier Gerteis	Ensisheim	2 090 000 €	2012	2013	1 150 000 €	15%	172 500 €	
404	Construction d'une salle de gymnastique spécialisée	Soultz	2 800 000 €	2011	2012	1 150 000 €	15%	172 500 €	
405	Construction d'une salle des sports spécialisée (gymnastique et arts martiaux)	Soultzmatt	2 593 000 €	2011	2013	1 150 000 €	15%	172 500 €	
406	Aménagement d'un stade de football	Blodelsheim	200 000 €	2011	2012	200 000 €	15%	30 000 €	
4-2- mettre en valeur les équipements socio-culturels									
407	Réaménagement et mise aux normes du Théâtre Municipal	Guebwiller	650 000 €	2010	2011	650 000 €	15%	97 500 €	
408	Aménagement des abords des Dominicains	Guebwiller	1 300 000 €	2011	2012	1 300 000 €	15%	195 000 €	
409	Aménagement du Parc de la Marseillaise qui pourrait être classé monument historique	Guebwiller	200 000 €	2011	2012	100 000 €	15%	15 000 €	
410	Construction d'un pôle bibliothèque ou médiathèque	Ensisheim	2 500 000 €	2013	2014	1 500 000 €	15%	225 000 €	
411	Réaménagement du Palais de la Régence (nouvelle tranche de travaux)	Ensisheim	500 000 €	2010	2011	500 000 €	15%	75 000 €	
412	Aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher	Fessenheim	1 673 000 €	2013	2014	750 000 €	15%	112 500 €	
413	Construction d'une bibliothèque ou médiathèque	Merxheim	500 000 €	2011	2012	500 000 €	15%	75 000 €	
414	Aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives)	Rouffach	3 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	15%	300 000 €	
Total Axe 4									3 042 500 €

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.

Les secteurs de GUEBWILLER/SOULTZ, ROUFFACH/SOULTZMATT et ENSISHEIM/FESSENHEIM forment ensemble, en ce sens, un Territoire de Vie à part entière : le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

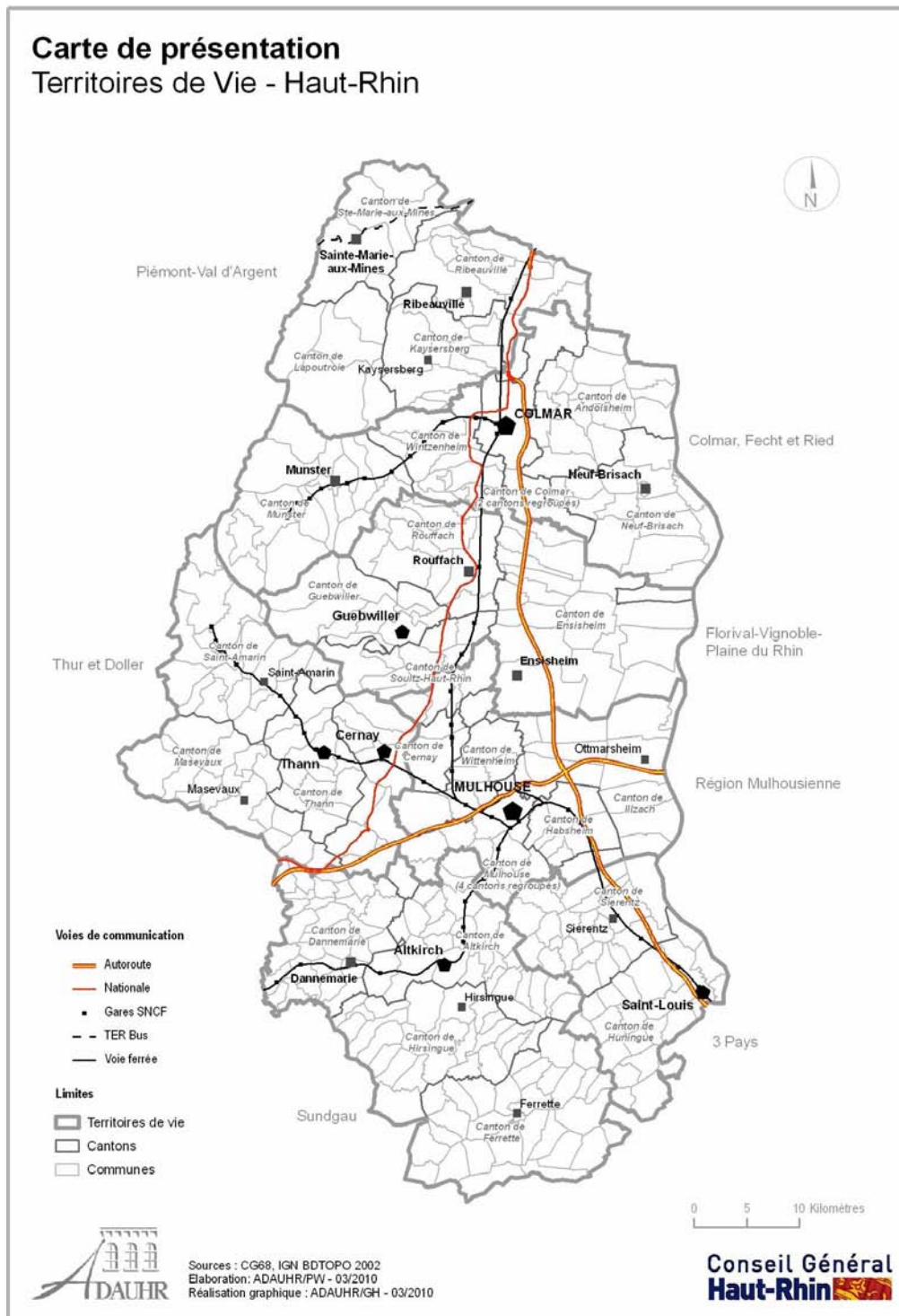
Que tous les partenaires en soient remerciés !

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 territoires de vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL – VIGNOLE – PLAINE DU RHIN

Canton de ENSISHEIM



Michel HABIG

3^{ème} Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie

16 communes sur 17 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

BILTZHEIM | BLODELSHEIM | ENSISHEIM | FESSENHEIM | HIRTZFELDEN | MEYENHEIM | MUNCHHOUSE |
MUNWILLER | NIEDERENTZEN | NIEDERHERGHEIM | OBERENTZEN | OBERHERGHEIM | REGUISHEIM |
ROGGENHOUSE | RUMERSHEIM-LE-HAUT | RUSTENHART |

22465 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 257,70 Km²

Canton de GUEBWILLER



Daniel WEBER

Vice-Président du Conseil Général

11 communes

BERGHOLTZ | BERGHOLTZ ZELL | BUHL | GUEBWILLER | LAUTENBACH | LAUTENBACH ZELL | LINTHAL |
MURBACH | ORSCHWIHR | RIMBACH PRES GUEBWILLER | RIMBACH ZELL |

21 135 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 102,38 Km²

Canton de ROUFFACH



Jean-Paul DIRINGER

Vice-Président du Conseil Général

8 communes

GUEBERSCHWIHR | GUNDOLSHEIM | HATTSTATT | OSENBACH | PFAFFENHEIM | ROUFFACH |
SOULTZMATT | WESTHALTEN

12 426 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 113,88, Km²

Canton de SOULTZ



Etienne BANNWARTH

7 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

HARTMANNSWILLER | ISSENHEIM | JUNGHOLTZ | MERXHEIM | RAEDERSHEIM | SOULTZ | WUENHEIM

15 222 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 67,52 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 Territoires de Vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE	p. 5
SOMMAIRE	p. 7
PREAMBULE	p.11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p.12
Etapas de l'élaboration du Contrat de Territoire	p.13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p.14
Structuration du Contrat de Territoire	p.15
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p.17
Les chiffres clés	p.19.
Le diagnostic du Territoire	p.25
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p.109
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p.115
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p.117
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p.119
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p.123
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p.169
LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	p. 175
Article 1 : Objet du contrat	p.179
Article 2 : Durée du contrat	p.179
Article 3 : Contenu du contrat	p.179
Article 4 : Engagement financier du Département	p.180
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p.180
Article 5.1 : Conditions particulières	p.180
Article 5.2 : Procédure administrative	p.181
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p.182
Article 6 : Gestion et suivi	p.182
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p.182
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p.183
Article 7 : Evaluation	p.183
Article 8 : Publicité et communication	p.184
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p.184
Article 9.1 : Modification	p.184
Article 9.2 : Cessation	p.184
Article 9.3 : Résiliation	p.184
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p.185
LES SIGNATAIRES	p.186
ANNEXES	p.189
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité économique,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût,

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL – VIGNOBLE – PLAINE DU RHIN

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a mis en évidence les axes structurants de développement qui ont permis de hiérarchiser les principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie ».

1. Le 29 mai 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin

La première rencontre du territoire Florival – Vignoble – Plaine du Rhin a eu lieu le 29 mai 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus du territoire. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette réunion a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus du Territoire ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. La réunion de concertation des élus du Territoire du 15 février 2010.

Lors de cette réunion, **les 4 axes prioritaires** qui reposent sur l'analyse faite par l'ADAUHR et les réflexions menées dans le cadre du Pays et du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon ont été retenus :

- Favoriser le développement économique et touristique du Territoire.
- Prendre en considération les enjeux environnementaux (Gerplan, collecte des déchets, etc...).
- Assurer un bon niveau de service à la population en augmentation dans ce Territoire.
- Gérer de manière concertée l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et culturels.

4. Les réunions de présentation des projets en groupes thématiques.

Les structures porteuses de projets officiellement relayés grâce aux fiches projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les Conseillers Généraux du Territoire de Vie et les Chefs de Service du Département.

Quatre groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis d'approfondir la connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

5. Le 1^{er} juin 2010 : 2ème Rencontre du Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin.

La deuxième rencontre a eu lieu le 1er juin 2010, en présence du 1^{er} Vice-Président représentant le Président du Conseil Général. Elle a permis de présenter à l'ensemble des élus du Territoire les enjeux, ainsi que les projets pouvant être retenus dans le cadre du futur Contrat de Territoire.

6. **Le 25 juin 2010 :**

Approbation du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.

7. **Le 9 juillet 2010 :**

Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin, en présence du Président du Conseil Général et des Conseillers Généraux du territoire, des porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du Territoire.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue ainsi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Territoire de Vie Florival –Vignoble-Plaine du Rhin est structuré de la façon suivante :

- Une présentation du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire.

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général (CCI Sud Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maison de l'Emploi, Association Départementale du Tourisme...) .

- Les enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour la période 2010-2013.
- Un volet consacré à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie.

Ainsi il présente les interventions menées directement par le Conseil Général dans ce territoire à travers :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisée en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale,

Le présent volet est développé à titre indicatif. Il n'est pas contractualisé.

- Un volet consacré aux engagements réciproques. Il constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.

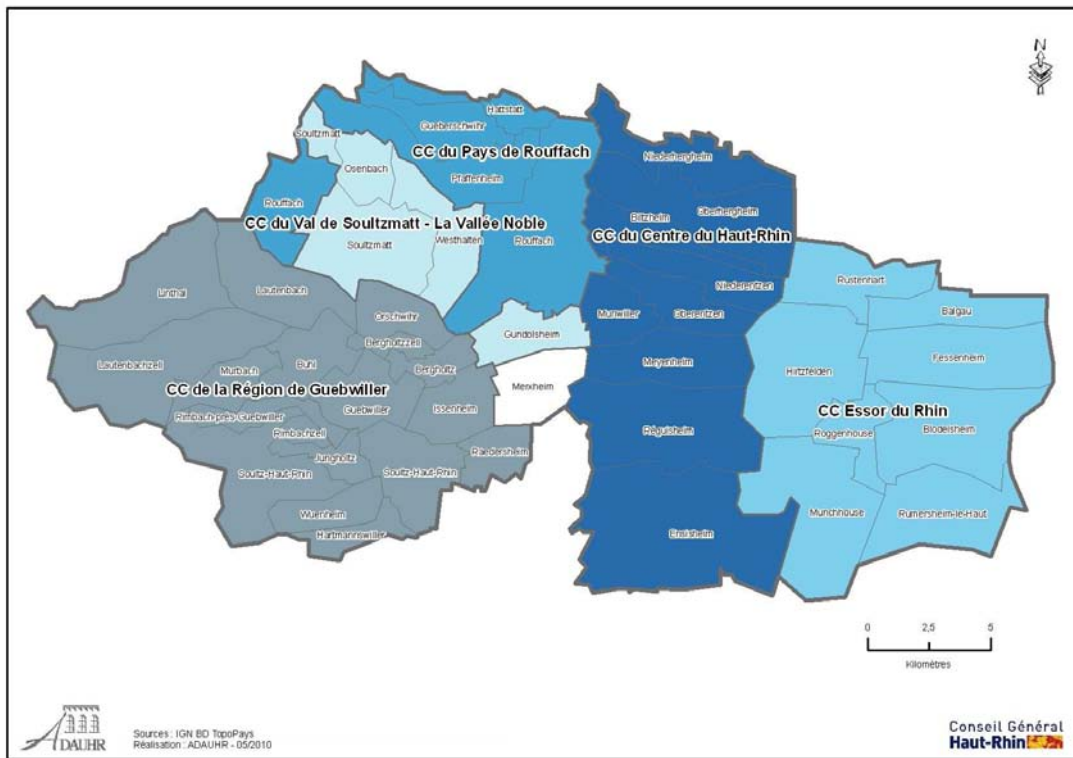
Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 25 juin 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif joint en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN

Les **Chiffres Clés** du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic



Données générales

Population totale (INSEE 2007)	: 73 961 habitants
Population municipale (INSEE 2007)	: 72 429 habitants
Ménages (INSEE 2008)	: 27 912
Superficie	: 550 Km ²
Cantons	: 3 + 2 partiel
Communes	: 43
Communautés de Communes	: 5
Antennes du Conseil Général	: 1 principale 3 secondaires

Contexte Socio-Economique

Population active (1 ^{er} janv. 2009)	: 32 199
Taux de chômage (nov. 2008)	: 6,02%
Emplois totaux offerts (CLAP 2006)	: 24 788
Bénéficiaires RSA (2009)	: 850
Zones affectées à des ZAE (mars 2008)	: 999,3 hectares
Entreprises et Ets actifs (31 déc. 2009)	: 4 950
Travailleurs frontaliers (RGP 2006)	: 1 989

Habitat / Logement

Logements (INSEE 2006)	: 30 848
Maisons	: 21 290
Appartements	: 9 373
Logements locatifs publics aidés	: 3 142 (INSEE 2006)
Logement locatifs	: 8 496 (INSEE 2006)
Loyer moyen en locatif privé	: 7,68 à 7,94 €/m ²
Logements vacants	: 2 175

Culture et patrimoine

Ecoles de musique	: 19
Structures d'enseignement de la danse	: 13
Lieu d'enseignement du théâtre et de la musique	: 1
Musées	: 5
Bibliothèques - Médiathèques	: 11
Cinéma	: 1
Inscriptions au médiabus	: 6,5 % de la pop.

Tourisme

Pistes et itinéraires cyclables	: 22 Km
Hébergement	: 4 516 lits
Offices de Tourisme	: 2

Sports

Equipements sportifs	: 344
Piscines publiques	: 2 couvertes 1 de plein-air
Terrains de jeux synthétiques	: 2

Transports et déplacements

Km de RD	: 364Km
Gares d'Arrêt TER	: 3
Lignes de bus inter-urbaines	: 12
Centres routiers	: 2

Environnement / Cadre de vie

GERPLAN	: 0 validés 2 en cours 3 en démarrage
Surface boisée	: 23 600 hectares
Surface agricole	: 26 700 hectares
Stations d'épuration	: 7
Communes assainies	: 36
Centre d'enfouissement des déchets ultimes	: 0
Déchetteries	: 15

Personnes âgées

Population de plus de 65 ans	: 10 778 personnes
Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale	: 691 places
Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale	: 0 place
Unités de soins de longue durée habilitées à l'aide sociale	: 10 places
MARPA	: 0 place
Service d'accueil de jour	: 2 places
Unité de soins Alzheimer	: 0 place
Hébergement temporaire	: 6 places
Bénéficiaires APA à domicile	: 539 (2009)
Service de soins infirmiers à domicile	: 1

Personnes handicapées

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 2 048 personnes
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	: 1
Foyers d'accueil spécialisé	: 0
Foyers pour adultes handicapés travailleurs	: 1 -35 places
Centres d'Accueil de Jour	: 1- 25 places
Hébergement temporaire	: 2 places
Hospitalisation psychiatrique complète	: 1
Hospitalisation psychiatrique de jour	: 1
Service de soins pour déficience physique	: 1
Foyers d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes	: 1 -42 places

Enfance/Jeunesse

Accueil de la petite enfance	: 346 places
Nombre assistantes maternelles agréées	: 609
Maison d'enfants	: 2 établissements
Collèges	: 6 publics
Lycées	: 4 publics

Les services de santé

Médecins généralistes	: 65
Infirmiers libéraux	: 60
Pôles de santé	: 1 principal 4 secondaires
Centres Médico-Sociaux	: 3

Le **D**iagnostic du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Cadrage général
*Un territoire périurbain contrasté,
avec une diversité identitaire forte.*

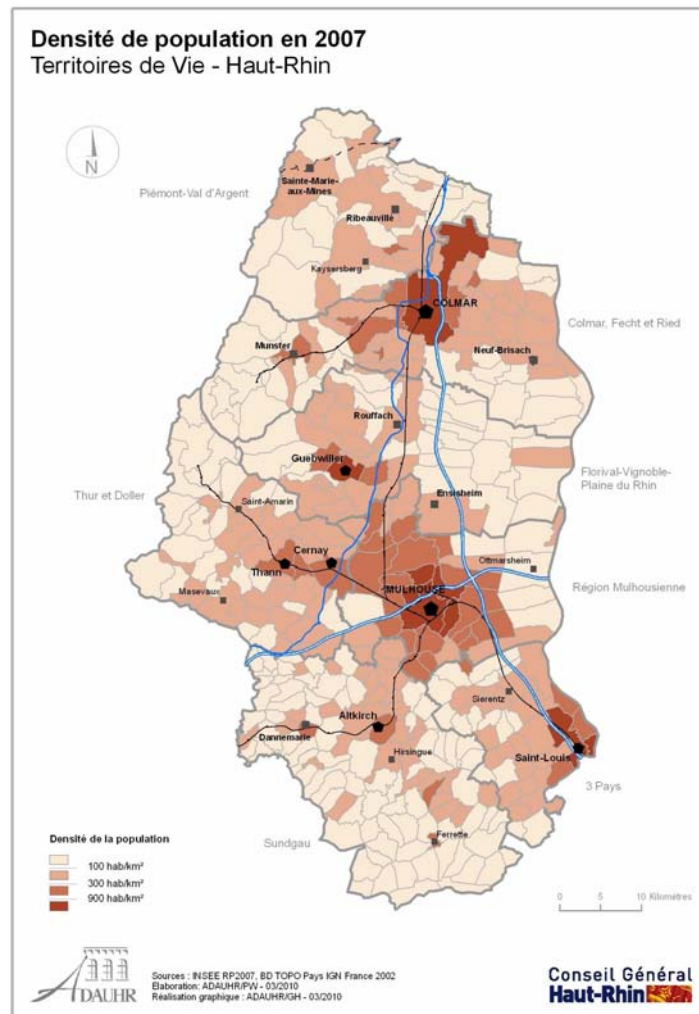
Généralités

Situé dans le département du Haut-Rhin et en région Alsace, le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est un espace périurbain situé entre les agglomérations de MULHOUSE au Sud et COLMAR au Nord. Ce Territoire de Vie, en secteur frontalier, est limitrophe avec l'Allemagne.

D'une superficie de 550 km², le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est le troisième territoire le plus vaste après celui du Sundgau et celui de Colmar, Fecht et Ried. Il a une densité de 131 habitants/km², au-dessus de la moyenne nationale de 113 habitants/km², mais en-dessous de la moyenne alsacienne (219 habitants/km²) et départementale (209 habitants/km²)(source : INSEE RP 2007).

Il se caractérise par un cadre de vie préservé et par la présence d'une unique ville moyenne (GUEBWILLER) et de deux bourgs centres (ROUFFACH et ENSISHEIM).

Il offre une diversité de paysages : champs cultivés et forêts alluviales à l'Est dans la plaine du Rhin, piémont viticole des collines sous-vosgiennes, et massifs forestiers vosgiens à l'Ouest.



Armature urbaine

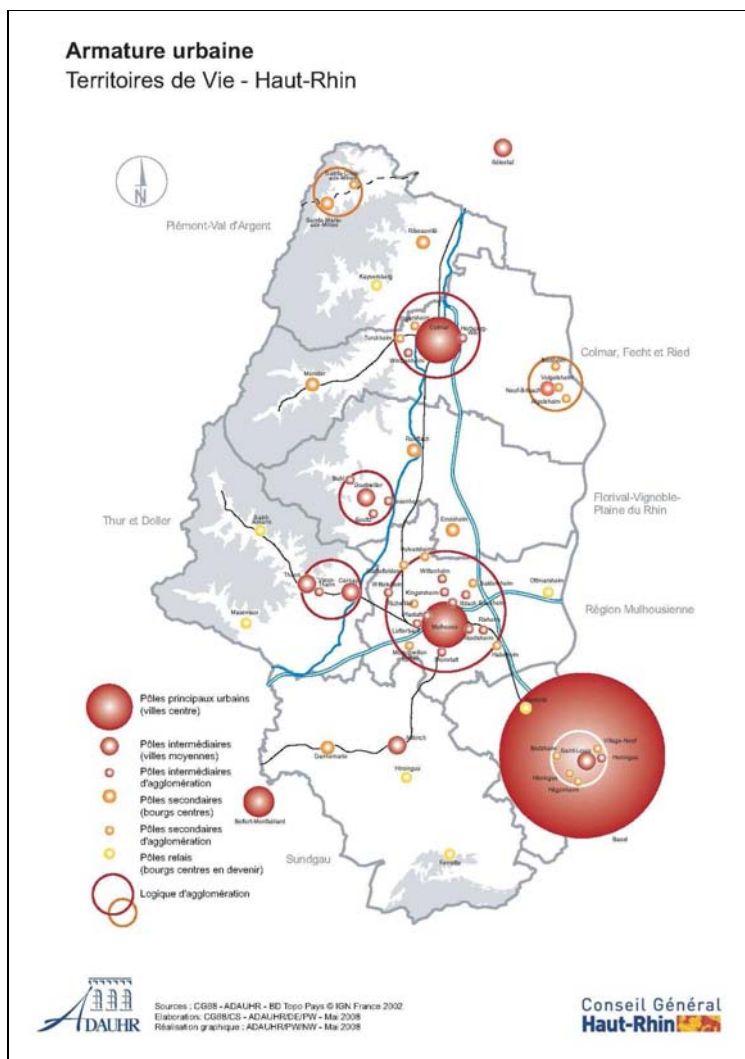
L'armature urbaine du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est relativement légère. Le pôle structurant de GUEBWILLER (11 609 habitants), en logique d'agglomération avec BUHL (3 190 habitants), SOULTZ (7 072 habitants) et ISSENHEIM (3 415 habitants), déséquilibre la structure urbaine vers le piémont. ENSISHEIM (6 933 habitants) et ROUFFACH (4 620 habitants), bourgs-secondaires permettent de rapprocher le centre de gravité de l'armature urbaine vers l'Est, mais ne compensent pas le déficit urbain de la plaine qui correspond à un espace périurbain multipolarisé. (source : INSEE RP 2006 - pop totale).

GUEBWILLER est l'un des quatre pôles de densité majeure du Haut-Rhin avec les agglomérations de MULHOUSE, COLMAR et le secteur des 3 frontières (HUNINGUE/SAINT-LOUIS).

Ce territoire est constitué majoritairement de petites communes :

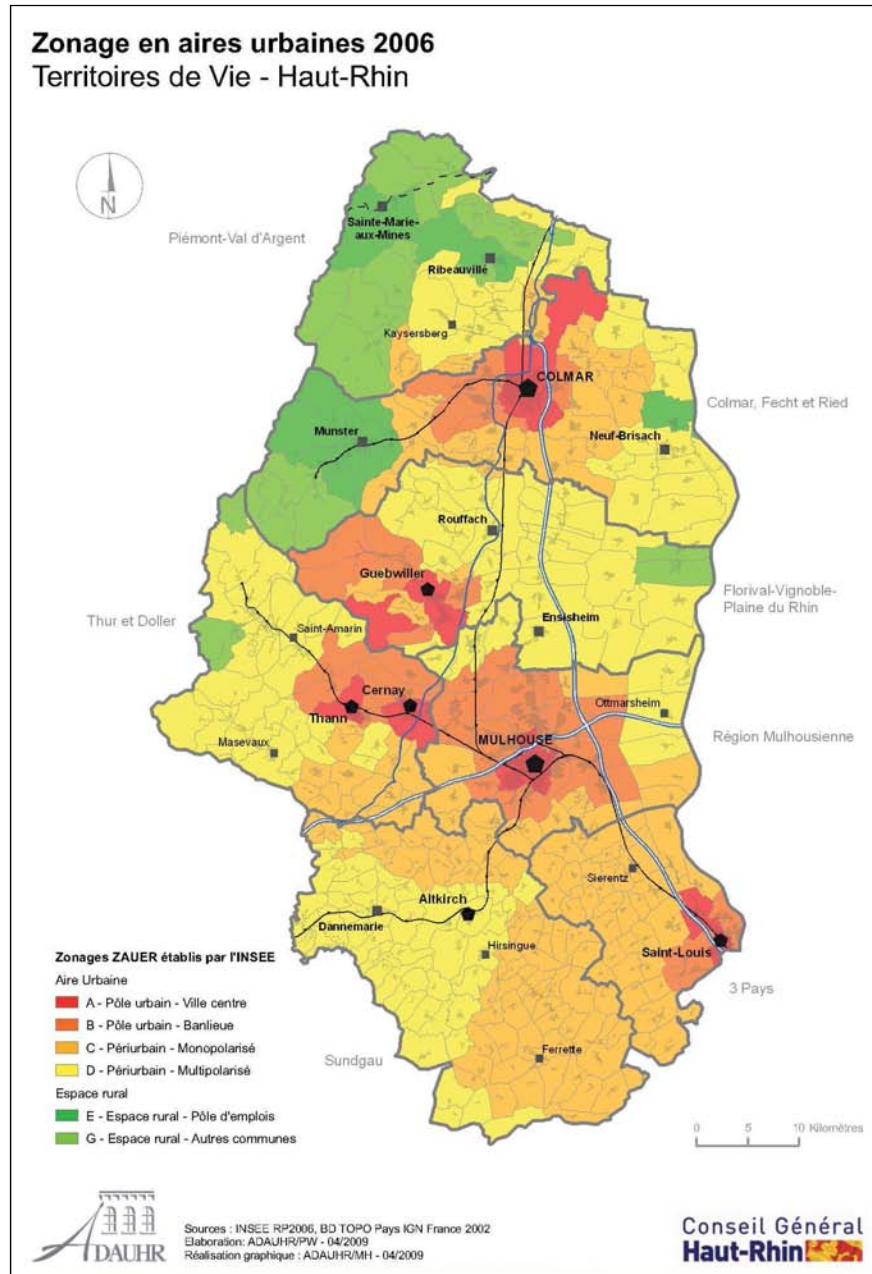
- 8 communes ont plus de 2 000 habitants (GUEBWILLER, SOULTZ, ENSISHEIM, ROUFFACH, ISSENHEIM, BUHL, SOULTZMATT et FESSENHEIM), dont 3 communes qui dépassent de 5 000 habitants (GUEBWILLER, SOULTZ, ENSISHEIM) ;
- 13 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- 22 communes ont moins de 1 000 habitants (51 % des communes), dont 8 ont moins de 500 habitants.

Ce Territoire se singularise par une relative faiblesse de l'urbanisation à l'échelle de l'Alsace.



Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est décomposé en deux principaux zonages selon l'INSEE :

- le secteur du Florival à l'Est du territoire est polarisé par le pôle urbain de GUEBWILLER et SOULTZ et leurs banlieues ;
- la plaine du Rhin à l'Est et le vignoble au Nord-Ouest de ROUFFACH sont définis comme des aires périurbaines multipolarisées. Ces territoires sont à la fois captés par le pôle intermédiaire de GUEBWILLER au sein du Territoire de Vie, mais également par les principaux pôles urbains voisins (MULHOUSE et COLMAR).



Documents d'urbanisme

Les orientations d'aménagement du Territoire de Vie reposent sur le schéma directeur approuvé en novembre 2000. La réalisation d'un SCOT à l'échelle du Territoire est actuellement en cours d'élaboration.

42 communes sur 43 du Territoire de Vie sont couvertes par un document d'urbanisme :

- le PLU d'OBERHERGHEIM est en cours d'élaboration ;
- Murbach dispose encore d'une carte communale approuvée ;
- seule RIMBACH-près-GUEBWILLER ne dispose pas de documents d'urbanisme ;
- les 40 autres communes disposent de POS/PLU approuvés.

⇒ Enjeux relevés :

- **Couvrir au mieux le Territoire de Vie de documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux, en cohérence avec le SCOT.**

Population
*Un territoire dynamique
avec un renouvellement démographique important*

Au dernier recensement de la population de l'INSEE, la population légale du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin s'élève à 72 429 habitants, soit 9,8 % de la population départementale totale (source : INSEE - RP 2007).

L'évolution démographique sur la période 1999-2007 est de + 7,15 %.

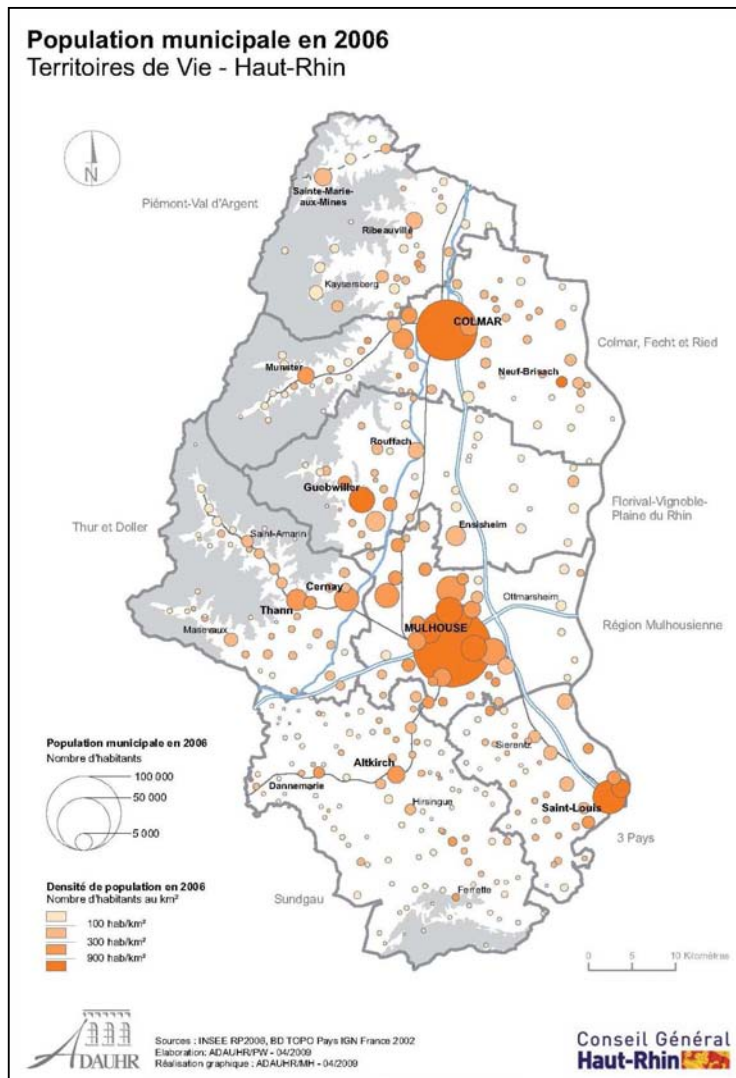
Cette dynamique de croissance est plus importante pour le Territoire de Vie que pour le département qui a connu une évolution moindre sur la même période.

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est à ce titre le second Territoire de Vie le plus dynamique du Haut-Rhin après celui du Sundgau.

Sa croissance démographique s'explique par un solde naturel positif (2,8 % en 2006) et un solde migratoire excédentaire (3,1 % en 2006). Depuis 1999, le solde migratoire profite davantage aux petites communes.

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin a le second solde migratoire du département sur la période 1999-2006, ce qui montre l'attractivité importante de ce secteur.

Ces résultats concordent avec la tendance de périurbanisation constatée dans le territoire, notamment dans les petites communes de la plaine du Rhin où la croissance annuelle peut dépasser les 2 % entre 1999 et 2006 (BALGAU, ROGGENHOUSE, GUNDOLSHEIM...).



La structure par âge du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin en 2006 est la suivante (source : INSEE- RP 2006) :

- 25,6 % de la population a - de 20 ans (moyenne départementale 25 %) ;
- 59,3 % de la population a entre 20 et 64 ans (moyenne départementale 59,5 %) ;
- 15 % de la population a 65 ans ou plus (moyenne départementale 15,5 %).

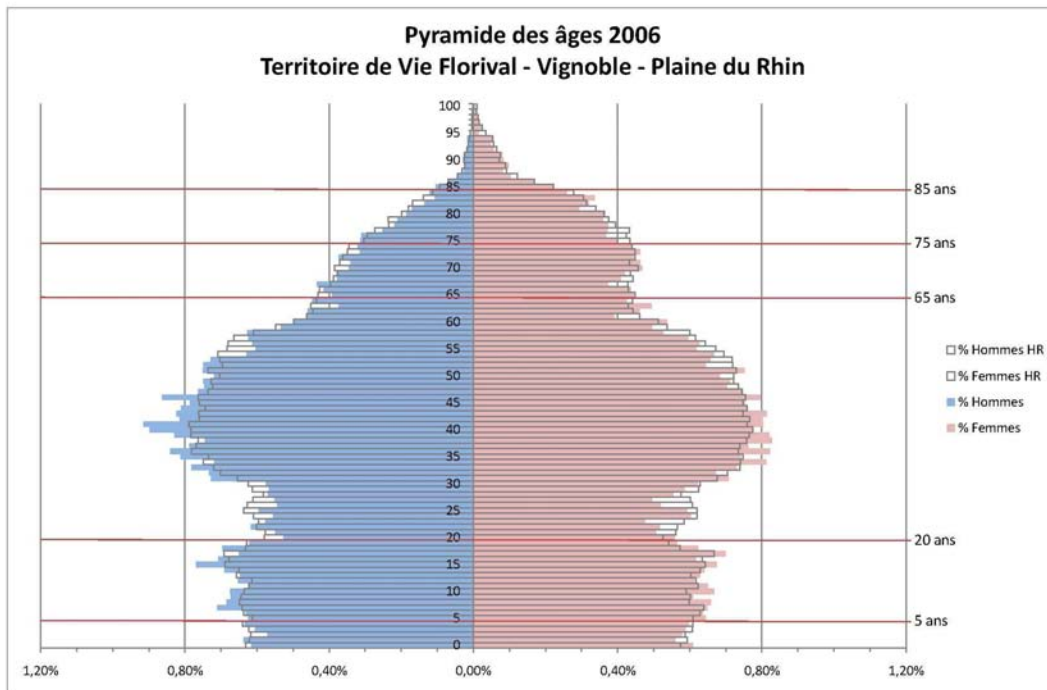
La plupart des communes du Territoire de Vie compte une part d'habitants âgés de moins de 20 ans supérieure à la part des habitants âgés de 60 ans ou plus, notamment dans le canton d'ENSISHEIM.

La répartition des populations du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est assez représentative de la répartition départementale :

- le nombre d'habitants de - de 20 ans est proche de la moyenne départementale ;
- un déficit des classes d'âge des 20-34 ans est observé sur le territoire tandis que les 35-44 ans sont plus représentés ;
- la part des 65 ans ou plus est inférieure à la moyenne départementale, mais est en progression par rapport à 1999 ;
- la sur-représentation des femmes de 60 ans ou plus qui s'accroît davantage à partir de 75 ans par rapport aux hommes du même âge.

Le Territoire de Vie compte 27 912 ménages en 2006. La progression du nombre de ménages depuis 1999 est de 11 % :

- la part des familles monoparentales est de 10,1 % (moyenne départementale de 11 %) ;
- la part des ménages constitués d'un couple sans enfant est de 29,2 % ;
- la part des ménages constitués d'un couple avec enfants est de 37 % (moyenne départementale : 34,11 %) ;
- la part des ménages constitués d'une personne seule est relativement faible (24,7 % en 2006) par rapport au département (moyenne départementale 27,6 %), mais tend à augmenter.

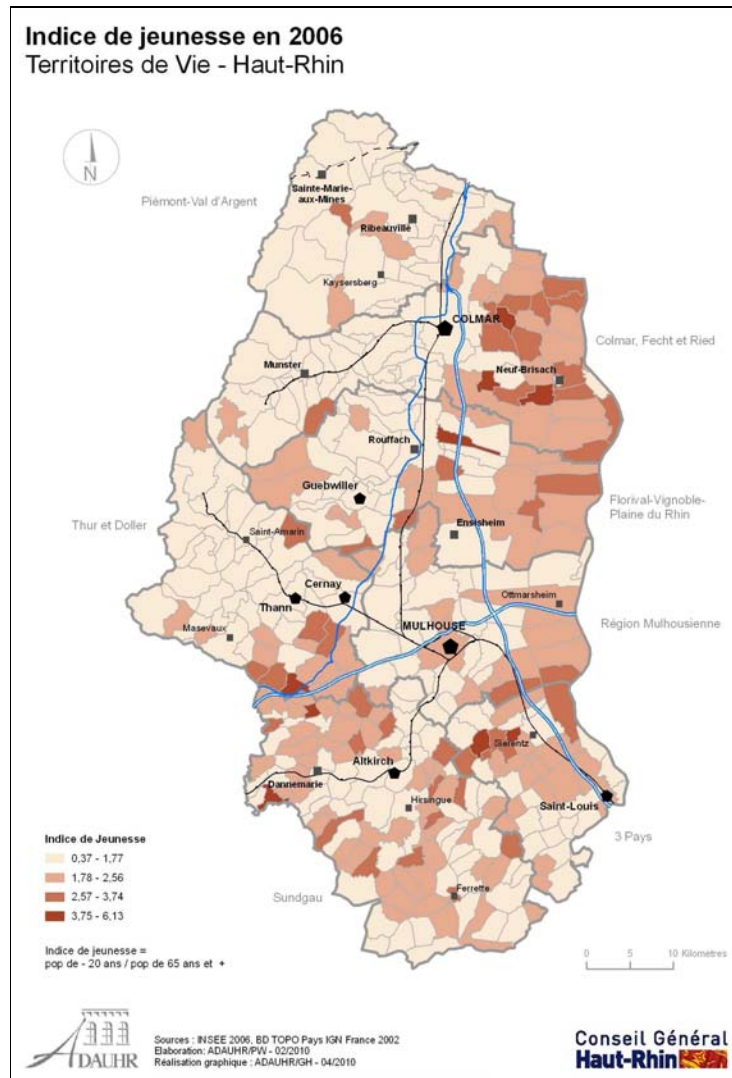


Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation: ADAUHR/MH - Mars 2010

Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.

L'Est du Territoire se caractérise par un indice de jeunesse relativement important. Ainsi, on retrouve plus de deux jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 65 ans et plus dans plusieurs communes de la plaine du Rhin (FESSENHEIM, BILTZHEIM, ROGGENHOUSE...). À l'inverse, l'indice de jeunesse est plus faible dans le piémont vosgien avec moins d'1,7 jeune de moins de 20 ans pour une personne âgée de plus de 65 ans ou plus dans la plupart de ces communes.

Ce type de répartition des classes d'âge avec une part de jeune relativement importante, une forte présence de ménages en couple avec ou sans enfants, et une part de familles monoparentales ou de ménages constitués d'une personne seule, correspond bien au modèle d'urbanisation périurbaine.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **S'adapter à l'évolution des ménages et répondre aux fortes attentes des nouvelles populations périurbaine en matière de services à la population : services de proximité, commerces, logements et de loisirs.**
- **Dans cet espace périurbain, l'évolution démographique induit une consommation d'espace toujours plus accrue (étalement urbain) qu'il sera nécessaire de contenir.**

Contexte Socio-Economique
*une économie fragilisée par le caractère résidentiel
d'un territoire sous influence*

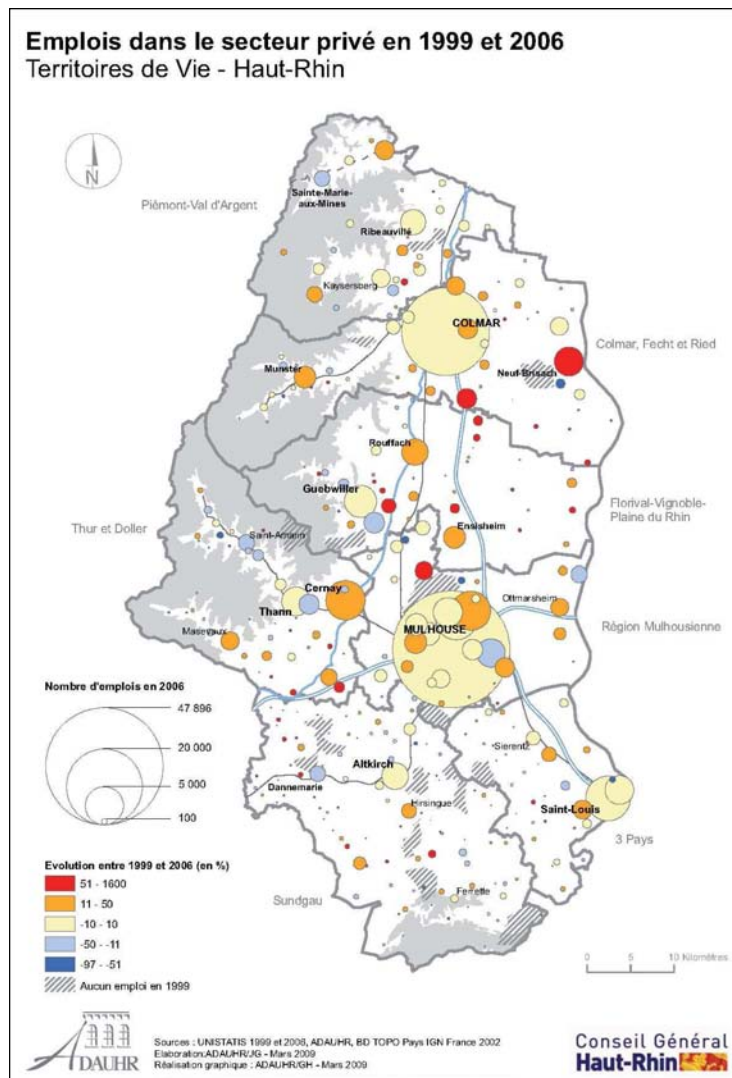
Selon sources INSEE 2006 et 2007

La population active

La part de la population active dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est de 44,8 % de la population soit 32 200 actifs occupés (source : INSEE- RP 2006).

Les catégories socio-professionnels se répartissent de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants
↳ 1,95 % (1,04 % de moyenne départementale)
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises
↳ 4,47 % (4,6 % de moyenne départementale)
- Cadres et professions intellectuelles sup.
↳ 10,15 % (11,73 % de moyenne départementale)
- Professions intermédiaires
↳ 25,77 % (24,3 % de moyenne départementale)
- Employés
↳ 26,54 % (27,6 % de moyenne départementale)
- Ouvriers
↳ 31,13 % (30,6 % de moyenne départementale)



Le bassin d'emplois

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin offre 24 788 emplois (8,6 % des emplois offerts dans le département), pour 32 199 actifs résidant sur le territoire, soit un taux de concentration d'emplois de 76,9 % (contre 89,98 % de moyenne départementale et 93 % de moyenne régionale).

Il s'agit du troisième Territoire de Vie en nombre d'emplois offerts après le Territoire de Vie Région Mulhousienne (113 971 emplois) et le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried (69 832 emplois). Cependant il ne s'agit que du 5^{ème} territoire en termes de concentration d'emplois.

Cela pointe une évasion importante des actifs vers l'extérieur du territoire. Ils sont 23 % des actifs à aller travailler dans la région de Mulhouse et 11 % à aller travailler dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

La répartition des emplois offerts dans le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin selon les secteurs d'activités est la suivante :

- agriculture : 5,10 % (2,4 % en moyenne départementale)
- industrie : 25,90 % (23,5 % en moyenne départementale)
- construction : 6,60 % (6,7 % en moyenne départementale)
- tertiaire : 62,30 % (67,5 % en moyenne départementale)

Le secteur tertiaire est la première source d'emplois offerts sur le territoire avec 15 450 emplois, cependant il est moins important que pour la moyenne départementale. À l'inverse, l'industrie, avec 6 428 emplois, et l'agriculture avec 1 265 emplois, sont plus fortement représentées dans le territoire par rapport à la moyenne départementale.

Les principaux employeurs en 2008 sont les suivants :

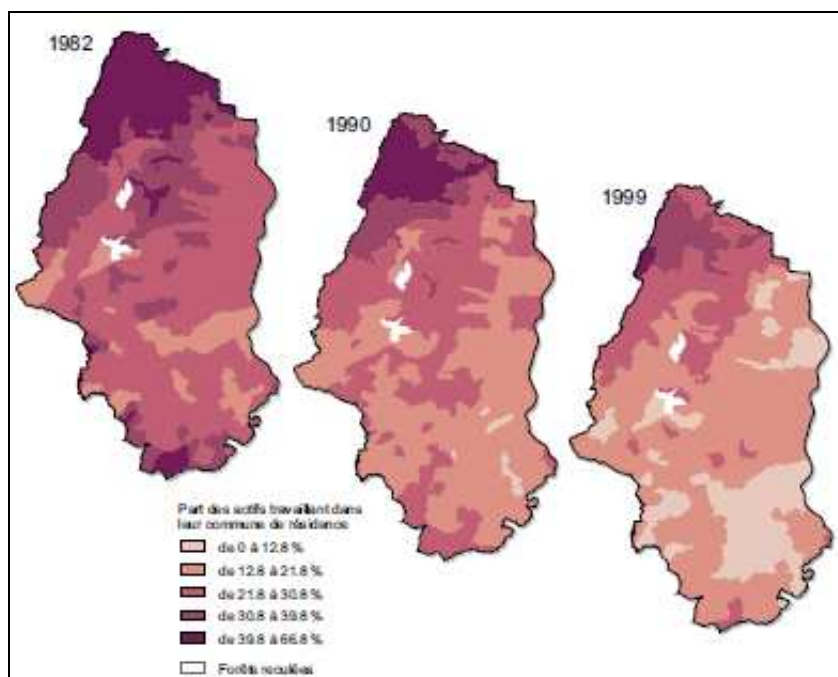
Nom de l'établissement	Commune principale d'implantation	Tranche d'effectifs
BEHR France	ROUFFACH	1000 à 1999
Centre Hospitalier Spécialisé	ROUFFACH	1000 à 1999
EDF		500 à 999
ALCOA Architectural products	MERXHEIM	250 à 499
Groupement employeurs enseignement musical		250 à 499
THK Manufacturing of Europe SAS	ENSISHEIM	250 à 499
N. SCHLUMBERGER	GUEBWILLER	200 à 249

La part des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence est de 23,5 % en 2006. Ils sont 68,1 % à travailler dans une autre commune du Haut-Rhin.

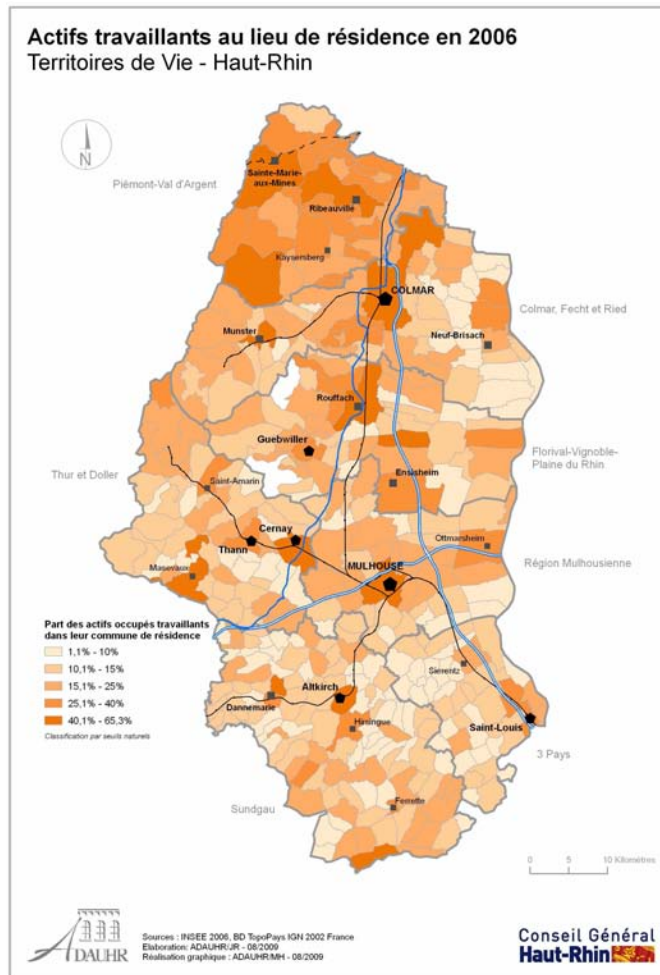
Entre 1982 et 2006, la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence diminue. Il est ainsi nécessaire de se déplacer davantage pour travailler, ce qui accentue par ailleurs les flux de circulation et tend à faire de certaines parties du territoire un secteur résidentiel.

Ce sont les pôles principaux (GUEBWILLER) et les pôles secondaires (ENSISHEIM et ROUFFACH) qui permettent de vivre et travailler dans la même commune (plus de 25 % de la population de ces communes). Il existe deux communes particulières de taille moyenne qui offrent un grand nombre d'emplois pour ses habitants :

- MEYENHEIM de par la présence militaire avec près de 1 500 personnes sur la base, dont une centaine de civils ;
- FESSENHEIM de par la présence de la centrale EDF avec 680 emplois directs permanents.



Actifs travaillant au lieu de résidence en 2006
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les travailleurs frontaliers

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est soumis à l'influence de plusieurs pôles internes au département (MULHOUSE et COLMAR), mais également à l'influence frontalière de la Suisse et de l'Allemagne. Cette influence frontalière s'exerce principalement à l'Est du territoire dans la Plaine du Rhin.

Les actifs frontaliers se répartissent de la façon suivante :

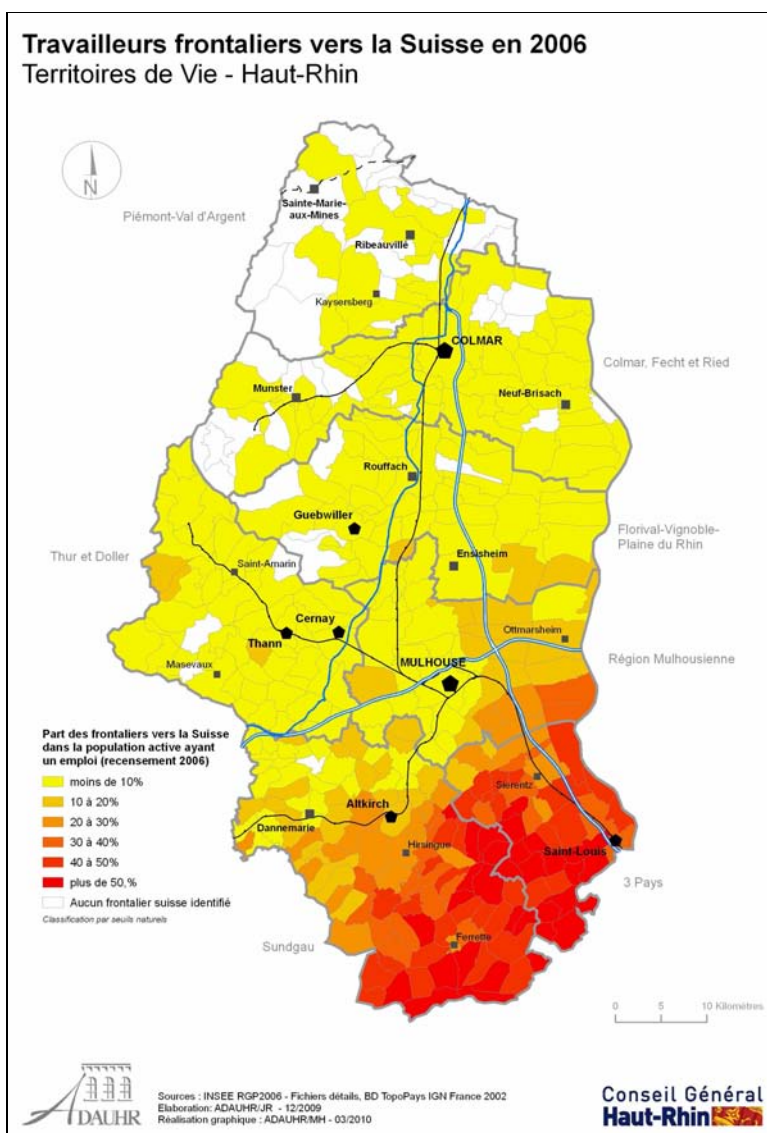
- 1 280 actifs vont travailler en Suisse ;
- 689 actifs vont travailler en Allemagne.

Ces frontaliers représentent 8 % des actifs vivant dans le territoire. Ils sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire et ils se trouvent essentiellement à l'Est.

Le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est moins dépendant de l'emploi frontalier que de l'emploi des aires d'attraction de MULHOUSE et de COLMAR.

Toutefois, nous constatons une forte diminution de la part des travailleurs frontaliers en Suisse sur la période 1999-2006, qui diminue au profit des salariés allemands, qui maîtrisent l'allemand et semblent mieux qualifiés.

Enfin, l'aménagement d'un point de passage supplémentaire entre l'Allemagne et la France au niveau de FESSENHEIM a contribué à améliorer les échanges entre le territoire de la Plaine du Rhin et l'Allemagne.



Le chômage

Source : Pôle Emploi Alsace 3^{ème} trimestre 2008.

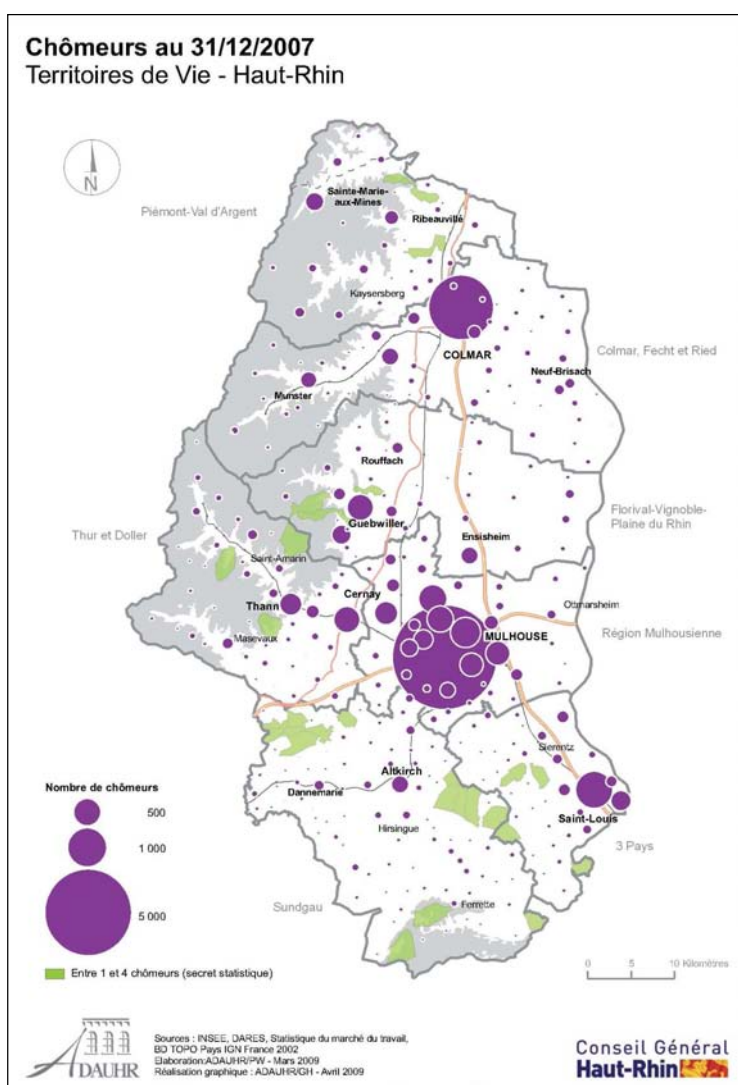
En novembre 2007, le taux de chômage représentait 5,38 % de la population active du Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.

En novembre 2008, le taux de chômage est à 6,02 % (2 109 demandeurs d'emploi), soit +10,7 % en une année.

Cette hausse du chômage est d'autant plus importante qu'elle intervient avant la poussée du chômage causée par la crise.

Ce taux reste cependant inférieur au taux de chômage départemental de 8,9 %, et régional qui est de 8,5 % en 2008.

Cette hausse du chômage sur le territoire n'est pas uniformément répartie. La vallée de GUEBWILLER connaît des difficultés économiques plus importantes que le reste du territoire avec un secteur industriel en récession.



L'aide à l'emploi et à l'insertion

Au 31 décembre 2008, le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin compte 664 bénéficiaires du RMI, soit 6 % de l'ensemble des bénéficiaires du RMI dans le département. En 2010, 850 personnes bénéficient du RSA.

Le Territoire ne compte qu'un seul Pôle Emploi à GUEBWILLER.

La qualification des emplois

Les salariés des entreprises des bassins d'emplois du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin bénéficient d'un niveau d'étude supérieur à la moyenne départementale, avec notamment la proportion départementale la plus élevée des diplômés à bac +2 et supérieurs.

Le niveau de qualification de la population dans le Territoire de Vie est le suivant (*source : INSEE- RP 2007*) :

- 21,12 % sont sans diplôme (moyenne départementale de 21,64 %) ;
- 12,5 % ont un niveau certificat d'étude ou brevet des collèges ;
- 32,12 % ont un niveau BEP/CAP ;
- 14,10 % ont un niveau BAC/BAC Pro ;
- 12,62 % ont un niveau BAC+2 ;
- 7,41 % ont un diplôme supérieur Bac + 2.

Ce Territoire de Vie compte 6 collèges publics (3 356 élèves au total pour la rentrée 2009/2010), 2 collèges privés et 4 lycées publics (à GUEBWILLER ET ROUFFACH).

Activités et développement économique du territoire

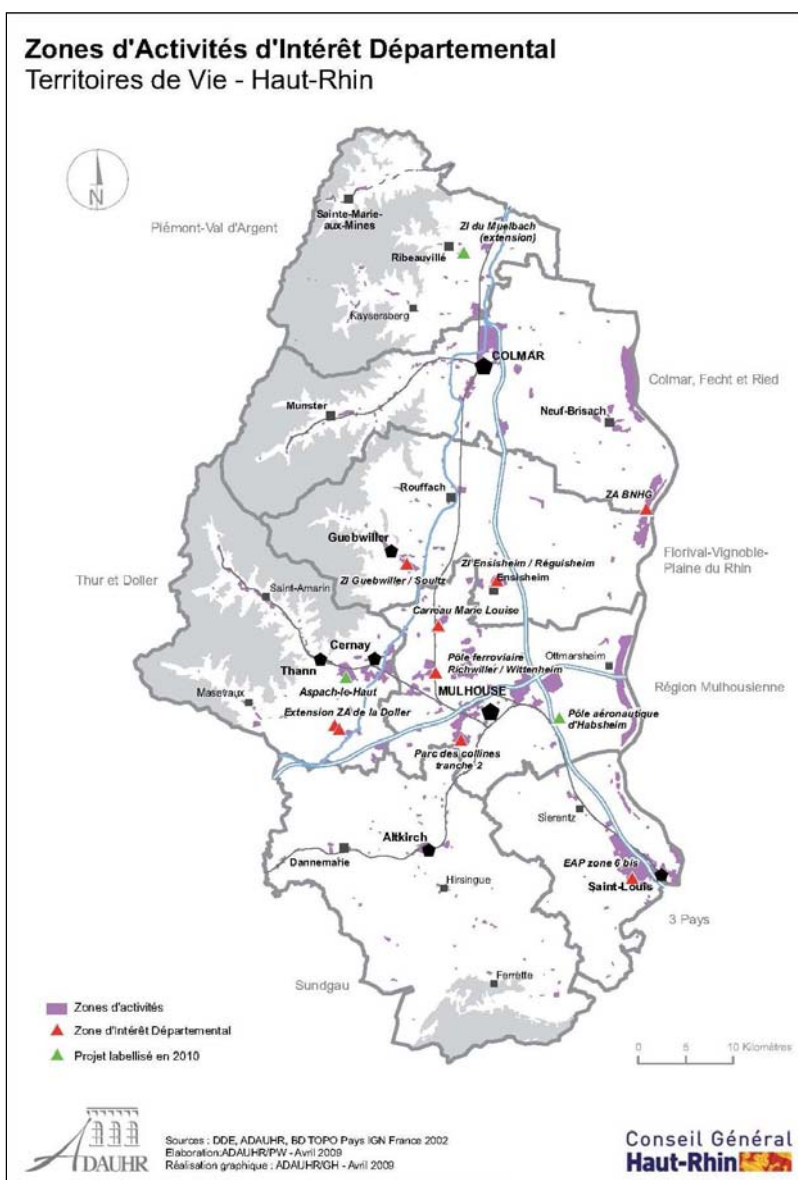
Le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin offre des conditions de vie et paysagères très différentes entre l'Ouest montagneux et la plaine à l'Est. L'implantation des activités économiques est très ponctuelle sur le territoire en faveur des pôles majeurs.

Au 1^{er} mars 2008, le Territoire de Vie dispose de 999,3 hectares de zones règlementaires affectées à des Zones d'Activités Economiques (ZAE), soit 9,3 % de la surface de ZAE du Haut-Rhin (*sources BD POSPLU 03/2008 DDE*). 90 hectares sont actuellement des réserves foncières strictes.

Les ZAE répertoriées se caractérisent par ailleurs par leur petite taille et leur répartition sur l'ensemble du territoire. Seules 3 Zones d'Activités d'Intérêt Départemental existent sur le territoire tels que :

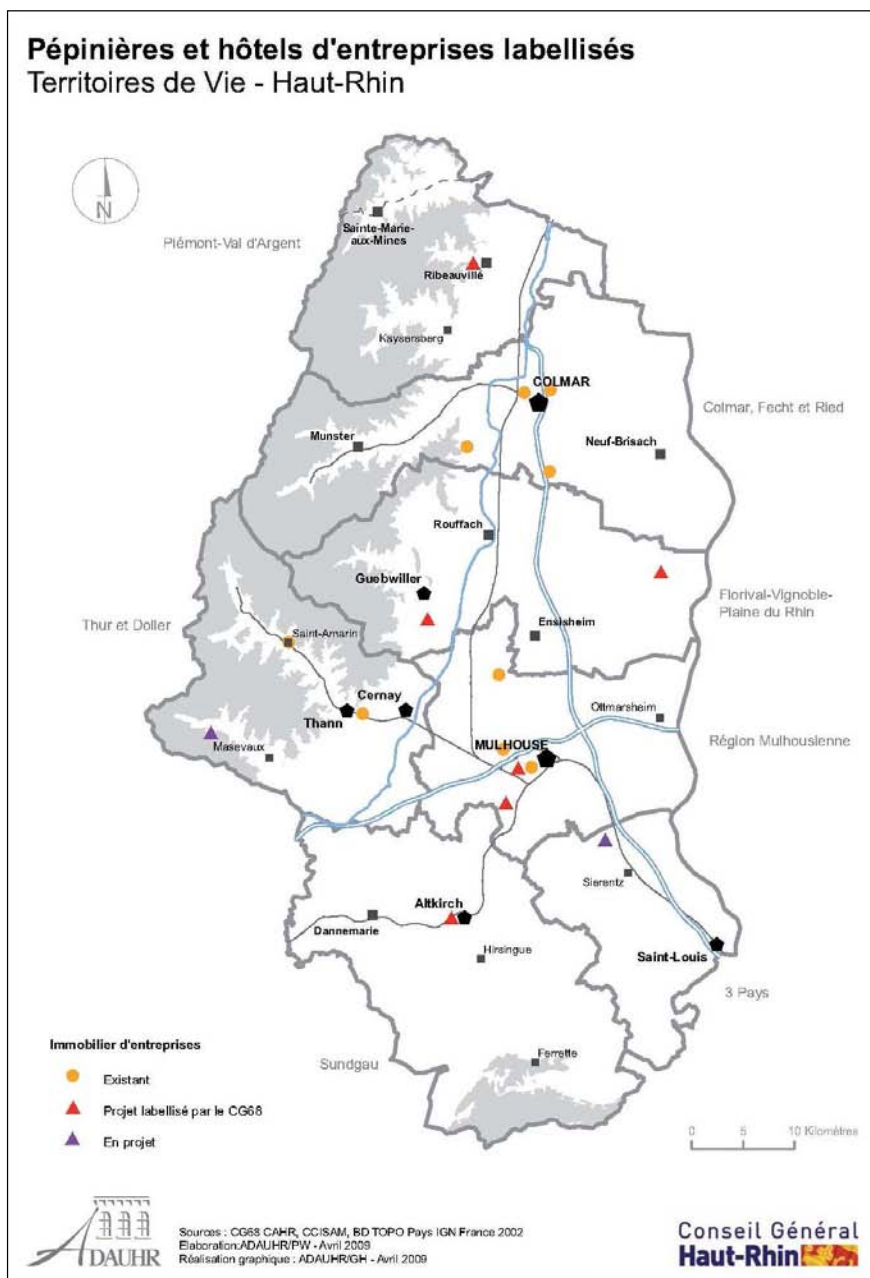
- la Zones d'Activités d'Intérêt Départemental BNHG le long du Rhin à BALGAU et FESSENHEIM et qui se prolonge au Nord dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.
- La Zone d'Activités d'Intérêt Départemental d'ENSISHEIM/REGUISHEIM
- La Zone d'Activités d'Intérêt Départemental de GUEBWILLER/SOULTZ

Près de 40 % des zones d'activité économique permettent l'implantation d'activités artisanales.



Afin d'inciter la création et le développement des entreprises, plusieurs structures d'encouragement et de soutien existent sur le Territoire :

- une pépinière labellisée par le Conseil Général à GUEBWILLER mise en service en juillet 2009 ;
- une pépinière labellisée par le Conseil Général à FESSENHEIM mise en service en 2010 ;
- un hôtel d'entreprises sur la Zone d'Activités « La passerelle » à ENSISHEIM.



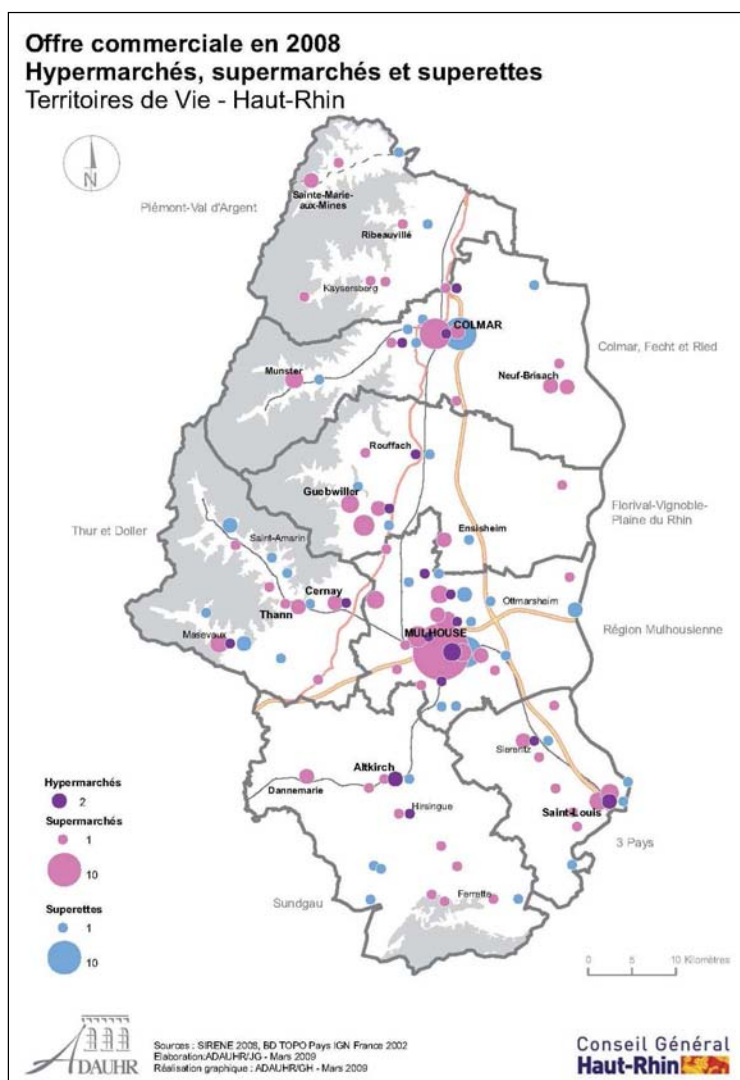
Le territoire compte, au 31 décembre 2009, près de 4 950 entreprises et établissements actifs, soit 9,75 % des entreprises du département (source INSEE sirène 2009).

Le commerce et l'artisanat

Par rapport aux territoires voisins, le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin présente une offre réduite en hypermarchés, supermarchés et supérettes.

Le territoire de vie compte au total 19 établissements de ce type soit un ratio de 2,64 pour 10 000 habitants. Ces équipements se caractérisent par une taille réduite et sont principalement des supermarchés et des supérettes. Le territoire ne comporte que 2 hypermarchés.

Le Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est soumis aux aires de chalandise des grandes zones commerciales en banlieue mulhousienne et colmarienne. Cependant, une grande partie de la plaine du Rhin est éloignée des commerces et ne dispose pas d'offre variée dans un périmètre proche. Seul le supermarché de FESSENHEIM est implanté à l'Est du territoire.

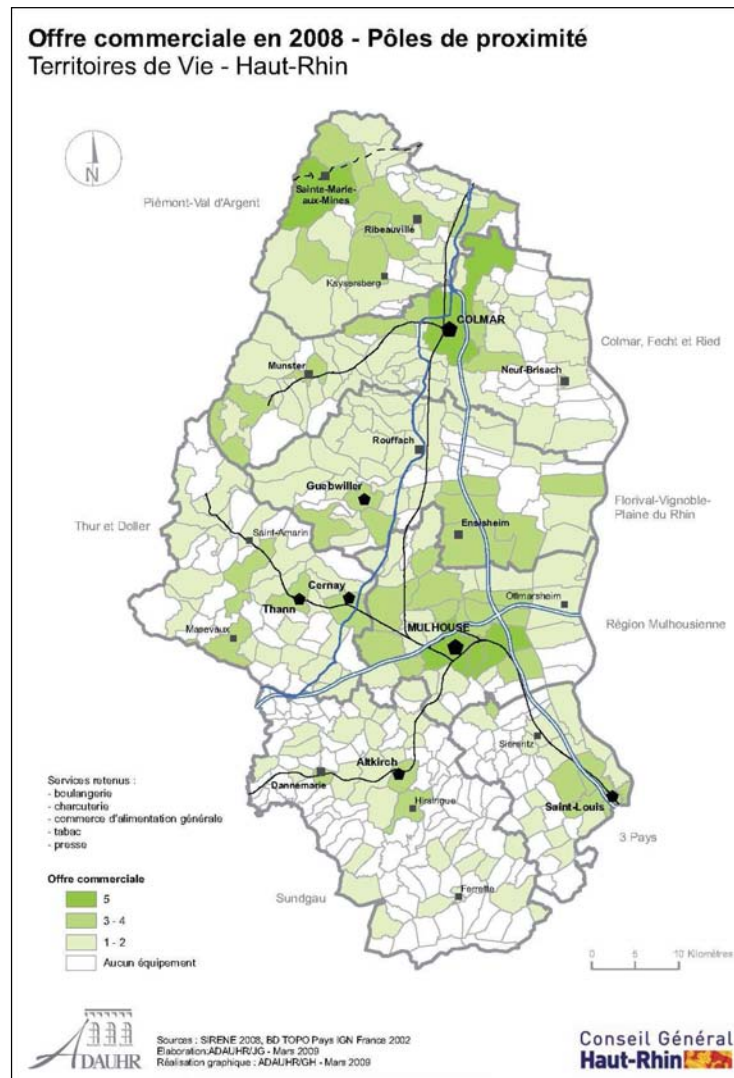


Une évasion commerciale est constatée vers les pôles urbains proches du territoire (MULHOUSE, COLMAR) où l'offre commerciale est plus importante. En outre, ces pôles urbains correspondent également aux bassins d'emplois principaux de la population du Territoire de Vie, qui en profite pour y effectuer ses achats quotidiens.

29 communes sur les 43 disposent d'au moins un commerce de proximité. Les plus présents sur le territoire en 2008 sont les boulangeries (20), les tabacs (12) et les commerces d'alimentation générale.

Le nombre de commerces de proximité a diminué de 14,8 % avec un total de 54 commerces de proximité en 2008. Cette baisse du nombre de petits commerces s'observe sur tout le département.

Les commerces les plus touchés par les disparitions sont les commerces d'alimentation générale avec 4 fermetures entre 2000 et 2008. Ces commerces sont directement en concurrence avec les hyper et supermarchés.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Augmenter l'attractivité du territoire et accueillir de nouvelles entreprises à dominante artisanale, commerciale et tertiaire.**
- **Améliorer l'appareil commercial et artisanal existant.**
- **Tendre vers une meilleure répartition de l'offre commerciale sur le territoire.**

Habitat/logement

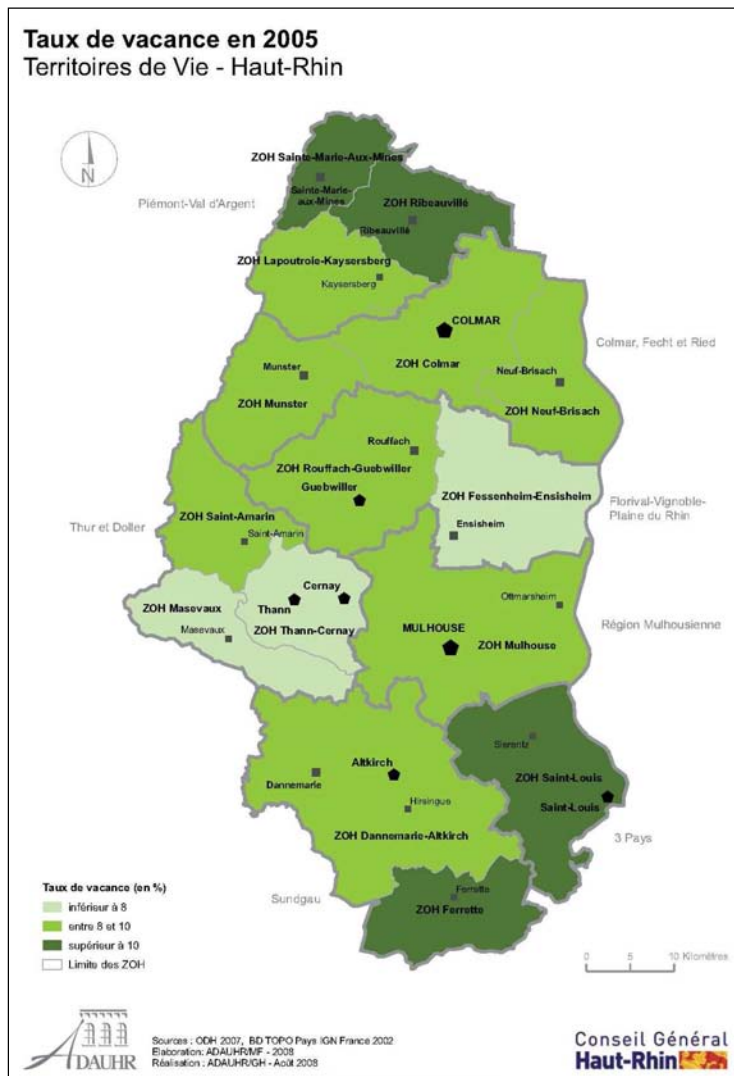
Il existe 2 Zones d’Observation de l’Habitat (Z.O.H.) sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin : la ZOH ROUFFACH-GUEBWILLER et la ZOH FESSENHEIM-ENSISHEIM.

En 2006, le Territoire Florival-Vignoble–Plaine du Rhin comptait 30 848 logements. Le parc de logements a augmenté de 9 % entre 1999 et 2006 (+ 8 % pour le département).

La maison individuelle demeure très majoritairement le type d’habitat principal (69 % des résidences, contre 30,3 % en moyenne départementale). Le nombre de maisons individuelles construites est en progression (377 entre 1995 et 1998, 416 entre 1999 et 2002, puis 507 entre 2003 et 2007).

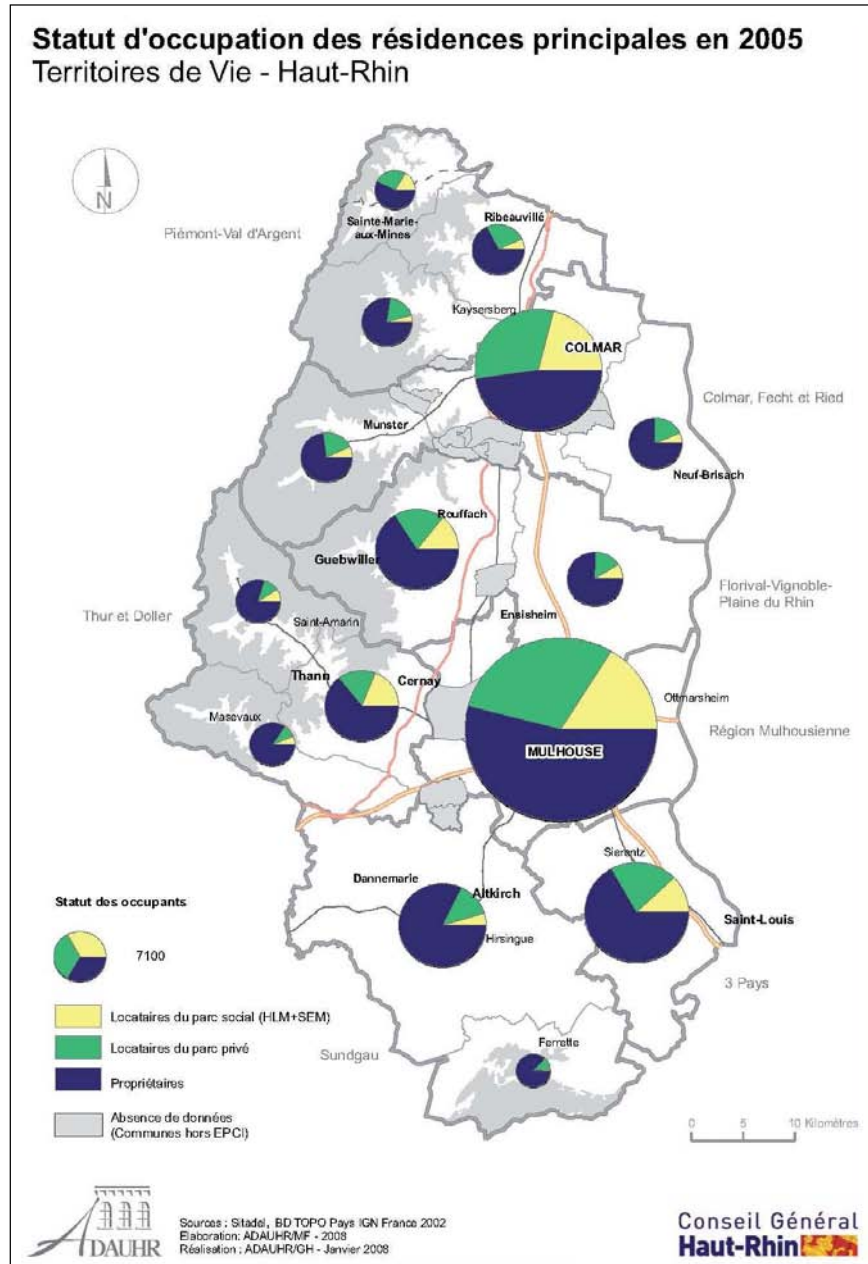
Cependant, même si la maison individuelle est privilégiée, la part de logement individuel diminue face aux logements collectifs et aux logements individuels groupés.

2 175 logements sont vacants en 2005 dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, soit 7,1 % du parc total.

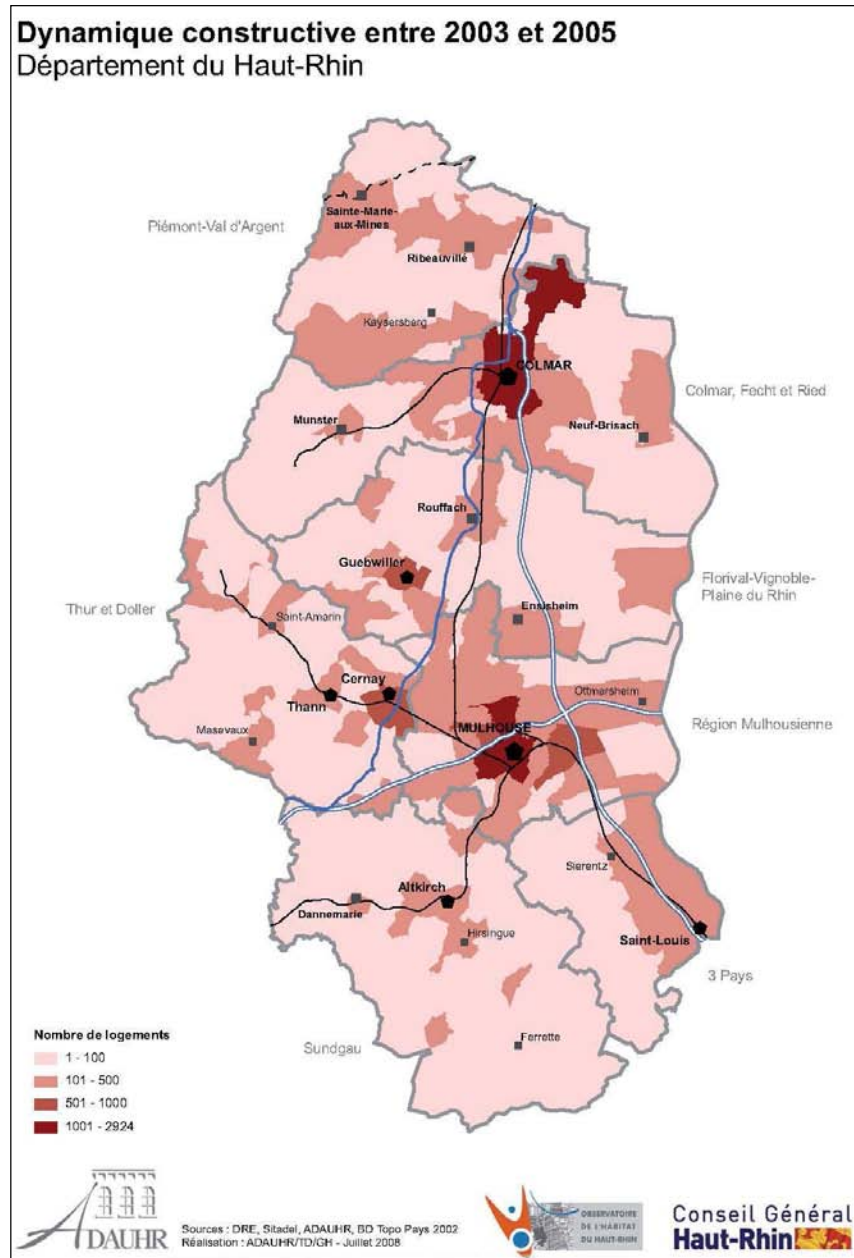


Le statut de propriétaire représente 66,5 % des occupants des résidences principales (contre 60,3 % de moyenne départementale) et la part de locataires en HLM publique sur l'ensemble des résidences est de 11,3 %, en diminution de 0,76 point depuis 1999.

Les Zones d'Observations de l'Habitat FESSENHEIM-ENSISHEIM et ROUFFACH-GUEBWILLER présentent des physionomies différentes. Les propriétaires occupent 3/4 des résidences principales à l'Est alors qu'ils occupent 2/3 des résidences à l'Ouest, où le nombre de locataires dans le parc public et privé est plus important.



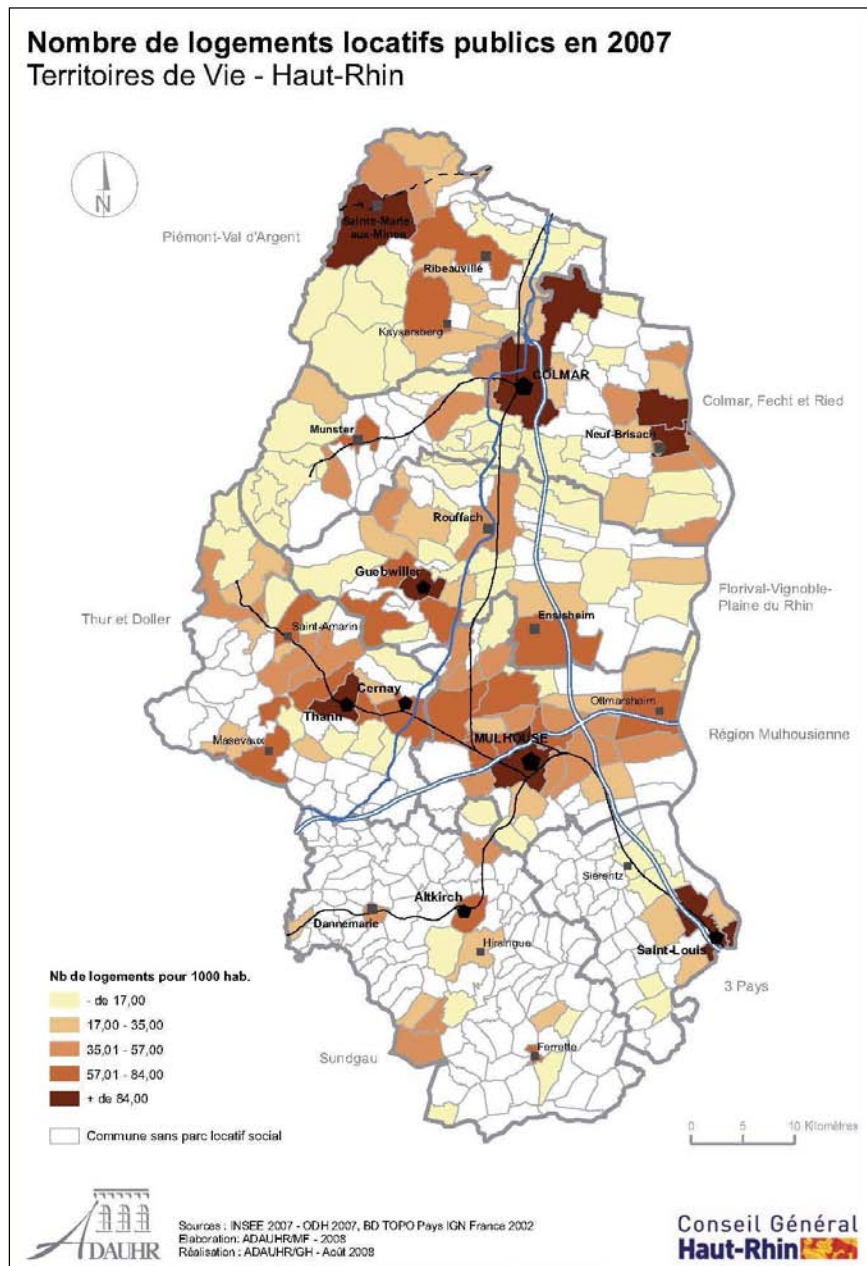
Les espaces urbanisés ont progressé de 14 à 19 % de la superficie du Territoire de Vie entre 1982 et 2000.
 Les plus fortes augmentations du parc de logements s'observent dans les communes du vignoble et du piémont. Plus de 1 000 logements ont été construits à GUEBWILLER entre 2003 et 2005.



L'offre en logements locatifs publics est très inégale sur l'ensemble du territoire :

- le parc locatif public représente 7,8 % des résidences principales dans la ZOH de FESSENHEIM-ENSISHEIM, avec une offre beaucoup plus importante dans la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin (11,5 %) par rapport à la Communauté de Communes Essor du Rhin (2,3 %) ;
- dans la ZOH de ROUFFACH-GUEBWILLER, le parc locatif public représente 2 614 logements en 2007, dont près de 60 % à GUEBWILLER.

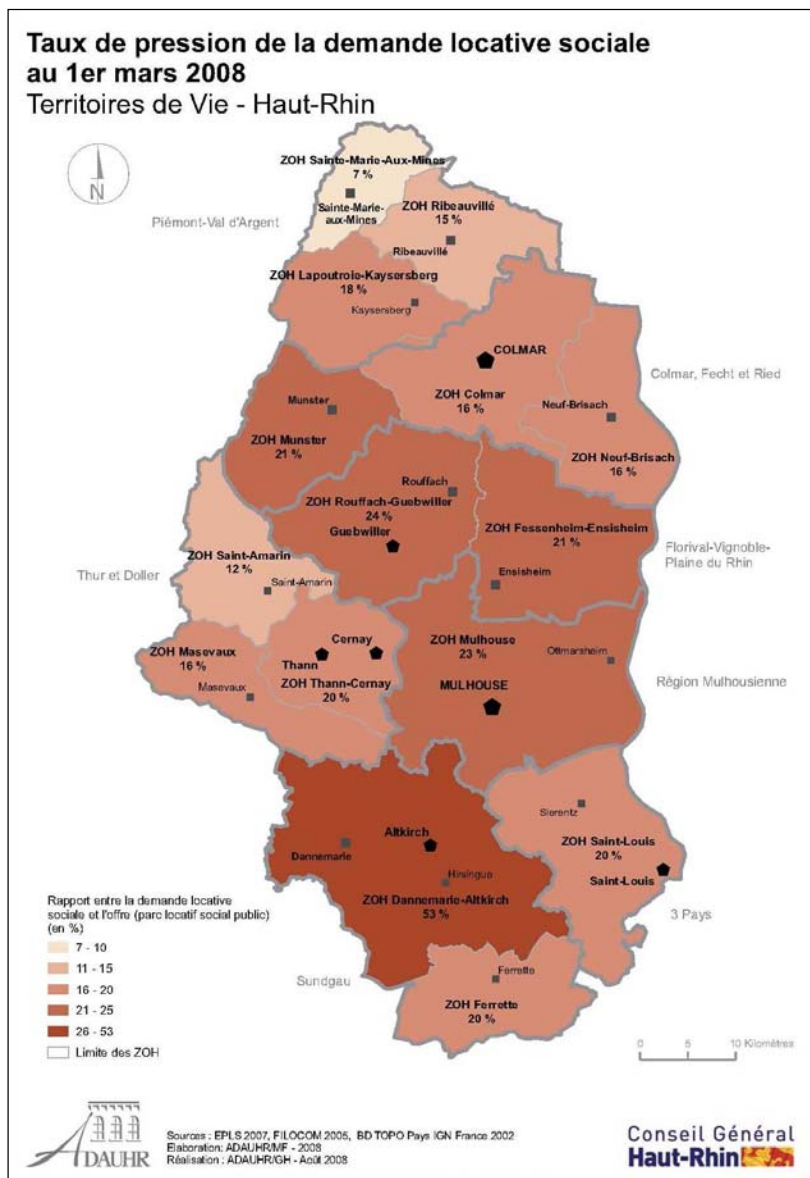
Les orientations du Plan Local d'Habitat (P.L.H.) préconisent d'augmenter le nombre de logements locatifs publics et le nombre de constructions de logements à loyer intermédiaire (+ 12 logements par an) et à loyer conventionné social (+ 9 logements par an).



La demande d'accès aux logements locatifs sociaux est importante dans le territoire. Le rapport entre l'offre et la demande dans la ZOH de ROUFFACH-GUEBWILLER est de 24 % et de 21 % pour la ZOH de FESSENHEIM-ENSISHEIM.

La pression foncière est également importante sur tout le territoire et est soutenue par 2 éléments :

- le prix élevé des terrains dans le vignoble ;
- une demande importante de foncier pour l'accèsion à la propriété individuelle dans la plaine.



La faiblesse du nombre de logements locatifs publics dans certains secteurs n'a pas entraîné de hausse des tarifs locatifs par rapport aux moyennes départementales.

Les loyers moyens du parc locatif privé se situent en-dessous de la moyenne départementale (8,11 €/m²), mais tendent à s'élever en se rapprochant du secteur de COLMAR (*Source : Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH*).

- 7,94 €/m² pour la ZOH FESSENHEIM-ENSISHEIM ;
- 7,68 €/m² pour la ZOH de ROUFFACH-GUEBWILLER.

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin compte 3 sites d'accueil des gens du voyage pour un total de 66 places réparties de la sorte :

- 26 places à ENSISHEIM à un tarif journalier par place de caravane (hors fluides) de 5,50 € ;
- 20 places à GUEBWILLER ;
- 20 places à SOULTZ.

Il est à noter la présence de 12 places d'accueil en structures d'hébergement d'urgence dans le ZOH de FESSENHEIM-ENSISHEIM.

⇒ Enjeux relevés :

- **Maintenir l'attractivité résidentielle par une diversification de l'offre en logements.**
- **Développer l'habitat collectif très peu représenté dans certains secteurs, et saisir les opportunités foncières pour développer cette offre.**
- **Développer l'offre locative publique aidée, insuffisante.**
- **Permettre l'accession à la propriété par de jeunes ménages par une maîtrise de la pression foncière.**
- **Réhabiliter le bâti ancien et dégradé et consolider les cœurs de village.**
- **Résorber la vacance de logements**

Tourisme : ***de fortes disparités Est-Ouest***

L'image et l'offre touristique

Le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin présente de fortes inégalités de fréquentations touristiques. Il présente certains secteurs ayant une image touristique forte et positive qui s'opposent à d'autres secteurs totalement délaissés par cette économie.

Situé entre les 2 principaux pôles urbains de COLMAR et de MULHOUSE, le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin bénéficie d'un fort passage de touristes qu'il serait intéressant de capter.

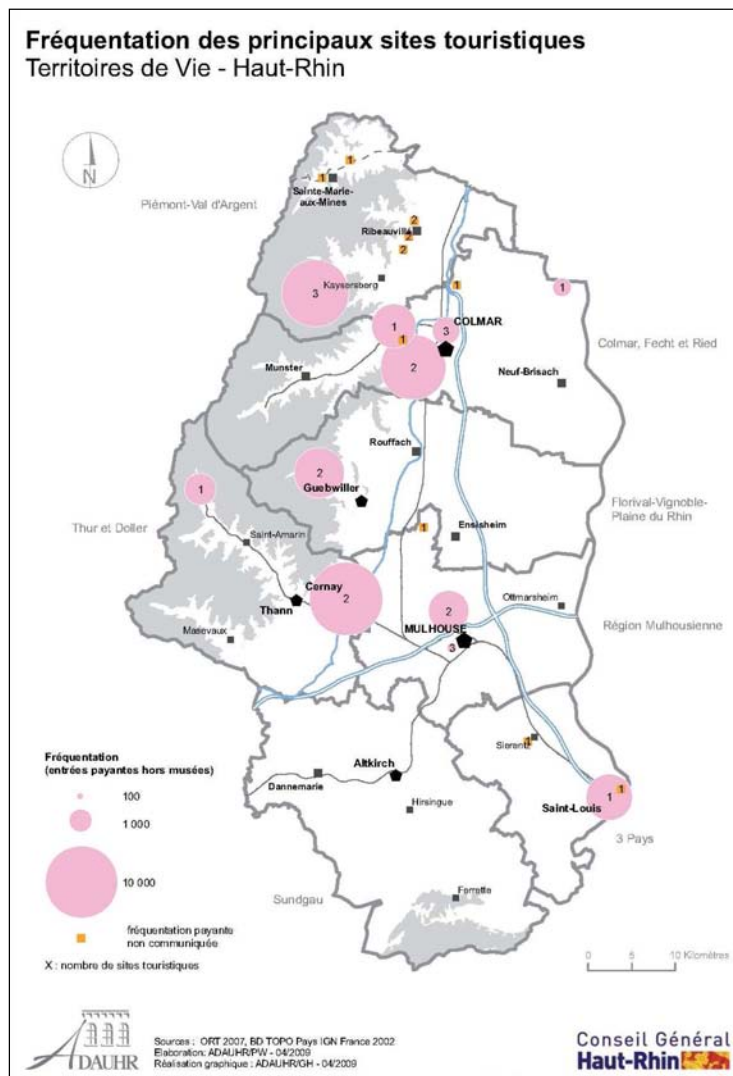
De par sa position centrale dans le Haut-Rhin, le territoire peut se positionner comme base de rayonnement vers la région colmarienne, la région mulhousienne ainsi que vers le vignoble et les Vosges.

Le territoire dispose de plusieurs points touristiques stratégiques majeurs et moteurs :

- la route des vins rayonnant sur le piémont viticole ;
- la route des crêtes et le Markstein, clé de voûte du tourisme de montagne du territoire.

D'autres équipements ponctuels maillent le territoire et servent à la fois aux touristes et aux populations locales : un espace de loisirs et un musée à ENSISHEIM, les Dominicains à GUEBWILLER, le music-hall le Paradis des Sources à SOULTZMATT, le centre équestre de BLODELSHEIM, le golf 18 trous de ROUFFACH...

Le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin a la chance de bénéficier d'un patrimoine riche et diversifié et offre plusieurs identités culturelles (patrimoine viticole, patrimoine minier et industriel, patrimoine rural et montagnard...).



Le tourisme joue un rôle important dans l'économie du territoire. Ce secteur emploie plus de 1 000 personnes et a connu une hausse du nombre d'emplois de 20 % entre 1999 et 2008. La création de ces emplois a principalement bénéficié à la plaine (+ 44 %) qui compense en partie son retard dans le domaine touristique par rapport au piémont viticole, qui est la première destination touristique du secteur.

Deux offices du tourisme garantissent la promotion du territoire :

- Office du tourisme des Pays du Florival (GUEBWILLER et SOULTZ)
- Office du tourisme du Canton de ROUFFACH

Le Territoire dispose d'un patrimoine architectural, industriel, religieux et urbain important qui reflète l'histoire et l'identité du secteur. On retrouve ainsi des centres urbains historiques tels que GUEBERSCHWIHR, ROUFFACH, GUEBWILLER ... un patrimoine religieux de renommée : MURBACH, OSENBACH, plusieurs musées (GUEBWILLER, SOULTZ, ROUFFACH, ENSISHEIM, FESSENHEIM), ainsi que des sites particuliers tels que le Vieil Armand à HARTMANNSWILLER.

La diversité des paysages remarquables est également un potentiel touristique fort avec les hautes chaumes, les vallées pittoresques, les vignes, des paysages de plaine plus intimes ou encore des paysages de saline (FESSENHEIM, BLODELSHEIM).

En plus de la route des vins, plusieurs circuits touristiques ont été mis en place :

- la route des crêtes accessible par navette
- les sentiers du Club vosgien représentant plus de 355 km
- de nombreux circuits VTT en montagne et sur le piémont.

Enfin, de nombreuses manifestations culturelles rayonnent en dehors du Territoire (fêtes des vins...).

Il n'existe cependant pas de signalétique touristique commune à l'ensemble du Territoire de Vie. L'Ouest fortement touristique et l'Est peu fréquenté développent leurs offres touristiques indépendamment.

L'offre en hébergement touristique

Le Territoire de Vie présente une offre d'hébergement de 4 516 lits, soit 8,7 % de l'offre départementale.

	Nb d'établissements
Hôtels	28
Campings	9
Gîtes ruraux	100
Meublés	160
Refuges et gîtes d'étape	11
Centres d'accueil et de vacances	8

L'offre en hébergement dans le Territoire de Vie est très diversifiée, mais inégalement répartie. La Communauté de Communes de la région de GUEBWILLER est le secteur qui offre la plus grande diversité et le plus grand nombre d'hébergements.

On retrouve une offre de qualité et de standing avec des hôtels 3 étoiles essentiellement sur le piémont viticole à proximité de ROUFFACH, de la Vallée Noble, de la région de GUEBERSCHWIHR et de GUEBWILLER. On retrouve 2 hôtels 4 étoiles à ROUFFACH et JUNGHOLTZ.

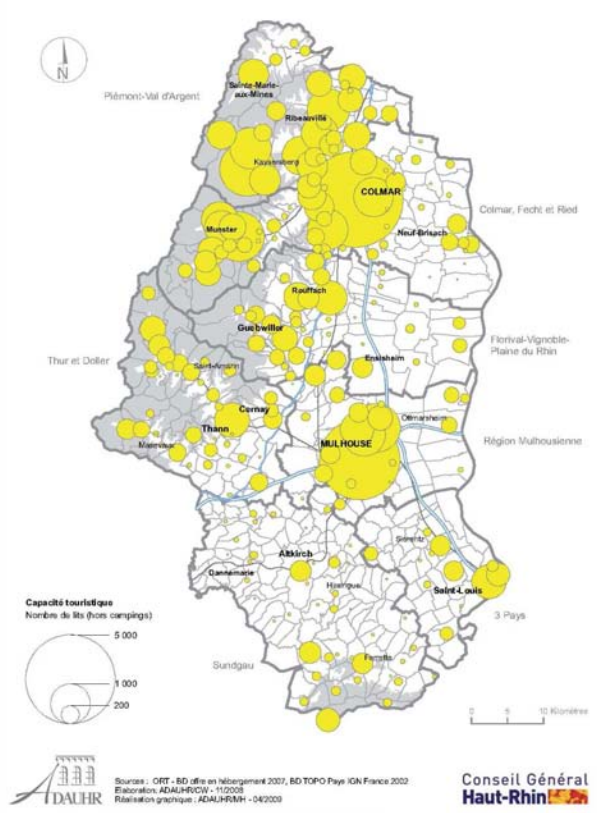
Les résidences secondaires représentent une forte capacité d'hébergement.

L'inégalité de l'offre sur l'ensemble du territoire est très importante. Les offres d'hébergements sont très faibles à l'Est de la route départementale 83 avec seulement 7 hôtels (1 camping et 1 centre d'hébergement) alors que l'on retrouve plus d'une vingtaine d'hôtels à l'Ouest.

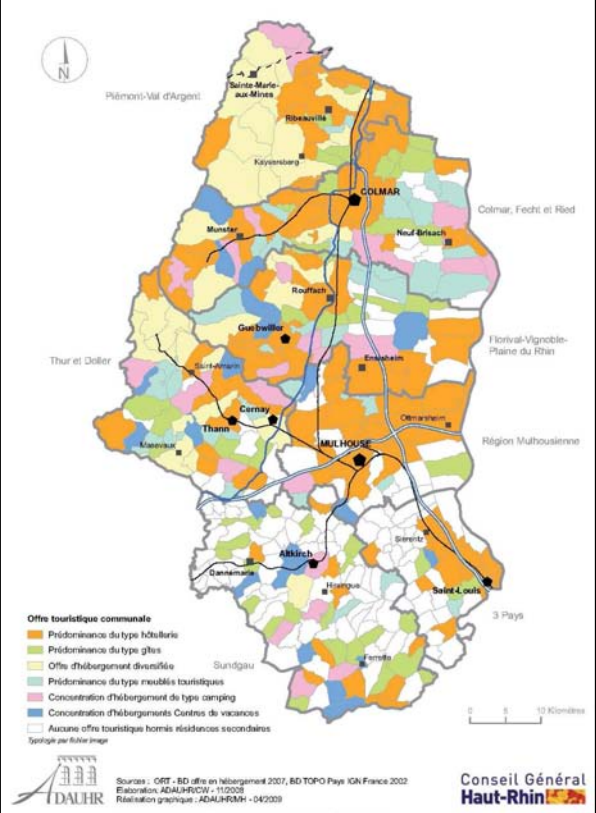
L'offre d'hébergement en camping est limitée à 6 campings sur le territoire (REGUISHEIM, ISSENHEIM, OSENBACH et LAUTENBACH ZELL ,.....).

Une restauration de type traditionnel se retrouve sur l'ensemble du Territoire, mais les restaurants gastronomiques sont peu représentés. On dénombre 2 restaurants étoilés au guide Michelin, l'un à ROUFFACH, l'autre à WESTHALTEN.

Capacité d'hébergement touristique en 2007
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Typologie des hébergements touristiques en 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



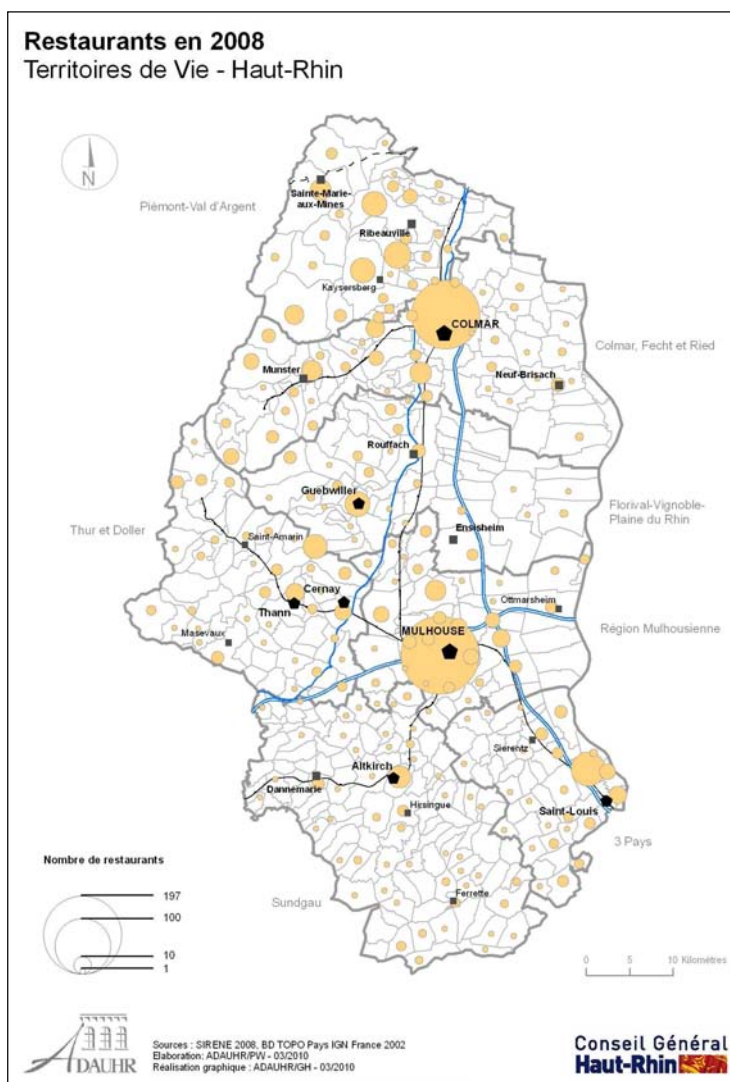
L'organisation

Le Territoire compte 348 établissements relevant du secteur touristique en 2008. On assiste à une baisse de création du nombre d'établissements de tourisme de 4 % entre 2004 et 2007. Cette baisse est cependant largement inférieure à la baisse de 20 % du nombre de création d'établissements de tourisme observé sur l'ensemble du Haut-Rhin lors de la même période.

Les établissements de tourisme se répartissent de la façon suivante sur le territoire en 2008 (source : SIRENE, INSEE) :

- 79 établissements en plaine
- 51 établissements en montagne
- 218 établissements sur le piémont

Il n'existe pas de politiques touristiques globales à l'échelle du Territoire de Vie et le monde agricole s'oppose au monde viticole pour le développement du tourisme et chacun est développé par des agences du tourisme différentes.



⇒ Enjeux relevés :

- **Développer une image et un positionnement touristique sur l'ensemble du territoire.**
- **Capter davantage les flux de touristes des secteurs de Colmar et Mulhouse.**
- **Développer une politique touristique globale à l'échelle du Territoire de Vie.**

Environnement / Cadre de Vie

Paysage et espaces naturels

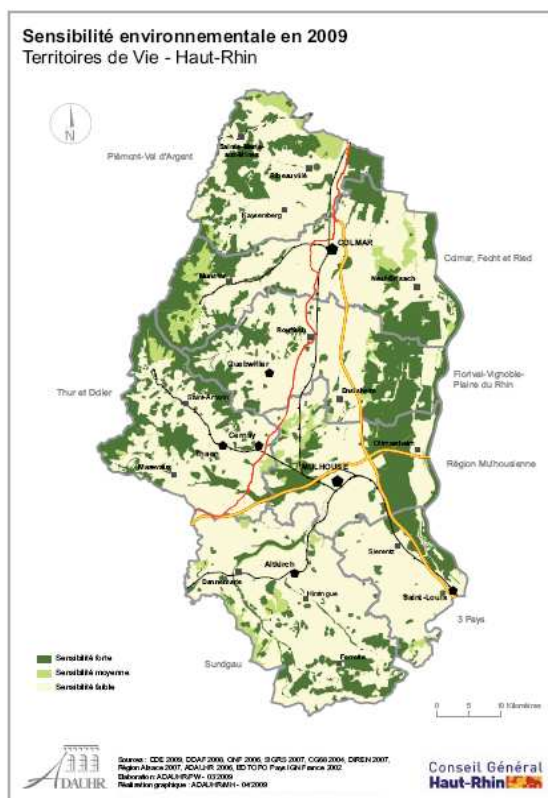
Le Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin offre une diversité d'espaces naturels qui évoluent par paliers du Rhin jusqu'aux Vosges et bénéficient de politiques de protection et de mise en valeur.

Le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin offre une très grande diversité de paysages, associant champs cultivés, forêts alluviales, vignobles, vergers et massifs forestiers. Il se caractérise par une gradation du relief entre la plaine à environ 210 mètres d'altitude et le massif vosgien qui culmine à 1 400 mètres au Grand Ballon.

De nombreux sites naturels remarquables protégés sont recensés par Natura 2000 en qualité de Zone de Protection Spéciale ou de Zone Spéciale de Conservation, principalement les forêts alluviales de la Hardt le long du Rhin et la partie haute des Vosges.

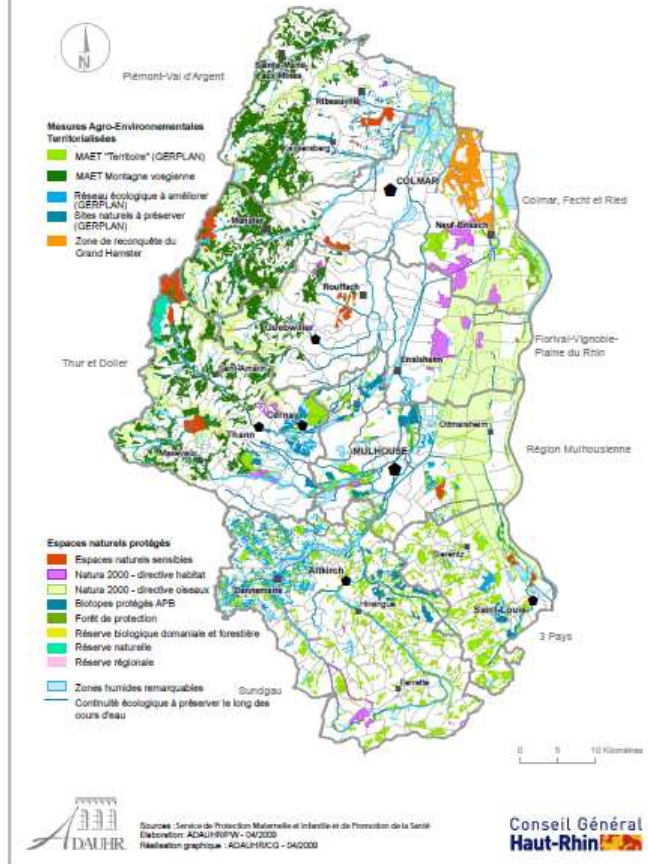
Le Florival possède une réelle diversité forestière avec 23 566 hectares de surface boisée, soit 42 % de la superficie totale du Territoire de Vie. La majorité de cette surface forestière correspond aux massifs forestiers des Vosges composés essentiellement de hêtraies et de hêtraies-sapinières alors que les forêts de la Hardt sont composées de chênaies-charmaies.

Les zones agricoles de la Hardt sont également soumises à protection spéciale en raison de leur fragilité et le nombre d'espèces d'oiseaux qui s'y installe.



Protection légale en matière d'environnement

Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Protections légales et/ou issues d'une contractualisation

Agriculture

Avec 26 690 hectares, les terrains agricoles occupent 48,3 % de l'espace.

Le secteur agricole offre un nombre important d'emplois directs et indirects notamment dans l'agroalimentaire qui fait travailler près de 600 personnes.

Le Territoire se découpe en 4 régions agricoles : la Hardt à l'Est, la plaine d'Alsace, les collines sous-vosgiennes et la montagne vosgienne à l'Ouest. Le type d'agriculture de ces 4 régions agricoles est déterminé par la géologie et la géographie.

L'agriculture de montagne s'apparente essentiellement à l'élevage bovin. Le nombre d'exploitants a été divisé par 2 lors de ces 20 dernières années, mais les superficies agricoles utiles sont restées stables (environ 730 hectares). La valorisation de ces exploitations par la vente directe offre des revenus complémentaires et permet une sensibilisation de ces milieux naturels.

Les collines sous-vosgiennes entre la plaine d'Alsace et les Vosges sont essentiellement reconnues pour la viticulture. Il s'agit cependant que du second type d'utilisation des terres agricoles après la céréaliculture dans ce secteur (56 % des terres agricoles contre 27 % pour des terres destinées à la viticulture sur le piémont). Les superficies d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) exploitée par les viticulteurs représentent plus de 2 000 hectares, soit 24,8 % des surfaces AOC du département. Les superficies destinées aux vignes continuent à progresser depuis 1988. Le territoire compte 11 grands crus. Les anciennes prairies et les vergers des collines sous-vosgiennes sont en forte régression face à la viticulture.

Les cultures de plaine sont essentiellement orientées vers la polyculture. Les céréales représentent 85 % de la surface exploitée. Les terres de la Hardt, plus pauvres, nécessitent une irrigation forte pour garantir une productivité élevée. Le nombre d'exploitations y a baissé de 30 % lors de ces 20 dernières années.

Plusieurs agriculteurs ont mis en place des actions en faveur du paysage et du cadre de vie consistant à mettre en place des jachères fleuries, des ventes directes de produits fermiers et à favoriser une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles et d'élevage.

L'eau

Le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin possède un réseau hydrographique dense. De nombreux ruisseaux et rivières descendent des Vosges et rejoignent la Lauch et l'III.

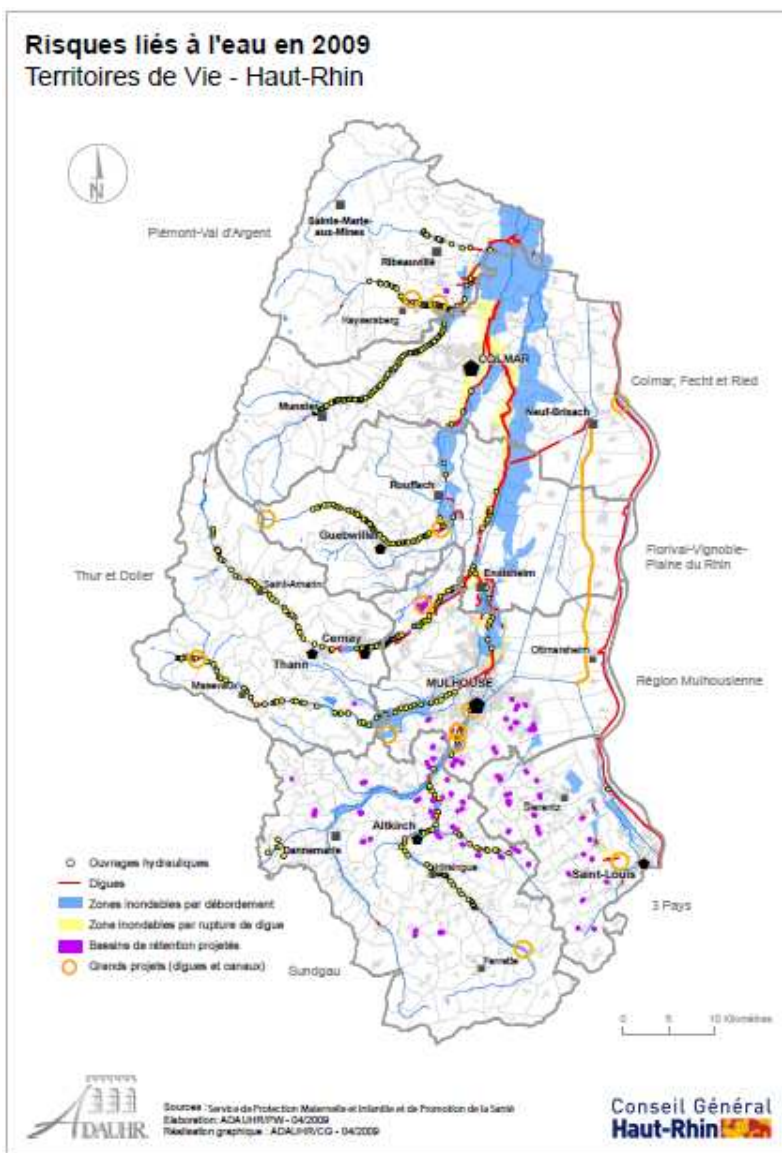
Le cône de déjection de la vallée du GUEBWILLER présente un nombre très important de ruisseaux qui s'écoulent ensuite vers le Nord.

Les principales zones d'inondation par débordement se situent le long de la Lauch et de l'III. La vallée de GUEBWILLER est soumise aux risques d'inondation par rupture de digue.

Les ripisylves sont présentes le long de la majorité des cours d'eau et constituent un intérêt paysager et biologique non négligeable.

Les rivières ont, en grande partie, des berges endiguées pour limiter les inondations et l'on retrouve de nombreux ouvrages hydrauliques le long de ces cours d'eau.

En plus des cours d'eau naturels, le Territoire est traversé du Nord au Sud par le Grand Canal d'Alsace et par l'ancien canal du Rhône au Rhin, qui ont à la fois un intérêt économique et touristique.



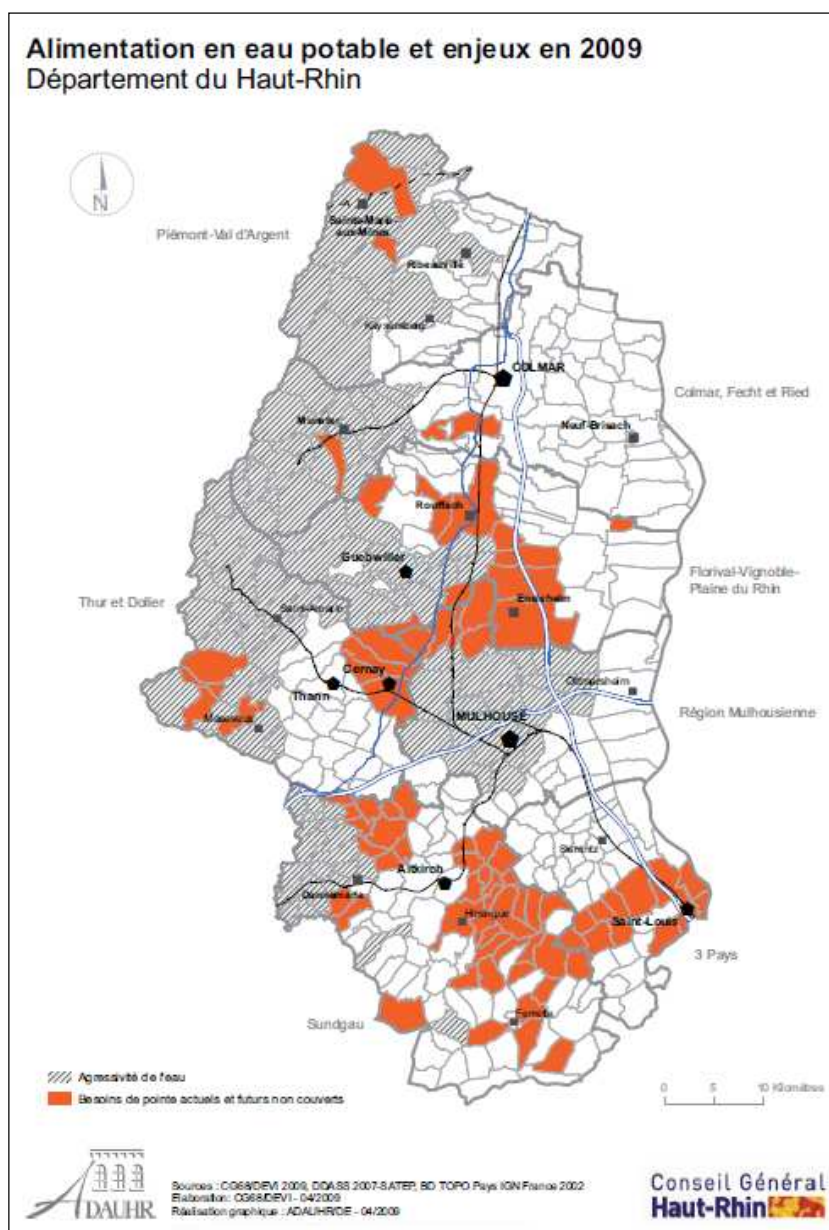
Alimentation en eau potable

L'eau potable du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin a plusieurs origines en fonction des lieux de captage. L'eau provient essentiellement de prélèvements sur des sources dans le massif vosgien et sur le piémont, alors qu'elle provient de captages de la nappe phréatique dans la plaine.

Pour protéger certains secteurs de captage d'eau, des périmètres de protection rapprochée et éloignée ont été mis en place à proximité et en amont des captages notamment dans le massif vosgien et le piémont (LAUTENBACH, LAUTENBACH ZELL RIMBACH, ROUFFACH...), mais également dans la plaine (MUNCHHOUSE, RUMERSHEIM-LE-HAUT, MERXHEIM...).

L'agressivité de l'eau est également pointée dans la vallée de GUEBWILLER.

Les besoins de pointe actuels et futurs de 8 communes ne sont pas couverts par le réseau d'alimentation d'eau potable actuel (ENSISHEIM, REGUISHEIM, MEYENHEIM, ROUFFACH...).



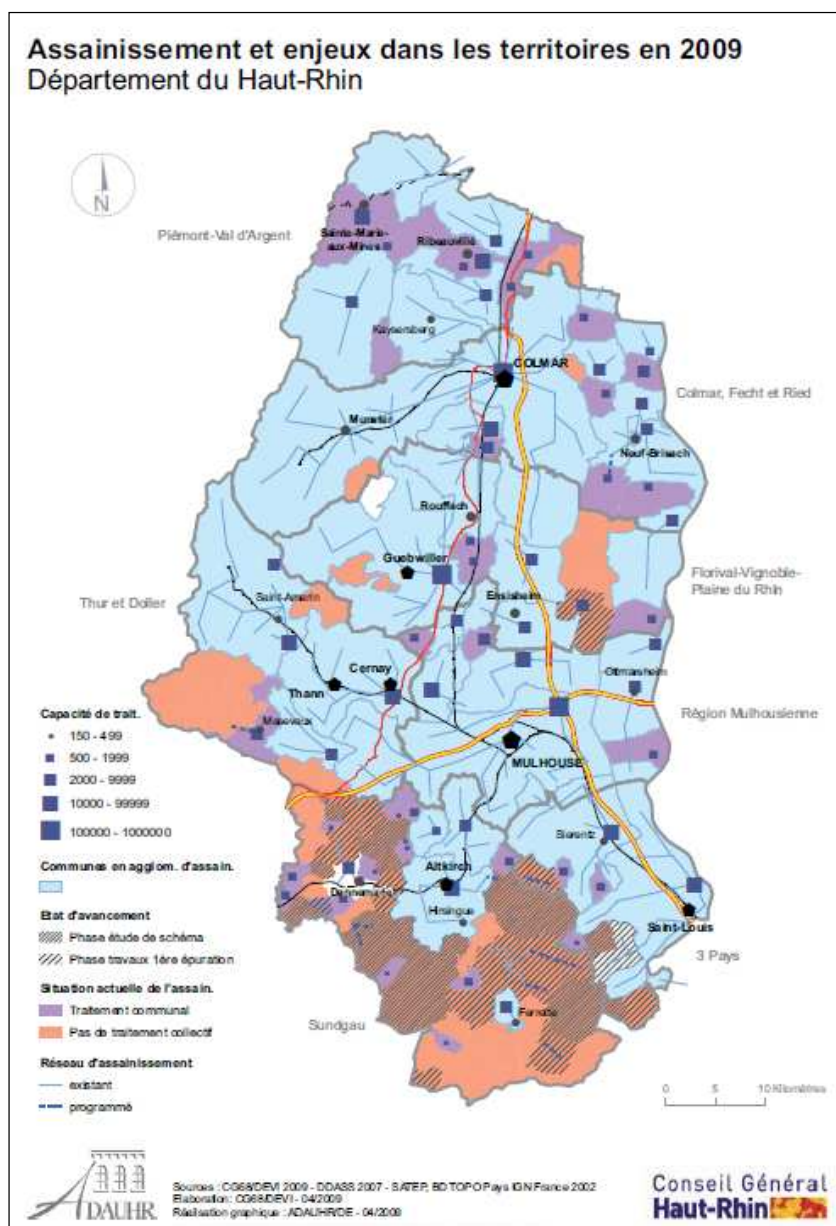
Assainissement

La qualité de l'assainissement de l'eau est relativement bonne, mais inégale sur l'ensemble du Territoire de Vie.

La situation est la suivante (source : DEVI – CG 68) :

- 33 communes sont raccordées à 7 stations d'épurations existantes .
- MUNCHHOUSE est en phase de travaux de première épuration .
- 3 communes sont raccordées à un réseau communal d'assainissement d'eau.
- 6 communes n'ont pas de traitement collectif d'eau dans la situation actuelle (MURBACH, RIMBACH, RIMBACH-ZELL, RUSTENHART, HIRTZFELDEN et ROGGENHOUSE).

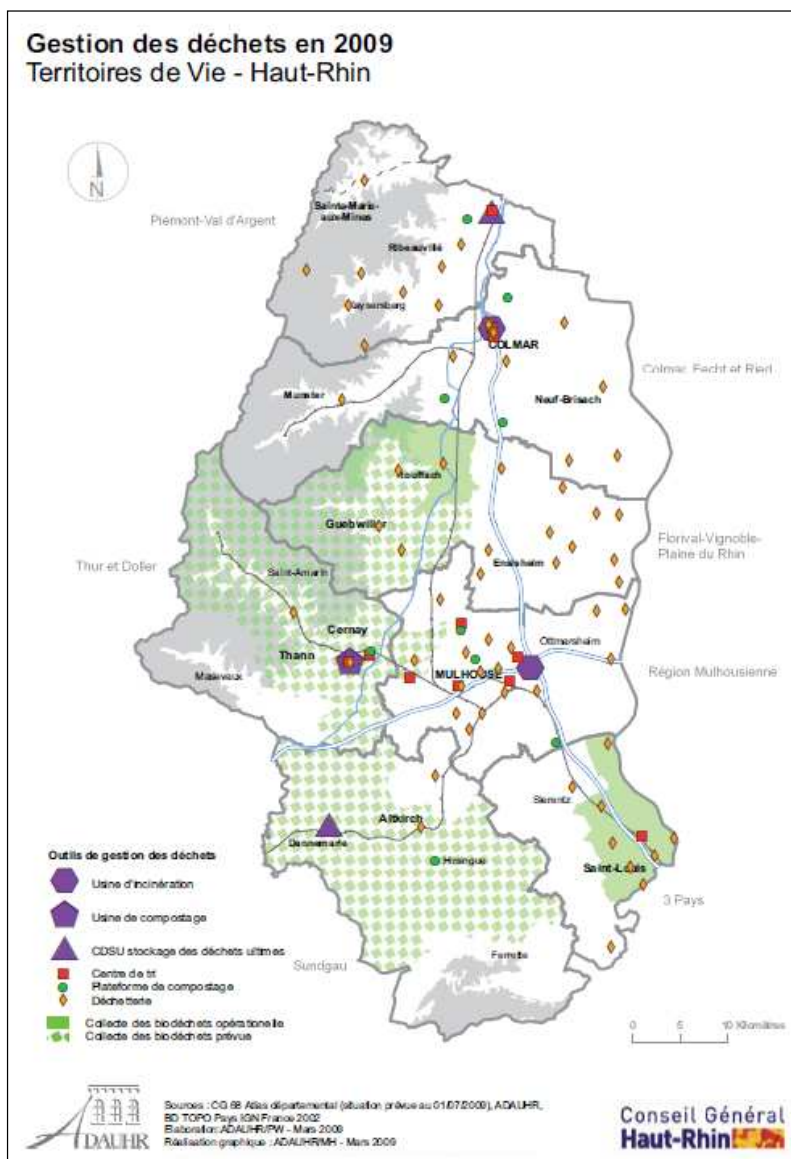
La station d'assainissement la plus importante en termes de capacité de traitement se trouve à ISSENHEIM.



Gestion des déchets

La gestion des déchets relève de la compétence des Communautés de Communes. Il n'existe pas de politique de ramassage et de tri commune aux 43 communes. L'Ouest du territoire est en avance sur la mise en place de collecte des biodéchets. Cette collecte a déjà été mise en place dans la Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH et est prévue dans les Communautés de Communes de GUEBWILLER et de la Vallée Noble.

Le Territoire est bien desservi en déchetteries (15), mais est dépendant des équipements présents hors du Territoire de Vie pour l'incinération, le compostage et le tri des déchets.



⇒ Enjeux relevés :

- **La préservation et la valorisation de la mosaïque paysagère et naturelle (espaces NATURA 2000).**
- **La mise en œuvre de solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations.**
- **La finalisation des infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Territoire de Vie.**

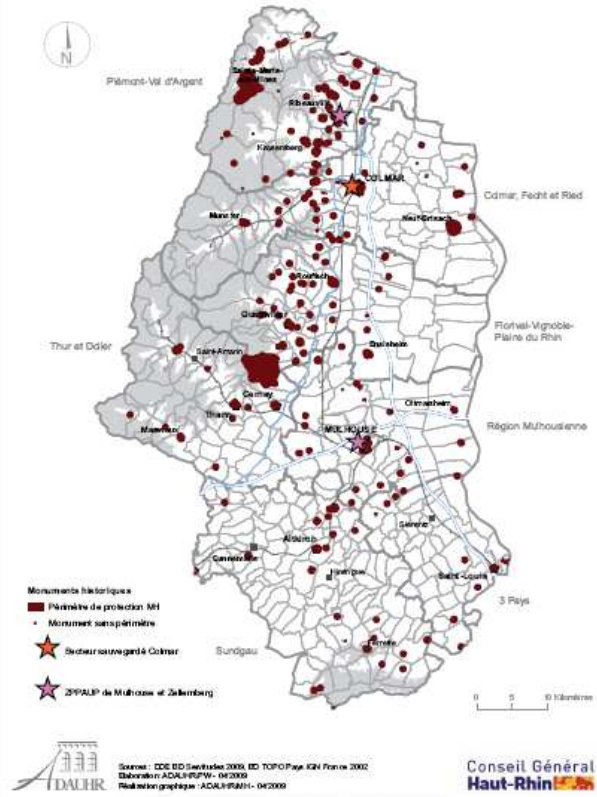
Culture/**P**atrimoine

Caractéristiques patrimoniales générales

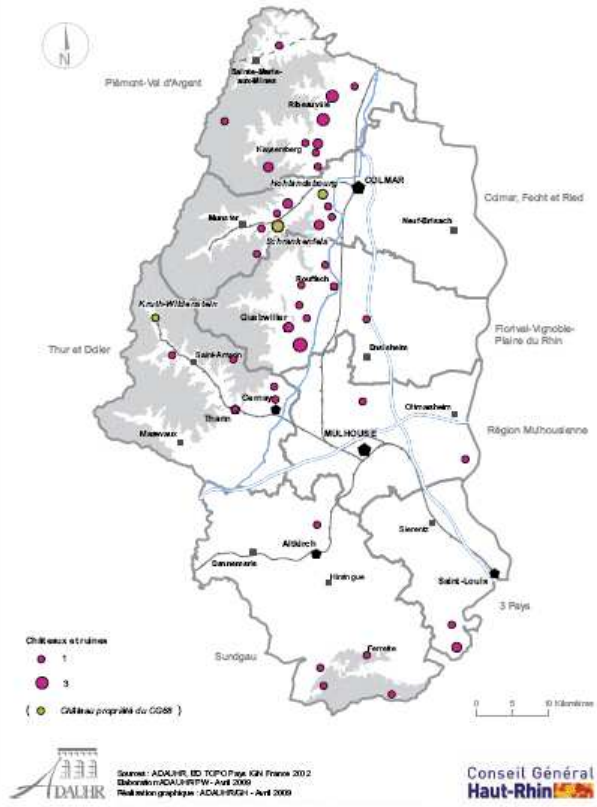
Le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin possède :

- plusieurs identités fortes découlant des origines agricoles, viticoles et montagnardes du territoire. Elles se retrouvent dans les différentes manifestations annuelles organisées sur le Territoire ;
- un nombre important d'associations locales traduisant le dynamisme culturel de ce Territoire à travers une multitude d'actions de développement culturel tout au long de l'année (théâtre, spectacles, concerts, chorales...). Toutefois, un manque de concertation et de synergie dans les actions menées est souvent constaté ;
- un patrimoine vinicole de caractère, avec de nombreuses actions menées tout au long de l'année par les communes de la route des vins ;
- un patrimoine bâti rural riche et diversifié sur l'ensemble de son territoire : patrimoine vernaculaire remarquable, bâtisses viticoles à colombages, corps de fermes en pierre dans la plaine ;
- un patrimoine urbain ancien avec les villes de ROUFFACH, GUEBWILLER et ENSISHEIM ayant conservé une part importante de leur patrimoine architectural historique ;
- un patrimoine religieux remarquable (abbaye de MURBACH, Notre-Dame du Schauenberg ...).
- un patrimoine naturel diversifié qui condense toutes les diversités des reliefs alsaciens en un seul territoire : massif vosgien, collines sous-vosgiennes viticoles, plaine agricole, plaine alluviale de la Hardt.

Patrimoine historique protégé
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Ruines et châteaux
Territoires de Vie - Haut-Rhin



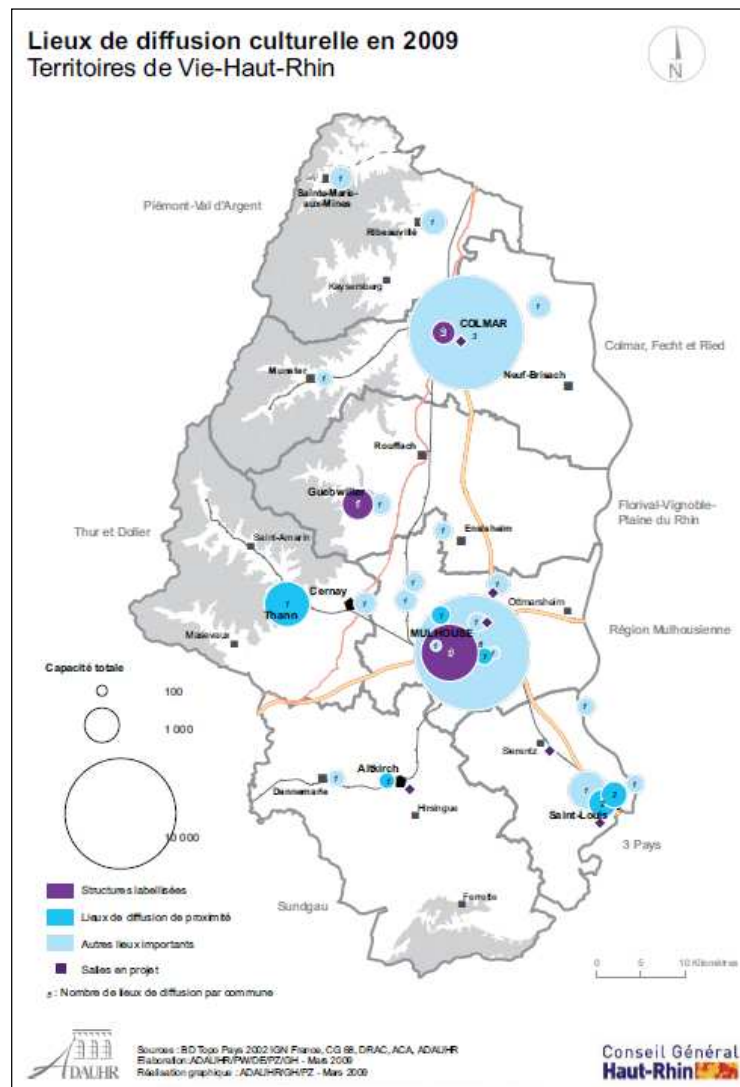
Les équipements culturels

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin se caractérise par une multitude de salles polyvalentes communales.

Les équipements culturels de proximité (MJC, cinéma...) présents dans les bassins de vie permettent une diffusion culturelle acceptable, mais inégalement répartie sur le Territoire au profit de la région de GUEBWILLER. Toutefois, une part importante de ces équipements culturels est vieillissante (salles polyvalentes, foyers, cinéma de GUEBWILLER...).

Le *Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de décembre 2007* répertorie les lieux d'enseignement artistique dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin :

- 19 écoles associatives de musique ;
- 12 structures d'enseignement de la danse (BLODELSHEIM, ENSISHEIM, FESSENHEIM, 2 écoles à GUEBWILLER, JUNGHOLTZ, MERXHEIM, MUNCHHOUSE, NIEDERHERGHEIM, OSENBACH, REGUISHEIM, ROUFFACH) sont répertoriées dans ce schéma ; une école de danse existe également à SOULTZMATT.
- 1 structure associative d'enseignement artistique du théâtre et du cirque à GUEBWILLER.

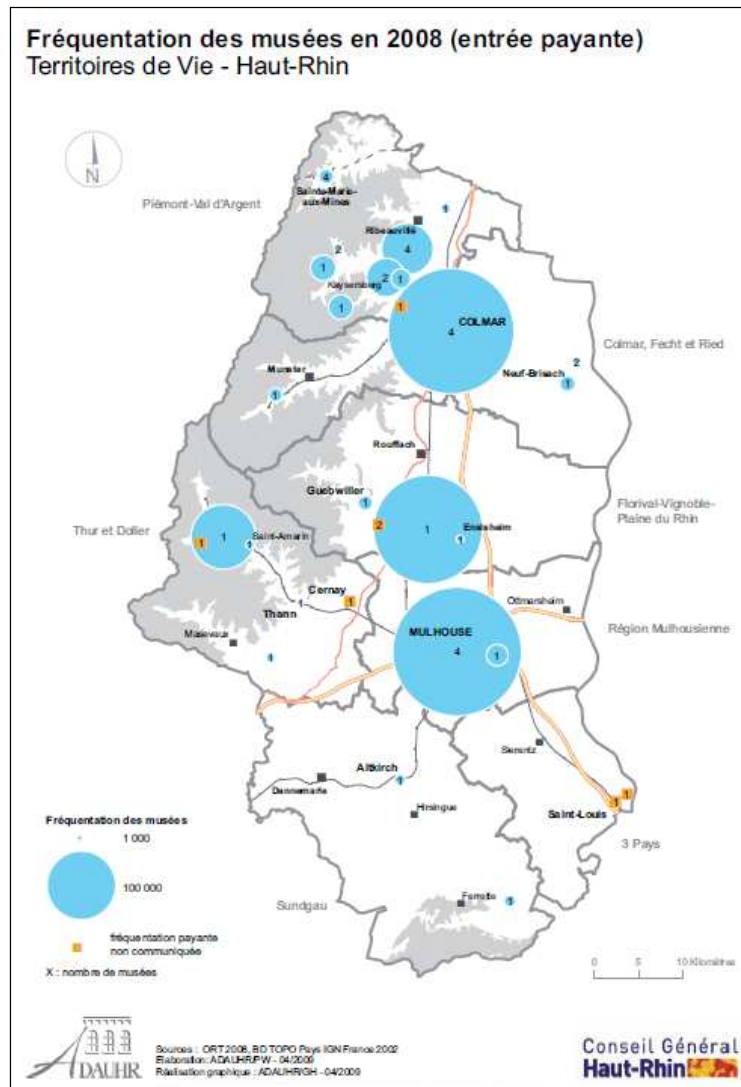


Le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin ne comprend pas de musées d’envergure régionale.

Il dispose de 4 musées affirmant son identité historique et ses savoir-faire. Les 2 principaux musées sont le musée du Florival à GUEBWILLER et le musée de la Régence à ENSISHEIM.

Le premier, outre une collection de céramiques de Théodore Deck, expose des éléments d’archéologie régionale, des arts décoratifs et des sciences de la nature. Le second musée regroupe un témoignage archéologique, historique et minier de la région d’ENSISHEIM.

Le territoire se trouve à proximité des principaux musées du Haut-Rhin qui se situent à COLMAR, MULHOUSE et UNGERSHEIM.



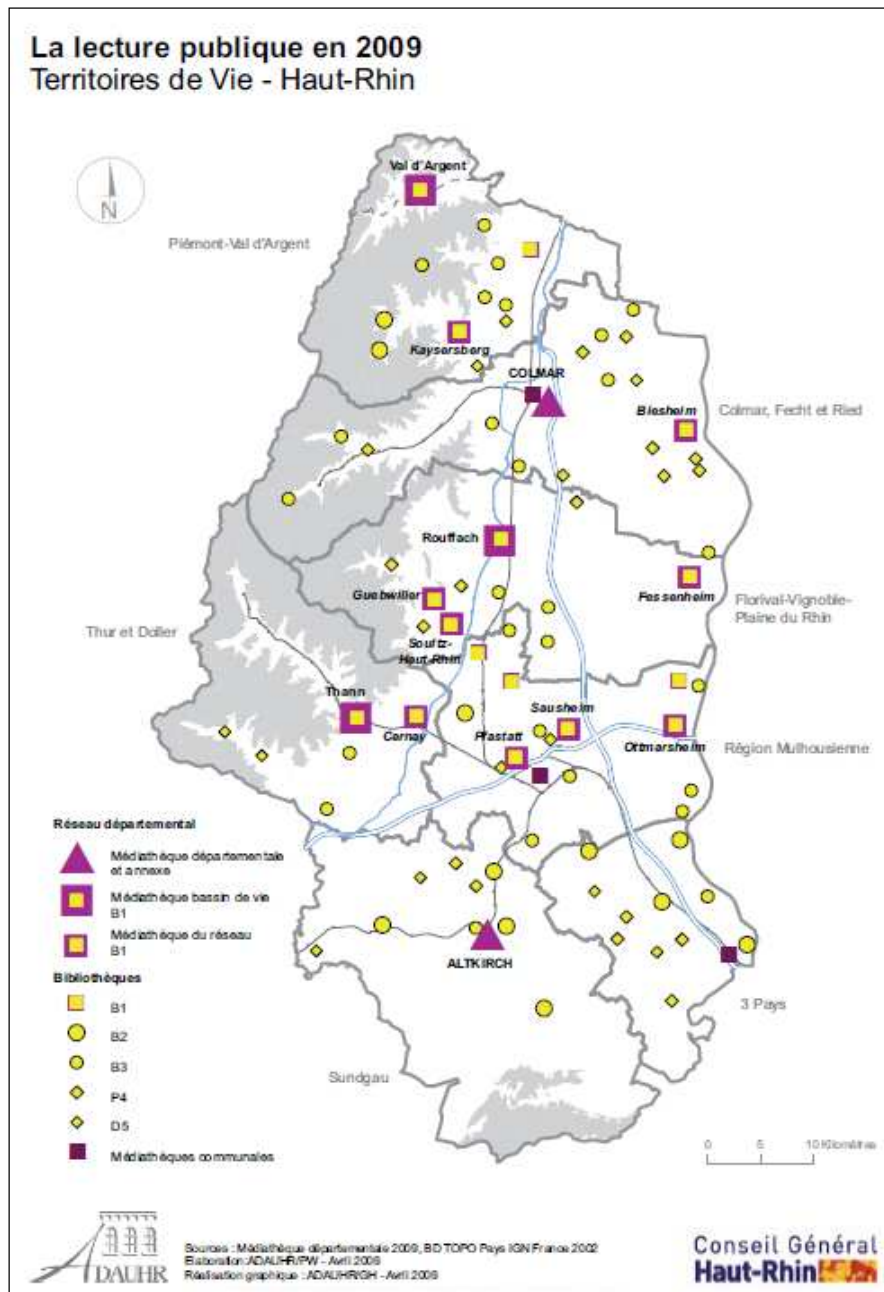
La lecture publique

L'offre en équipements :

La structuration territoriale du réseau de lecture publique est assez importante et diversifiée, mais inégalement répartie.

La majorité des équipements de lecture publique se situe dans une zone comprise entre ROUFFACH, GUEBWILLER et ENSISHEIM.

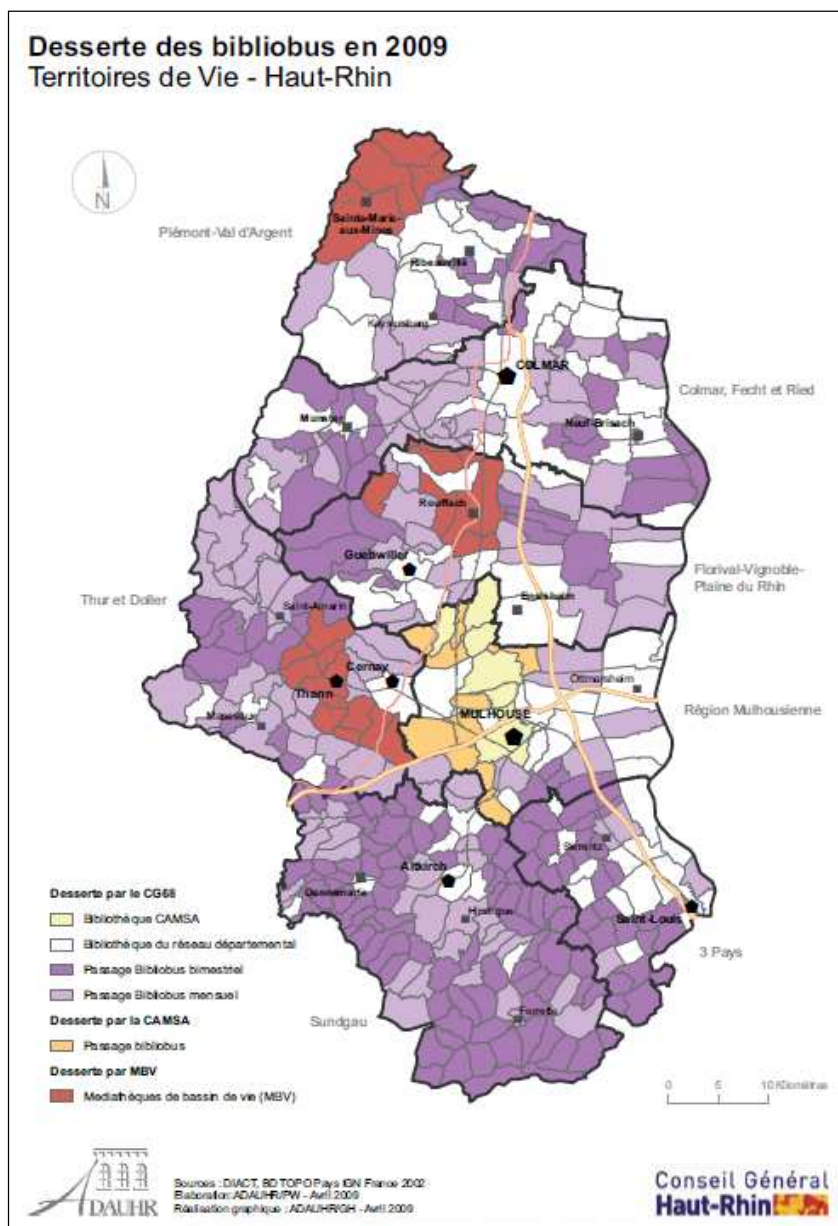
Le réseau se compose d'une médiathèque de rayonnement intercommunal à ROUFFACH suivie de médiathèques importantes à GUEBWILLER, CERNAY et FESSENHEIM. L'offre d'équipement de lecture publique reste très faible dans la plaine du Rhin.



L'offre en services complémentaires :

Le manque actuel d'équipements dans certaines communes de la plaine du Rhin est en partie compensé par le passage du médiabus passage mensuel ou bimestriel).

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des médiabus proche de la moyenne départementale: 6,5 % de la population du Territoire sont inscrits au médiabus (3,6 % de prêts « actifs ») contre 6,4 % en moyenne départementale (3,9 % de prêts « actifs ») ; (Source : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin).



⇒ Enjeux relevés :

- **Mieux coordonner la diffusion culturelle à l'échelle de chaque bassin de vie.**
- **Mieux répartir les équipements de lecture publique de proximité dans le Sud du territoire.**
- **Impulser une nouvelle dynamique aux musées existants.**

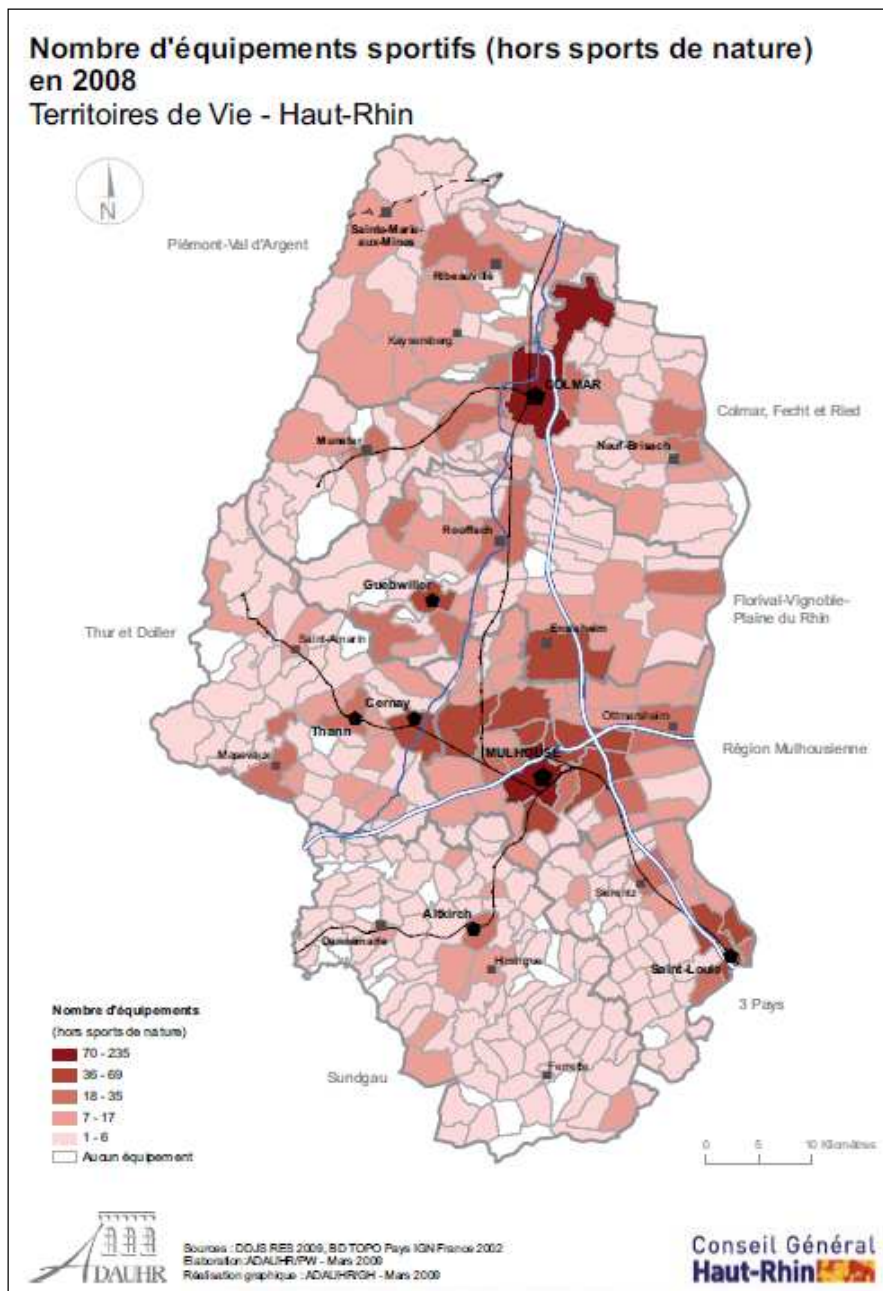
Équipements et Services à la Population

Les équipements sportifs

Le Territoire de Vie Florival - Vignoble – Plaine du Rhin dispose de 321 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la majorité des communes du territoire.

Les communes regroupant le plus grand nombre d'équipements sportifs sont les principales villes du territoire (GUEBWILLER, ENSISHEIM, ROUFFACH et FESSENHEIM) qui proposent un grand nombre d'équipements par rapport à leur poids démographique.

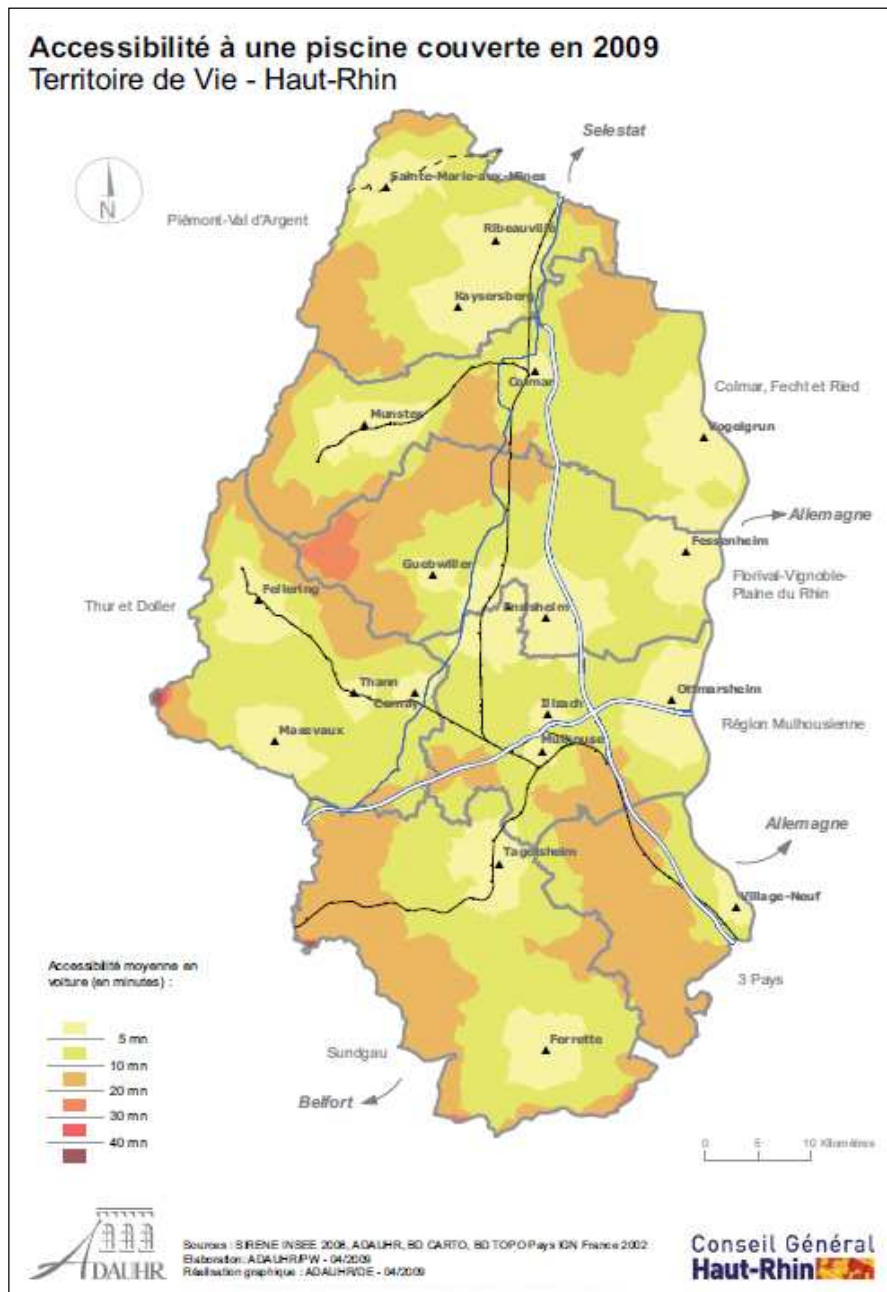
Enfin, le territoire dispose d'un terrain de sport synthétique et 3 autres sont en projet. L'offre de structure présente à terme des différents projets recouvre 9 % des communes du territoire.



S'agissant des équipements aquatiques, le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin dispose de 6 piscines, dont 4 bassins couverts. Cependant certaines installations telles que la piscine de FESSENHEIM, construites dans les années 70, et de type «tournesol», ne répondent plus aux besoins pédagogiques et de loisirs actuels.

Le niveau d'accessibilité à ces équipements est bon avec une accessibilité moyenne en voiture inférieure à 10 minutes sauf dans le secteur vosgien où ce temps d'accès peut dépasser les 20 minutes.

Notons la présence de plusieurs équipements importants en Allemagne avec notamment le centre thermal de BAD KROZINGEN, situé à moins de 10 kilomètres de la frontière.



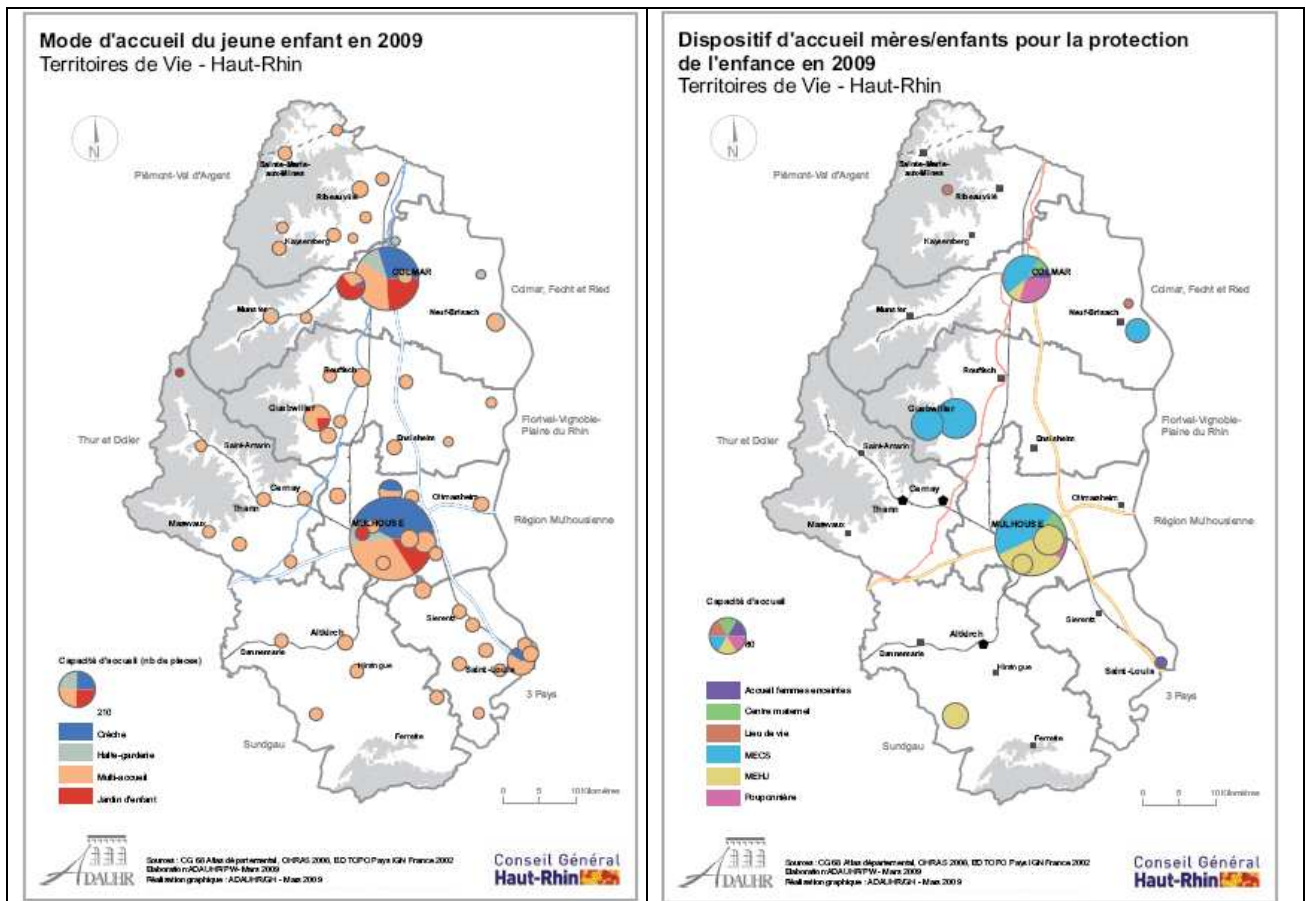
Les services à l'enfance

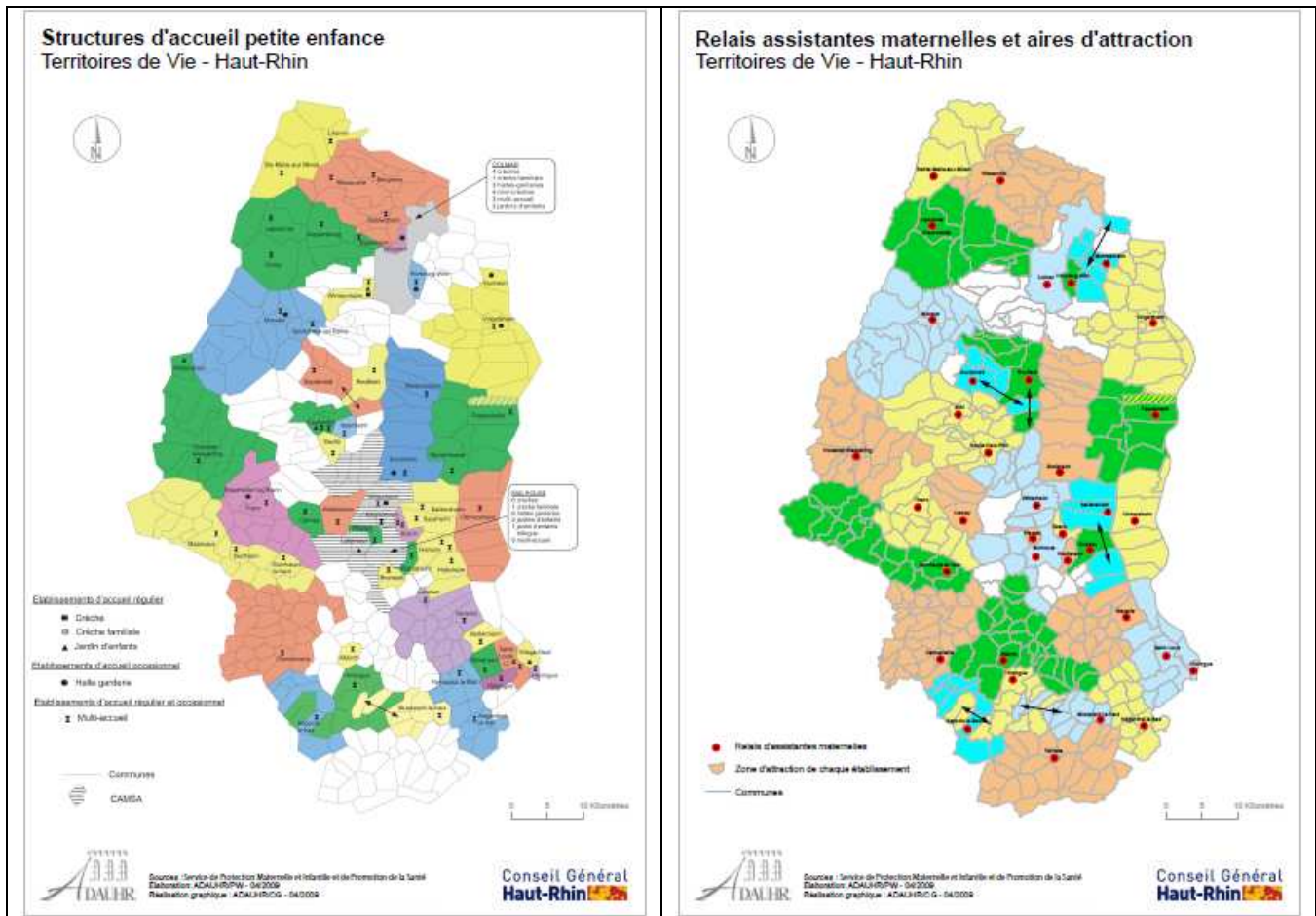
Le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin offre 407 places d'accueil de l'enfance qui se répartissent de la sorte :

- 322 places en structure multi-accueil ;
- 24 places en jardin d'enfants ;
- 61 places en périscolaire

L'offre de services à l'enfance est supérieure à la moyenne départementale avec 5,7 places d'accueil pour 1 000 habitants, mais reste sous-dimensionnée dans certains secteurs du territoire.

Le Territoire dispose également de 158 places d'accueil temporaire de mineurs en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à GUEBWILLER et SOULTZ. Il s'agit du second Territoire de Vie en termes de places disponibles dans ce type de structures après la région MULHOUSIENNE.





⇒ **Enjeux relevés :**

- **Augmenter la capacité d'accueil et mieux équilibrer la répartition des équipements pour les jeunes enfants sur le Territoire de Vie.**

Les services aux personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le territoire sont la synthèse du Schéma départemental gérontologique 2006-2011.

Synthèse démographique :

15 % de la population a 60 ans ou plus (moyenne départementale 15,54 %), soit 10 778 personnes.

La part des 60 ans ou plus a progressé et leur poids démographique devrait augmenter pour représenter 30 % de la population contre 20 % actuellement selon les projections de l'INSEE.

Cette progression démographique se fait au détriment des moins de 20 ans.

La population potentiellement concernée par l'entrée en maison de retraite et services de soins de longue durée devrait augmenter progressivement à compter de 2015. L'effectif des 85 ans et plus devrait augmenter sensiblement entre 2010 et 2020 (*cf. pyramide des âges du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin*).

Le profil des résidents des établissements d'hébergement du Territoire reflète une dépendance nettement moins importante par rapport au profil départemental.

Synthèse des équipements d'hébergement (source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009) :

691 places en équipements médico-sociaux (maisons de retraite et services de soins longue durée) ont été recensées en 2009, réparties sur 8 établissements habilités à l'aide sociale.

Aucune MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) n'est implantée dans le territoire et seules 2 places en accueil de jour sont disponibles à SOULTZ.

Il n'existe pas d'unité de prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Le territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est le seul territoire du département à ne pas disposer de places d'accueil pour les malades d'Alzheimer.

Le Territoire offre 6 places d'hébergement temporaire réparties à parts égales entre l'hôpital civil d'ENSISHEIM et l'établissement public de santé à SOULTZ.

Un projet de création d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est en cours à GUEBWILLER avec une capacité d'accueil de 114 lits et intégrant une unité Alzheimer. Mises à part les maisons de retraite de SOULTZ et ISSENHEIM, ce secteur doit être remis à niveau par rapport aux critères actuels de confort et de fonctionnalité.

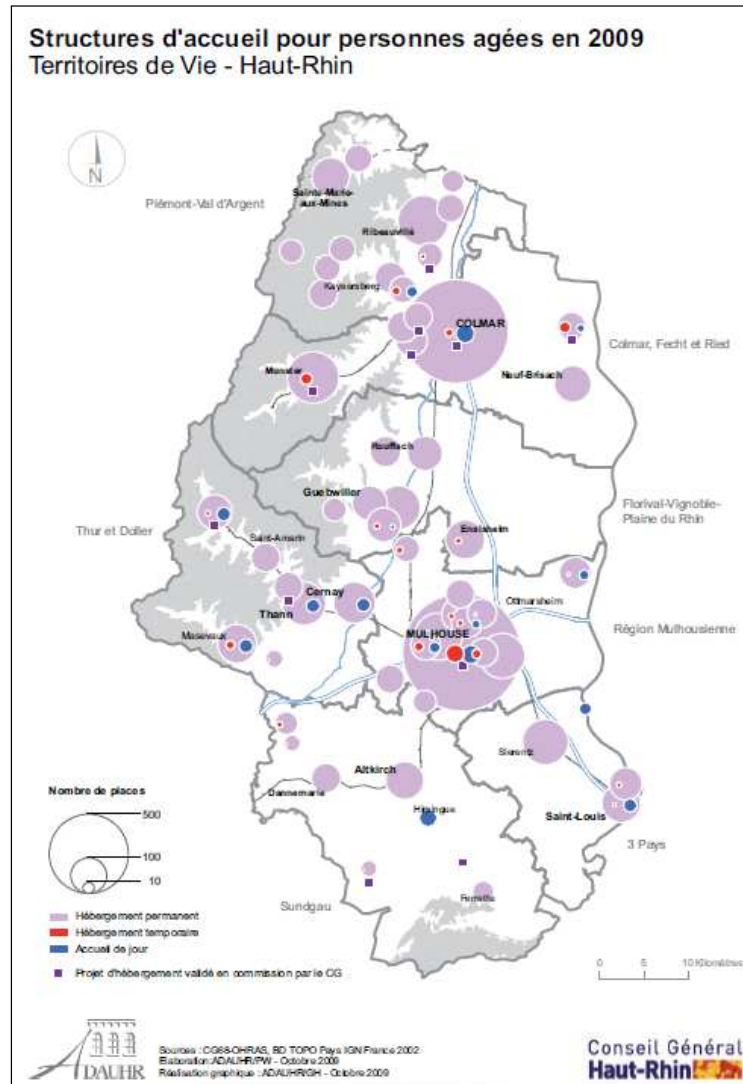
Synthèse des services d'aide à domicile :

539 personnes bénéficient de l'APA « maintien à domicile » en 2009, soit à 0,74 % de la population totale, taux légèrement inférieur à la moyenne départementale (0,82 %).

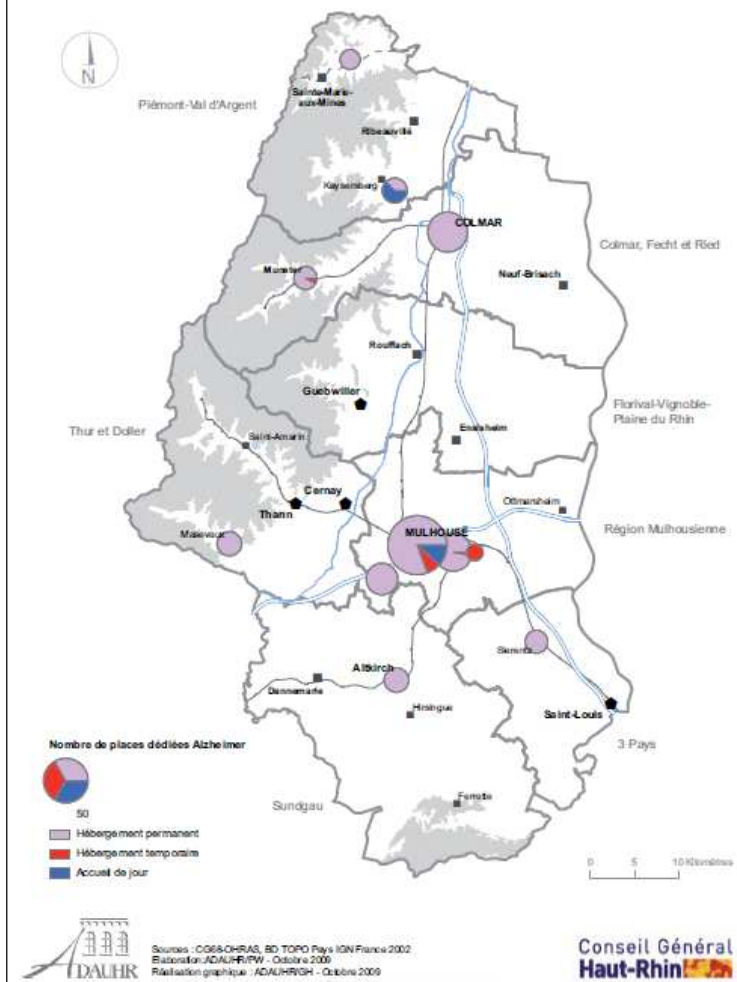
L'offre en hébergement autonome (hébergement temporaire et accueil de jour) est quasi inexistante.

L'offre de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées couvre bien les besoins et est même surdotée en infirmières libérales. Un SSIAD est basé à SOULTZ.

L'offre en hospitalisation de jour reste quasi inexistante (seulement 2 places à SOULTZ).



Offre d'accueil dédiée à la maladie d'Alzheimer en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



⇒ **Enjeux relevés :**

- Réduire le déficit actuel en capacité d'accueil pour personnes âgées.
- Diversifier les modes de prise en charge des personnes âgées, notamment pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Réfléchir à la création d'un hébergement temporaire autonome.

Les services aux personnes handicapées

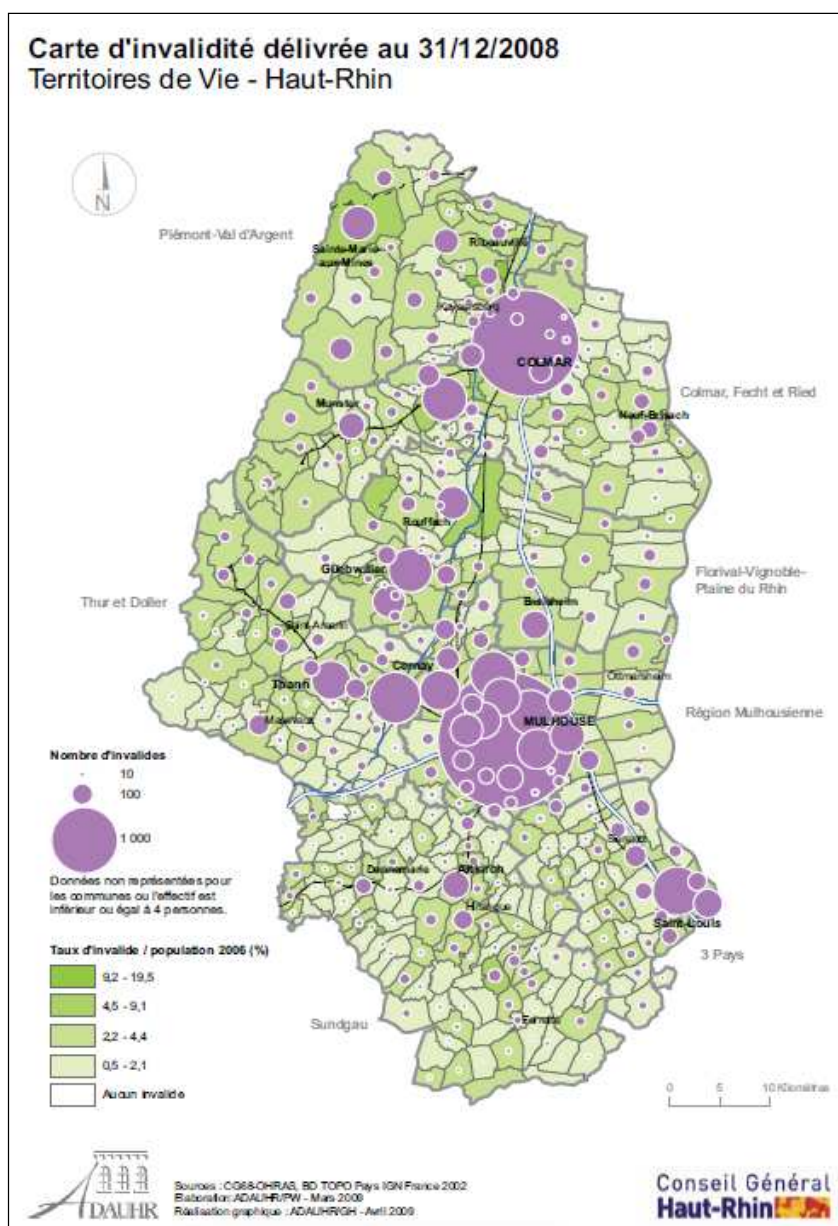
Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin ont été relevées dans le Schéma départemental des personnes handicapées 2009-2013.

Synthèse démographique

Au 31 décembre 2008, 2 048 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, soit 9,36 % du total départemental (Source : MDPH68).

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent 2,77 % de la population du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin. Cette part est inférieure à la moyenne départementale (2,98 %).

Sur le Territoire, 931 personnes sont bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés.

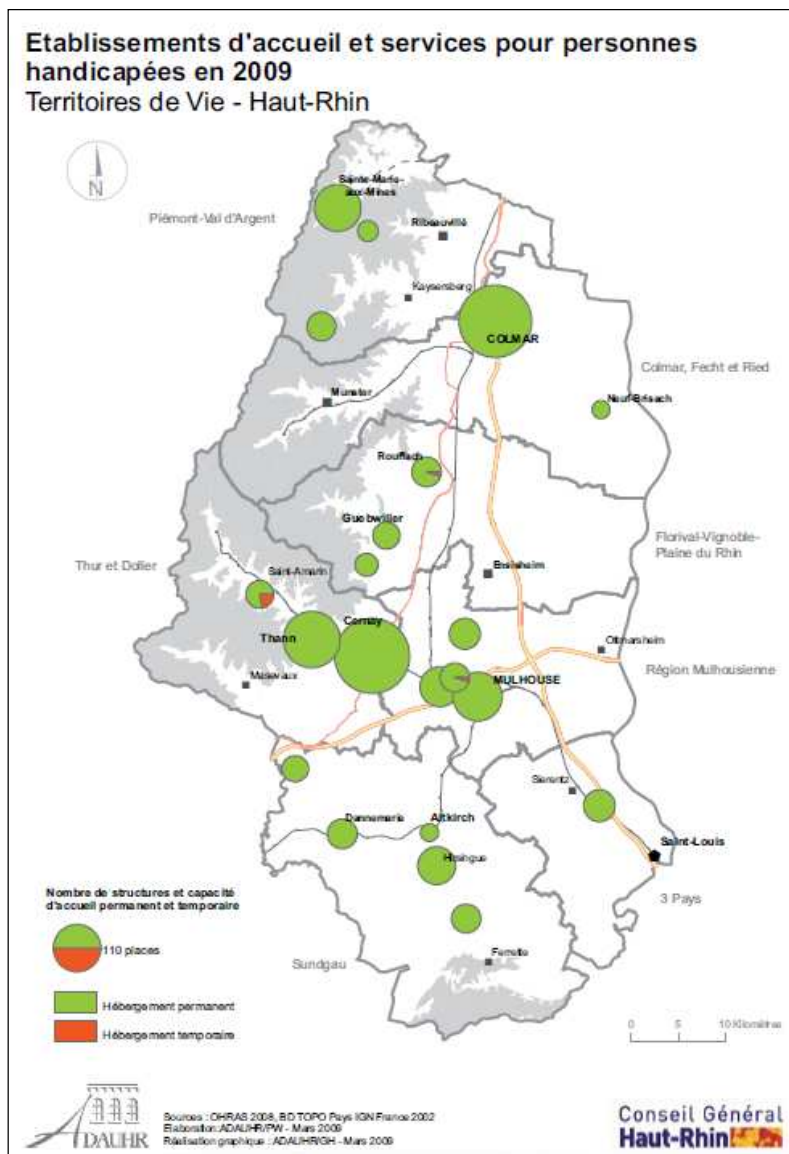


Synthèse des équipements et services (source : OHRAS et DA-STE au 1^{er} janvier 2010) :

4 structures sont implantées et oeuvrent à la prise en charge des personnes handicapées :

- le Centre Hospitalier Spécialisé de ROUFFACH
- le foyer pour adultes handicapés travailleurs (FAHT) à GUEBWILLER
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) « Les Papillons Blancs » à GUEBWILLER
- un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SASSAD).

Le nombre de places et d'équipements reste cependant restreint pour le Territoire et une grande part des besoins est prise en charge par les structures existant à COLMAR et MULHOUSE.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Diversifier les modes de prise en charge.**

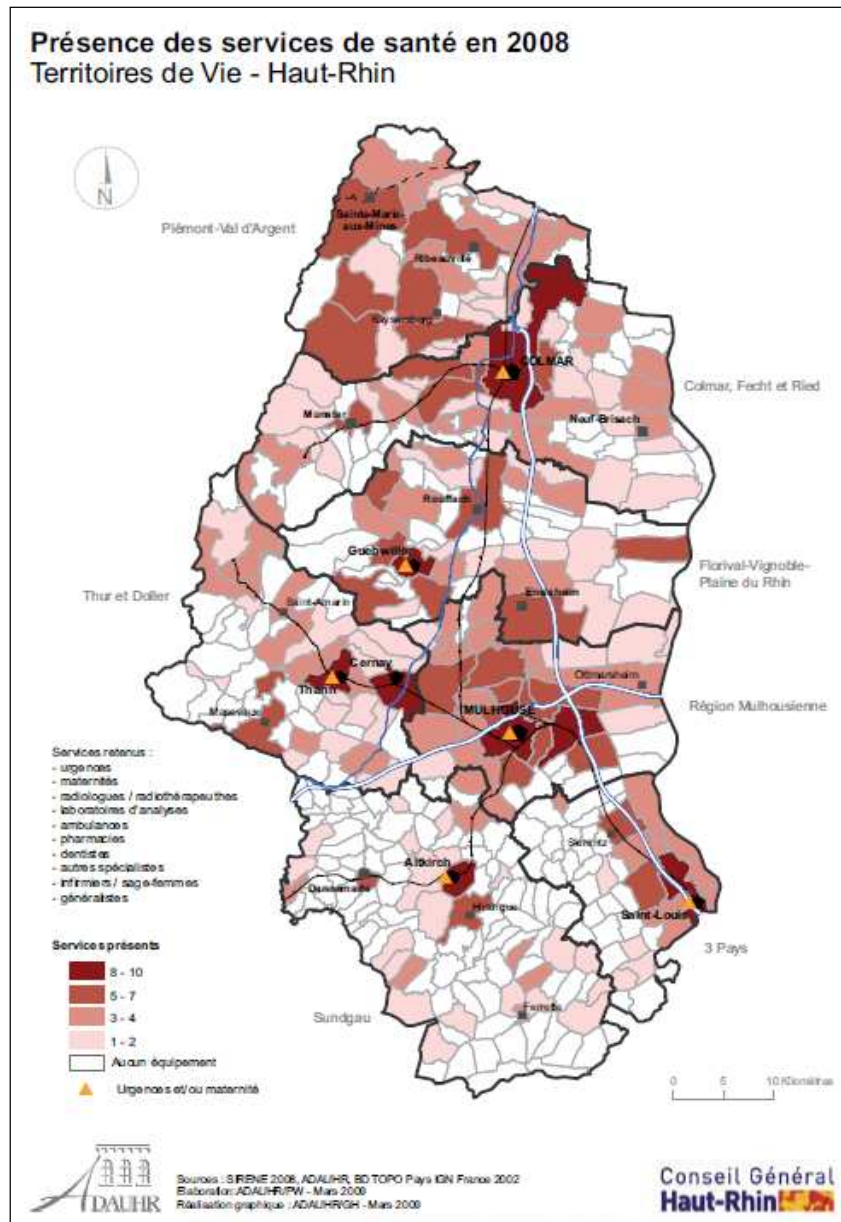
Les services de santé

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin présente une disparité entre des communes disposant de plusieurs services de santé et des communes qui en sont totalement dépourvues.

Au total, 211 services de santé sont répartis sur le Territoire pour une moyenne d'équipements de 2,93 pour 1 000 habitants en dessous de la moyenne départementale de 3,44 équipements pour 1 000 habitants (*SIRENE 2008*) :

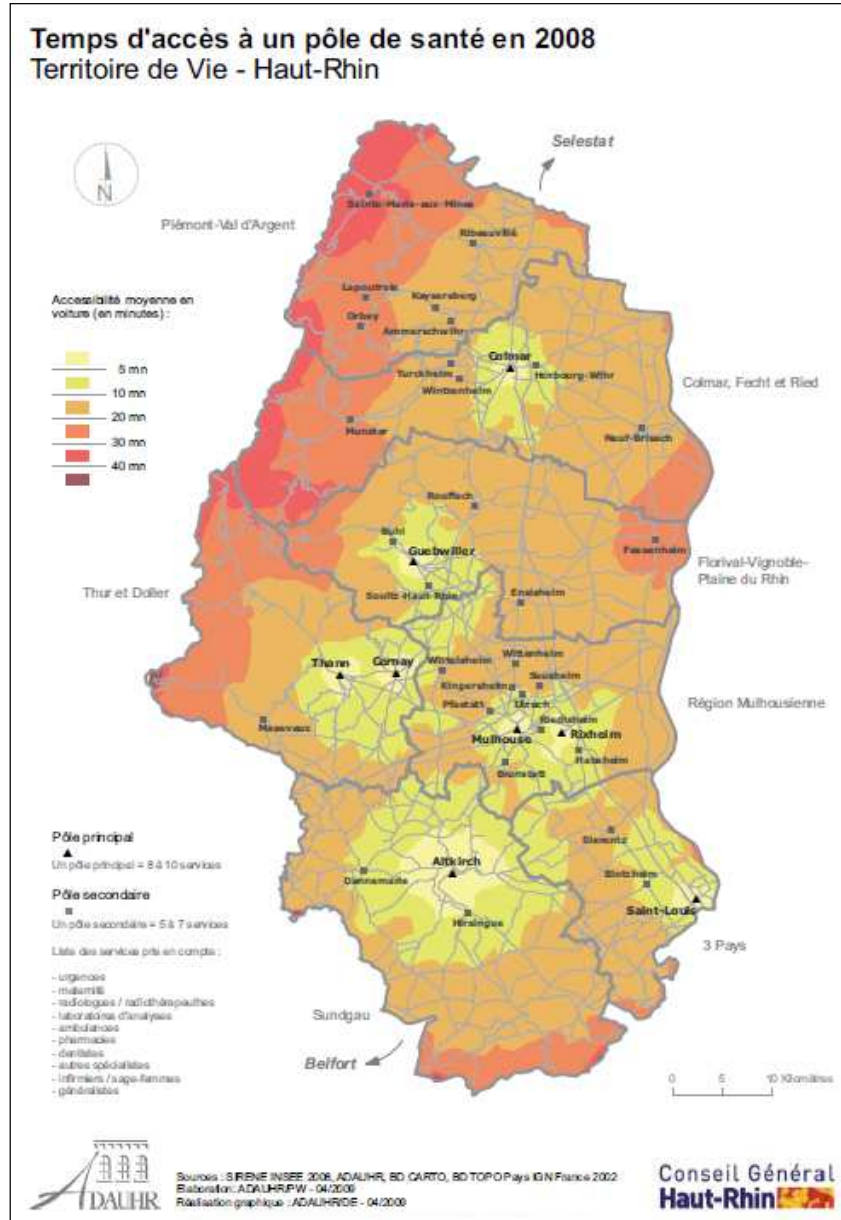
- médecins généralistes libéraux : 65 médecins, soit 7 % des médecins du département, soit un ratio de 9,05 pour 10 000 habitants (12,63 en moyenne départementale) ;
- infirmiers libéraux : 60 infirmiers, soit 11 % des infirmiers du département, soit un ratio de 8,35 pour 10 000 habitants (7,35 en moyenne départementale).

Un service d'urgence et de maternité se situe à GUEBWILLER.



Le pôle de santé principal du Territoire se trouve à GUEBWILLER qui dispose d'une dizaine de services. On compte 4 pôles secondaires (FESSENHEIM, ROUFFACH, BUHL, ENSISHEIM).

Les temps de trajets entre les patients et les professionnels de santé sont assez importants pour se rendre au centre de santé principal. De plus, l'Est du territoire ne bénéficie pas de pôle de santé principal en limite du périmètre du bassin de vie.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Résorber l'inégale répartition des services de santé sur le Territoire de Vie.**

Transports et mobilité

Le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin draine tous les flux qui traversent l’Alsace dans l’axe Nord-Sud. Les flux sont facilités pour suivre cet axe avec la présence de l’autoroute A36 et de la route départementale 83. Il n’existe cependant pas d’axe important permettant une liaison Est-Ouest rapide. Ces flux s’écoulent par les routes secondaires et traversent les zones urbaines.

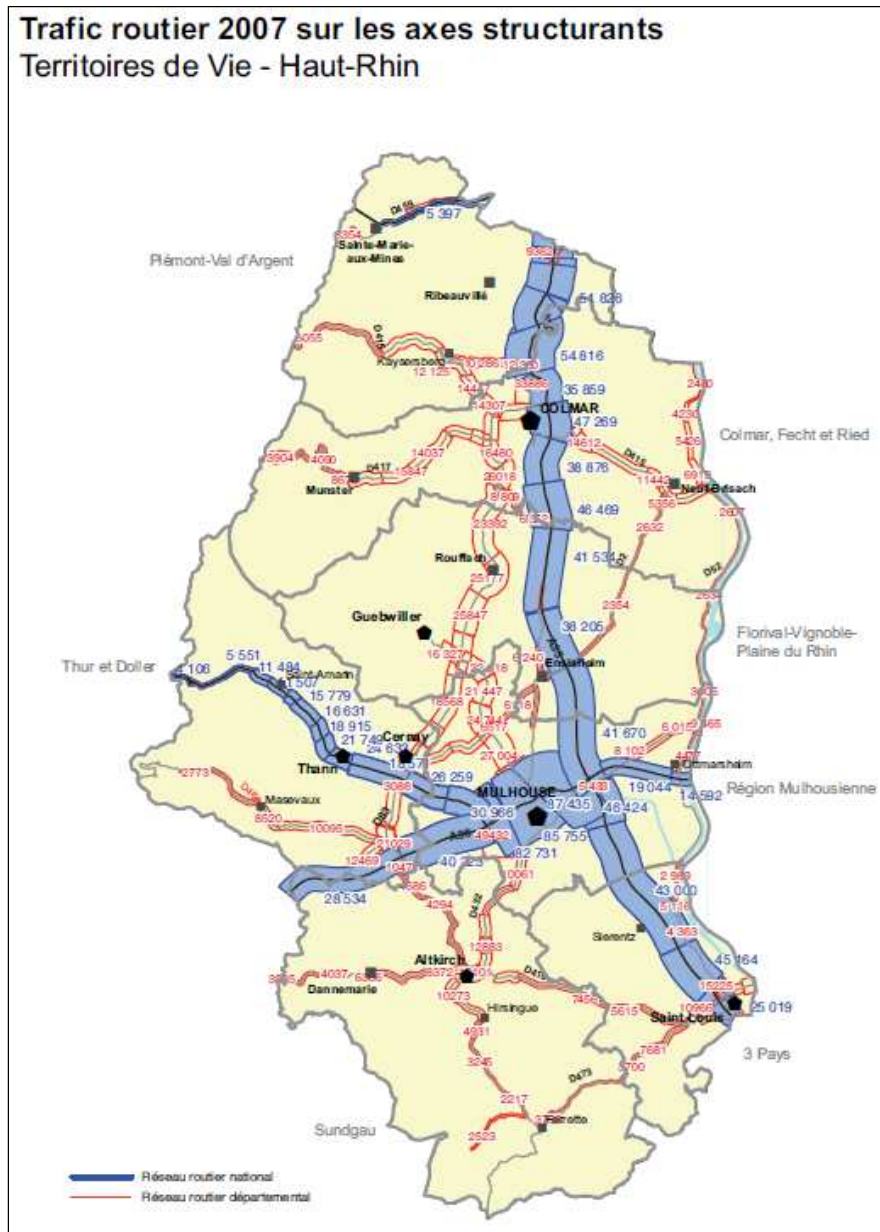
L’ensemble du réseau routier du Territoire s’étend sur plus de 1 156 kilomètres. Le Territoire de Vie comporte un réseau autoroutier de 37 kilomètres de long, mais le nombre de points d’accès à cette infrastructure se limite à 3 bretelles à ENSISHEIM, MEYENHEIM et NIEDERHERGHEIM. Le réseau de routes départementales s’étend sur 364 Km.

Une part importante des flux transitant sur le territoire par la RD 83 et l’autoroute A 36 correspond aux flux pendulaires quotidiens dus à l’attractivité de MULHOUSE et de COLMAR. En plus de ces flux externes, le nombre important de personnes travaillant dans ces deux bassins de vie et résidant dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin augmente encore le trafic routier sur ces axes structurants.

Près de 40 000 véhicules empruntent l’autoroute A 35 chaque jour en moyenne.

La fréquentation de la RD 83 dépasse les 25 000 véhicules/jour entre ROUFFACH et GUEBWILLER.

Ces deux axes sont classés au titre d’axes à grande circulation.



Offre en transports collectifs :

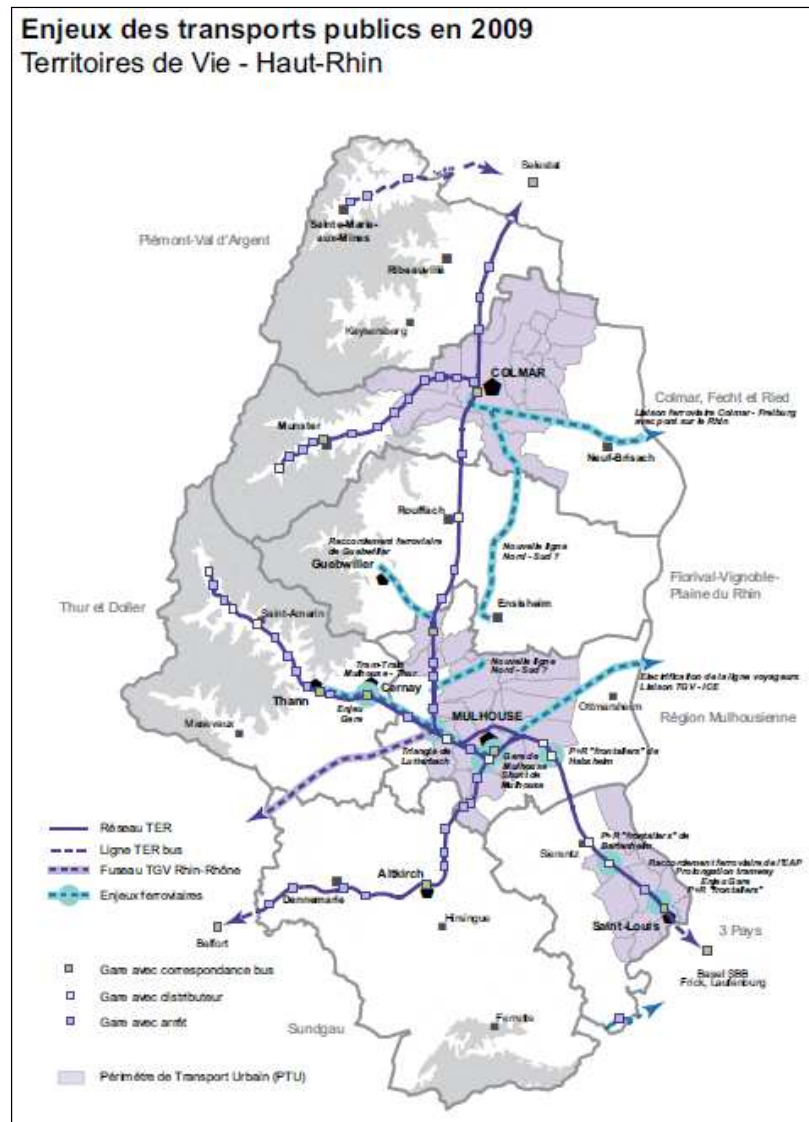
Le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin est traversé par la ligne SNCF MULHOUSE/COLMAR/STRASBOURG qui dispose d'un cadencement régulier de TER tout au long de la journée. Cependant, seuls 3 arrêts existent sur cette portion du Territoire de Vie et l'unique gare de distribution est ROUFFACH. RAEDERSHEIM et MERXHEIM sont uniquement des gares d'arrêts. Le territoire ne dispose pas d'arrêt TGV.

Un rabattement sur la gare de COLMAR est assuré par un réseau de bus interurbain et départemental qui dessert le secteur de la Hardt.

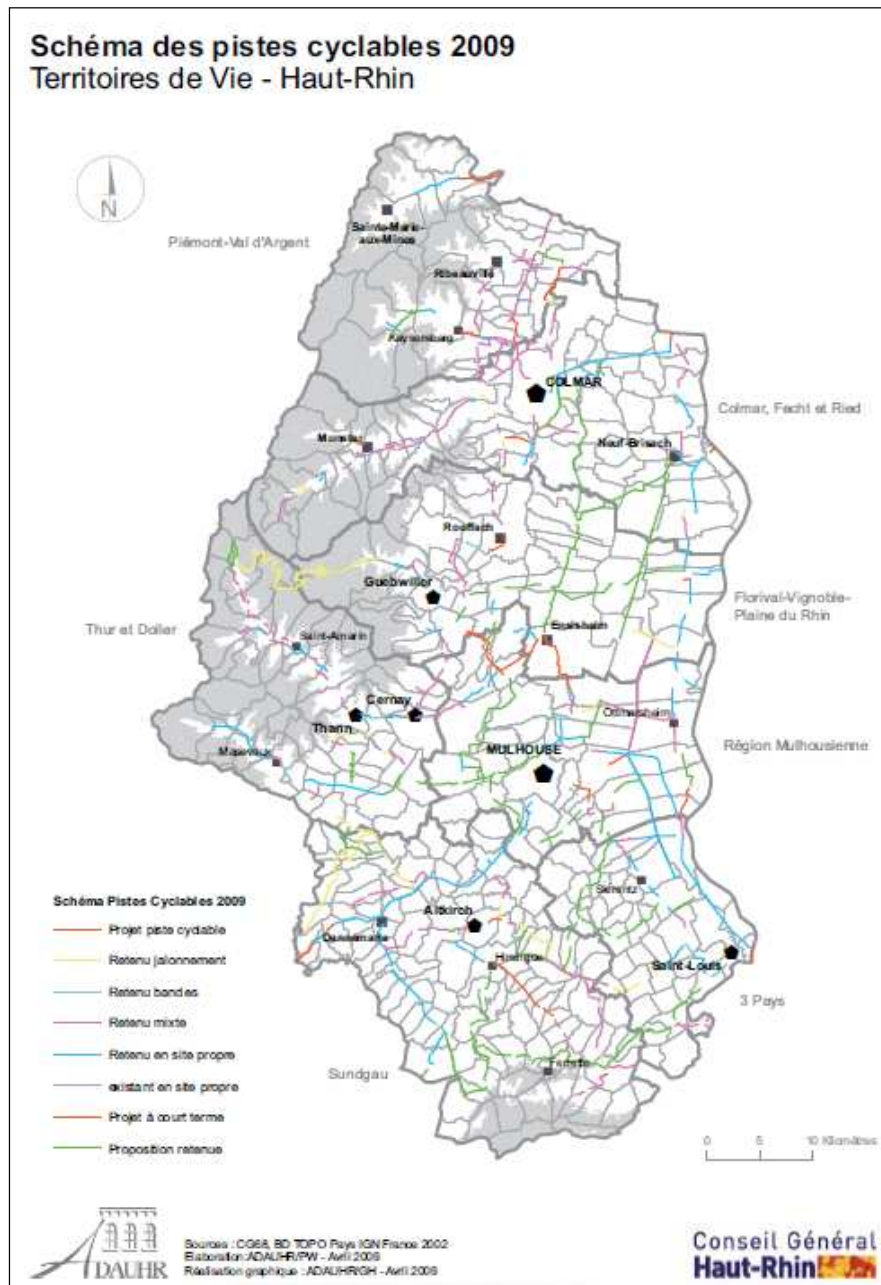
Plusieurs enjeux ferroviaires sont mis en avant, notamment :

- un raccordement ferroviaire de GUEBWILLER à la ligne MULHOUSE/STRASBOURG ;
- une nouvelle ligne Nord-Sud raccordant ENSISHEIM à COLMAR

Les autres transports collectifs (bus et car) sont peu utilisés, principalement à l'Est avec des temps de trajet élevés et une fréquence peu adaptée au mode de vie des habitants. Ces transports sont essentiellement destinés aux transports scolaires.



Avec 21,94 km de pistes cyclables existantes, le Territoire de Vie est faiblement équipé par rapport aux autres Territoires de Vie, mais le réseau est en constante augmentation. Le réseau sera progressivement complété par la réalisation de 18,55 km de pistes déjà programmées et de 43,76 km de pistes supplémentaires prévues à long terme.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Favoriser le développement d'axes de transports Est-Ouest.
- Continuer à améliorer le réseau routier départemental.
- Renforcer l'offre en transports collectifs.
- Poursuivre le développement des itinéraires cyclables.

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégalement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en mai 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu transversal :

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Cette préoccupation sera présente dans tous les projets accompagnés par le Département, tant pour les projets relevant des aides classiques départementales du Guide des Aides que pour les projets retenus dans le Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 1 :

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts .

Axe 1.1 :

Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Bien réparties sur l'ensemble du Territoire de Vie et bénéficiant d'une certaine dynamique de développement, il apparaît judicieux de permettre que les zones d'activité existantes se développent plutôt que de créer de nouvelles zones ex nihilo dans un environnement à préserver.

Axe 1.2 :

Relancer la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM)

Il s'agit de conforter et améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

La future Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle de deux communautés de communes doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale pour lutter contre l'évasion commerciale.

Le soutien départemental portera prioritairement sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants »

Axe 1.3 :

Développer les atouts touristiques du territoire

D'Est en Ouest, le territoire possède une palette importante de sites touristiques d'une grande diversité qui constituent autant de lieux qui méritent d'être valorisés.

Enjeu 2 :

Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises.

Axe 2.1

Soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale.

Il s'agit dans ce domaine de parfaire un système de collecte des déchets déjà performant mais qui peut être encore amélioré.

Axe 2.2

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin souhaite mener une réflexion sur l'ensemble du Territoire dans le domaine environnemental et agricole.

Axe 2.3

Soutenir le Développement local à l'échelle des communautés de communes

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 3 :

Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population

Axe 3.1 :

Compléter la palette des services à la population

Des équipements adaptés aux personnes âgées en situation de dépendance ainsi que des structures d'accueil pour jeunes enfants (multi-accueil) sont à prévoir sur ce Territoire.

Axe 3.2 :

Développer les services de transports à la demande

Valoriser les initiatives soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général

Enjeu 4 :

Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population

Axe 4.1. :

La construction de nouveaux équipements sportifs

Il s'agit de conforter l'offre existante en piscines couvertes en accompagnant la remise à niveau des infrastructures devenues obsolètes.

Par ailleurs quelques grands équipements spécialisés seront soutenus pour répondre à une forte demande de la population locale.

Axe 4.2 :

La mise en valeur des équipements socio-culturels

Cet axe consiste d'une part à consolider le patrimoine culturel important du territoire et de créer d'autre part de nouveaux équipements dans des secteurs qui en sont dépourvus.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin

Le présent volet valorise les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention

***1- La présence du Conseil Général
dans le Territoire de Vie
Florival – Vignoble – Plaine du Rhin***

Le Conseil Général du Haut-Rhin mène une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et développe avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...).

Il s'agit enfin de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie Florival –Vignoble- Plaine du Rhin accueille 118 agents territorialisés répartis sur 15 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie :

▶ **Antenne principale de GUEBWILLER**

97, rue Théodore Deck
68500 GUEBWILLER
Téléphone : 03 89 62 63 60

▶ **Antenne d'ENSISHEIM**

40, rue de la 1^{ère} Armée
68190 ENSISHEIM
tel. 03.89.81.13.33

▶ **Antenne de FESSENHEIM**

Pépinière d'entreprises
1, rue de l'Europe
68740 Fessenheim

▶ **Antenne de ROUFFACH**

Maison des services
12, place de la République
68250 ROUFFACH
tel 03.89.81.13.33

▶ **Espace solidarité de GUEBWILLER**

1, rue Schlumberger
68500 GUEBWILLER
tel 03.89.76.83.07

▶ **Centre Médico-Social d'ENSISHEIM**

40, rue de la 1^{ère} Armée
68190 ENSISHEIM
tel. 03.89.81.13.33

▶ **Centre Médico-Social de SOULTZ**

13, rue des Charrons
68360 SOULTZ
tél. 03 89.76.83.07

▶ **Centre Médico-Social de ROUFFACH**

Place de la République
68250 ROUFFACH
tél. 03 89-49-61-26

▶ **Unité Routière d'ENSISHEIM**

6, rue du 6 février
68190 ENSISHEIM
tél. 03 89.81.81.75

▶ **Centre Routier de SOULTZ**

rue de Raedersheim
68360 SOULTZ
tél. 03 89 .76.41.50

▶ **Centre Routier de LINTHAL**

rue du Markstein
68610 LINTHAL
tél. 03 89.76.32.10

▶ **Collège.de Buhl**

3,rue de la Fabrique
68530 BUHL
tél. 03 89.32.96.10

▶ **Collège Victor Schoelcher**

27,rue du Tir
68190 ENSISHEIM
tél. 03 89 81.03.19

▶ **Collège Félix Eboué**

1,rue de l'Abolition
68740 FESSENHEIM
tél. 03 89 07 18 40

▶ **Collège de Guebwiller**

route d'Issenheim BP189
68504 GUEBWILLER
tél. 03 89 76 89 94

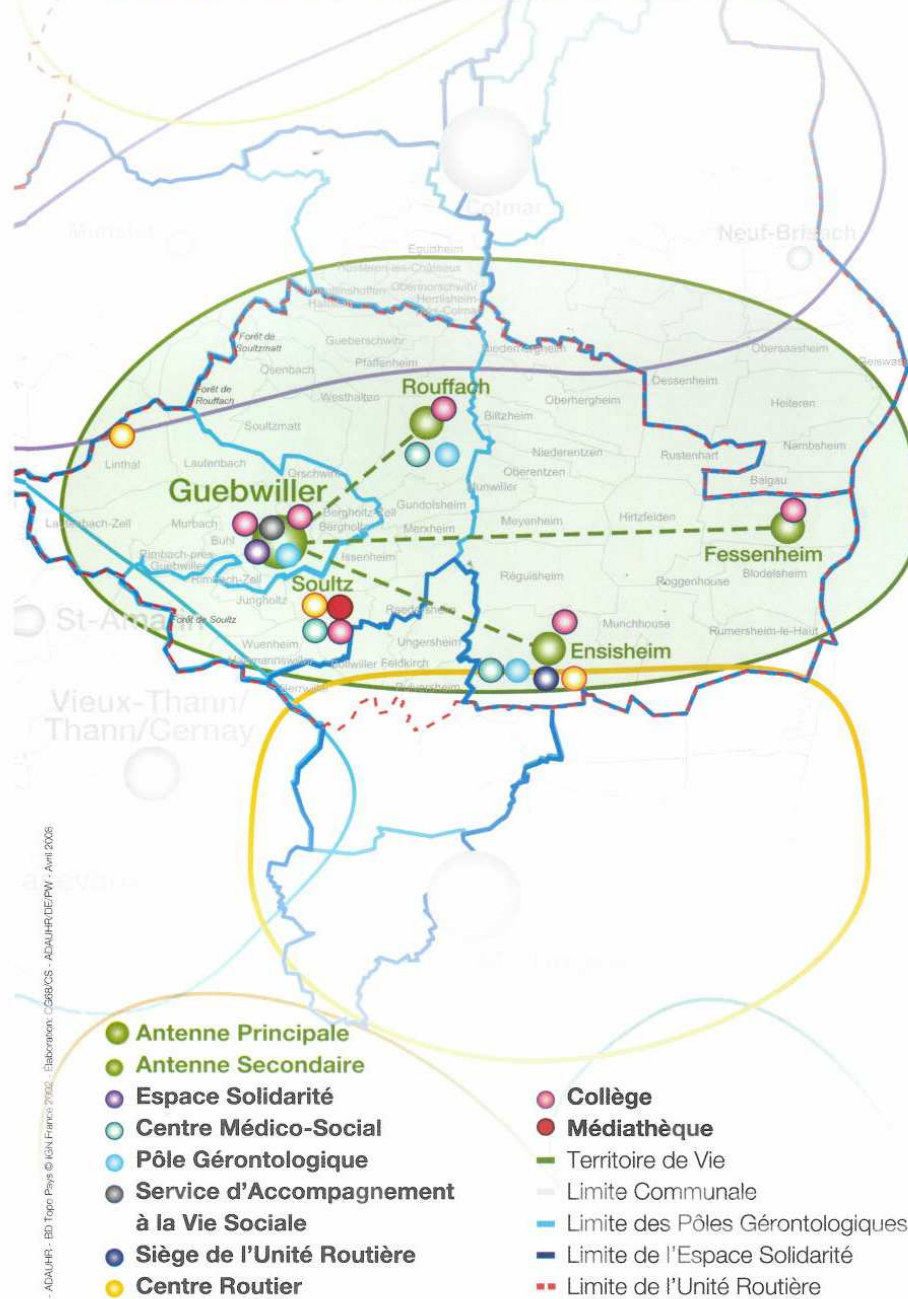
▶ **Collège Jean Moulin**

20, rue Thiébaud Walter
68250 ROUFFACH
tél. 03 89 49 65 86

▶ **Collège Robert Beltz**

18, route de Jungholtz
68360 SOULTZ
tél. 03 89 74 24 00

Les **Services** du **Conseil Général** présents dans votre **Territoire de Vie**



- **Antenne Principale**
- **Antenne Secondaire**
- **Espace Solidarité**
- **Centre Médico-Social**
- **Pôle Gérontologique**
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**
- **Siège de l'Unité Routière**
- **Centre Routier**
- **Collège**
- **Médiathèque**
- Territoire de Vie
- Limite Communale
- Limite des Pôles Gérontologiques
- Limite de l'Espace Solidarité
- Limite de l'Unité Routière

118 Agents départementaux
8 Agents de développement subventionnés par le Conseil Général

Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Sources : CG98 - ADAUHF - BD Topo Pays © IGN France 7002 - Collectif CG98CS - ADAUHF/DERV - Avril 2006

❖ **Antenne principale de GUEBWILLER**

Située au 97, rue Théodore Deck à GUEBWILLER.

Antenne principale du Territoire de Vie.

Ouverte au public le 18 septembre 2008

Services présents :

- Délégation à l'Action Territorialisée : animateur-coordonnateur
- Pôle Gérontologique
- 2 salles de réunion
- Bureaux des élus

❖ **Antenne secondaire d'ENSISHEIM**

Ouverture au public le 16 juin 2008

Située au 40, rue de la première Armée à ENSISHEIM

Services présents :

- animateur-coordonnateur
- Centre Médico-Social

❖ **Antenne secondaire de FESSENHEIM**

Ouverture au public sur rendez vous

Située à la Pépinière d'entreprises 1 rue de l'Europe à FESSENHEIM

Services présents :

- animateur-coordonnateur

❖ **Antenne secondaire de ROUFFACH**

Ouverture au public sur rendez vous

Située dans la Maison des Services, place de la République à ROUFFACH

Services présents :

- animateur-coordonnateur
- Pôle Gérontologique

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin" rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente pour l'ensemble de son territoire 299,1 millions €.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Un **Espace Solidarité** (ES), situé à GUEBWILLER, anime et contribue à un réseau partenarial local notamment dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, l'Espace Solidarité dispose d'une équipe territorialisée de 28 agents, soit un effectif de **23.3 ETP** (2 ETP de cadre, 5.4 ETP de secrétaires, 3.2 ETP de puéricultrice, et 0.4 ETP sage-femme, 0.8 ETP d'éducateur spécialisé, 1 ETP d'assistant de service social spécialisé RSA, 1 ETP d'assistant de service social spécialisé AMA et ADOPTION, 0.8 ETP de CESF, 8.7 ETP d'assistant de service social polyvalent).

L'Espace Solidarité et un Centre Médico-Social sont implantés sur la ville de GUEBWILLER. Trois centres médico-sociaux y sont rattachés :

- Centre médico-social d'ENSISHEIM
- Centre médico-social de ROUFFACH
- Centre Médico-social de SOULTZ

L'Espace Solidarité de Guebwiller a réalisé pour l'ensemble de son territoire plus de 15 500 accueils en 2009.

Les travailleurs sociaux de l'ES (à l'exclusion de l'éducatrice parentalité en situation de congé maternité) ont rencontré 3 500 ménages du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 dont 59 % ont des enfants à charge et 31 % ont été rencontrés pour la première fois. Parmi les principaux motifs d'intervention les difficultés financières et budgétaires arrivent en tête (46 %).

Un **Centre de Lutte Antituberculeuse** (CLAT) situé à GUEBWILLER est chargé d'organiser le dépistage, le traitement précoce et les contrôles d'entourage de patients déclarés pour la tuberculose. Il met par ailleurs à disposition des traitements anti-poux pour les usagers ou les écoles qui en font la demande.

Il se compose d'une infirmière et d'une secrétaire, 2 jours par semaine (0.8 ETP).

► Le Développement Social des Territoires

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires** (DDST) dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social** (SETS), contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile

Les missions du service de PMI s'organisent autour des axes suivants :

- activités de planification familiale et d'éducation familiale, le Conseil Général délègue son intervention par convention auprès du Centre de planification hospitalier de GUEBWILLER,
- actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),

- participation du service aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- agrément et contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- agrément des assistants maternels et familiaux et formation des assistants maternels,
- recueil d'information en épidémiologie et santé publique et traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Le Conseil Général soutient par ailleurs le développement des relais assistantes maternelles (RAM), ce qui représente **7 RAM sur le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et 624 assistantes maternelles agréées soit 1873 places** (au 31/01/2010), ainsi que la formation des assistantes maternelles agréées (330 000 € en 2009).

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► **L'Aide Sociale à l'Enfance**

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- Des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- Des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- De l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
- De l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- De l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
- De l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- De l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 ;
- Des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- De la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, 100 208 € d'aides financières et secours d'urgence ont été accordés aux familles avec enfants en 2009.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- Le CAP situé à Mulhouse (conduites addictives) 796 900 € en 2009.
- L'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009.
- La Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009.
- Le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009.
- Trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009).
- Deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009.
- L'association « Les anciens de Marienbronn » à hauteur de 460 €.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, Familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion (Revenu de Solidarité Active, RSA) à l'échelle du Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin, l'Espace Solidarité de GUEBWILLER compte 1,5 ETP (assistante sociale spécialisée RSA et secrétaire) chargés spécifiquement *de la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Territoire Florival – Vignoble – Plaine du Rhin*.

Le dispositif RSA dans le Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin compte 850 bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (source CAF 1^{er} février 2010).

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **un Plan Local d'Insertion (PLI) sur le Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin**, en partenariat avec les structures oeuvrant dans le domaine de l'insertion.

L'Espace Solidarité de GUEBWILLER développe des projets en matières d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL)**.

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de - de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds à bénéficier d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle du Territoire Florival – Vignoble – Plaine du Rhin, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 22 700 € à DEFI GUEBWILLER, pour l'accueil de 29 bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 10 000 € à DEFI et 34 778 € à Contact Plus pour l'accompagnement socio-professionnel de 55 bénéficiaires RSA,
- 46 699 € à Pôle Emploi et 32 456 € à Contact Plus pour l'accompagnement dans l'emploi classique de 70 bénéficiaires RSA,
- 20 400 € à la Ville de GUEBWILLER et 4 583 € à APPONA pour l'accompagnement social de 30 bénéficiaires RSA.

En 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin :

- 97 420 € en Fonds de Solidarité Logement pour 163 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 218 443 € en Fonds de Solidarité Energie pour 356 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 32 763 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Le Territoire Florival – Vignoble – Plaine du Rhin compte 3 Pôles Gérontologiques (PG) :

- PG Florival sur le secteur de GUEBWILLER,
- PG SOULTZ-ROUFFACH sur le Secteur de SOULTZ et ROUFFACH,
- PG ENSISHEIM sur le secteur de ENSISHEIM et FESSENHEIM.

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes âgées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 713 personnes ont été suivies par les PG du Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin.

6 Agents (Assistants sociales et secrétaires), soit 4 ETP, assurent le fonctionnement des 3 PG du Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin.

L'Equipe Médico-sociale (EMS) de COLMAR-Est pour le canton de ENSISHEIM et **L'Equipe Médico-sociale (EMS) de COLMAR-Ouest** pour les cantons de GUEBWILLER, SOULTZ et ROUFFACH, composées outre du médecin-gérontologue, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent instructeur du service Prestations Aides Sociales, se réunissent 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisé pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile dans le Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin.

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique** (SSG), 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► Les Prestations d'Aides Sociales

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 539 dans le territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, le Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin représente une dotation dépendance en hébergement totale versée par le Conseil Général de 1 781 807 €.

► **La Prévention de la Dépendance**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droit des résidents...),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- Examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- Examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- Examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

● **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Territoire Florival–Vignoble–Plaine du Rhin compte 8 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 627 places en hébergement de jour, 6 places en hébergement temporaire (HT) et 2 places en accueil de jour (AJ) :

- *l'Hôpital Civil à ENSISHEIM (123 lits + 3 HT),*
- *la Maison de retraite « les Erables » à GUEBWILLER (88 lits),*
- *l'Hôpital Civil « Saint-Jacques » à ROUFFACH (97 places),*
- *l'Établissement Public de Santé de SOULTZ-ISSENHEIM à SOULTZ (146 places + 2 AJ + 3 HT),*
- *la Maison de Retraite à SOULTZMATT (75 places),*
- *l'Hôpital « Charles HABY » à GUEBWILLER (10 places),*
- *l'Hôpital local à SOULTZ (40 places),*
- *la Maison de Retraite « Chanoine Oberlé » à RIMBACH (48 places).*

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits.;
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin compte :

- *1 FAM (40 lits permanents et 2 temporaires) au Centre Hospitalier de ROUFFACH,*
- *1 FAHT (35 lits) à GUEBWILLER (Foyer « le Graethof »),*
- *1 accueil de jour (25 lits) à SOULTZ « Les Papillons Blancs ». Une dotation totale de fonctionnement de 420 027 € a été allouée en 2009 par le Conseil Général pour ce service d'accueil de jour.*

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** de l'association « les Papillons Blancs » est installé à GUEBWILLER. Le Conseil Général apporte une aide à son fonctionnement à hauteur de 232 105 € en 2009 pour la partie Guebwiller.

Composé de 3 agents, le SAVS s'adresse aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région Mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports : Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement prioritaires.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

L'Unité Routière de GUEBWILLER veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental qui représente près de 500 Km pour 49 communes. Elle est l'interlocuteur local pour les questions relatives au réseau routier départemental.

Elle prend appui sur **3 Centres Routiers**, situés à ENSISHEIM, SOULTZ et LINTHAL.

Elle est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des routes départementales et a en charge la signalisation temporaire, mise en place des déviations et à la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental.

A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale (VH) a représenté un coût de 1 060 000 € pour le Conseil Général. La campagne de viabilité hivernale a mobilisé (pour une astreinte 24h/24h – 1 semaine sur 2) 60 semaines/agent responsable d'intervention et 210 semaines/agent d'intervention. A ces données, il convient d'y rajouter les astreintes des entreprises privées qui ont mobilisé 6 camions avec chauffeur durant 18 semaines. Pour mémoire la période VH s'établit sur 22 semaines.

- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.
En période hivernale (1^{er} novembre au 31 mars), le patrouillage est effectué 1 fois pas jour en fonction du temps.
Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage 2 fois par semaine.
- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Les avis sur les études de sécurité en traverse d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Les avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables,

L'Unité routière est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 37 personnes : 1 chef et son adjoint, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 agent polyvalent, 2 responsables d'exploitation Entretien routier, 5 chefs d'équipes et 25 agents d'intervention.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- 1,005 M€ de fonctionnement,
- 4,366 M€ d'investissement, notamment pour les reprises des revêtements de chaussées. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - 3,270 M€ pour les couches de roulement dont 2 M€ pour la rénovation de la RD 83 (y compris 0,7 M€ pour les équipements)
 - 0,320 M€ pour les ouvrages d'art,
 - 0,120 M€ pour les opérations de sécurité
 - 0,501 M€ pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - 0,155 M€ en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel,
 - 0,400 M€ en itinéraires cyclables réalisés.

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT)**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité «Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.

- Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.
- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 625 317 € de concours financier pour ce territoire, répartis de la façon suivante :

- **623 383 € d'aide en investissement selon la ventilation suivante :**
 - **88 940 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,**
 - **529 943 € de subvention pour la voirie communale,**
 - **4 500 € de subvention pour l'équipement de matériels de déneigement.**
- **1 934 € d'aide en fonctionnement pour l'entretien des itinéraires cyclables.**

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde, trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► **Les équipements départementaux**

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 6 dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble–Plaine du Rhin qui accueillent 3 337 élèves à la rentrée 2009-2010 :**

- Le collège de BUHL	: 450 élèves
- Le collège Victor Schoelcher à ENSISHEIM	: 735 élèves
- Le collège Félix Eboué à FESSENHEIM	: 423 élèves
- Le collège Mathias Grünewald à GUEBWILLER	: 452 élèves
- Le collège Jean Moulin à ROUFFACH	: 505 élèves
- Le collège Robert Beltz à SOULTZ	: 772 élèves

En 2009, le Conseil Général a consacré 1 396 839 € au fonctionnement des collèges du Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à **GUEBWILLER**, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

68 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 6 collèges du Territoire de Vie.

► **Les Actions Educatives**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- Le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.
En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué 2 276 301 € pour le Territoire de Vie, qui se répartissent en 38 999 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré, 106 135 € de subventions aux établissements d'enseignement privés et 2 082 405 € au titre des aides diverses aux communes, associations et collèges.
- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin, **dont le collège Champagnat à ISSENHEIM**
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, dont 20 680 € pour des étudiants du Territoire de Vie, pour l'année 2009.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
16 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Territoire de Vie en 2009.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 75 jeunes conducteurs du Territoire de Vie ont été soutenus par le Département.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► **La promotion de la Langue et de la Culture Régionale**

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- L'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- La promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale

Le Territoire de Vie dispose de sites d'enseignement bilingues :

- **14 sites publics en maternelle et 6 sites publics en primaire, accueillant 923 élèves.**
- **1 site privé en primaire, accueillant 255 élèves,**
- **1 collège public, accueillant 85 élèves.**
- **1 collège privé, accueillant 160 élèves.**
- **1 lycée public, accueillant 100 élèves.**

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin en 2009 :

- **67 500 € à l'école et collège privé Champagnat à ISSENHEIM,**
- **3 500 € à GUEBWILLER pour l'investissement dans les locaux scolaires ;**

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin, bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► Les Actions sportives

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales :
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs :
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 86 831 € en 2009.
- Les bourses BAFA :
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 2 500 € pour des diplômés résidant dans le Territoire de Vie.

- Les Mercredis du Sport :

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie, 4 Mercredis Sportifs ont été organisés et ont permis d'accueillir près de 300 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques...les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

Dans le Territoire de Vie, 1 dossier de périmètre de protection des captages d'eau est en cours de traitement.

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie 8 500 € d'aides.

L'approvisionnement en eau de certaines des 43 communes du territoire peut poser problème en termes de qualité sur le piémont vosgien et dans la plaine (présence de nitrates ou de pesticides) ou en termes quantitatif pour les communes alimentées par des captages superficiels plus impactés par des étages estivaux.

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

Le SATESE, suit le fonctionnement de 3 stations d'épuration dans le Territoire de Vie et conseille les exploitants pour leur optimisation.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 127 000 € aux collectivités du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin au titre du programme départemental.

► L'Aménagement des Rivières

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 5 Communautés de Communes regroupant plus de 60 Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, **dont 30 chantiers dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour un montant de 1 200 000 €.**

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural

► L'Environnement et l'Agriculture

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture** (SEA) composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

A ce titre, dans le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin, le Département du Haut-Rhin a créé des Espaces Naturels Sensibles sur les sites Natura 2000 des collines vosgiennes dans 4 communes (ROUFFACH, WESTHALTEN, SOULTZMATT et ORSCHWIHR) de ce Territoire de Vie. Ces ENS représentent une surface totale de 286 hectares, dont 13 hectares ont été acquis par la Collectivité Départementale. Le Département est par ailleurs également propriétaire de plusieurs terrains à vocation naturelle (zone humide et prairies) sur les communes de ENSISHEIM, ROUFFACH et OSENBACH pour une superficie de 8,45 hectares. Le Département a par ailleurs acquis le canal du Rhône au Rhin déclassé. Un tronçon d'environ une quinzaine de km traverse ce Territoire de Vie. Ce canal figure à l'inventaire des zones humides remarquables du Haut-Rhin.

Le Département assure également le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental. Ainsi, le service a également assuré le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental. Il a ainsi aménagé en 2008 et 2009, quatre bassins utilisés pour la reproduction des amphibiens (crapaud commun, grenouille rousse et tritons) sur les berges du Lac de la Lauch.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et d'arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine dont 601 dans les cantons de GUEBWILLER – ROUFFACH – ENSISHEIM et SOULTZ.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales (CC) qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions.

Dans le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin, 2 GERPLAN sont en cours d'élaboration (CC Région de NUEBWILLER, CC Vallée Noble) et les 3 autres communautés de communes du territoire souhaitent lancer la phase études éventuellement avec la ou les communautés de communes voisines.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie :

- *l'Association ENJEU NATURE en lui versant annuellement une aide de 50 000 € (7 835 journées participants réalisées)*
- *le Vivarium du Moulin pour 27 500 € (6 743 journées participants).*

Au titre de la politique de l'aménagement foncier et de l'appui à l'agriculture de montagne, le Conseil Général a soutenu en 2009 les projets suivants dans le Territoire de Vie :

- *les opérations d'aménagement foncier et le soutien à divers organismes agricoles (162 000 €). En 2009, le travail relatif à la constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de ROUFFACH a*

représenté la première étape du projet de remembrement portant sur environ 1 500 ha ayant pour objectif prioritaire une amélioration de l'existant hydraulique et environnemental.

- *l'appui au développement rural. A notamment été soutenue l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage, dont 2 dossiers ont été aidés dans ce territoire pour un montant de 20 000 €.*

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement et 342 000 € au titre de l'investissement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, APRECIAL...).

► **Les équipements départementaux**

L'abattoir départemental, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Sundgau et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

Créé en 1988 et dont le siège est situé à **SOULTZ**, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV, dont le siège est situé à **MUNSTER**, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets

► L'Energie et le Recyclage

La mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, dont l'objectif est de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles, est assurée par le Service de l'Energie et du Recyclage (SER), composé de 5 personnes.

Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général propose l'organisation d'un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles. Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Général a participé financièrement, en 2009, à la réalisation de 26 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 19 opérations de compostage individuel, 21 actions de communication, 1 étude et 2 réhabilitations de décharges brutes.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68)

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme :

Soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, auberges et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filières dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles, les opérations globales de promotion touristique. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence Départementale du Tourisme.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, il mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE –PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 9 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié **un Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin (PRE)** en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions € qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelques 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énérgivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec l'**Université de Haute-Alsace (UHA)** pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins**.

▪ **Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :**

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

▪ **Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :**

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),

- le tourisme,
- le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
- le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
- l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).

▪ Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, **dont 38 925 € pour le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.**

En 2009, le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 1 685 752:

- soutien en faveur de la construction de bâtiments-relais	: 1 390 000 €
- dispositif de Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)	: 1 520 €
- politique d'aide à l'artisanat	: 41 590 €
- fonds de garanties OSEO et SIAGI	: 35 000 €
- meublés de tourisme et chambre d'hôtes	: 18 931 €
- aide à l'aménagement touristique en forêt	: 15 435 €
- aide à l'hôtellerie familiale et indépendante	: 181 751 €
- interventions, actions et animations touristiques	: 20 456 €

► Les équipements départementaux

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT68) est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'Industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie, le CAHR a notamment accompagné en 2009, la promotion de la pépinière d'entreprise de SOULTZ-GUEBWILLER, la promotion de la pépinière d'entreprise de FESSENHEIM, la création de la zone d'activités d'intérêt départemental d'ENSISHEIM-REGUISHEIM, l'appui à la réflexion pour l'aménagement d'une zone d'activités sur le site de la base militaire de MEYENHEIM.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► **L'Habitat et les Solidarités Territoriales**

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales** (SHST), met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- la satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin ont bénéficié d'un montant total de subventions de 200 000 € pour la création de 57 logements en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 25 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour un montant total de 85 175 €.

- l'amélioration et le développement du parc privé (ANAH) :

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, cela représente 33 logements pour un montant alloué de 134 247€.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, cela représente 21 logements pour un montant alloué de 385 442 €.

- l'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 10 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour un montant alloué de 36 000 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution du Pôle Aménagement et Habitat du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés du Pôle Aménagement et Habitat.
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (*ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, WATTWILLER, LE BONHOMME*).

- Les garanties d'emprunts :

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A,

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêtée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, CERNAY, **GUEBWILLER** et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 1 046 sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectif d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibrés et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► Les services présents dans le Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la Territorialisation, il est prévu que chaque Territoire de Vie dispose d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin dispose :

- **d'une antenne principale située à GUEBWILLER (l'Antenne Florival– Vignoble – Plaine du Rhin),**
- **de 3 antennes secondaires situées respectivement à ENSISHEIM, FESSENHEIM et ROUFFACH.**

Les services présents dans ces antennes sont détaillés dans la 1^{ère} partie « La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin ».

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents d'accueil ont été formés sur le Département, assurant un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général à l'aide de brochures thématiques, dans l'optique d'optimiser le service rendu aux haut-rhinois.

Cet accueil a pour missions d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

Sur le Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin, 3 personnes ont été formées pour assurer un rôle d'information générale dans les Centres Médico-Sociaux du Territoire de Vie (GUEBWILLER, ROUFFACH et SOULTZ).

Un Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie Florival–Vignoble–Plaine du Rhin, basé à l’Antenne principale de GUEBWILLER, est chargé d’assurer un rôle d’interface, de facilitateur de projets, d’accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d’animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin.

► **La Prospective Territoriale**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l’évaluation de la territorialisation, qui permet d’adapter et d’ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L’Action Territorialisée**

A travers **la Délégation à l’Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l’animation des Territoires de Vie :

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - Mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - Participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d’Equipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l’animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l’Intercommunalité** a pour rôle d’organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d’apporter des informations d’actualité, d’assurer un partage d’expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l’ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d’appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l’accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l’interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permet d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

► **La Prospective et l'Aménagement**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par **la Mission Aménagement de la Montagne** (MAM), soit s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- Administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. **La Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin :

- **la zone d'activités d'ENSISHEIM-REGUISHEIM**
- **la zone d'activités Passerelle à ENSISHEIM**
- **la zone industrielle d'ENSISHEIM**
- **la zone d'activités de FESSENHEIM,**
- **la zone industrielle de SOULTZ,**
- **le Centre Médico-Social de GUEBWILLER,**
- **le collège de BUHL**
- **le collège Victor Schoelcher à ENSISHEIM**
- **le collège Félix Eboué à FESSENHEIM**
- **le collège Mathias Grünwald à GUEBWILLER**
- **le collège Jean Moulin à ROUFFACH**
- **le collège Robert Beltz à SOULTZ**
- **le collège privé Champagnat à ISSENHEIM,**
- **le collège privé Saint-Joseph à ROUFFACH,**
- **le centre hospitalier de GUEBWILLER,**
- **le centre hospitalier spécialisé à ROUFFACH,**
- **le Lycée Joseph Stock à GUEBWILLER,**
- **le Lycée Alfred Kastler à GUEBWILLER,**
- **le lycée Théodore Deck à GUEBWILLER,**
- **le lycée d'Enseignement Général à ROUFFACH ;**

► **Les Affaires Juridiques**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette seconde mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, 2 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 34 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- **6 collèges,**
- **7 maisons éclusières**
- **6 sites d'intérêt écologique, dont 2 en copropriété avec le Conservatoire des Sites Alsaciens**
- **5 gendarmeries, prises à bail emphytéotique par Habitat de Haute- Alsace**
- **7 sites (administratifs, terrains, social...)**
- **5 équipements de la voirie départementale**
- **1 site culturel : les Dominicains à Guebwiller**
- **1 sous-préfecture mise à la disposition de l'Etat à Guebwiller**
- **1 piste de secours de l'ancienne base aérienne 132 à Munchouse**
- **1 institut universitaire de formation des maîtres à Guebwiller mis à disposition de l'Etat par le biais des lois de décentralisation**

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin ces mises à disposition gratuites concernent :

- ***l'association Enjeu Nature, pour 2 maisons éclusières à HIRTZFELDEN et ROGGENHOUSE. Soit une surface totale de 631 m² de locaux, d'une valeur locative annuelle totale de 27 410 €.***
- ***l'association des Dominicains de Haute Alsace, pour le couvent des Dominicains à GUEBWILLER. Soit une surface de 3 362 m², d'une valeur locative annuelle de 328 484 €.***
- ***le Centre Départemental d'Histoire des Familles, pour un local à GUEBWILLER. Soit une surface de 160 m², d'une valeur locative annuelle de 13 896 €.***
- ***le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture dans le Haut-Rhin, pour un local aux Dominicains à GUEBWILLER. Soit une surface de 191 m², pour une valeur locative annuelle de 22 802 €.***

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques complété avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui chaque année bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► Le Patrimoine et la Conservation

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à Mulhouse, Parc de WESSERLING, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

► Le Développement Culturel

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 67 500 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 1 090 083 € pour le développement culturel du Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin :

- **45 950 € en matière d'expressions artistiques (musique, musique actuelle, arts de la scène...)** ;
- **932 000 € à l'Association des Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER,**
- **40 000 € à l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) à GUEBWILLER au titre du soutien aux institutions et lieux de diffusion ;**
- **1 000 € dans le cadre du fonds de soutien aux manifestations locales,**
- **3 645 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'oeuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma),**
- **67 488 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein de 14 écoles de musique.**

► **La Lecture Publique**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

Dans le cadre de la Lecture Publique, le Département soutient la médiathèque de Bassin de Vie de ROUFFACH à hauteur de 33 154 € en 2009 et les bibliothèques/médiathèques municipales du Territoire de Vie à hauteur de 7 995 €.

► Les Archives Départementales

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► Les équipements départementaux

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à Guebwiller, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 166 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à **GUEBWILLER** et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à **GUEBWILLER**, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'atèle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinational de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.
- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.

- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW), avec l'Autriche (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en Espagne, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin ;

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles ;
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future ;
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme ;
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie
Florival–Vignoble–Plaine du Rhin

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédant.

► Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

• Infrastructures routières / Grands projets routiers :

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergure réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 M€.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 27,3 millions € pour la réalisation d'infrastructures routières dans le Territoire de Vie Florival –Vignoble- Plaine du Rhin, dont :

- la liaison A 35 - RD 83 à hauteur de ROUFFACH
- la liaison A 35/ENSISHEIM
- l'aménagement de la RD 50 à HIRTZFELDEN

L'opération A35-RD 83 à hauteur de Rouffach a été déclarée d'utilité publique en 2007.

De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur leur programmation et l'évolution de leur coût financier (contraintes liées au sous-sol, aux études hydrauliques, aux études environnementales, à la concertation locale, à la propriété des sols...).

• Opérations d'aménagement du réseau routier départemental :

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers,...) dont le montant se situe en dessous de 1,9 millions € TTC, seuil des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Pour 2010, le Conseil Général prévoit d'investir pour des aménagements divers tels que :

- **le passage piétons sur la RD 430 à LAUTENBACH,**
- **l'aménagement du carrefour RD 1b-RD 201 à NIEDERHERGHEIM,**
- **l'aménagement du carrefour sur la RD 430/RD 429 à LAUTENBACH**

- **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie, le Département a prévu de réaliser les liaisons cyclables suivantes :

- **la liaison : SOULTZ/PULVERSHEIM : travaux commencés,**
- **la liaison ENSISHEIM/MULHOUSE : fin des travaux,**
- **le contournement de ROUFFACH : recherche de tracé,**
- **la liaison ISSENHEIM/SOULTZ.**

► **Préserver le cadre de vie, protéger les ressources naturelles et agir pour le développement durable**

Le Conseil Général a décidé de réhabiliter la maison éclusière, située sur le ban de la commune d'Hirtzfelden, propriété du Département.

L'exploitation sera confiée à l'association d'éducation à l'environnement Enjeu Nature.

Orientée sur le développement durable, cette réalisation deviendra une vitrine des énergies renouvelables unique en son genre dans le Haut-Rhin.

Dans le cadre de la sensibilisation des adolescents à toutes les formes de développement durable, les locaux rénovés pourront accueillir près de 60 personnes. Par ailleurs un hébergement pour 30 personnes est également prévu dans ce bâtiment d'une surface développée de 1160 mètres carrés.

Les travaux devraient être engagés au début de l'année 2011 et l'ouverture au public est prévue pour fin 2012.

Cette réalisation représente un investissement d'un coût de 3 610 000 €. Une aide financière de la Région (aide directe et programme FEDER) a été sollicitée.

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie-Florival-Vignoble-Plaine du Rhin**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un certain nombre d'opérations en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

- **l'extension et la restructuration du collège Victor Schoelcher à Ensisheim** : cette opération concernera principalement la restructuration des étages des deux bâtiments de l'externat, la création de cages d'ascenseur pour les personnes handicapées, la construction de garages pour les logements, le ravalement de l'ensemble des façades extérieures, la réfection et le réaménagement de l'ensemble des parties extérieures et la reprise partielle du réseau d'assainissement. Les travaux sont estimés à **3 525 000 €** et devraient débiter fin 2010 pour une durée de 18 mois.
- l'étude de la réfection de l'ensemble des logements du collège Robert Beltz à Soultz, y compris le désamiantage et la réalisation d'une clôture le long du Rimbach afin de sécuriser la cour de récréation, ainsi que la mise en œuvre d'une vidéo surveillance pour le contrôle des accès des élèves (58 000 €). Ces travaux seront réalisés en 2010.
- deux autres études seront réalisées à court terme : l'une pour la restructuration de l'externat du collège Jean Moulin à Rouffach et l'autre au collège Mathias Grünwald à Guebwiller suite au transfert d'une partie des élèves au collège de Buhl.

Il est à noter que le Conseil Général a consacré près de **16 500 000 €** pour la construction du nouveau collège de BUHL, qui a été mis en service à la rentrée 2009. Ouvert aux nouvelles technologies, très abouti en matière d'environnement durable, cet établissement préfigure le collège du XXIème siècle.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin est maillé par un lieu de présence principal à GUEBWILLER (l'Antenne principale) et 3 Antennes secondaires à ENSISHEIM, ROUFFACH et FESSENHEIM .

L'Antenne principale à Guebwiller, a été ouverte au public le 18 septembre 2008.

L'Antenne secondaire d'Ensisheim implantée provisoirement dans les locaux du Centre Médico Social, rue de la 1^{ère} Armée sera transférée dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels, 15 place de l'Eglise à Ensisheim. Ce site présente plusieurs avantages : il est situé en centre ville avec des parkings à proximité et la dimension du bâtiment permet d'y effectuer des travaux de mise en conformité pour l'accueil de tout public (personnes handicapées, mamans avec des poussettes...)

Le regroupement des services du Conseil Général devrait être réalisé au cours du premier trimestre 2011. Le coût de ces travaux est estimé à 420 000 €.

Les deux autres antennes secondaires sont situées l'une à Rouffach dans la Maison des Services place de la République et l'autre à Fessenheim dans la pépinière d'entreprises, rue de l'Europe.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 25 juin 2010,

d'une part

et

- La Communauté de communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par Marc JUNG, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin, représentée par Michel HABIG, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes Essor du Rhin représentée par André ONIMUS, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Pays de Rouffach, représentée par Jean-Pierre TOUCAS, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Vallée Noble, représentée par Jean-Paul DIRINGER, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch représenté par Patrick Rzenno, président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du xx xx xxxx,
- La commune de GUEBWILLER représentée par Denis REBMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de SOULTZ, représentée par Thomas BIRGAENTZLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune d'ENSISHEIM représentée par Michel HABIG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de ROUFFACH représentée par Jean-Pierre TOUCAS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de FESSENHEIM représentée par Fabienne STICH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de SOULTZMATT représentée par Jean-Paul DIRINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de MERXHEIM représentée par Patrice FLUCK, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de BLODELSHEIM représentée par Francis BERINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de HIRTZFELDEN représentée par Agnès MATTER-BALP, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;

- La commune de JUNGHOLTZ représentée par François MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de PFAFFENHEIM représentée par Romain SIRY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de WUENHEIM représentée par Roland MARTIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de WESTHALTEN représentée par Gérard SCHATZ Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;

Est conclu un contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013 :

Article 1 : Objet du contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin.

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Le présent Contrat du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Les actions qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat.

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et axes suivants :

Enjeu 1 : Favoriser le développement économique et touristique du Territoire

- Axe 1.1 : soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales
- Axe 1.2 : relancer la dynamique artisanale et commerciale
- Axe 1.3 : développer les atouts touristiques du Territoire

Enjeu 2 : Prendre en considération les enjeux environnementaux

- Axe 2.1 : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries
- Axe 2.2 : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 2.3 : soutenir le développement local à l'échelle des communautés de communes

Enjeu 3 : Assurer un bon niveau de service à la population en augmentation

- Axe 3.1 : compléter la palette des services à la population
- Axe 3.3 : développer les services de transport à la demande

Enjeu 4 : Gérer de manière concertée l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et culturels

- Axe 4.1. : accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs
- Axe 4.2 : mettre en valeur les équipements socio-culturels

Enjeu transversal : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs
- des plans détaillés des travaux
- une notice explicative du projet
- un échéancier de réalisation
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement
- un plan de financement
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros oeuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », « vademecum GERPLANS » et contrats thématiques transport qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- être informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- l'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.
Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, défini d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

ENSISHEIM, le 9 juillet 2010
Fait en 20 exemplaires

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Région de GUEBWILLER

Le Président de la
Communauté de Communes
du Centre Haut-Rhin

Marc JUNG

Michel HABIG

Le Président de la
Communauté de Communes
Essor du Rhin

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Rouffach

André ONIMUS

Jean-Pierre TOUCAS

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée Noble

Le Président du Syndicat
Intercommunal d'Eau Potable
de la Lauch

Jean-Paul DIRINGER

Patrick RZENNO

Le Maire de
la Commune de GUEBWILLER

Le Maire de
la Commune d'ENSISHEIM

Denis REBMANN

Michel HABIG

Le Maire de
la Commune de ROUFFACH

Le Maire de
la Commune de SOULTZ

Jean-Pierre TOUCAS

Thomas BIRGAENTZLE

Le Maire de
la Commune de FESSENHEIM

Fabienne STICH

Le Maire de
la Commune de MERXHEIM

Fabien FLUCK

Le Maire de
la Commune de HIRTZFELDEN

Agnès MATTER-BALP

Le Maire de
la commune de PFAFFENHEIM

Romain SIRY

Le Maire de
la Commune de WESTHALTEN

Gérard SCHATZ

Le Maire de
la Commune de SOULTZMATT

Jean-Paul DIRINGER

Le Maire de
la Commune de BLODELSHEIM

François BERINGER

Le Maire de
la Commune de JUNGHOLTZ

François MEYER

Le Maire de
la Commune de WUENHEIM

Roland MARTIN

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin
 Programmation 2010-2013

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Echéancier		Participation départementale			
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée	
Axe 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts									
1-1- soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales									
101	Zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)	Communauté de Communes Essor du Rhin	633 000 €	2010	2011	633 000 €	15%	94 950 €	
102	Extension des zones d'activités intercommunales à Hattstatt et Rouffach	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	1 500 000 €	2010	2011	1 000 000 €	15%	150 000 €	
103	Extension de la ZAID Ensisheim - Réguisheim	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	10 000 000 €	2011	2013	3 000 000 €	15%	450 000 €	
104	Aménagement de la friche Sudrad France (étude)	Soultzmat	20 000 €	2010	2010	20 000 €	40%	8 000 €	
1-2- relancer la dynamique artisanale et commerciale									
105	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM	Commune d'Ensisheim et/ou Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	2 000 000 €	2011	2013	500 000 €	15%	75 000 €	
106	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	300 000 €	2010	2012	300 000 €	15%	45 000 €	
107	Maintien du commerce local par la création d'une boulangerie et d'un commerce de proximité	Hirtzfelden	443 500 €	2010	2010	443 500 €	15%	66 525 €	
1-3- développer les atouts touristiques du Territoire									
108	Aménagement des Iles du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	1 755 150 €	2012	2013	1 755 150 €	15%	263 273 €	
109	Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau Gerteis	Ensisheim	2 000 000 €	2013	2014	1 000 000 €	15%	150 000 €	
110	Aménagement touristique en forêt	Soultzmat	210 000 €	2010	2013	150 000 €	15%	22 500 €	
111	Création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	500 000 €	2012	2013	300 000 €	15%	45 000 €	
112	Réfection de la route touristique du Col Amic	Soultz	240 000 €	2010	2010	240 000 €	25%	60 000 €	
113	Réfection de la route touristique du Col Amic	Jungholtz, Wuenheim	32 000 €	2010	2010	32 000 €	25%	8 000 €	
114	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Westhalten	60 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €	
115	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Rouffach	60 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €	
116	Aménagement de la route touristique du Schauenberg	Pfaffenheim	76 000 €	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €	
117	Réaménagement du refuge du Sudel	Wuenheim	170 000 €	2010	2011	170 000 €	10%	17 000 €	
							Total Axe 1		1 500 248 €

Axe 2 - Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises									
2-1- soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale									
201	Extension des déchetteries intercommunales	Communauté de Communes Essor du Rhin	200 000 €	2010	2011	200 000 €	15%	30 000 €	
202	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Régisheim	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	400 000 €	2011	2012	300 000 €	15%	45 000 €	
203	Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller	Syndicat intercommunal d'eau potable de la Lauch	144 600 €	2010	2010	144 600 €	15%	21 690 €	
2-2- préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
206	Actions et études Gerplan	5 communautés de communes menant une politique Gerplan	à définir	2010	2013	640 000 €	variable	256 000 €	
2-3- soutenir le développement local à l'échelle des communautés de communes									
204	Actions de développement local	les 4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	400 000 €	40%	160 000 €	
205	Agents de développement généralistes et spécialisés	4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	1 536 000 €	variable	569 600 €	
								Total Axe 2	1 082 290 €
Axe 3 - Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population									
axe 3-1- compléter la palette des services à la population									
301	Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	45 000 €	2010	2011	45 000 €	15%	6 750 €	
302	Construction d'une structure Multi-Accueil de 60 places avec Relais d'Assistantes Maternelles et Jardin d'enfants	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	1 900 000 €	2012	2013	1 000 000 €	15%	150 000 €	
303	Extension du multi-accueil de Soultzmat ou construction d'une nouvelle structure	Communauté de Communes de la Vallée Noble	1 300 000 €	2011	2012	1 000 000 €	15%	150 000 €	
	Aménagement d'un périscolaire à Rouffach et renforcement de l'existant à Gueberschwihr et Pfaffenheim	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	1 500 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours			
3-2- développer les services de transport à la demande									
304	Service de transports à la demande	les 5 communautés de communes menant une politique de transport à la demande	250 000 €	2010	2013	250 000 €	40%	100 000 €	
								Total Axe 3	406 750 €

Axe 4 - Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population									
4-1- accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs									
401	Construction d'un centre nautique intercommunal et démolition de l'ancienne piscine à Fessenheim	Communauté de Communes Essor du Rhin	4 000 000 €	2011	2012	4 000 000 €	10%	400 000 €	
402	Reconstruction du centre nautique intercommunal à Guebwiller	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	11 700 000 €	2012	2013	10 000 000 €	10%	1 000 000 €	
403	Construction d'une salle de sports multiactivités dans le quartier Gerteis	Ensisheim	2 090 000 €	2012	2013	1 150 000 €	15%	172 500 €	
404	Construction d'une salle de gymnastique spécialisée	Soultz	2 800 000 €	2011	2012	1 150 000 €	15%	172 500 €	
405	Construction d'une salle des sports spécialisée (gymnastique et arts martiaux)	Soultzmat	2 593 000 €	2011	2013	1 150 000 €	15%	172 500 €	
406	Aménagement d'un stade de football	Blodelsheim	200 000 €	2011	2012	200 000 €	15%	30 000 €	
4-2- mettre en valeur les équipements socio-culturels									
407	Réaménagement et mise aux normes du Théâtre Municipal	Guebwiller	650 000 €	2010	2011	650 000 €	15%	97 500 €	
408	Aménagement des abords des Dominicains	Guebwiller	1 300 000 €	2011	2012	1 300 000 €	15%	195 000 €	
409	Aménagement du Parc de la Marseillaise qui pourrait être classé monument historique	Guebwiller	200 000 €	2011	2012	100 000 €	15%	15 000 €	
410	Construction d'un pôle bibliothèque ou médiathèque	Ensisheim	2 500 000 €	2013	2014	1 500 000 €	15%	225 000 €	
411	Réaménagement du Palais de la Régence (nouvelle tranche de travaux)	Ensisheim	500 000 €	2010	2011	500 000 €	15%	75 000 €	
412	Aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher	Fessenheim	1 673 000 €	2013	2014	750 000 €	15%	112 500 €	
413	Construction d'une bibliothèque ou médiathèque	Merxheim	500 000 €	2011	2012	500 000 €	15%	75 000 €	
414	Aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives)	Rouffach	3 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	15%	300 000 €	
								Total Axe 4	3 042 500 €

Fiches descriptives des projets

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 101**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Travaux d'extension de la zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Blodelsheim

Description du projet :

Engagée dans une stratégie de développement économique, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière. Pour ce faire, des travaux de viabilisation de la dernière tranche de la zone d'activités (réseaux secs, humides, etc) en extension des installations existantes sont programmés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Plaine du Rhin

Public visé :

Entreprises locales ou extérieures souhaitant s'implanter dans le secteur

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	633 000 €	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	633 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	94 950 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	65%	15%			20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre d'implantations d'entreprises dans la zone d'activités</p> <p>Nombre de création d'emplois</p>

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 102**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension des zones d'activités intercommunales (Hattstatt et Rouffach)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Zones économiques déclarées d'intérêt communautaire, aux lieux dits Hochsteinfeld et Wachtmeisteracker (Rouffach) ainsi qu'au lieu dit Landerzug (Hattstatt)

Description du projet :

Acquisitions foncières :
- aménagement et viabilisation
- commercialisation et valorisation
- consolidation du pôle de formation et recherche / développement du pôle excellence en neurosciences

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Entrepreneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **1,5 millions d'Euros** HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **150 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	50%	15%			35%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Installation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités intercommunales

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 103**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire .

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension de la ZAID à Ensisheim-Réguisheim

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Localisation du projet :

Ensisheim, Réguisheim

Description du projet :

Extension de la Zone d'Activités d'Intérêt Départemental Ensisheim-Réguisheim sélectionnée au plan de revitalisation économique du Haut Rhin. Cette zone se développera sur une superficie de 100 hectares de réserve foncière, principalement à vocation industrielle pour moyennes et grandes entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

Moyennes et grandes entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	10 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	---------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	450 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	65%	15%			20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Projet structurant stratégique pour l'avenir économique du territoire, pour l'emploi et la diversification des activités.

Remarques éventuelles :
Etudes 2009-2010, acquisitions foncières 2010-2011, viabilisation partielle par tranche à partir de 2011 en fonction des demandes d'implantation.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 104**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire.

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Etude de l'aménagement de la friche S.R.F

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultzmat

Localisation du projet :

Soultzmat

Description du projet :

Aménagement du site de l'ancienne usine Sudrad

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la CC de la Vallée Noble et au-delà

Public visé :

Actifs et tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2010
- ▶ date de fin de l'étude: 2010

Coût du projet :	20 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	8 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	60%	40%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Tractations actuellement en cours avec le mandataire judiciaire pour l'acquisition du terrain.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 105**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Opération de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim et / ou Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

Localisation du projet :

Communes de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

Description du projet :

Modernisation commerciale et artisanale des communes, renforcement et développement de l'attractivité.
Soutien aux opérations d'aménagement individuel et réalisation d'un programme d'aménagement public et de manifestations.

Aire géographique de rayonnement du projet :

zone de chalandise autour d'Ensisheim

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	2 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL	
			Europe	Etat	Région	Association des commerçants		
	50%	15%		15%		20%	100%	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Maintien des commerces, actions de modernisation individuelle des commerçants, réduction des friches, installations

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 106**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Opération de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Territoire intercommunal du Pays de Rouffach

Description du projet :

Favoriser le développement de l'offre commerciale du Pays de Rouffach.
Soutien à la manifestation La passion d'un terroir sacré.
Accompagnement des actions de l'association des commerçants.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Habitants, artisans, commerçants, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Autres	
	70%	15%				15%	100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
<p>La Passion d'un terroir sa-cré (promotion des atouts touristiques, artisanaux, économiques, culturels, patrimoniaux et industriels du Pays de Rouffach pendant le week-end de l'Ascension) et le soutien à l'ADERE (Association pour le Développement économique de Rouffach et environs) sous forme d'une subvention annuelle, pour des actions innovantes couvrant l'ensemble du territoire intercommunal (carte de fidélité, communication, marché de Noël, nocturnes chez les commerçants, décorations...) devraient être reconduites chaque année. Des déclinaisons à l'année sous forme d'Ateliers du terroir sont prévues dans chaque village de la Communauté de Communes afin de rendre le territoire attractif tout au long de l'année.</p>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 107**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'un bâtiment existant en boulangerie et commerce de proximité

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Hirtzfelden

Localisation du projet :

Hirtzfelden

Description du projet :

Création d'une boulangerie viennoiserie
Création d'un commerce de proximité (produits alimentaires courants, point poste, point presse)
Intégration d'un espace dégustation/snacking

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune et villages environnants

Public visé :

Tous les administrés et plus particulièrement les personnes âgées, les habitants des villages voisins, les chauffeurs routiers, les livreurs, transporteurs qui transitent par la commune.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	443 500 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	443 500 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	66 525 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	70%	15%		15%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Forte demande de la part de la population Pas de commerce alimentaire dans la commune (seulement un coiffeur et un garage automobile)

Remarques éventuelles :
Par ce projet, la municipalité souhaite réhabiliter un bâtiment devenu vacant en répondant à une demande de la population en continuelle augmentation (deux nouveaux lotissements achevés et un troisième en création). La commune espère par ce biais favoriser les échanges et les contacts humains, dynamiser le village et encourager la venue d'autres commerces. L'emplacement est en outre idéalement situé au centre du village, sur un axe de trafic routier important, à hauteur des arrêts de bus scolaires et réguliers et avec un parking de 80 places à proximité immédiate.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 108**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Accessibilité des Iles du Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim, Blodelsheim et Rummersheim-le-Haut

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement touristique, la Communauté de Communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation du territoire.

Aussi, l'aménagement cohérent de voiries (à destination des personnes autorisées) et la création de pistes cyclables sur l'île du Rhin est souhaitée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Espace du Rhin supérieur

Public visé :

Habitants, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 755 150 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 755 150 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	263 273 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

Remarques éventuelles :
Projet réalisé de manière concomitante avec la Communauté de Communes Porte de France - Rhin Sud

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 109**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau GERTEIS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Aménagements touristiques et de loisirs des abords du plan d'eau GERTEIS. Réalisation d'infrastructures nécessaires à la pratique d'activités nautiques, embarcadères, pontons, réalisation d'une aire de stationnement, aménagement des rives, construction d'équipements et d'aménagements touristiques. Renaturation du site.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départemental

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	2 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Développement touristique - fréquentation

Remarques éventuelles :
Programme d'équipements touristiques et de valorisation des espaces naturels intégré à la création d'un nouveau quartier GERTEIS.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 110**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement touristique en forêt

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultzmatt

Localisation du projet :

Commune de Soultzmatt

Description du projet :

Renforcer les 3 pôles touristiques principaux de Soultzmatt, les relier entre eux ainsi qu'au village par des liaisons pour piétons ou cyclistes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Soultzmatt - Wintzfelden

Public visé :

Tous publics (scolaires, touristes,...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	210 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	22 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de personnes utilisant les installations qui seront réalisées (piétons, cyclistes)

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'une maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Commune de Blodelsheim

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement touristique, la Communauté de Communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière.

La réhabilitation d'une ancienne maison éclusière et de son hangar, propriétés des Voies Navigables de France, en gîte de pêche et local à vocation culturelle sur l'île du Rhin est programmée.

Le bâtiment sera un bâtiment BBC avec utilisation des énergies renouvelables.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Espace du Rhin Supérieur

Public visé :

Habitants et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site Sorties pédagogiques, éducatives et scolaires

Remarques éventuelles :
Projet transfrontalier

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réfection de la route touristique du Col Amic

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Sultz

Localisation du projet :

Route du Col Amic

Description du projet :

L'opération entre dans le cadre de redynamisation du massif vosgien et du développement des sites de loisirs de montagne.

Cette voie touristique relie la Vallée de Thann au versant Sultzien via le Grand Ballon.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le rayon d'action porte sur une distance de 15 km.

Public visé :

touristes
cyclistes
randonneurs
fermes auberges
exploitants forestiers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	240 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	240 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Un tronçon de 1 km situé en amont de la voirie commune de Sultz sera également réalisé par les communes de Jungholtz et Wuenheim.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réfection de la route touristique du Col Amic

Maîtrise d'ouvrage :

Communes de Jungholtz et Wuenheim

Localisation du projet :

Route du Col Amic

Description du projet :

Travaux de réfection de la chaussée en amont du ban de Soultz sur 1 km

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communes de Jungholtz et Wuenheim

Public visé :

touristes
cyclistes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	32 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	32 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	8 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 114**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement de la route touristique du Bollenberg

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Westhalten

Localisation du projet :

Voie d'accès au Bollenberg

Description du projet :

Remise en état de la route du Bollenberg (découpage, reprofilage et enrobé).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

touristes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
La commune de Westhalten a classé l'accès du Bollenberg en voirie communale puis voirie touristique. Il est nécessaire d'effectuer ces travaux pour des raisons de sécurité.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 115**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement de la route touristique du Bollenberg

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Rouffach

Localisation du projet :

Voie d'accès au Bollenberg

Description du projet :

Remise en état de la route du Bollenberg (découpage, reprofilage et enrobé).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

touristes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement de la route touristique du Schauenberg

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Pfaffenheim

Localisation du projet :

Pfaffenheim

Description du projet :

Réfection de la chaussée fortement dégradée sur une longueur de 1,5 Km

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Touristes et locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : 76 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **60 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **15 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site du Schauenberg

Remarques éventuelles :

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réaménagement du refuge du Sudel

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Wuenheim

Localisation du projet :

Massif du Grand Ballon

Description du projet :

Les travaux consistent en une extension mesurée du refuge, la mise aux normes des accès du bâtiment et des sanitaires ainsi que la réfection de la toiture

Aire géographique de rayonnement du projet :

Massif du Grand Ballon

Public visé :

Touristes et Randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	170 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	170 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	17 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	87%	10%		3%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du refuge avant et après aménagement

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°201**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Extension des déchetteries intercommunales

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Les sites de la Communauté de Communes

Description du projet :

Engagée dans une politique volontariste de protection de l'environnement, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière. Pour ce faire, des travaux d'extension et de meilleure accessibilité de la déchetterie sont envisagés, pour :

- répondre aux besoins de nouvelles filières de collecte
- améliorer le service à la population

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Performance de tri sélectif. Evolution des tonnages de la collecte

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 202**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Construction d'une déchetterie intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Localisation du projet :

Entre Ensisheim et Réguisheim

Description du projet :

Les déchetteries d'Ensisheim et de Réguisheim sont devenues obsolètes et trop petites. Un agrandissement n'étant pas envisageable, la CCHR souhaite construire une déchetterie intercommunale regroupant ses 2 sites afin d'adapter et d'optimiser la collecte en déchetterie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ce projet d'adresse au territoire de la Communauté de Communes en particulier pour les communes d'Ensisheim à Munwiller

Public visé :

Habitants de la communauté de communes utilisatrices du service déchets

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
L'évaluation de l'action pourra être déterminée en fonction de la fréquentation de la déchetterie, de la nature et du volume des déchets collectés

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 203**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch

Localisation du projet :

Le projet se situe entre les communes de Wuenheim et Hartmannswiller

Description du projet :

Pose d'une canalisation polyéthylène de diamètre 125 mm sur une longueur de 1 050 mètres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Entre les deux communes

Public visé :

Population de la commune d'Hartmannswiller

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	144 600 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	144 600 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	21 690 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Qualité de l'eau potable et volume d'eau suffisant en période d'étiage pour la commune d'Hartmannswiller

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 204**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Actions de développement local

Maîtrise d'ouvrage :

Quatre Communautés de Communes menant une politique de développement local.
Communautés de Communes : Essor du Rhin, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach et Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Territoire des quatre Communautés de Communes

Description du projet :

Actions figurant dans la Charte de développement

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de chaque Communauté de Communes

Public visé :

Population de chaque Communauté de Communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	160 000 € soit 40 000 € par an

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	60%	40%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°205**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Agents de développement généralistes et spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de communes de la Région de Guebwiller
Communautés de communes du Centre Haut-Rhin
Communautés de communes Essor du Rhin
Communautés de communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Description du projet :

Aide aux agents de développement généraliste (50 % d'un montant maximum de 48 000 €, 30 % d'un montant de 32 000 € et 20 % d'un montant maximum de 32 000 € (30 % si mutualisé))

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Communauté de Communes Essor du Rhin
Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 536 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 536 000 €
▶ Taux d'intervention :	50 %, 30 % et 20 % (cf vademecum)
▶ Montant de la subvention :	569 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	50 % à 80 %	50 % à 20 %					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnement de l'ingénierie des Communauté de Communes dans le domaine du développement local se traduisant par la réalisation de nouveaux projets.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 206**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Actions et études Gerplan

Maîtrise d'ouvrage :

Cinq Communautés de Communes menant une politique Gerplan

Localisation du projet :

Territoire des cinq Communautés de Communes

Description du projet :

Actions environnementales prévues dans les contrats Gerplan
Actions de préfiguration
Etudes Gerplan

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des cinq Communautés de Communes

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	256 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	640 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	256 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	60%	40%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 301**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance, notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Rouffach (ancienne école)

Description du projet :

Le projet consiste à accueillir les personnes âgées vivant à domicile dans le cadre d'un accompagnement visant à préserver leurs acquis, développer leur vie relationnelle. Cet accueil, à raison de 1 à 3 jours par semaine permet un répit aux aidants familiaux, leur propose des temps de rencontre et d'échanges.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Rouffach et les communes de la Communautés de Communes

Public visé :

Personnes âgées en situation de dépendance, notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	45 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	45 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	6 750 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activité annuel transmis à la DDASS et au Conseil Général
Tableaux de bords mensuel de suivi d'activité
Enquêtes de satisfaction

Remarques éventuelles :
Autres partenaires sollicités : Lion's Club, caisses de retraite

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 302**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Construction d'une structure multi-accueil avec relais d'assistantes maternelles et jardin d'enfants

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Description du projet :

Construction d'une structure Multi-Accueil

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Public visé :

Enfants âgés de 0 à 6 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	65%	15%			20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evaluation, autorisation d'ouverture PMI :
- taux d'occupation
- satisfaction des familles (réponse aux besoins)

Remarques éventuelles :
Sous réserve d'obtention d'un financement de la CAF

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 303

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Extension ou construction d'un multi-accueil

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée Noble

Localisation du projet :

Commune de Soultzmatt

Description du projet :

Extension du multi-accueil "Arc en Ciel" de Soultzmatt ou, le cas échéant, construction d'une nouvelle structure

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée Noble

Public visé :

Petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants accueillis

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°304

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Service de transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Les cinq Communautés de Communes menant une politique de transport à la demande.

Localisation du projet :

Territoire des cinq Communauté de Communes

Description du projet :

Assurer des services de transports à la demande

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de chaque Communauté de Communes

Public visé :

Population du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	250 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	60%	40%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 401**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une nouvelle piscine intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement culturel, sportif et socio-culturel, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière.

La construction d'une nouvelle piscine intercommunale doit remédier à la vétusté de la piscine municipale de Fessenheim. Le bâtiment sera BBC avec utilisation des énergies renouvelables.

L'implantation se fera à proximité du collège Félix Eboué.

La vocation de l'établissement : scolaire, associative et familiale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Plaine du Rhin

Public visé :

Habitants, touristes, comités d'entreprises, scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	4 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	4 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	400 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	90%	10%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la piscine

Remarques éventuelles :
Nombre d'adhérents au club de natation (302 licenciés actuels) dont : 36 bébés nageurs 117 aquagym adultes 122 natation enfants jeunes -18 ans 15 natations adultes 12 comités / encadrement

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 402**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Reconstruction du centre nautique

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Guebwiller

Description du projet :

Reconstruction à neuf du Centre Nautique Intercommunal

Aire géographique de rayonnement du projet :

Intégralité des 17 communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Communes et intercommunalités périphériques du territoire

Public visé :

Scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
Associations (natation sportive, club de plongée, etc...)
Public ciblé (3ème âge, bébés nageurs, etc...)
Grand Public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	11 700 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	---------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	1 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	90%	10%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Structures actuelles obsolètes datant de 1958 et 1985 ne répondant plus aux normes (sécurité, accessibilité, utilisation sportive)

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 403**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de sports multiactivités dans le quartier GERTEIS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Construction d'une salle de sports : de 968 m² soit 44 x 22 m
Salle multisports (hand-ball, basket ball, volley-ball, tennis, badminton) sans tribune
L'équipement sera mis à disposition des scolaires et associations

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la communauté de communes

Public visé :

Tout public, scolaires, associations, habitants, clubs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	2 090 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	172 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	87%	8,25%			4,75%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Utilisation, amplitude du nombre d'activités sportives

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 404

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de gymnastique spécialisée

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Sultz

Localisation du projet :

Sultz (à côté du Gymnase Beltz)

Description du projet :

Construction d'une salle de gymnastique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sultz

Public visé :

Le projet porte sur la réalisation d'une salle de gymnastique spécialisée, destinée à accueillir la société de gymnastique locale la Vosgienne, forte de plus de 300 membres. Cette installation dédiée à l'entraînement sera utilisée tous les jours de la semaine jusqu'à 22 heures. La réalisation comprend la construction de la salle d'entraînement (25 x 35 ml), de gradins, de vestiaires, de sanitaires, d'un bureau, d'une salle de réunion, d'un local médecin, de locaux techniques et de rangement, d'un logement. 50 places de stationnement seront aménagées pour les utilisateurs. Une chaufferie bois avec son silo assurera la mise en température des locaux et la production d'eau chaude sanitaire (couplage avec l'énergie solaire).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	2 800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	172 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	93,84%	6,16%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Le montant des autres subventions éventuelles n'est pas connu à ce stade du projet. L'estimation budgétaire est établie sur la base de l'étude ADAUHR, assistant à maître d'ouvrage.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 405**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de sports spécialisée

Maîtrise d'ouvrage :

Soultz matt

Localisation du projet :

Soultz matt

Description du projet :

Construction d'une salle de sports avec des zones spécialisées pour la gymnastique et les arts martiaux d'une surface d'environ 2 300 m².

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Soultz matt et Vallée Noble

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	2 593 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	172 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	93,35%	6,65%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Projet dans l'attente de l'acquisition de 2 parcelles - tractations en cours, devraient aboutir début 2010.

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Aménagement d'un stade de football

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Blodelsheim

Localisation du projet :

Blodelsheim

Description du projet :

Création d'un stade de football d'honneur (étude en cours)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Blodelsheim et environs

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Réaménagement du théâtre municipal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Guebwiller

Localisation du projet :

Guebwiller

Description du projet :

Réaménagement et mise aux normes du théâtre municipal pour pouvoir disposer d'un équipement culturel moderne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Amateurs de théâtre, tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	650 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	650 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	97 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	50%	15%			35%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre de spectateurs</p> <p>Nombre de représentations dans l'année</p>

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 408**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement des abords des Dominicains

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Guebwiller

Localisation du projet :

Abords des Dominicains

Description du projet :

Dans le cadre de l'amélioration fonctionnelle et de valorisation des Dominicains réalisée par le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller souhaite poursuivre son programme d'aménagement des espaces publics situés à proximité.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale et nationale

Public visé :

Usagers, touristes, visiteurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	195 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	50%	15%			35%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Meilleure accessibilité au Centre des Dominicains

Remarques éventuelles :

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement du Parc de la Marseillaise

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Guebwiller

Localisation du projet :

Parc de la Marseillaise à Guebwiller

Description du projet :

Renforcer et valoriser une spécificité dont dispose la Ville. Etudier puis réaménager globalement le parc. Classement possible en monument historique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale

Public visé :

Touristes, visiteurs, habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	72,5%	7,5%			20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de visiteurs par an.

Remarques éventuelles :

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Création d'un pôle bibliothèque / médiathèque

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Rénovation de la bibliothèque municipale, création d'une médiathèque. Rendre l'ensemble des locaux plus attractifs et plus fonctionnels. Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Renforcer la fonction culturelle du bassin de vie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

bassin de vie

Public visé :

Tout public - adultes et enfants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	2 500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	91%	9%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation, évolution du nombre d'entrées, questionnaire de satisfaction.

Remarques éventuelles :

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Valorisation du Palais de la Régence à Ensisheim

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité - conservation du patrimoine historique -
renforcement de l'attractivité touristique du territoire - 1ère tranche

Aire géographique de rayonnement du projet :

Nationale et transfrontalière

Public visé :

Public du bassin de vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fondation de France		
	73%	15%		10%		2%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation - développement activités culturelles nouvelles

Remarques éventuelles :
Projet structurant fondé sur une valorisation patrimonial associée à un renforcement des propositions culturelles et touristiques

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement d'une maison médiévale destinée à accueillir le musée Victor Schoelcher.

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Fessenheim

Localisation du projet :

Rue de la Libération à Fessenheim

Description du projet :

Aménagement d'une maison médiévale de 300 m² en espace musée afin d'accueillir le musée Victor Schoelcher.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional, national et inter-national.
Fessenheim fait partie de la route des abolitions de l'esclavage et des droits de l'homme

Public visé :

Tourisme, culturel et scolaire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	1 673 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	750 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	112 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	93%	7%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de visites par an

Remarques éventuelles :
Donner une nouvelle dimension au musée (expo, conférence) Affirmer le rang de la commune au niveau de la route des Abolitions de l'esclavage et des droits de l'homme.

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Création d'une bibliothèque - médiathèque

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Merxheim

Localisation du projet :

Merxheim, 11 rue de Guebwiller

Description du projet :

Création d'une bibliothèque pour :
- les habitants de la commune et environs (Raedersheim, Gundolsheim, Bergholtz)
- pour les scolaires
- pour le périscolaire

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Merxheim
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Communauté de Communes Vallée Noble

Public visé :

Enfants - périscolaire
Adultes - autres activités

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'entrées / évolution de la fréquentation

Remarques éventuelles :

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement du site des Récollets

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Rouffach

Localisation du projet :

Rouffach

Description du projet :

Aménagement d'un musée lapidaire, d'un musée d'art sacré et archives de la Ville

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'Alsace

Public visé :

Habitants et Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux :

Coût du projet :	3 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	55%	15%			30%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de visiteurs

Remarques éventuelles :

Autres annexes

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

Contrat de Territoire de Vie
du Sundgau
2010 - 2013

Document de travail

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.

Le Sundgau forme en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

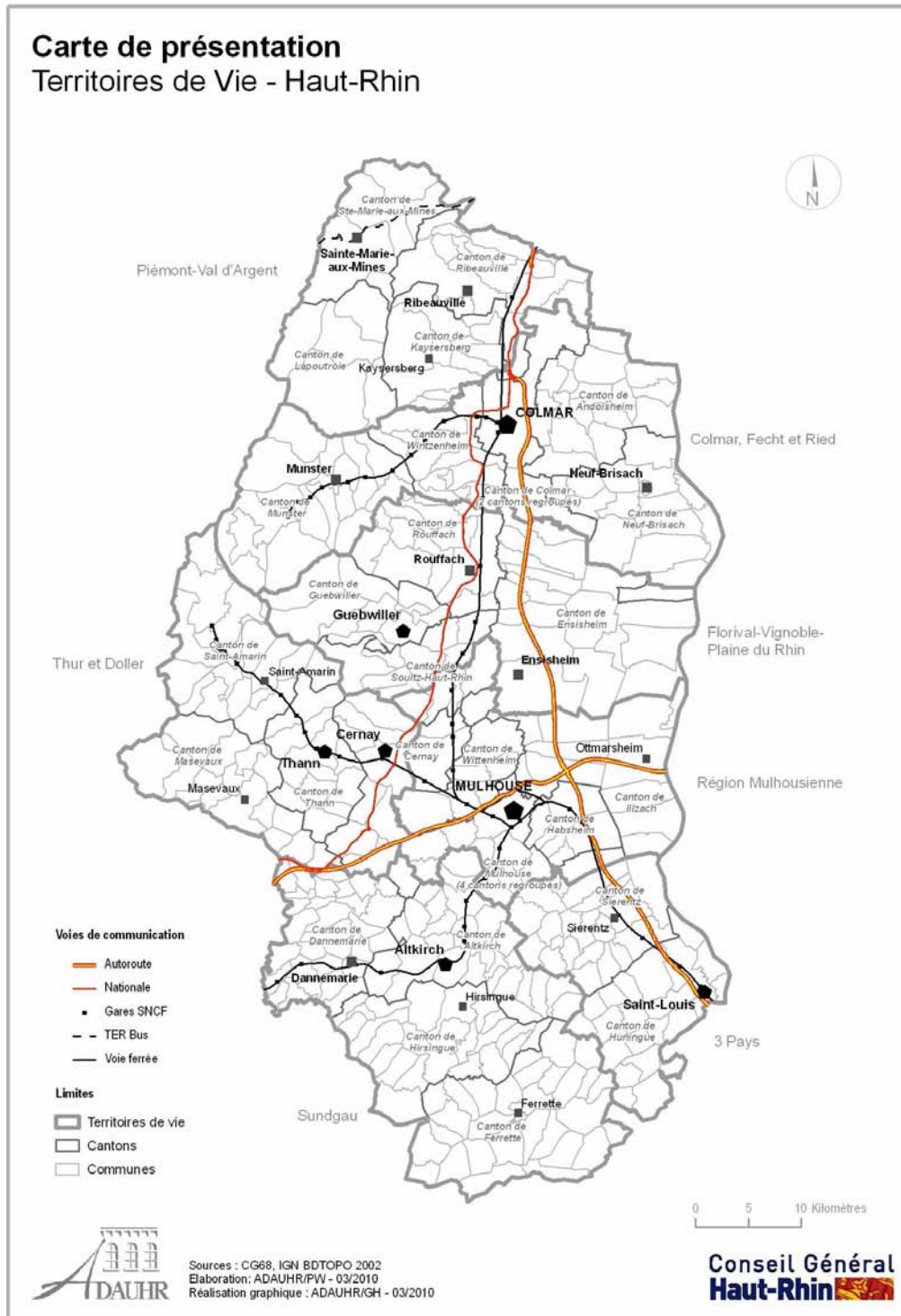
Que tous les partenaires en soient remerciés !

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner'.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Canton d'ALTKIRCH



Alphonse HARTMANN

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche

27 communes

ALTKIRCH | ASPACH | BALLERSDORF | BERENTZWILLER | SAINT-BERNARD | CARSPACH | EGLINGEN | EMLINGEN | FRANKEN | FROENINGEN | HAUSGAUEN | HEIDWILLER | HEIWILLER | HOCHSTATT | HUNDSBACH | ILLFURTH | JETTINGEN | LUEMSCHWILLER | OBERMORSCHWILLER | SCHWOBEN | SPECHBACH-LE-BAS | SPECHBACH-LE-HAUT | TAGOLSHEIM | TAGSDORF | WALHEIM | WILLER | WITTERSDORF

23 963 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 156,2 Km²

Canton de DANNEMARIE



Rémy WITH

1^{er} Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines

30 communes

ALTENACH | AMMERTZWILLER | BALSCHWILLER | BELLEMAGNY | BRECHAUMONT | BRETTEIN | BUETHWILLER | CHAVANNES-SUR-L'ETANG | DANNEMARIE | DIEFMATTEN | ELBACH | ETEIMBES | FALKWILLER | GILDWILLER | GOMMERSDORF | GUEVENATTEN | HAGENBACH | HECKEN | VALDIEU-LUTRAN | MAGNY | MANSPACH | MONTREUX-JEUNE | MONTREUX-VIEUX | RETZWILLER | ROMAGNY | SAINT-COSME | STERNENBERG | TRAUBACH-LE-BAS | TRAUBACH-LE-HAUT | WOLFFERSDORF

13 223 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 132,3 Km²

Canton de FERRETTE



Dominique DIRRIG

Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales

30 communes

BENDORF | BETTLACH | BIEDERTHAL | BOUXWILLER | COURTAVON | DURLINSDORF | DURMENACH | FERRETTE | FISLIS | KIFFIS | KOESTLACH | LEVONCOURT | LIEBSDORF | LIGSDORF | LINSDDORF | LUCELLE | LUTTER | MOERNACH | MOOSLARGUE | MUESPACH | MUESPACH-LE-HAUT | OBERLARG | OLTINGUE | RAEDERSDORF | ROPPENTZWILLER | SONDESSDORF | VIEUX-FERRETTE | WERENTZHOUSE | WINKEL | WOLSCHWILLER

14 103 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 212,7 Km²

Canton de HIRSINGUE



Armand REINHARD

Conseiller Général

24 communes

BETTENDORF | BISEL | FELDBACH | FRIESEN | FULLEREN | GRENTZINGEN | HEIMERSDORF | HENFLINGEN | HINDLINGEN | HIRSINGUE | HIRTZBACH | LARGITZEN | MERTZEN | OBERDORF | PFETTERHOUSE | RIESPACH | RUEDERBACH | SAINT-ULRICH | SEPPOIS-LE-BAS | SEPPOIS-LE-HAUT | STEINSOULTZ | STRUETH | UEBERSTRASS | WALDIGHOFFEN

15 605 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 154,3 Km²

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

1 commune

BERNWILLER

621 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 7,6 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU SUNDGAU	p. 5
SOMMAIRE	p. 7
PREAMBULE	p. 11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 12
Etapas de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 14
Structuration du Contrat de Territoire	p. 15
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 17
Les chiffres clés	p. 19
Le diagnostic du Territoire	p. 25
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 99
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p. 109
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p. 111
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 113
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p. 119
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p. 165
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 175
Article 1 : Objet du contrat	p. 179
Article 2 : Durée du contrat	p. 179
Article 3 : Contenu du contrat	p. 179
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 180
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 181
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 182
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 181
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 182
Article 6 : Gestion et suivi	p. 183
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 183
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 184
Article 7 : Evaluation	p. 184
Article 8 : Publicité et communication	p. 184
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 185
Article 9.1 : Modification	p. 185
Article 9.2 : Cessation	p. 185
Article 9.3 : Résiliation	p. 185
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 185
LES SIGNATAIRES	p. 186
ANNEXES	p. 189
Tableau de synthèses des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité économique,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût,

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont conduit à la hiérarchisation des principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie du Sundgau doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie du Sundgau et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 27 mai 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie du Sundgau

La première Rencontre du Territoire du Sundgau a eu lieu le 27 mai 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus sundgaviens. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus du Sundgau ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. Le groupe de travail d'élus du Sundgau

Un groupe de travail, représenté par différentes collectivités (Communautés de Communes, communes chefs-lieu de canton, communes bourgs-centres et petites communes) et piloté par les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie du Sundgau, a été chargé d'organiser et de définir les besoins territoriaux sundgaviens, de retenir les priorités directrices pour le Sundgau et d'élaborer un cadre de propositions d'actions.

Le 3 septembre 2009, le groupe s'est réuni une première fois pour échanger et proposer des premières pistes de réflexions quant aux axes et projets de développement à retenir pour l'élaboration du futur Contrat de Territoire du Sundgau.

Le 6 octobre 2009, le groupe de travail s'est réuni une seconde fois pour valider les enjeux et axes structurants de développement qui constitueront la colonne vertébrale du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2010-2013.

4. Le 9 novembre 2009 : Travail en groupes thématiques

Les structures porteuses de projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie.

5 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

Au total, 57 fiches projets de 24 maîtres d'ouvrage ont été relayées et examinées.

5. Le 16 décembre 2009 : 2ème Rencontre du Territoire de Vie du Sundgau

La deuxième Rencontre du Territoire du Sundgau a eu lieu le 16 décembre 2009, en présence du Président du Conseil Général. Elle a permis de présenter à l'ensemble des élus du Sundgau le travail réalisé en groupes. Les enjeux et axes retenus, ainsi que les projets pouvant être examinés dans le cadre du futur Contrat de Territoire, y ont été exposés.

6. **Le 25 juin 2010** : Approbation du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.

7. **Le 29 juin 2010** : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 à l'Antenne du Conseil Général du Sundgau à ALTKIRCH, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux du Sundgau, des différents porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du Sundgau.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Territoire de Vie du Sundgau est structuré de la façon suivante :

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire**

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général (CCI Sud Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maison de l'Emploi des Pays du Sundgau et de Saint-Louis, Association Départementale du Tourisme...) et à travers différentes études déjà menées dans le Sundgau (étude d'aménagement des piscines, étude OCM...).

- **Les Enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2010-2013**
- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie du Sundgau**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour le Sundgau à travers deux volets :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisée en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Elle n'est pas contractualisée. Elle témoigne néanmoins de la présence des politiques départementales sur le territoire et les moyens qui sont alloués par le Conseil Général en conséquence.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire**

Il constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

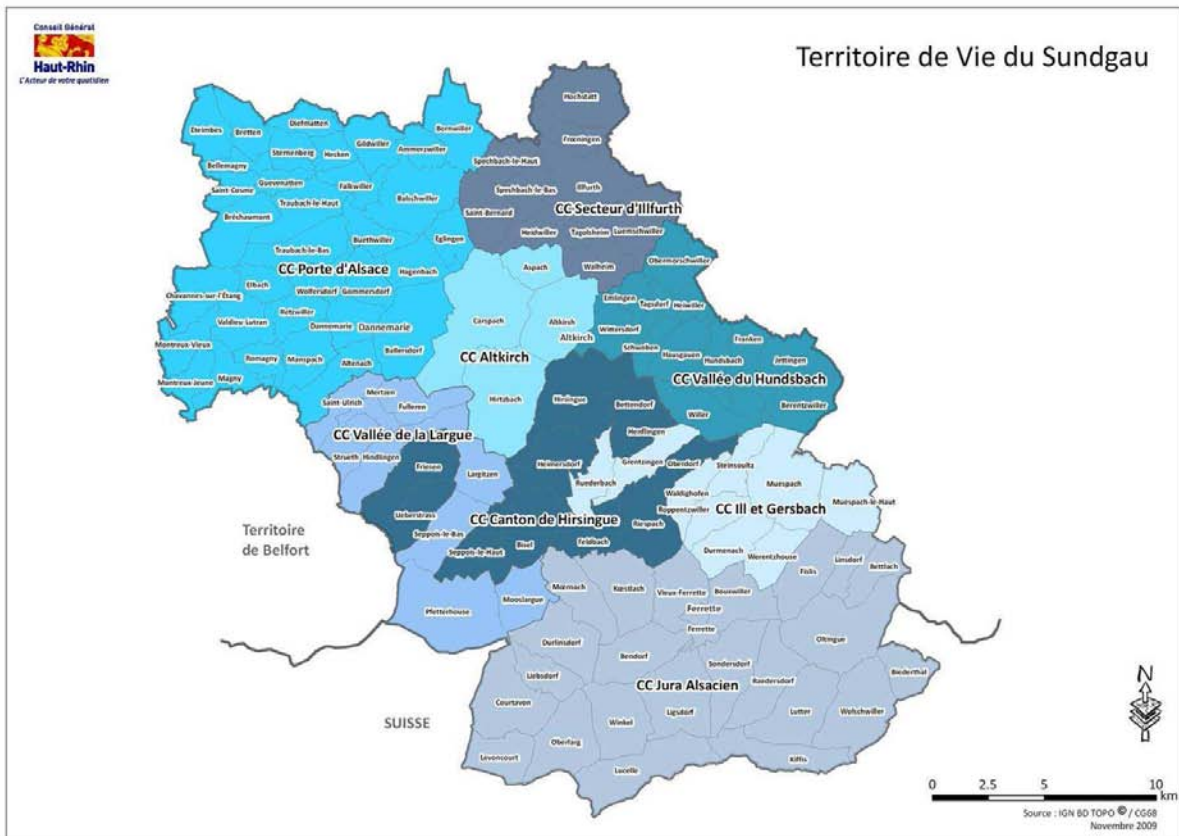
Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 25 juin 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Les **Chiffres Clés** du Territoire de Vie du Sundgau

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic



Données générales

Population totale	: 68 874 habitants
Population municipale	: 67 515 habitants
Ménages	: 9 284
Superficie	: 663 Km ²
Cantons	: 4 + 1 partiel
Communes	: 112
Communautés de Communes	: 8
Antennes du Conseil Général	: 1 principale 2 secondaires

Contexte Socio-Economique

Population active	: 32 764
Taux de chômage	: 6,9%
Emplois totaux offerts	: 15 822
Bénéficiaires RSA	: 663
Zones affectées à des Zones d'Activités Economiques	: 383,9 hectares
Entreprises et Ets actifs	: 2 600
Travailleurs frontaliers	: 7 960
Commerçants	: 661
Artisans	: 498

Habitat / Logement

Logements	: 28 271
Maisons	: 22 190
Appartements	: 5 933
Logements locatifs publics aidés	: 880
Logement locatifs privés	: 5 142
Loyer moyen en locatif privé	: 6,82 à 8,07 €/m ²
Logements vacants	: 1 898

Culture et patrimoine

Ecoles de musique	: 6
Structures d'enseignement de la danse	: 11
Lieu d'enseignement du théâtre et de la musique	: 1
Musées	: 3
Bibliothèques - Médiathèques	: 9
Cinéma	: 1 + 1 occasionnel
Inscriptions aux médiabus	: 5,8% de la pop.

Tourisme

Chemins et sentiers touristiques balisés	: 540 Km
Pistes et itinéraires cyclables	: 200 Km
Hébergement marchand	: 2 731 lits
Hébergement secondaire	: 3 375 lits
Aires d'accueil pour Camping-cars	: 4
Office de Tourisme	: 1 intercommunautaire

Sports

Equipements sportifs	: 344
Piscines publiques	: 2 couvertes 1 de plein-air
Terrains de jeux synthétiques	: 2

Transports et déplacements

Km de RD	: 491 Km
Gares d'Arrêt TER	: 8
Lignes de bus inter-urbaines	: 13 236 arrêts
Communes desservies par le bus	: 103
Centres routiers	: 2

Environnement / Cadre de vie

GERPLAN	: 2 validés 2 en cours 2 en démarrage
Surface boisée	: 20 352 hectares
Surface agricole	: 32 866 hectares
Exploitations agricoles	: 1 207
Groupe d'Action Local	: 1
Stations d'épuration	: 19
Communes assainies	: 32
Centre d'enfouissement des déchets ultimes	: 1
Déchetteries	: 2

Personnes âgées

Population de plus de 60 ans	: 12 668 personnes
Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale	: 3 204 places
Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale	: 1 43 places
Unités de soins de longue durée habilitées à l'aide sociale	: 2 35 places
MARPA	: 2 42 places
Service d'accueil de jour	: 1 24 places
Unité de soins Alzheimer	: 1 15 places
Hébergement temporaire	: 5 places dans 3 Ets
Unité de suite polyvalente	: 3
Bénéficiaires APA à domicile	: 685
Service de soins infirmiers à domicile	: 4
Accueil pour soins hospitaliers de jour	: 1 7 places

Personnes handicapées

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 1 548 personnes
Insituts médico-éducatifs	: 2 100 places
Enseignant-référent chargé des enfants handicapés scolarisés	: 1
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	: 1 généraliste
Foyers d'accueil spécialisé	: 2 73 places
Foyers pour adultes handicapés travailleurs	: 4 94 places
Maison d'accueil spécialisée	: 1 28 places
Centres d'Accueil de Jour	: 3 45 places
Etablissements ou Services d'Aides par le Travail	: 3 160 places
Hébergement temporaire	: 5 places
Familles d'accueil	: 2 2 places
Hospitalisation psychiatrique complète	: 1 50 places
Hospitalisation psychiatrique de jour	: 1 175 places
Service de soins pour déficience physique	: 1 5 places
Foyers d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes	: 3 39 places

Enfance/Jeunesse

Accueil de la petite enfance	: 151 places
Relais d'assistantes maternelles	: 6
Assistantes maternelles agréées	: 669
Places offertes AMAT agréées	: 1 936 places
Maison d'enfants	: 1 65 places
Collèges	: 6 publics
Lycées	: 1 public + 1 privé

Les services de santé

Médecins généralistes libéraux	: 57
Médecins spécialistes libéraux	: 18
Infirmiers libéraux	: 35
Pôles de santé	: 1 principal 2 secondaires
Centres Médico-Sociaux	: 3

Le **D**iagnostic du Territoire de Vie du Sundgau

Cadrage général
*Un territoire périurbain contrasté,
avec une identité riche et forte,*

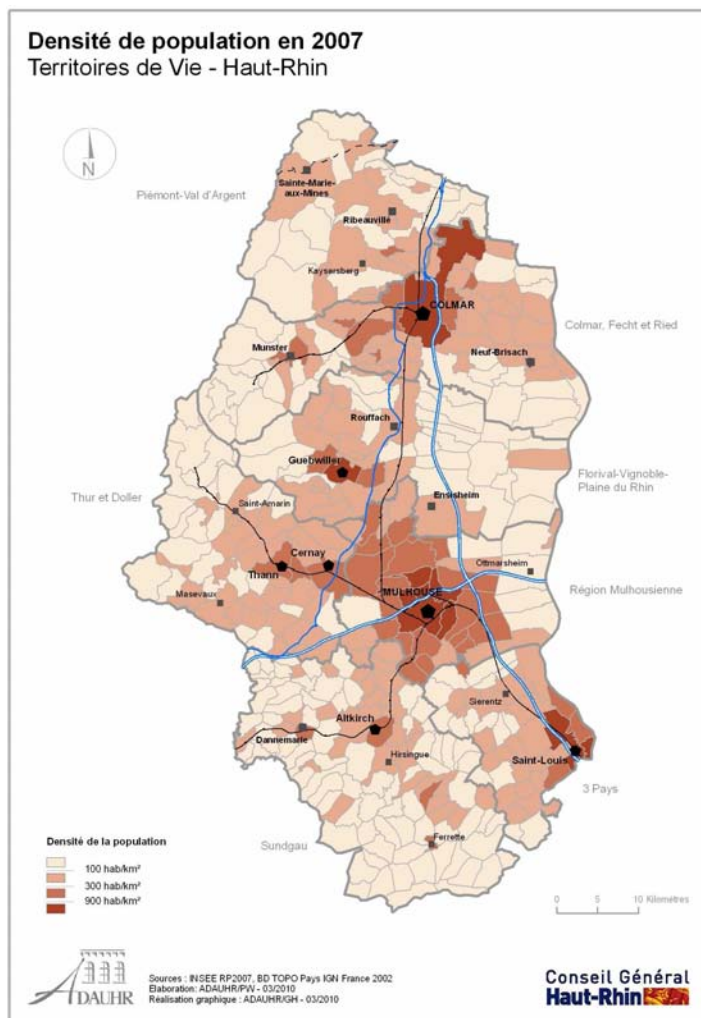
Généralités

Situé dans le département du Haut-Rhin et en région Alsace, le Territoire de Vie du Sundgau est un espace périurbain proche des agglomérations de MULHOUSE, BALE et BELFORT/MONTBELIARD et au Sud, en secteur frontalier avec le Jura Suisse.

D'une superficie de 663 km², le Territoire du Sundgau est le plus vaste des Territoires de Vie avec celui de Colmar, Fecht et Ried. Mais il est aussi le moins densément peuplé : 103 habitants/km² (moyenne alsacienne 209 et moyenne nationale 108) (source : INSEE RP 2007).

Il se caractérise par un cadre de vie préservé et une identité forte et reconnue.

Il offre une diversité de paysages : champs cultivés principalement sur le secteur de la Porte d'Alsace, les vallées naturelles du Hundsbach, de l'Ill et du Gersbach, de la Largue, les nombreux étangs à carpes, les contreforts du Jura alsacien, les collines douces, bois et vergers répartis sur l'ensemble du Territoire.



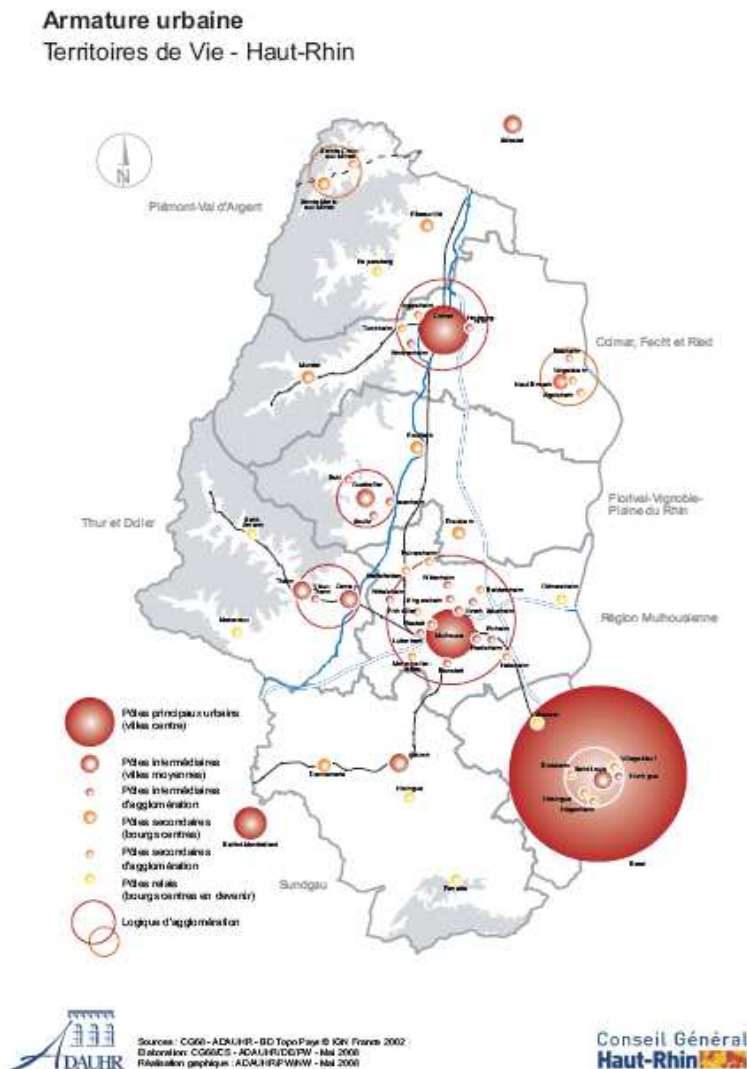
Armature urbaine

L'armature urbaine du Territoire de Vie du Sundgau est relativement légère : le pôle structurant d'Altkirch (5 801 habitants) associé à HIRSINGUE (2 175 habitants) se situe en position centrale avec deux relais urbains principaux, DANNEMARIE (2 370 habitants) et FERRETTE (1 023 habitants), respectivement positionnés à l'Ouest et au Sud du territoire. (source : INSEE RP 2007 - pop totale)

Ce territoire est constitué majoritairement d'un semis de petites communes :

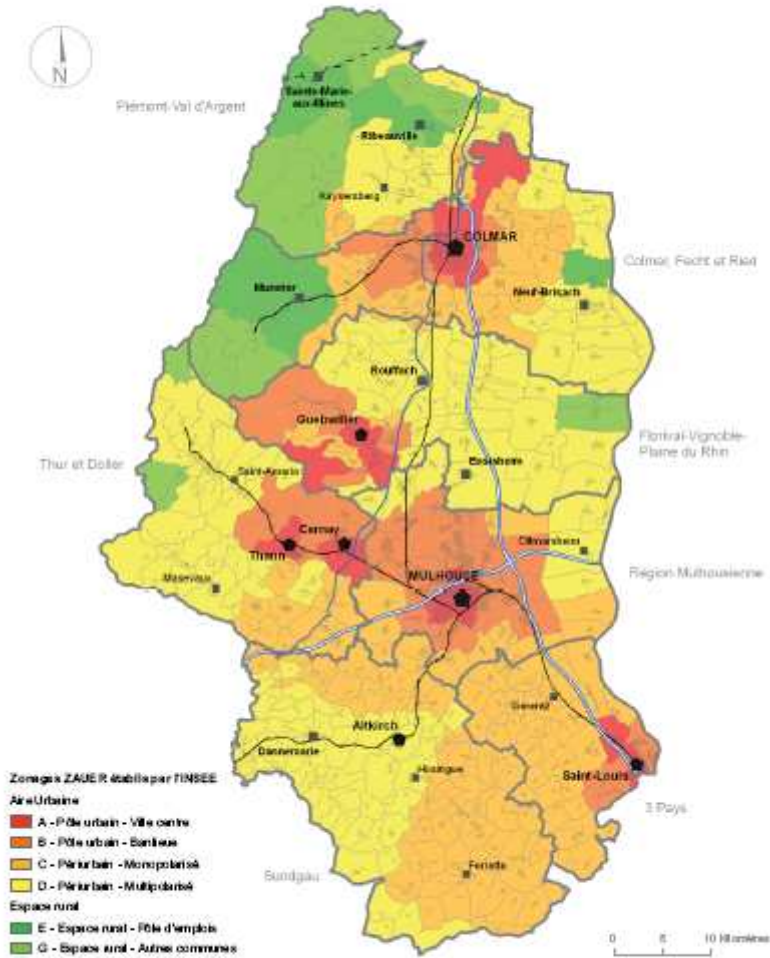
- 5 communes ont plus de 2 000 habitants (ALTKIRCH, DANNEMARIE, ILLFURTH, HIRSINGUE et HOCHSTATT) ;
- 7 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants (WALDIGHOFEN, CARSPACH, HIRTZBACH, ASPACH, SEPOIS-LE-BAS, PFETTERHOUSE et FERRETTE) ;
- 100 communes ont moins de 1 000 habitants, dont 64 ont moins de 500 habitants.

Ce territoire se singularise par son armature diffuse, son réseau de petits villages denses.



Le Sundgau se définit traditionnellement comme un territoire à dominante rurale, alors que, selon l'INSEE, il est composé uniquement d'espaces périurbains monopolarisés et multipolarisés, du fait de la faiblesse de son armature urbaine et de l'influence des grandes villes voisines (BALE, MULHOUSE et BELFORT).

Zonage en aires urbaines 2006 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Source : INSEE RP2006, BD TOPO Pays IGN France 2002
 Elaboration : ADALH/SPW - 04/2009
 Realisation graphique : ADALH/RMH - 04/2009



Documents d'urbanisme

Le Sundgau dispose d'un Schéma Directeur datant de 2002. L'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Territoire de Vie doit démarrer en 2010.

92 communes du Sundgau sont couvertes par un document d'urbanisme :

- 31 par une carte communale,
- 28 par un Plan d'Occupation des Sols (POS),
- 33 par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Sundgau concentre à lui seul 86% des cartes communales du Haut-Rhin (31 communes ont une carte communale approuvée ou en cours de révision et 6 communes sont en cours de réalisation) (*source : DDE fin 2009*).

2 POS/PLU sont intercommunaux (Communauté de Communes d'ALTKIRCH et Communauté de Communes du secteur d'ILLFURTH), soit 14 communes.

A noter que de nombreux POS approuvés sont anciens.

20 communes du Territoire de Vie n'ont pas de document d'urbanisme. Toutefois, 9 d'entre elles ont engagé une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme.

⇒ Enjeux relevés :

- **Couvrir au mieux le Territoire de Vie de documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux, en cohérence avec le SCOT.**

Population :
*Un territoire jeune,
à la croissance démographique dynamique*

Au 1^{er} janvier 2010, la population légale municipale du Sundgau s'élevait à 67 515 habitants et la population légale totale du Sundgau est de 68 874 habitants, soit 9,1 % de la population totale départementale (source : INSEE - RP 2007).

L'évolution démographique sur la période 1999-2007 est de +11,37%.

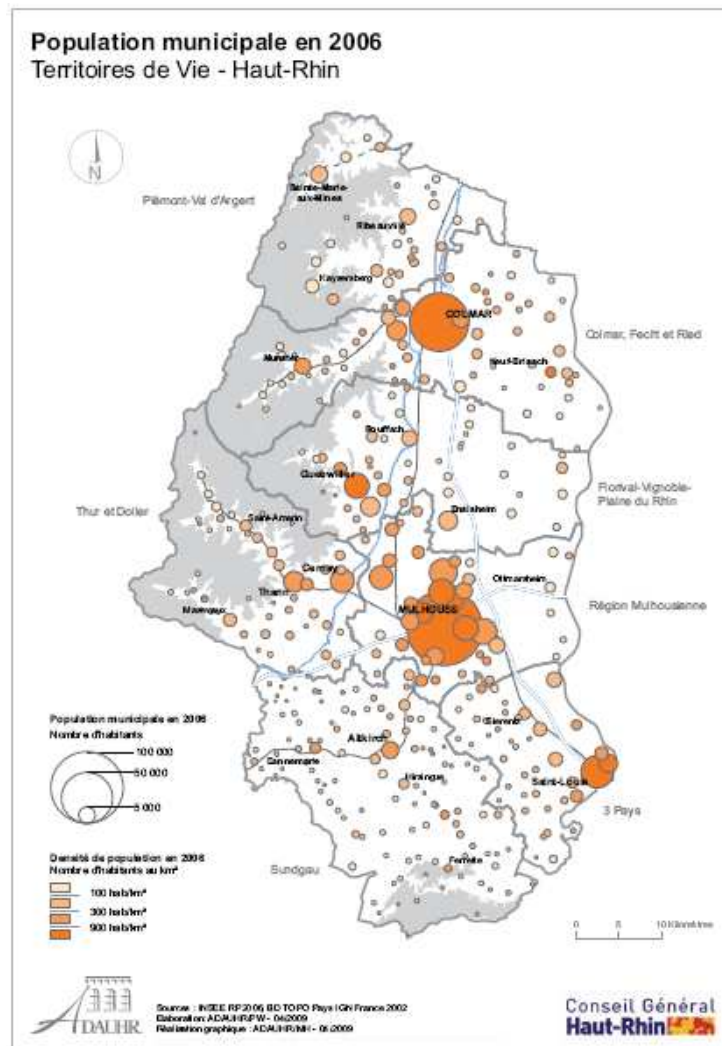
Il s'agit là d'une dynamique constante déjà perceptible depuis 1981 (+13,9% sur la période 1982 à 1990 et +8,3% sur la période 1990 à 1999).

Le Sundgau est à ce titre le Territoire de Vie le plus dynamique du Haut-Rhin.

Sa croissance démographique s'explique par un solde naturel positif (+0,4% par an sur la période 1999-2007) et surtout par un solde migratoire excédentaire (+0,95% par an sur la période 1999-2007), le plus important du département, qui profite à quasiment toutes les communes.

Une meilleure accessibilité routière devrait perpétuer voire amplifier ce processus demain.

Ces résultats confortent la tendance à la périurbanisation constatée, notamment du fait du desserrement mulhousien, de l'attractivité bâloise (liée à l'emploi) et de la qualité de vie recherchée par les citoyens.



La structure par âges du Sundgau en 2006 (source : INSEE- RP 2006) est la suivante :

- 25,91% de la population a - de 20 ans (moyenne départementale 24,99%).
- 54,96% de la population a entre 20 et 60 ans.
- 19,13% de la population a + de 60 ans (moyenne départementale 20,12%).

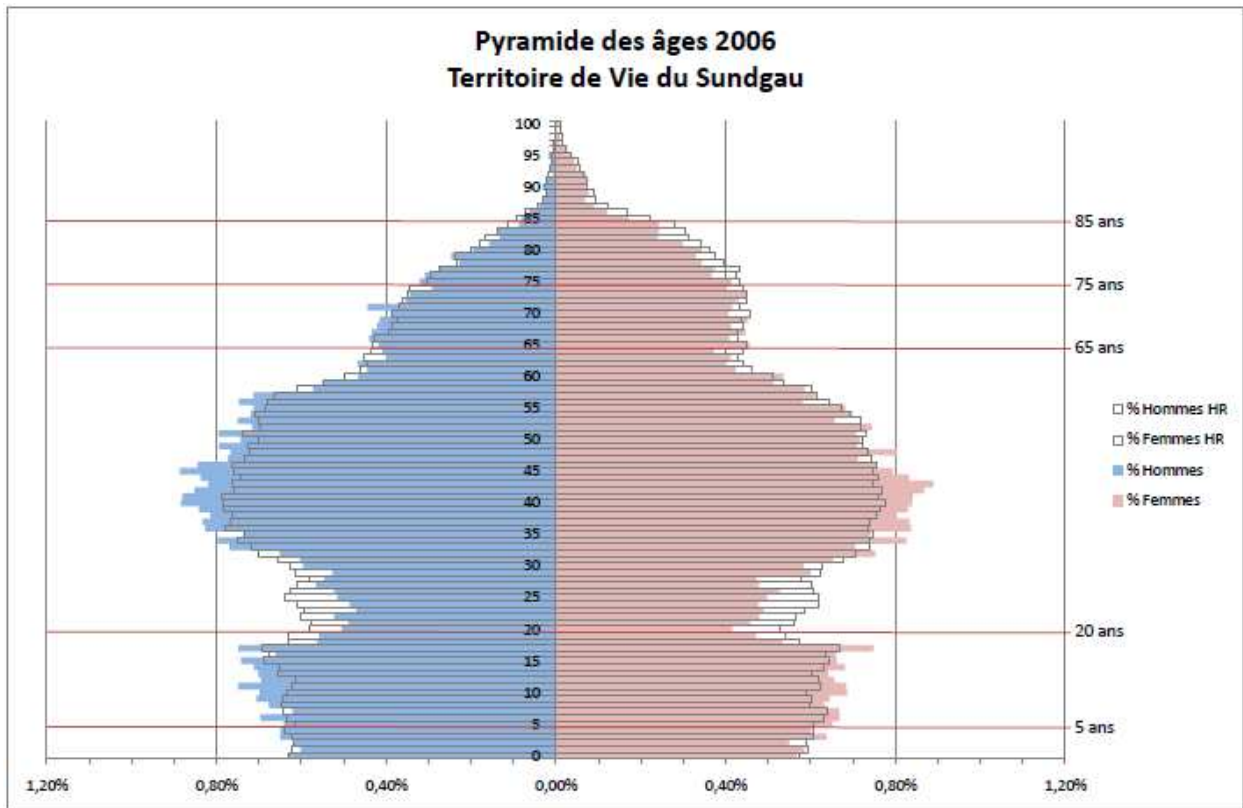
La plupart des communes du Pays du Sundgau comptent une part d'habitants âgés de moins de 20 ans supérieure à la part des habitants âgés de plus de 60 ans, notamment pour les cantons de DANNEMARIE et de FERRETTE.

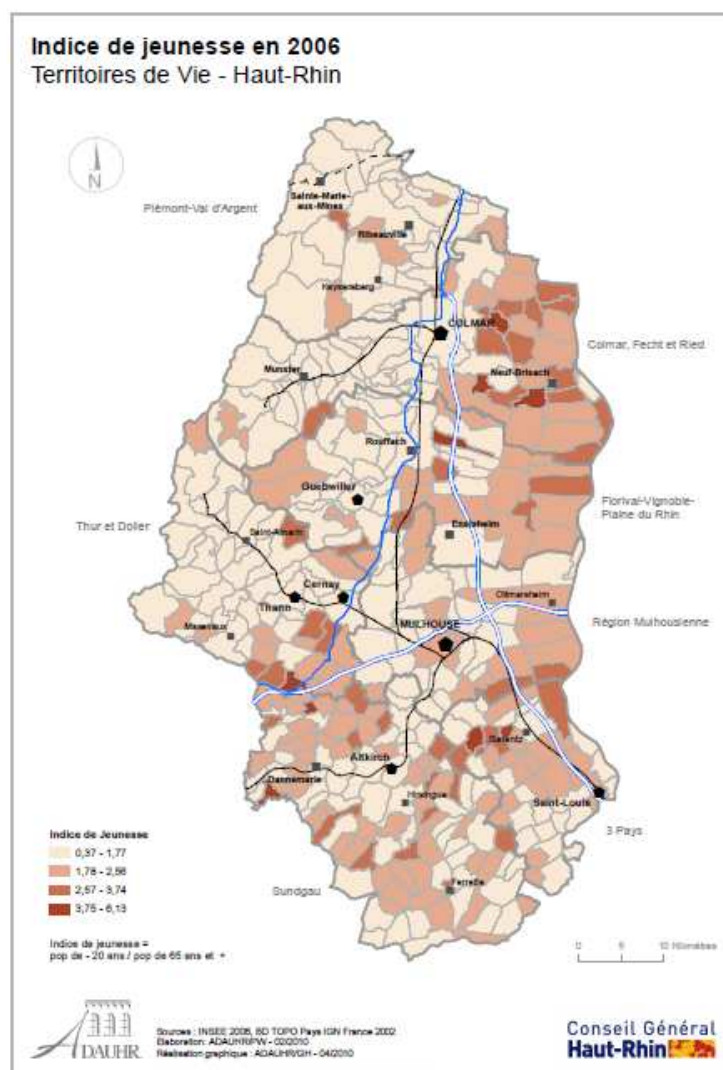
Le Sundgau présente ainsi une population structurellement jeune :

- Le nombre d'habitants de - de 20 ans a augmenté de 9,14% entre 1999 et 2006.
- La part des - de 20 ans dans le Sundgau est supérieure à la moyenne départementale.
- La part des + de 60 ans dans le Sundgau est inférieure à la moyenne départementale et a diminué au profit de celle des - de 20 ans entre 1999 et 2006 (de 19,34% à 19,13%).

Le Sundgau compte 9 284 ménages, dont la composition a évolué entre 1999 et 2006 :

- Si les couples avec enfant restent majoritaires (10 052 ménages), leur part a diminué de 43,99% à 39,15%.
- La part des personnes seules (5 804 personnes) augmente de 20,01% à 22,60%. 64% des personnes seules ont plus de 65 ans.
- La composition des ménages tend par ailleurs à évoluer vers des couples sans enfants et des familles monoparentales.





⇒ **Enjeux relevés :**

- **S'adapter à l'évolution des ménages et répondre aux fortes attentes des nouvelles populations citadines en matière de services à la population : services de proximité, de commerce, de logements et de loisirs.**
- **Dans cette espace périurbain, l'évolution démographique induit une consommation d'espace toujours plus accrue (étalement urbain) qu'il sera nécessaire de contenir afin d'éviter notamment la banalisation des villages traditionnels sundgauviens et des espaces naturels.**

Contexte Socio-Economique :
un territoire fragilisé, sous influence des grands
pôles urbains

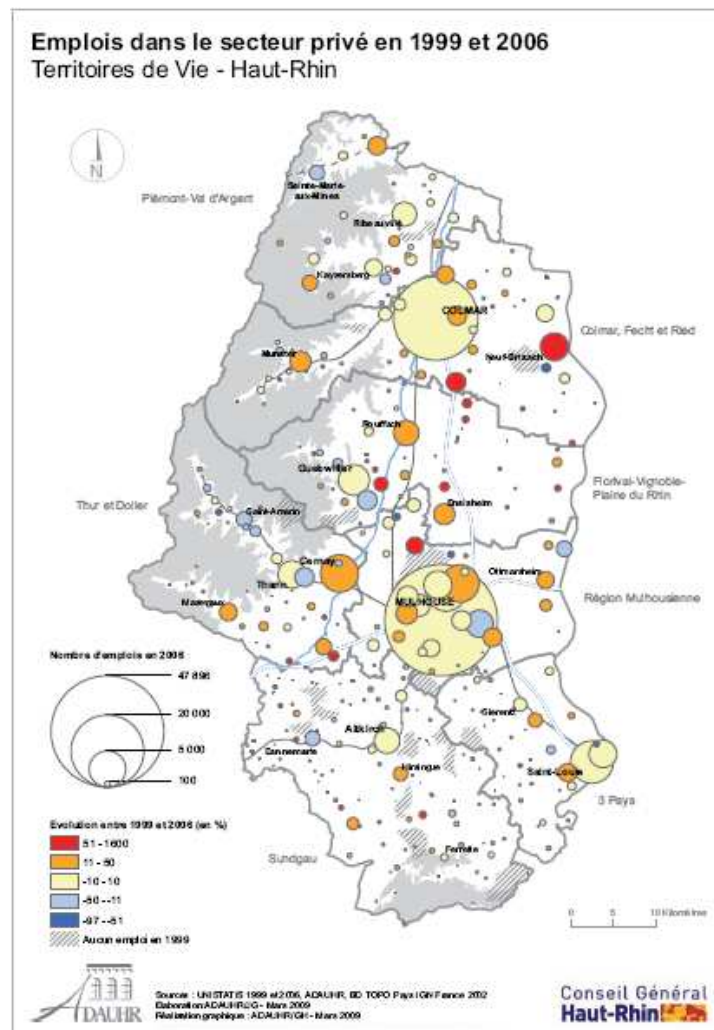
Selon sources INSEE 2006 et 2007

La population active

La part de la population active dans le Territoire de vie du Sundgau est de 75,41%, soit 9,17% des actifs du département (source : INSEE- RP 2006).

La population active est répartie de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants
↳ 1,62% (0,93% de moyenne départementale)
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises
↳ 4,68%
- Cadres et professions intellectuelles sup.
↳ 9,21% (10,73% de moyenne départementale)
- Professions intermédiaires
↳ 22,64%
- Employés
↳ 27,36%
- Ouvriers
↳ 33,87% (31,93% de moyenne départementale)



Le bassin d'emploi

Le territoire du Sundgau offre 15 822 emplois (5,48% des emplois offerts dans le département), pour 30 364 actifs résidant sur le territoire, soit un taux de concentration d'emploi de 52,11% (contre 89,98% de moyenne départementale et 93% de moyenne régionale).

Le constat est d'autant plus inquiétant que ce taux de concentration d'emploi a diminué dans le Sundgau sur la période 1999-2006 (-1,77 point) alors que la tendance générale est à une amélioration de ce taux (+1,61 point pour le département et +1,80 point pour la région) (source : INSEE- RP 2006).

Cela pointe l'inadéquation du nombre d'emplois dans le Territoire de Vie du Sundgau par rapport à l'évolution positive de la population active. Cela tend ainsi à accroître la dépendance du Sundgau aux autres bassins d'emplois limitrophes, notamment la région mulhousienne et la Suisse, et à accroître également la mobilité professionnelle.

La répartition des emplois offerts dans le Sundgau selon les secteurs d'activité est la suivante :

- agriculture : 5,1 %, soit une offre d'emploi réduite de 16,37% entre 1999 et 2006.
- industrie : 19,84 %, soit une offre d'emploi réduite de 17,13% entre 1999 et 2006.
- construction : 7,88 %, soit une offre d'emploi réduite de 2,8% entre 1999 et 2006.
- tertiaire : 67,27 %, soit une hausse de l'offre d'emploi de 19,65% entre 1999 et 2006.

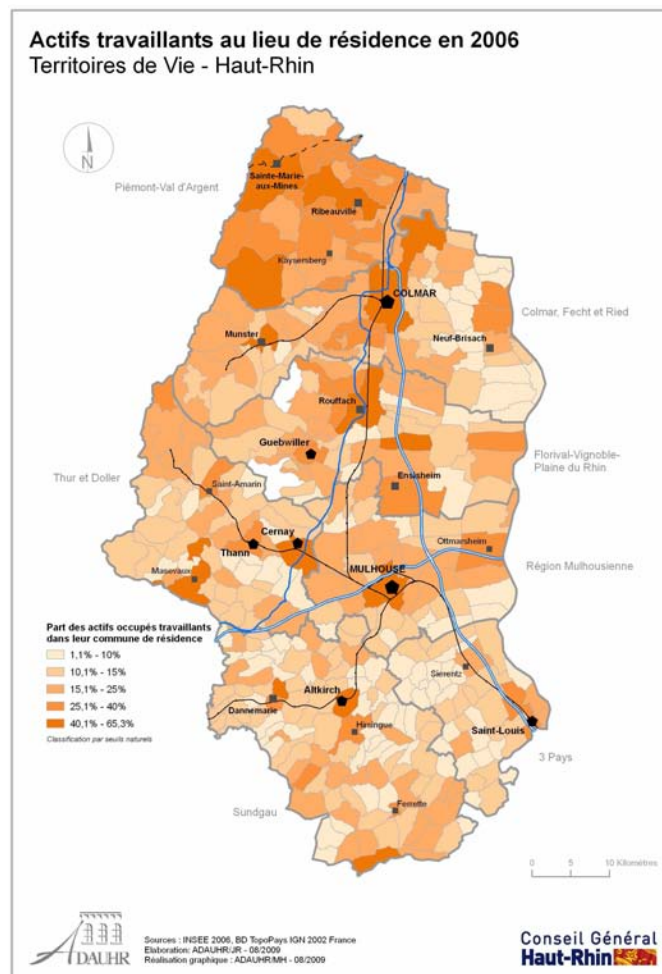
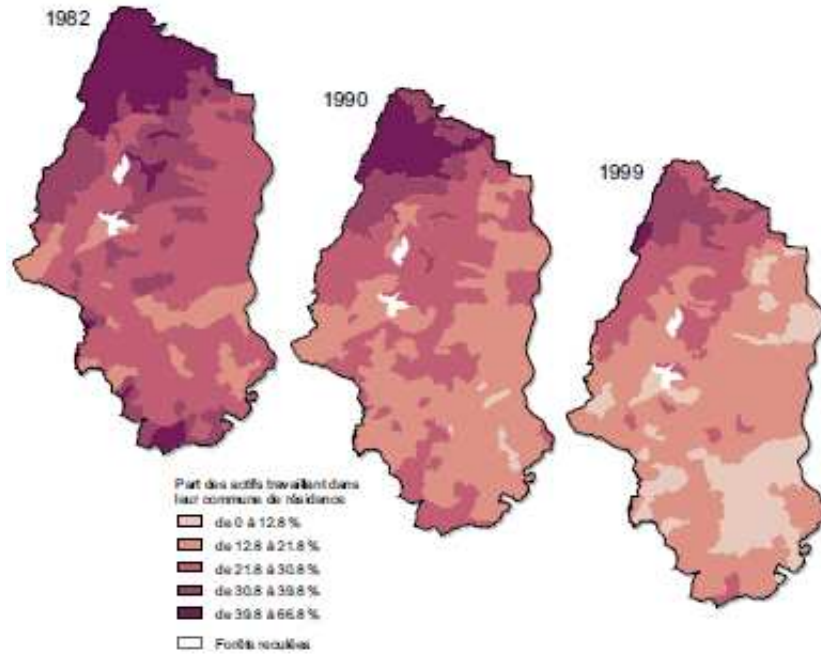
L'offre d'emploi dans le Sundgau tend ainsi à se tertiariser (commerces, services aux entreprises et aux particuliers), au détriment de l'agriculture et de l'industrie du fait de la quasi disparition des grandes entreprises industrielles sur le Territoire de Vie (l'offre d'emploi sundgauvien dans le secteur industriel ne représente que 4,65% de l'offre départementale).

Les 10 principaux employeurs privés du Territoire de Vie inscrits au registre de la CCI :

Raison sociale	Commune	Activité	Effectif
PEUGEOT MOTOCYCLES	DANNEMARIE	fabrication de motocycles	214
COMPAGNIE FRANCO-SUISSE	ILLFURTH	emballages en papier	200
ALDIS (Leclerc)	ALTKIRCH	hypermarché	200
PISCINES WATERAIR	SEPPOIS-LE-BAS	piscines	194
CSI	ALTKIRCH	fabrication d'appareils électroménagers	156
ALBISSER SAS (Leclerc)	HIRSINGUE	hypermarché	153
WIFOR	ROPPENTZWILLER	fabrication de matelas	140
SCHWOB BATIMENT	TRAUBACH-LE-BAS	construction de bâtiments divers	124
POLYPIPE	SEPPOIS-LE-BAS	fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	100
ALT DISTRI (Super U)	ALTKIRCH	hypermarché	100

Source : CCI-SAM, 2009

La part des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence a diminué de 1,52 point de 1999 à 2006. Il est ainsi nécessaire de se déplacer davantage pour travailler, ce qui accentue par ailleurs les flux de circulation et tend à faire du Sundgau un secteur résidentiel.



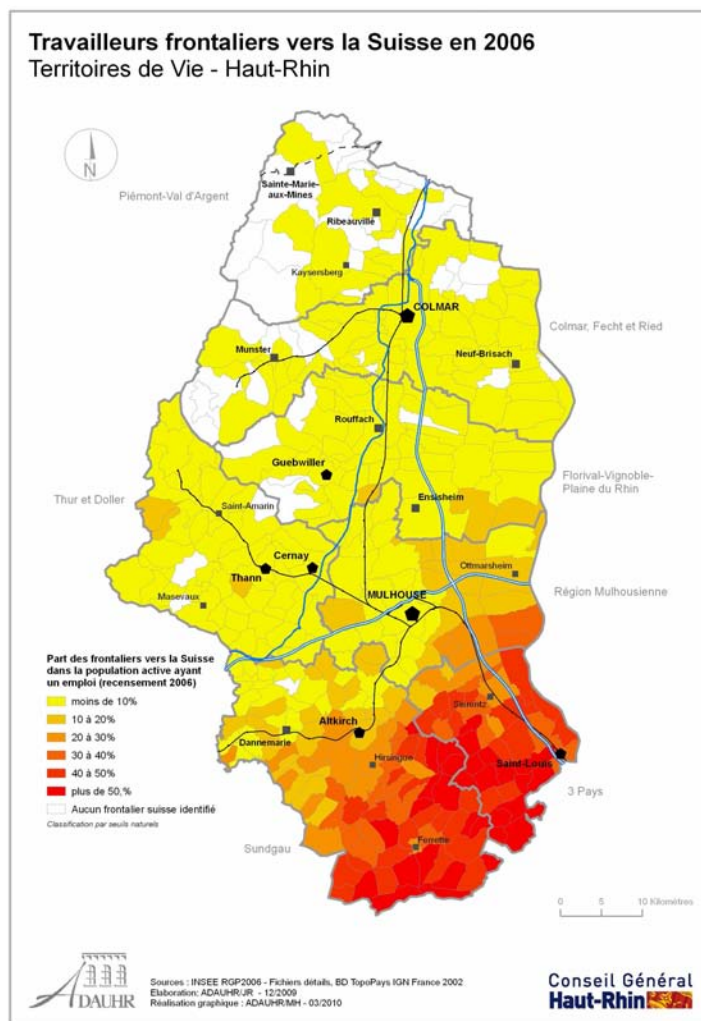
Les travailleurs frontaliers

Le Sundgau est par ailleurs très dépendant de l'emploi frontalier. Le Territoire de Vie est voisin de la Suisse, qui a longtemps offert des débouchés en matière d'emploi et contribuait à faire du taux de chômage du territoire l'un des plus bas de France.

La part des travailleurs frontaliers s'élève à 26,22% de la population active du Territoire, soit 7 960 travailleurs. Cette part est plus accentuée sur le canton de FERRETTE, limitrophe de la Suisse (46,83%) (source : INSEE- RP 2006).

Cette part explique par ailleurs le niveau élevé du revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne départementale.

Toutefois, il est constaté une forte diminution de la part des travailleurs frontaliers sur la période 1999-2006 (-2,22 points), au profit des salariés allemands, qui maîtrisent par définition l'allemand et semblent mieux qualifiés.



Le chômage

Source : Pôle Emploi Alsace 3^{ème} trimestre 2009.

En novembre 2008, le taux de chômage était égal à 4,8% de la population active.

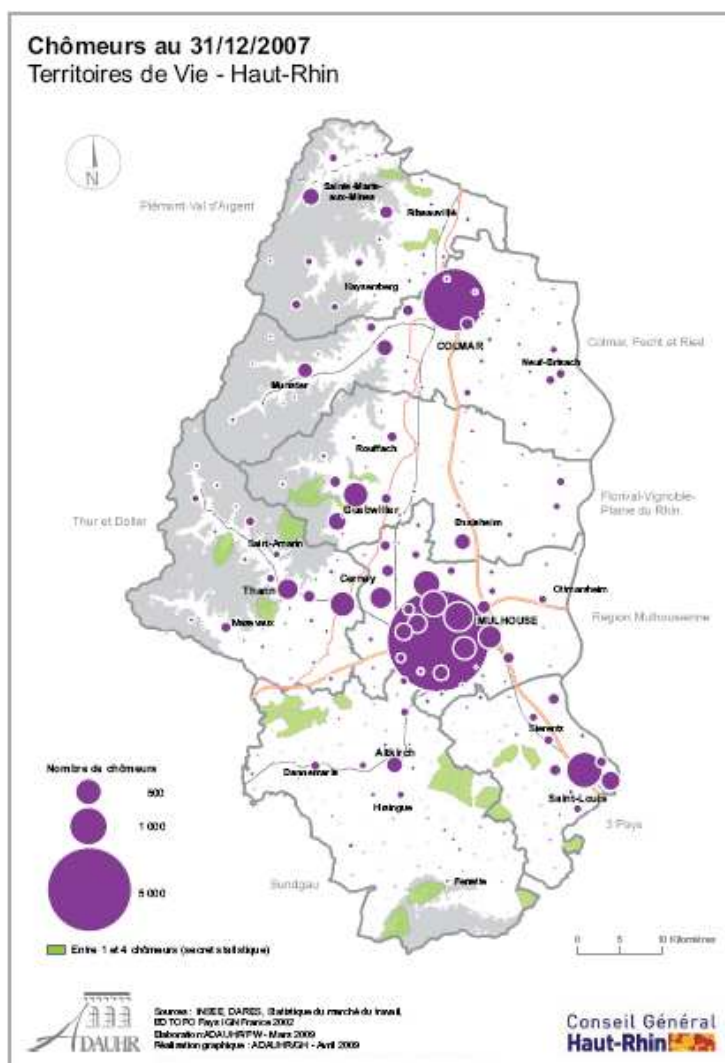
En novembre 2009, le taux de chômage est égal à 6,9% (2 275 demandeurs d'emplois), soit +32% en une année.

En 10 ans, le nombre de demandeurs d'emploi été multiplié par 2.

Le Sundgau demeure cependant l'un des territoires alsaciens où le taux de chômage est le plus faible (moyenne départementale 8,9% et moyenne régionale 8,5%).

Le total des demandeurs d'emplois du Sundgau représente 7,22% des demandeurs d'emploi du département et 3% de la région.

Cette augmentation du chômage est notamment due à la suppression de postes dans l'industrie et à la diminution des recrutements par les entreprises suisses.



L'aide à l'emploi et à l'insertion

Différentes structures pour l'emploi dans le Sundgau sont présentes (Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi du Pays du Sundgau et du Pays de Saint-Louis/3 Frontières, la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation -PAIO- du Sundgau pour le public jeune).

Le Sundgau dispose d'une Commission Territoriale de Solidarité Active et un Plan Local d'Insertion est en cours d'élaboration.

Au 1^e janvier 2010, le Sundgau compte 663 bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (*source : SIDL - CAF janvier 2010*), soit 3,96% du département (16 738 bénéficiaires). Ce chiffre, bien que faible, est en constante augmentation.

Le Sundgau dispose de deux structures d'insertion et d'un chantier d'insertion.

La Qualification des emplois

Les entreprises des bassins d'emploi du Sundgau et de Saint-Louis se heurtent à la faible qualification de la population locale : les profils recherchés sont relativement pointus (aéronautique, chimie, industrie, artisans) et ne sont pas forcément en adéquation avec les caractéristiques de la population locale.

Le niveau de qualification de la population dans le Sundgau est le suivant (*source : INSEE- RP 2006*) :

- 21,27% est sans diplôme,
- 14,27% a un niveau certificat d'étude ou brevet des collèges,
- 34,11% a un niveau BEP/CAP,
- 13,63% a un niveau BAC/BAC Pro,
- 10,45% a un niveau BAC+2,
- 6,41% a un diplôme supérieur.

L'offre de formation de proximité reste réduite dans le Sundgau.

Le Sundgau compte 6 collèges publics (3 147 élèves au total pour la rentrée 2009/2010), un lycée public et un lycée privé.

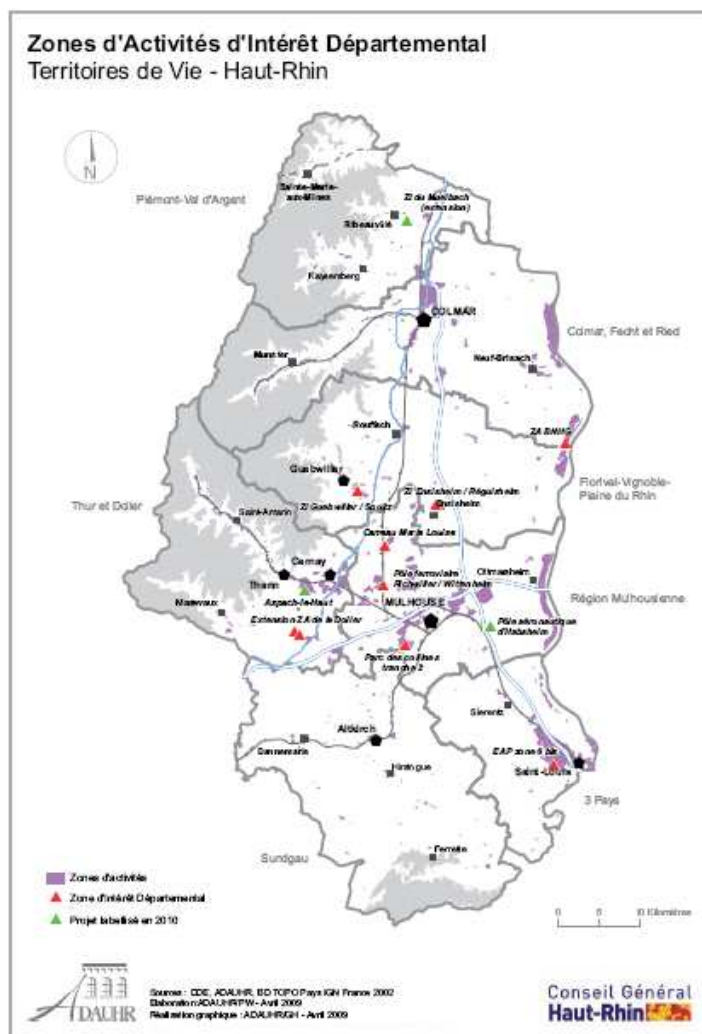
Activités et développement économique du territoire

Le Sundgau est doté d'un cadre de vie attractif mais son développement économique rencontre un certain nombre de handicaps structurels qui rendent la création d'entreprises difficile :

- sous-équipement en matière d'accueil d'entreprises commerciales et artisanales,
- offre foncière limitée sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur le secteur d'ALTKIRCH.

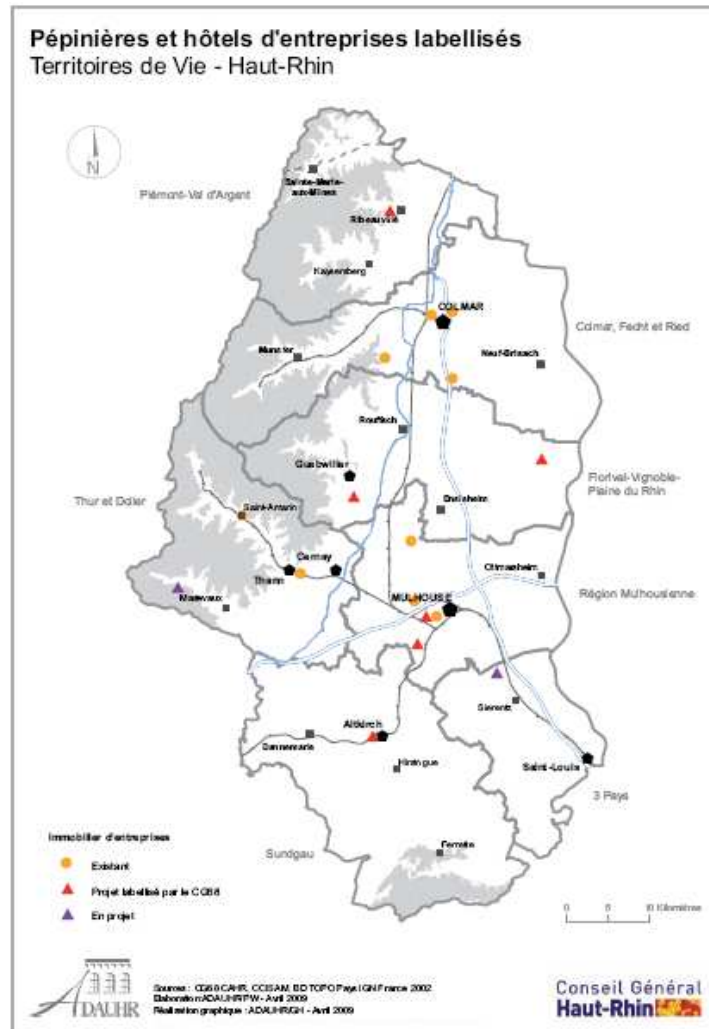
Au 1er mars 2008, le Sundgau dispose de 383,9 hectares de zones règlementaires affectées à des ZAE, soit 2,82% de la surface de ZAE du Haut Rhin et 0,58% de la superficie du Sundgau (sources BD POSPLU 03/2008 DDE).

Les Zones d'Activité Economique répertoriées du Sundgau se caractérisent par ailleurs par leur très petite taille (sur 41 communes répertoriées comme disposant de zones réglementaires affectées à des ZAE, 31 ont une zone totale inférieure à 10 hectares, 7 ont une zone totale entre 10 et 30 hectares, une a une zone totale supérieure à 32 hectares).



Le Sundgau dispose d'un hôtel d'entreprises situé au quartier Plessier à ALTKIRCH et composé de dix-sept locaux (sur 3 étages et une surface de 2 100 m²). Actuellement, le taux d'occupation par des entreprises est de 90 %. Ce projet a permis de créer 40 emplois.

Un deuxième projet est en cours de réalisation sur le même site. Cinq locaux seront proposés aux entreprises (sur 2 étages et 645 m²).



Le Sundgau compte, au 31 décembre 2009, près de 2 600 entreprises et établissements actifs, soit 7,62% du département (source INSEE sirène 2009).

Les types d'activité de ces entreprises et établissements se répartissent de la façon suivante :

- l'industrie représente 8,15% des entreprises et établissements actifs du Territoire de Vie,
- la construction représente 10,33% des établissements et entreprises,
- le commerce et les services de réparations représentent 19,44% des établissements et entreprises,
- les établissements et entreprises de services sont majoritaires avec 62,07%. Toutefois, ce type d'entreprises est généralement de petite taille (embauche salariale minimale voire nulle).

48,9% des entreprises et établissements actifs du Sundgau n'emploient pas de salariés.

Seules 33 entreprises comptent plus de 50 salariés, mais elles représentent 31,87% des emplois salariés (cf tableau des 10 principaux employeurs privés du Territoire de Vie inscrits au registre de la CCI).

Le commerce et l'artisanat

Une étude sur le commerce dans le Sundgau a été menée en 2008 par le Pays du Sundgau (source cabinet ISERCO 2008).

Le Sundgau se caractérise par un tissu économique de petites entreprises artisanales et commerciales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

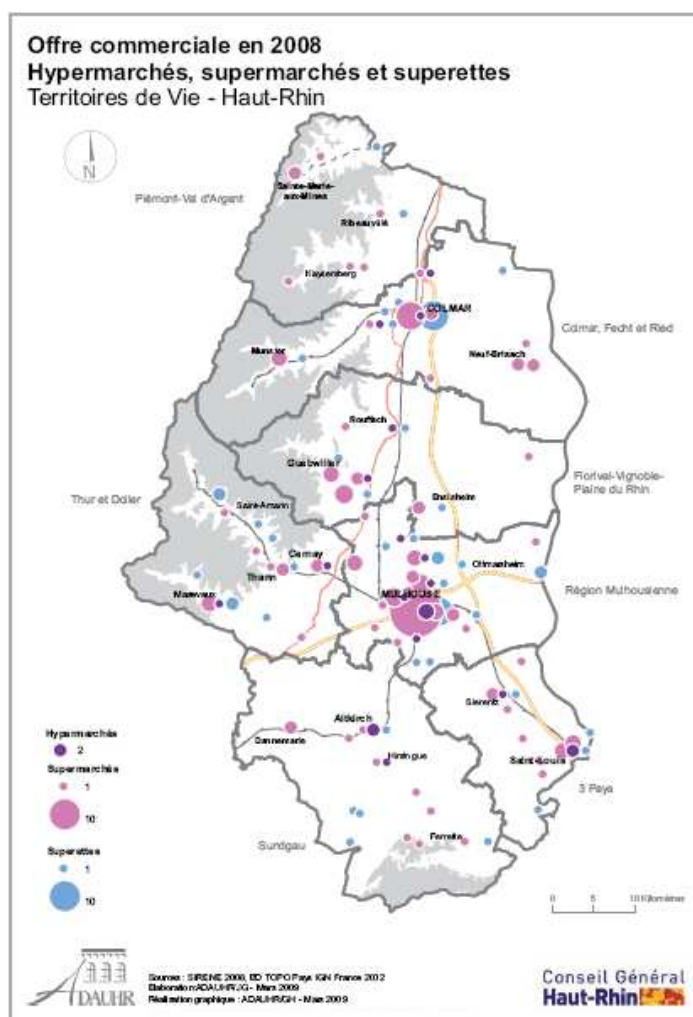
Selon l'étude ISERCO, le Sundgau compte 661 commerçants et services, et 498 artisans. La majorité se répartit sur le secteur de DANNEMARIE (257), ALTKIRCH (231) et ILLFURTH (180).

8 associations de commerçants et artisans sont réparties territorialement et sont regroupées en une fédération à l'échelle du Territoire de Vie.

Le Sundgau compte 107 commerces alimentaires sédentaires, grandes surfaces comprises et 303 commerces non alimentaires ou dits de « service » (source CCI 2009), essentiellement concentrés dans les bourgs centres du Sundgau (ALTKIRCH, DANNEMARIE, FERRETTE/VIEUX-FERRETTE, HIRSINGUE, SEPPOIS-LE-BAS et WALDIGHOFFEN).

La zone ALTKIRCH-HIRSINGUE-CARSPACH représente le pôle commercial le plus important du Sundgau.

Le Sundgau compte au total 47 800m² de surfaces commerciales de plus de 300 m², soit un ratio de 734m² pour 1 000 habitants (en dessous de la moyenne nationale). En revanche, ce ratio est supérieur à la moyenne nationale pour le commerce alimentaire (402 m² pour 1 000 habitants contre 330 m² pour 1 000 habitants).



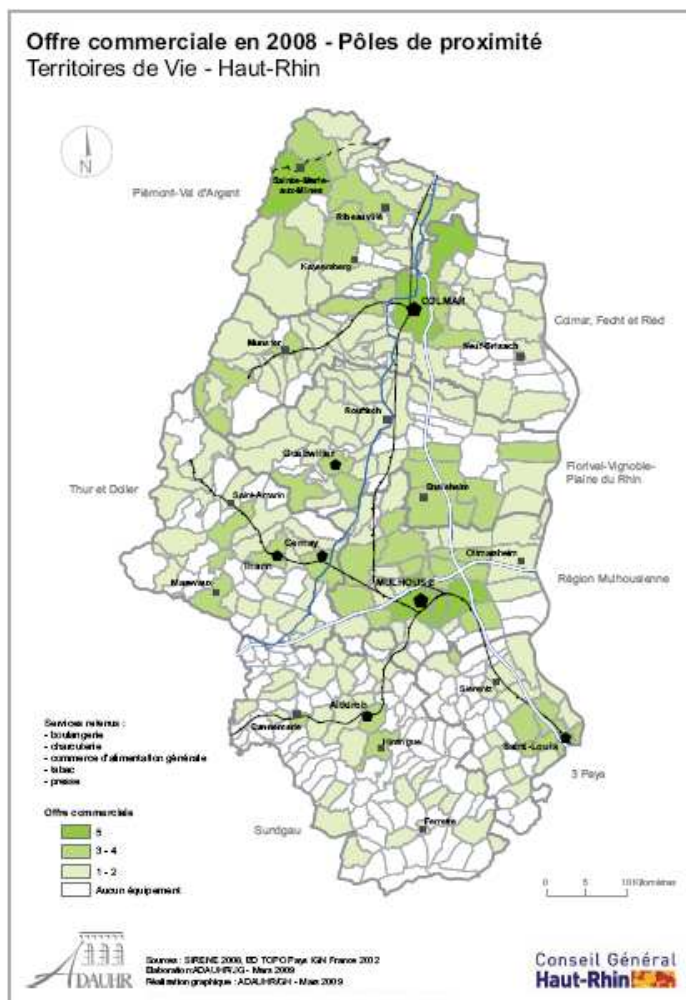
Le Territoire de Vie du Sundgau représente 419 millions d'euros de dépenses commerciales par an. Toutefois, 49% de ses dépenses se fait hors du Sundgau, dont 55% en non alimentaire.

Une évasion commerciale est constatée vers les pôles urbains proches du Sundgau (MULHOUSE, BALE, BELFORT), où l'offre commerciale est plus importante et plus attirante. En outre ces pôles urbains sont aussi les bassins d'emploi principaux pour les sundgauliens qui en profitent pour y effectuer leurs achats quotidiens.

Les secteurs de DANNEMARIE et FERRETTE sont les plus touchés par ce phénomène d'évasion commerciale (plus de 50% pour le commerce alimentaire et plus de 80% pour le commerce non alimentaire).

Entre 2005 et 2009, l'évasion commerciale est passée de 45 à 49%. Elle est estimée à 65% dans 10 ans, soit un tiers de commerces en moins dans le Sundgau si rien n'est entrepris.

Enfin, il est relevé un faible renouvellement des enseignes et une moyenne d'âge élevée des commerçants dans le Sundgau.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Amélioration du niveau de qualification et de formation des habitants dans la perspective d'un emploi (en lien avec le Plan Local d'Insertion)**
- **Attractivité du territoire et accueil de nouvelles entreprises à dominante artisanale, commerciale et tertiaire**
- **Améliorer l'appareil commercial et artisanal existant**
- **Maintenir les emplois existants**

Habitat/logement

Les présentes caractéristiques du logement dans le Sundgau sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et des statistiques 2006 de l'INSEE.

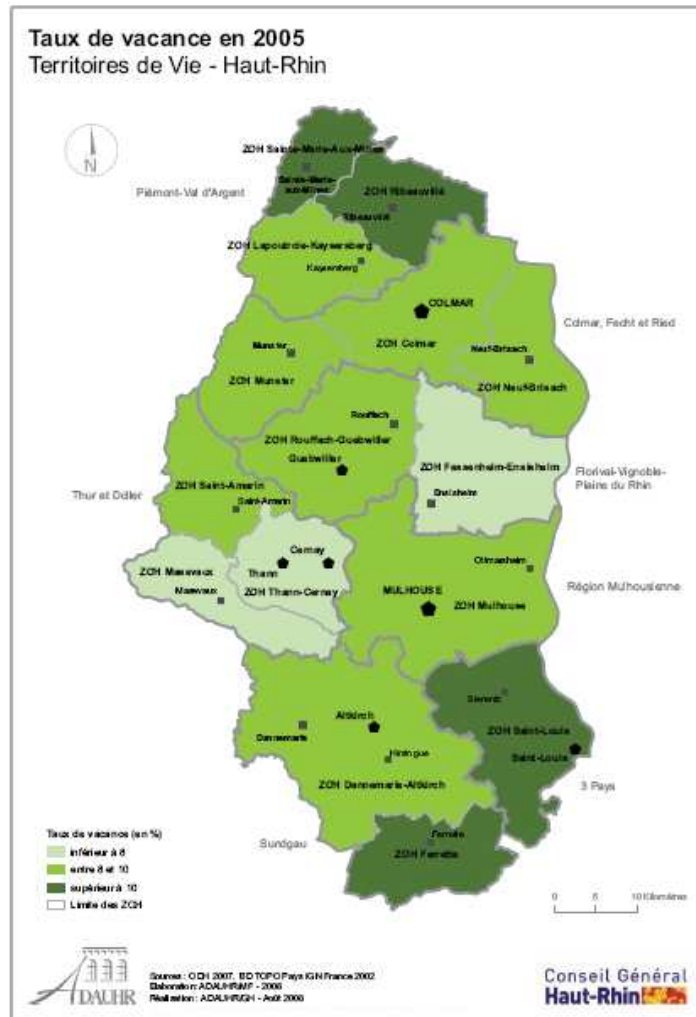
Il existe deux Zones d'Observation de l'Habitat (ZOH) : la ZOH DANNEMARIE-ALTKIRCH et la ZOH FERRETTE.

En 2006, le Sundgau compte 28 271 logements (+14,55% par rapport à 1999). 90,69% d'entre elles sont des résidences principales. Le Jura Alsacien compte à lui seul plus de 56% des résidences secondaires.

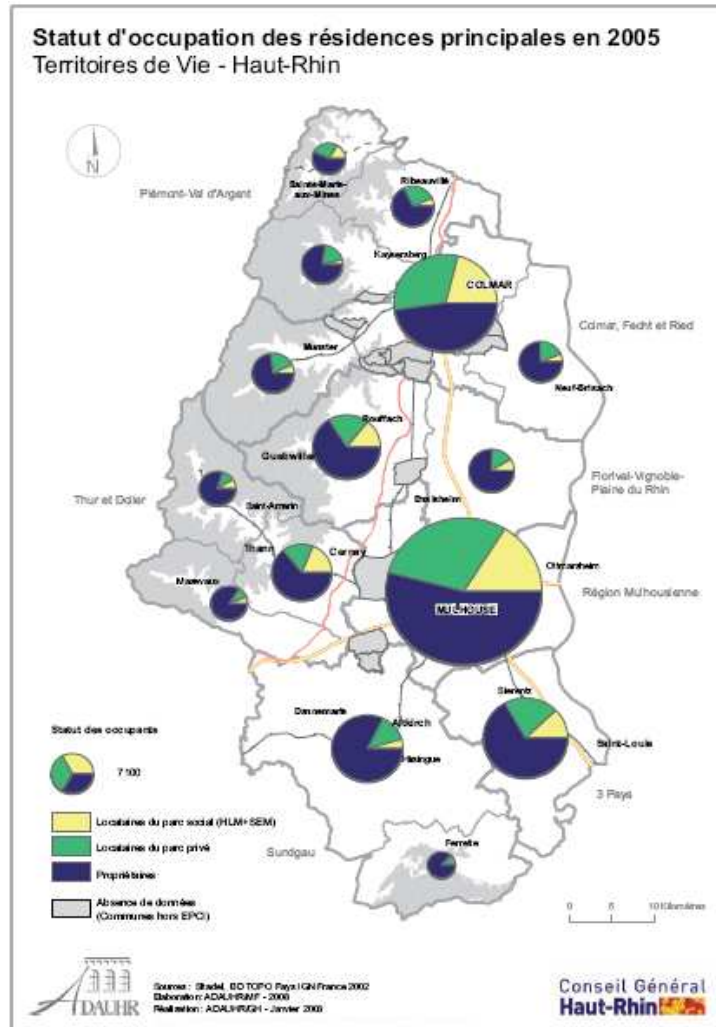
La maison individuelle demeure très majoritairement le type d'habitat principal dans le Sundgau (78,49% des résidences, contre 52,9% en moyenne départementale). Sa part tend même à augmenter entre 1999 et 2006 (+2,2%) au détriment des appartements.

Le logement collectif est donc peu répandu sur le territoire du Sundgau. Le parc collectif est concentré sur le canton d'ALTKIRCH (42% du parc).

Le Sundgau dispose d'un taux de vacance des logements de 6,71%, dans la moyenne des zones d'habitat du Haut-Rhin. Le taux de vacance varie de 6,5 à 12,8% selon les communes. La ZOH de FERRETTE est la plus touchée par le taux de vacance (12,8%). Ce phénomène s'est accentué entre 1999 et 2006. Il peut conduire à une perte de population et une perte de la dynamique artisanale et commerciale dans les centres anciens (la ville-centre de FERRETTE est pointée dans le PDH).

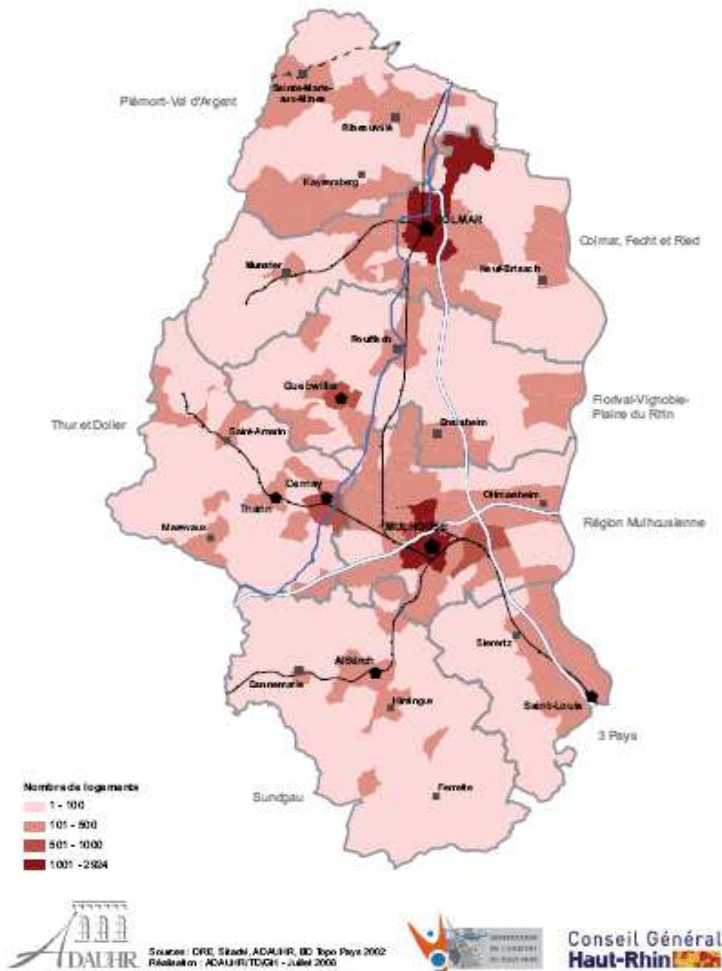


Le statut de propriétaire représente 73,93% des résidences principales (contre 60,3% de moyenne départementale) et le logement locatif représente 19,39% (5 142 logements).



Bien que la construction neuve dans le Sundgau soit l'une des plus dynamiques du département entre 2001 et 2006, notamment pour les maisons individuelles (2/3 des constructions), le parc immobilier sundgauvien reste ancien (38,28% des résidences principales ont été construites avant 1949, contre 30,96% pour la moyenne départementale), non adapté aux exigences actuelles en termes de performances énergétiques et parfois dégradé.

Dynamique constructive entre 2003 et 2005 Département du Haut-Rhin



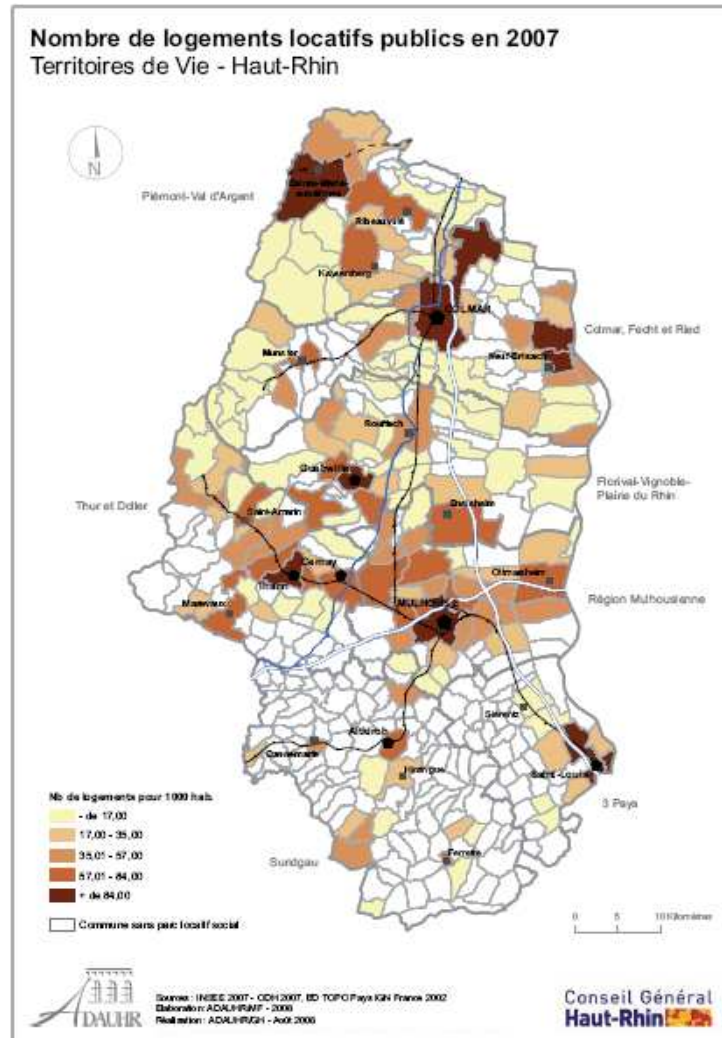
Dans les secteurs les plus ruraux, il est remarqué le nombre grandissant de maisons traditionnelles ou de corps de ferme à l'abandon dans les centres anciens de villages. Souvent liées à un décès ou un déménagement d'un propriétaire âgé, ces situations peuvent nuire au dynamisme des cœurs de village, mais peuvent aussi constituer un potentiel de logement à améliorer.

Le logement locatif sundgauvien se caractérise par un manque de logements collectifs publics ou privés de petite taille (1 ou 2 pièces).

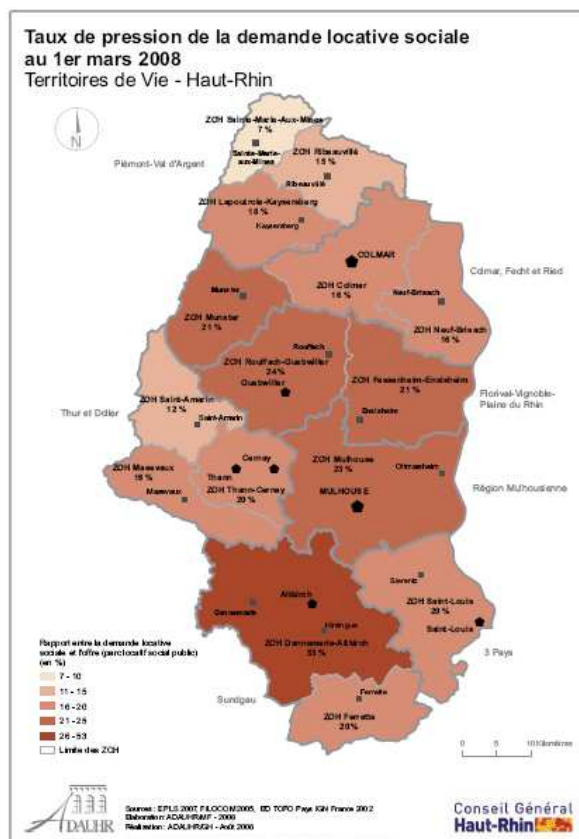
Le logement locatif public ne représente que 17,11% du parc locatif du Sundgau (contre 35,05% de moyenne départementale), soit 880 logements. Sa part a même diminuée entre 1999 et 2006 (-2%).

Le Sundgau ne représente que 2,26% du parc locatif public Haut-Rhinois.

Le secteur d'ALTKIRCH comprend la plus forte densité de logements locatifs publics (54,43%) et, naturellement, le plus grand nombre de financements du logement locatif public.



Le Sundgau présente une importante pression de demande de logements locatifs publics : le rapport « nombre de demandeurs / nombre de logements locatifs publics » est de 41% pour la zone d'ALTKIRCH contre 32% pour le département.



La faiblesse du nombre de logements locatifs publics dans le Sundgau est quelque peu compensée par :

- le délai moyen d'attribution d'un logement locatif public qui est de 4 mois contre 7 mois en moyenne pour le Département,
- Les loyers moyens du parc locatif privé qui se situent en dessous de la moyenne départementale (8,22€/m²) : 8,07€/m² pour la ZOH DANNEMARIE-ALTKIRCH et 6,82€/m² pour la ZOH de FERRETTE.

Le Sundgau compte 11 sites d'accueil de nomades sédentarisés (source DDE 2008), dont deux campements importants à HEIMERSDORF et ROPPENZWILLER.

Il est enfin à noter l'absence totale de structures d'hébergement d'urgence.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Maintenir l'attractivité résidentielle par une diversification de l'offre en logements.**
- **Développer l'habitat collectif très peu représenté dans certains secteurs comme celui de FERRETTE, et saisir les opportunités foncières pour développer cette offre.**
- **Développer l'offre locative publique aidée, très insuffisante.**
- **Permettre l'accès à la propriété par de jeunes ménages par une maîtrise de la pression foncière.**
- **Réhabiliter le bâti ancien et dégradé et consolider les cœurs de village**
- **Résorber la vacance de logements**

Tourisme :
un fort potentiel de développement

En 2007, une expertise touristique du Pays du Sundgau a été réalisée par le cabinet d'études SOMIVAL et était portée par le Conseil Général dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité, dans l'objectif d'accompagner le Sundgau dans la définition d'une stratégie touristique globale.

Depuis juillet 2008, un Contrat Thématique Tourisme a été conclu entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique.

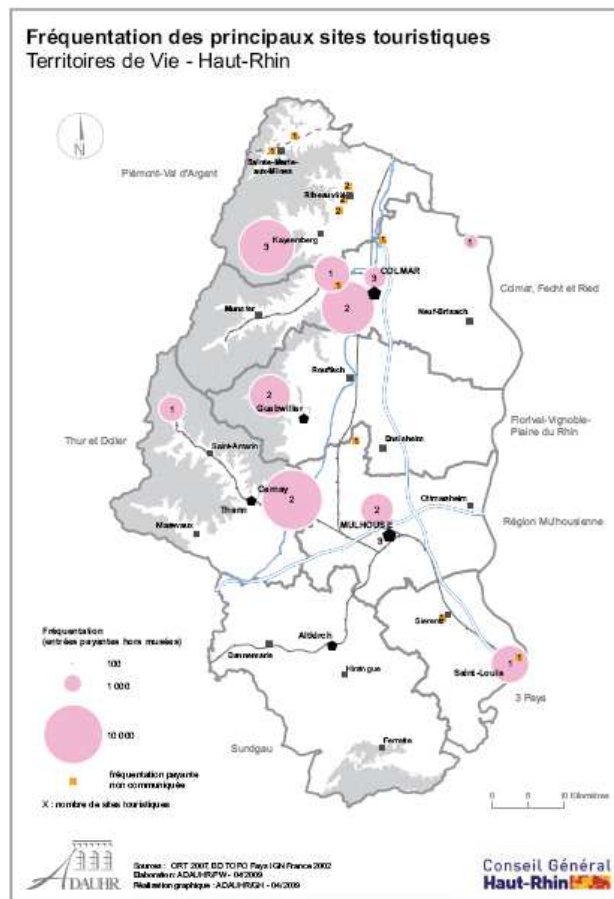
L'image et l'offre touristique

Le Sundgau est un territoire encore méconnu touristiquement, mais qui, de toute évidence, possède une véritable identité. Ce qui en fait une destination atypique en Alsace.

Situé à l'extrémité de l'Alsace, le Sundgau est par contre au centre de territoires attractifs et peut se positionner comme base de rayonnement : la Région Mulhousienne, la Suisse, l'Allemagne, la Franche-Comté, Belfort.

Contrairement à d'autres territoires alsaciens, le Sundgau ne dispose pas de site touristique stratégique majeur et moteur. Les deux principaux sites touristiques payants du Sundgau ne se positionnent qu'à la 79^{ème} place (musée du Sundgau à ALTKIRCH) et à la 118^{ème} place (musée paysan de OLTINGUE) en termes de fréquentation, sur les 194 lieux touristiques payants recensés en Alsace (source : ORT juin 2009 – Lieux de visite payants en Alsace : offre et fréquentation 2008).

Le Sundgau n'est toutefois pas un territoire vierge de potentialités. Il se différencie en grande partie par des activités variées de pleine nature et gratuites, lui permettant de se distinguer comme destination « verte » : des paysages multiples et préservés, 540 km de chemins et de sentiers balisés entre massif jurassien et plaines sundgauviennes, des centaines de circuits de tous niveaux pour les VTTistes, 200 km de pistes et d'itinéraires cyclables, la liaison cycliste internationale de Nantes à Budapest, un itinéraire fluvial qui va de MONTREUX-JEUNE à MULHOUSE en traversant le Sundgau le long du canal du Rhône au Rhin, une multitude d'étangs de pêche, des centres et relais équestres, le plan d'eau de COURTAVON, le golf 18 trous de la Largue, des fermes pédagogiques, la maison de la Nature à ALTENACH...



Le Sundgau dispose par ailleurs d'une identité culinaire locale forte : la « carpe frite », qui demeure l'emblème du territoire. Un réseau « route de la carpe frite » permet de promouvoir cette spécialité locale auprès des touristes.

Le Sundgau possède un patrimoine vernaculaire, architectural et culturel remarquable et de caractère. L'histoire et la culture locale de ce territoire sont bien ancrées dans la vie quotidienne de la population. De nombreuses manifestations festives et culturelles rythment la vie du Sundgau toute l'année : La Forêt Enchantée, le festival du court métrage à ALTKIRCH, les Médiévales de FERRETTE, la fête de la nature à HIRTZBACH, les marchés de Noël, les carnivals, les foires et salons, les festivités paysannes et villageoises...

Toutefois, ces manifestations variées sont surtout « occupationnelles » et ont une portée touristique peu affirmée. Peu d'événements phares existent pour attirer une clientèle diversifiée, favorisant la notoriété du territoire.

Le principal temps fort du Sundgau est la Forêt Enchantée à ALTKIRCH, qui accueille plus de 70 000 visiteurs par an. Ce chiffre est en constante augmentation chaque année. La Forêt enchantée est la 2^{ème} fête ou manifestation la plus fréquentée d'Alsace (source : ORT – bilan de la fréquentation en 2008).

De nombreuses filières de développement touristique sont identifiées (itinérances et circuits thématiques à vélo, à pieds, en VTT...) mais leur offre reste à renforcer et à soutenir techniquement pour la commercialisation, notamment pour l'offre en courts séjours de découverte et selon chaque type de clientèle.

Le dispositif « Sundgau, paradis du vélo », est un exemple de produit d'itinérance à vélo sur lequel le Territoire de Vie peut s'appuyer.

Dans un territoire considéré comme encore rural et de pleine nature, l'agrotourisme est quasi inexistant.

La signalétique touristique commune à l'ensemble du Territoire de Vie est peu développée, ce qui pèse sur la lisibilité de l'offre.

L'Offre en hébergement touristique :

	Nb d'établissements	Nb de lits
Hôtels	17	387
Campings	5	1279
Gîtes ruraux	53	274
meublés	21	
Chambres d'Hôtes	21	122
Résidences de tourisme	1	300
Refuges et gîtes d'étapes	5	66
Centres d'accueil et de vacances	2	203
Villages de vacances	1	100

Sources ORT Alsace – BTOH juin 2008

L'offre en hébergement dans le Territoire de Vie est insuffisante en capacité, et en qualité.

Le Sundgau totalise 2 731 lits en hébergements marchands, soit seulement 5,3% du Haut-Rhin et 2,7% de l'offre globale régionale.

On dénombre 3 375 lits en hébergements secondaires, soit 9,72% du Haut-Rhin et 4,28% de la Région.

Le Sundgau compte ainsi plus de lits en résidence secondaire que de lits en hébergement marchand : le territoire est avant tout une destination familiale, fréquentée par des habitués, plutôt que touristique.

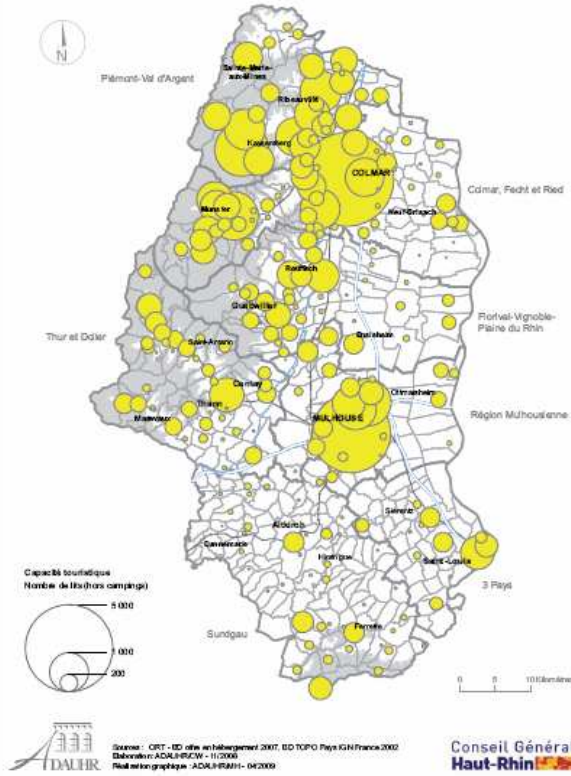
L'offre d'hébergement touristique rurale (gîtes, chambres d'hôtes) est souvent rapidement saturée et la capacité d'accueil d'autres populations de touristes (groupes et familles) est très limitée.

L'offre pour camping car est limitée : 4 aires d'accueils réparties sur l'ensemble du territoire (CHAVANNE SUR L'ETANG, HIRTZBACH, FERRETTE et OLTINGUE).

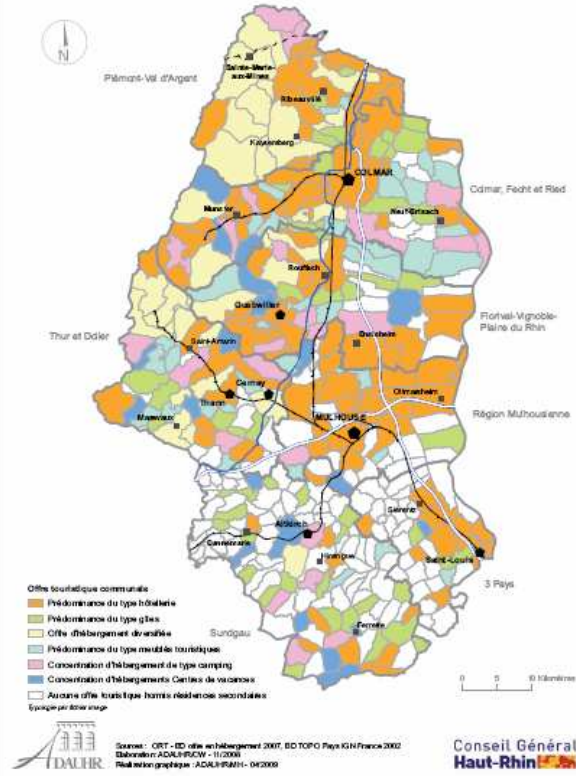
L'hébergement et la restauration du Sundgau sont restés traditionnels et familiaux. La restauration compte en très grande majorité une clientèle locale.

Le Sundgau compte 88 restaurants (SIRENE 2008).

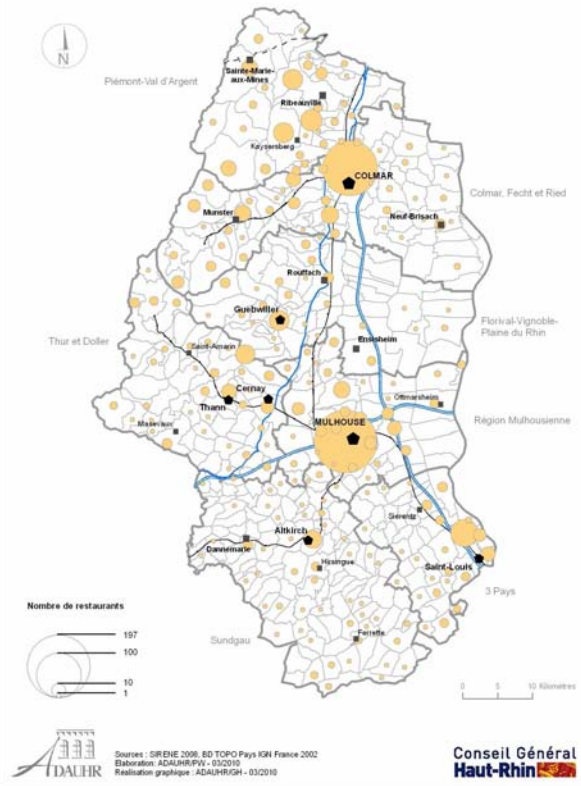
Capacité d'hébergement touristique en 2007
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Typologie des hébergements touristiques en 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Restaurants en 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



L'organisation

L'organisation doit accompagner la structuration de l'offre globale à l'échelle du Territoire de Vie.

Le Sundgau est composé de micro-territoires de destination (secteur d'ALTKIRCH, région de DANNEMARIE, vallée de la Lague, Vallée de l'Ill, vallée de Hundsbach, Jura Alsacien...), mais il doit être promu comme une destination unique riche de ses diversités. Le Sundgau doit ainsi afficher une politique et une organisation touristique commune pour l'ensemble du territoire.

Depuis 2 ans, le Sundgau s'est ainsi doté d'une image commune : « Sundgau - Sud Alsace, De nature merveilleuse », qui a permis de pallier un déficit de communication et d'harmonisation entre les différents acteurs du tourisme du Territoire de Vie.

Le Sundgau dispose d'un office de tourisme intercommunautaire pour l'ensemble du Territoire de Vie, qui regroupe les anciens offices de tourisme d'ALTKIRCH et du Jura Alsacien. Ce nouvel office de tourisme du Sundgau - Sud Alsace permet d'améliorer la mise en réseau des professionnels du tourisme.

⇒ Enjeux relevés :

- **Développer une image et un positionnement touristique**
- **Développer l'attractivité touristique du Sundgau, structurer et qualifier l'offre**
- **Doter le Sundgau d'une stratégie marketing offensive pour mieux communiquer et vendre**
- **Développer le processus de gouvernance, favoriser la lisibilité et l'adhésion des acteurs locaux et des habitants**

Environnement / Cadre de Vie

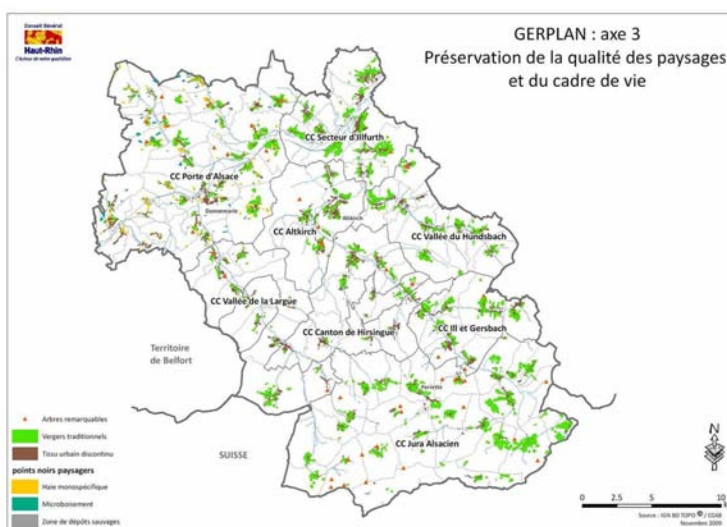
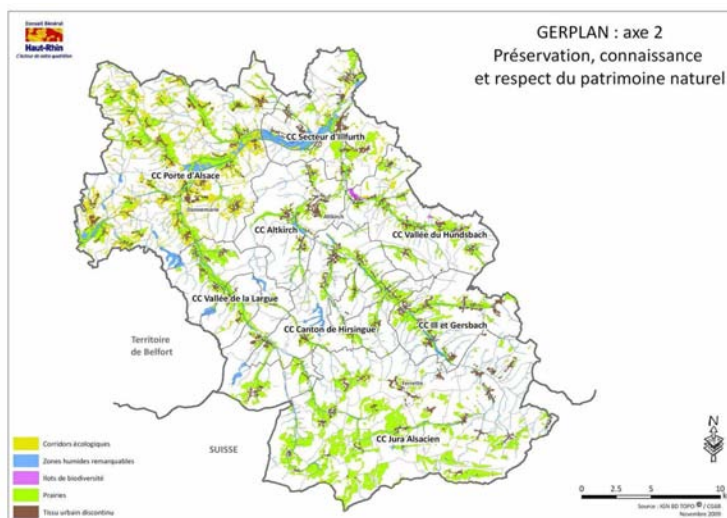
Paysage et espaces naturels

Le Sundgau possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque très dense d'espaces naturels qui bénéficient d'une protection et d'une mise en valeur dans le cadre des cinq Plans de Gestion de l'Espace Rural et péri-Urbain (GERPLAN) en cours actuellement sur ce territoire.

Le Sundgau offre une très grande diversité de paysages, associant champs cultivés, prairies, bois, vergers et étangs à carpes. Il se caractérise par un ensemble de collines douces aux sommets aplatis, d'une altitude allant jusqu'à 900 mètres dans le Jura Alsacien.

De nombreux sites naturels remarquables protégés sont recensés dans le Sundgau par Natura 2000 en qualité de zone de protection spécialisée ou de zone spéciale de conservation (ou site d'intérêt communautaire), principalement dans le Jura Alsacien, le long de la Vallée de la Largue et dans la région des étangs.

Le Sundgau possède une réelle diversité forestière avec 20 532 hectares de surface boisée, soit 1/3 de sa superficie. 38% de cette surface boisée se situe sur le canton de FERRETTE. La forêt sundgauvienne se caractérise par ailleurs par l'importance de la forêt privée (30% de la surface boisée), qui est supérieure à la moyenne départementale (25%) (source : la propriété forestière dans le Sundgau – FIBOIS Alsace 2007).

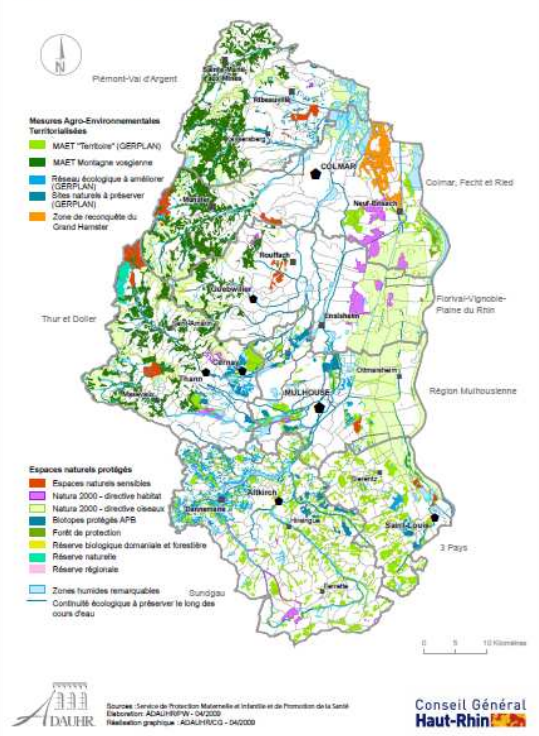


Sensibilité environnementale en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Protection légale en matière d'environnement

Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Protections légales et/ou issues d'une contractualisation

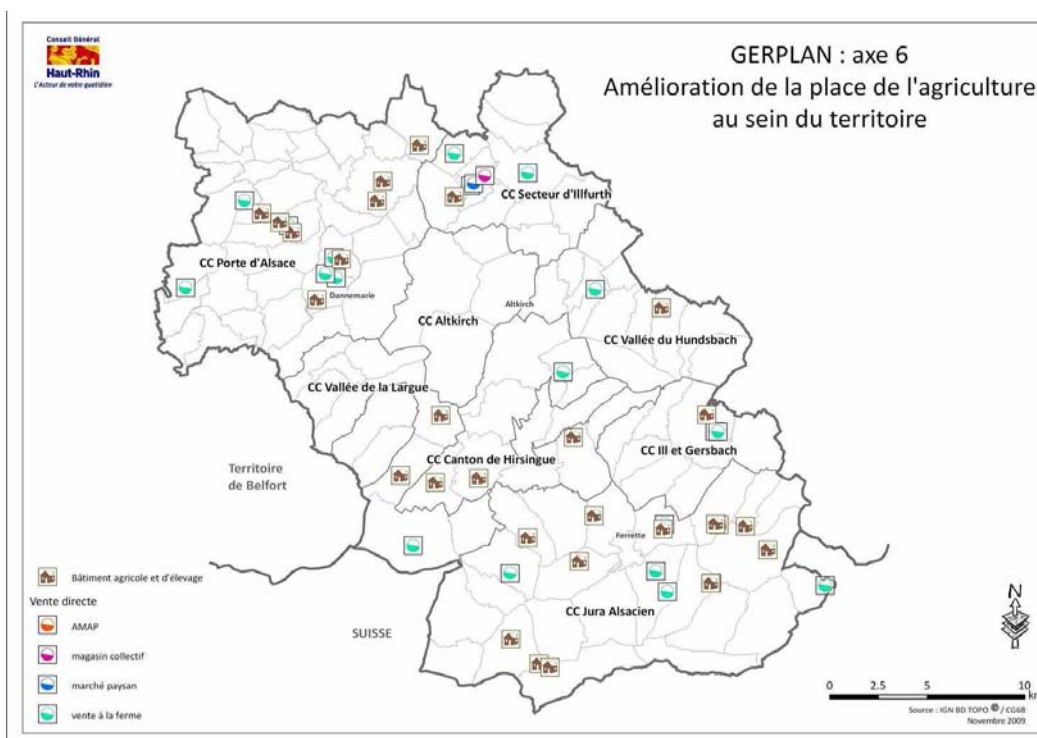
Agriculture

Le Sundgau a longtemps été une région agricole marquée par l'association élevage et polyculture. Mais aujourd'hui le maraîchage et l'arboriculture marquent un recul évident et la spécialisation (élevage, céréaliculture) progresse.

Malgré une réduction progressive du morcellement des terres agricoles, les exploitations restent de taille modeste.

Bien que la part du nombre d'agriculteurs dans le Sundgau (1,62% de la population active) reste supérieure à la moyenne du département (0,93%) et de la région (0,84%), il est constaté une diminution progressive du nombre d'agriculteurs. En 2003, le Sundgau compte 1 027 exploitations et 32 866 hectares de surfaces agricoles utilisées, soit 49,57% de sa superficie du Territoire de Vie (source : *l'agriculture dans le Sundgau, DDAF et CA68, 2003*).

Même si quelques initiatives voient progressivement le jour, encore peu d'exploitants pratiquent la diversification agricole (transformation de produits, vente directe, agro-tourisme, activités équestres, services aux collectivités...). Dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2013, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières, ont mis en place un Groupe d'Action Local (GAL) pour impulser une dynamique d'innovation agricole, environnementale et touristique pour une ruralité renouvelée et attractive.



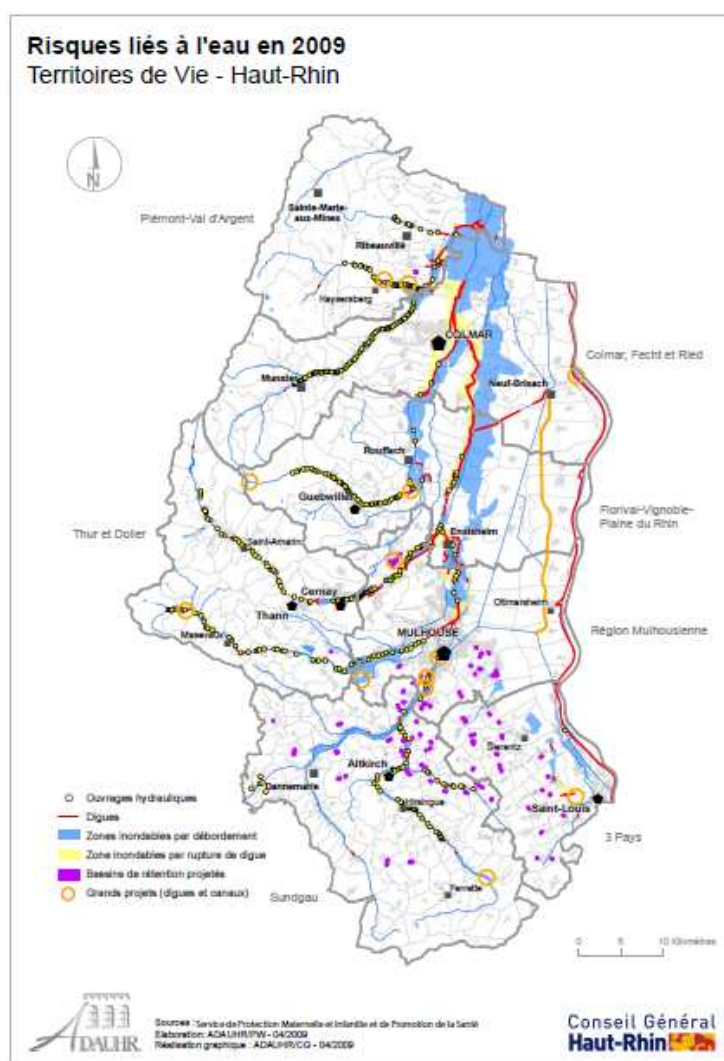
L'eau

Le Sundgau possède un réseau hydrographique dense. De nombreuses rivières et ruisseaux rejoignent la Largue et l'Ill qui sont les principales rivières.

Cette importante présence de l'eau caractérise le paysage du Sundgau, avec la continuité des ripisylves pour l'ensemble des cours d'eau et l'existence de nombreux étangs dans la partie ouest du Sundgau qui constituent un intérêt paysager et biologique non négligeable.

Les rivières ont, en grande partie, des berges naturelles boisées et présentent un véritable intérêt écologique. Les communes sont pour la plupart protégées contre les crues, bien qu'il reste des aménagements à réaliser sur cinq communes dont des quartiers restent inondables.

La problématique des coulées de boues est plus inquiétante et nécessite le maintien voire l'extension des prairies dans de nombreuses communes ainsi que la réalisation de bassins de rétention dont 60 sont en projet sur le Territoire de Vie (source : DEVI CG68).

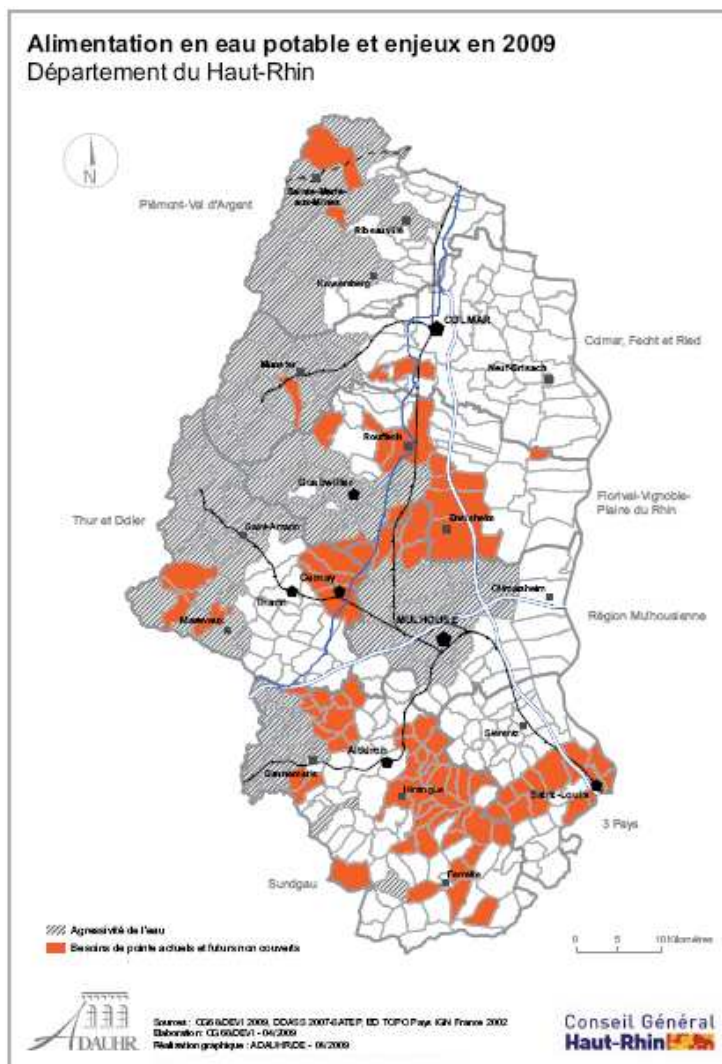


Alimentation en eau potable

L'eau potable du Sundgau provient principalement des cailloutis déposés par le Rhin présents à faible profondeur sous les limons loessiques donc très vulnérables, ou de la molasse plus profonde mais plus difficile à exploiter. Une partie de l'eau potable doit actuellement être pompée depuis la nappe du Rhin pour diluer les sources de 23 Communes.

L'approvisionnement en eau de 38 collectivités pose problème sur le plan qualitatif (teneurs excessives en pesticides) ou quantitatif. Le Conseil Général mène, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau, une étude pour l'amélioration de l'alimentation en eau du secteur.

Une importante campagne de prospection géophysique (40 km de profils électriques) a été réalisée en 2009, au niveau des nappes phréatiques des cailloutis et de la molasse. Cinq forages piézométriques de reconnaissance seront effectués en 2010 dans les secteurs les plus favorables définis par la prospection. Des travaux seront nécessaires dans les années à venir pour acheminer ces nouvelles ressources vers les communes en ayant besoin (source : DEVI - CG68).

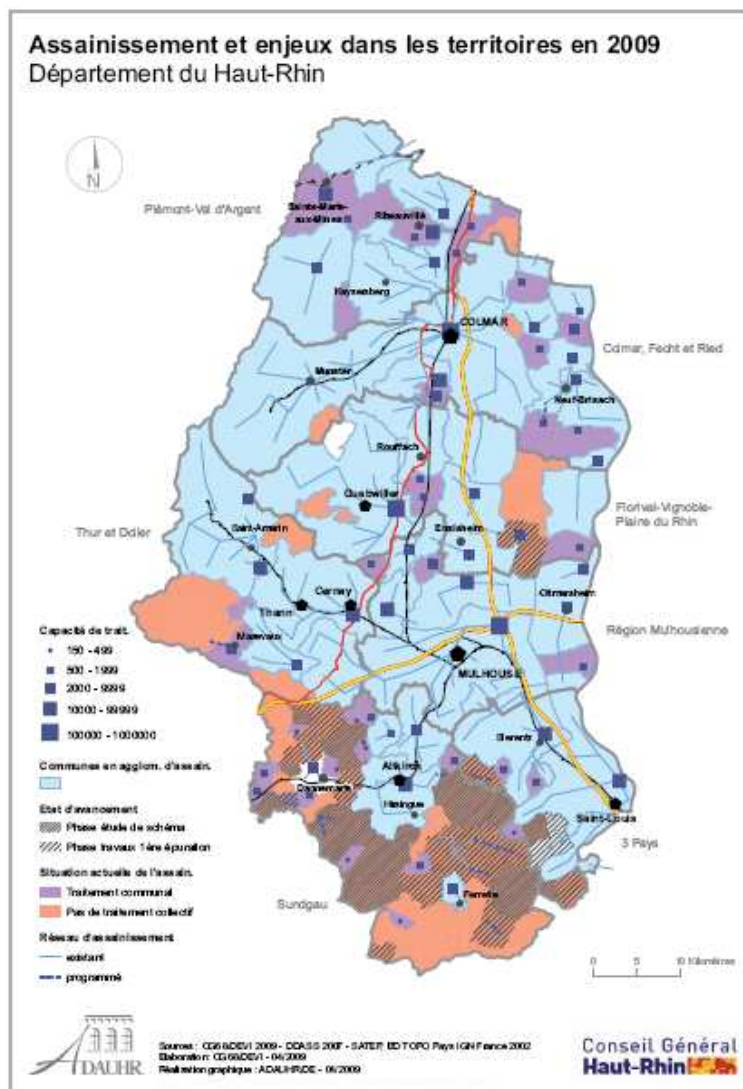


Assainissement

Le Sundgau connaît une problématique forte en matière d'assainissement.

La situation est la suivante (source : DEVI -CG68) :

- 32 communes sont raccordées à 19 stations d'épurations existantes ou quasi achevées. Certaines tranches de travaux de réseau sont encore en cours pour certaines de ces communes,
- 8 communes sont concernées par la construction en cours ou en projet de six stations d'épuration sur lesquelles elles se raccorderont,
- 16 communes ne sont pas actuellement engagées dans un projet opérationnel d'assainissement même si elles disposent quasiment toutes d'un état des lieux et d'une étude faisabilité d'un traitement réalisés à un moment donné ou ont une réflexion en cours.
- 55 communes sont engagées dans une étude préalable à des travaux plus ou moins finalisée (jusqu'au stade de la maîtrise d'œuvre), portant sur environ 23 nouvelles stations d'épuration potentielles y compris celles déjà prévues depuis plusieurs années mais non encore commencées.



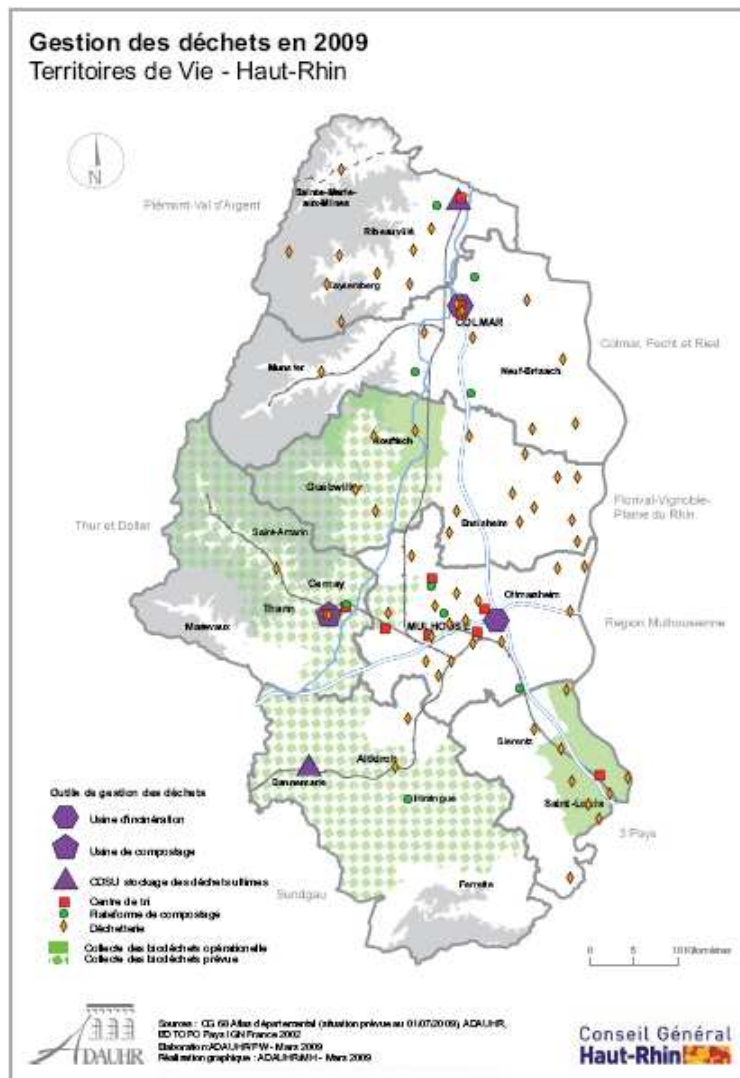
Gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers sur le Sundgau est bien organisée avec, sur l'ensemble des collectivités, une collecte au porte à porte des emballages propres et secs et une collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles (source : DEVI - CG68).

Un centre d'enfouissement des déchets ultimes pour l'ensemble du département est situé à RETZWILLER.

Le Sundgau compte uniquement 2 déchetteries, situées dans le nord du Territoire de Vie.

Une réflexion sur l'acheminement des déchets vers leur lieu de traitement doit également être engagée en favorisant la mise en place de marchés de collecte communs.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **La préservation et la valorisation de la mosaïque paysagère et naturelle (GERPLAN, dynamique du programme LEADER...)**
- **La mise en œuvre de solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations**
- **La finalisation des infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau**
- **Un réseau de déchetteries à compléter afin de conforter son engagement en faveur de la gestion durable des déchets.**

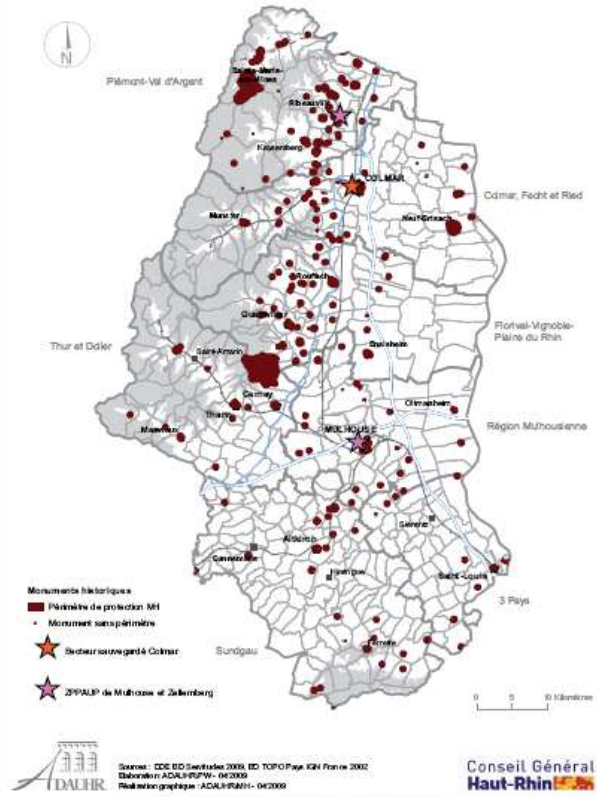
Culture/**P**atrimoine

Caractéristiques patrimoniales générales

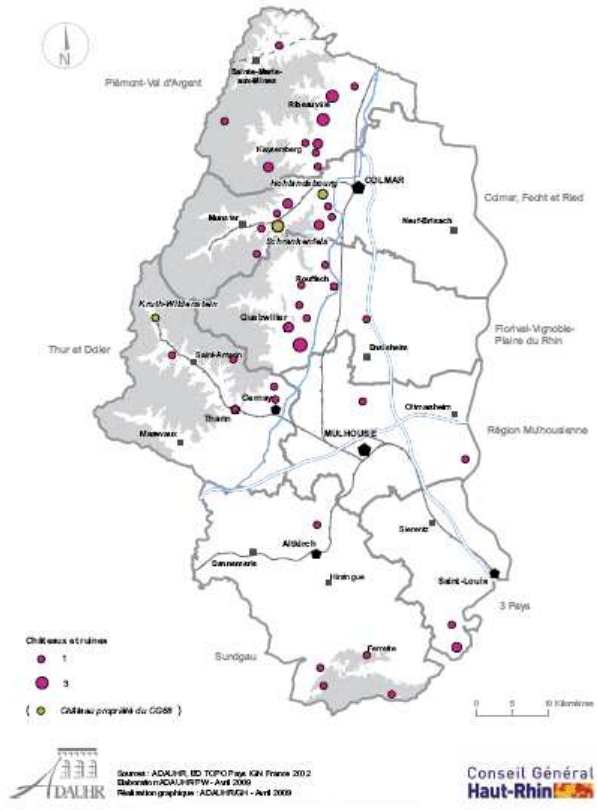
Le Sundgau possède :

- une identité culturelle forte et particulière qui se caractérise par de grandes manifestations annuelles : La Forêt Enchantée à ALTKIRCH, les Médiévales de FERRETTE, les Pot'Arts à TAGOLSHEIM....
- Le nombre important d'associations locales traduit le dynamisme culturel de ce territoire à travers une multitude d'actions de développement culturel tout au long de l'année (théâtre, spectacles de plein air, concerts, chorales...). Toutefois, un manque de concertation et de synergie dans les actions menées est souvent constaté.
- un patrimoine culinaire de caractère, notamment à travers la carpe frite (la route de la carpe frite est classée « site remarquable du goût »).
- un patrimoine bâti rural riche et divers sur l'ensemble de son territoire : patrimoine vernaculaire remarquable, moulins, maisons à colombages et grands corps de fermes, patrimoine militaire...
- un patrimoine castral intéressant (le Morimont, FERRETTE...), mais peu mis en valeur.
- un patrimoine naturel marqué par une forte présence de l'eau à travers de nombreux étangs et cours d'eau qui rejoignent l'Ill et la Largue. Notons que l'Ill, colonne vertébrale de l'Alsace, prend sa source à l'extrême sud du territoire (WINKEL).

Patrimoine historique protégé
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Ruines et châteaux
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les équipements culturels

Le Sundgau se caractérise par une multitude de salles polyvalentes communales.

Les équipements culturels de proximité (MJC, cinémas...) présents dans les bassins de vie sundgauviens permettent une diffusion culturelle acceptable. Toutefois, le parc des équipements culturels (salles polyvalentes, foyers...) est vieillissant.

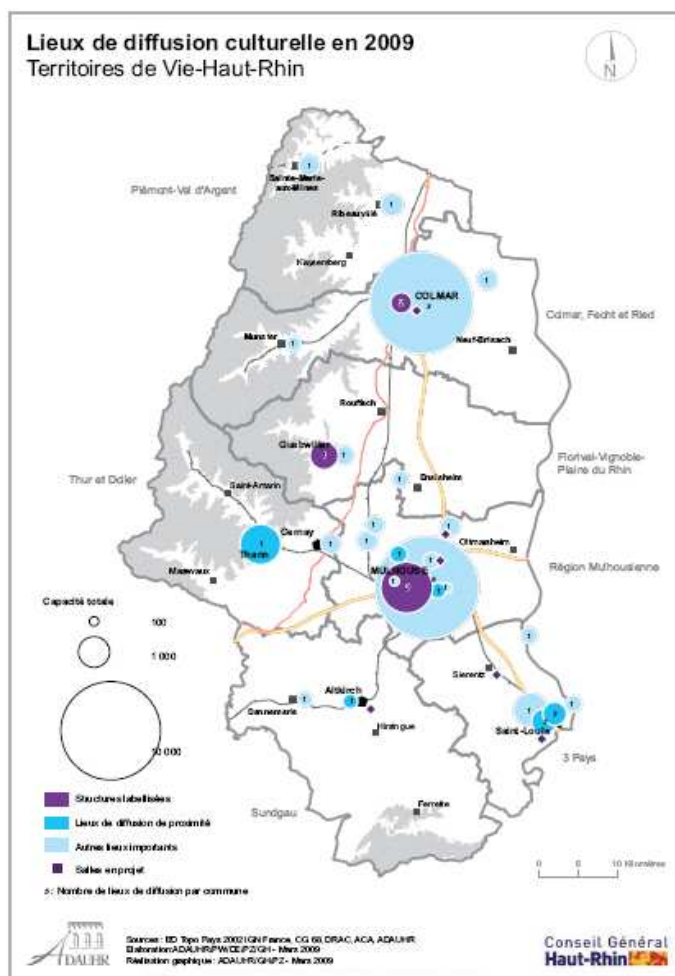
La rénovation de la Halle au Blé d'ALTKIRCH offrira en complément une salle culturelle de grande capacité.

Le Sundgau dispose en outre d'un Centre d'Art Contemporain conventionné avec l'Etat et les collectivités : le Centre Rhénan d'Art Contemporain d'ALTKIRCH.

Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, le *Schéma Départemental des Enseignements Artistiques* a été élaboré et validé en décembre 2007 par le Conseil Général.

Ainsi, dans le Sundgau, ont adhéré au Schéma et à sa logique de structuration, de qualification des équipes pédagogiques, de diversification de l'offre avec une adaptation aux disciplines nouvelles et d'amélioration de l'accessibilité, les structures suivantes :

- pour l'enseignement de la musique, l'école d'ALTKIRCH, école centre, structure ressource pour le territoire, conventionné avec le Département ainsi que les écoles de CARSPACH, DANNEMARIE, FERRETTE, HIRSINGUE et WALDIGHOFFEN.
- pour l'enseignement de la danse, les écoles de BOUXWILLER et de DANNEMARIE.
- pour l'enseignement du théâtre, les écoles de HOCHSTATT et de DANNEMARIE.

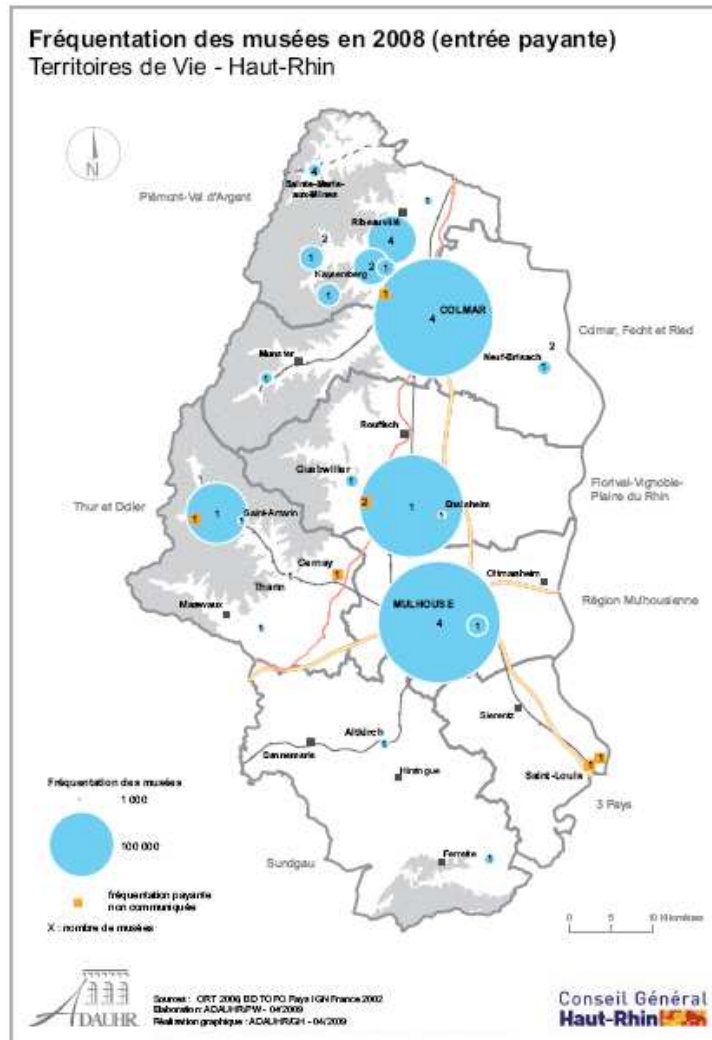


Le Sundgau n'abrite pas de musées d'envergure régionale.

Il dispose de trois musées traditionnels affirmant son identité rurale :

- Musée Sundgavien à ALTKIRCH,
- Musée Paysan à OLTINGUE,
- Musée des Amoureux à WERENTZHOUSE.

Toutefois ces musées sont vieillissants et leur fréquentation est en baisse (5 542 visiteurs en 2008 pour le musée d'ALTKIRCH, contre 13 904 en 2005 ; 1 906 visiteurs en 2008 pour le musée d'OLTINGUE, contre 2 496 en 2005) (source ORT juin 2009– Offre et fréquentation lieux de visite payants en Alsace en 2008).



La lecture publique

L'offre en équipements :

Dans le Sundgau, la structuration territoriale du réseau de lecture publique existant demeure faible.

Le Sundgau dispose d'un maillage de petites bibliothèques ou médiathèques de proximité, communales et intercommunales, regroupées au nord du Territoire de Vie. Mise à part la médiathèque de WALDIGHOFFEN, les cantons de FERRETTE et HIRSINGUE sont dépourvus d'équipements pour la lecture publique.

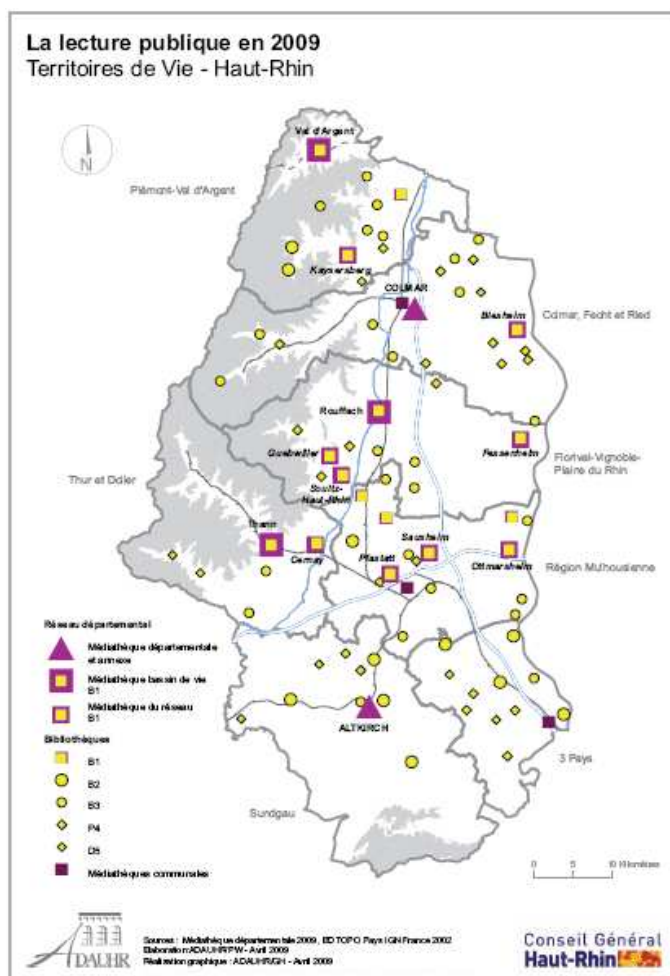
Les équipements de lecture publique existants sont sous-dimensionnés : 0,02m² par habitant dans le Sundgau, contre 0,07 m² par habitant en moyenne départementale (Source : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin 2010).

Le manque d'équipements de lecture publique et le sous-dimensionnement des équipements existants expliquent la faiblesse de la fréquentation globale (bibliothèques et médiabus) des lieux de lecture publique du Territoire de Vie (12,67% de la population) par rapport à la moyenne départementale (15% de la population).

Le Sundgau ne dispose, pour l'heure, d'aucune bibliothèque professionnalisée : il est relevé une insuffisance dans la qualification et la formation du personnel des bibliothèques et médiathèques existantes.

La réalisation prochaine, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de la Médiathèque Départementale du Sundgau à ALTKIRCH permettra d'améliorer considérablement l'offre d'équipements et de services professionnalisés de lecture publique sur le Territoire de Vie.

D'autres projets de médiathèques sont prévus dans les principaux bassins de vie (DANNEMARIE et HIRSINGUE).

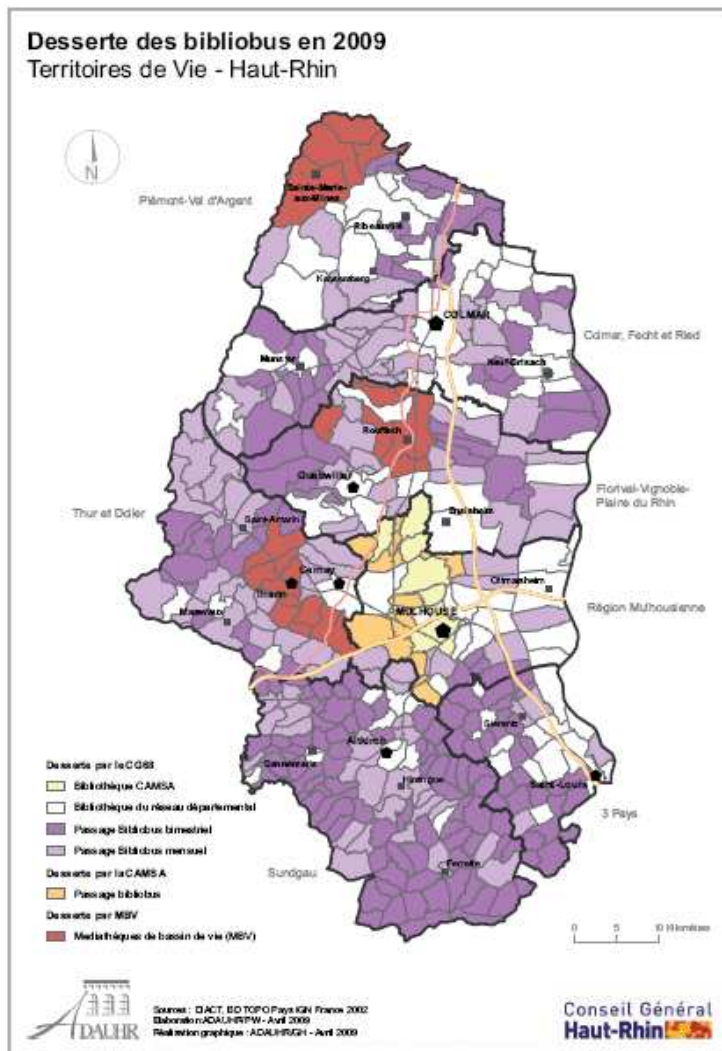


L'offre en services complémentaires :

Le manque actuel d'équipements est compensé par le passage des médiabus départementaux sur la quasi-totalité du Territoire de Vie.

Le Sundgau enregistre les plus forts taux de fréquentation des médiabus : 5,8% de la population du Sundgau est inscrite au médiabus contre 3,9% en moyenne départementale (Source : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin 2009).

Avec la création des nouveaux équipements évoqués ci-dessus, le réseau médiabus sera adapté autour de la future Médiathèque Départementale du Sundgau.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Mieux coordonner la diffusion culturelle à l'échelle de chaque bassin de vie**
- **Mieux répartir les équipements de lecture publique de proximité dans le sud du territoire**
- **Impulser une nouvelle dynamique aux musées sundgaviens existants**

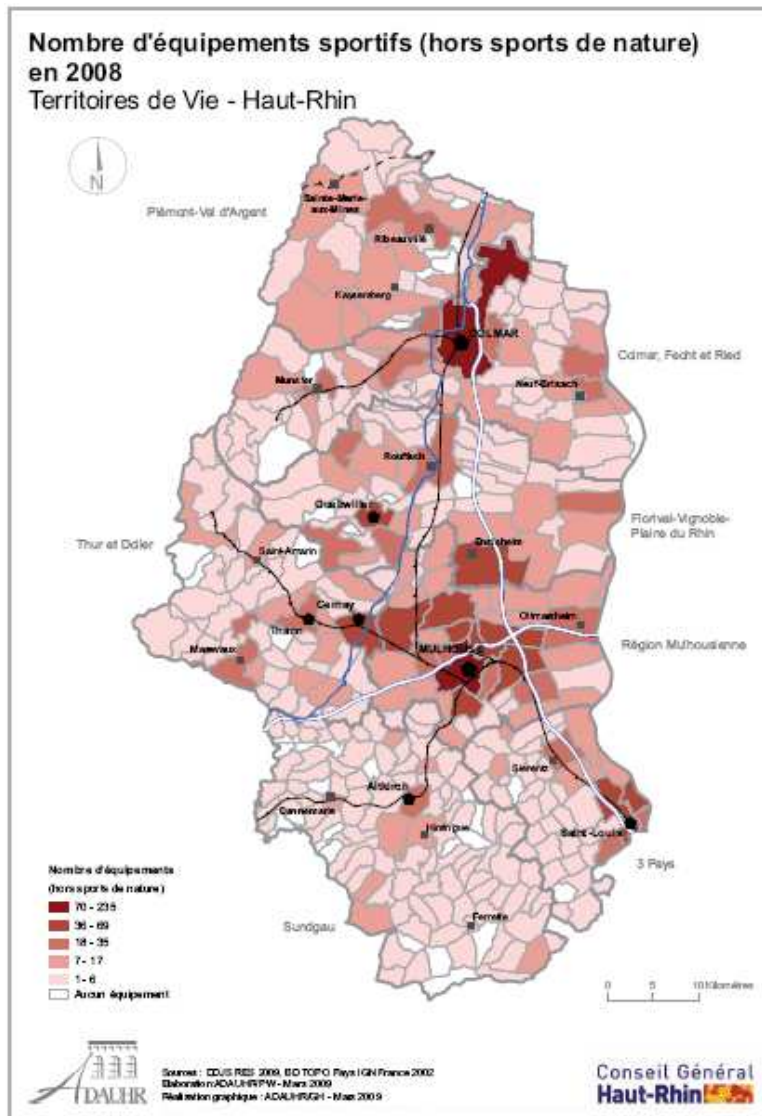
Equipements et Services à la population

Les équipements sportifs

Le Sundgau dispose de 344 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la majorité des communes du territoire, ce qui représente un taux de 51,5 pour mille, nettement supérieur à la moyenne départementale (Source : ADAUHR).

Toutefois, situé en marge des pôles d'équipements sportifs du département (Région Mulhousienne), le Sundgau révèle des temps d'accès importants (supérieurs à 20 minutes).

Le Sundgau dispose actuellement de 2 terrains de grands jeux synthétiques à HIRTZBACH et MUESPACH.

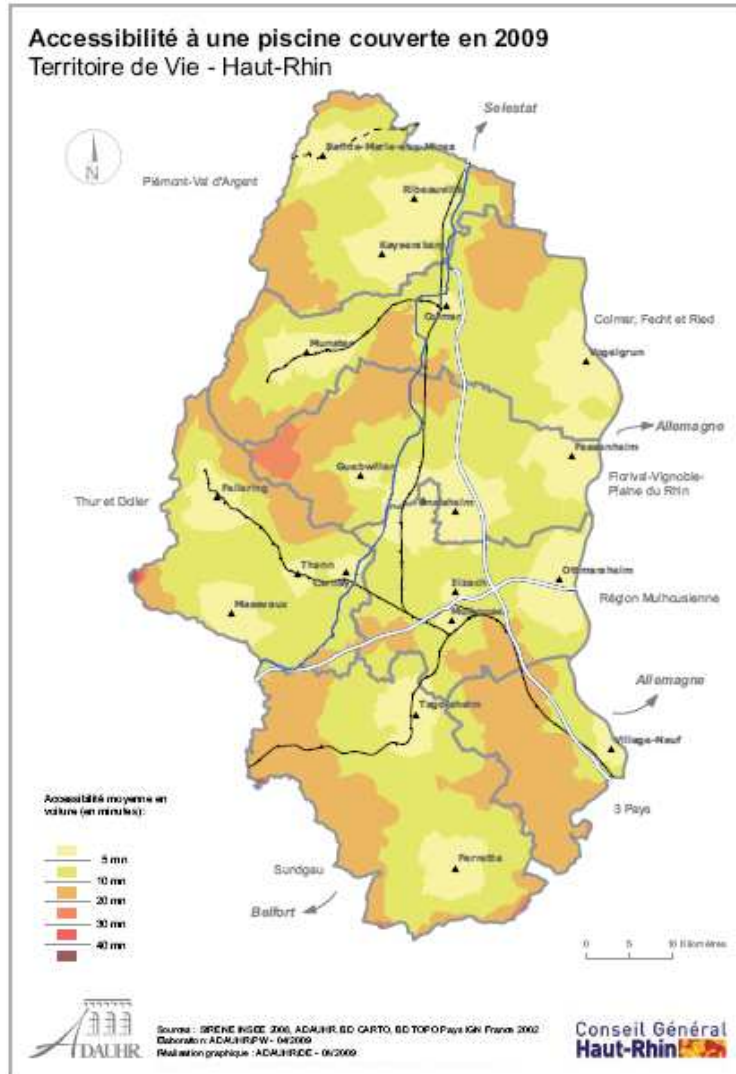


S'agissant des équipements aquatiques, le Sundgau dispose d'une piscine non couverte à ALTKIRCH (utilisation saisonnière) et de deux piscines couvertes au nord (TAGOLSHEIM) et au sud (FERRETTE). Ces 2 piscines de type « tournesol », construites dans les années 70, sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux besoins pédagogiques et de loisirs.

La répartition des 2 piscines couvertes révèle un niveau d'accessibilité acceptable.

Notons que les territoires voisins du Sundgau (Territoire de Belfort, Jura Suisse et Territoire de Vie des Trois Pays) disposent d'équipements aquatiques rénovés qui permettent de compléter l'offre de loisirs.

Un schéma directeur des piscines du Sundgau avait été réalisé en 2006 par le bureau d'étude AMEX de Grenoble.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Disposer de piscines couvertes adaptées aux nouveaux besoins de la population notamment à des fins pédagogiques.**

Les services à l'enfance

Le territoire du Sundgau affiche un taux d'équipement faible (151 places en 2008) par rapport à la population pour les structures d'accueil collectif (crèche, Halte-garderie, multi-accueil) (source : OHRAS 2008).

Il est relevé une insuffisance marquée pour ce type d'équipements sur le sud du Territoire de Vie (Jura Alsacien notamment).

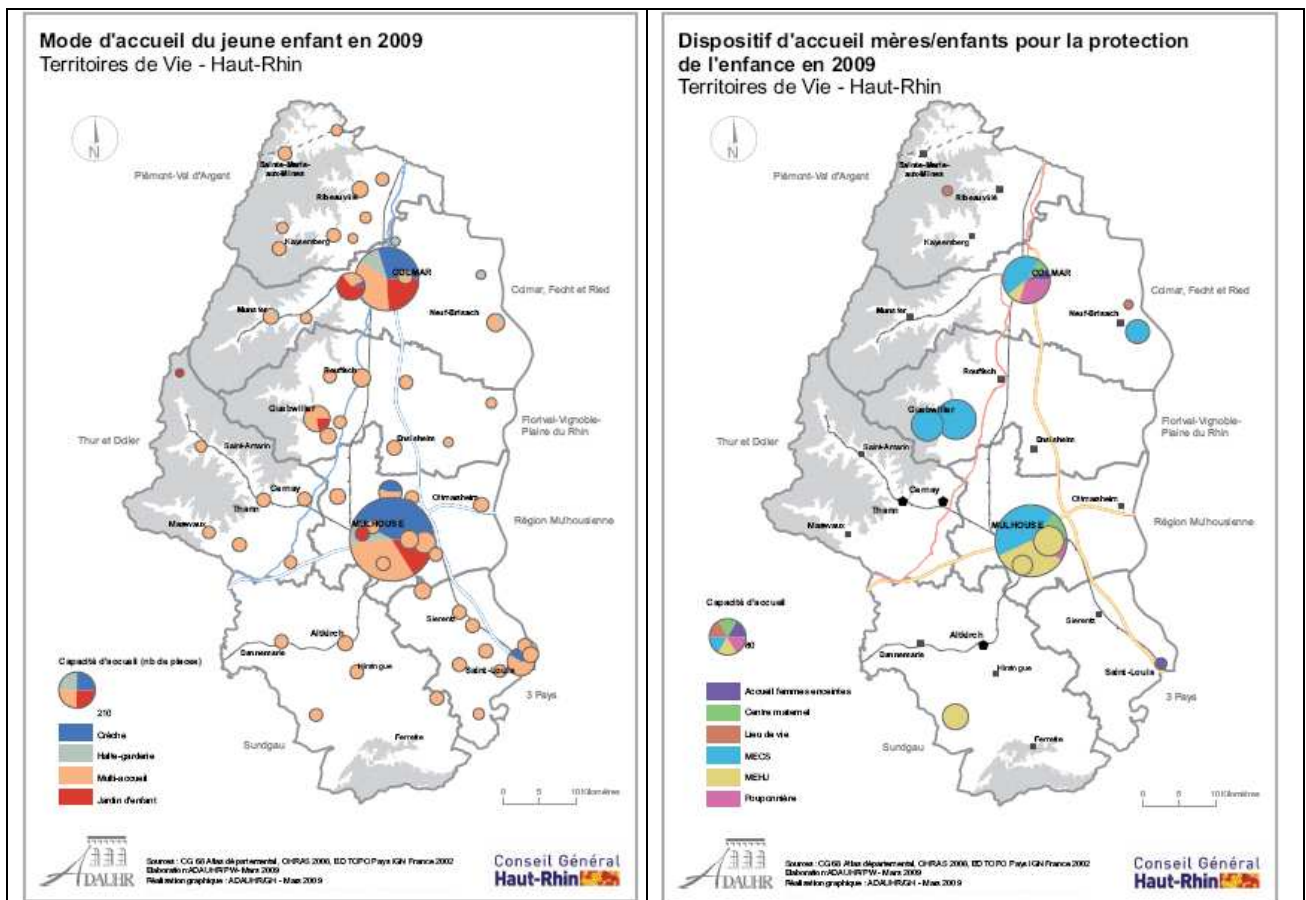
Ce manque de structures d'accueil est à opposer aux constats déjà soulignés selon lesquels le Sundgau présente une population structurellement jeune et l'évolution démographique la plus forte du département.

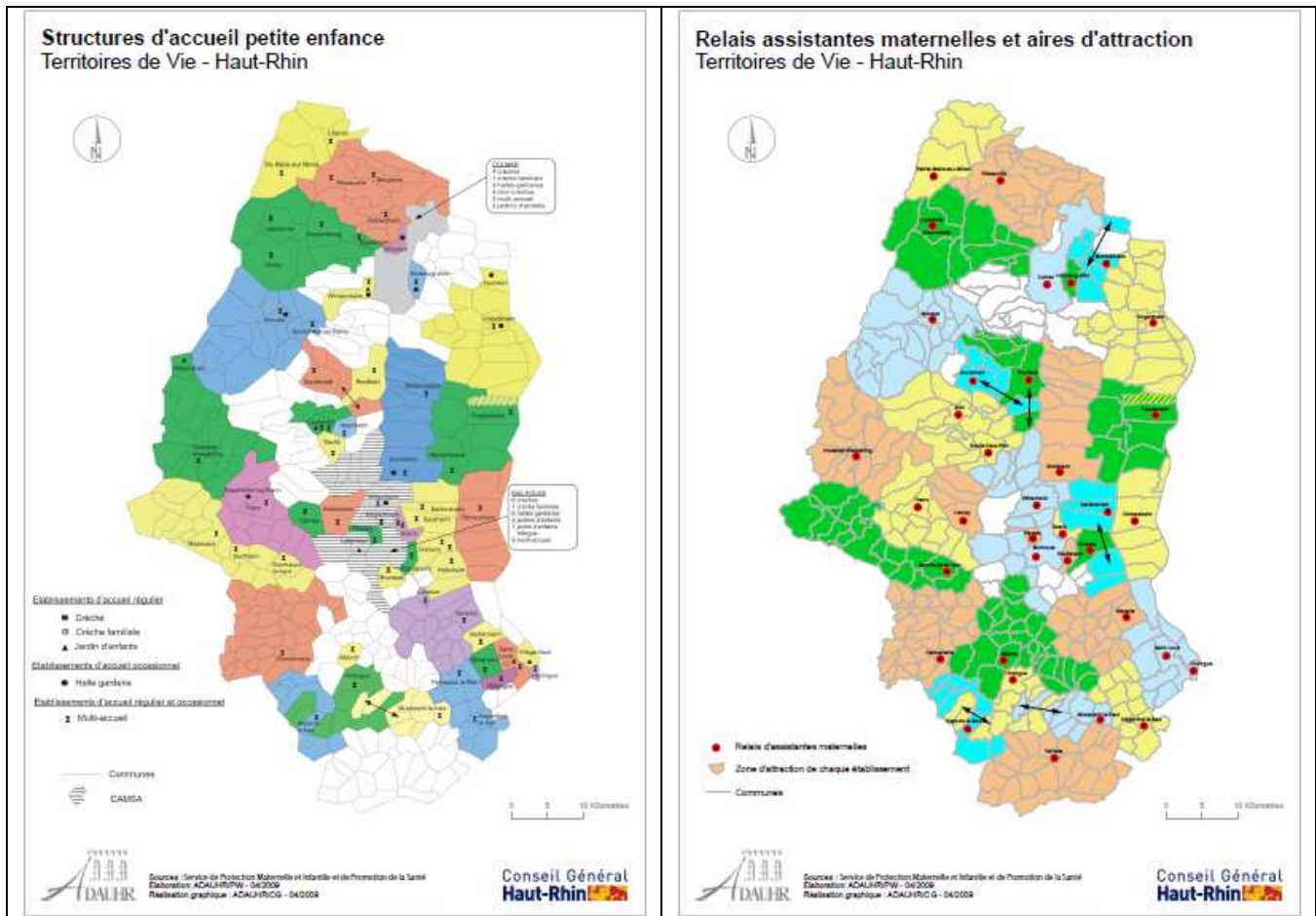
Le manque de structures d'accueil sur le Territoire de Vie est quelque peu compensé par un tissu social familial intergénérationnel moins dégradé que la moyenne départementale et par une présence forte d'assistantes maternelles.

Le Sundgau compte 6 Relais d'assistantes maternelles répartis sur l'ensemble du Territoire de Vie (ALTKIRCH, DANNEMARIE, FERRETTE, HIRSINGUE, MUESAPCH-LE-HAUT et SEPOIS-LE-BAS) et 669 assistantes maternelles agréées (source : DESI - PMI au 31 janvier 2010), soit 12,74% du total d'assistantes maternelles dans le département.

Les Assistantes maternelles offrent 1 937 places, soit 12,93 % de la capacité d'accueil dans le département.

Une Maison d'Enfants est située à SEPOIS-LE-BAS. Elle offre 65 places, dont 25 au titre de l'accueil familial.





⇒ **Enjeux relevés :**

- **Augmenter la capacité d'accueil et mieux équilibrer la répartition des équipements pour les jeunes enfants sur le Territoire de Vie.**

Les services aux personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le Sundgau sont la synthèse du Schéma départemental Gérontologique 2006-2011.

Synthèse démographique :

19,13% de la population a + de 60 ans (moyenne départementale 20,12%), soit 12 668 personnes.

La part des + de 60 ans a diminué au profit de celle des - de 20 ans entre 1999 et 2006 (de 19,34% à 19,13%)
(source : INSEE RP 2006).

L'augmentation de la population potentiellement concernée par l'entrée en maison de retraite et service de soins de longue durée devrait augmenter progressivement à compter de 2010. L'effectif des + de 85 ans devrait augmenter sensiblement entre 2010 et 2020 (cf. pyramide des âges du Territoire de Vie du Sundgau).

Synthèse des équipements d'hébergement (source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009) :

346 places en équipements médico-sociaux (maisons de retraites et services de soins longue durée) ont été recensées en 2009, réparties sur 7 établissements habilités à l'aide sociale et 1 établissement non habilité à l'aide sociale.

Bien que de bon niveau avec un personnel qualifié, le parc immobilier en hébergement pour personnes âgées dans le Sundgau est le plus faible du Département. Il tend toutefois à se diversifier progressivement.

Deux Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) sont implantées dans le Sundgau (BRECHAUMONT et SEPPOIS-LE-BAS) et offrent 44 places (incluses dans les 346 places ci-dessus).

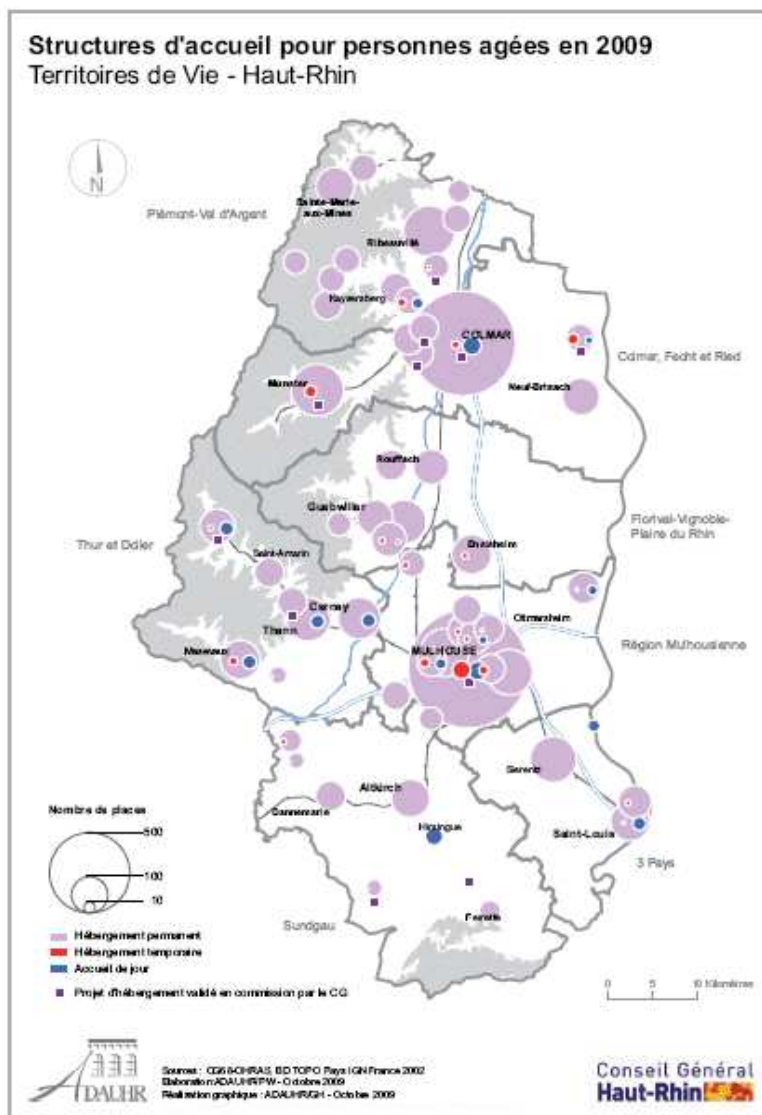
Le Sundgau compte seulement un accueil de jour à HIRSINGUE (24 places), une unité de prise en charge de la maladie d'Alzheimer à ALTKIRCH (15 places) et 5 places en hébergement temporaire.

Le Sundgau est dépourvu d'offre de soins gériatrique (aucun lit de soins de courte durée à orientation gériatrique). De plus, hormis l'existence de 3 unités de suite polyvalente, il n'existe pas d'équipe mobile gériatrique installée dans le Territoire de Vie.

A noter que le réseau « Alsace Gérontologie », dont dépend le territoire du Sundgau, a été créé en 2009. Il est en charge de la coordination sanitaire des aides aux personnes âgées.

En parallèle, le Sundgau connaît une dépendance des personnes hébergées plus forte que la moyenne départementale.

Des projets de création, de restructuration et d'extension d'Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) se font jour dans le Sundgau, ce qui permettra de combler le déficit observé d'équipements d'hébergement, notamment dans le secteur centre du Sundgau (projets de création d'EHPAD à SEPPOIS-LE-BAS et à WALDIGHOFFEN pour 140 lits).



Synthèse des services d'aide à domicile :

685 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) maintien à domicile, soit 11,18% du total des bénéficiaires dans le département (source : CG68 – DA-PAS au 31.12.2009).

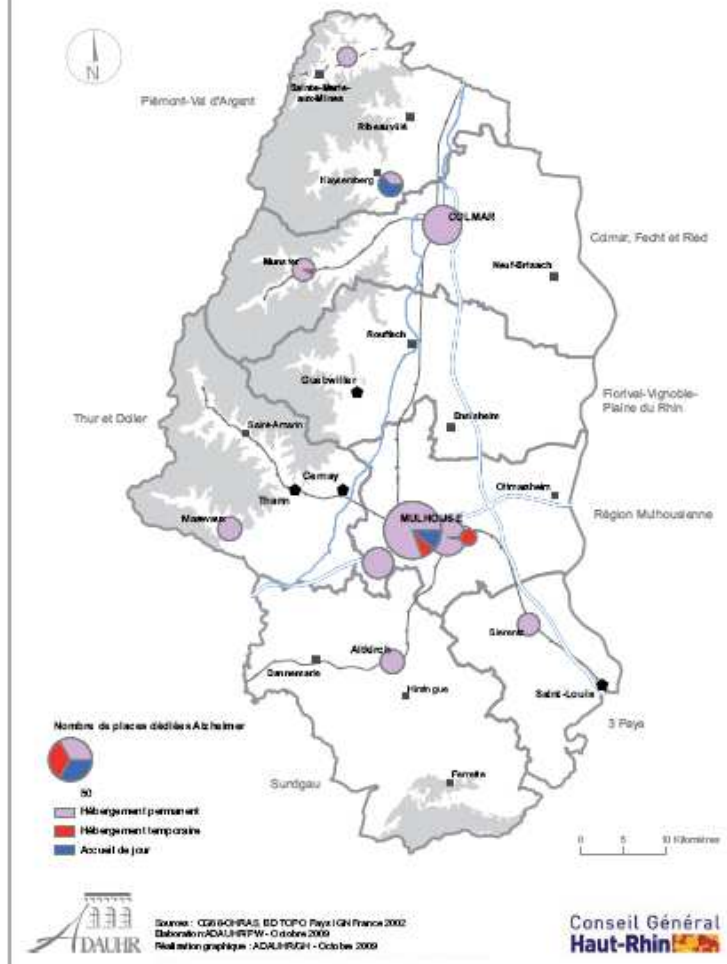
Les bénéficiaires de l'APA maintien à domicile représentent 5,36% des plus de 60 ans dans le Sundgau. Ce taux de bénéficiaires est plus élevé que la moyenne départementale (4,13%).

L'offre en hébergement autonome (hébergement temporaire et accueil de jour) est quasi inexistante.

L'offre de services de soins infirmiers à domicile couvre l'ensemble du Sundgau, mais l'offre en hospitalisation de jour est quasi inexistante (seulement 7 places à ALTKIRCH).

Le Sundgau dispose d'une présence satisfaisante des professionnels des services d'aides à domicile et de portage de repas.

Offre d'accueil dédiée à la maladie d'Alzheimer en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



⇒ **Enjeux relevés :**

- Disposer d'une capacité d'accueil suffisante pour personnes âgées à l'échelle du Territoire de Vie (prévisionnel de 210 places selon le schéma départemental gérontologique)
- Diversifier les modes de prise en charge des personnes âgées, notamment pour celles atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Construire une véritable offre sanitaire gériatrique
- Réfléchir à la création d'un hébergement temporaire autonome

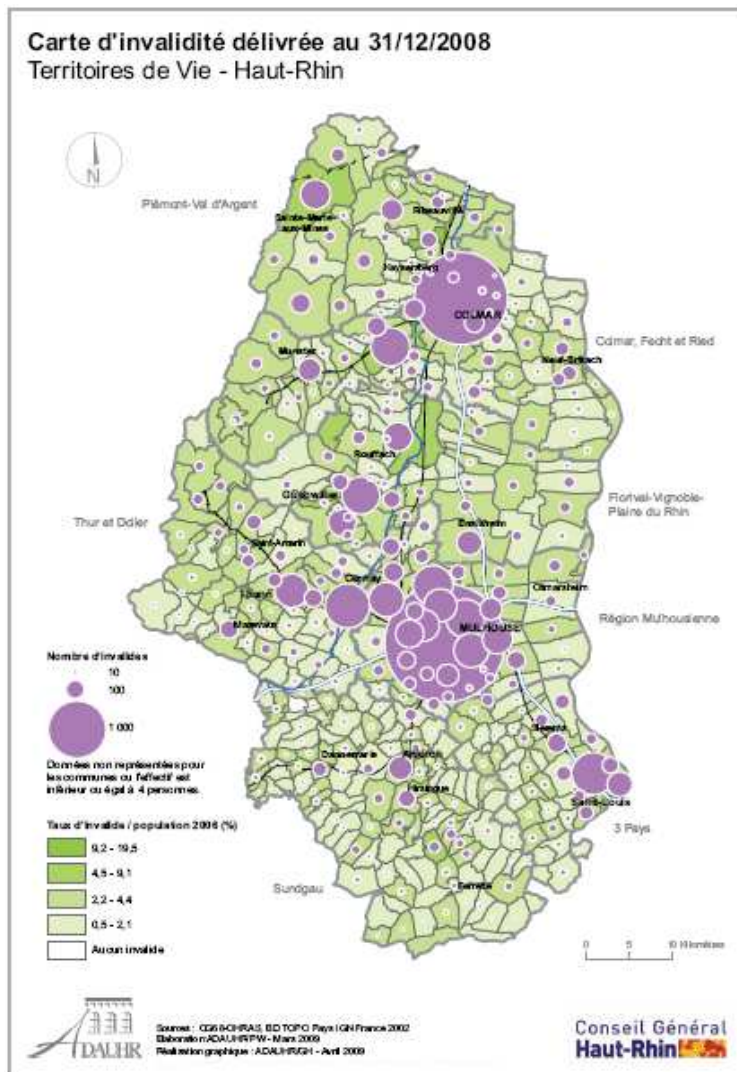
Les services aux personnes handicapées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Sundgau ont été relevées dans le Schéma départemental des personnes handicapées 2009-2013.

Synthèse démographique :

Au 31 décembre 2009, 1 548 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Sundgau, soit 6,9 % du total départemental (Source : MDPH68).

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent 2,25% de la population du Sundgau. Cette part est inférieure à la moyenne départementale (2,98%).



Synthèse des équipements et services (source : OHRAS et DA-STE au 1^{er} janvier 2010) :

4 grandes structures sont implantées dans le Sundgau et oeuvrent à la prise en charge des personnes handicapées : l'Association de Parentes et Amis de Personnes handicapées mentales (APEI) de DANNEMARIE, l'APEI de HIRSINGUE, l'association Marie Pire à ALTKIRCH et RIESPACH et l'institut Saint-Joseph de BELLEMAGNY-LUTTERBACH.

Elles disposent d'équipements satisfaisants et diversifiés pour l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées.

- 100 places sont disponibles dans 2 Instituts Médico-Educatifs (IME) à DANNEMARIE et RIESPACH pour les enfants handicapés (6-20 ans).

Un enseignant référent est chargé du suivi des projets personnalisés de scolarité des élèves handicapés dans le Sundgau.

- Les équipements en faveur des adultes handicapés (21-59 ans) sont nombreux, notamment pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
Le Sundgau dispose ainsi de 200 places d'hébergement pour personnes handicapées, soit 13% de l'offre départementale (source OHRAS 2009), réparties dans 2 Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), 4 Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) et une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Il est toutefois à relever que les offres en hébergement temporaire (5 places) et en hébergement en famille d'accueil (2 places) sont très faibles.

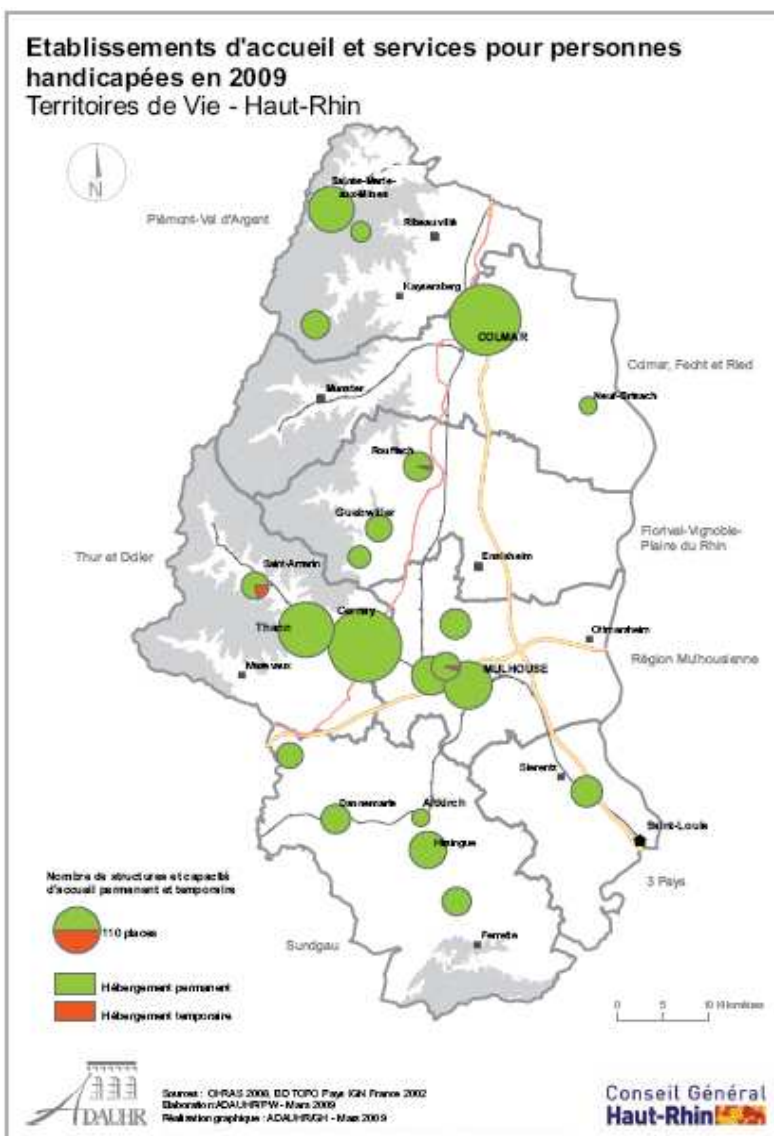
3 Centres d'Accueil de Jour (CAJ) permettent la prise en charge en journée de 45 personnes adultes handicapées.

3 Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) permettent d'offrir une insertion professionnelle et sociale adaptée à 160 personnes handicapées adultes, soit 11,1% de l'offre départementale.

Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) généraliste est situé à ALTKIRCH. Il apporte aide, information et conseil aux personnes adultes handicapées vivant à domicile. Il les accompagne, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Le Sundgau dispose par ailleurs, de façon moins importante, d'équipements et services médico-sociaux pour les personnes handicapées adultes ayant une déficience physique (5 places en Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées) ou psychique (50 places en hospitalisation complète et 18 places en hospitalisation de jour à ALTKIRCH).

- L'entrée dans la vieillesse des personnes handicapées est un phénomène dont l'accélération est relativement récente. Le nombre de personnes qui nécessiteraient d'être réorientées vers des structures adaptées pour personnes handicapées âgées ne cessera d'augmenter.
Le Sundgau est toutefois le Territoire de Vie le mieux doté en matière d'équipements pour accueillir les adultes handicapés vieillissants (60 ans et plus) : 39 places dans 3 Foyers d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), soit 34% de l'offre départementale



⇒ **Enjeux relevés :**

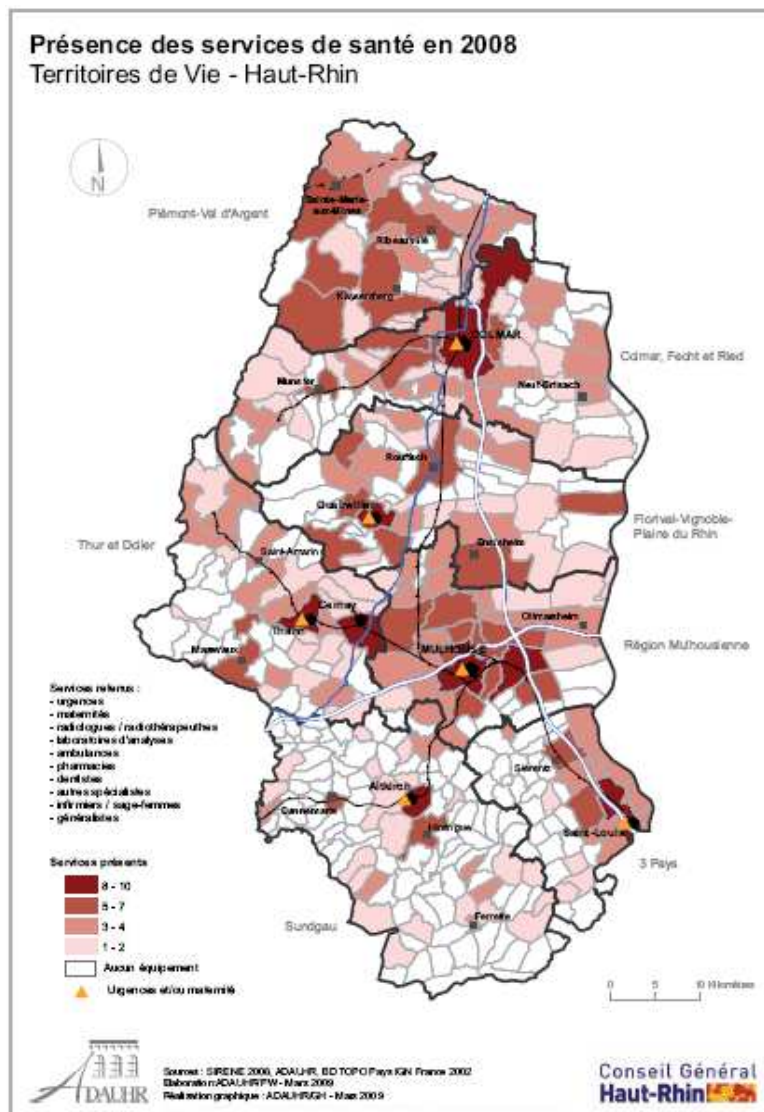
- Améliorer la capacité d'accueil des personnes handicapées
- Diversifier les modes de prise en charges

Les services de santé

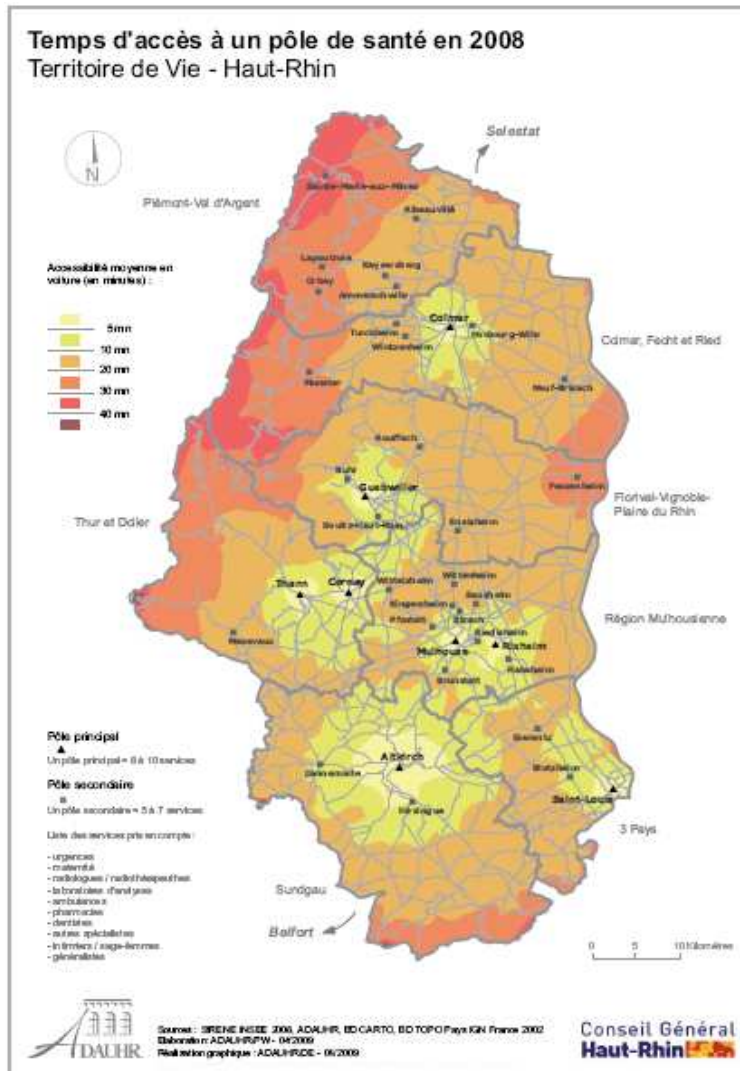
Le Territoire de Vie du Sundgau présente la densité de médecins généralistes et spécialistes et d’infirmiers libéraux parmi les plus faibles du département:

- médecins généralistes libéraux :
50 médecins, soit 7,75% de l’effectif départemental, soit un ratio de 7,26 pour 10 000 habitants (8,52 pour 10 000 habitants en moyenne départementale selon la population totale) (source : *Ordre des Médecins 68 – 2009*).
- médecins spécialistes libéraux :
18 médecins, soit 3,81% de l’effectif départemental, soit un ratio de 2,61 pour 10 000 habitants (6,24 pour 10 000 habitants en moyenne départementale selon la population totale) (source : *Ordre des Médecins 68 – 2009*).
Tous les médecins spécialistes du Territoire de Vie sont implantés sur la commune d’ALTKIRCH (1 angiologue, 2 cardiologues, 2 urologues, 2 dermatologues, 2 gynécologues, 1 neurologue, 1 ophtalmologue, 2 oto-rhino-laryngologistes, 2 radiologues, 2 psychiatres et 1 homéopathe).
- infirmiers libéraux :
35 infirmiers, soit 6,05% de l’effectif départemental, soit un ratio de 5,08 pour 10 000 habitants (7,63 pour 10 000 habitants en moyenne départementale selon la population totale) (source : *DDASS – fichier Adeli 2009*).

L’ensemble du Sundgau est couvert par des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).



Le Sundgau est également le territoire où les temps de trajets entre les patients et les professionnels de santé sont les plus importants. On observe un pôle de santé principal à ALTKIRCH et 2 pôles secondaires (DANNEMARIE et HIRSINGUE).



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Suppléer l'inégale répartition des services de santé sur le Territoire de Vie**

Transports et mobilité

Une étude sur les déplacements et transports collectifs a été réalisée par le Pays du Sundgau (mai 2008).

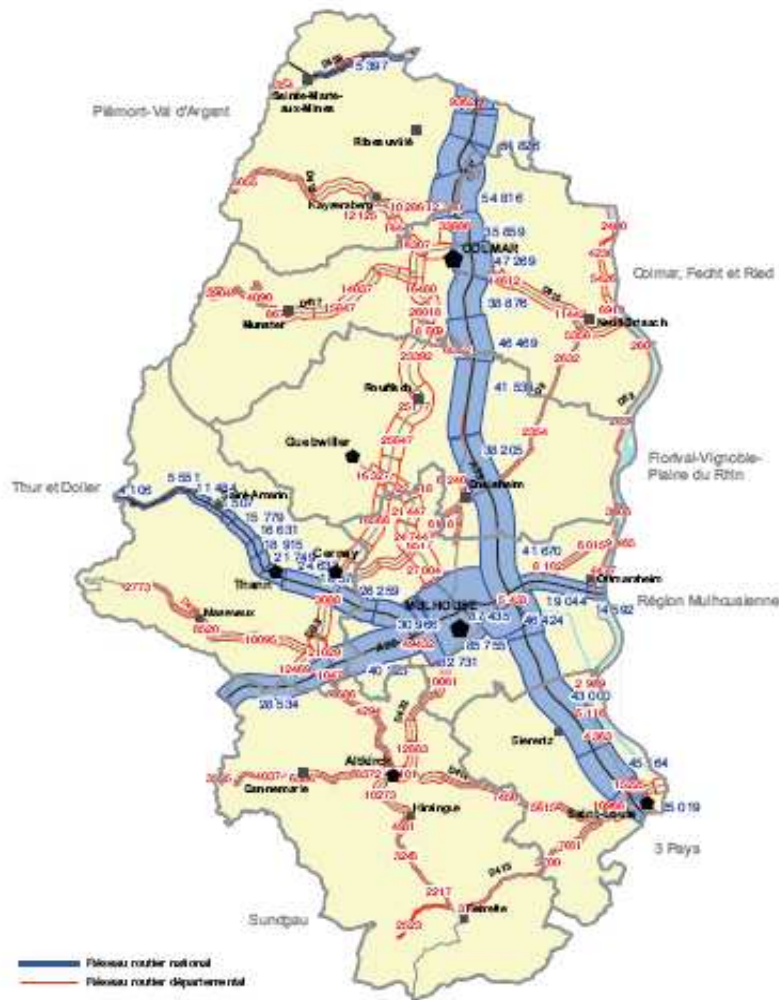
Le Territoire de Vie du Sundgau comporte un réseau routier départemental important (491Km) lié à sa superficie et à son grand nombre de communes.

Le réseau routier principal sundgauvien est exclusivement composé de routes départementales.

La dépendance du Sundgau aux territoires attractifs, sources d'emplois, génère de nombreux flux domicile-travail, principalement perceptibles sur la RD 432 (agglomération mulhousienne) et l'A419 (agglomération bâloise).

Bien que l'accessibilité routière au territoire est souvent pointée comme une faiblesse, le Sundgau se situe à proximité de grandes infrastructures nationales et internationales (autoroute A36, aéroport de BALE/MULHOUSE, future gare TGV de PETIT-CROIX dans le Territoire de Belfort).

Trafic routier 2007 sur les axes structurants Territoires de Vie - Haut-Rhin



Offre en transports collectifs :

Le Sundgau est traversé dans sa partie nord par la ligne SNCF Belfort/Mulhouse et dispose de 8 arrêts TER dont ALTKIRCH.

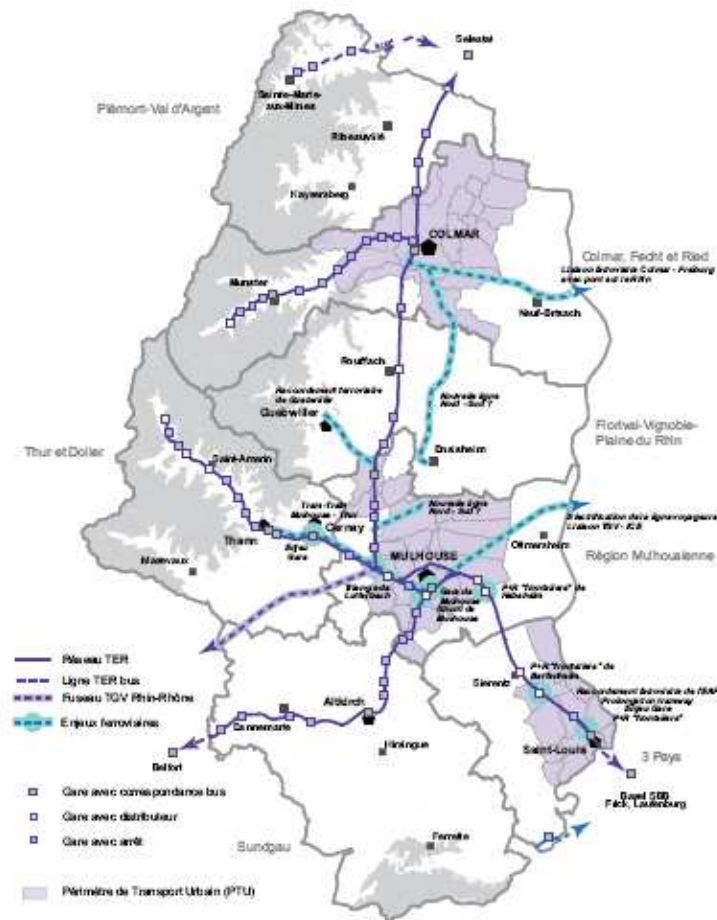
Un rabattement sur la gare d'ALTKIRCH est assuré par un réseau de 13 lignes de bus interurbaines et départementales qui desservent 103 communes, soit 92% du Sundgau et 236 arrêts de bus.

L'étude sur les transports note un manque de transports collectifs, parfois en concurrence, qui nécessiterait un développement de l'intermodalité.

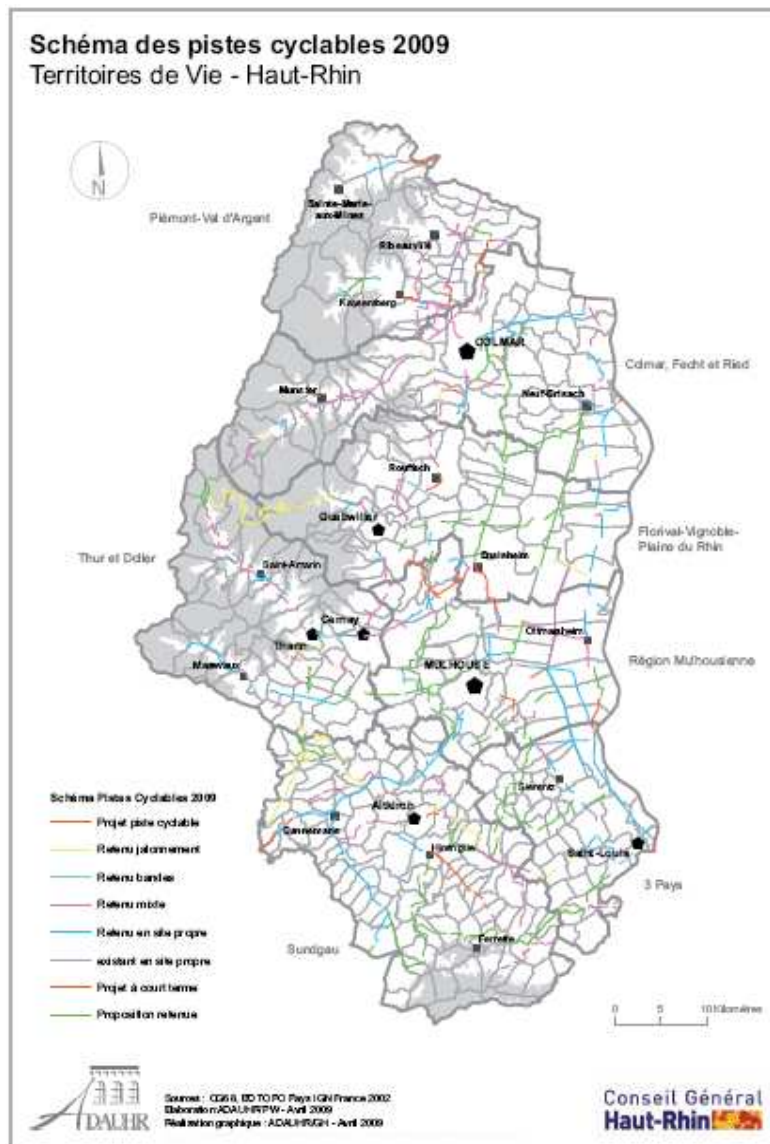
De plus, les temps de transports collectifs sont relativement élevés et leur fréquence peu adaptée au mode de vie des habitants (accès à l'emploi, aux services à la population...), ce qui contribue davantage à la dépendance à la voiture.

Des initiatives et des expérimentations locales en matière de transport à la demande existent ou sont en projet : taxi pour les aînés (Communautés de Communes Canton de HIRSINGUE, Ill et Gersbach et du Secteur d'ILLFURTH), bus du marché d'ALTKIRCH.

Enjeux des transports publics en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Le Sundgau est composé d'un maillage en itinéraires cyclables satisfaisant, en constante augmentation. La plupart de ces itinéraires sont inscrits dans le schéma départemental des itinéraires cyclables.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Continuer à améliorer le réseau routier départemental
- Renforcer l'offre en transports collectifs
- Poursuivre le développement des itinéraires cyclables

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie du Sundgau pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en mai 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Sundgau sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu transversal :

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Cette préoccupation devra être présente dans tous les projets accompagnés par le Département, tant pour les projets relevant des aides classiques départementales du Guide des Aides que pour les projets retenus dans le Contrat de Territoire de Vie).

Enjeu 1 :

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe 1.1 :

Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Il s'agit d'améliorer l'offre foncière économique à travers la création ou l'extension de zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales dans le Territoire de Vie du Sundgau. Ces zones doivent permettre de pérenniser voire de créer des emplois sur le Territoire.

L'emplacement de ces zones intercommunales doit être défini en fonction de l'armature viaire existante (présence d'un axe structurant).

Une répartition géographique équitable de ces zones sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être recherchée.

Les requalifications de friches sont à privilégier et à encourager afin de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace toujours plus accrus.

Axe 1.2 :

Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Il s'agit de conforter et d'améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

La future Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale.

Le soutien départemental portera prioritairement sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Parallèlement à l'OCM, la redynamisation du cœur des bourgs-centres dans le but de consolider, voire renouveler, l'offre commerciale et artisanale sera également privilégiée. La question de l'attractivité et de la centralité assurée par les bourgs-centres sundgauviens est au cœur de cette démarche.

Axe 1.3 :

Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Les projets présentés devront être en adéquation avec le Plan Départemental de l'Habitat.

La nécessité d'une meilleure adéquation et diversification en termes d'habitat face à la demande des populations à fixer durablement est soulignée.

L'habitat collectif et l'offre locative publique aidée doivent être privilégiés.

La priorité est donnée aux projets de réhabilitation du patrimoine villageois existant dans un objectif de maîtrise de la consommation d'espace. Exemple : réfections d'anciens bâtiments communaux (écoles, presbytères...).

Par ailleurs, les projets plus économes en énergie ou plus écologiques (recours aux énergies renouvelables...) seront privilégiés.

Les projets présentés dans cet axe seront prioritairement soutenus dans le cadre des lignes classiques départementales.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

En 2007, le Conseil Général a missionné le cabinet d'étude SOMIVAL pour réaliser une expertise touristique du Pays du Sundgau, dans l'objectif d'accompagner le Territoire de Vie dans la définition d'une stratégie touristique globale.

Depuis juillet 2008, un Contrat Thématique Tourisme a été conclu entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique.

Il s'agit, ici, de valoriser le Contrat Thématique Tourisme et ses 4 axes stratégiques qui ont été définis :

- Développer une image et un positionnement touristique pour communiquer et vendre le territoire.
- Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles ciblées.
- Conforter les acteurs et le système touristique local, en lien avec l'ADT.
- Garantir l'appropriation locale du « fait touristique » en développant la bonne gouvernance et la culture touristique.

Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Des projets touristiques complémentaires à ceux mis en œuvre dans le cadre du Contrat thématique tourisme peuvent apparaître comme intéressants pour le développement de l'attractivité touristique du Territoire.

Ces actions complémentaires doivent être obligatoirement en cohérence avec les préconisations de l'étude tourisme du Sundgau et du Contrat thématique Tourisme pour être étudiées dans cet axe de développement du Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 3 :

Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe 3.1 :

Accompagner la diversification agricole du Territoire

En 2009, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières se sont associés à travers un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter ensemble la démarche du programme européen LEADER 2007-2013.

Le GAL a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire élargi, qui rassemble le Territoire de Vie du Sundgau et le Territoire de Vie des 3 Pays.

La priorité est ainsi donnée aux projets s'inscrivant dans les 3 axes prioritaires du GAL du Sundgau 2009-2013 :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées comme outil de promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Le renforcement des liens socio-économiques entre monde agricole et monde rural à travers le développement de nouvelles formes de valorisation des ressources agricoles locales ;
- Les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles : des éléments déterminants pour l'attractivité touristique du territoire et la qualité de vie des résidents.

Le Conseil Général mettra à la disposition du GAL du Sundgau une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales (notamment les mesures 311 et 323-E).

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général sera apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER présentés pour les deux Territoires de Vie concernés. Le soutien se traduira selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

Axe 3.2 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Sundgau. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

L'élaboration de GERPLAN pour couvrir l'ensemble du Territoire de Vie est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Axe 3.3 :

Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau

Le Sundgau demeure le Territoire de Vie le plus en retard en matière d'assainissement.

Il s'agit d'encourager les collectivités locales sundgauviennes à s'engager dans les années à venir dans une démarche volontaire d'assainissement.

A ce titre, le Département intégrera cette problématique particulière dans le cadre de l'élaboration d'un programme pluriannuel en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Axe 3.4 :

Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

L'approvisionnement en eau de plusieurs collectivités sundgauviennes pose problème sur le plan qualitatif (teneurs excessives en pesticides) ou quantitatif.

Des travaux seront nécessaires dans les années à venir pour acheminer de nouvelle ressource en eau potable vers les communes en ayant besoin.

Le soutien aux maillages intercommunaux des réseaux d'adduction d'eaux potable est ainsi priorisé, sous réserve des résultats et préconisations de l'étude ressource en eau du Sundgau menée par le Conseil Général.

Les projets consistants à la création, la mise aux normes ou l'amélioration de réseaux de distribution d'eau potable ne sont pas intégrés dans cet axe de développement.

Axe 3.5 :

Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Les actions menées dans le domaine du développement durable seront ici encouragées, afin de promouvoir une gestion durable du Territoire de Vie et respectueuse de l'environnement (promotion des énergies renouvelables...).

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Enjeu 4 :

Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe 4.1. :

Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Sundgau des activités socio-culturelles diversifiées et étant complémentaires avec les autres équipements déjà existants sur le Territoire de Vie.

La démarche d'élaboration d'un Contrat Thématique Culturel s'inscrit également dans cet axe.

Axe 4.2 :

Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau

La valorisation de la Médiathèque Départementale territorialisée dans le Sundgau à ALTKIRCH est le cœur de cet axe de développement.

La déclinaison du réseau de lecture publique en bibliothèques communales sera soutenue dans le Guide des Aides du Département.

Le Médiabus sera maintenu pour les périmètres du Territoire de Vie non pourvus d'une bibliothèque.

Axe 4.3 :

Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgaviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Cet axe consiste à conforter les musées existants dans le Territoire de Vie, qui permettent de participer à la fois au développement culturel du Territoire (affirmer l'identité et la tradition sundgavienne) et à son développement touristique (mise en valeur du patrimoine et amélioration de l'offre).

Par ailleurs, cet axe confortera le patrimoine particulier, authentique et unique du Sundgau, qui pourrait présenter un intérêt historique, patrimonial et touristique pour le Territoire de Vie.

Enjeu 5 :

Poursuivre le développement des services à la population

Axe 5.1 :

Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Il s'agit de conforter en priorité l'offre existante en piscines couvertes permettant l'apprentissage de la natation et de s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

Une réflexion sur l'opportunité de renforcer l'offre pour un meilleur maillage du territoire est possible mais non prioritaire.

Enfin, des projets d'amélioration d'équipements sportifs structurants pourront être étudiés au cas par cas dans cet axe, si leur réalisation est justifiée par une mise aux normes imposée par la fédération sportive concernée.

Axe 5.2 :

Encourager le développement des services à la personne

Les projets relevant des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- Création de maisons médicales intercommunales :

Une répartition géographique équitable de ces maisons médicales sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être observée. 2 à 3 projets pourront être inscrits au maximum dans cet axe.

L'opportunité de ce type de projet sera jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

- Soutien aux projets intercommunaux liés à la petite enfance et au périscolaire, afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets liés à la petite enfance pourront être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les projets devront être en compatibilité avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

- Encourager la mise en réseau des structures existantes ou en projet pour personnes âgées (EHPAD), afin de disposer d'une capacité d'accueil suffisante à l'échelle du Territoire de Vie et de diversifier les modes de prise en charge.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre du Schéma Départemental Gérontologique et du Programme Pluriannuel d'Investissement du Conseil Général.

Axe 5.3 :

Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Les projets relevant des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- Poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental référent pour les itinéraires structurants et aux abords des collèges et soutien aux itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal (création ou rénovation).
- Valorisation des initiatives soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général.

Enjeu 6 :

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 6.1 :

Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration du SCOT du Sundgau et apportera une assistance technique et administrative via sa régie, l'ADAUHR.

Le Département soutiendra également financièrement, dans le cadre de ses aides classiques, l'élaboration des premiers PLU et premières cartes communales, dans l'objectif de couvrir au mieux le Territoire de Vie de documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux.

Axe 6.2 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Sundgau, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie du Sundgau**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie du Sundgau

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

1- La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie du Sundgau

Dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin conduit une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et permet de développer avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...) et de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie du Sundgau accueille 128 agents territorialisés répartis sur 13 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie du Sundgau :

► Antenne du Sundgau

39, Av. du 8^{ème} Régiment des Hussards
BP 51027 | 68134 ALTKIRCH Cedex
tél. 03 89 08 98 38 | fax. 03 39 21 93 54
courriel : antenne.sundgau@cg68.fr

► Antenne de DANNEMARIE

1, Place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE

► Antenne de FERRETTE

3A, route de Lucelle
68480 FERRETTE

► Centre Médico-Social de DANNEMARIE

7, HLM Perce-Neige
68210 DANNEMARIE
tél. 03 89 25 01 15

► Centre Médico-Social de WALDIGHOFFEN

6, rue de la République
68640 WALDIGHOFFEN
tél. 03 89 25 81 31

► Centre Routier d'ALTKIRCH

2, rue des Etangs
68130 ALTKIRCH
tél. 03 89 08 74 99

► Centre Routier de VIEUX-FERRETTE

41, rue de Ferrette
68480 VIEUX-FERRETTE
tél. 03 89 08 23 80

► Collège Lucien Herr

8, rue de Hirtzbach
BP 1005 | 68134 ALTKIRCH Cedex
tél. 03 89 08 97 28

► Collège Jean Monnet

15, rue des Primevères
68210 DANNEMARIE
tél. 03 89 08 08 10

► Collège Jean-Paul Dadelsen

20, rue de l'Ill
68560 HIRSINGUE
tél. 03 89 07 18 40

► Collège d'enseignement secondaire

10, rue du Collège
BP9 | 68720 ILLFURTH
tél. 03 89 08 40 00

► Collège nationalisé

2, rue Alphonse Jenn
68480 FERRETTE
tél. 03 89 08 23

► Collège la Largue

Rue de la Gare
68580 SEPPUIS-LE-BAS
tél. 03 89 25 60

Antenne du Sundgau à ALTKIRCH

Située au Quartier Plessier et ouverte au public le 3 mars 2008, il s'agit de la première antenne territorialisée du Conseil Général.



L'antenne du Sundgau regroupe une cinquantaine de personnes et offre les services suivants :

- ▶ Accueil généraliste
- ▶ Délégation à l'Action Territorialisée : Animateur-Coordonnateur
- ▶ Espace Solidarité :
 - Direction
 - Centre Médico-Social d'ALTKIRCH
 - Protection Maternelle et Infantile
 - Centre de Lutte Antituberculeuse
- ▶ Unité Routière
- ▶ Pôle Gériatrique
- ▶ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Enseignant Référent
- ▶ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- ▶ Association d'Aide aux Personnes Agées APAMAD, APALIB :
 - Service de soutien à domicile
 - Livraison de repas et travaux à domicile
- ▶ Permanences diverses : Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (CRAV), Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés (CICAS), Conseil en Architecture en Urbanisme et en Environnement (CAUE), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Familles (CIDFF), Association de médiation familiale l'Orée...
- ▶ 7 salles de réunion
- ▶ Bureaux pour les élus
- ▶ 2 bornes de consultation Internet



Antenne de DANNEMARIE

Située provisoirement au RDC de la mairie de DANNEMARIE et ouverte au public le 15 février 2010, cette antenne secondaire du Conseil Général offre les services suivants :

- ▶ Accueil Généraliste
- ▶ Permanence de l'Animateur-Coordonnateur
- ▶ Permanence du Pôle Gérontologique
- ▶ Permanences diverses (CAUE, SAVS...)
- ▶ Bureau pour les élus
- ▶ Salle de réunion



Antenne de FERRETTE

Située provisoirement dans l'Hôtel Communautaire du Jura Alsacien et ouverte au public le 1er septembre 2009, cette antenne secondaire du Conseil Général offre les services suivants :

- ▶ Permanence de l'Animateur-Coordonnateur
- ▶ Permanences diverses



2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie du Sundgau

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009.

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gériatriques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin" rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente 299,1 millions € pour l'ensemble de son territoire.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Un **Espace Solidarité** (ES) situé à ALTKIRCH, dans l'Antenne du Sundgau, veille à offrir une écoute, une aide et un accompagnement à toute personne rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales.

Il anime un réseau partenarial local dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Il peut également aider les communes, les structures intercommunales et les associations à la définition et la conduite de projets de développement social sur le Territoire de Vie couvert par leur service.

L'Espace Solidarité se compose d'une équipe pluridisciplinaire de 20 personnes (1 cadre, 1 éducateur spécialisé, 1 assistant de service social spécialisé RSA, 1 sage-femme, 1 médecin PMI, 3 puéricultrices, 9 assistants de service social polyvalent et 3 secrétaires), réparties dans 3 Centres Médico-Sociaux (ALTKIRCH, DANNEMARIE et WALDIGHOFFEN).

L'Espace Solidarité d'ALTKIRCH a réalisé pour l'ensemble de son territoire plus de 4 500 accueils en 2009.

Un **Centre de Lutte Antituberculeuse** (CLAT) implanté dans la même Antenne départementale, est chargé d'organiser le dépistage, le traitement précoce et les contrôles d'entourage de patients déclarés pour la tuberculose.

Il se compose de 3 personnes (un médecin, une infirmière et une secrétaire).

► Le Développement Social des Territoires

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires** (DDST) dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social** (SETS), contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile

L'activité du **Service de la Protection Maternelle et Infantile** (PMI) s'organise autour des axes suivants :

- Les activités de planification familiale et d'éducation familiale,
Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le Conseil Général délègue son intervention par convention auprès du Centre de planification hospitalier d'ALTKIRCH.
- Les actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- Les actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- Les actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- L'agrément et le contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- L'agrément des assistants maternels et familiaux et formation des assistants maternels (330 000 € en 2009),

A ce titre, le Conseil Général soutient le développement des relais d'assistantes maternelles (RAM), **ce qui représente pour le Territoire de Vie du Sundgau, 6 RAM et 669 assistantes maternelles agréées, soit 1 936 places (au 31/01/2010).**

- Le recueil d'information en épidémiologie et santé publique et traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► **L'Aide Sociale à l'Enfance**

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- Des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- Des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- De l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
Le Territoire de Vie du Sundgau dispose d'un établissement de 64 places à SEPPOIS-LE-BAS, soit 62,6 ETP pour son fonctionnement ;
- De l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- De l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
Le Territoire de Vie du Sundgau compte 44 ETP d'assistants familiaux pour 109 enfants accueillis.
- De l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- De l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 **dont 33 pour le Sundgau ;**
- Des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- De la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie du Sundgau, 92 104 € d'aides financières et de secours d'urgence ont été accordées aux familles avec enfants en 2009.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- Le CAP situé à Mulhouse (conduites addictives) et disposant d'une antenne à ALTKIRCH : 796 900 € en 2009.
- L'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009.
- La Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009.
- Le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009.
- Trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009).
- Deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, Familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion à travers le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Sundgau, l'Espace Solidarité d'ALTKIRCH comprend 2 personnes (assistante sociale spécialisée RSA et secrétaire) chargés spécifiquement de la **Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Sundgau**.

Le Territoire de Vie du Sundgau compte 663 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs (source : CAF 1^{er} janvier 2010), ce qui représente 2 581 800 € d'allocation en 2009.

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer un **Plan Local d'Insertion (PLI) sur le Territoire du Sundgau**, en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine de l'insertion.

L'Espace Solidarité d'Altkirch développe également des projets en matière d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par le **Service Insertion et Développement Local (SIDL)**.

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de - de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds a bénéficié d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle du Sundgau, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 33 996 € à EDS, La passerelle et RE-Sources, pour l'accueil des bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 29 270 € à CISEP pour l'accompagnement socio-professionnel de 50 bénéficiaires du RSA,
- 49 679 € à Pôle Emploi pour l'accompagnement dans l'emploi classique de 50 bénéficiaires RSA,
- 7 639 € à APPONA pour l'accompagnement social de 25 bénéficiaires RSA.

Enfin, en 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie du Sundgau :

- 50 470 € en Fonds de Solidarité Logement pour 99 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 56 535 € en Fonds de Solidarité Energie pour 119 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 8 511 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Le Sundgau compte 3 Pôles Gérontologiques (PG) :

- le PG Porte d'Alsace sur le secteur de DANNEMARIE,
- le PG Edith Dorner sur le Secteur d'ALTKIRCH,
- le PG du Haut-Sundgau sur le secteur HIRSINGUE / FERRETTE.

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes âgées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 798 personnes ont été suivies par les Pôles Gérontologiques du Sundgau. 7 Agents (2 secrétaires et 5 Assistantes sociales) assurent le fonctionnement de ces 3 Pôles.

L'Equipe Médico-sociale (EMS) d'ALTKIRCH, composée d'un médecin-gériatre, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent-instructeur du service Prestations Aides Sociales, se réunit 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisé pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile dans le Sundgau.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Pays du Sundgau est géré pour le compte du Conseil Général, par le Centre Hospitalier Saint- Morand d'ALTKIRCH. Il comprend 4 personnes et a comme objectif spécifique le suivi à domicile des personnes de plus de 60 ans atteintes de pathologies Alzheimer ou troubles apparentés dans le Sundgau. Son budget de fonctionnement est assuré par le Conseil Général à hauteur de 97 200 € en 2008.

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique (SSG)**, 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► Les Prestations d'Aides Sociales

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 685 dans le Sundgau.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, le Sundgau représente une dotation dépendance en hébergement totale versée par le Conseil Général de 1 241 791 €.

► **La Prévention de la Dépendance**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droit des résidents...),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- Examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- Examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- Examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

● **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Sundgau compte 8 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 303 places en hébergement de jour, 5 places en hébergement temporaire (HT) et 24 places en accueil de jour (AJ) :

- le Centre Hospitalier Saint-Morand à ALTKIRCH (115 lits),
- la Maison de retraite « Le Père Faller » à BELLEMAGNY (42 lits + 3 HT),
- la Maison de retraite de l'Hôpital local à DANNEMARIE (47 lits),
- l'Unité de Soins de longue durée de l'Hôpital local à DANNEMARIE (27 lits),
- le Centre de moyen et long séjour Luppach à BOUXWILLER (35 lits),
- l'accueil de jour du Domaine du Doppelsbourg à HIRSINGUE (24 places),
- la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées à BRECHAUMONT (21 lits + 1HT),
- la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées à SEPPOIS-LE-BAS (21 lits + 1 HT).

Les établissements non habilités à l'aide sociale (majoritairement des structures privées à vocation commerciale) sont :

- certaines maisons de retraite privées,
- certaines petites unités de vie (ex : appartements protégés, Fondation Ostermann à COLMAR).

Les frais d'hébergement sont obligatoirement réglés par la personne âgée et/ou par son entourage familial.

En 2009, le Sundgau compte 1 établissement non habilité à l'aide sociale, offrant 43 places en hébergement permanent (la Maison de retraite « Œuvre Schyrr » à HOCHSTATT).

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie du Sundgau compte :

- 3 FASPHV (39 lits) à ALTKIRCH (Marie Pire), DANNEMARIE (APEI) et HIRSINGUE (APEI),
- 2 FAS (73 lits) à BELLEMAGNY (Foyer Saint Joseph) et RIESAPCH (Maison Sainte Thérèse),
- 4 FAHT (99 lits) à ALTKIRCH (Marie Pire), DANNEMARIE (Résidence Saint Jacques de l'APEI), HIRSINGUE (Foyer Jean Cuny de l'APEI et Foyer studio l'Annexe de l'APEI),
- 3 accueils de jour (45 places) à ALTKIRCH (Marie Pire), DANNEMARIE (APEI) et HIRSINGUE (APEI). Une dotation totale de fonctionnement de 714 680 € a été allouée en 2009 par le Conseil Général pour ces 3 accueils de jour.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Généraliste** de l'APEI de HIRSINGUE, est installé dans l'Antenne du Sundgau à ALTKIRCH. Le Conseil Général apporte une aide à son fonctionnement à hauteur de 141 630 € en 2009 pour la partie Sundgau.

Composé de 4 agents (3,5 ETP), le SAVS s'adresse aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région Mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports : Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement prioritaires.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

L'Unité Routière d'ALTKIRCH veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental du Sundgau qui représente près de 500 Km pour 111 communes. Elle est l'interlocuteur local pour les questions relatives au réseau routier départemental.

Elle prend appui sur **2 Centres Routiers**, situés respectivement à ALTKIRCH et VIEUX-FERRETTE.

Elle est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des RD et a en charge la signalisation temporaire, mise en place des déviations et à la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental sundgavien.

A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale sur le Territoire de Vie du Sundgau a représenté un coût de 1 605 000 € pour le Conseil Général et 20 000 heures d'astreintes pour les agents de l'Unité Routière et des Centres Routiers.

- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.

En période hivernale (du 15 novembre au 15 mars pour le Centre Routier d'ALTKIRCH, et du 1^{er} novembre au 31 mars pour le Centre Routier de VIEUX-FERRETTE), le patrouillage est effectué 1 fois pas jour en fonction des conditions météorologiques.

Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage 2 fois par semaine.

- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Donner un avis sur les études de sécurité en traverse d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Donner un avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables,

Par ailleurs, l'Unité Routière d'ALTKIRCH est en charge de l'entretien de la Route Internationale (RD 21bis III) qui longe la frontière Franco-Suisse, par convention financière avec les cantons suisses de BALE Campagne, et du Jura Suisse et de SOLEURE.

L'Unité routière d'ALTKIRCH est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 37 personnes : 1 chef et son adjoint, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 responsable de la gestion du domaine routier départemental, 1 contrôleur fonctionnel, 2 responsables d'exploitation Entretien routier, 4 chefs d'équipes et 25 agents d'intervention.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- 1 180 000 € en matière de fonctionnement (hors charges de personnel)
- 3 125 000 € en matière d'investissement, notamment pour les reprises des revêtements de chaussées. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - 1 895 000 € pour les couches de roulement,
 - 490 000 € pour les ouvrages d'art,
 - 533 000 € pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - 207 000 € en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel.

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT)**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité « Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.

- Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ulérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.
- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 642 531 € de concours financier pour le Territoire de Vie du Sundgau, répartis de la façon suivante :

- **634 174 € d'aide en investissement selon la ventilation suivante :**
 - **23 372 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,**
 - **144 861 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,**
 - **462 552 € de subvention pour la voirie communale,**
 - **3 389 € de subvention pour l'équipement de matériels de déneigement.**
- **8 357 € d'aide en fonctionnement pour l'entretien des itinéraires cyclables.**

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde, trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► **Les équipements départementaux**

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 6 dans le Sundgau qui accueillent 3 147 élèves :**

- | | |
|---|--------------|
| - Le collège Lucien HERR à ALTKIRCH | : 833 élèves |
| - Le collège Jean MONNET à DANNEMARIE | : 469 élèves |
| - Le collège nationalisé à FERRETTE | : 533 élèves |
| - Le collège Jean-Paul DADELSEN à HIRSINGUE | : 534 élèves |
| - Le collège d'enseignement secondaire à ILLFURTH | : 433 élèves |
| - Le collège La Largue à SEPPOIS-LE-BAS | : 345 élèves |

Il est à noter que le nouveau collège de BURNHAUPT-LE-HAUT (504 élèves) accueille en très grande majorité des élèves habitant le Territoire de Vie du Sundgau (nord du canton de DANNEMARIE).

En 2009, le Conseil Général a consacré 1 075 057 € au fonctionnement des collèges du Territoire de Vie du Sundgau.

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

60 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 6 collèges du Territoire de Vie du Sundgau.

► **Les Actions Educatives**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- Le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.
En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué 1 353 982 € pour le Sundgau, qui se répartissent en 107 813 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré et 1 246 169 € au titre des aides diverses aux communes, associations et collèges.
- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin.
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, dont 14 011 € pour des étudiants sundgauviens, pour l'année 2009.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
15 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Sundgau en 2009.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 5 jeunes conducteurs sundgauviens ont été soutenus par le Département.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► La promotion de la Langue et de la Culture Régionale

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- L'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- La promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale

Le Territoire de Vie du Sundgau dispose de sites d'enseignement bilingues :

- **8 sites publics en maternelle (ALTKIRCH Les Etangs, ALTKIRCH Les Tilleuls, DANNEMARIE, FRANKEN, OLTINGUE, SEPPOIS-LE-BAS, TRAUBACH-LE-HAUT et WALDIGHOFFEN), accueillant 276 élèves.**
- **7 sites publics en primaire (ALTKIRCH, FERRETTE, LIGSDORF, OLTINGUE, SEPPOIS-LE-BAS, WALDIGHOFFEN et WILLER), accueillant 292 élèves.**
- **2 collèges publics (ALTKIRCH et FERRETTE), accueillant 15 élèves.**
- **1 lycée public (ALTKIRCH), accueillant 17 élèves.**

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie du Sundgau en 2009 :

- **350 € à DANNEMARIE pour le fonctionnement de la bibliothèque scolaire.**
- **500 € à ALTKIRCH pour le fonctionnement de la bibliothèque scolaire.**
- **600 € au RPI de TRAUBACH-LE-HAUT/TRAUBACH-LE-BAS/GUEVENATTEN/STERNENBERG pour le fonctionnement de la bibliothèque scolaire.**
- **460 € à l'Association pour le Patois Roman à VALDIEU-LUTRAN.**
- **1 000 € au collège de FERRETTE.**

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin, bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► **Les Actions sportives**

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales :
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs :
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie du Sundgau ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 39 226 € en 2009.
- Les bourses BAFA :
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 3 000 € pour des diplômés résidents dans le Sundgau.

- Les Mercredis du Sport :

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie du Sundgau, 3 Mercredi Sportifs ont été organisés et ont permis d'accueillir près de 225 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques...les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux** (S3E), apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

En 2009, le Conseil Général a piloté la réalisation de la première phase de recherche d'eau dans le Territoire de Vie du Sundgau (voir la partie consacrée à la maîtrise d'ouvrage départementale).

Par ailleurs, un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

Dans le Territoire de Vie du Sundgau, 13 dossiers de périmètres de protection des captages d'eau sont en cours de traitement.

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie du Sundgau 730 000 € au titre du programme départemental et 310 000 € au titre des affectations sur le fonds de Solidarité Urbain – Rural (SUR).

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

En 2009, dans le Territoire de Vie du Sundgau, 4 nouveaux contrats pluriannuels d'assainissement et 3 avenants ont été passés entre le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et des Collectivités, pour un montant global de subventions départementales de 1 840 000€ (y compris les affectations au titre du fonds de Solidarité Urbain – Rural).

Le SATESE, suit le fonctionnement de 15 stations d'épuration dans le Sundgau et conseille les exploitants pour leur optimisation.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 3 690 000 € aux collectivités du Territoire de Vie du Sundgau au titre du programme départemental et 960 000 € au titre de la SUR. Les principaux projets ont portés sur les stations d'épuration de BALLERSDORF, DIEFMATTEN, FALKWILLER, KOESTLACH MOERNACH, LUTTER RAEDERSDORF et RIESPACH.

► **L'Aménagement des Rivières**

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

En 2009, dans le domaine de l'aménagement des rivières, le Conseil Général a contribué aux budgets des 3 syndicats mixtes fluviaux sundgaviens à hauteur de 100 000 €.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 5 Communautés de Communes regroupant plus de 60 Communes (***dont 40 situées dans le Sundgau***) ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, ***dont 25 chantiers dans le Territoire de Vie du Sundgau pour un montant de 1 110 000 €.***

Enfin, en 2009, 2 bassins de rétention des crues ont été aménagés par le Conseil Général à BISEL et LUEMSCHWILLER pour protéger ces communes des inondations lors des orages. Ces travaux permettent de sauvegarder les communes sans aggraver la situation de celles situées plus à l'aval, car l'eau est stockée pendant l'orage, puis relâchée lentement ensuite.

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural

► L'Environnement et l'Agriculture

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture** (SEA) composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

A ce titre, dans le Territoire de Vie du Sundgau, le Département est propriétaire de terrains à vocation naturelle, d'une surface totale de 37 hectares, répartis dans 12 communes. Il s'agit notamment d'anciens étangs de pêche qui figurent au réseau Natura 2000, comme à ALTENACH, SAINT-ULRICH et BISEL. Ailleurs, ces propriétés sont essentiellement localisées le long de l'Ill ou dans des vallons humides. Parmi ce patrimoine, il y a également une ancienne carrière que fréquente le faucon pèlerin à TAGOLSHEIM.

Le Département assure également le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental. Ainsi, dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et d'arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales (CC) qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions.

Dans le Territoire de Vie du Sundgau, 2 GERPLANS sont validés (CC de la Porte d'Alsace et CC du Secteur d'ILLFURTH), 2 GERPLANS sont en phase de validation (CC de la Vallée de Hundsbach et CC Ill et Gersbach/CC du Canton de HIRSINGUE/CC de la Largue) et 2GERPLANS vont être élaborés (CC d'ALTKIRCH et CC du Jura Alsacien).

Au titre de la politique GERPLAN dans le Sundgau, le Conseil Général a apporté une aide à l'ingénierie à hauteur de 45 000 € ainsi qu'un soutien aux actions d'un montant global de 1 153 939 € en 2009.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie du Sundgau :

- ***le CINE d'ALTENACH (Maison de la Nature) en lui versant une aide de 81 350 € (9 619 visiteurs dont 85 % originaires du Sundgau),***
- ***la ferme pédagogique du Luppachhof à BOUXWILLER pour 38 950 € (5 629 visiteurs dont 10 % originaires du Sundgau).***

Le Conseil Général contribue également, dans le cadre de la convention départementale de partenariat signée le 20 décembre 2007 avec EDF distribution Alsace et France Télécom, à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages.

A ce titre, le Conseil Général a alloué, en 2009, un soutien de 296 770 € au bénéfice de 11 communes sundgaviennes pour la mise en souterrain de leurs réseaux secs aériens.

Au titre de la politique de l'aménagement foncier et de l'appui à l'agriculture de montagne, **le Conseil Général a soutenu en 2009 les projets suivants dans le Territoire de Vie du Sundgau :**

- **les opérations d'aménagement foncier de BALLERSDORF et DANNEMARIE et le soutien à divers organismes agricoles pour 162 000 € ;**
- **5 projets d'intégration paysagère de bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour un montant total de 120 482 €.**

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement et 342 000 € au titre de l'investissement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, APRECIAL...).

► **Les équipements départementaux**

L'**abattoir départemental**, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Sundgau et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

créée en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres (dont 94 du Sundgau) au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets

► L'Energie et le Recyclage

La mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, dont l'objectif est de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles, est assurée par le Service de l'Energie et du Recyclage (SER), composé de 5 personnes.

Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général propose l'organisation d'un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles. Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Général a participé financièrement, en 2009, à la réalisation de 26 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 19 opérations de compostage individuel, 21 actions de communication, 1 étude et 2 réhabilitations de décharges brutes.

16 de ces opérations ont concerné le Territoire de Vie du Sundgau pour un montant de 42 000 €.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68)

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour le Territoire de Vie du Sundgau représente près du tiers de l'activité du LVD68. L'aide indirecte du Département à ce Territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 250 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme : Soutenir le développement économique et les nouvelles filiales créatrices d'emplois

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, auberges et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filiales dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles, les opérations globales de promotion touristique. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence Départementale du Tourisme.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, il mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► **Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme**

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE –PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 9 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié **un Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin (PRE)** en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions € qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelques 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énergivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Une partie nord du Territoire de Vie du Sundgau est incluse dans les zonages de ces pôles de compétitivité.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec l'**Université de Haute-Alsace (UHA)** pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins.**

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
- le tourisme,
- le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
- le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
- l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).

▪ Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, **dont 12 800 € pour le Territoire de Vie du Sundgau.**

En 2009, Le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie du Sundgau à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 486 961 € :

- <i>soutien en faveur de la construction de bâtiments-relais</i>	: 284 486 €
- <i>dispositif de Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)</i>	: 1 520 €
- <i>politique d'aide à l'artisanat</i>	: 68 031 €
- <i>meublés de tourisme et chambre d'hôtes</i>	: 19 690 €
- <i>aide à l'aménagement touristique en forêt</i>	: 6 052 €
- <i>aide à l'hôtellerie familiale et indépendante</i>	: 30 558 €
- <i>fonds départemental de développement touristique</i>	: 41 374 €
- <i>interventions, actions et animations touristiques</i>	: 54 940 €

Par ailleurs, en 2007, une expertise touristique du Pays du Sundgau, portée par le Conseil Général, a été réalisée par le cabinet d'études SOMIVAL dans l'objectif d'accompagner le Sundgau dans la définition d'une stratégie touristique globale.

Depuis juillet 2008, un Contrat Thématique Tourisme du Sundgau a été conclu entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique à hauteur de 120 000 € sur la période 1er juillet 2008 - 31 décembre 2010.

► Les équipements départementaux

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT68) est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'Industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie du Sundgau, le CAHR a notamment accompagné en 2009, la reconversion de la friche industrielle SOMOS à PFETTERHOUSE.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► L'Habitat et les Solidarités Territoriales

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales** (SHST), met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- la satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire du Sundgau a bénéficié d'un montant total de subventions de 91 000 € pour la création de 267 logements en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 55 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire du Sundgau pour un montant total de 227 108 €.

- l'amélioration et le développement du parc privé (ANAH) :

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire du Sundgau, cela représente 38 logements pour un montant alloué de 173 615€.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire du Sundgau, cela représente 8 logements pour un montant alloué de 115 035 €.

- l'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 3 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire de Vie du Sundgau pour un montant alloué de 9 000 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution du Pôle Aménagement et Habitat du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés du Pôle Aménagement et Habitat.
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, WATTWILLER, LE BONHOMME).

- Les garanties d'emprunts :

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A,

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêtée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à **ALTKIRCH**, CERNAY, GUEBWILLER et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 1 037 sur le Territoire de Vie du Sundgau.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectif d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibrés et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► **Les services présents dans le Territoire de Vie du Sundgau**

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la démarche de territorialisation des services, il est prévu qu'à terme chaque Territoire de Vie disposera d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie du Sundgau dispose :

- **d'une antenne principale située à ALTKIRCH (l'Antenne du Sundgau), dans un ancien bâtiment du 8^{ème} Régiment des Hussards au Quartier Plessier.**
- **de 2 antennes secondaires situées respectivement à DANNEMARIE et à FERRETTE.**

Les services présents dans ces antennes sont détaillés dans la 1^{ère} partie « La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie du Sundgau ».

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents départementaux ont été formés pour assurer un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie du Sundgau, **2 chargées d'accueil généraliste**, basées à l'Antenne du Sundgau à ALTKIRCH, doivent permettre un accueil et une information de même niveau de qualité, quelle que soit la nature de la demande de l'utilisateur. Elles sont chargées d'identifier et de qualifier la demande, d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

En 2009, 15 589 personnes ont été accueillies (physiquement et téléphoniquement) à l'Antenne du Sundgau (soit une hausse de 19,8% par rapport à 2008).

5 autres personnes ont été formées pour assurer un rôle d'information générale à l'Antenne de DANNEMARIE et dans les trois Centres Médico-Sociaux du Sundgau (ALTKIRCH, DANNEMARIE et WALDIGHOFFEN).

Un Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie du Sundgau, basé à l'Antenne du Sundgau à ALTKIRCH, est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

► **La Prospective Territoriale**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L'Action Territorialisée**

A travers **la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie :

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - Mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - Participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permet d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

► **La Prospective et l'Aménagement**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par la Mission Aménagement de la Montagne (MAM), soit s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- Administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. **La Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie du Sundgau :

- **la zone d'activités du Galgenrain à ALTKIRCH,**
- **la zone d'activités des Tuilliers à RETZWILLER,**
- **l'Antenne du Sundgau du Conseil Général à ALTKIRCH,**
- **les 6 collèges publics du Sundgau : ALTKIRCH, DANNEMARIE, FERRETTE, HIRSINGUE, ILLFURTH et SEPPOIS-LE-BAS,**
- **le centre hospitalier à ALTKIRCH,**
- **le lycée Jean-Jacques Henner à ALTKIRCH.**

► **Les Affaires Juridiques**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette seconde mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie du Sundgau, 7 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie du Sundgau, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 34 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- 6 collèges,
- 2 sites accueillant du public dont l'Antenne du Sundgau à ALTKIRCH,
- 1 site culturel : le château du Morimont, mis à la disposition du Département par bail emphytéotique,
- 12 sites d'intérêt écologique, dont 3 en copropriété avec le Conservatoire des Sites Alsaciens,
- 10 sites hébergeant des services administratifs, dont 2 centres routiers, des équipements routiers divers, des terrains...
- 3 gendarmeries, prises à bail emphytéotique par Habitats de Haute Alsace à ALTKIRCH, DURMENACH et FERRETTE.

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie du Sundgau, l'APEI de HIRSINGUE dispose de 54 m² de locaux au sein de l'Antenne du Sundgau, d'une valeur locative annuelle de 5 000 €, pour assurer la mission de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) des personnes handicapées.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;

- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques complété avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui chaque année bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► **Le Patrimoine et la Conservation**

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à Mulhouse, Parc de WESSERLING, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Dans le Territoire de Vie du Sundgau, le Département a participé à la préservation des éléments remarquables du patrimoine historique, qu'il soit protégé comme par exemple le château du Morimont, ou non protégé, à l'instar du patrimoine rural ou des maisons anciennes.

► **Le Développement Culturel**

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 67 500 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 144 606 € pour le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau :

- **21 000 € en matière d'expressions artistiques (musique, musique actuelle, arts de la scène...)** ;
- **70 000 € au Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) situé à ALTKIRCH au titre du soutien aux institutions et lieux de diffusion** ;
- **1 000 € dans le cadre du fonds de soutien aux manifestations locales** ;
- **1 498 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'oeuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma)** ;
- **51 108 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein de l'Ecole centre du Sundgau à Altkirch et des 6 autres écoles de musique sundgauviennes.**

Par ailleurs, le Département a accompagné la dynamique de développement de l'offre culturelle sur le secteur d'ILLFURTH à travers **un Contrat Thématique de Développement Culturel avec la Communauté de communes du Secteur d'ILLFURTH pour la période 2007-2009**. En 2009, ce soutien s'est élevé à **34 000 €**.

► **La Lecture Publique**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

► Les Archives Départementales

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► Les équipements départementaux

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à Guebwiller, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 166 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'atèle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinational de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.
- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.

- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW), avec l'Autriche (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en Espagne, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin ;

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

180 personnes résidant dans le Territoire de Vie du Sundgau ont été conseillées en 2009.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles ;
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future ;
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme ;
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

Le CIIE est intervenu en 2009 dans le Territoire de vie du Sundgau à l'école élémentaire de BALSCHWILLER.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie du Sundgau

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie du Sundgau.

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie du Sundgau dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédant.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie du Sundgau**

• **Infrastructures routières / Grands projets routiers :**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissement Routier (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergures réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 millions €.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 322,5 millions € pour la réalisation d'infrastructures routières dans le Territoire de Vie du Sundgau, dont :

- la déviation de ASPACH,
- la déviation de BALLERSDORF,
- la déviation de DANNEMARIE,
- la déviation de RETZWILLER,
- la déviation de TAGSDORF – WITTERSDORF,
- le contournement de FERRETTE et VIEUX-FERRETTE,
- la liaison ALTKIRCH – MULHOUSE – BURNHAUPT-LE-BAS,
- la liaison de BALSCHWILLER – RETZWILLER,
- la liaison HIRSINGUE – WITTERSDORF,
- le barreau ouest d'ALTKIRCH.

Trois opérations ont été déclarées d'utilité publique : la déviation d'ASPACH, la déviation de BALLERSDORF et la déviation de RETZWILLER.

De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur leur programmation et l'évolution de leur coût financier (contraintes liées au sous-sol, aux études hydrauliques, aux études environnementales, à la concertation locale, à la propriété des sols...).

- **Opérations d'aménagement du réseau routier départemental :**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers...) dont le montant se situe en dessous de 1,9 millions € TTC, seuil des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Pour 2010, le Conseil Général prévoit d'investir pour des aménagements divers tels que :

- **le rehaussement de la RD181 à ILLFURTH,**
- **l'aménagement des carrefours de WINCKEL,**
- **la réalisation de l'avant projet du futur carrefour de la RD419/VC à FRANKEN,**
- **les études préliminaires pour l'aménagement de la RD16-II entre GRENTZINGEN et HUNDSBACH.**

- **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 Km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie du Sundgau, le Département a prévu de réaliser les liaisons cyclables suivantes :

- **la liaison HIRSINGUE / ROPPENTZWILLER,**
- **la liaison CARSPACH / WALHEIM,**
- **la liaison TAGSDORF / WILLER,**
- **la liaison BOUXWILLER / OLTINGUE,**
- **la liaison BALSCHWILLER / BUETHWILLER,**
- **la sécurisation de la traversée de la vélo-route NANTES-BUDAPEST à MONTREUX JEUNE.**

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un investissement de près de 10 000 000 € en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie du Sundgau, notamment pour :

- le réaménagement de la salle d'arts plastiques au collège Lucien Herr à ALTKIRCH,
- la restructuration des locaux, la mise en sécurité des combles, l'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures au collège Jean Monnet à DANNEMARIE,
- l'extension et la restructuration du collège Jean-Paul De Dadelsen à HIRSINGUE (construction d'un pôle technologie-sciences, d'un pôle CDI, d'une salle polyvalente, de sanitaires, de casiers élèves / restructuration de la vie scolaire, des locaux professeurs, des locaux médico-sociaux, de la demi-pension, de l'administration et du pôle artistique / acquisition de mobilier pour les zones restructurées et constructions neuves),
- la création d'un local casiers pour les élèves et la réalisation de travaux de maintenance et d'entretien (peinture, clôture et portail accès arrière + aménagements paysagers) au collège de la Largue à SEPPOIS-LE-BAS.

Il est à noter que le Conseil Général a consacré près de 16 500 000 € pour la construction du nouveau collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, qui a été mis en service à la rentrée 2009. Ouvert aux nouvelles technologies, très abouti en matière d'environnement durable, cet établissement préfigure le collège du XXIème siècle. Ce collège accueille les élèves de 13 communes du secteur de la Porte d'Alsace.

► Agir en faveur du développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau à travers la lecture publique

Compétence obligatoire en matière de lecture publique, l'Assemblée Départementale a adopté, le 20 juin 2003, le Schéma Départemental de Réorganisation et de Développement de la Lecture Publique.

Dans le cadre de ce schéma, le Conseil Général a décidé de construire à ALTKIRCH une Médiathèque Départementale territorialisée ouverte au public.

Ce futur site permettra de structurer l'offre de lecture publique dans le Territoire de Vie du Sundgau et de desservir plus efficacement et à moindre coût les communes du sud du département puisque deux médiabus y seront décentralisés.

La présence d'un équipement ouvert au public permettra à la Médiathèque Départementale de développer les missions actuellement indispensables de médiation et d'animation culturelle, pour attirer vers la lecture et la culture des publics exclus, fragiles ou peu sensibilisés à la nécessité d'une formation tout au long de la vie. Il permettra aussi de développer des actions en direction de la jeunesse et ce dès le plus jeune âge.

Le site, qui sera implanté sur le terrain de l'ancien collège d'ALTKIRCH, accueillera aussi directement le public du secteur d'ALTKIRCH, en échange d'une participation de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH à hauteur de 25% aux frais de fonctionnement, de la mise à disposition d'un terrain et d'une contribution financière liée aux surcoût de construction de cet équipement sur le terrain proposé.

D'une surface globale estimée à 1 550 m² pour une collection de près de 77 000 documents répartis entre le magasin des médiabus et les espaces de consultation publics la Médiathèque comprendra notamment :

- un espace tout public offrant un accès libre à des collections de livres, CD et DVD,
- des espaces d'accueil, y compris un lieu de lecture de la presse et d'exposition,
- des espaces de travail, notamment pour les jeunes étudiants,
- un vaste espace pour les petits où l'approche culturelle pourra être ludique,
- des espaces de formation, notamment à l'utilisation d'Internet, mais aussi à l'attention des personnels de petites bibliothèques du secteur,
- une salle d'animation culturelle,
- un garage permettant d'accueillir les médiabus,
- des espaces de travail pour le personnel.

Le coût des travaux de cette future Médiathèque Départementale est estimé à 3 565 000 € HT, auxquels s'ajoutent 690 000 € HT pour l'équipement mobilier et informatique.

► **Préserver le cadre de vie et protéger les ressources naturelles en eau potable du Sundgau**

L'approvisionnement en eau potable de 38 collectivités du Territoire de Vie du Sundgau pose problème sur le plan qualitatif (teneurs excessives en pesticides) ou quantitatif.

Le Conseil Général a décidé de mener, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau, une étude de recherche d'eau en deux phases pour l'amélioration de l'alimentation en eau du Sundgau.

Une première phase de l'étude a été réalisée en 2008. A travers un travail de recueil de données, de synthèse et de propositions de secteurs d'investigations pour les recherches d'eau et de prospection géophysique test, cette étude a permis de définir deux secteurs favorables dans le Territoire de Vie.

La deuxième phase de l'étude s'articule autour d'une importante campagne de prospection géophysique, de piézomètres test, d'exploitation des résultats et de proposition de sites pour la réalisation de forages de reconnaissance.

Concrètement, 40 km de profils électriques ont été installés en 2009 dans le Sundgau qui ont permis de proposer 5 sites de forages en eau. 3 forages de recherche en eau (appelés aussi piézomètres) d'une profondeur de 50 mètres chacun ont été réalisés en février et mars 2010 à HINDLINGEN, à HEIMERSDORF et à HIRTZBACH. Au cours de l'année 2010, deux autres forages d'une profondeur de 150 mètres chacun, seront réalisés.

En fonction des résultats obtenus, un nouveau schéma d'alimentation en eau du Sundgau pourra être proposé.

Cette étude de recherche en eau dans le Territoire de Vie Sundgau représente un investissement d'un coût de près de 435 000 € à la charge du Conseil Général.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie du Sundgau**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Dans cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie du Sundgau est maillé par un lieu de présence principal à ALTKIRCH (l'Antenne du Sundgau) et deux Antennes secondaires à DANNEMARIE et FERRETTE.

L'Antenne du Sundgau à Altkirch, première Antenne principale territorialisée du Conseil Général, a été ouverte au public le 3 mars 2008.

Les Antennes secondaires de DANNEMARIE et FERRETTE sont implantées provisoirement dans des locaux mis à disposition respectivement par la Ville de DANNEMARIE (au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville) et par la Communauté de Communes du Jura Alsacien (à l'Hôtel Communautaire à FERRETTE).

A terme, il est prévu d'installer ces Antennes secondaires dans des locaux appartenant au Conseil Général.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Un contrat de Territoire de Vie du Sundgau est conclu pour la période 2010-2013,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du xx xx xxxx,

d'une part,

et

- La Communauté de communes d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Canton de HIRSINGUE, représentée par Bernard LEY, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes Ill et Gersbach, représentée par André BOHRER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Jura Alsacien, représentée par Dominique DIRRIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Largue, représentée par Francis DEMUTH, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Porte d'Alsace, représentée par Gérard LENDEMAINE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Secteur d'ILLFURTH, représentée par Helmuth BIHL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Vallée de HUNDSBACH, représentée par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx xx xxxx ;
- Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, représenté par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 31 mai 2010 ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de RIESPACH-FELDBACH, représentée par François LITZLER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du xx xx xxxx ;
- La Commune d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune d'ASPACH, représentée par Antoine REICHLIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de BALLERSDORF, représentée par Bernard BOLORONUS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de FERRETTE, représentée par François COHENDET, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de FRANKEN, représentée par Hubert SCHERTZINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;

- La Commune de JETTINGEN, représentée par Jean-Claude COLIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de MONTREUX-VIEUX, représentée par André TRABOLD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune d'OLTINGUE, représentée par André SCHERRER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de RAEDERSDORF, représentée par André SONTAG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de WERENTZHOUSE, représentée par Yvette HAAS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de WOLFERSDORF, représentée par Christophe WEBER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Sundgau.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Le présent Contrat du Territoire de Vie du Sundgau prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

- Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
- Axe 1.2 : Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau
- Axe 1.3 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

- Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau
- Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

- Axe 3.1 : Accompagner la diversification agricole du Territoire
- Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 3.3 : Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau
- Axe 3.4 : Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations
- Axe 3.5 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe 4.1. : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Axe 4.2 : Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau

Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgaviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population

Axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Axe 5.2 : Encourager le développement des services à la personne

Axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Axe 6.2 : Soutenir le développement local

Enjeu transversal : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 :

Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », au « vademecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat.
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires.
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat.
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent.
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 22 exemplaires

ALTKIRCH, le 29 juin 2010

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Président de la
Communauté de Communes
d'ALTKIRCH

Le Président de la
Communauté de Communes
du Canton de HIRSINGUE

Jean-Luc REITZER

Bernard LEY

Le Président de la
Communauté de Communes
Ill et Gersbach

Le Président de la
Communauté de Communes
du Jura Alsacien

André BOHRER

Dominique DIRRIG

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Largue

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte d'Alsace

Francis DEMUTH

Gérard LENDEMAINE

Le Président de la
Communauté de Communes
du Secteur d'ILLFURTH

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de HUNDSBACH

Helmuth BIHL

René DANESI

Le Président du
Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Président du
SIAEP de RIEPSACH-FELDBACH

René DANESI

François LITZLER

Le Député-Maire de
la Commune d'ALTKIRCH

Jean-Luc REITZER

Le Maire de la
Commune de BALLERSDORF

Bernard BOLORONUS

Le Maire de
la Commune de FRANKEN

Hubert SCHERTZINGER

Le Maire de
la Commune de MONTREUX-VIEUX

André TRABOLD

Le Maire de
la Commune de RAEDERSDORF

André SONTAG

Le Maire de
la Commune de WOLFERSDORF

Christophe WEBER

Le Maire de la
Commune d'ASPACH

Antoine REICHLIN

Le Maire de
la Commune de FERRETTE

François COHENDET

Le Maire de
la Commune de JETTINGEN

Jean-Claude COLIN

Le Maire de
la Commune d'OLTINGUE

André SCHERRER

Le Maire de
la Commune de WERENTZHOUSE

Yvette HAAS

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 :									
Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises									
Axe 1.1 :									
Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes									
111	Complément à l'offre de service en matière d'accueil des entreprises au quartier Plessier	CC Altkirch	CARSPACH	490 500 €	2010	2011	490 500 €	15%	73 575 €
112	Etude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	40 000 €	2010	2011	40 000 €	29%	11 600 €
113	Aménagement de la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuilliers	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	1 500 000 €	2011	2012	1 500 000 €	15%	225 000 €
114	Aménagement de bâtiments et de structures d'accueil, équipés d'énergies renouvelables, pour les entreprises sur la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuilliers	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	1 400 000 €	2012	2013	1 400 000 €	20%	280 000 €
	<i>Aménagement d'autres zones d'activités sur le territoire de la Porte d'Alsace</i>	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	3 000 000 €	n.c		à examiner à mi parcours		
	<i>Extension de la zone d'activités du quartier Plessier</i>	CC Altkirch	CARSPACH	n.c	2012	2014	à examiner à mi parcours		
	<i>Création d'une desserte interne en très haut débit du quartier Plessier</i>	CC Altkirch	CARSPACH	n.c	2012		à examiner à mi parcours		
	<i>Création d'une zone d'activités de 7 hectares, destinée principalement à l'artisanat, entre le collège et la future déviation de FERRETTE - VIEUX-FERRETTE</i>	SIVOM FERRETTE VIEUX-FERRETTE	VIEUX-FERRETTE	750 000 €	2014		à examiner à mi parcours		
axe 1.2 :									
Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau									
121	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Aides directes aux entreprises	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	1 000 000 €	2010	2013	1 000 000 €	15%	150 000 €
122	Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 1 : Aménagement de l'îlot Mazarin	FERRETTE	FERRETTE	213 401 €	2010	2011	159 164 €	36%	57 299 €
123	Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 2 : Aménagement du RDC de la Halle au blé et de sa place pour accueillir le marché couvert et hebdomadaire.	FERRETTE	FERRETTE	256 630 €	2011	2012	256 630 €	36%	92 387 €
124	Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 3 : Réaménagement de la rue de la 1ère Armée	FERRETTE	FERRETTE	263 780 €	2013	2014	263 780 €	36%	94 961 €
Total Enjeu 1									984 821 €
Enjeu 2 :									
Développer l'attractivité touristique du Sundgau									
Axe 2.1 :									
Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau									
211	Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3	à définir	Sundgau	à définir	2011	2011	150 000 €	max 40%	60 000 €
Axe 2.2 :									
Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau									
221	Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau	CC Porte d'Alsace	DANNEMARIE RETZWILLER CHAVANNES-SUR-LETANG	30 000 €	2011	2011	30 000 €	29%	8 700 €
222	Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux	CC Jura Alsacien	Haut Sundgau	86 753 €	2010	2011	86 753 €	20%	17 351 €
Total Enjeu 2									86 051 €

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 3 :									
Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable									
axe 3.1 :									
Accompagner la diversification agricole									
311	Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Animation et Fonctionnement du GAL (agent de développement)	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Pays du Sundgau Pays de ST-LOUIS et des 3 Frontières	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
312	Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL			à définir	à définir	2010	2013	à définir	max 40%
axe 3.2 :									
Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
321	Elaboration d'un GERPLAN	CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	à définir	2010	2012	30 490 €	40%	12 196 €
322	Actions de préfiguration GERPLAN <i>Programme GERPLAN - Volet environnemental</i>			à définir	n.c	2013		à définir <i>à examiner à mi parcours</i>	max 40%
323	Elaboration d'un GERPLAN	CC Altkirch	CC Altkirch	à définir	2010	2012	30 490 €	40%	12 196 €
324	Actions de préfiguration GERPLAN <i>Programme GERPLAN - Volet environnemental</i>			à définir	n.c	2013		à définir <i>à examiner à mi parcours</i>	max 40%
325	Programme GERPLAN - Volet environnemental <i>Programme GERPLAN - Volet environnemental</i>	CC Vallée de Hundsbach	CC Vallée de Hundsbach	à définir	2010	2012	à définir	max 40%	107 000 €
326	Programme GERPLAN - Volet environnemental <i>Programme GERPLAN - Volet environnemental</i>			à définir	n.c	2013		à définir <i>à examiner à mi parcours</i>	max 40%
axe 3.4 :									
Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations									
341	Travaux de raccordement du nouveau forage de FELDBACH et de dilution des eaux de sources de RIESPACH Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable Travaux de liaison d'eau potable	SIAEP RIESPACH- FELDBACH CC Ill et Gersbach CC Vallée de Hundsbach	FELDBACH RIESPACH ROPPENTZWILLER - STEINSOULTZ JETTINGEN	1 611 000 € 150 000 € 150 000 €	2010 2011 2010	2011	1 147 000 € en attente Etude eau en attente Etude eau	30%	344 100 €
axe 3.5 :									
Soutenir les actions environnementales et de développement durable									
351	Réalisation d'une déchetterie intercommunale	CC Ill et Gersbach	STEINSOULTZ - WALDIGHOFFEN	328 000 €	2010	2011	328 000 €	30%	98 400 €
352	Aménagement et sécurisation des sites intercommunaux à gravats	CC Vallée de Hundsbach	FRANKEN WITERSDORF	20 000 €	2010	2010	20 000 €	15%	3 000 €
353	Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace <i>Mise en place de déchetteries sur le territoire du Jura Alsacien</i>	CC Porte d'Alsace CC Jura Alsacien	Porte d'Alsace n.c	110 000 € n.c	2010 2011	2011	110 000 € <i>à examiner à mi parcours</i>	15%	16 500 €
354	Aménagement d'une pompe à chaleur et de radiants à eau pour assurer le chauffage du COSEC		DANNEMARIE	70 000 €	2011	2011	70 000 €	40%	28 000 €
355	Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique	CC Porte d'Alsace	REZSWILLER	6 200 €	2011	2011	6 200 €	40%	2 480 €
356	Mise en place d'une production photovoltaïque à la Maison de la Nature		ALTENACH	40 000 €	2011	2011	40 000 €	40%	16 000 €
357	Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Giardoni : 1ère phase : Sécurisation et démolition <i>Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Giardoni : 2ème phase : aménagement du site</i>	WOLFERSDORF	WOLFERSDORF	250 000 € 450 000 €	2010 2011	2011 2012	150 000 € <i>à examiner à mi parcours</i>	28%	42 400 €
								Total Enjeu 3	886 676 €

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 4 :									
Enjeu 4 :									
Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux									
Axe 4.1 :									
Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau									
411	Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au blé	ALTKIRCH	ALTKIRCH	1 159 800€	2010	2011	1 159 800€	10%	115 980€
412	Construction d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture	CC Altkirch	ALTKIRCH	1 621 316€	2010	2011	1 621 316€	22%	356 690€
413	Contrat Culturel de Territoire	CC Secteur d'llfurth	CC Secteur d'llfurth	à définir	2011	2013	210 000€	max 40%	84 000€
axe 4.3 :									
Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau									
431	Revalorisation du Musée des Amoureux - Agrandissement et mise aux normes de l'accessibilité	WERENTZHOUSE ou association "Le Musée des Amoureux et du patrimoine sundgauvien"	WERENTZHOUSE	270 000€	2010	2011	270 000€	20%	54 000€
432	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 1 - Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée			30 000€	2010	2010	30 000€	20%	6 000€
433	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 2 - Rénovation des façades et de la toiture		OLTINGUE	95 000€	2011	2011	95 000€	20%	19 000€
434	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 3 - Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite			175 000€	2013	2013	175 000€	20%	35 000€
435	Restauration du château d'eau		MONTRÉUX-VIEUX	150 000€	2010	2011	150 000€	20%	30 000€
Total Enjeu 4									700 670€

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 5 :									
Poursuivre le développement des services à la population									
axe 5.1 :									
Soutenir l'offre d'équipements sportifs									
511	Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale	CC Secteur d'Ilfurth	TAGOLSHEIM	4 000 000 €	2011	2012	4 000 000 €	10%	400 000 €
512	Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale	CC Jura Alsacien	FERRETTE	4 000 000 €	2013	2014	4 000 000 €	10%	400 000 €
513	Restructuration de la piscine de plein-air	ALTkirch	ALTkirch	1 285 518 €	2010	2011	1 285 518 €	5%	64 276 €
	<i>Création d'une zone d'activité aquatique et touristique (Piscine, camping...)</i>	n.c	DANNEMARIE	9 400 000 €			à examiner à mi parcours		
514	Création d'un éclairage pour un classement fédéral du terrain de football communal	RAEDERSDORF	RAEDERSDORF	38 277 €	2010	2010	38 277 €	20%	7 655 €
515	Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal	BALLERSDORF	BALLERSDORF	42 041 €	2010	2010	42 041 €	20%	8 408 €
	<i>Construction d'un complexe sportif à RESPACH/FELDBACH</i>	n.c	n.c	n.c			à examiner à mi parcours		
axe 5.2 :									
Encourager le développement des services à la population									
521	Construction d'un multi-accueil petite enfance (halte-garderie, crèche, RAM et périscolaire)	CC Porte d'alsace	DANNEMARIE	1 578 000 €	2011	2012	750 000 €	30%	225 000 €
522	Création d'une micro-crèche	CC Jura Alsacien	FERRETTE	350 000 €	2010	2010	350 000 €	30%	105 000 €
	<i>Création d'une micro-crèche</i>	CC Jura Alsacien	OLTINGUE	n.c	2011	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Réhabilitation du centre administratif en "Maison de la santé"</i>	HIRSINGUE	HIRSINGUE	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Création d'un service à la population dans un ancien centre de loisirs</i>	COURTAVON	COURTAVON	n.c			à examiner à mi parcours		
axe 5.3 :									
Concrétiser les actions liées à la problématique Transport									
531	Réalisation d'une piste cyclable reliant HOCHSTATT / FROENINGEN / ILLFURTH Collège	CC Secteur d'Ilfurth	HOCHSTATT FROENINGEN ILLFURTH	691 299 €	2013	2013	691 299 €	27%	186 651 €
532	Réalisation d'une liaison cyclable entre la sortie sud de SPECHBACH LE HAUT et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin	CC Secteur d'Ilfurth	SPECHBACH-LE-HAUT SPECHBACH-LE-BAS HEIDWILLER	258 786 €	2013	2013	258 786 €	27%	69 872 €
533	Création d'une liaison cyclable intercommunale entre ALTkirch et ASPACH	ASPACH	ASPACH	35 538 €	2011	2011	35 538 €		8 174 €
		ALTkirch	ALTkirch	35 538 €	2011	2011	35 538 €	23%	8 174 €
534	Réalisation d'un itinéraire cyclable intercommunal entre JETTINGEN et FRANKEN	JETTINGEN	JETTINGEN	50 265 €	2010	2010	50 265 €	26%	13 069 €
		FRANKEN	FRANKEN	21 118 €	2010	2010	21 118 €		5 491 €
	<i>Réalisation d'une liaison entre la piste cyclable de la Largue et la piste cyclable TRAUBACH-BUETHWILLER, via le collège de DANNEMARIE et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin</i>	n.c	TRAUBACH-LE-BAS WOLFERSDORF DANNEMARIE MANSPACH	n.c			à examiner à mi parcours		
535	Contrats Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation)	Communautés de Communes	Communautés de Communes	à définir	2010	2013	selon déficit	50%	70 000 €
Total Enjeu 5									1 571 769 €

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 6 :									
Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau									
axe 6.1 :									
Soutenir l'urbanisme et l'aménagement									
611	Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	à définir	2010	2012	265 968 €	33%	87 770 €
axe 6.2 :									
Soutenir le Développement local									
621	Agents de Développement Généralistes	CC Altkirch CC Secteur d'llfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	CC Altkirch CC Secteur d'llfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	960 000 €	2010	2013	960 000 €	50%	480 000 €
622	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Altkirch CC Secteur d'llfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	CC Altkirch CC Secteur d'llfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	640 000 €	2010	2013	640 000 €	30%	192 000 €
623	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Porte d'Alsace CC Jura Alsacien CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	CC Porte d'Alsace CC Jura Alsacien CC Canton de Hirsingue/III et Gersbach/La Largue	384 000 €	2010	2013	384 000 €	20% ou 30%	102 400 €
624	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Secteur d'llfurth CC Porte d'Alsace	CC Secteur d'llfurth CC Porte d'Alsace	90 000 €	2012	2013	90 000 €	50%	45 000 €
625	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiaire d'une charte de développement	Sundgau	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	340 000 €
Total Enjeu 6									1 247 170 €

Fiches descriptives des projets



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Complément à l'offre de service en matière d'accueil des entreprises au quartier Plessier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

quartier Plessier - ALTKIRCH/CARSPACH

Description du projet :

Réhabilitation du bâtiment n°23 du quartier Plessier (ancienne friche militaire) pour y accueillir des jeunes entreprises qui recherchent des locaux de petites et moyennes surfaces avec des services et/ou des coûts mutualisés.

- au rez-de-chaussée : un local artisanal + aménagement de sanitaires
- 1er étage : 2 parties (aile gauche et aile droite) comprenant chacune 3 cellules et un bloc sanitaires
- 2ème étage : 2 parties (aile gauche et aile droite) comprenant chacune un plateau paysager de 75 m² et un bloc sanitaires

Les 3 niveaux sont reliés par une nouvelle cage d'escalier et un ascenseur les desservant à partir du niveau entrée pour permettre l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Entreprises et artisans du Territoire de Vie
- * Personnes à mobilité réduite (accessibilité)



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Etude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Description du projet :

Réalisation d'une étude de faisabilité sur le développement de zones d'activités (ZA) sur le territoire intercommunal de la Porte d'Alsace.

L'étude portera notamment sur les potentiels de développement de ZA, le phasage de développement, la taille des parcelles, le type d'accueil nécessaire (bâtiments relais, village d'entreprises, pépinière, hôtel d'entreprises...), le type d'activités à développer pour les années à venir, l'impact financier dû à la suppression de la taxe professionnelle, la recherche de solutions pour diversifier les ressources financières, l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de ZA....

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...
- * les collectivités concernées par ces zones

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	40 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	29%
▶ Montant de la subvention :	11 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	28 400 €	11 600 €					40 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* qualité de l'étude rendue
* préconisations de l'étude

Remarques éventuelles :
L'étude devra avoir pour objectif de prioriser une ZA sur le territoire de la Porte d'Alsace et de fixer un échéancier d'aménagement de cette ZA. A défaut, le Département pourra restreindre une éventuelle aide ultérieure à une seule zone.



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Aménagement de la 2ème tranche de la Zone d'Activités des Tuiliers

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

RETSWILLER

Description du projet :

Aménagement de la 2ème tranche (10 hectares) de la Zone d'activités intercommunale de RETSWILLER : aménagement, nivellement du site, démolition des anciennes fondations, implantation d'énergies renouvelables pour l'éclairage public, production d'énergies propres...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, secteur Nord et Ouest du Territoire de Vie du Sundgau, communes du Territoire de BELFORT limitrophes

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...
- * les collectivités concernées par ces zones
- * habitants du Territoire de Vie et au-delà (clientèle et employés)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Commercialisation des terrains	
	475 000 €	225 000 €	200 000 €	200 000 €		400 000 €	1 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre d'emplois créés
* nombre d'entreprises accueillies
* nombre d'entreprises créées
* typologie et activités des entreprises accueillies

Remarques éventuelles :
Une première tranche de 4 hectares avait été aménagée sur la ZA des Tuiliers en 2001. Lors de leur implantation, les 8 entreprises de la zone totalisaient 35 emplois. A ce jour, un total de 100 emplois a été recensé.
Les 10 hectares de la 2ème tranche seront développés suivant les même objectifs que la 1ère tranche (développer les entreprises du secteur et créer de l'emploi). En complément, des infrastructures d'accueil pour les entreprises sont envisagées (village d'entreprises, pépinière...?).



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Aménagement de bâtiments et de structures d'accueil , équipés d'énergies renouvelables, pour les entreprises sur la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuiliers

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

RETZWILLER

Description du projet :

Aménagement d'un village d'entreprises, de bâtiments relais, alimentés en énergies renouvelables (solaire, thermique, photovoltaïque...) pour l'accueil et le développement d'entreprises, dans le cadre du retour d'expérience de la 1ère tranche.

Mise à disposition de locaux pour les jeunes entreprises ayant peu de disponibilité financière.

Ces aménagements doivent faciliter, à terme, la vente des terrains de la 2ème tranche.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, secteur nord et ouest du Territoire de Vie du Sundgau, communes du Territoire de BELFORT limitrophes

Public visé :

Les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	--------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	280 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Alsabail	
	420 000 €	280 000 €		200 000 €		500 000 €	1 400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre d'emplois créés
* nombre d'entreprises accueillies
* nombre d'entreprises créées
* typologie et activités des entreprises accueillies

Remarques éventuelles :
Depuis la mise en service de la zone d'activités en 2001, plus de 70 porteurs ont été rencontrés. 30 à 40% ne souhaitent pas acheter dans l'attente d'une relance économique et opteraient plutôt pour une mise à disposition d'un local en location. Les entreprises déjà implantées souhaiteraient un réseau collectif de production d'énergies au sein de la zone afin de ne plus être tributaires des énergies fossiles.
Le projet devra respecter les préconisations de l'étude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace (fiche projet n°112).



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Opération collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Aides directes aux entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau (112 communes)

Description du projet :

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale.

L'OCM du Sundgau est composée de 2 volets :

- un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).
- un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat sur le Territoire de Vie du Sundgau, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et d'artisans du Territoire).

La participation indiquée du Conseil Général porte sur la partie "aides directes aux entreprises".

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Artisans et commerçants du Sundgau
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 1 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 000 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 150 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région		
	150 000 €	150 000 €		400 000 €	300 000 €		1 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de dossiers soutenus
- * Typologie des travaux entrepris
- * Typologie des commerces et locaux artisanaux soutenus
- * Evaluation spatiale dans le Territoire de Vie des commerces et locaux artisanaux soutenus

Remarques éventuelles :

Une étude sur le commerce dans le Sundgau a été réalisée en 2008 par le cabinet ISERCO pour l'association du Pays du Sundgau.
Une participation financière départementale de 10 465 € a été allouée pour la réalisation de cette étude (soit 25 % du coût de l'étude).



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Revitalisation et aménagement du Bourg Centre de FERRETTE - 1ère phase

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Aménagement de l'ilôt Mazarin :
Création d'un cheminement piéton continu et création d'un parking proche des activités.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut Sundgau / Jura Alsacien

Public visé :

- * Artisans et commerçants
- * Touristes
- * Habitants de FERRETTE et ses alentours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 213 401 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 159 164 €
- ▶ Taux d'intervention : 36%
- ▶ Montant de la subvention : 57 299 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région		
	156 102 €	57 299 €					213 401 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Questionnaire de satisfaction clients/commerçants/habitants

Remarques éventuelles :

Une étude diagnostic a été entreprise par la commune de FERRETTE en 2009 sur l'état urbain de la ville centre.

Cette étude a souligné la fragilité du centre-ville de FERRETTE. Plus de 25% des locaux commerciaux ne sont pas occupés. La désertification du centre-ville par les commerçants et les habitants (logement) est avérée. Ce constat est d'autant plus dommageable que la commune de FERRETTE dispose par ailleurs d'atouts touristiques et historiques indéniables et reconnus.

La commune de FERRETTE souhaite lancer une action de redynamisation urbaine et paysagère forte du centre-ville du chef-lieu de canton pour inverser la tendance et redonner confiance à l'initiative privée tant en matière d'habitat que de commerces et services.

Une programmation d'aménagements publics en 4 phases est prévue de 2010 à 2015.

Cette programmation publique est complémentaire à la dynamique de l'OCM du Sundgau pour les commerçants et artisans (aides directes et programme d'animations commerciales).



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Revitalisation et aménagement du Bourg Centre de FERRETTE - 2ème phase

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Aménagement du rez-de-chaussée de la Halle au blé et de sa place pour accueillir le marché couvert et hebdomadaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut Sundgau / Jura Alsacien

Public visé :

- * Artisans et commerçants
- * Touristes
- * Habitants de FERRETTE et ses alentours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 256 630 € HT ou TTC Invest ou Fonct**Participation départementale :**

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 630 €**
- ▶ Taux d'intervention : **36%**
- ▶ Montant de la subvention : **92 387 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région		
	164 243 €	92 387 €					256 630 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Questionnaire de satisfaction clients/commerçants/habitants

Remarques éventuelles :

Une étude diagnostic a été entreprise par la commune de FERRETTE en 2009 sur l'état urbain de la ville centre.

Cette étude a souligné la fragilité du centre-ville de FERRETTE. Plus de 25% des locaux commerciaux ne sont pas occupés. La désertification du centre-ville par les commerçants et les habitants (logement) est avérée. Ce constat est d'autant plus dommageable que la commune de FERRETTE dispose par ailleurs d'atouts touristiques et historiques indéniables et reconnus.

La commune de FERRETTE souhaite lancer une action de redynamisation urbaine et paysagère forte du centre-ville du chef-lieu de canton pour inverser la tendance et redonner confiance à l'initiative privée tant en matière d'habitat que de commerces et services.

Une programmation d'aménagements publics en 4 phases est prévue de 2010 à 2015.

Cette programmation publique est complémentaire à la dynamique de l'OCM du Sundgau pour les commerçants et artisans (aides directes et programme d'animations commerciales).



Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Revitalisation et aménagement du Bourg Centre de FERRETTE - 3ème phase

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Réaménagement de la rue de la 1ère Armée (agrandissement des trottoirs, amélioration de la circulation piétonne, création d'un nouvel escalier d'accès au parking de l'église). Projet en concertation avec le CG68 pour l'implantation de l'antenne secondaire de Ferrette.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut Sundgau / Jura Alsacien

Public visé :

- * Artisans et commerçants
- * Touristes
- * Habitants de FERRETTE et ses alentours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : 263 780 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 263 780 €
- ▶ Taux d'intervention : 36%
- ▶ Montant de la subvention : 94 961 €

Plan de financement prévisionnel :

Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
		Europe	Etat (FISAC)	Région			
168 819 €	94 961 €					263 780 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Questionnaire de satisfaction clients/commerçants/habitants

Remarques éventuelles :

Une étude diagnostic a été entreprise par la commune de FERRETTE en 2009 sur l'état urbain de la ville centre.

Cette étude a souligné la fragilité du centre-ville de FERRETTE. Plus de 25% des locaux commerciaux ne sont pas occupés. La désertification du centre-ville par les commerçants et les habitants (logement) est avérée. Ce constat est d'autant plus dommageable que la commune de FERRETTE dispose par ailleurs d'atouts touristiques et historiques indéniables et reconnus. La commune de FERRETTE souhaite lancer une action de redynamisation urbaine et paysagère forte du centre-ville du chef-lieu de canton pour inverser la tendance et redonner confiance à l'initiative privée tant en matière d'habitat que de commerces et services.

Une programmation d'aménagements publics en 4 phases est prévue de 2010 à 2015.

Cette programmation publique est complémentaire à la dynamique de l'OCM du Sundgau pour les commerçants et artisans (aides directes et programme d'animations commerciales).



Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.1 - Valoriser la mise en oeuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3

Maîtrise d'ouvrage :

Acteurs du Tourisme et institutions du Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

En 2007, une expertise touristique du Pays du Sundgau a été réalisée par le cabinet d'études SOMIVAL et était portée par le Conseil Général dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité, dans l'objectif d'accompagner le Sundgau dans la définition d'une stratégie touristique globale et d'actions.

Depuis juillet 2008, deux Contrats Thématiques Tourisme du Sundgau ont été conclus entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique :

- Un 1er contrat a été réalisé sur la période 15 juillet 2008 - 14 juillet 2009 pour une participation départementale de 60 000 €.
- Un 2ème contrat a été réalisé sur la période 15 juillet 2009 - 31 décembre 2010 pour une participation départementale de 60 000 €.

Il s'agit ici du 3ème et dernier contrat Thématique Tourisme du Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes (toute clientèle)
- * Professionnels du tourisme
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **150 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	90 000 €	60 000 €						150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'actions réalisées et soutenues par le Département

Remarques éventuelles :

Le programme d'actions sera détaillé dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n°3 qui sera élaboré au courant de l'année 2010.



Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.2 - Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

- * DANNEMARIE (siège de la Communauté de Communes)
- * WOLFERSDORF (relais nautique)
- * CHAVANNES SUR L'ETANG (aire d'accueil)

Description du projet :

Mise en place de points d'accueil et d'information touristique dans les lieux fréquents d'arrêt des touristes pour présenter et promouvoir le Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes (toutes clientèles)
- * Professionnels du tourisme
- * Habitants du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	30 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	29%
▶ Montant de la subvention :	8 700 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	11 300 €	8 700 €	10 000 €				30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Indicateurs de fréquentation du point d'accueil touristique à DANNEMARIE

Remarques éventuelles :
L'objectif est que la Porte d'Alsace, point d'entrée de nombreux touristes dans le Sundgau, devienne un relais complémentaire de l'Office Intercommunautaire du Sundgau sur le territoire.



Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.2 - Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Circuit pédestre de 150 km dans le Haut Sundgau (étapes à FERRETTE, OBERLARG ou LUCELLE, LUTTER et LEYMEN)
Une partie du circuit passe par la Suisse et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Description du projet :

Ce projet s'articule autour de 3 axes :

- Concevoir un itinéraire pédestre balisé (150 Km) dont le fil conducteur serait les trois châteaux jalonnant le Jura Alsacien (FERRETTE, Le Landskron à LEYMEN et le Morimont à OBERLARG).
- Concevoir un produit touristique « clés en mains » (court séjour) comprenant l'hébergement, la restauration, le transport des bagages, la mise à disposition d'un topoguide, commercialisé sous forme de « package »
- Valoriser, par le biais d'une brochure touristique et d'une signalétique intra muros, les trois châteaux du territoire.

Ce projet fait partie intégrante de l'axe de développement des produits touristiques d'itinérance défini dans le cadre de l'expertise touristique réalisée sur le Territoire de Vie du Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau (massif du Jura Alsacien)
- * Territoire de Vie des 3 Pays (CC de la Porte du Sundgau)

Public visé :

- * Touristes (tout public)
- * Professionnels du Tourisme (restaurateurs, hébergeurs...)
- * Habitants du Territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 86 753 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 86 753 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 17 351 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat	Région	Convention interrégionale Massif des Vosges	
	25 909 €	17 351 €	8 675 €		10 156 €	24 662 €	86 753 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de produits "clés en main" vendus
- * Nombre de guides et brochures touristiques distribués
- * Impact médiatique du projet
- * Nombre de restaurateurs et hôteliers adhérents à la démarche

Remarques éventuelles :

En cohérence avec l'expertise touristique, il apparaît opportun de poursuivre le développement des activités de nature avec, après le cyclotourisme, la randonnée pédestre d'itinérance. Toutefois, à l'heure actuelle, aucun produit complet de randonnée d'itinérance n'est proposé. Tout comme pour le vélo, les touristes sont contraints de préparer eux-même leur séjour dans le Jura Alsacien (définir les itinéraires, choisir et réserver l'hébergement, le restaurant,...). Cela ne correspond pas à la réalité du marché. En effet, les clients recherchent aujourd'hui des produits "clés en main" où ils n'ont à se soucier de rien.

Par ailleurs, le Sundgau dispose de trois édifices majeurs ancrés dans l'histoire et qui ont toute légitimité pour servir de fil conducteur à un itinéraire pédestre permettant de découvrir le Jura Alsacien et ses nombreuses richesses. Ces trois châteaux, classés Monuments Historiques, sont en effet les vitrines historiques du territoire et le constat actuel est qu'ils ne sont, pour certains, que très passablement mis en valeur.



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.1 - Accompagner la diversification agricole

Intitulé du projet :

**Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Axe Animation et Fonctionnement du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

ALTKIRCH (siège du Syndicat Mixte pour le Sundgau)

Description du projet :

Le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois-Frontières, constitué dans le cadre de la programmation européenne LEADER 2007-2013, a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire.

La réussite de ce GAL, qui englobe les Territoires de Vie du Sundgau et le Territoire de Vie des 3 Pays, repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace. Un poste de chargé de mission LEADER a été créé au sein du GAL. Le Pays du Sundgau est chargé de l'animation.

Au regard des axes de travail du GAL qui contribue en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN, le soutien du Conseil Général dans cet axe "Animation et Fonctionnement du GAL" porte uniquement sur le financement d'un poste d'animateur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des 3 Pays

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions publiques...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **128 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **128 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **38 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	89 600 €	38 400 €					128 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre de dossiers montés et suivis par l'animateur GAL

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée annuellement, selon les critères en vigueur pour les postes d'agents de développement spécialisés (vademecum du développement local).



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.1 - Accompagner la diversification agricole

Intitulé du projet :

Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL

Maîtrise d'ouvrage :

Selon porteurs de projets autorisés au titres des axes retenus du GAL

Localisation du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des 3 Pays

Description du projet :

Enveloppe spécifique permettant de cofinancer des projets présentés dans le cadre du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS/3 Frontières qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales et s'inscrivant dans les axes suivants :

- * Axe 311 : Diversification vers des mesures non agricoles
- * Axe 323-E : Conservation et mise en valeur du Patrimoine culturel

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des Trois Pays

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions locales...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	20 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets soutenus
* Typologie des projets soutenus

Remarques éventuelles :
Enveloppe spécifique totale de 30 000 €, abondée à 2/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau (20 000€) et 1/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays (10 000€).



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Elaboration d'un GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Description du projet :

Elaboration d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain :

- * Elaboration d'un état des lieux des paysages et des milieux naturels
- * Mise en perspective des changements ayant affecté le territoire au cours du temps (évolution du paysage)
- * Bilan de ces changements
- * appréciation des conséquences actuelles
- * Définition de l'évolution probable du territoire et des paysages dans l'avenir en fonction des choix de gestion
- * Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :

à définir

~~HT~~ ou TTC~~Invest~~ ou Fonct**Participation départementale :**

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 490 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **12 196 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	18 294 €	12 196 €					30 490 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'étude rendue
- * Mobilisation des acteurs du territoire autour du projet
- * Programme pluriannuel découlant de l'étude GERPLAN

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Actions de préfiguration GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Description du projet :

Réalisation d'actions de préfiguration GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	23 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	23 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Elaboration d'un GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Description du projet :

Elaboration d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain :

- * Elaboration d'un état des lieux des paysages et des milieux naturels
- * Mise en perspective des changements ayant affecté le territoire au cours du temps (évolution du paysage)
- * Bilan de ces changements
- * Appréciation des conséquences actuelles
- * Définition de l'évolution probable du territoire et des paysages dans l'avenir en fonction des choix de gestion
- * Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **à définir** ~~HT ou TTC~~ ~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 490 €**
▶ Taux d'intervention : **40%**
▶ Montant de la subvention : **12 196 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	18 294 €	12 196 €					30 490 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'étude rendue
- * Mobilisation des acteurs du territoire autour du projet
- * Programme pluriannuel découlant de l'étude GERPLAN

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Actions de préfiguration GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Description du projet :

Réalisation d'actions de préfiguration GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	23 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	23 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Localisation du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	107 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	107 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Ill et GERSBACH

Localisation du projet :

Communauté de Communes Canton de HIRSINGUE
Communauté de Communes Ill et Gersbach
Communauté de Communes de la Largue

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Canton de HIRSINGUE
Communauté de Communes Ill et Gersbach
Communauté de Communes de la Largue

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	100 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.4 - Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

Intitulé du projet :

Travaux de raccordement du nouveau forage de FELDBACH et de dilution des eaux de sources de RIESPACH

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de RIESPACH-FELDBACH

Localisation du projet :

FELDBACH et RIESPACH

Description du projet :

Equipement d'un forage à FELDBACH.
Mise en place d'une conduite entre le forage et le bassin.
Equipement du bassin et de la station de pompage de RIESPACH.
Mise en place d'une conduite entre le bassin et la station de pompage de RIESPACH.

Aire géographique de rayonnement du projet :

RIESPACH/FELDBACH

Public visé :

Habitants des communes de RIESPACH et FELDBACH

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	1 611 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 147 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	344 100 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
	703 050 €	344 100 €				563 850 €	1 611 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir

Remarques éventuelles :
La dépense subventionnable retenue par le Conseil Général correspond aux travaux de raccordement (équipement du puits existant et conduites intercommunales), hors travaux liés au réservoir.



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Réalisation d'une déchetterie intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Ill et Gersbach

Localisation du projet :

STEINSOULTZ / WALDIGHOFFEN

Description du projet :

Création d'une déchetterie intercommunale

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Ill et Gersbach

Public visé :

Habitants de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	328 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	328 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	98 400 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (DDR)	Région		
	179 600 €	98 400 €		50 000 €			328 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Tonnage des déchets récupérés
* Qualité du tri
* Statistiques de fréquentation du site

Remarques éventuelles :



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Aménagement et sécurisation des sites intercommunaux à gravats

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Localisation du projet :

FRANKEN et WITTERSDORF

Description du projet :

Aménagement et sécurisation de 2 sites intercommunaux à gravats à FRANKEN et WITTERSDORF et installation d'une clôture autour des sites

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Public visé :

Habitants de la Vallée de HUNDSBACH

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	20 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME	
	11 000 €	3 000 €				6 000 €	20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Conformité par rapport aux normes de sécurité
* Statistiques de fréquentation des sites

Remarques éventuelles :



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

ALTENACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BERNWILLER, BRECHAUMONT,
DANNEMARIE, FALKWILLER, GOMMERSDORF, HAGENBACH, MONTREUX-VIEUX,
REZWILLER, TRAUBACH-LE-HAUT, VALDIEU-LUTRAN

Description du projet :

Mise aux normes de 13 plateformes de collecte des déchets verts :
* 2010 mise aux normes des quais
* 2011 mise aux normes du contrôle d'accès

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	110 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	110 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	16 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME	
	57 500 €	16 500 €				36 000 €	110 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Conformité par rapport aux normes de sécurité
* Statistiques de fréquentation des sites

Remarques éventuelles :



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Aménagement d'une pompe à chaleur et de radiants à eau pour assurer le chauffage du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

COSEC à DANNEMARIE

Description du projet :

Dépose des radiants gaz existants, fourniture et pose de radiants à eau et d'une pompe à chaleur pour réduire la consommation d'énergie fossile.

Mise en place d'un panneau pédagogique pour sensibiliser la population.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Elèves du collège
- * Associations utilisatrices du COSEC en soirée et week-end
- * Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	70 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	70 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	28 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	42 000 €	28 000 €					70 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Diminution de la consommation d'énergie fossile

Remarques éventuelles :



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Relais nautique à RETWILLER

Description du projet :

Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique.
Mise en place d'un panneau pédagogique pour sensibiliser la population.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Utilisateurs du relais nautique
- * Habitants de la Porte d'alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	6 200 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	6 200 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	2 480 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 720 €	2 480 €					6 200 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Quantité d'énergie produite

Remarques éventuelles :



Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise en place d'une production photovoltaïque à la Maison de la Nature

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'alsace

Localisation du projet :

Maison de la Nature à ALTENACH

Description du projet :

Mise en place d'énergies renouvelables pour réduire les consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires : production photovoltaïque à la Maison de la nature du Sundgau (phase étude 2010 - phase travaux 2011).
Pose d'un panneau pédagogique pour l'information tout public.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Visiteurs de la Maison de la Nature
- * Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux :
- ▶ date de fin des travaux :



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Gilardoni - 1ère phase : Etude, sécurisation et démolition

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WOLFERSDORF

Localisation du projet :

WOLFERSDORF

Description du projet :

- * Etude de faisabilité (AMO, sondage de sol, contrôle technique, etc...) sur la requalification de la friche Sturm/Gilardoni (parcelle de 153,33 ares)
- * Mise en sécurité des lieux :
 - Clôtures
 - Démolition superstructure
 - Démolition / Excavation / Dépollution (sous-sol)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	250 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **28%**
- ▶ Montant de la subvention : **42 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (DGE)	Région		
	177 600 €	42 400 €		30 000 €			250 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Résultats de l'étude de faisabilité

Remarques éventuelles :

La dépense subventionnable retenue du Conseil Général porte sur :

- * l'étude de faisabilité (40% d'une dépense subventionnable de 40 000 €)
- * Les clôtures et la démolition de la superstructure (24% d'une dépense subventionnable de 110 000 €)

Selon les résultats de l'étude, il est prévu le potentiel aménagement du site dans un second temps en 2011-2012. Le soutien du Conseil Général pour cette seconde phase sera examiner lors de la révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et selon les résultats et préconisations de l'étude.



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé

Maîtrise d'ouvrage :

commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Patrimoine remarquable de la Ville d'ALTKIRCH, la Halle au Blé est située en centre-ville avec un parc de stationnement important immédiat.

Son organisation intérieure et ses équipements sont aujourd'hui désuets. Il convient d'entreprendre des travaux de restructuration de manière à renforcer sa position dans le chef-lieu d'arrondissement et de lui redonner un rôle majeur dans la vie culturelle, comme lieu d'échanges et d'expressions. L'opération vise à moderniser le bâtiment de la Halle au Blé de manière à lui conférer un véritable statut de salle de spectacles et de conférences tout en maintenant des possibilités multiples et variées pour d'autres utilisations telles que des expositions, les repas réunissant les personnes âgées, des kermesses...

Les aménagements devront permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la grande salle pour atteindre 400 places.

Un soin particulier sera attaché à la qualité de l'éclairage et de l'acoustique. La scène pourra être amovible afin d'offrir plus de souplesse en terme d'utilisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)
- * Scolaires
- * Associations
- * Institutions

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 1 159 800 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 159 800 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 115 980 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	583 601 €	115 980 €			460 219 €		1 159 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
- * Nombre d'entrées / variation de la fréquentation
- * Nombre de spectacles culturels
- * Taux d'occupation des salles

Remarques éventuelles :

Les impacts attendus sont les suivants :

- * Réaffirmer l'attractivité d'ALTKIRCH comme lieu d'échange et d'expression culturelle
- * Développer l'offre culturelle
- * Etre un fort outil de cohésion sociale

La commune attachera une importance particulière à ce que les travaux engagés permettent de diminuer de manière conséquente les dépenses de fonctionnement en énergie. La priorité sera donnée à des produits et des équipements disposant de labels et respectant la planète.



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Construction d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH - site commun à la future Médiathèque Départementale du Sundgau

Description du projet :

L'attractivité de la MJC d'ALTKIRCH dépasse le territoire intercommunal (46% des inscrits pour les activités d'été habitent en dehors de la CC d'ALTKIRCH). Avec plus de 1 700 inscrits en 2008, les locaux sont devenus inadaptés (peu de locaux d'activités, manque de créneaux horaires pour les salles de sport...).

L'objectif est de créer, sur le site qui accueillera aussi la future Médiathèque Départementale du Sundgau, un bâtiment d'accueil ouvert à tous, fortement identifiable, permettant une mise en réseau optimale des partenaires avec une organisation renforcée et une capacité d'innovation constante. Le bâtiment, d'une surface d'environ 842m², sera composé de :

- * un point central accueil, information pour les jeunes ou tout autre usager, mais aussi point ressource pour tous. Il s'agira d'y intégrer un espace d'exposition.

- * des locaux de l'administration générale, avec les espaces de travail, de réunion et spécifiques au personnel,

- * un lieu réservé pour les jeunes, appelé "foyer", privilégiant la détente, les jeux, les discussions, que les jeunes pourraient s'approprier de manière forte.

- * des locaux généraux d'activités régulières, comprenant :

- une salle d'activités, polyvalente, dont les dimensions et le volume autorisent le maximum d'activités diverses : sport, cirque, grandes réunions, théâtre....

- une salle de musique spécifique : Insonorisée, avec des rangements propres, elle permettra toutes les pratiques musicales (cours, répétitions, groupes...), sans nuisance pour le reste des activités

- des salles d'activités de groupe, pour les autres activités régulières, permettant polyvalence et ergonomie à chaque usage (couture, langue, photo, arts plastiques...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Associations
- * Tout public (jeunes, scolaires, adultes...)
- * collectivités

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **1 621 316 €** HT ou TTC Invest ou Finet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 621 316 €**
- ▶ Taux d'intervention : **22%**
- ▶ Montant de la subvention : **356 690 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	CAF (subv)	CAF (avance)	
	895 626 €	356 690 €		69 000 €		150 000 €	150 000 €	1 621 316 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre d'activités régulières
- * taux d'occupation journalier
- * Nombre d'événements ponctuels (associatif, de jeunes, professionnels, collectivités...)
- * Evolution de la fréquentation et des adhésions à la MJC

Remarques éventuelles :

La construction du bâtiment prendra en compte toute les considérations en matière d'économie d'énergie et notamment les principes d'une conception "bâtiment passif".



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Contrat Culturel de Territoire

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Description du projet :

La stratégie culturelle de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est en cours de redéfinition, en partenariat avec le Conseil Général (Service du Développement Culturel) et de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

Cette stratégie comprendra :

- * une part "animation culturelle" (pédagogie, participation de la population, coordination des associations, création locale d'un spectacle pluridisciplinaire...)

- * une part "diffusion" (festival des Pot'arts, spectacles ACA et jeunesse...).

Au terme de la définition de cette stratégie, un Contrat Thématique Culture sera passé entre la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH et le Conseil Général.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Secteur d'ILLFURTH

Public visé :

*Tout publics (jeunes, adultes, scolaires...)

*Habitants de la Communauté de Communes, du Territoire de Vie du Sundgau et au-delà.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	210 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	210 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	84 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	126 000 €	84 000 €					210 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombres de projets soutenus dans le cadre du Contrat
* Qualité des projets mis en place
* Mobilisation des acteurs du territoire
* Rayonnement, fréquentation des projets du Contrat

Remarques éventuelles :
Le programme d'actions et les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Culture seront détaillés dans le cadre du Contrat qui sera élaboré au courant de l'année 2010.



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Revalorisation du Musée des Amoureux

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WERENTZHOUSE
ou
Association "Le Musée des Amoureux et du Patrimoine sundgaulien"

Localisation du projet :

WERENTZHOUSE

Description du projet :

Agrandissement et mise aux normes de l'accessibilité du Musée des Amoureux

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgaviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

**Restauration et valorisation du Musée Paysan :
Phase 1 - Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée**

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'OLTINGUE

Localisation du projet :

OLTINGUE

Description du projet :

La restauration du bâtiment du Musée Paysan d'OLTINGUE est programmée en 3 phases. Il s'agit de la phase 1, consistant en la rénovation et le réaménagement de la cour devant le Musée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	30 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	24 000 €	6 000 €					30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de la fréquentation du musée

Remarques éventuelles :



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

**Restauration et valorisation du Musée Paysan :
Phase 2 - Rénovation des façades et de la toiture**

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'OLTINGUE

Localisation du projet :

OLTINGUE

Description du projet :

La restauration et valorisation du bâtiment du Musée Paysan d'OLTINGUE est programmée en 3 phases.
Il s'agit de la phase 2, consistant en la rénovation des façades et de la toiture du Musée

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	95 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	95 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	19 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	76 000 €	19 000 €					95 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de la fréquentation du musée

Remarques éventuelles :



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgaulois existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

**Restauration et valorisation du Musée Paysan :
Phase 3 - Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite**

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'OLTINGUE

Localisation du projet :

OLTINGUE

Description du projet :

La restauration du bâtiment du Musée Paysan d'OLTINGUE est programmée en 4 phases. Il s'agit de la phase 3, consistant en la rénovation et le réaménagement de la cour devant le Musée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	175 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	175 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	35 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	140 000 €	35 000 €					175 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de la fréquentation du musée

Remarques éventuelles :



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgaulois existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Restauration du château d'eau

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de MONTREUX-VIEUX

Localisation du projet :

MONTREUX-VIEUX

Description du projet :

Le château d'eau de MONTREUX-VIEUX présente la particularité, assez rare pour ce genre d'édifice, de se trouver en plein centre du village.

Il s'agit d'un édifice des années 1930, associant une ossature de béton armé à des murs et parements extérieurs en brique rouge, et formé d'une cuve cylindrique portée par un "pylône" octogonal dont les arrêtes sont les poteaux porteurs.

Le château d'eau, toujours en service, sert aussi de lieu d'implantation de l'émetteur hertzien pour le secteur de MONTREUX.

Le château d'eau pourrait faire l'objet d'un classement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace (DRAC) en tant que patrimoine architectural caractéristique du XXème siècle. Il a été constaté une dégradation des briques de parements extérieurs occasionnée par le gel et la présence importante d'humidité et de ruissellement d'eau sur la face interne de l'édifice.

Les travaux de restauration consisteront en :

- * la rénovation d'une partie des parements extérieurs en brique (esthétique et étanchéité de l'ouvrage)

- * la réhabilitation du local d'accueil situé au rez-de-chaussée de l'édifice (reprise de maçonnerie et peintures d'ornement imitation brique et frise murale datant des années 30).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de MONTREUX-VIEUX / Porte d'Alsace / Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du secteur de MONTREUX
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 150 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	120 000 €	30 000 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité des travaux réalisés

Remarques éventuelles :

Le château d'eau de MONTREUX-VIEUX peut être qualifié de patrimoine particulier et unique du Territoire de Vie du Sundgau. A ce titre, il présente un intérêt historique, patrimonial et touristique pour le Territoire de Vie.



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Réhabilitation/agrandissement de la piscine "tournesol" intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

TAGOLSHEIM

Description du projet :

Restructuration du bassin intérieur destiné aux loisirs et à l'apprentissage de la natation
+ locaux techniques extérieurs : accueils, cabines-casiers, vestiaires collectifs, bureaux...
+ espace personnel, espace de rangement...

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Arrondissement d'ALTKIRCH : cantons d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE et de HIRSINGUE
- * Arrondissement de MULHOUSE : Cantons de MULHOUSE-Sud et de SIERENTZ

Public visé :

- * Scolaires (4 collèges et 43 écoles primaires)
- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)
- * Club de natation

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	4 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	4 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	400 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 000 000 €	400 000 €		200 000 €	400 000 €		4 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
* Nombre d'entrées / évolution de la fréquentation
* Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

Remarques éventuelles :
Etude de faisabilité réalisée par AMEX au 1er semestre 2009.



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Réhabilitation / agrandissement de la piscine "tournesol" intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Restructuration du bassin intérieur destiné aux loisirs et à l'apprentissage de la natation
+ locaux techniques extérieurs : accueils, cabiens-casiers, vestiaires collectifs, bureaux...
+ espace personnel, espace de rangement...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ensemble du secteur du Haut-Sundgau / sud du Territoire de Vie

Public visé :

- * Scolaires (collèges et écoles)
- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	4 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **4 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **400 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 600 000 €	400 000 €					4 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité des équipements réalisés et aménagements réalisés
- * Nombre d'entrées / évolution de la fréquentation
- * Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

Remarques éventuelles :

La réhabilitation de la piscine intercommunale fait partie d'une réflexion urbaine plus générale sur le devenir du site du collège/gymnase/piscine à FERRETTE.

Il s'agit de développer un programme pluriannuel d'aménagements et d'investissements comprenant :

- * la réhabilitation de la piscine,
- * l'amélioration des équipements sportifs,
- * l'acquisition de foncier pour répondre aux évolutions du site du collège,
- * la question de l'approvisionnement des bâtiments publics en énergie soucieuse de l'environnement,
- * l'accès à ces infrastructures publiques (bus, voitures, parkings...)



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Restructuration de la piscine de plein-air

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Mise en conformité et remise en état des installations de la piscine de plein-air :
Restructuration du bassin principal et suppression des plongeoirs
+ Restructuration du "bassin école" avec réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées
+ Réalisation d'une pataugeoire
+ Installation d'un ascenseur
+ Réaménagement des espaces et abords de la piscine...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH et plus précisément le secteur nord du Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	1 285 518 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 285 518 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	64 276 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	700 607 €	64 276 €			520 635 €		1 285 518 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
* Nombre d'entrées / variation de la fréquentation
* Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

Remarques éventuelles :
<p>La piscine d'ALTKIRCH est implantée en centre-ville et existe depuis 40 ans. Cet équipement est apprécié de la population du fait de ses possibilités d'accès qui en font un équipement de proximité durant la saison estivale.</p> <p>Le projet de modernisation doit permettre de renforcer l'attractivité de cet équipement et mettre à niveau les installations au regard de la réglementation.</p> <p>La commune attachera une importance particulière pour que des travaux engagés permettent de diminuer de manière conséquente les dépenses de fonctionnement en énergie (énergie solaire, récupération de l'eau de pluie...). La priorité sera donnée à des produits et des équipements disposant de labels et respectant la planète.</p>



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Création d'un éclairage pour un classement fédéral du terrain de football communal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de RAEDERSDORF

Localisation du projet :

RAEDERSDORF

Description du projet :

Démontage de l'ancien éclairage datant de 1980.
Installation d'un nouvel éclairage (travaux de béton armé pour fondations, fourniture et pose de mâts, projecteurs).

Aire géographique de rayonnement du projet :

RAEDERSDORF et alentours

Public visé :

* Club de football de RAEDERSDORF

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	38 277 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	38 277 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	7 655 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région	Club ASR	CC Jura Alsacien	Fonds d'aide FFF	
	7 655 €	7 655 €			7 467 €	3 000 €	12 500 €	38 277 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Classement fédéral du terrain de football

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes du terrain de football.



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de BALLERSDORF

Localisation du projet :

BALLERSDORF

Description du projet :

Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal : Installation d'une mains-courante complète, de filets pare ballon, de divers grillages en hauteur (2m et 4m) et d'abris de touche.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BALLERSDORF et alentours

Public visé :

Club de Football de BALLERSDORF

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	42 041 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **42 041 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **8 408 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL	
			Europe	Etat	Région	Fonds d'aide FFF		Club de foot
	8 409 €	8 408 €				21 020 €	4 204 €	42 041 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Attestation de classement du terrain de football par la FFF

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes du terrain de football.



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.2 - Encourager le développement des services à la population

Intitulé du projet :

Construction d'un multi-accueil petite enfance (halte-garderie, crèche, RAM et périscolaire)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

DANNEMARIE

Description du projet :

Construction d'un pôle petite enfance comprenant : un multi-accueil (halte garderie crèche), un Relais d'Assistantes Maternelles, un accueil périscolaire et un logement de concierge, dans le cadre de la construction d'un Bâtiment Basse Consommation.
phase étude 2010 et phase travaux 2011 à 2012.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * Familles de la Communauté de Communes de la Port d'Alsace
- * Elèves des écoles
- * Assistantes maternelles

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 578 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	750 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (DDR)	Région	CAF	Pôle Excellence Rurale	
	351 000 €	225 000 €		152 800 €		460 500 €	388 700 €	1 578 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Taux de remplissage de la structure
* Satisfaction des usagers
* Nombre de familles utilisatrices du service

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est conditionnée par :
* la compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance
* la création effective de places d'accueil d'enfants
* l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale pour la structure

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.2 - Encourager le développement des services à la population

Intitulé du projet :

Création d'une micro-crèche

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Création d'une micro-crèche afin de favoriser l'installation et le maintien de jeunes ménages en complétant la proposition de service en matière de mode de garde des 0-3 ans.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

Familles du Jura Alsacien avec enfants de 0-3 ans.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	350 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	350 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	105 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	CAF	
	132 500 €	105 000 €				112 500 €	350 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Taux de remplissage de la structure * Satisfaction des usagers * Nombre de familles utilisatrices du service

Remarques éventuelles :
<p>L'aide départementale est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance * la création effective de places d'accueil d'enfants * l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale pour la structure



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Réalisation d'une piste cyclable reliant HOCHSTATT / FROENINGEN / ILLFURTH Collège

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

HOCHSTATT / FROENINGUE / ILLFURTH

Description du projet :

Création d'une piste cyclable entre ILLFURTH et HOCHSTATT :

- * section 3 : entre le rond-point RD18I / RD18V et l'entrée de FROENINGEN, le long de la RD18V
- * section 4 : traversée de l'agglomération de FROENINGEN
- * section 5 : entre les agglomérations de FROENINGEN et HOCHSTATT

Une partie de la piste cyclable (section 6) a déjà été réalisée par la commune de HOCHSTATT dans le cadre de l'aménagement de l'entrée sud du village.

Aire géographique de rayonnement du projet :

HOCHSTATT / FROENINGUE / ILLFURTH
Secteur d'ILLFURTH
Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Elèves du collège
- * Tout public (familles, individuels, sportifs...)
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	691 299 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	691 299 €
▶ Taux d'intervention :	27%
▶ Montant de la subvention :	186 651 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	504 648 €	186 651 €					691 299 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Longueur de la piste cyclable créée
* Indicateurs d'utilisation/fréquentation de la piste cyclable

Remarques éventuelles :



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Réalisation d'une liaison cyclable entre la sortie sud de SPECHBACH LE HAUT et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

SPECHBACH-LE-HAUT / SPECHBACH-LE-BAS / HEIDWILLER

Description du projet :

Création d'une piste cyclable entre SPECHBACH-LE-HAUT et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin :

- * section 1 : entre SPECHBACH-LE-HAUT et SPECHBACH-LE-BAS, le long de la RD466
- * section 2 : entre la RD466 et la RD18I à SPECHBACH-LE-BAS
- * section 3 : entre la RD18I et la route de HAEIDWILLER à SPECHBACH-LE-BAS

Aire géographique de rayonnement du projet :

SPECHBACH-LE-HAUT / SPECHBACH-LE-BAS / HEIDWILLER
Secteur d'ILLFURTH
Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Tout public (familles, individuels...)
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Création d'une liaison cyclable intercommunale entre ALTKIRCH et ASPACH

Maîtrise d'ouvrage :

ASPACH

Localisation du projet :

ALTKIRCH / ASPACH

Description du projet :

Aménagement d'une voie cyclable entre ALTKIRCH et ASPACH, située entre la rue de HEIDWILLER à ALTKIRCH et la rue des Carrières à ASPACH.

L'objectif majeur est de sécuriser le déplacement des cyclistes et piétons :

* en empruntant une voie cyclable réservée, au lieu de l'actuelle voie centrale du village d'ASPACH, très prisée par les automobilistes et touristes de passage (en partance pour COLMAR et pour l'A36)

* en évitant le passage sur la RD419 à ALTKIRCH (direction BELFORT dans un sens et MULHOUSE dans l'autre sens) et notamment le carrefour RD466/RD419.

Aire géographique de rayonnement du projet :

ALTKIRCH / ASPACH

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

* Tout public (familles, individuels...)

* Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	ALTKIRCH : 35 538	HT ou TTC	Invest ou Fonct
	ASPACH : 35 538		

Participation départementale :	ALTKIRCH	ASPACH
▶ Base subventionnable retenue :	35 538 €	35 538 €
▶ Taux d'intervention :	23%	
▶ Montant de la subvention :	8 174 €	8 174 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	54 729 €	16 347 €					71 076 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Longueur de la piste cyclable créée
* Indicateurs d'utilisation/fréquentation de la piste cyclable

Remarques éventuelles :



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable intercommunal entre JETTINGEN et FRANKEN

Maîtrise d'ouvrage :

JETTINGEN
FRANKEN

Localisation du projet :

JETTINGEN / FRANKEN

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre JETTINGEN et FRANKEN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

JETTINGEN / FRANKEN
Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH
Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Tout public (familles, individuels...)
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	JETTINGEN : 50 265	HT ou TTC	Invest ou Fonct
	FRANKEN : 21 118		

Participation départementale :	JETTINGEN	FRANKEN
▶ Base subventionnable retenue :	50 265 €	21 118 €
▶ Taux d'intervention :	26%	
▶ Montant de la subvention :	13 069 €	5 491 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	52 823 €	18 560 €					71 383 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Longueur de la piste cyclable créée
* Indicateurs d'utilisation/fréquentation de la piste cyclable

Remarques éventuelles :



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Territoires intercommunaux

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, 3 structures sont identifiées comme bénéficiant d'un Contrat Thématique Transport :

- * la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
- * la Communauté de Communes de la Largue
- * la commune d'ALTKIRCH, pour le compte de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires intercommunaux

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013



Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.1 - Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Intitulé du projet :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Sundgau

Description du projet :

Elaboration d'un SCOT à l'échelle du Sundgau

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du Territoire de Vie
- * Institutions et partenaires locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	265 968 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	87 770 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	178 199 €	87 770 €					265 968 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir

Remarques éventuelles :
<p>Les dépenses subventionnables retenues par le Conseil Général sont celles liées aux études, hors publicités et reprographie.</p> <p>La participation financière du Département est calculée sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 1,3 € maximum par habitant * la population municipale légale au 1er janvier 2010 (INSEE RP 2007), soit 67 515 habitants.

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Agent de Développement Généraliste

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de développement généraliste :

- * Communauté de Communes d'Altkirch
- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- * Communauté de Communes du Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / de la Largue

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **960 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **960 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **480 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	480 000 €	480 000 €					960 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

1er Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 1er Agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes d'Altkirch
- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- * Communauté de Communes du Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / de la Largue

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	640 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **640 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **192 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	448 000 €	192 000 €					640 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".



Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

2ème Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 2ème agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien
- * Communautés de Communes du Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / de la Largue

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	384 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	384 000 €
▶ Taux d'intervention :	20% ou 30% (si mutualisé)
▶ Montant de la subvention :	102 400 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	281 600 €	102 400 €					384 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.



Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Elaboration d'une nouvelle charte de développement

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Description du projet :

Une charte de développement doit être conçue comme une réflexion d'ensemble, un outil de stratégie globale sur le territoire, incluant toutes les actions envisagées sur le territoire, indépendamment de leur mode de financement.

L'élaboration d'une charte doit inclure :

- un bilan de la charte précédente, le cas échéant,
- un diagnostic du territoire,
- des objectifs prioritaires de stratégie pour le territoire pour les années à venir,
- un programme pluriannuel détaillé d'actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Dans la période du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures suivantes sont identifiées comme nécessitant l'élaboration d'une nouvelle charte de développement :

- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Habitants du territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **90 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **90 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **45 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	45 000 €	45 000 €					90 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale sont développées dans le "vademecum du développement local".



Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40%
▶ Montant de la subvention :	340 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	340 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir

Remarques éventuelles :
Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d'ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques	
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux							

Le maître d'ouvrage remettra chaque année deux tableaux :

- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l'année,
- un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l'année suivante.

Chaque maître d'ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu'il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l'objet d'une présentation et d'échanges en comité technique et d'une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

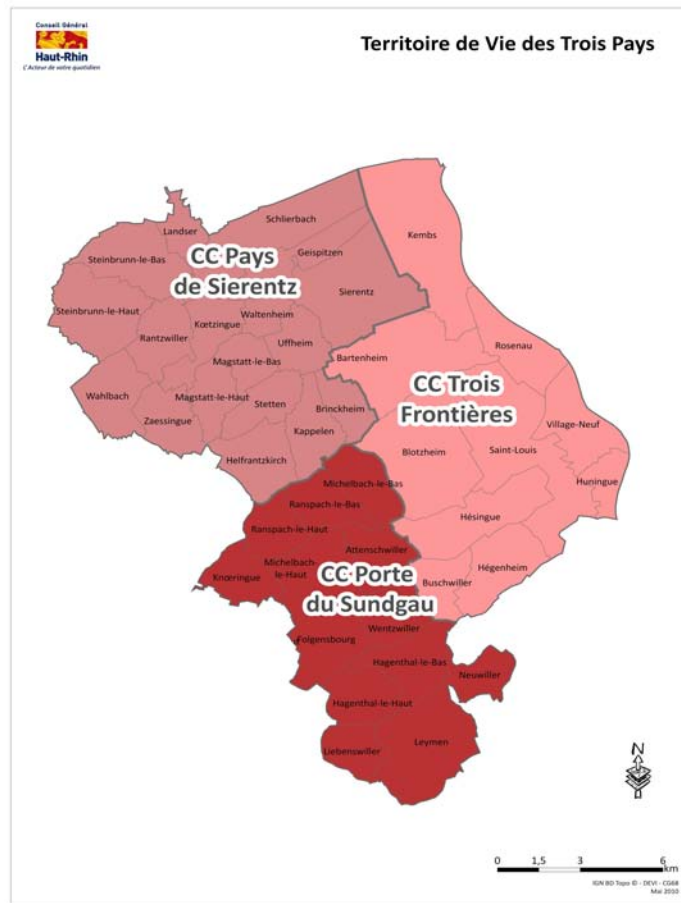
- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

DOCUMENT DE TRAVAIL

Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2010 - 2013



Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Le Territoire des Trois Pays forme, en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

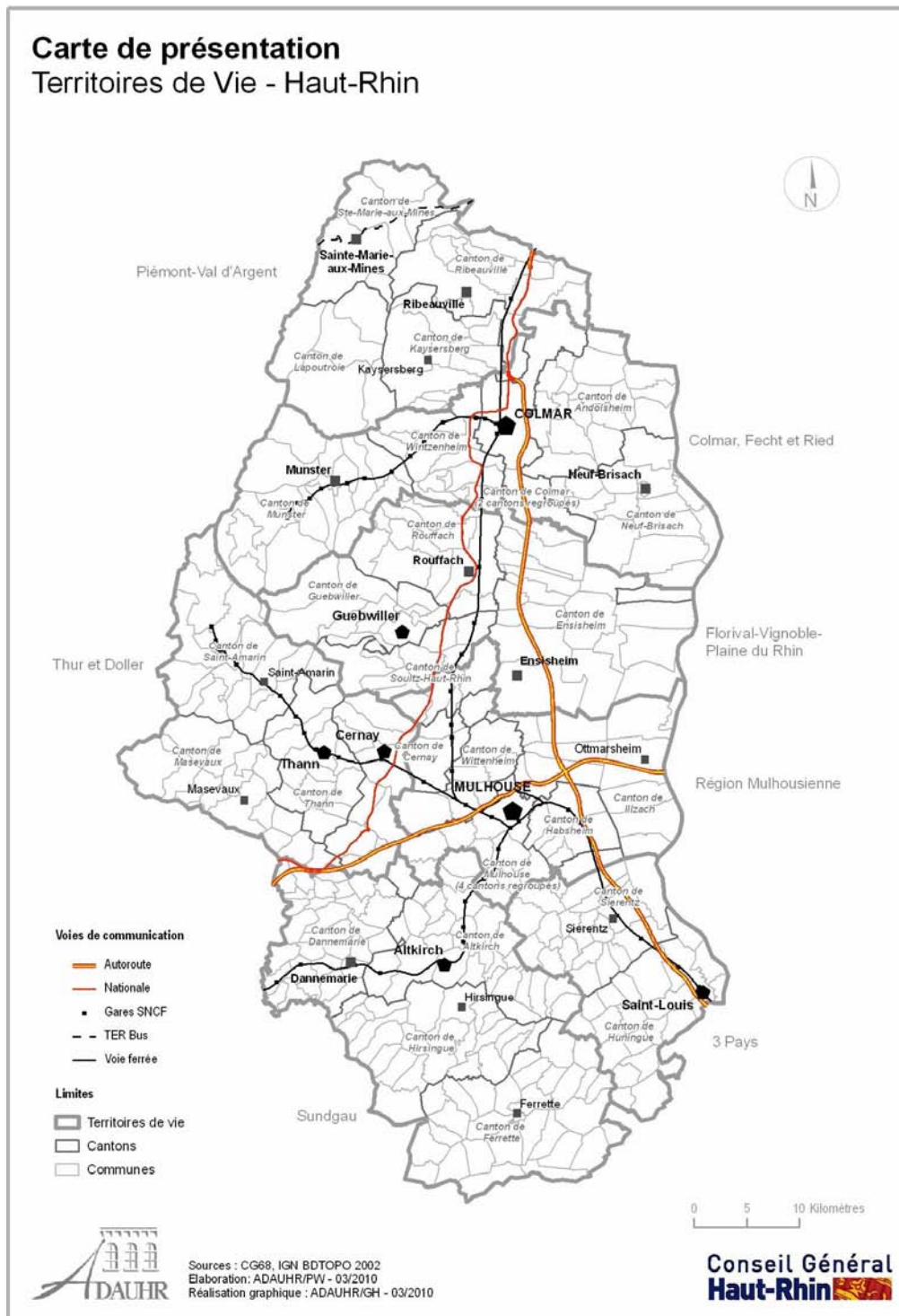
Que tous les partenaires en soient remerciés !

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Canton de SIERENTZ



Dr Jean-Louis LORRAIN

Sénateur du Haut-Rhin

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement

20 communes sur 21 sont situées dans le Territoire de Vie des Trois Pays

BARTENHEIM | BRINCKHEIM | GEISPITZEN | HELFRANTZKIRCH | KAPPELEN | KEMBS | KOETZINGUE |
LANDSER | MAGSTATT-LE-BAS | MAGSTATT-LE-HAUT | RANTZWILLER | SCHLIERBACH | SIERENTZ |
STEINBRUNN-LE-BAS | STEINBRUNN-LE-HAUT | STETTEN | UFFHEIM | WAHLBACH | WALTENHEIM |
ZAESSINGUE

20 904 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 136,20 Km²

Canton de HUNINGUE



Frédéric STRIBY

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission des Actions et des Relations Internationales

21 communes

ATTENSCHWILLER | BLOTZHEIM | BUSCHWILLER | FOLGENSBOURG | HAGENTHAL-LE-BAS | HAGENTHAL-LE-
HAUT | HEGENHEIM | HESINGUE | HUNINGUE | KNOERINGUE | LEYMEN | LIEBENSWILLER | MICHELBACH-
LE-BAS | MICHELBACH-LE-HAUT | NEUWILLER | RANSPACH-LE-BAS | RANSPACH-LE-HAUT | ROSENAU |
SAINT-LOUIS | VILLAGE-NEUF | WENTZWILLER

50 509 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 140,32 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 4
LES CONSEILLERS GENERAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DES TROIS PAYS ...	p. 5
SOMMAIRE	p. 7
PREAMBULE	p.11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 12
Etapas de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 14
Structuration du Contrat de Territoire	p. 15
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 17
Les chiffres clés	p. 19
Le diagnostic du Territoire	p. 25
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 109
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p. 115
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p. 117
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 119
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p.123
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p. 169
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 177
Article 1 : Objet du contrat	p. 180
Article 2 : Durée du contrat	p. 180
Article 3 : Contenu du contrat	p. 180
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 181
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 181
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 181
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 182
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 183
Article 6 : Gestion et suivi	p. 183
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 183
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 184
Article 7 : Evaluation	p. 184
Article 8 : Publicité et communication	p. 185
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 185
Article 9.1 : Modification	p. 185
Article 9.2 : Cessation	p. 185
Article 9.3 : Résiliation	p. 185
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 186
LES SIGNATAIRES	p. 187
ANNEXES	p. 189
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- Garantir la prospérité.

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont permis de hiérarchiser les principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie des Trois Pays doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie des Trois Pays et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 10 juin 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie des Trois Pays

La première Rencontre du Territoire de Vie des Trois Pays a eu lieu le 10 juin 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus du territoire. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette Rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus du Territoire de Vie des Trois Pays ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches-projets.

3. Le 1^{er} avril 2010 : La Réunion de Concertation

Cette étape essentielle dans le cadre de la mise en place de notre nouveau partenariat a permis de présenter et d'arrêter collégialement les axes de développement prioritaires pour le Territoire de Vie des Trois Pays, dotant ainsi le Contrat de lignes directrices à l'aune desquelles ont été discutées les fiches-projets du Territoire.

4. Les 13 et 14 avril 2010 : Travail en groupes thématiques

Les structures porteuses de projets officiellement relayés grâce aux fiches projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les deux Conseillers Généraux du Territoire de Vie.

4 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

Au total, 65 projets de 21 maîtres d'ouvrage ont été relayés et examinés.

5. Fin mai 2010 : Présentation du travail réalisé en groupes thématiques aux partenaires du Territoire

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les Conseillers Généraux et les élus du Territoire de Vie des Trois Pays à l'échelle des Communautés de Communes en vue d'échanger sur le travail réalisé en groupes thématiques. Les discussions qui ont ainsi été menées ont permis de finaliser le Contrat de Territoire avant approbation par les partenaires.

6. **Le 25 juin 2010** : Approbation du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.
7. **Le 12 juillet 2010** : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2010-2013 à X, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux du Territoire des Trois Pays, des porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du Territoire.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays est structuré de la façon suivante :

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire.**

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général (CCI Sud Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maison de l'Emploi des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS, Association Départementale du Tourisme...) et à travers différentes études déjà menées dans le Territoire des Trois Pays.

- **Les enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2010-2013**
- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie des Trois Pays.**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour le Territoire des Trois Pays à travers :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisée en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ces domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Il n'est pas contractualisé.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire.**

Il constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.

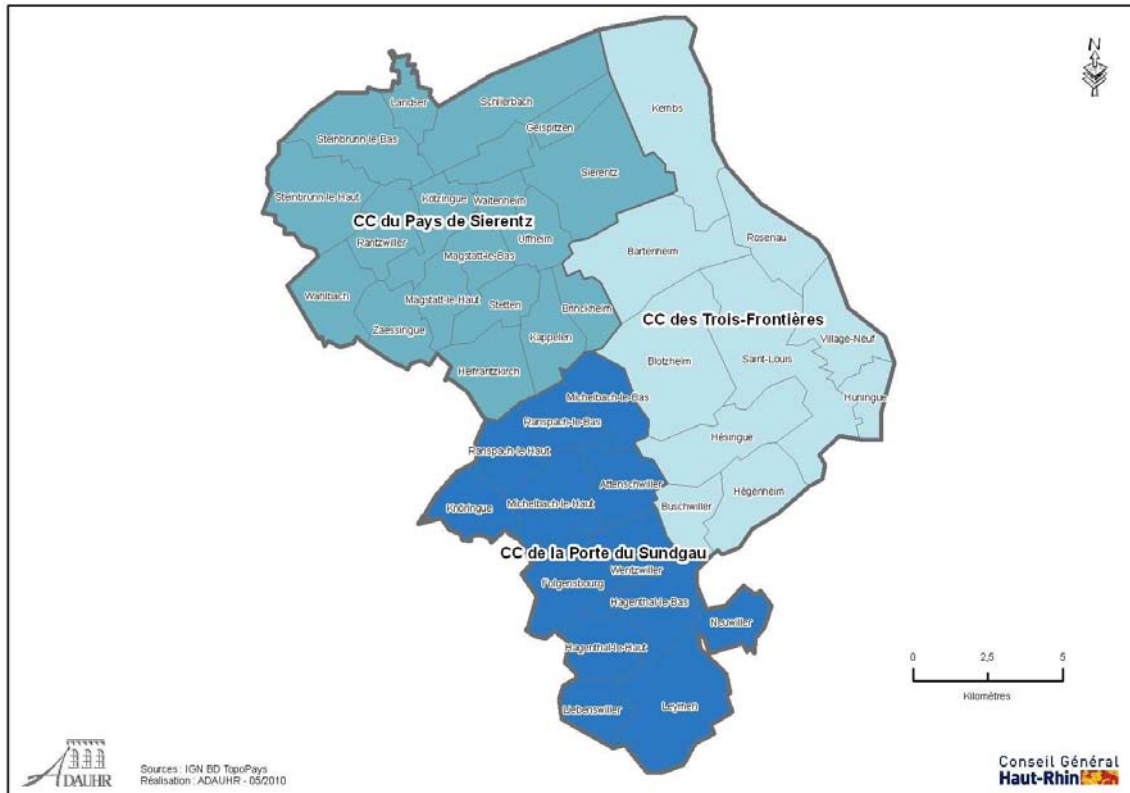
Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 25 juin 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif joint en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Les **Chiffres Clés** du Territoire de Vie des Trois Pays

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic



Données générales

Population totale (INSEE 2007)	: 72 787 habitants
Population municipale (INSEE 2007)	: 71 413 habitants
Ménages (INSEE 2006)	: 29 905
Superficie	: 276,6 Km ²
Cantons	: 2
Communes	: 41
Communautés de Communes	: 3
Antennes du Conseil Général	: 1

Contexte Socio-Economique

Population active occupée (INSEE 2006)	: 33 362
Taux de chômage (3 ^{ème} trim. 2009)	: 6,7%
Emplois totaux offerts (INSEE 2006)	: 22 208
Bénéficiaires RSA (2009)	: 1 093
Zones affectées à des ZAE (mars 2008)	: 940 hectares
Entreprises et Ets actifs (SIRENE 2009)	: 3 970
Travailleurs frontaliers (RGP 2006)	: 14 494

Habitat / Logement

Logements (INSEE 2006)	: 33 094
Maisons	: 19 150
Appartements	: 13 797
Logements locatifs publics aidés	: 3 377 (2008)
Logements locatifs (INSEE 2006)	: 10 122
Loyer moyen en locatif privé	: 9,09 €/m ²
Logements vacants (INSEE 2006)	: 2 386

Culture et patrimoine

Ecoles de musique	: 14
Structures d'enseignement de la danse	: 12
Lieu d'enseignement du théâtre et du cirque	: 1
Musées	: 2
Bibliothèques - Médiathèques	: 12
Cinéma	: 2
Inscriptions au médiabus	: 4,7 % de la pop.

Tourisme

Pistes et itinéraires cyclables	: 6 km
Hébergement marchand (ORT 2009)	: 1 409 lits
Hébergement secondaire (ORT 2009)	: 419 résidences sec.
Aires d'accueil pour Camping-cars (hors campings)	: 0
Offices de Tourisme d'initiative	: 1 + 1 syndicat

Sports

Equipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature)	: 297
Piscines publiques	: 2
Terrains de jeux synthétiques (foot)	: 2

Transports et déplacements

Km de RD	: 219
Gares d'Arrêt TER	: 4
Lignes de bus inter-urbaines	: 8
Communes desservies par le bus	: 38
Centres routiers	: 1

Environnement / Cadre de vie

GERPLAN	: 3
Surface boisée (BD OCS)	: 7 018 hectares
Surface agricole (BD OCS)	: 16 252 hectares
Exploitations agricoles (RGA 2000)	: 603 exploitations
Groupe d'Action Local	: 1
Stations d'épuration	: 5
Communes assainies	: 31
Centre d'enfouissement des déchets ultimes	: 0
Déchetteries	: 9

Personnes âgées

Population de plus de 65 ans	: 9 607 personnes
Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale	: 374 places
Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale	: 0 place
MARPA	: 0 place
Service d'accueil de jour	: 29 places
Unité de soins Alzheimer	: 13 places
Hébergement temporaire	: 3 places dans 2 Ets
Bénéficiaires APA à domicile	: 440 (2009)
Service de soins infirmiers à domicile	: 2

Personnes handicapées

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 1 645 personnes
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	: 1 généraliste
Foyers d'accueil spécialisé	: 37 places
Foyers pour adultes handicapés travailleurs	: 13 places
Maison d'accueil spécialisée	: 0 place
Centres d'Accueil de Jour	: 0 place
Hébergement temporaire	: 1 place
Familles d'accueil	: 0 place
Hospitalisation psychiatrique complète	: 0 place
Hospitalisation psychiatrique de jour	: 0 place
Service de soins pour déficience physique	: 0 place
Foyers d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes	: 0 place

Enfance/Jeunesse

Accueil de la petite enfance	: 407 places
Relais d'assistantes maternelles	: 3
Assistantes maternelles agréés (2008)	: 640
Maison d'enfants	: 0 places
Collèges	: 5 publics + 2 privés
Lycées	: 1 public + 1 privé

Les services de santé

Médecins généralistes (SIRENE 2008)	: 67
Infirmiers libéraux (SIRENE 2008)	: 35
Pôles de santé	: 1 principal 2 secondaires
Centres Médico-Sociaux	: 1

Le **D**iagnostic du Territoire de Vie des Trois Pays

Cadrage général

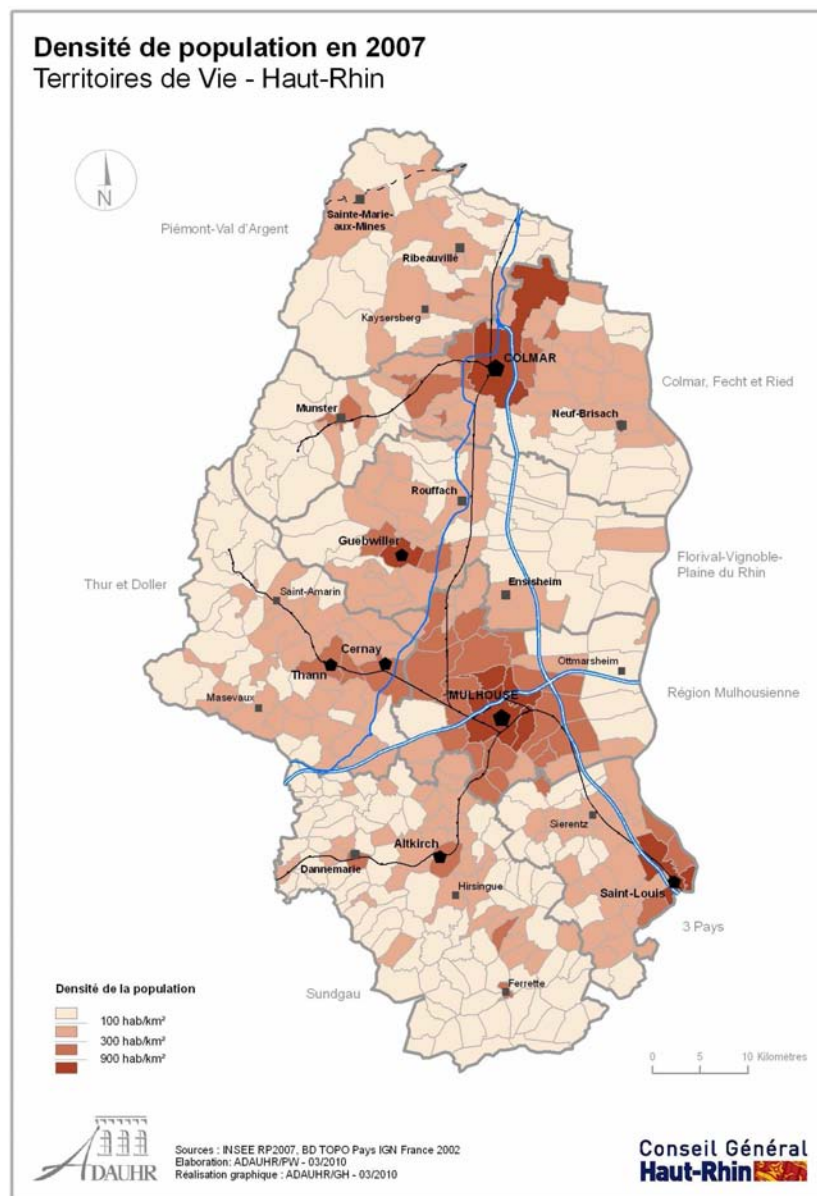
Un Territoire transfrontalier

Généralités

Situé entre les agglomérations mulhousienne et bâloise, au Sud/Est du département, le Territoire de Vie des Trois Pays est un espace qui se caractérise principalement par sa position transfrontalière ; ce Territoire est limitrophe à la Suisse et à l'Allemagne.

D'une superficie de 276,6 km², le Territoire des Trois Pays est le plus petit des Territoires de Vie du Haut-Rhin en termes de surface. Caractérisé par une urbanité forte, il fait partie des Territoires les plus densément peuplés avec 258,2 habitants/km², ratio supérieur aux moyennes alsacienne (219 habitants/km²), départementale (209 habitants/km²) et nationale : 113 habitants/km²) (source : INSEE RP 2007).

Doté d'infrastructures de communications d'excellente qualité (aéroport, fer, autoroute), intégrées dans des réseaux de dimension européenne, ce Territoire, compris dans l'aire métropolitaine bâloise a sa propre attractivité, mais est largement sous l'influence du pôle urbain et économique bâlois, véritable cœur extérieur du Sud-Alsace.



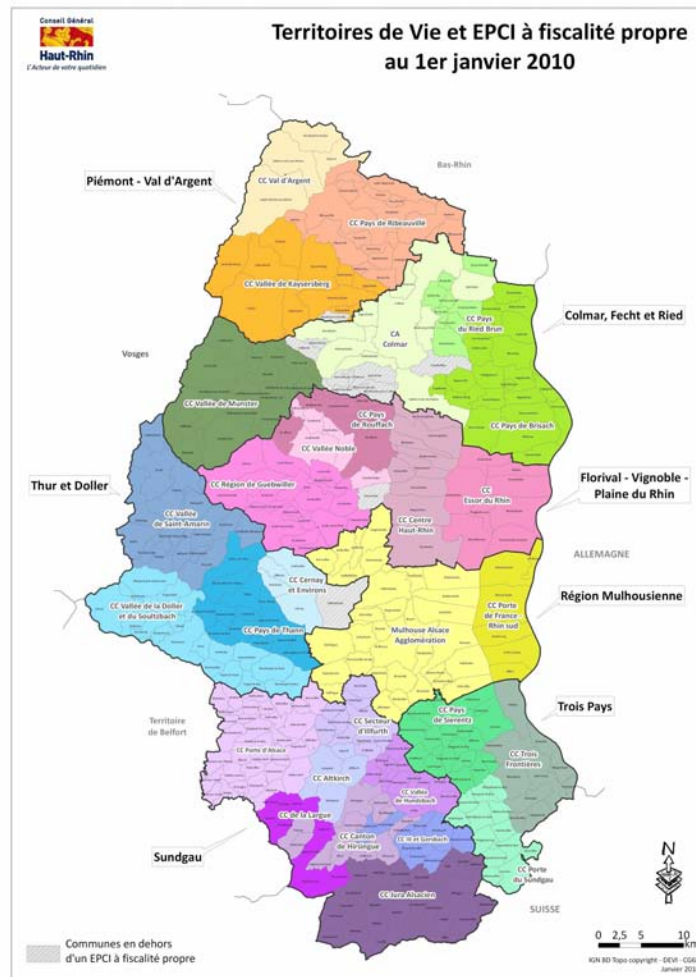
Structuration administrative

Le Territoire de Vie des Trois Pays regroupe 41 communes (10,8% des communes du département) et compte 71 413 habitants en 2007 (9,6 % de la population du département).

Il comprend 3 Communautés de Communes (Communauté de Communes des Trois Frontières, Communauté de Communes du Pays de Sierentz et Communauté de Communes de la Porte du Sundgau), un syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT et du Pays et divers syndicats dotés de compétences et périmètres spécifiques (syndicats d'eau etc...).

Le Territoire de Vie des Trois Pays fait partie de l'arrondissement de MULHOUSE et comprend 2 cantons (HUNINGUE et SIERENTZ). La commune de DIETWILLER, comprise dans le canton de Sierentz est incluse dans le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération et du SCOT de MULHOUSE.

Ce Territoire est également compris dans le périmètre de l'Eurodistrict de Bâle qui regroupe 226 communes et 830 000 habitants.



⇒ Enjeux relevés :

- **Réflexion sur une structuration intercommunale et intercommunautaire plus forte.**
- **Elaboration d'un SCOT en cours.**
- **Tirer partie de la position transfrontalière.**

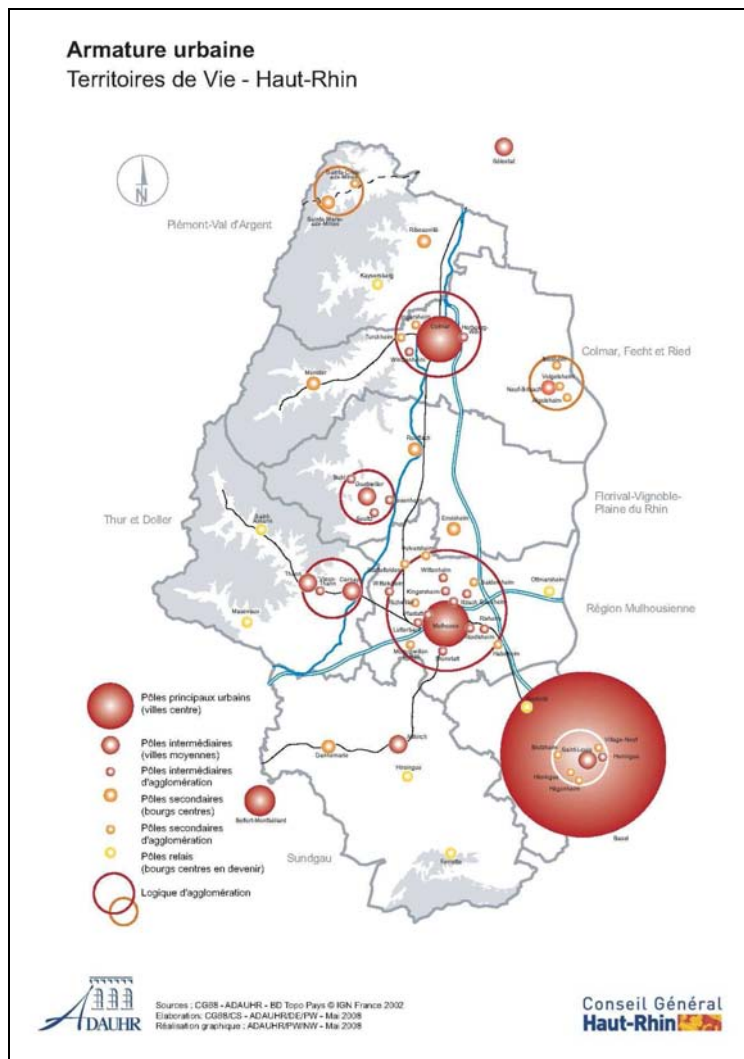
Armature urbaine

Le Territoire des Trois Pays, situé entre l'agglomération mulhousienne et bâloise, est compris dans l'aire métropolitaine bâloise, et constitue la troisième entité majeure du département après MULHOUSE et COLMAR (SAINT-LOUIS, 3^{ème} ville du département).

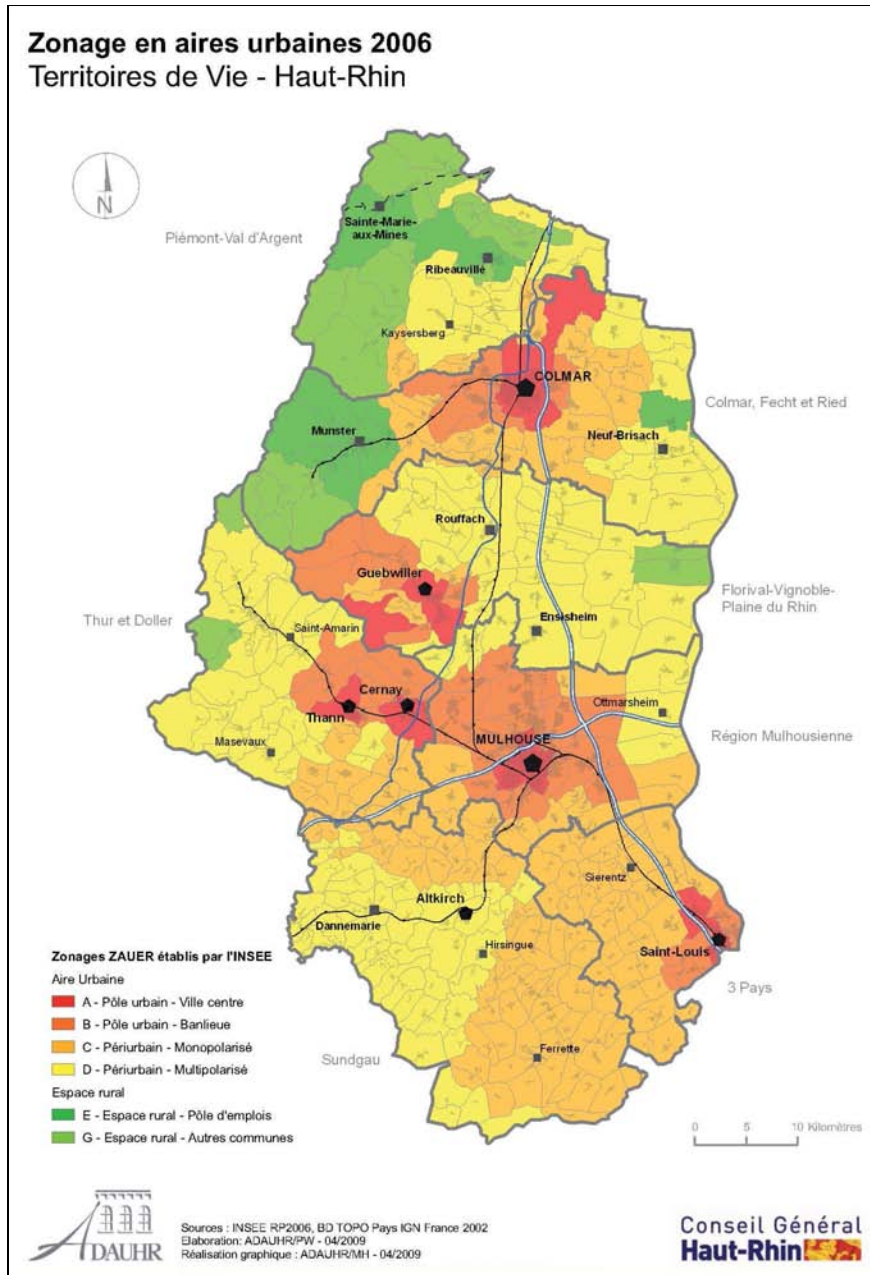
La commune de SAINT-LOUIS, et plus globalement le bipôle de SAINT-LOUIS/HUNINGUE constituent le pôle urbain principal du territoire, et la commune de SIERENTZ, qui structure la partie Nord du territoire, remplit la fonction de pôle secondaire (bourg centre de la partie Nord du territoire).

La partie Est du Territoire (Communauté de Communes des Trois Frontières) est très urbanisée ; elle comprend 7 communes de plus de 2 000 habitants et constitue une aire urbaine qui comprend, outre le pôle urbain principal de Saint-Louis/Huningue, des pôles secondaires d'agglomération (BLOTZHEIM, HESINGUE, HEGENHEIM ET VILLAGE-NEUF).

La Communauté de Communes des Trois Frontières a aujourd'hui atteint le seuil d'habitants minimal requis pour la création d'une Communauté d'Agglomération. Elle concentre 69,6 % de la population du Territoire de Vie ; les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau concentrent respectivement 18,5 % et 11,9 % de la population du Territoire.



L'INSEE propose un découpage du Territoire en aires urbaines et unités urbaines ; l'unité urbaine des Trois Pays est composée de SAINT-LOUIS et des communes limitrophes, le reste du Territoire est constitué de communes périurbaines monopolarisées ; dans ce territoire l'essentiel des communes est sous l'influence du pôle d'emplois bâlois, et les flux pendulaires en direction de ce pôle sont dominants. Seules quelques communes situées à l'extrémité Nord du territoire affichent une proportion de flux pendulaires plus importante en direction de l'agglomération mulhousienne.



Documents d'urbanisme

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose d'un Schéma Directeur approuvé le 28 novembre 1998. L'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du Territoire de Vie est en cours d'élaboration.

40 communes du Territoire de Vie des Trois Pays sont couvertes par un document d'urbanisme :

- 3 communes sont couvertes par une carte communale (MAGSTATT-LE-BAS, STETTEN et WAHLBACH),
- 24 communes sont couvertes par un POS (Plan d'Occupation des Sols) approuvé,
- 13 communes sont couvertes par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé.

Seule la commune de RANTZWILLER ne dispose pas de document d'urbanisme (élaboration d'une carte communale en cours).

Il n'y a pas de POS ou PLU intercommunal sur le territoire.

Des procédures de révisions générales des documents d'urbanisme (POS/PLU) sont en cours à SAINT-LOUIS, SIERENTZ, NEUWILLER, BUSCHWILLER, ROSENAU et LANDSER.

⇒ Enjeux relevés :

- **Elaboration du SCOT.**
- **Adaptation des documents d'urbanisme locaux en cohérence avec le futur SCOT.**

Population :
Une forte attractivité résidentielle

Le Territoire de Vie des Trois Pays connaît une forte croissance de la population depuis plus de 40 ans, due à un solde migratoire largement positif depuis plusieurs décennies, témoignant de l'attractivité résidentielle de ce secteur au sein du département.

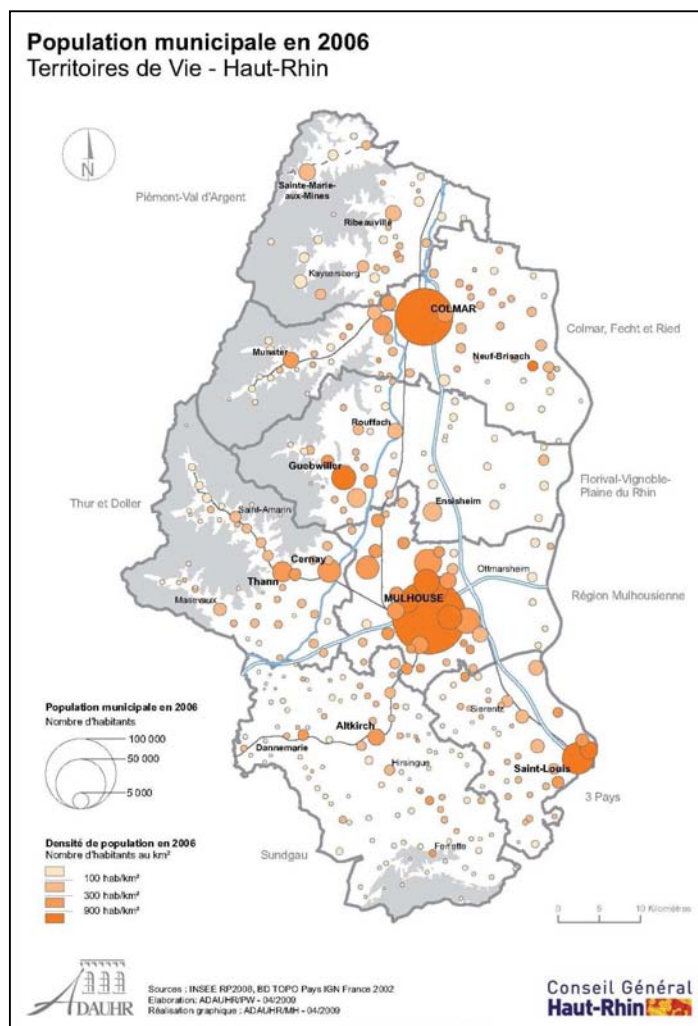
En 2007, ce Territoire compte 71 413 habitants (9,6 % de la population du département), soit une progression de 15,6% depuis 1990 (département + 10,6 %).

Entre 1999 et 2006, la progression de la population s'explique à parts quasi égales par le solde migratoire (+ 0,42 % par an entre 1999 et 2006 contre + 0,13 % pour le département) et le solde naturel (+ 0,44 %, taux identique à la moyenne départementale).

Des évolutions démographiques différentes entre SAINT-LOUIS et les autres communes :

L'apport de population nouvelle (solde migratoire) est particulièrement fort dans les communes péri-urbaines et la plupart des villages, alors que la ville de SAINT-LOUIS (19 875 habitants en 2006) voit sa population baisser entre 1999 et 2006 (- 328 habitants), du fait d'un solde migratoire déficitaire. Cette ville représentait 31,6 % de la population des Trois Pays en 1990 contre 28 % en 2006. Au sein de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau 80 % de l'accroissement de la population provient de l'arrivée de population nouvelle (58,7 % dans la Communauté de communes de Sierentz.)

Les communes de ce Territoire de Vie bénéficient en partie du desserrement de l'agglomération mulhousienne, mais également, au niveau interne au territoire, du desserrement de la ville de Saint-Louis. Ces processus de périurbanisation se sont accentués ces dernières années. On observe également une proportion de population étrangère importante dans ce territoire (12 %), notamment à SAINT-LOUIS/HUNINGUE et dans certaines communes telles que LIEBENSWILLER ou LEYMEN où ce taux dépasse 29 %. L'apport de population suisse dans le secteur est croissant et contribue également à l'accroissement démographique.



La structure par âge du Territoire des Trois Pays en 2006 (source : INSEE- RP 2006) est la suivante :

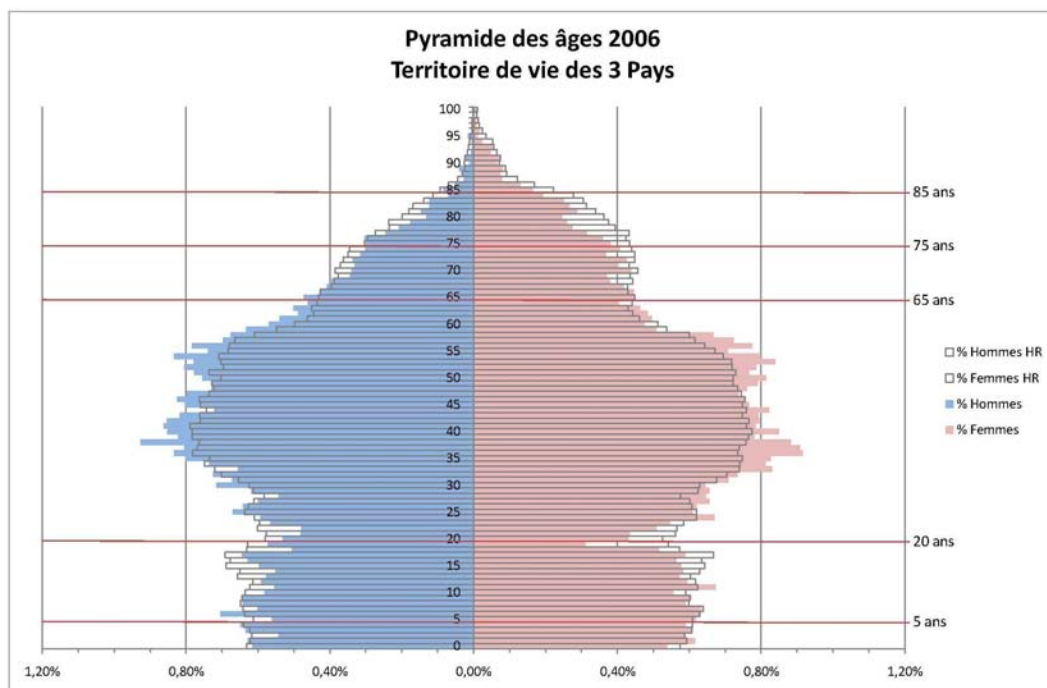
- 23,7 % de la population a - de 20 ans (moyenne départementale 24,99%).
- 57,9 % de la population a entre 20 et 60 ans (moyenne départementale 56%).
- 18,4 % de la population a + de 60 ans (moyenne départementale 20,12%).

Les Trois Pays présentent un profil de population plus jeune que la moyenne départementale, avec toutefois un vieillissement de la population :

- le nombre d'habitants de - de 20 ans a augmenté de 6,63% entre 1999 et 2006 ;
- la part des - de 20 ans est supérieure à la moyenne départementale ;
- la part des + de 60 ans est inférieure à la moyenne départementale mais elle a augmenté de plus de 10,5 % entre 1999 et 2006 ; la « sur-représentation » des classes d'âge des + de 39 ans conduira à une accélération du vieillissement de la population dans le Territoire selon un rythme plus rapide que dans le département (cf pyramide des âges ci-dessous).

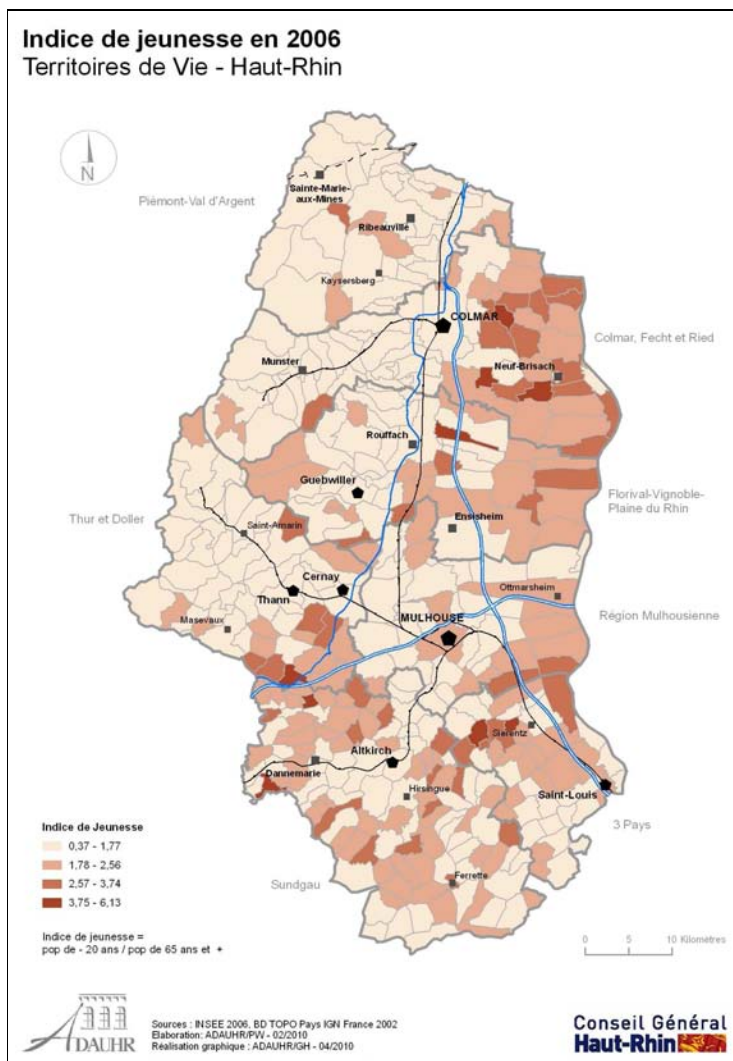
En 2006 sont recensés 30 098 ménages, avec en moyenne 2,3 personnes par ménage ; la composition a évolué entre 1999 et 2006 :

- les ménages composés de couples avec enfant (s) restent majoritaires : 31,5 % (moyenne départementale : 32,5 %).
- la part des personnes seules augmente et représente 29,9% des ménages en 2006 contre 27% des ménages en 1999 (moyenne départementale : 29,4 %).
- la part des familles monoparentales est croissante (10,8 % des familles), taux supérieur à la moyenne départementale (7,6 %)



Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation: ADAUHR/MH - Mars 2010

Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.



La population des Trois Pays bénéficie d'un niveau de revenu moyen sensiblement supérieur à la moyenne départementale (impact des nombreux travailleurs frontaliers); le nombre de foyers imposés est également sensiblement supérieur.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Prendre en compte le vieillissement de la population (équipements, services, logements, mobilité).**
- **Maintenir un équilibre générationnel ; donner les possibilités aux jeunes actifs de résider dans le territoire (coût élevé du foncier).**
- **Maîtriser la forte pression résidentielle pour assurer un développement cohérent (déplacements, consommation d'espace, optimisation des équipements).**
- **Poursuivre l'effort qualitatif sur l'offre urbaine.**

Contexte Socio-Economique : *Un territoire sous influence*

Selon sources INSEE 2006 et 2007

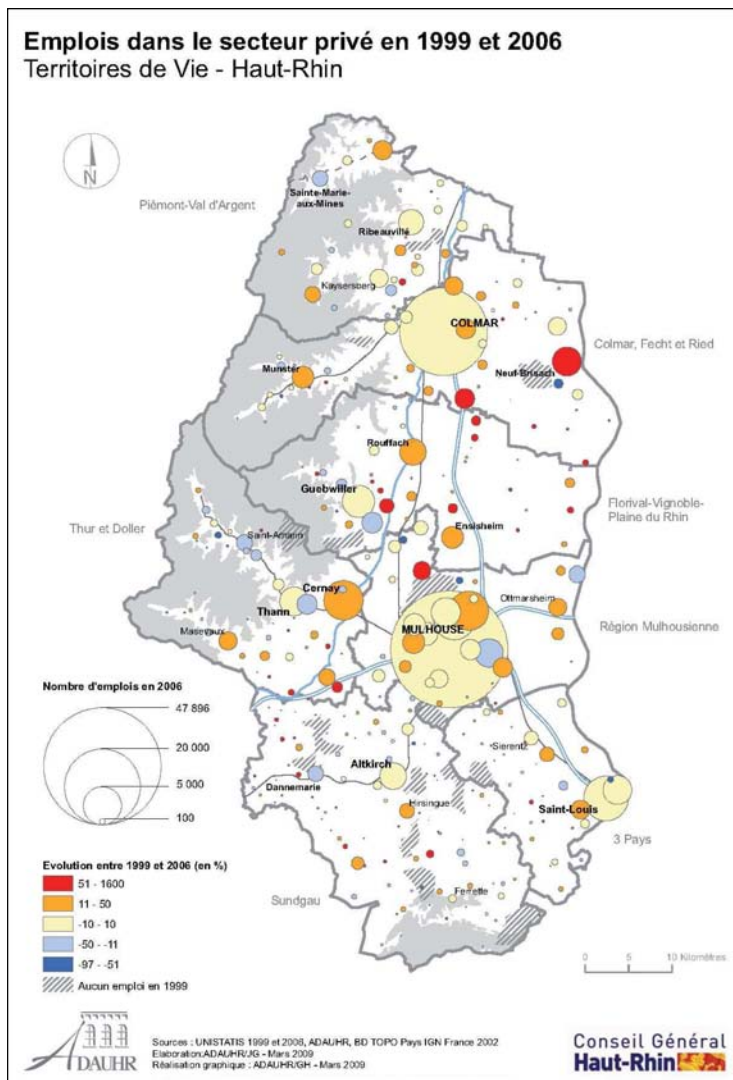
La population active

La population active occupée dans le Territoire de vie des Trois Pays représente 47,2 % de la population totale (33 362 actifs), soit 10,41 % des actifs occupés du département (source : INSEE- RP 2006).

Le profil des actifs résidents (CSP) dans le territoire est le suivant :

- Agriculteurs exploitants
↳ 0,6 % (1,04 % de moyenne départementale)
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises
↳ 3,9 % (4,6 en moyenne départementale)
- Cadres et professions intellectuelles sup.
↳ 13% (11,73% de moyenne départementale)
- Professions intermédiaires
↳ 23,8 % (24,3 en moyenne départementale)
- Employés
↳ 28,8 % (27,6 % en moyenne départementale).
- Ouvriers
↳ 30 % (30,6 % en moyenne départementale).

On observe, entre 1999 et 2006, une modification du profil des actifs se traduisant par une augmentation de la catégorie des cadres et une baisse de celle des ouvriers.



Le bassin d'emplois

Le taux d'emploi (rapport actifs/nombre d'emplois) est de 0,62 dans le Territoire contre 0,81 dans le département ; ce taux, inférieur à la moyenne départementale, et traditionnellement plus bas dans ce Territoire, s'explique en grande partie par la part importante de population active présente, attirée notamment par les perspectives d'emplois en Suisse.

Le Territoire offre 22 208 emplois (INSEE 2006), soit 7,8 % des emplois offerts dans le département. On observe un gain de près de 5 100 emplois entre 1990 et 2006 selon les données de l'INSEE. Depuis les années 2000, le rythme de croissance des emplois, et plus particulièrement des emplois salariés privés, est plus lent du fait notamment de la défaillance de Swissair et de la crise récente.

L'essentiel des emplois (86 %) est concentré au sein la Communauté de Communes des Trois Frontières, et plus particulièrement à SAINT-LOUIS, à l'EuroAirport, HUNINGUE, et HESINGUE.

SIERENTZ concentre un peu plus de 5 % des emplois du Territoire.

La répartition des emplois offerts par secteur d'activité est la suivante :

- agriculture : 1,55 % (moyenne départementale : 2,4 %) ;
- industrie : 25,5 % (moyenne départementale : 23,5 %) ;
- construction : 5,8 % (moyenne départementale : 6,7 %) ;
- tertiaire : 67,2 % (moyenne départementale : 67,5 %).

L'essentiel des emplois relève du secteur tertiaire qui se développe depuis plusieurs années alors que les emplois liés aux secteurs de la construction et de l'industrie tendent à diminuer. Toutefois, par rapport à la moyenne départementale, le secteur industriel reste davantage présent.

Les 11 principaux employeurs privés du Territoire de Vie (SIRENE Janv. 2010):

(Effectifs arrondis à la centaine)

Nom	Catégorie	Activité Principale	Effectifs	Localisation
NOVARTIS PHARMA SAS	Industrie	Fabrication de préparations pharmaceutiques	500	Huningue
CRYOSTAR SAS	Industrie	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	400	Hésingue
INSTITUT FRANCO-ALLEMAND RECHERCHES ST-LOUIS	Recherche	Recherche-développement	400	Saint-Louis
WELEDA	Industrie	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	300	Huningue
DSM NUTRITIONAL PRODUCTS FRANCE	Industrie	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	300	Village-Neuf
BUBENDORFF VOLET ROULANT	Industrie	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	300	Saint-Louis
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAU	Industrie	Fabrication d'appareils électroménagers	200	Saint-Louis
SAPPEL	Industrie	Fabricant ion d'appareils	200	Saint-Louis
TRENCH France SA	Industrie	Fabrication moteur	200	Saint-Louis
CLARIANT PRODUCTION (FRANCE)	Industrie	Fabrication de colorants et de pigments	200	Huningue
CIBA SPECIALITES CHIMIQUES SA	Industrie	Fabrication de colorants et de pigments	200	Huningue

Polarités en matière d'emplois et flux pendulaires (navettes domicile-travail)

(Source INSEE 2006)

Flux entrants

64 % des emplois existants en 2006 dans le Territoire de Vie des Trois Pays sont occupés par des actifs qui y résident.

La proportion d'emplois occupés par des actifs résidant à l'extérieur du périmètre ne cesse de croître : 26 % des emplois étaient occupés par des actifs habitant à l'extérieur du périmètre en 1990, 36 % en 2006. Sans prendre en compte les échanges avec l'étranger, les flux entrants sont presque 2 fois plus nombreux que les flux sortants, témoignant d'une réelle polarité en termes d'emplois du périmètre des Trois Pays.

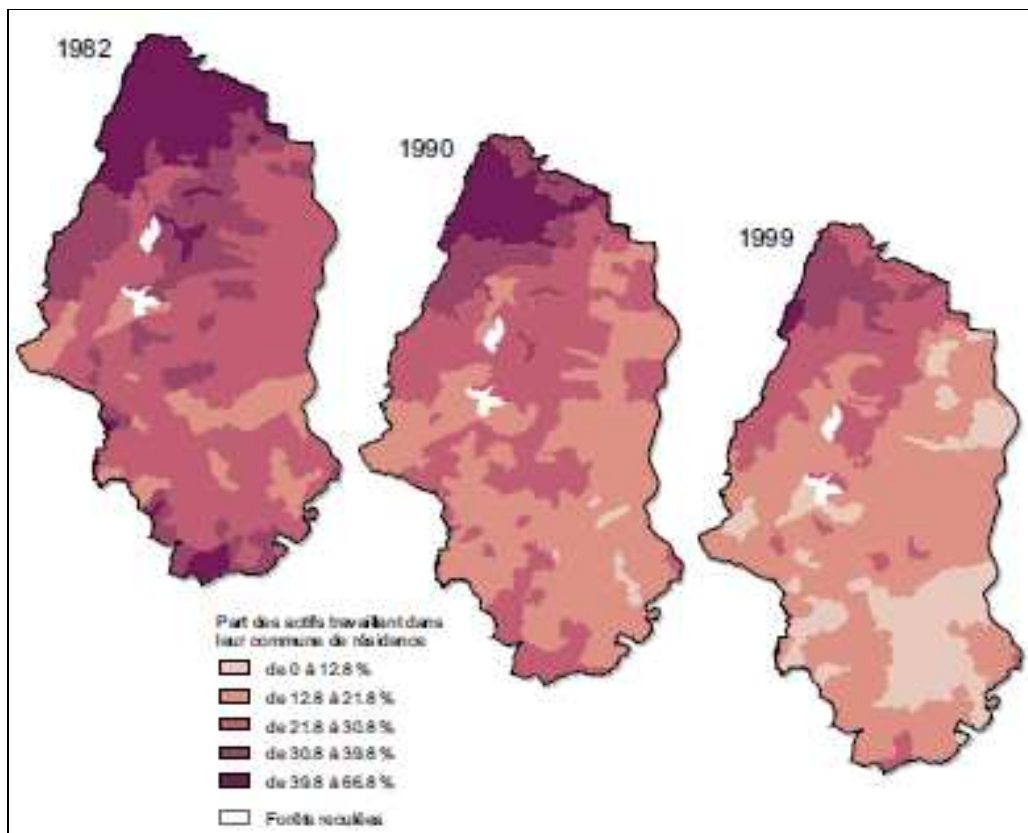
Flux sortants et actifs travaillant dans le périmètre

En 2006, 43 % des actifs résidents travaillent dans le Territoire des Trois Pays, part identique qu'en 1999 (et 57 % des actifs travaillent à l'extérieur du périmètre).

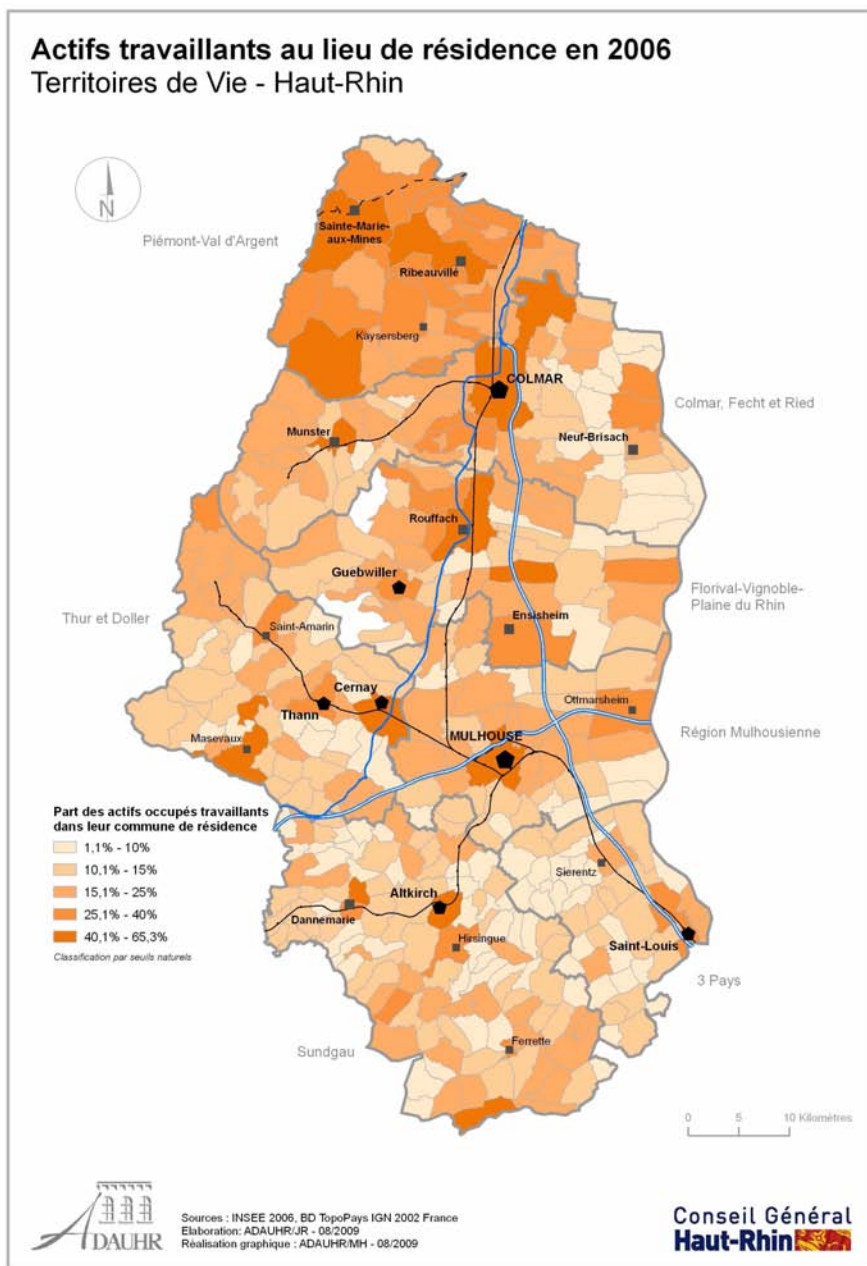
Entre 1999 et 2006, on observe une diminution des flux pendulaires en direction de la Suisse et un accroissement des actifs résidents travaillant dans des communes françaises (notamment l'agglomération mulhousienne), situées à l'extérieur du périmètre des Trois Pays.

La part des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence a diminué de 2,4 points de 1999 à 2006.

La proximité de pôles d'emplois importants à l'extérieur du périmètre, l'attractivité des pôles d'emplois internes au Territoire génère d'importants flux de déplacements.



Actifs travaillants au lieu de résidence en 2006 Territoires de Vie - Haut-Rhin

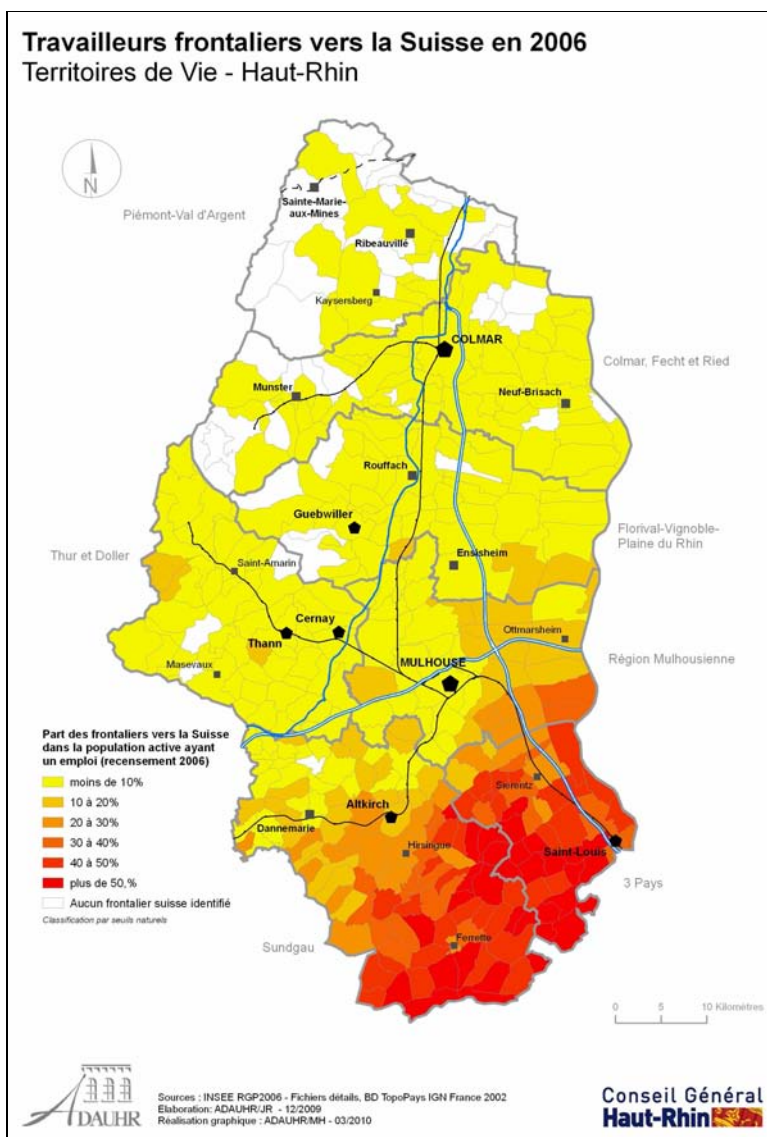


L'importance des flux frontaliers : 43 % des actifs du territoire travaillent à l'étranger en 2006

L'agglomération bâloise est le principal pôle d'emplois du Territoire ; la part des actifs résidents travaillant en Suisse représentent 13 703 actifs en 2006. Près de 766 actifs résidents travaillent en Allemagne en 2006 ; au total on recense 14 494 actifs travaillant à l'étranger en 2006.

La part des actifs travaillant en Suisse est plus accentuée dans les Communautés de Communes de la Porte du Sundgau (56 %) et des Trois Frontières (40 %) que dans celle de Sierentz (35 %) où l'influence de l'agglomération mulhousienne est plus prégnante (29 % des actifs résidents y travaillent, contre seulement 12 % à l'échelle des deux cantons de HUNINGUE et de SIERENTZ).

Toutefois, on observe ces dernières années une diminution du nombre de travailleurs frontaliers français vers la Suisse alors que le nombre de frontaliers allemands augmente ; parmi les facteurs explicatifs on peut évoquer la langue (maîtrise de l'allemand) mais également le niveau de qualification ; les mutations en œuvre au sein de l'économie suisse et bâloise génèrent de nouveaux besoins en termes de qualifications. L'analyse des profils des travailleurs frontaliers montre que, entre 1999 et 2006, le nombre de cadres travaillant en Suisse a sensiblement augmenté.



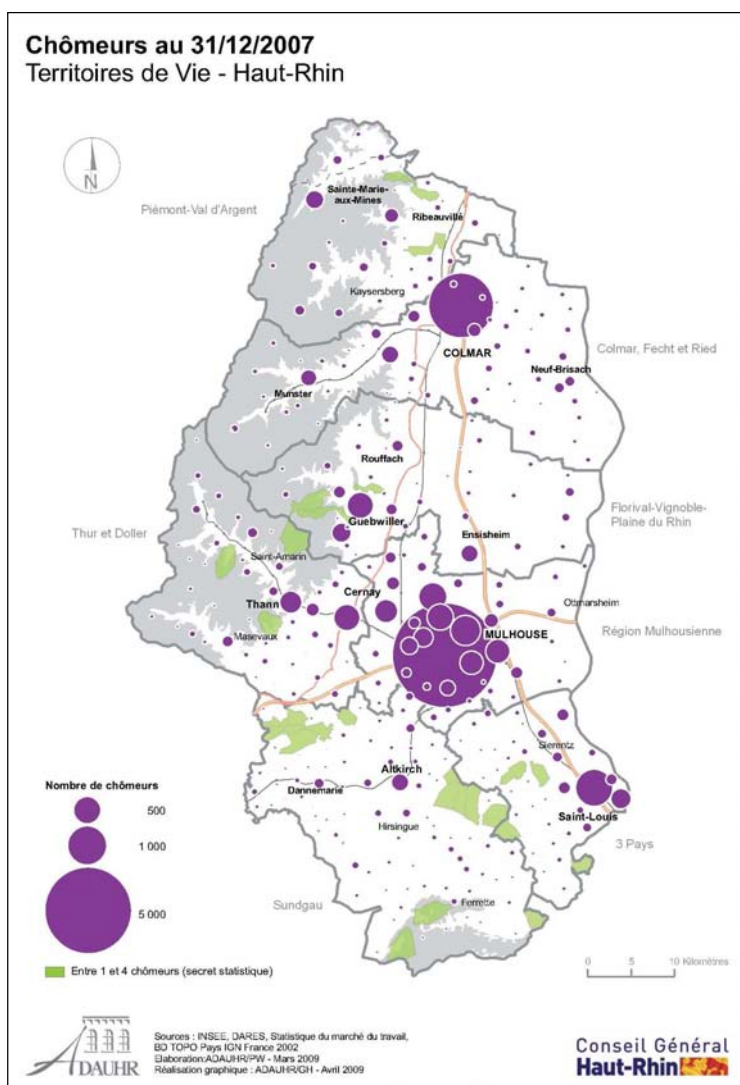
Le chômage

Source : Direction Régionale du Travail.

Au troisième trimestre 2009, au sein de la zone d'emplois de SAINT-LOUIS, qui comprend les communes de la partie Sud du périmètre, le taux de chômage est de 6,7 % (2 240 demandeurs d'emplois), soit une augmentation de 28% en une année. Si ce taux demeure l'un des taux les plus faibles du département (avec le Sundgau), la progression reste sensible dans un secteur où le taux de chômage était traditionnellement bas (2,7 % en 2001). Au troisième trimestre 2009, le taux de chômage du département était de 8,9 %.

La partie Nord du périmètre est intégrée dans la zone d'emplois de MULHOUSE qui affiche au troisième trimestre 2009 un taux de chômage de 11,1 % (+ 20 % en un an).

Les difficultés rencontrées par l'EuroAéroport en 2002/2003, les mutations de l'économie bâloise, la diminution du nombre de frontaliers travaillant en Suisse, le resserrement des effectifs dans le secteur industriel, et la crise mondiale de 2008, constituent autant d'éléments expliquant la dégradation du taux de chômage et la fragilisation économique du secteur.



L'aide à l'emploi et à l'insertion

Le Territoire dispose d'un certain nombre de services en la matière :

- Infobest, association chargée de diffuser l'information relative aux statuts des frontaliers
- le Pôle Emploi et 2 Maisons de l'Emploi ; La Maison de l'Emploi du Pays de «Saint-Louis/Trois Frontières et du Pays du Sundgau/Altkirch» regroupe plusieurs organismes.

Un forum Orientation-emploi est organisé tous les deux ans à SAINT-LOUIS.

Au sein de l'Espace Solidarité de Saint-Louis, 657 bénéficiaires du RMI sont dénombrés, soit 9,1 pour mille habitants, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (13,1 pour mille). Les bénéficiaires du RSA totalisent 1 093 personnes en 2010.

La formation

Le niveau de qualification de la population dans le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est le suivant (*source : Population de plus de 15 ans-INSEE- RP 2006*) :

- 21,71 % sont sans diplôme (moyenne départementale : 21,64 %),
- 12,69 % ont un niveau certificat d'étude ou brevet des collèges,
- 32,83 % ont un niveau BEP/CAP,
- 14,06 % ont un niveau BAC/BAC Pro,
- 9,76 % ont un niveau BAC+2,
- 8,95 % ont un diplôme supérieur.

Le niveau de formation est proche du profil départemental en 2006. La part des « sans diplôme » est légèrement inférieure à la moyenne départementale. On observe, par rapport à la moyenne départementale, une part plus importante de la population dotée du CAP/BEP et une légère sous représentation des « Bac + 2 ».

Collèges

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte 5 collèges publics (2736 élèves au total pour la rentrée 2009/2010), 2 collèges privés, un lycée public et un lycée privé. Le collège d'HEGENHEIM affiche un taux de remplissage important contrairement à ceux de Saint-Louis et Village-Neuf.

Lycée

Le lycée Jean Mermoz de SAINT-LOUIS, le plus grand d'Alsace, est un lycée d'enseignement général et professionnel ; il propose également des formations post-bac (BTS...).

Enseignement supérieur

La palette des formations offertes au niveau des BTS est relativement diversifiée ; il existe également une plate-forme « Métrologie » regroupant organismes de formation et entrepreneurs permettant la délivrance d'une licence professionnelle « Métrologie ». Toutefois, la plupart des jeunes est amenée à quitter le Territoire pour poursuivre ses études.

Apprentissage-Formation continue

Plusieurs organismes proposent de la formation continue. Il existe également un Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui propose essentiellement des formations tertiaires, la plupart des formations techniques étant concentrée à Mulhouse.

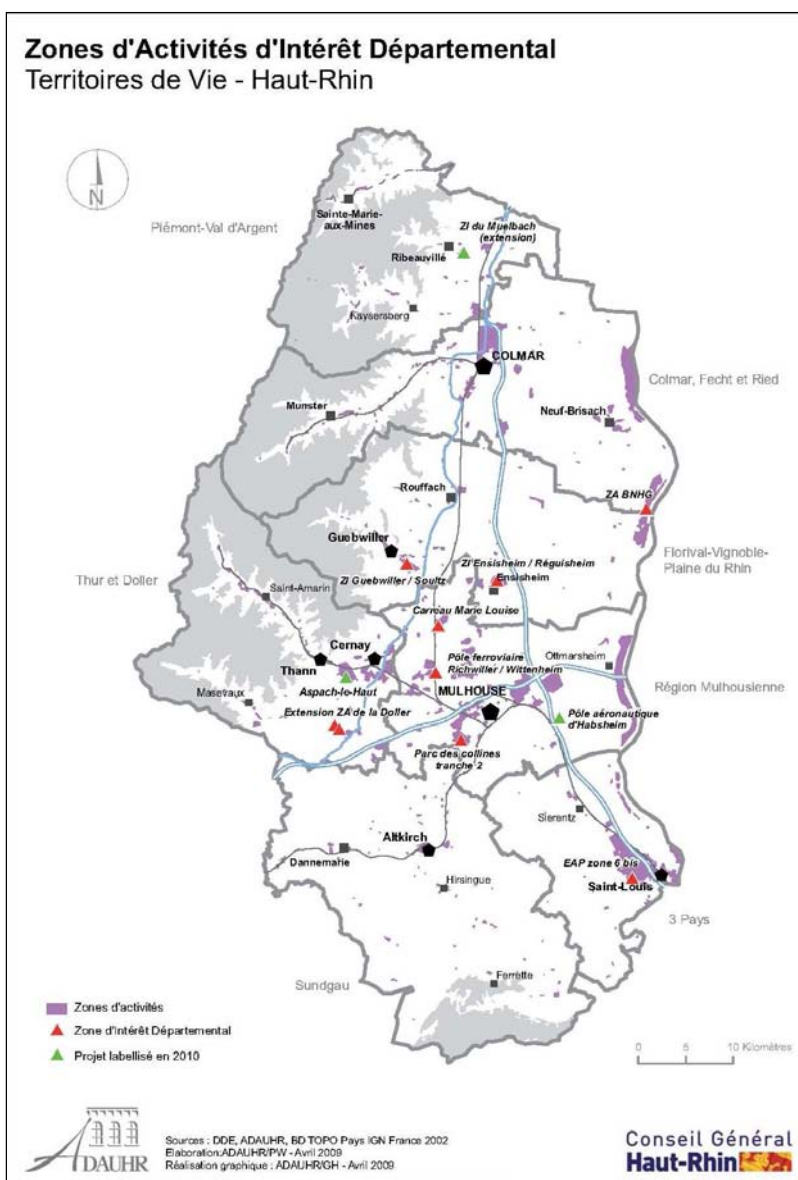
Activités et développement économique du territoire

Au regard du positionnement remarquable de ce Territoire dans la dynamique territoriale (aire métropolitaine bâloise...), cumulé à la qualité des infrastructures de communication, des potentialités de développement économique importantes existent, même si cette situation avantageuse comporte des handicaps (fiscalité défavorable par rapport à la Suisse, problème de fidélisation de la main d'œuvre, etc....).

Selon l'étude économique réalisée à l'échelle du Pays en 2006, des perspectives d'évolution économique sont notamment à rechercher dans la sphère de l'économie résidentielle, dans le secteur aéronautique et activités liées à l'aéroport, et plus globalement des synergies sont à rechercher avec Bâle (biotechnologie (Campus Novartis) etc...).

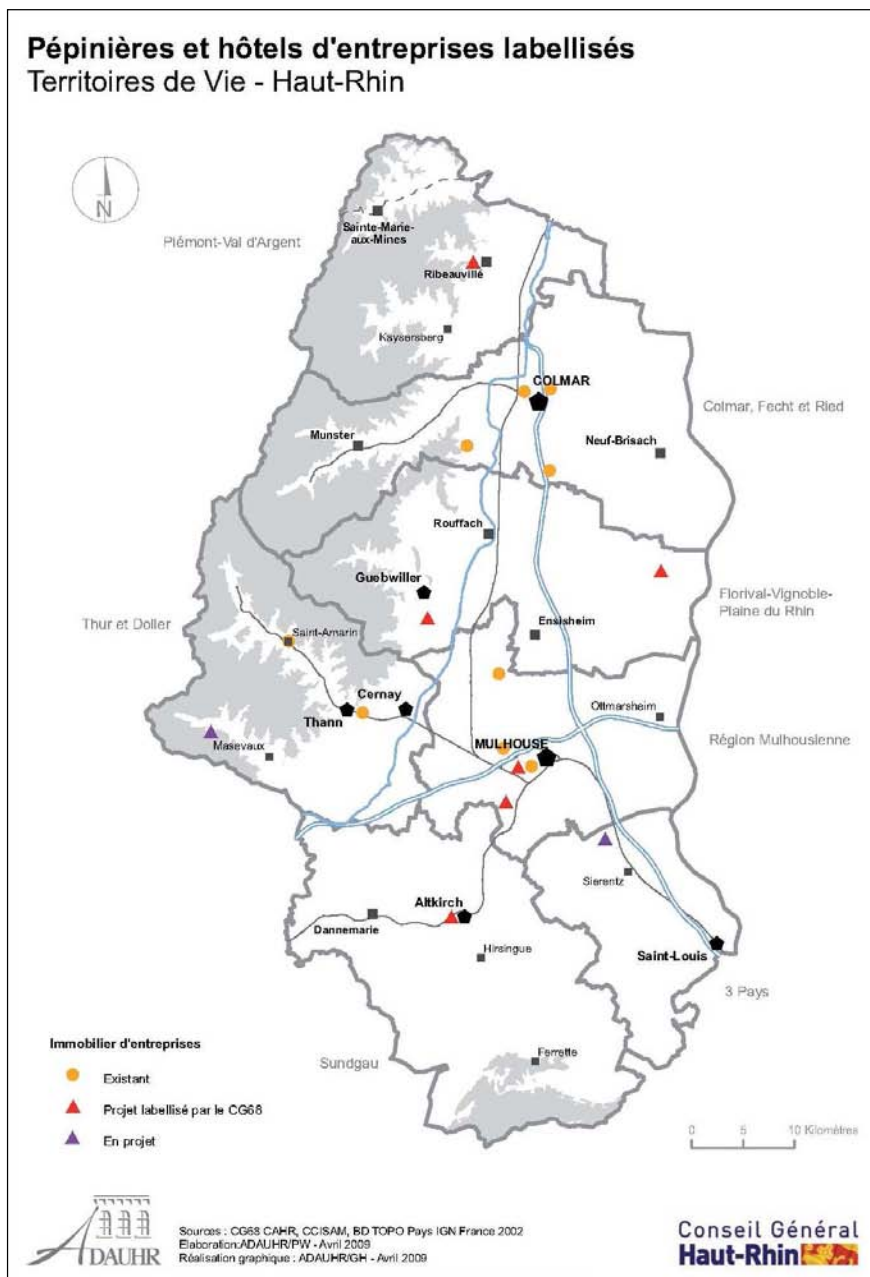
Au 1er mars 2008, le Territoire dispose d'environ 940 hectares de zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme (hors aéroport), soit 8,7 % de la surface des ZAE du Haut Rhin. Le programme de développement de l'aéroport qualifié de Projet d'Intérêt Général (PIG) comprend près de 800 ha affectés au site aéroportuaire et au développement de ce dernier ; l'essentiel de la surface requise concerne le développement de l'infrastructure même ; près d'une centaine d'hectares (grevée par des contraintes et servitudes) est affectée au développement des activités aéronautiques (maintenance etc...). La zone de maintenance aéroportuaire développée récemment au Sud de l'aéroport a été labellisée par le Conseil Général comme « Zone d'Intérêt Départemental ».

Les sites d'activités futurs identifiés dans les différents documents d'urbanisme autour de l'aéroport présentent un intérêt stratégique et des enjeux importants pour le développement futur de cette partie du département.



Afin de favoriser le transfert des technologies issues de l'institut de recherche franco-allemand de SAINT-LOUIS (ISL), une pépinière d'entreprises a été créée à Saint-Louis par la Communauté de Communes des Trois frontières.

La création d'une pépinière d'entreprises, labellisée par le Conseil Général, est en cours à SCHLIERBACH.



Le Territoire de Vie des Trois Pays compte, au 31 décembre 2009, près de 3 970 entreprises et établissements actifs, soit 7,82 % du département (source INSEE Sirène 2009).

Le commerce et l'artisanat

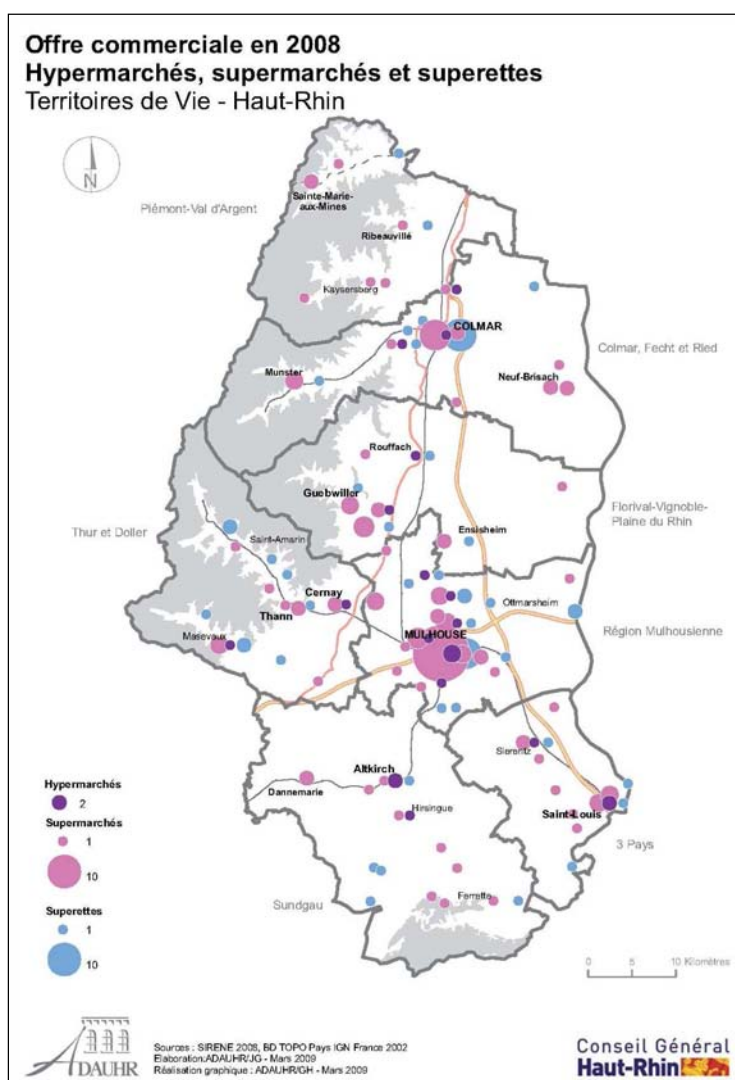
Selon l'étude sur les services effectuée à l'échelle du Pays (en 2006), la répartition des activités artisanales est semblable à celle observée à l'échelle du département.

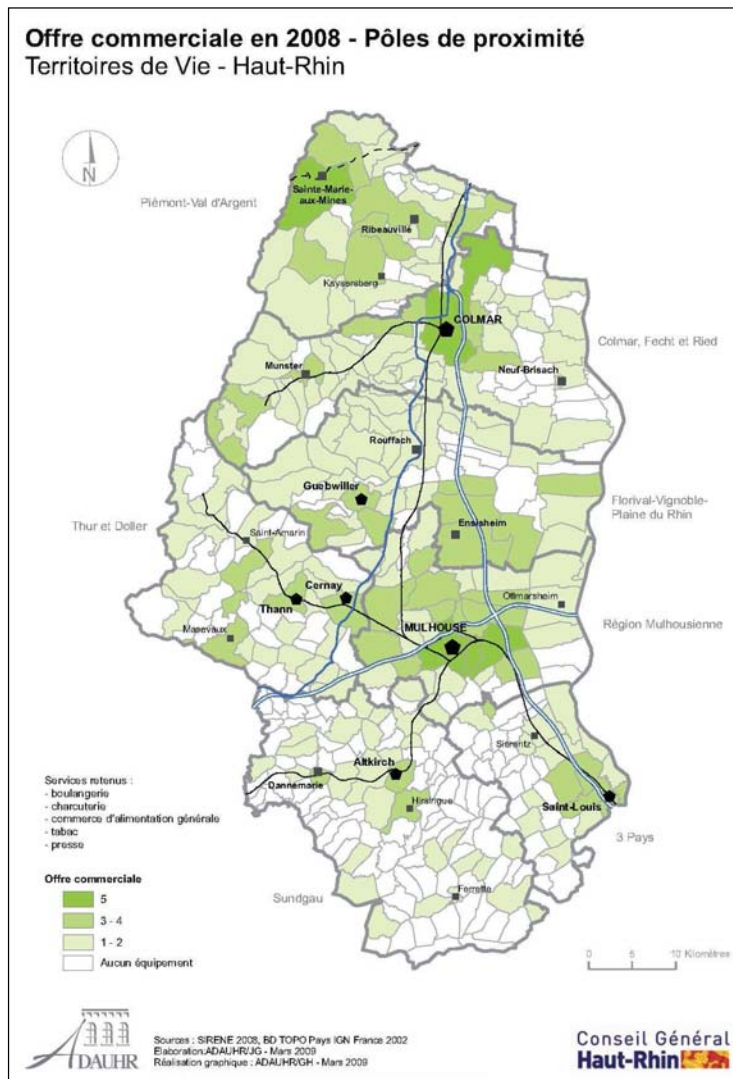
Concernant le commerce, il est indiqué dans cette étude que le Territoire est fortement marqué par la proximité de zones commerciales importantes et facilement accessibles, situées dans l'agglomération mulhousienne et en Allemagne (présences de nombreuses enseignes de hard-discount), favorisant l'évasion commerciale. Les enseignes présentes dans le Territoire des Trois Pays sont davantage des enseignes milieu-haut de gamme, le hard-discount étant peu développé.

Selon l'étude citée plus haut, le commerce de proximité est en situation de régression au profit des grandes et moyennes surfaces ; selon l'étude réalisée par ISERCO pour la CCI, les surfaces de vente des commerces de plus de 300 m² ont augmenté de 21 % depuis 2005 (implantation récente d'un hypermarché à SIERENTZ et d'un supermarché à BLOTZHEIM...).

L'essentiel de l'appareil commercial est situé dans les communes les plus peuplées, les zones plus résidentielles des communes de la frange sundgauvienne du Territoire ne disposant pas (ou peu) de commerces.

Le secteur de SAINT-LOUIS compte au total 74 110m² de surfaces de vente de commerces de plus de 300 m², soit un ratio de 1 198 m² par habitant, ratio supérieur à celui du Sundgau mais inférieur à celui de la zone de THANN-CERNAY. Dans la zone de SIERENTZ ce ratio est de 890m² par habitant.





⇒ **Enjeux relevés :**

- Développement de l'économie résidentielle, des emplois et fonctions de type métropolitain ainsi que de la base économique.
- Développement de l'aéroport et des activités liées.
- Enjeu majeur du site du Technoport - Gare Ouest de SAINT-LOUIS.
- Amélioration/adaptation du niveau de qualification et de formation de la population, en relation avec les pôles d'emplois suisses.

Habitat/logement

Un marché du logement dynamique

Les présentes caractéristiques du logement dans le Territoire de Vie sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat et des statistiques 2006 de l'INSEE.

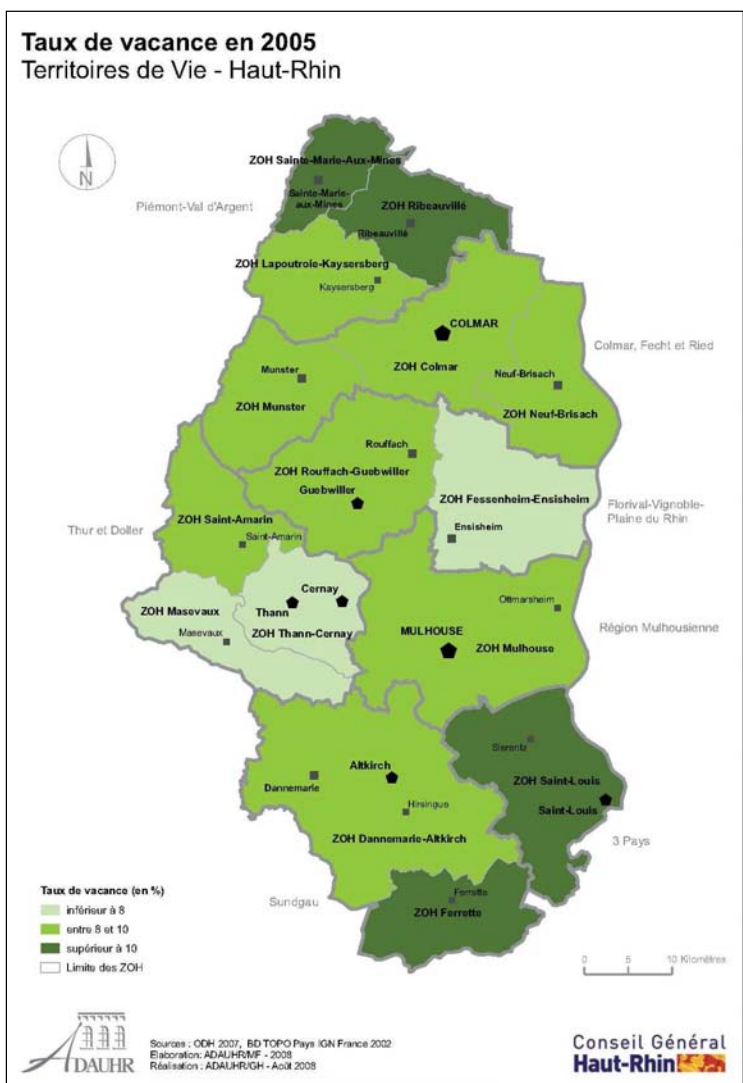
Le périmètre du Territoire de Vie des Trois Pays correspond à la Zone d'Observation de l'Habitat de SAINT-LOUIS. En 2006, ce territoire compte 33 094 logements (+ 12 % par rapport à 1999). 91 % des logements sont des résidences principales.

Une proportion de logements collectifs en deçà de la moyenne départementale mais avec des disparités géographique.

Le logement de type collectif représente 41,6 % des logements dans le périmètre du Territoire de Vie des Trois Pays (46,3 % dans le département). Toutefois de fortes disparités sont à relever ; le logement collectif est davantage représenté dans la partie urbaine du territoire : au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières, 52,4 % du parc de logement sont constitués de collectifs ; cette part est de 15,3 % dans la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ et de 13,7 % dans celle du Sundgau.

Un taux de vacance en augmentation

Le taux de vacance est croissant et supérieur à la moyenne départementale ; en 2007 il est de 12,1 % (fichier FILICOM). Ce taux, supérieur à la moyenne départementale, est plus élevé à SAINT-LOUIS et dans la Communauté de Communes des Trois Frontières (13,8 % contre 9,1 % dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et 6,8 % dans la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ).

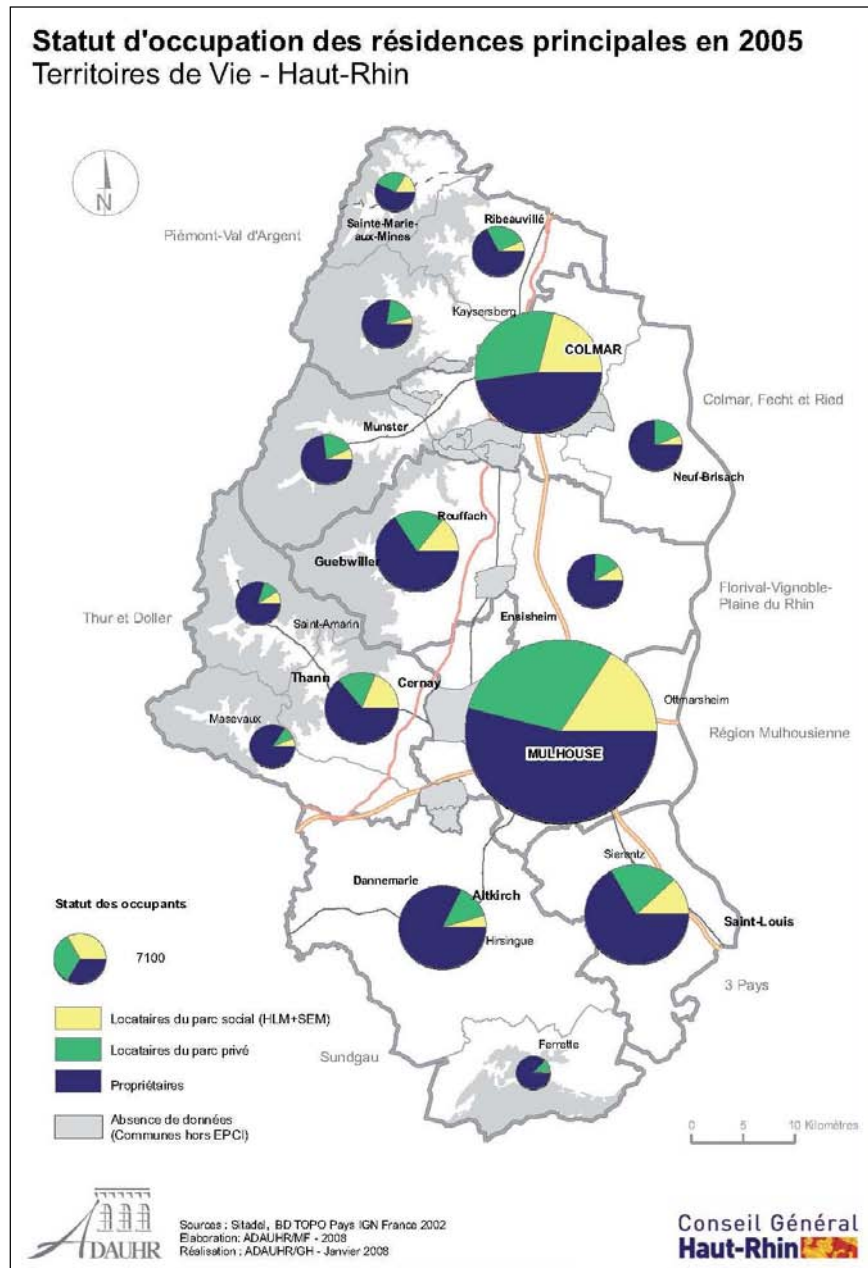


Un taux de propriétaires supérieur à la moyenne départementale

64,7 % des occupants sont propriétaires de leur résidence principale, taux supérieur à la moyenne départementale (60,3 %).

Le logement locatif représente 33,6 % des résidences principales (moyenne départementale : 37,1 %).

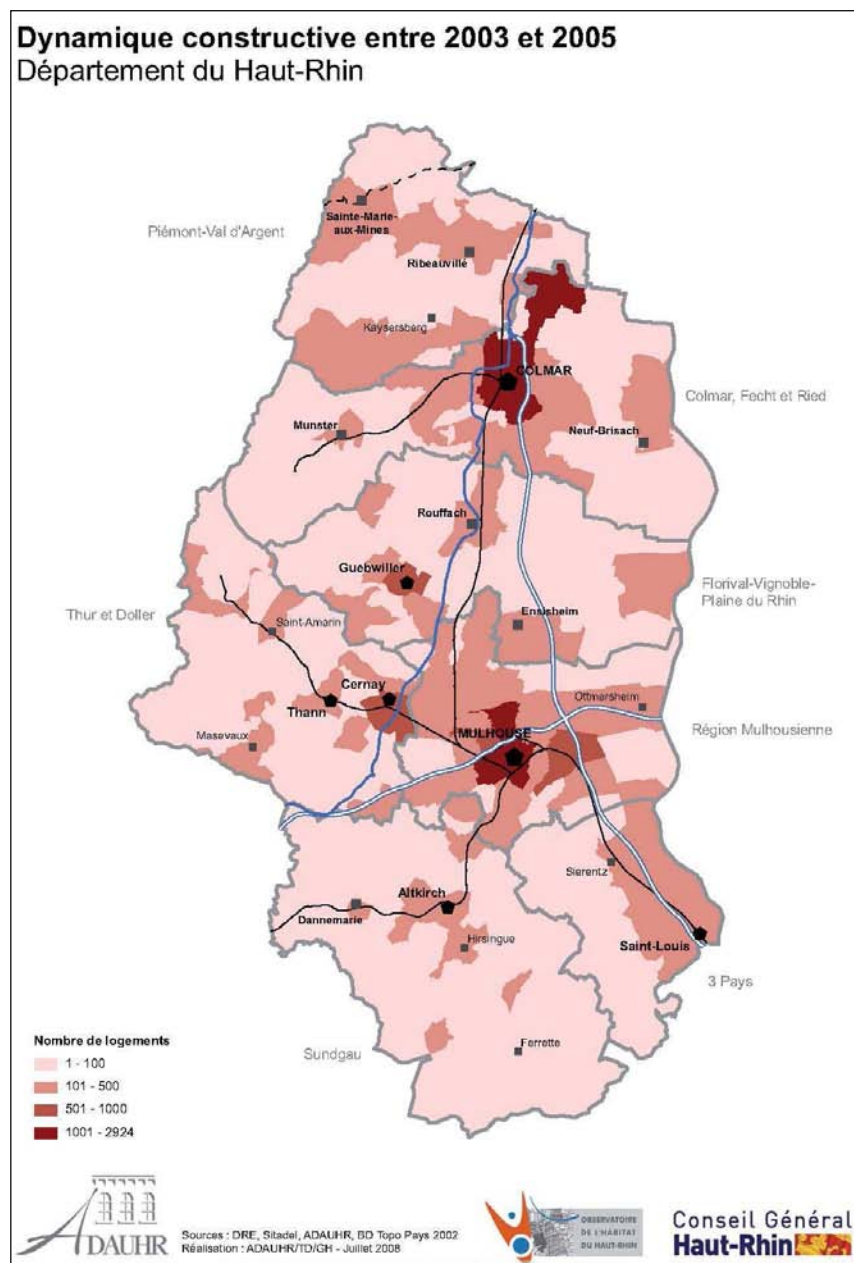
Les logements locatifs sont essentiellement concentrés dans les parties les plus urbaines du Territoire (57,7 % dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, implantés notamment à SAINT-LOUIS et HUNINGUE), alors que dans les deux autres Communautés de Communes, la part de propriétaires atteint 80 %, voire 100 % dans certaines communes.



Un marché du logement dynamique

La construction neuve est l'une des plus dynamiques du département avec une moyenne de 550 logements construits annuellement ces 8 dernières années, dont 46 % de logements collectifs dont la progression est observée sur l'ensemble du territoire. L'attractivité résidentielle, les phénomènes de décohabitation, l'allongement de la durée de vie génèrent une progression importante du nombre de ménages et par conséquent de besoins en termes de production de logements. Pour une population ayant augmenté de 6,2 % entre 1999 et 2006, le nombre de ménages a crû de 10,6 %.

Le parc de logement du Territoire de vie est caractérisé par un tissu bâti plutôt jeune : près de la moitié des logements a été construite entre 1975 et 2004 (38 % pour le département sur la même période). Les logements construits avant 1949 représentent 20,4 % du parc (contre 31 % dans le département).

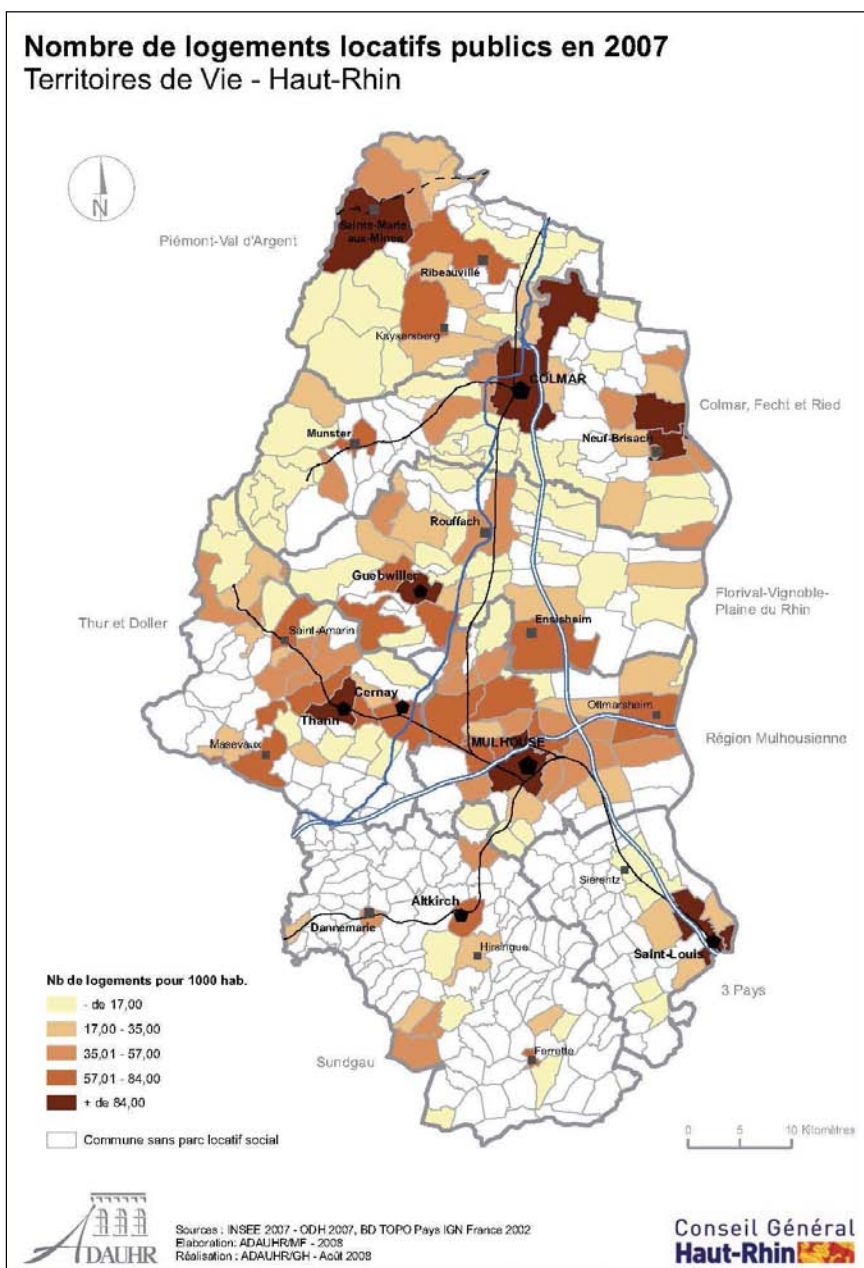


Un parc locatif dense mais inégalement réparti sur le territoire

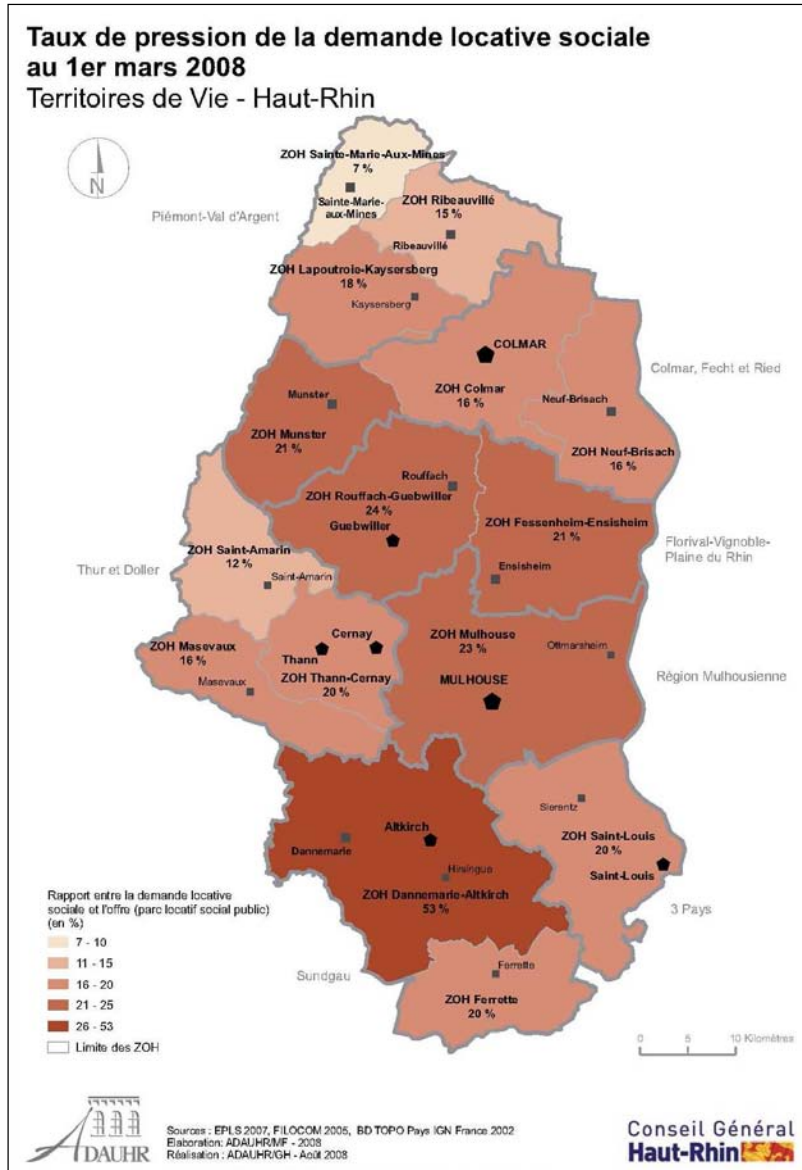
Totalisant en janvier 2008 près de 3 677 logements, le parc locatif public reste encore très concentré au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières qui concentre 99 % du parc locatif. L'essentiel de ces logements se situe à SAINT-LOUIS (70 %) et HUNINGUE.

Le parc de logements sociaux est relativement ancien (à SAINT-LOUIS notamment) : plus de la moitié du parc a été construite avant 1969.

Le taux de vacance, en légère baisse, est inférieur à la moyenne départementale (2,7 % contre 3,4 %).



La pression de la demande locative se maintient à un niveau identique à la moyenne départementale (20 % en 2008, 19 % en 2009).



Le délai moyen d'attribution d'un logement locatif public est de 5,9 mois contre 7,2 mois en moyenne pour le département.

Les loyers moyens du parc locatif privé (9,09/m²) se situent bien au-dessus de la moyenne départementale (8,22€/m²), soit le prix le plus fort des zones d'observation de l'Habitat du Haut-Rhin (Source : *Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH*).

Le Territoire de Vie compte 2 aires d'accueil des gens du voyage, l'une se trouve à SAINT-LOUIS (20 places) et la seconde à HUNINGUE (10 places), conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Accueil publié le 7 mars 2003.

Le Territoire de Vie dispose d'une structure d'hébergement d'urgence (65 places).

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Mettre en œuvre une politique foncière volontariste contribuant à mieux maîtriser la pression sur le foncier (maintien d'une population jeune).**
- **Diversifier davantage l'offre en logements en insistant notamment sur l'offre de standing.**
- **Diffuser davantage l'offre locative et l'offre locative publique aidée.**
- **Prendre en compte le vieillissement croissant de la population.**
- **Elaborer des PLH.**
- **Résorber la vacance de logements.**

Tourisme

La filière touristique n'est pas prédominante, ni fortement développée dans ce secteur du département.

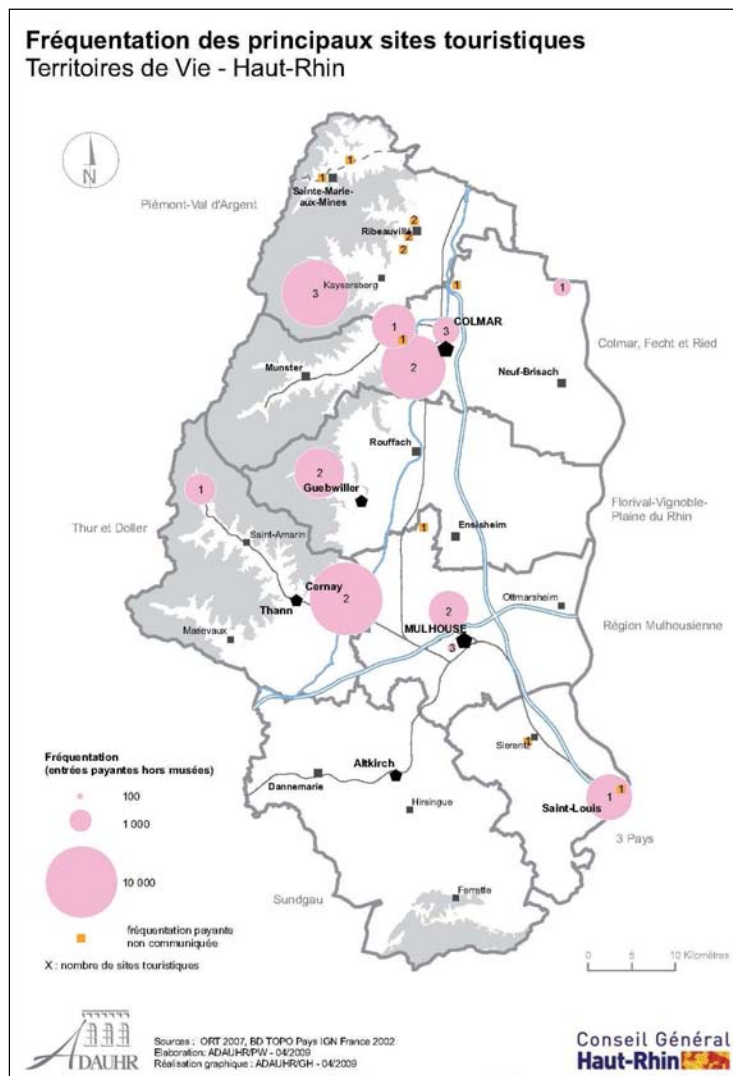
Toutefois, le Territoire dispose d'un certain nombre d'atouts : présence d'un casino à BLOTZHEIM, présence de musées, présence d'équipements de qualité avec par exemple le Parc des eaux vives à HUNINGUE à rayonnement supra communal, la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, des manifestations culturelles reconnues et variées (Théâtre-festival international de théâtre à Saint-Louis, la foire du livre à SAINT-LOUIS...), les thermes à NEUWILLER, un port de plaisance à KEMBS, etc..

S'ajoute à cela un bon niveau d'équipements notamment culturels (plusieurs salles de spectacles de qualité, concentrées pour l'essentiel dans la Communauté de Communes des Trois Frontières).

Deux types de tourisme, complémentaires, sont susceptibles de se développer :

- un tourisme « vert », jouant davantage sur la proximité et la qualité de milieux naturels ou patrimoniaux à l'Ouest et au Sud du Territoire (Sundgau) ;
- un « tourisme » d'affaires ou culturel susceptible de se développer grâce à la proximité de la métropole bâloise qui bénéficie d'un rayonnement culturel de dimension internationale ; le musée d'art contemporain, ou encore le projet de la cité des métiers d'arts à SAINT-LOUIS s'inscrivent dans cette perspective.

Un office de tourisme communautaire est implanté à la Maison de Haute Alsace à VILLAGE-NEUF. Un syndicat d'initiative est implanté à SIERENTZ.



L'Offre en hébergement touristique

(Source : ORT 2009)

L'offre en hébergement touristique est faiblement développée dans ce secteur du département :

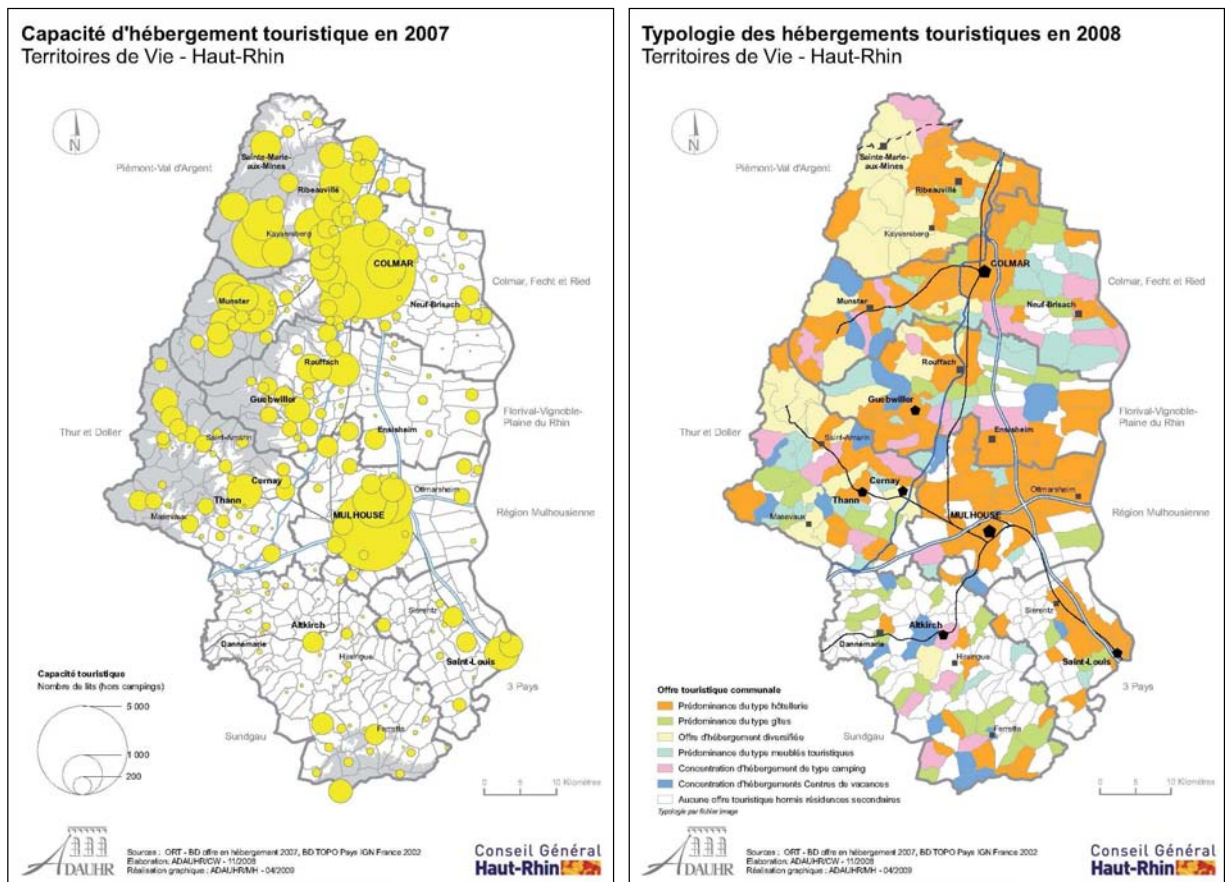
le Territoire de Vie totalise 1 409 lits en hébergements marchands (hors résidences secondaires) en 2009, soit seulement 2,7 % de l'offre existant dans le Haut-Rhin. 70 % de l'offre en hébergement provient des structures hôtelières (qui totalisent 991 lits en 2009).

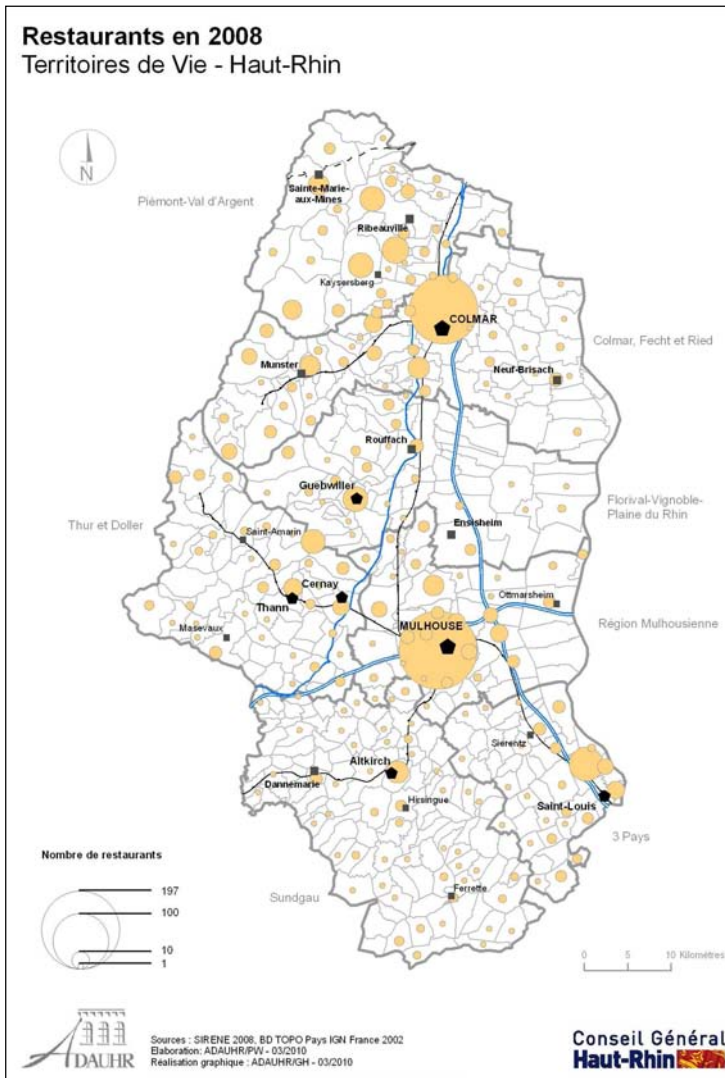
Les structures hôtelières sont essentiellement implantées au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières (84 % de l'offre en nombre de lits).

Un camping classé 2 étoiles est implanté à HUNINGUE.

419 résidences secondaires sont recensées par l'ORT en 2009 (Observatoire Régionale du Tourisme), avec 2 095 lits. Cela ne représente que 5,8 % de l'offre existante à l'échelle départementale (en nombre de résidences secondaires et en nombre de lits.).

Le Territoire compte 88 restaurants de type traditionnel et 29 établissements de restauration rapide.





⇒ **Enjeux relevés :**

- Développer les potentialités en matière de tourisme vert dans l'arrière-pays notamment.
- Mieux tirer profit d'une dynamique culturelle largement développée à Bâle.
- Renforcer l'offre hôtelière.

Environnement / Cadre de Vie

Paysage et espaces naturels

Le Territoire de Vie des Trois Pays est très urbanisé dans sa partie Est et présente un caractère plus « rural » et plus vallonné dans ses parties Ouest, Nord/Ouest et Sud.

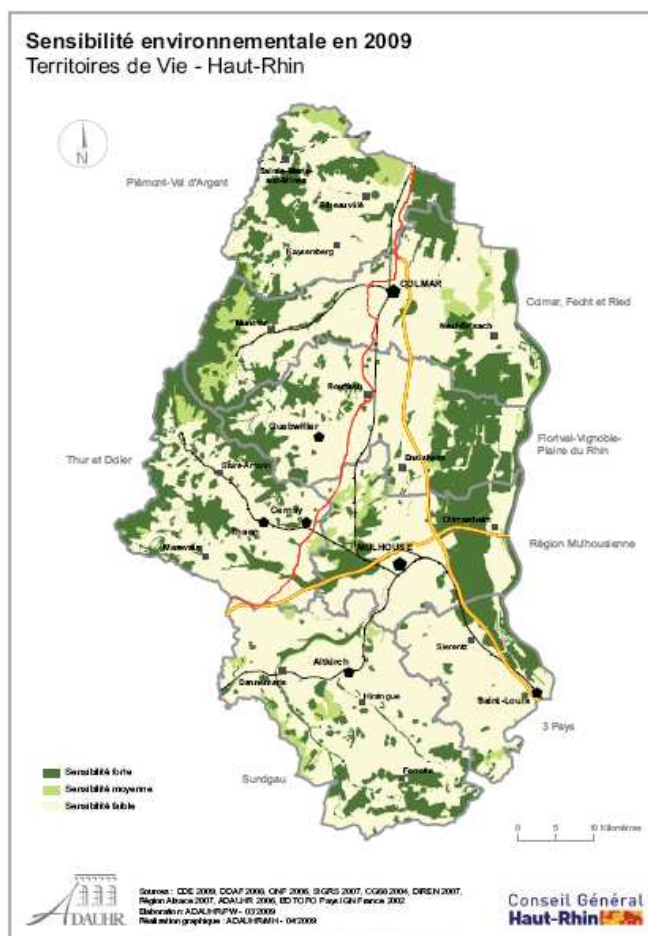
On observe 3 grands types de paysages dans ce territoire :

- la basse plaine rhénane qui s'étend du Rhin au talus de la haute terrasse alluviale (paysage de plaine alluviale),
- la haute terrasse (paysage de plaine agricole péri-urbaine),
- les paysages agro forestiers des collines (Sundgau oriental, vallon de Steinbrunn et Jura sundgauvien).

Les éléments environnementaux présentant un intérêt particulier font l'objet d'une protection et d'une mise en valeur dans le cadre des 3 GERPLAN existant sur ce territoire.

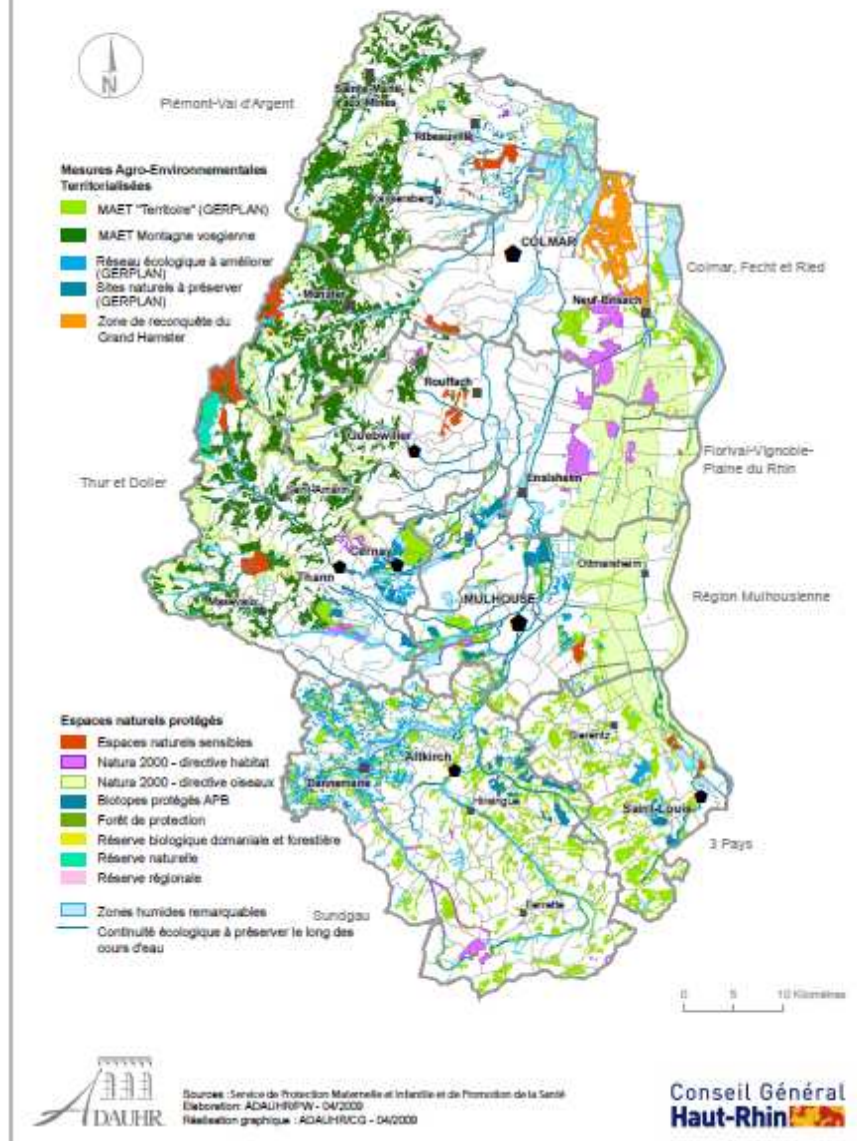
Un certain nombre de sites naturels remarquables protégés sont recensés dans le Territoire de Vie des Trois Pays. Ces derniers sont situés en grande partie dans la partie Nord/Est du territoire : les sites Natura 2000 (4 sites au total qui couvrent près de 20 % du territoire dont la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne), 8 zones humides remarquables, une quinzaine de sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, une forêt de protection (Kembs).

La partie Nord/Est du territoire comprend également la forêt de la Hardt. Au total la couverture forestière du périmètre avoisine les 7 018 ha. soit 25,2 % de la superficie totale.



Protections légales en matière d'environnement

Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Protections légales et/ou issues d'une contractualisation

Agriculture

Les surfaces agricoles utilisées (SAU) couvrent près de 57 % du territoire ; en 2000 (RGA) la surface agricole totale s'élevait à 14 699 ha, surface n'ayant quasiment pas évolué entre 1979 et 2000.

L'activité agricole est davantage présente dans les parties Ouest, Nord et Sud du Territoire (franges du Sundgau) où l'on observe une progression de la céréaliculture ; dans la partie urbaine (Communauté de Communes des Trois Frontières), l'activité de maraîchage est présente.

603 exploitations agricoles sont recensées sur le Territoire en 2003, 44 % d'entre elles étant situées dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, près de 28 % dans chacune des deux autres Communautés de Communes.

La part du nombre d'agriculteurs dans le Territoire des Trois Pays (0,6 % de la population active) est inférieure à la moyenne du département (1,04 %).

Dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2013, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières ont mis en place un Groupe d'Action Local (GAL) pour impulser une dynamique d'innovation agricole, environnementale et touristique pour une ruralité renouvelée et attractive.

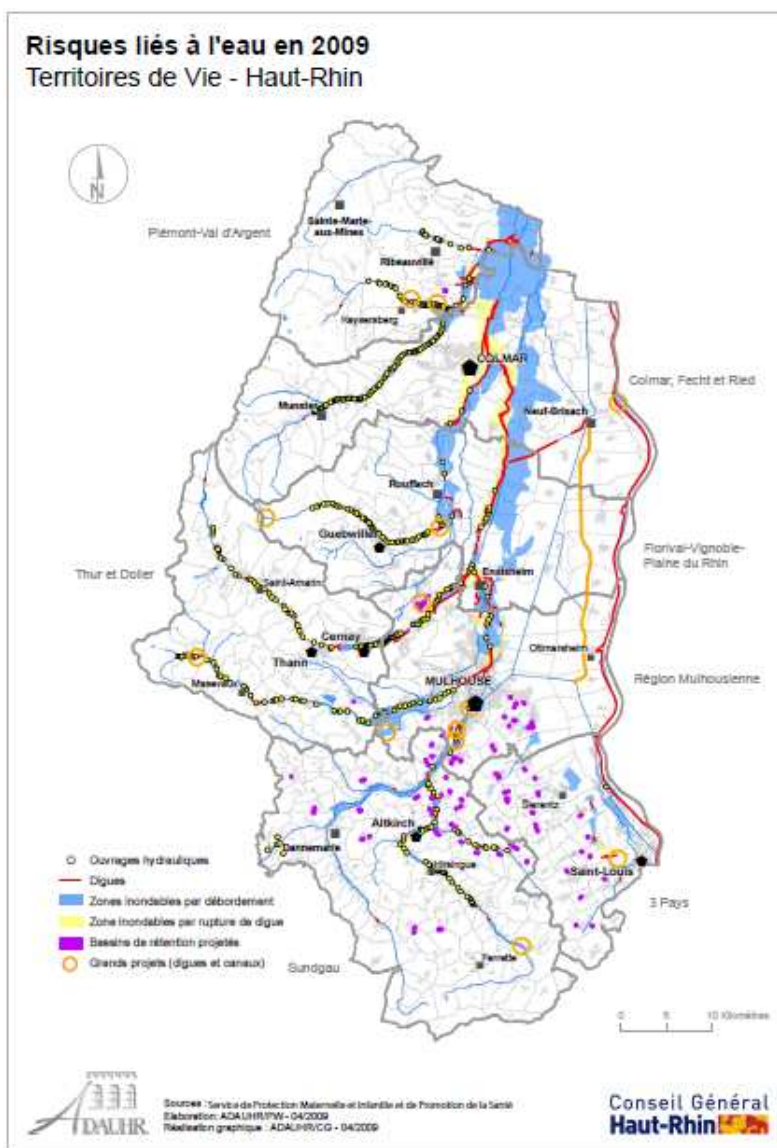
L'eau

Le territoire est caractérisé par la présence de l'eau avec notamment la présence du Rhin, du Grand Canal d'Alsace et du Canal de Huningue.

15 communes sont concernées par le risque d'inondation, toutes situées à l'Est du Territoire de Vie des Trois Pays.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Liesbach est prescrit (HESINGUE, BLOTZHEIM). Ce cours d'eau a été dévié sur une section au Sud de l'aéroport, dans le cadre de l'aménagement de la zone de maintenance aéroportuaire.

Les communes lœssiques du Territoire de Vie des Trois Pays présentent une sensibilité élevée au ruissellement et à l'érosion, les exposant, dans certaines situations, à des risques de coulées de boues. Le maintien, voire l'extension des prairies dans les secteurs concernés, ainsi que la réalisation de bassins de rétention, contribueront à limiter le phénomène.



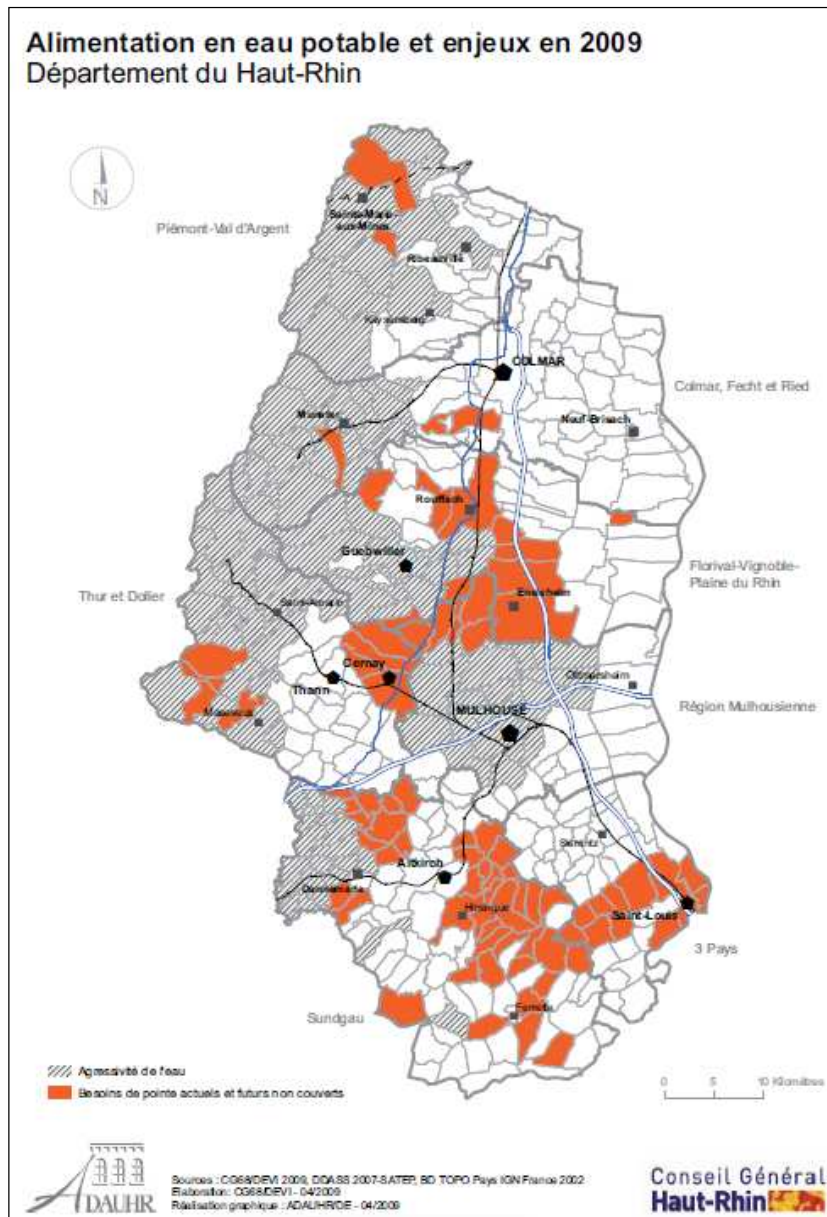
Alimentation en eau potable

Les ressources en eau potable sont issues de 2 unités hydrogéologiques différentes : la plaine d'Alsace (nappe phréatique) et le Sundgau (molasse alsacienne).

Les caractéristiques agronomiques des sols limoneux rendent la ressource plus vulnérable aux différentes sources de pollution. Les nitrates sont essentiellement localisés en bordure de nappe phréatique ; cette pollution est issue de l'infiltration des eaux superficielles en provenance des secteurs à forte activités agricoles.

Au sein du canton de HUNINGUE, dans les communes de KNOERINGUE, RANSPACH-LE-HAUT, RANSPACH-LE-BAS, MICHELBACH-LE-BAS, MICHELBACH-LE-HAUT, ATTENSCHWILLER, BLOTZHEIM, HEGENHEIM, SAINT-LOUIS, VILLAGE-NEUF ET HUNINGUE, des difficultés d'approvisionnement peuvent survenir lors de périodes de consommation de pointe.

A terme, une des solutions consisterait à conforter l'offre en eau potable par un approvisionnement complémentaire en provenance de la Suisse.

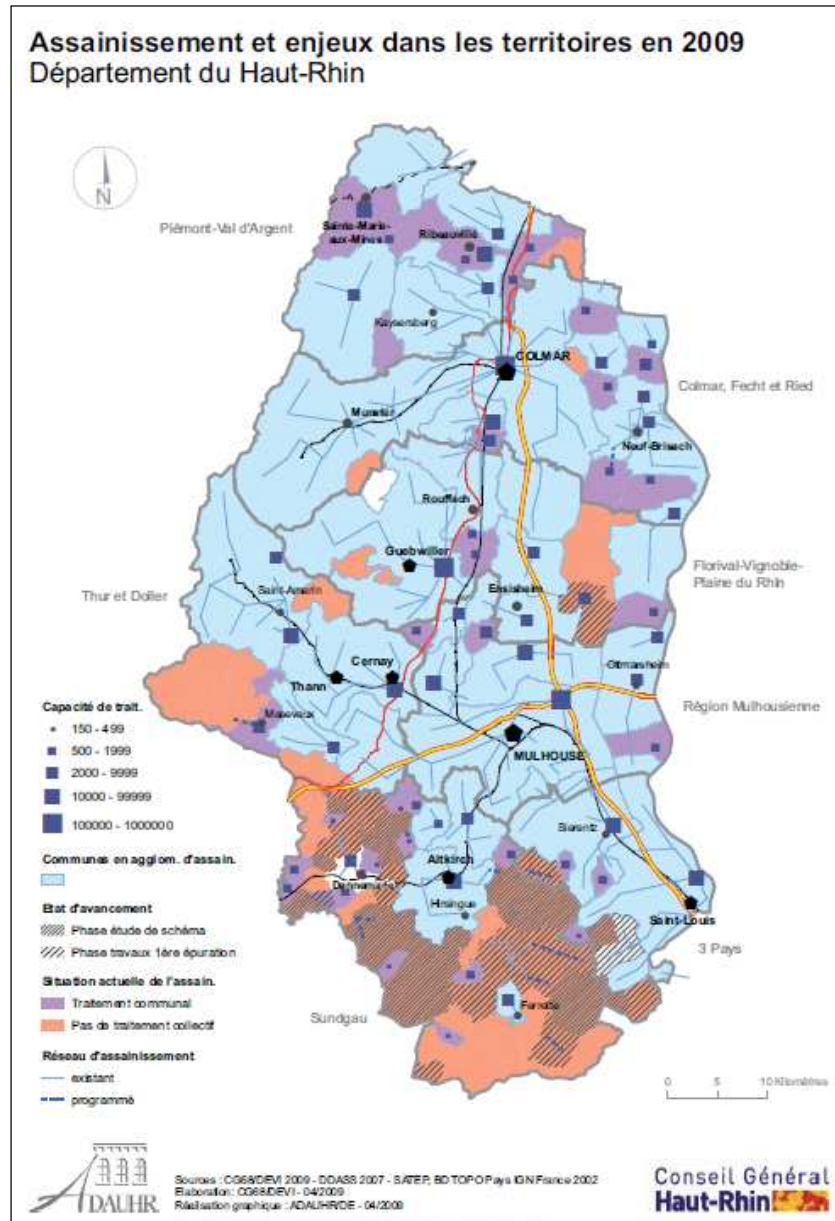


Assainissement

La plupart des communes sont raccordées à une station d'épuration. 5 stations d'épurations sont implantées dans le Territoire de Vie des Trois Pays : 3 stations communales (KNOERINGUE, MAGSTATT-LE-HAUT ET KAPPELEN) et 2 stations intercommunales (VILLAGE-NEUF et SIERENTZ). La commune de NEUWILLER est raccordée à la station d'épuration d'ALLSCHWIL.

Aujourd'hui la plupart des communes sont raccordées à une station d'épuration à boue activée ou, dans une mesure moindre à une rhizosphère/lagune.

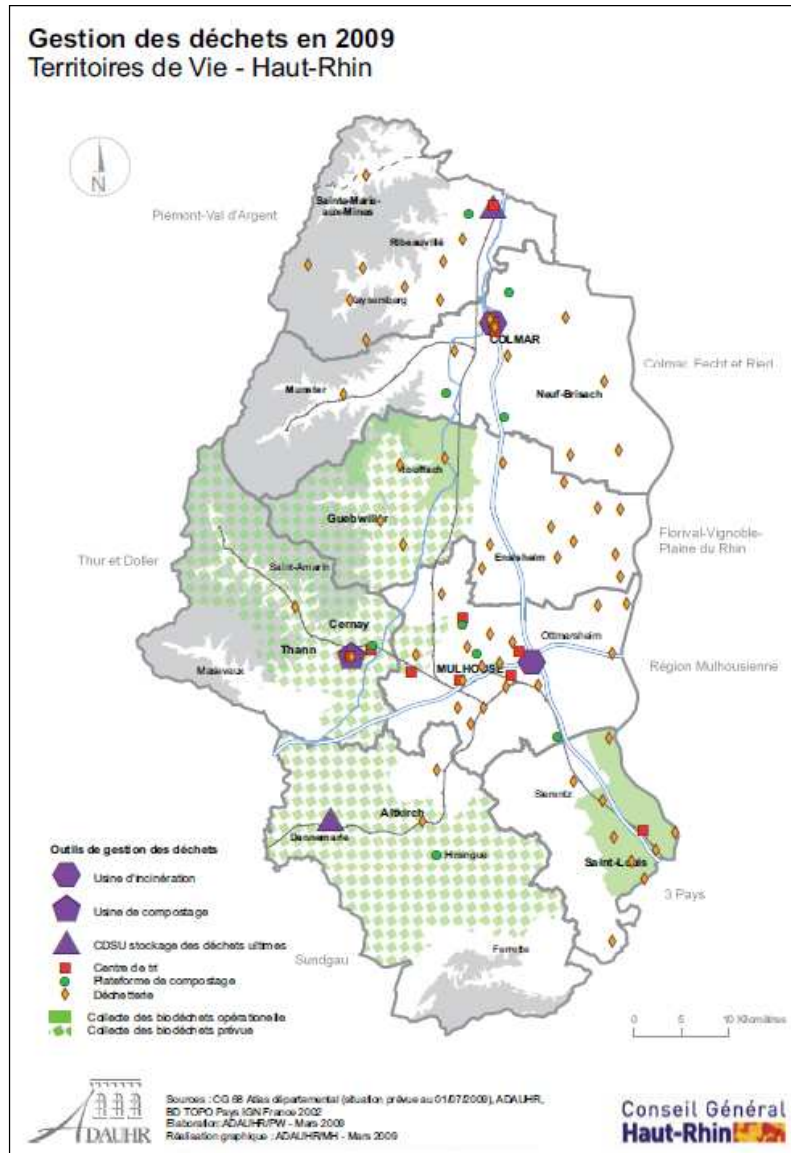
5 communes n'ont pas de dispositif d'assainissement collectif.



Gestion des déchets

Les 3 Communautés de Communes du Territoire assurent la collecte des déchets ménagers sous la forme d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, d'un apport volontaire en conteneur ou en déchetteries. Au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières, la collecte en porte à porte se partage en deux bacs : déchets compostables et non compostables.

Dans le Territoire 9 déchetteries sont implantées, 1 centre de tri et une plate-forme de compostage (Communauté de Communes de la Porte du Sundgau).



⇒ Enjeux relevés :

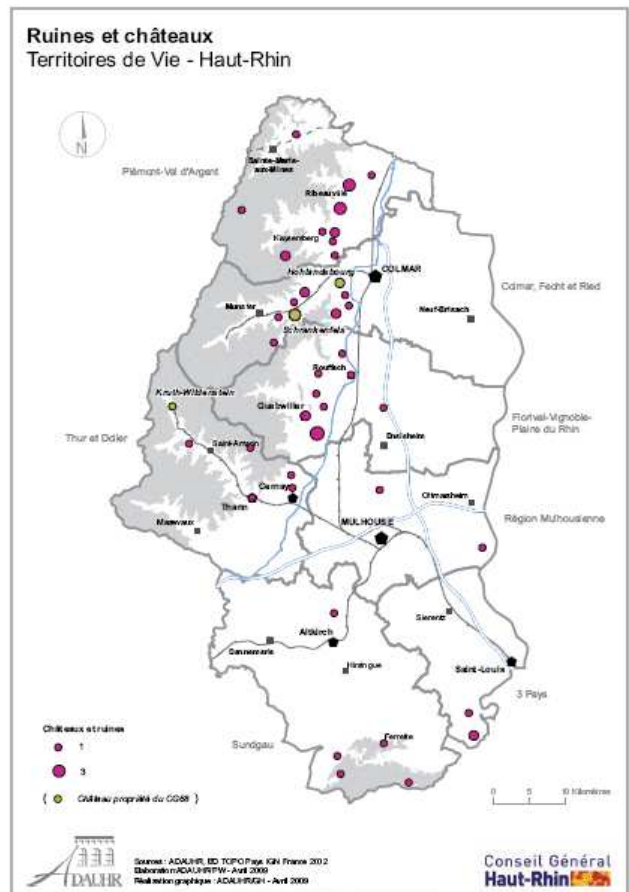
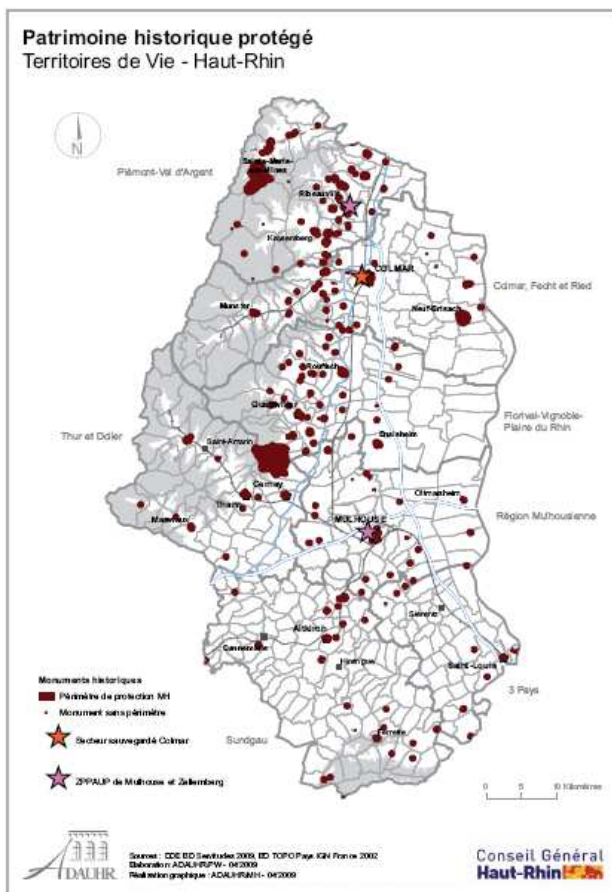
- **Préserver les milieux naturels et les continuités environnementales et paysagères dans un milieu urbain en développement.**
- **Sécuriser et renforcer la ressource en eau.**
- **Prendre en compte les risques de coulées de boues.**
- **Poursuivre les efforts entrepris en matière d'assainissement.**

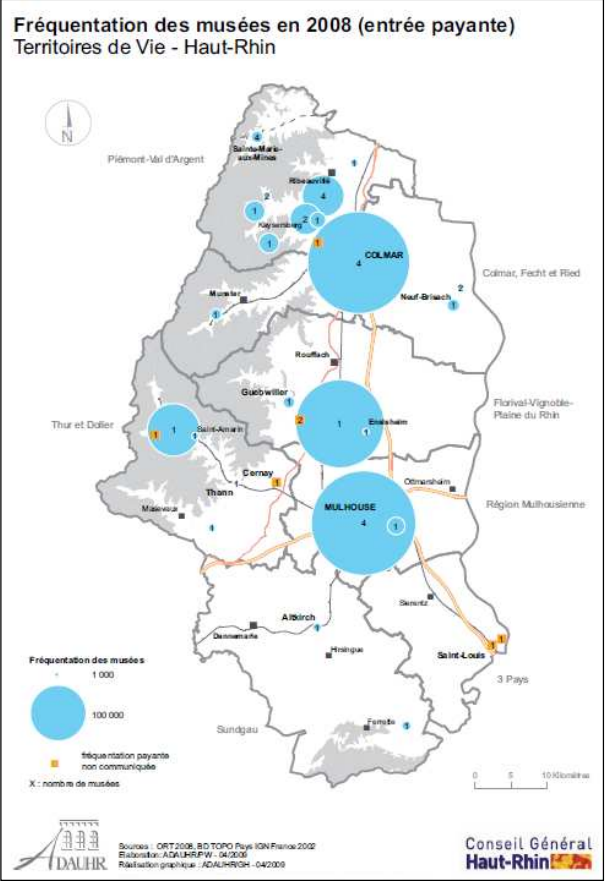
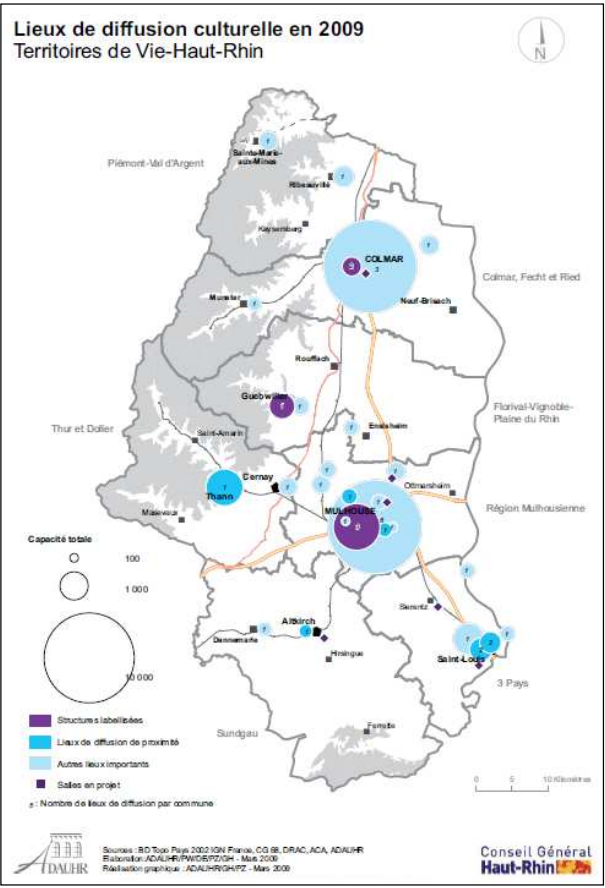
Culture/**P**atrimoine

Caractéristiques patrimoniales générales

Ce Territoire, qui connaît depuis plus de 40 ans une urbanisation rapide, est également doté d'éléments patrimoniaux, qui participent fortement à l'identité des lieux et villages.

Les plus remarquables font l'objet de protection au titre des monuments historiques.





Les équipements culturels

Le Territoire de Vie des Trois Pays constitue un des territoires les mieux pourvus concernant l'offre culturelle ; en revanche l'essentiel de l'offre est concentrée dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. Les principales salles de spectacles sont les suivantes :

- La Coupole comprenant 3 salles de cinéma et un théâtre de 504 places (SAINT-LOUIS)
- Le centre culturel du Triangle à HUNINGUE
- Le complexe culturel à VILLAGE-NEUF
- Le Forum à l'Espace Rhénan de KEMBS.

Au total près de 2 900 places de spectacle sont recensées dans le territoire.

La programmation est d'un bon niveau ; un festival de théâtre international (Théâtre) est organisé annuellement à SAINT-LOUIS.

La plupart des communes dispose de salles des fêtes ou salles polyvalentes qui contribuent à répondre à des besoins locaux.

L'offre en cinéma est essentiellement concentrée à SAINT-LOUIS et KEMBS.

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de décembre 2007 répertorie les lieux d'enseignement artistiques dans le Territoire de Vie des Trois Pays :

- 1 conservatoire communal (SAINT-LOUIS) ; 2 écoles municipales de musique (HUNINGUE et KEMBS) ; 11 écoles associatives de musique ;
- 12 structures d'enseignement de la danse ;
- 1 structure d'enseignement du théâtre et du cirque à SAINT-LOUIS.

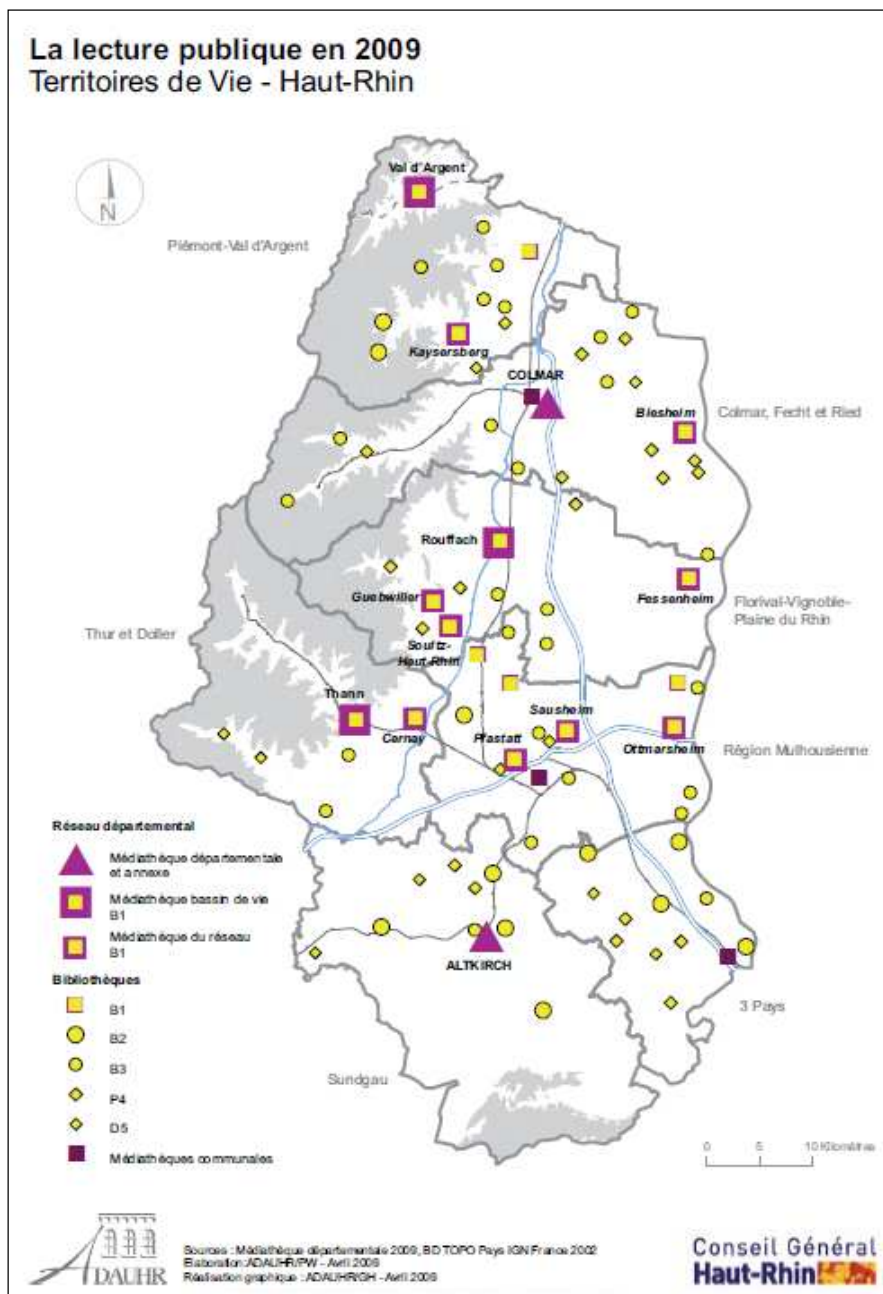
2 musées sont implantés dans le Territoire : le musée d'art contemporain à SAINT-LOUIS et le musée militaire et historique à HUNINGUE.

La lecture publique

L'offre en équipements :

Une médiathèque est implantée à SAINT-LOUIS et 11 autres communes du Territoire disposent d'une bibliothèque ; l'irrigation du reste du Territoire, notamment les parties Ouest et Sud du Territoire moins bien pourvues en équipement de ce type,, est assurée par le passage du médiabus.

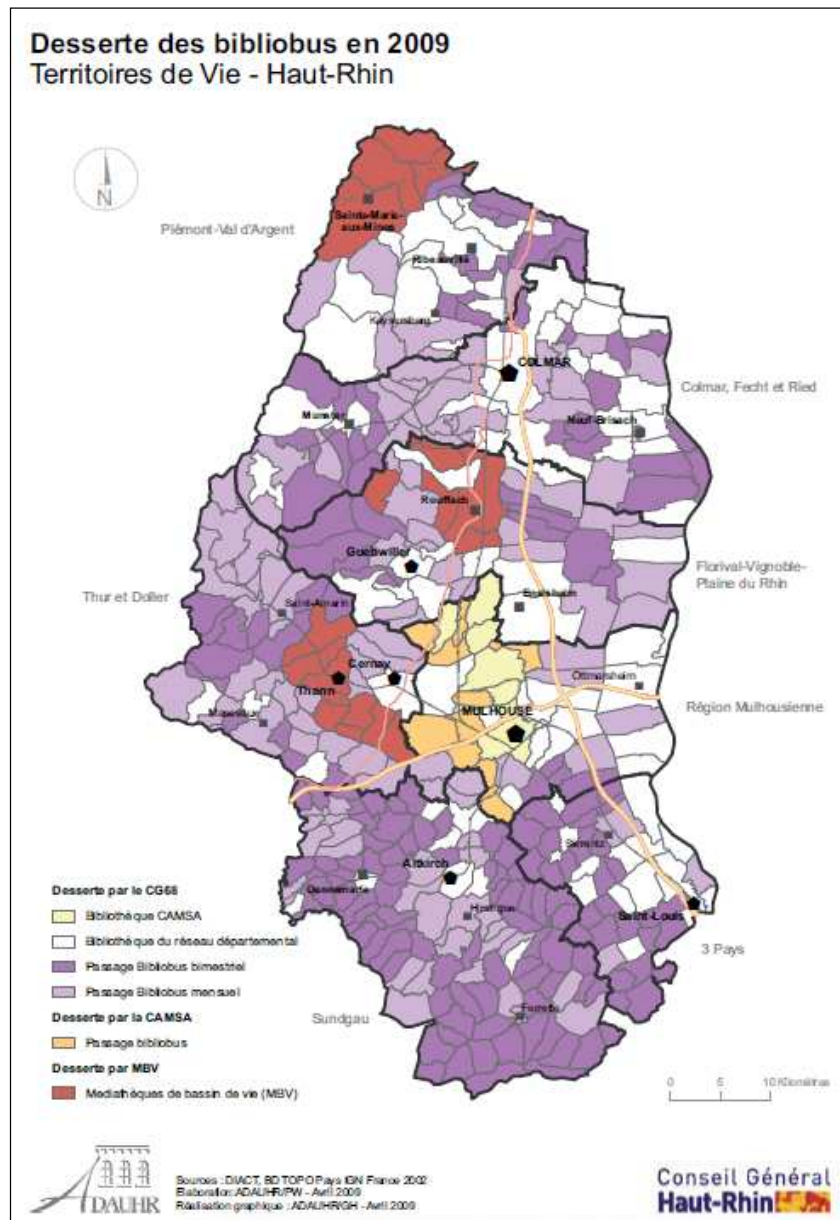
En qualité d'offre de service (structures classées B1 à B3 par ordre décroissant, d'après une norme nationale), les Trois Pays ne disposent pas, dans le réseau départemental, d'une médiathèque ou d'une bibliothèque de catégorie B1. En revanche la médiathèque communale de SAINT-LOUIS est de grande qualité.



L'offre en services complémentaires

Le service du médiabus vient compléter l'offre, notamment dans les communes moins bien dotées en équipement de lecture publique (passage mensuel ou bimestriel).

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des médiabus plus faible que la moyenne départementale: 4,7 % de la population du Territoire sont inscrits au médiabus (2,8 % de prêts « actifs ») contre 6,4 % en moyenne départementale (3,9 % de prêts « actifs ») ; (Source : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin).



⇒ Enjeux relevés :

- Secteur bien doté en salles culturelles de qualité mais concentrée dans le Communautés de Communes des Trois Frontières.
- Assurer un fonctionnement et une programmation à la hauteur de ses équipements.

Equipements et Services à la population

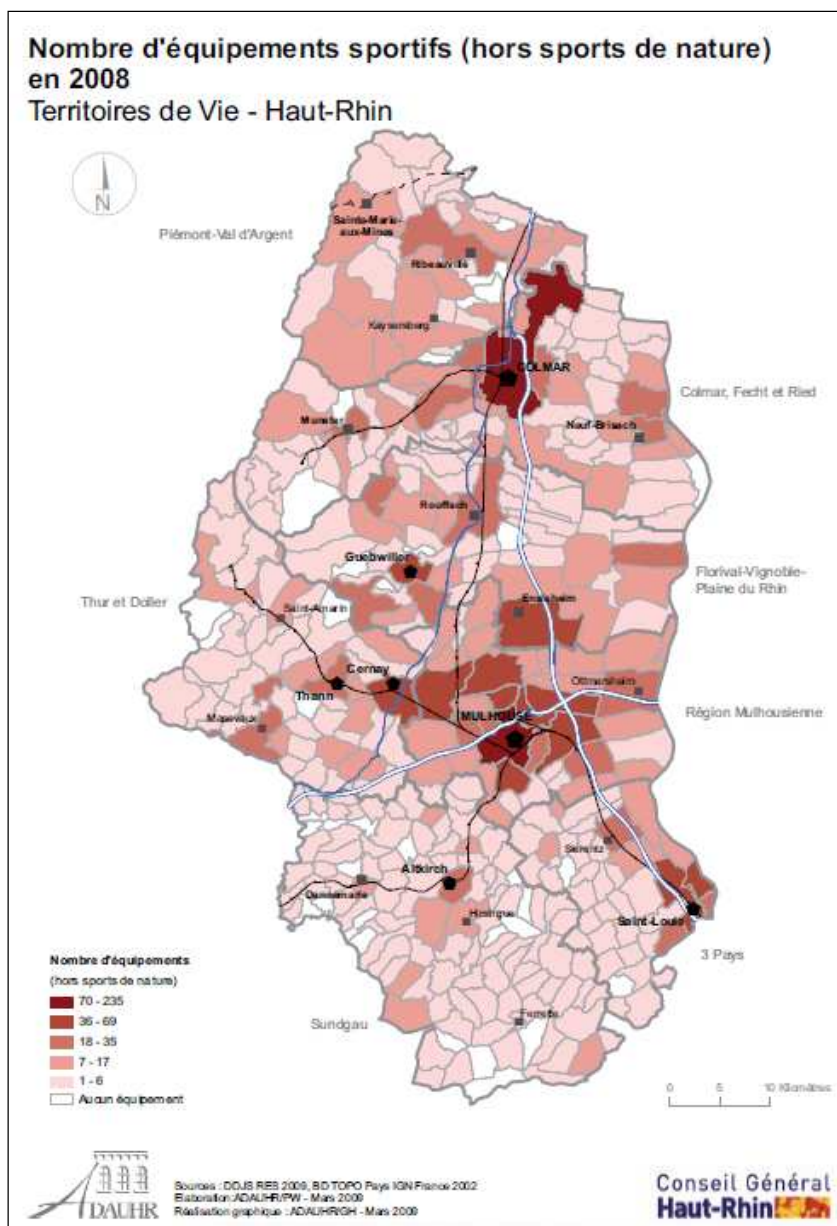
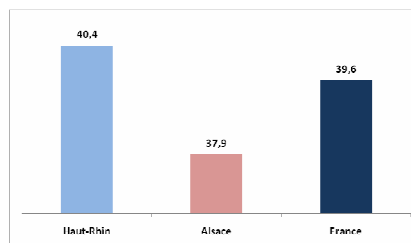
Les équipements sportifs

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose d'un bon niveau d'équipement avec 297 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la majorité des communes du territoire, ce qui représente un taux de 42 pour mille, supérieur à la moyenne départementale (40,4 pour mille - Source : RES).

Le nombre de licenciés est important dans le Territoire (13 245 licenciés, jeunes et adultes confondus, soit 9,7 % de l'ensemble des licenciés du département).

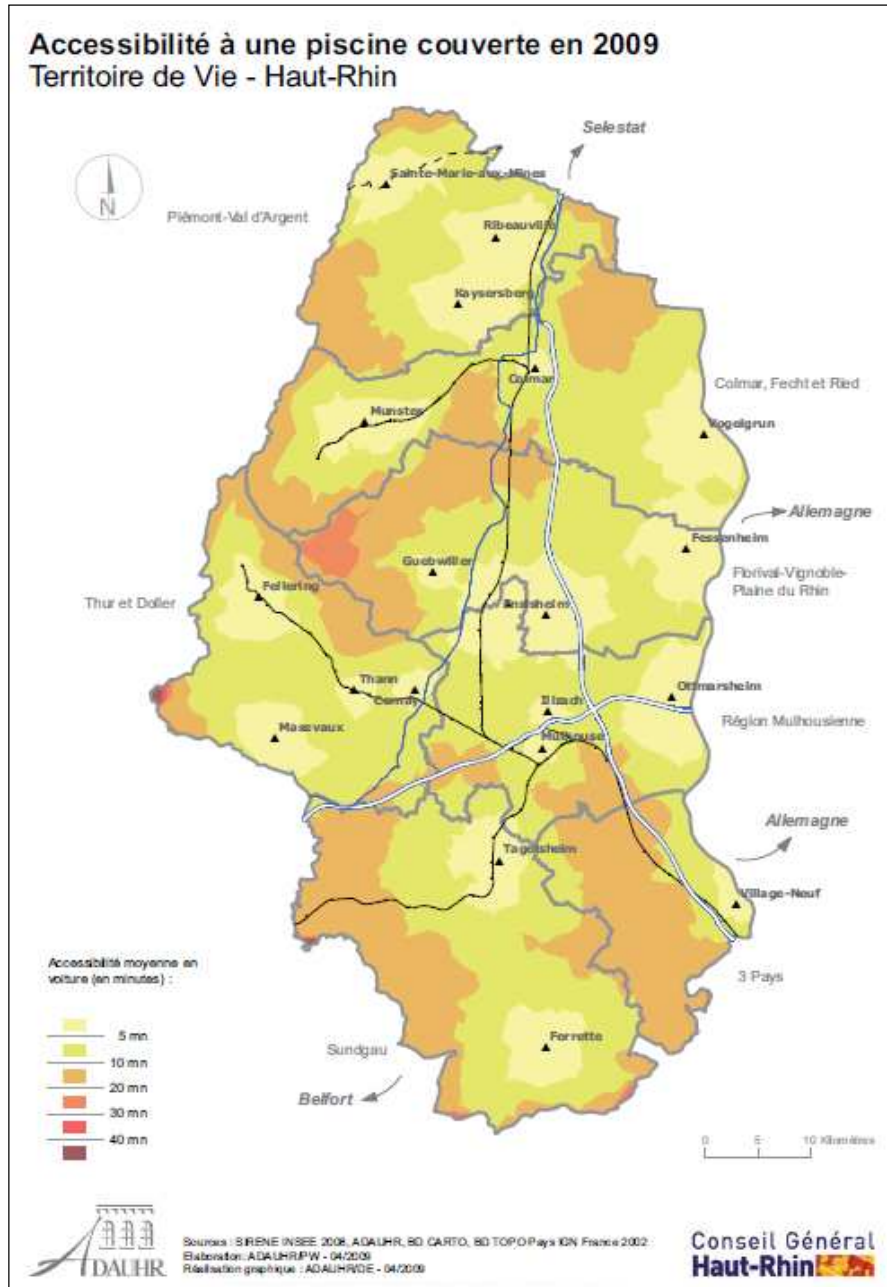
L'essentiel des équipements est localisé à l'Est du Territoire qui concentre également la plus grande partie de la population. Les équipements spécialisés sont situés à SAINT-LOUIS, VILLAGE-NEUF et HUNINGUE (Sportenum, Centre Nautique, plaine de loisirs de l'AU, parc des eaux vives).

2 terrains de football synthétiques ont été réalisés : l'un à KEMBS, le second à SIERENTZ ; 2 réalisations nouvelles sont en projet dans la partie Sud du Territoire.



S'agissant des équipements aquatiques, le Territoire des Trois Pays dispose de 2 centres nautiques (dont 1 couvert) à SAINT-LOUIS et VILLAGE-NEUF (nouveau centre nautique en cours de construction en remplacement du centre nautique couvert de VILLAGE-NEUF).

Leur accessibilité est moindre pour les communes situées au Sud et à l'Ouest du périmètre.



Les services à l'enfance

Le Territoire des Trois Pays affiche un taux d'équipement intermédiaire (407 places en 2008) par rapport à la population pour les structures d'accueil collectif (crèche, halte-garderie, multi-accueil) (source : OHRAS 2008).

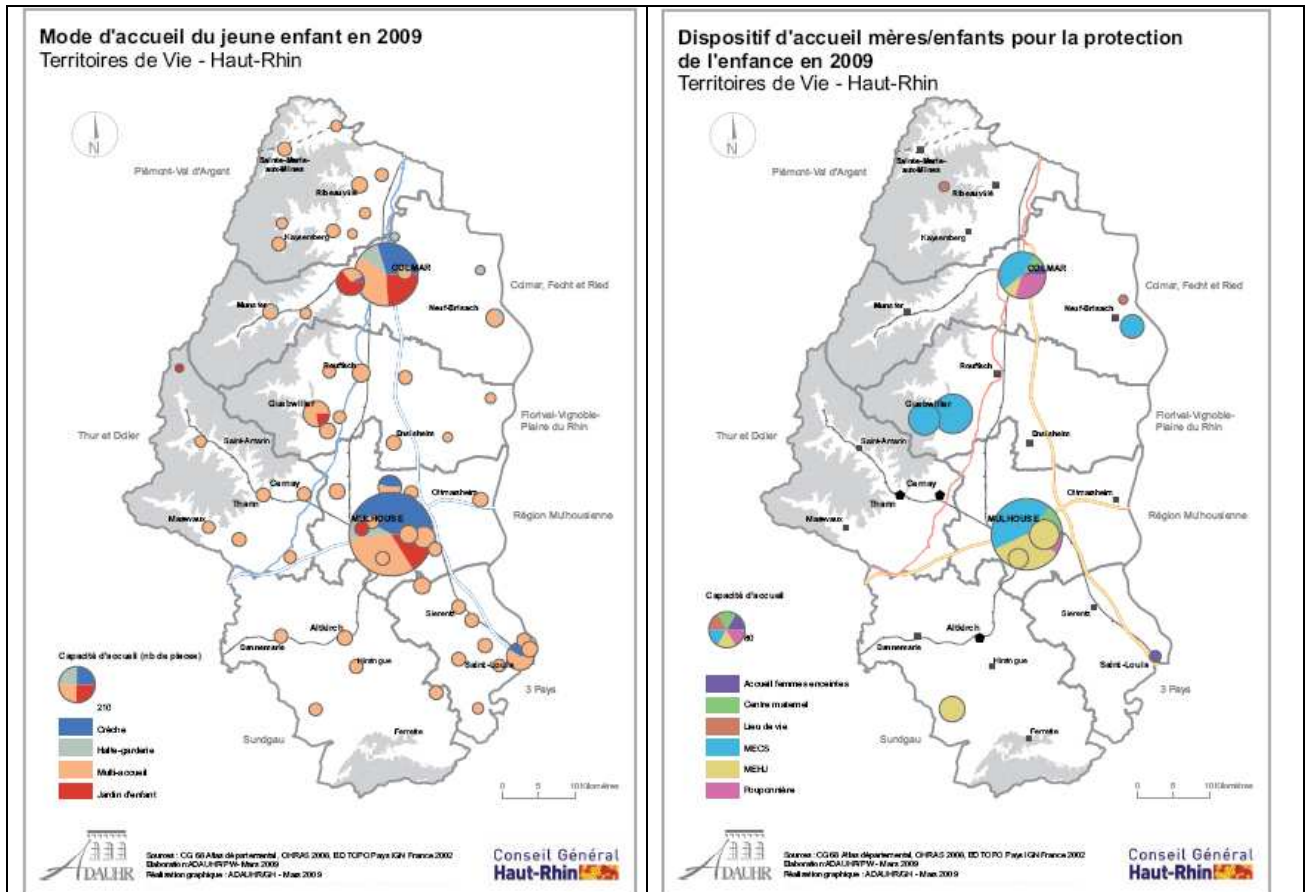
Il est néanmoins globalement relevé une insuffisance pour ce type d'équipements. On observe une offre mieux développée dans les communes les plus peuplées.

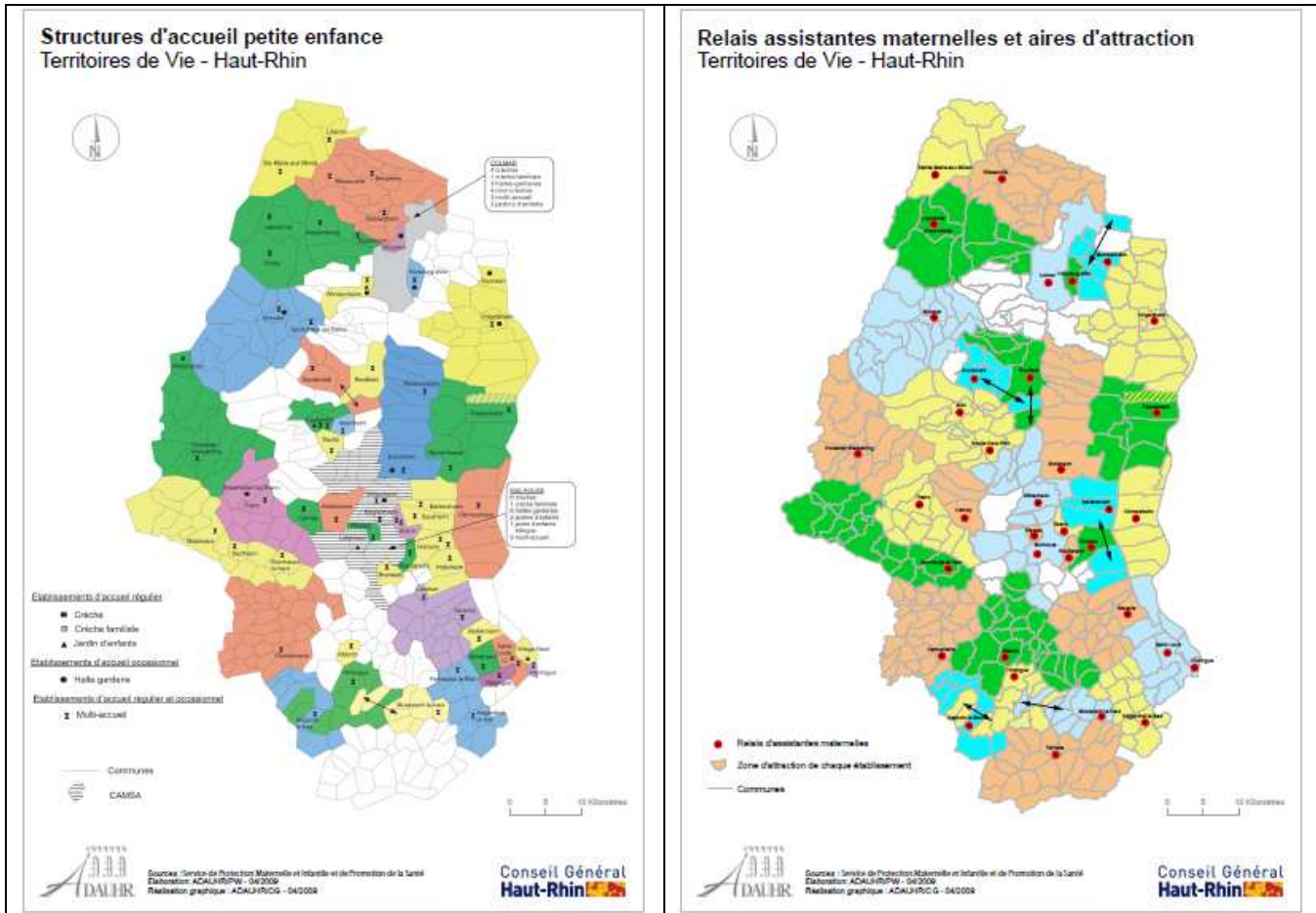
Complémentaires aux structures d'accueil, les assistantes maternelles agréées sont au nombre de 640 en 2008 et offrent 1 à 4 places simultanées (selon le cas).

Le Territoire est doté de 3 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) situés à HAGENTHAL-LE-BAS, SAINT-LOUIS (avec des antennes à SAINT-LOUIS et HUNINGUE) et SIERENTZ.

Une structure d'accueil de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans est située à SAINT-LOUIS (capacité de 29 places).

Selon l'étude sur les services effectuée dans le cadre du Pays, 19 communes disposaient en 2006 de services péri et/ou extra scolaire. Près de 75 % de la population résident dans une commune où ce service est proposé ; toutefois le nombre de places reste insuffisant, notamment dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.





⇒ **Enjeux relevés :**

- **Renforcement des équipements en matière d'accueil pour les jeunes enfants sur le Territoire de Vie.**

Les services aux personnes âgées

Synthèse démographique :

Le Territoire affiche un profil de population plutôt jeune comparativement au reste du département, avec un indice de vieillissement parmi les plus faibles du département. Comme partout (phénomène structurel), on observe toutefois une tendance certaine au vieillissement de la population. La particularité dans ce secteur du département est que la proportion des personnes de « 65 ans et + » augmentera plus rapidement (comparé au rythme d'augmentation attendu sur le reste du département) du fait de la structure par âge de la population.

En 2006, 13,6 % de la population ont 65 ans ou plus (taux le plus faible des Territoires de Vie -moyenne départementale 15,5%), soit 9 607 personnes.

La part des plus de 65 ans a augmenté de 29,9 % entre 1990 et 2006 (+24,4 % dans le département).

On observe également des disparités géographiques : au sein de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, la part de la population de plus de 60 ans est plus importante, affichant un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale (20,3 % contre 20,1 % pour le département). Dans les deux autres Communautés de Communes, ce taux est inférieur de près de 2 points de la moyenne départementale.

Les projections effectuées par l'INSEE pour 2030 font état d'un accroissement sensible (quasi doublement) de la population de plus de 60 ans dans ce Territoire et d'un doublement du nombre de personnes de + de 75 ans (augmentation sensible entre 2020 et 2030) ; cette dernière classe d'âge est davantage exposée à la problématique de la dépendance et des prises en charge liées.

Synthèse des équipements d'hébergement

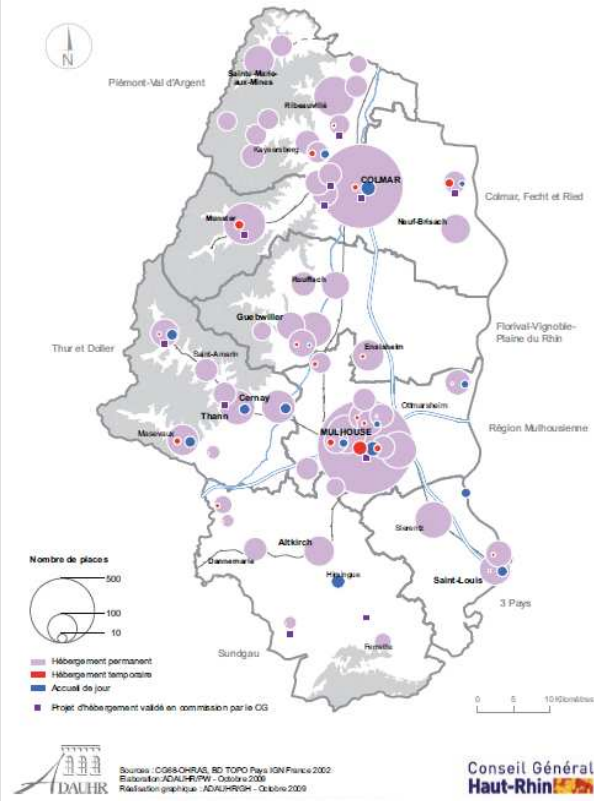
374 places en maisons de retraites habilitées à l'aide sociale ont été recensées en 2009, réparties sur 4 établissements (2 à SAINT-LOUIS, 1 à SIERENTZ, 1 à VILLAGE-NEUF). A SIERENTZ 13 places sur les 167 proposées sont réservées aux patients souffrant de la maladie d'Alzheimer (en hébergement permanent uniquement).

15 places sont recensées en services d'accueil de jour à KEMBS (le Pfarrhüs) et 14 à SAINT-LOUIS.

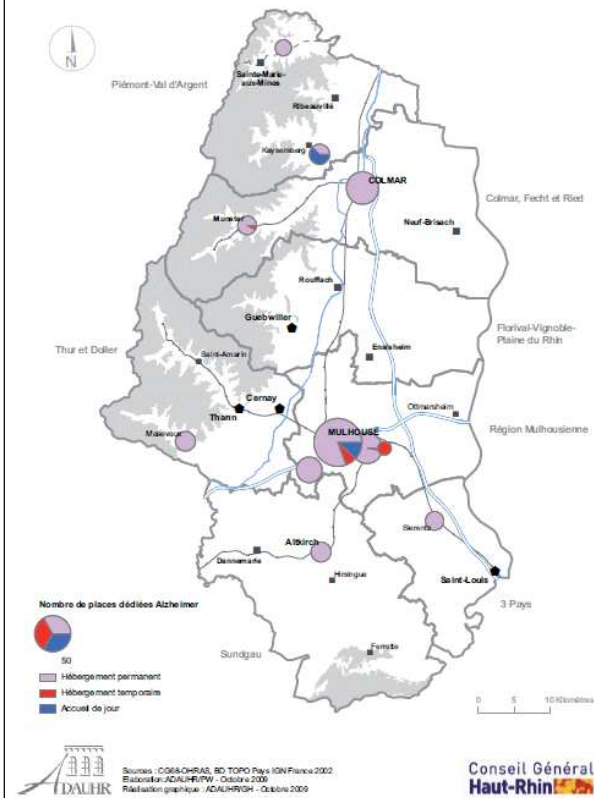
Aucune Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) habilitée n'est implantée dans le Territoire de Vie des Trois Pays. Le secteur reste également faiblement pourvu en hébergement temporaire (3 places en 2009).

Les capacités d'accueil sont aujourd'hui insuffisantes dans le territoire. Le schéma gérontologique « 2006/2011 » du bassin de vie de SAINT-LOUIS met en exergue le taux d'équipement inférieur à la moyenne départementale, sauf pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

Structures d'accueil pour personnes âgées en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Offre d'accueil dédiée à la maladie d'Alzheimer en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Synthèse des services d'aide à domicile

440 personnes bénéficient en 2009 de l'Allocation pour Personnes Agées (APA) à domicile, soit 0,61 % de la population totale, taux inférieur à la moyenne départementale (0,82 %).

Il représente 7 % du total des bénéficiaires dans le département en 2009.

Les bénéficiaires de l'APA à domicile représentent près de 3 % des plus de 60 ans dans les Trois Pays. Ce taux de bénéficiaires est moins élevé que la moyenne départementale (4,13 % en 2009).

L'offre en hébergement autonome (hébergement temporaire et accueil de jour) reste peu développée.

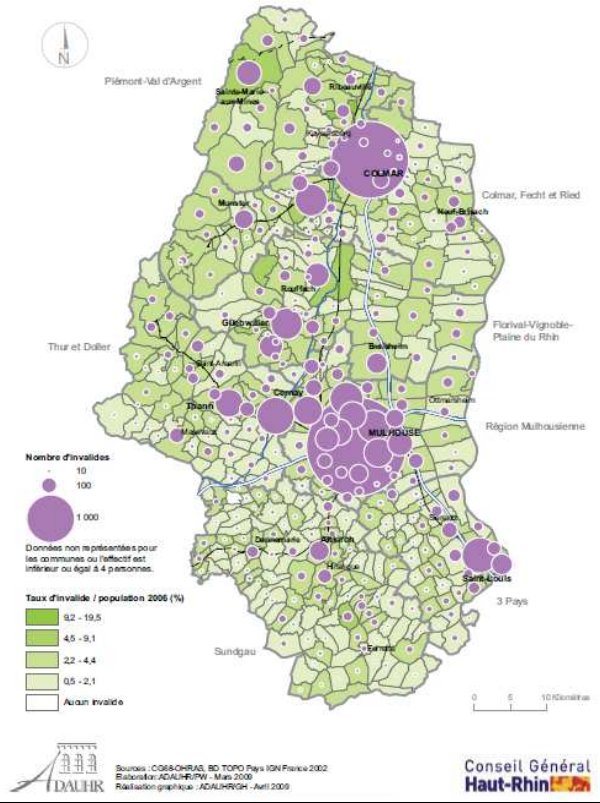
L'offre de services de soins infirmiers à domicile couvre l'ensemble des Trois Pays (SSIAD) mais le territoire reste sous-doté en infirmiers libéraux et en médecins généralistes. Un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) est basé à SAINT-LOUIS et le second à SIERENTZ.

Le Territoire de Vie des Trois Pays bénéficie d'une structuration en CLIC dont l'activité est centrée sur le soutien aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer et à leurs familles.

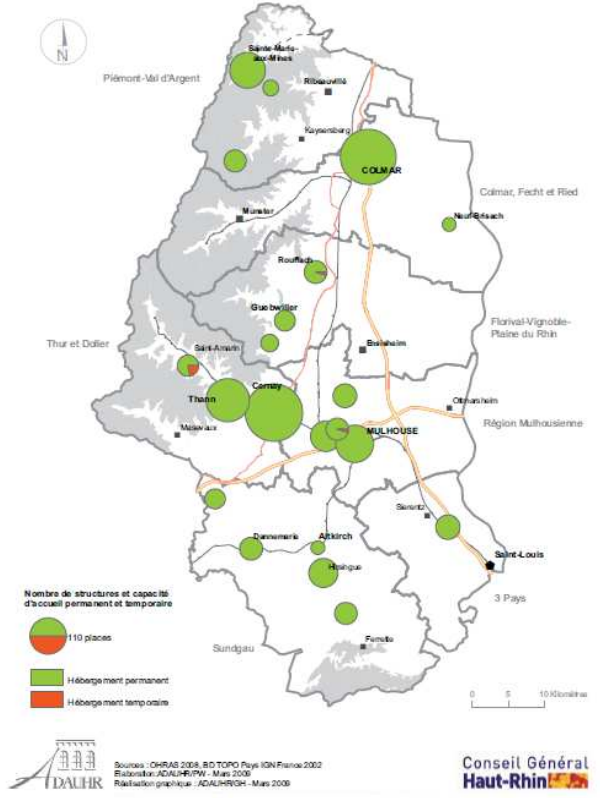
⇒ Enjeux relevés :

- **Renforcer les équipements en matière de structure d'accueil en faveur des personnes âgées.**
- **Diversifier les modes de prise en charge des personnes âgées.**
- **Prendre en compte le vieillissement de la population.**

Carte d'invalidité délivrée au 31/12/2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Etablissements d'accueil et services pour personnes handicapées en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les services aux personnes handicapées

En 2008, 1 645 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire de Vie, soit 7,5 % du total départemental (Source : MDPH68).

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent 2,3 % de la population des Trois Pays. Cette part est proche de la moyenne départementale (2,98%).

Les personnes bénéficiant de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) totalisent 520 personnes en 2008, soit 4,8 % de l'ensemble des bénéficiaires du département.

Synthèse des équipements et services (source : OHRAS et DA-STE au 1^{er} janvier 2010) :

Une structure d'accueil pour personnes handicapées est implantée à BARTENHEIM et comprend 20 places en accueil permanent, 1 place en hébergement temporaire et 16 places en accueil de jour.

Le Territoire de Vie des Trois Pays comprend 3,8 % des places proposées à l'échelle du département pour ce type de service.

La structure de BARTENHEIM comprend également un ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail).

Un enjeu important, souligné dans le schéma de services réalisé dans le cadre du Pays en 2006, est la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes ; il apparaît difficile de les intégrer dans des établissements classiques ou spécialisés existant aujourd'hui.

De même, l'accueil des enfants handicapés en structure scolaire classique est souvent assez difficile à mettre en œuvre.

Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) généraliste est situé à SAINT-LOUIS. Il apporte aide, information et conseil aux personnes adultes handicapées vivant à domicile. Il les accompagne, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Les communes de STEINBRUNN-LE-HAUT et de STEINBRUNN-LE-BAS sont rattachées au SAVS de Mulhouse.

⇒ Enjeux relevés :

- **Prendre en compte la problématique des personnes handicapées vieillissantes.**
- **Renforcer et diversifier les modes de prise en charge.**

Les services de santé

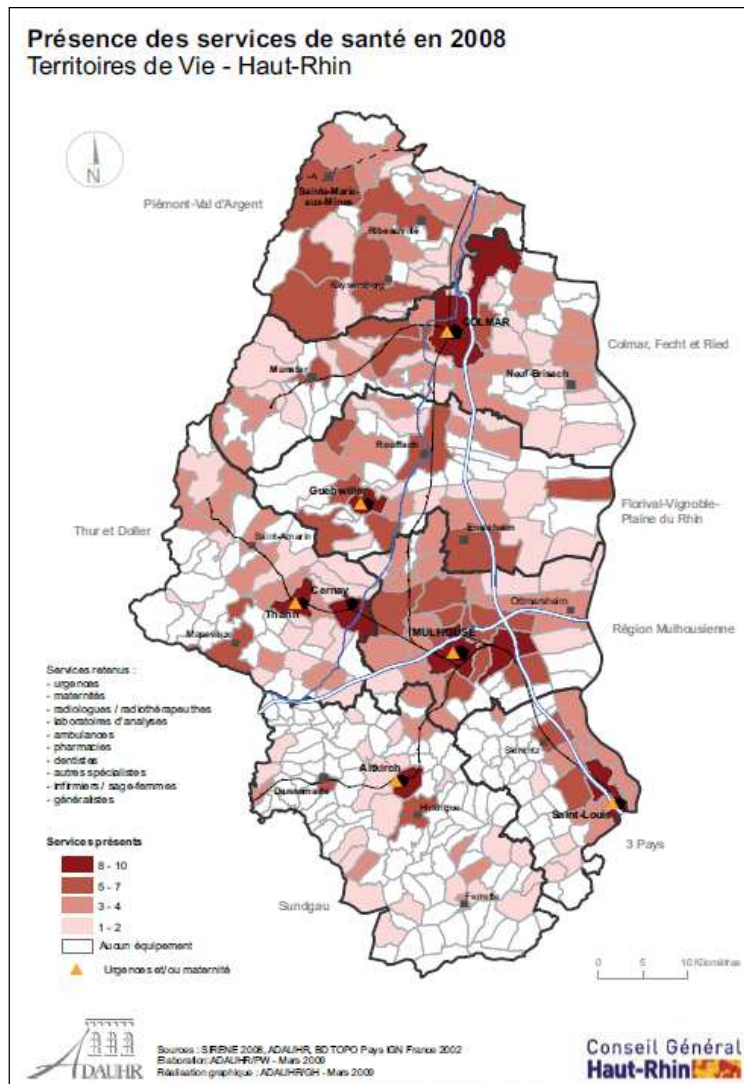
La couverture en matière de services de santé est globalement satisfaisante. Le Territoire dispose d'un hôpital, la polyclinique des Trois Frontières, implantée à SAINT-LOUIS, qui offre une large palette de spécialités dont un service d'urgence et une maternité.

Concernant les professions libérales, on observe une relative sous-représentation de médecins et d'infirmiers (*fichier SIRENE 2008*) :

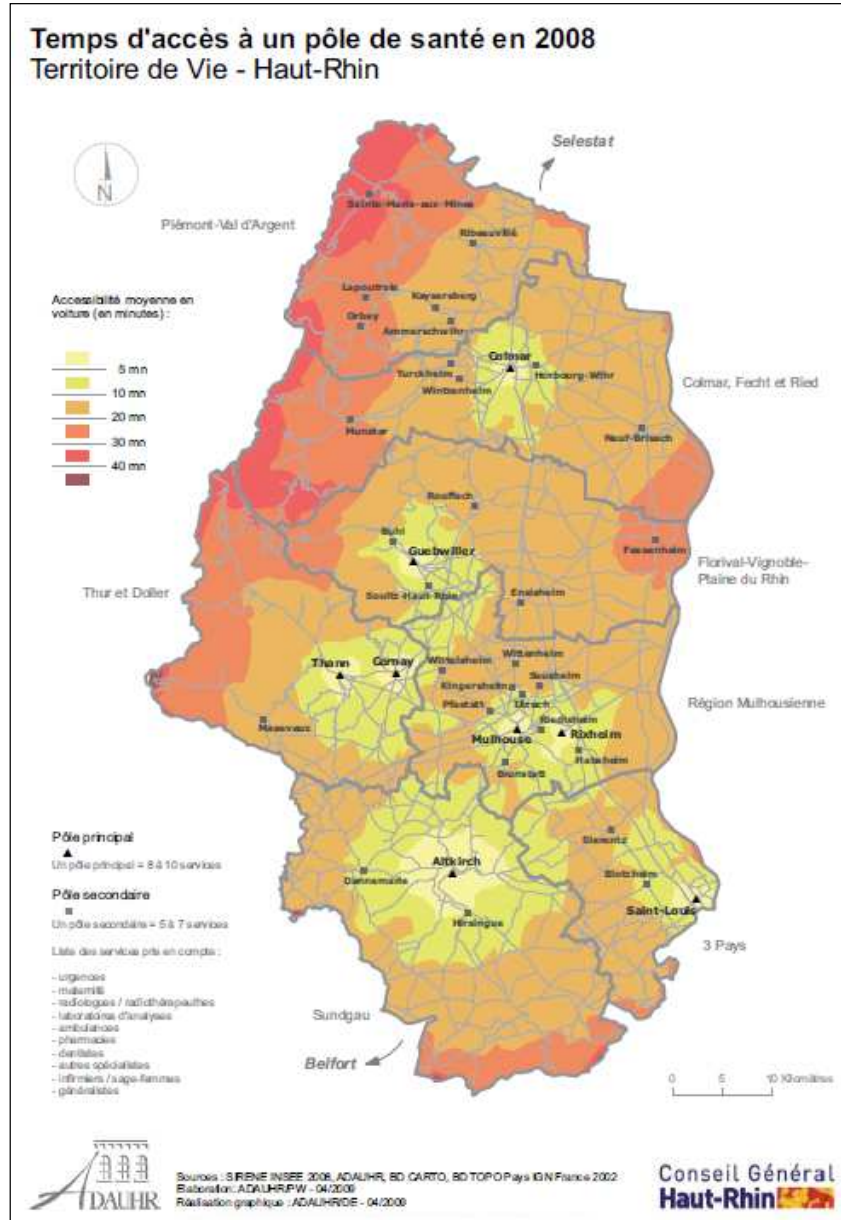
- médecins généralistes libéraux : 67 médecins, représentant 7,2 % des médecins généralistes du département, soit un ratio de 9,3 pour 10 000 habitants (12,6 en moyenne départementale) ;
- 16 médecins spécialistes, soit 5,4 % du département ;
- Infirmiers, sages-femmes : 35 infirmiers, représentant 6,4 % des infirmiers du département, soit un ratio de 3,5 pour 10 000 habitants qui est en-deçà de la moyenne départementale (7,3 pour 10 000 habitants).

L'ensemble des Trois Pays est couvert par des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

90 % de la population du Pays vit à moins de 5 km d'un médecin généraliste ou d'un infirmier libéral



Les temps de trajet en direction des pôles de santé sont de 20 mn en moyenne pour les communes les plus éloignées. On observe un pôle de santé principal à SAINT-LOUIS et 2 pôles secondaires (SIERENTZ et BLOTZHEIM).



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Garantir un accès aux soins optimum pour l'ensemble du Territoire de Vie.**

Transports et mobilité *Un Territoire multimodal*

Des voies de communications de dimension européenne

Situation de carrefour, nœud logistique important, le Territoire de Vie des Trois Pays, et plus globalement l'Eurodistrict Trinational de Bâle, disposent d'un réseau de communication important (autoroute, fer, aéroport), destiné à absorber les flux aussi bien internationaux (transit vers l'Europe du Nord et l'Italie), régionaux et transfrontaliers que locaux, y compris les flux pendulaires importants en direction de l'agglomération bâloise.

Axes routiers

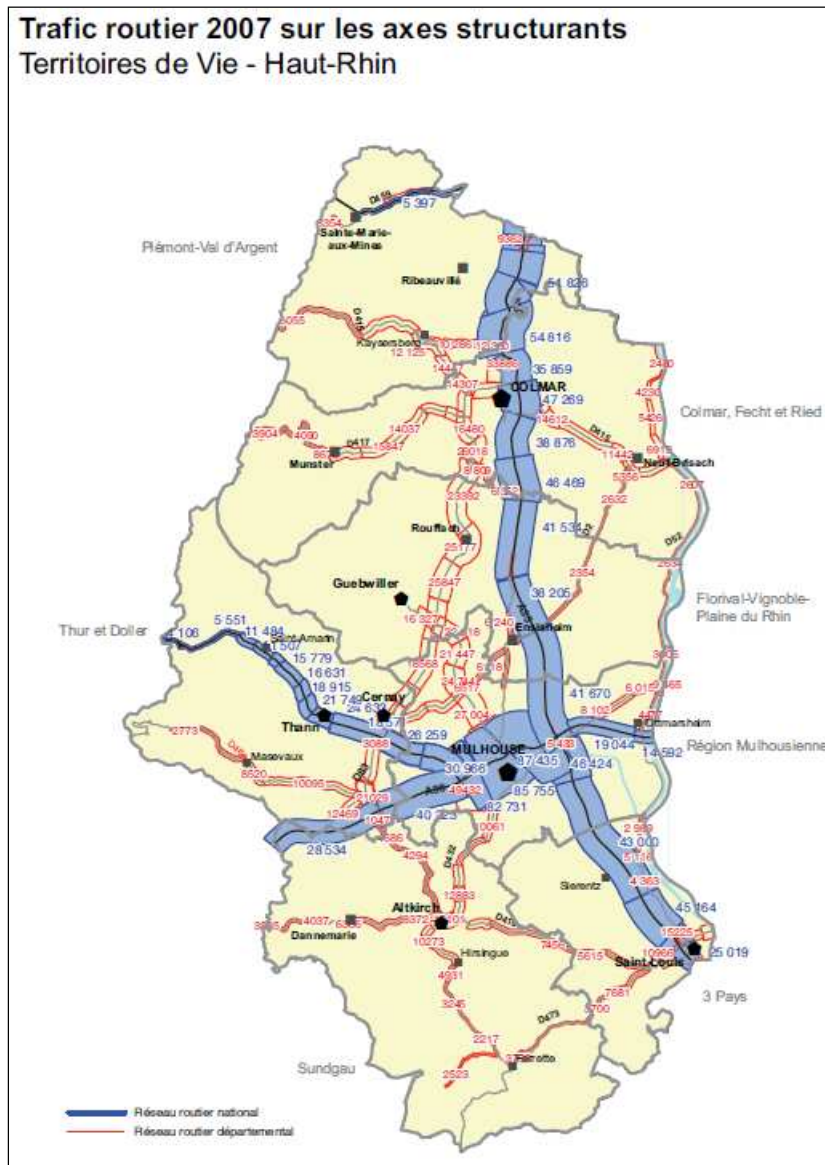
Ce contexte génère un niveau de trafic important et généralement croissant sur les axes de communication structurants du territoire.

Le Territoire est notamment desservi par les voies structurantes suivantes : l'autoroute A 35 (axe Nord-Sud) et la RD 105, axe Est-Ouest reliant le Territoire des Trois Pays au Sundgau et à l'Allemagne.

On dénombre 3 échangeurs complets sur l'A 35 (à hauteur de SIERENTZ, BARTENHEIM et SAINT-LOUIS/HESINGUE) et un échangeur partiel à hauteur de l'aéroport.

Les routes départementales totalisent 219 km dans le Territoire de Vie des Trois Pays.

Ce Territoire comprend une unité routière.



Offre en transports collectifs

Offre ferroviaire

Axe Nord-Sud

Le Territoire est desservi selon un axe Nord/Sud par la ligne Strasbourg-Mulhouse-Bâle ; 3 arrêts existent dans le périmètre (SIERENTZ, BARTENHEIM et SAINT-LOUIS NEUWEG) et une gare à SAINT-LOUIS. Seule la gare de SAINT-LOUIS est desservie par les trains grandes lignes.

En moyenne près de 2 070 voyageurs/jour sont recensés aux différents arrêts ou gare ferroviaire du Territoire, dont 1 500 à Saint-Louis en 2008.

Les possibilités de stationnement ont été renforcées aux arrêts ferroviaires de SIERENTZ et de BARTENHEIM ; un projet de parking à grande capacité existe à SAINT-LOUIS Gare où un certain nombre d'aménagements ont déjà été réalisés (passage souterrain, parkings vélos etc.).

L'amélioration future de l'offre ferroviaire se heurte aux problèmes de saturation de l'axe qui supporte à la fois les trafics de voyageurs grandes lignes, le TER, ainsi que le transport de fret, et, dans le futur, le TGV Rhin-Rhône.

En complément du réseau français, une ligne régulière relie FRICK, BALE et MULHOUSE.

Axe transversal

Les communes de SAINT-LOUIS et de HUNINGUE sont traversées par une voie ferrée branchée sur l'axe ferroviaire majeur de MULHOUSE-BALE. Il s'agit d'un accès local à usage exclusif de fret dont les ramifications desservent la zone portuaire de HUNINGUE.

Transport urbain - Distribus

La Communauté de Communes des Trois Frontières (70 % de la population du territoire) a mis en place sur son périmètre un réseau de transport urbain reliant les différentes communes membres entre elles, et à SAINT-LOUIS (11 lignes) ; une navette cadencée reliant l'aéroport depuis la gare de SAINT-LOUIS a également été mise en place. En 2008, 1 360 246 voyageurs ont été transportés.

Transport interurbain

Le Territoire est desservi par les lignes 714, 755, 759, 713, 829, 833, 725 et 724 ; le réseau desservant les communes de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ est davantage orienté en direction de MULHOUSE, le reste étant davantage orienté en direction de SAINT-LOUIS.

Transport à la demande

Au sein de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, un service de transport à la demande a été mis en place à titre expérimental sur une durée de 3 ans.

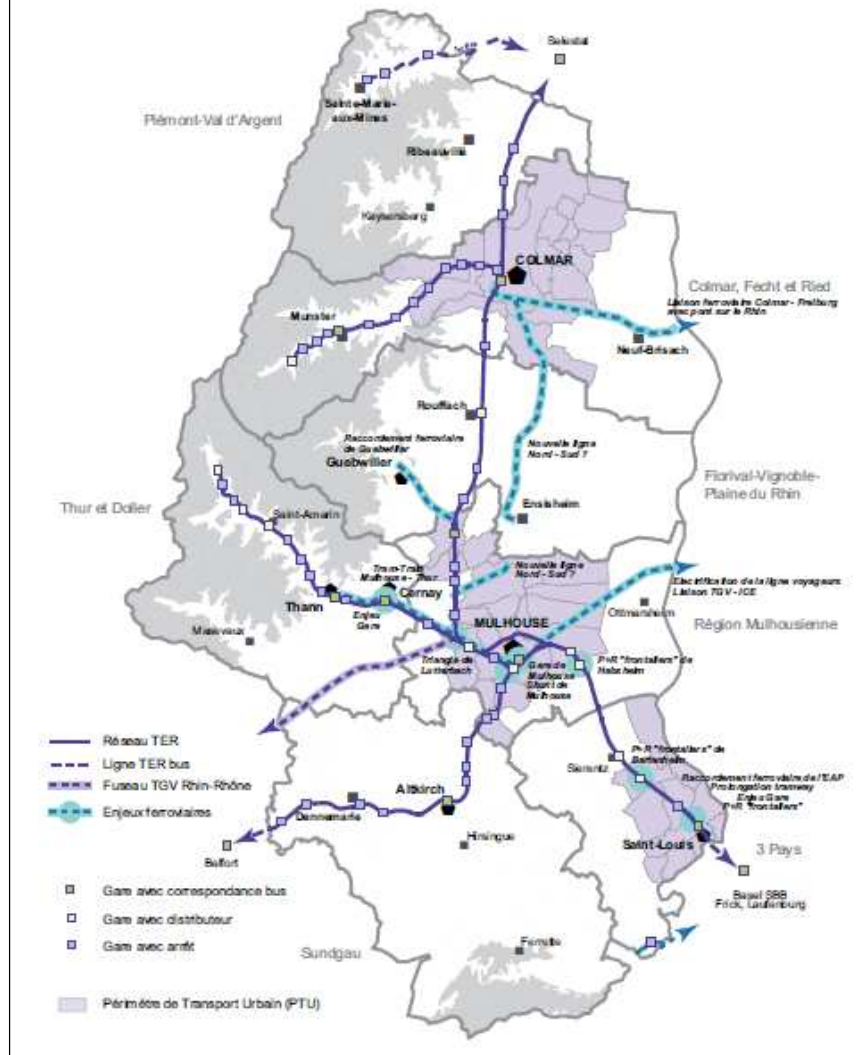
Desserte spécifique de Leymen

La commune de LEYMEN est desservie par la ligne 10 du tramway bâlois (une desserte toutes les 30 minutes environ) en direction de BALE.

Une étude sur la prolongation de la ligne n°3 du tramway bâlois, reliant ALLSCHWIL à la gare de SAINT-LOUIS via Bourgfelden, est en cours (Communauté de Communes des 3 Frontières).

Enjeux des transports publics en 2009

Territoires de Vie - Haut-Rhin



L'EuroAirport de BALE-MULHOUSE-FRIBOURG

Créé et exploité en commun par la France et la Suisse en vertu d'une convention du 4 juillet 1949, l'aéroport de Bâle-Mulhouse a acquis un caractère intercontinental en 1979 et a pris, en 1988, le nom d'"EuroAirport", après que FREIBOURG-IM-BREISGAU se soit jointe au partenariat.

L'EuroAirport est un atout important dans la région en termes d'emplois et d'activités (il constitue un des pôles d'emplois les plus importants du Haut-Rhin).

En 2007, l'EuroAirport a accueilli 4,3 millions de passagers. Son réseau de vols réguliers dessert directement 62 aéroports situés dans près de 30 pays différents. L'activité de fret représente plus de 100 000 tonnes transportées en 2008.

La mise en œuvre de son programme de développement de 2002 qualifié de projet d'intérêt général (en 2003 et renouvelé en 2006 et 2009) prévoit le renforcement de l'infrastructure, le développement d'activités liées (maintenance etc...) ainsi que le raccordement de l'aérogare au réseau ferré.

Port de HUNINGUE

Le port de HUNINGUE fait partie d'une plate-forme portuaire tripartite, en association avec les ports de MULHOUSE et d'OTTMARSHEIM, gérée par la CCI Mulhouse Sud Alsace. Sa concession arrive à échéance fin 2015. Le devenir de ce port, situé dans un environnement très urbanisé, avec du foncier limité, se pose ; une réflexion sur l'ensemble des ports du Haut-Rhin, de l'agglomération bâloise et de WEIL AM RHEIN est en cours (réflexion RheinPorts).

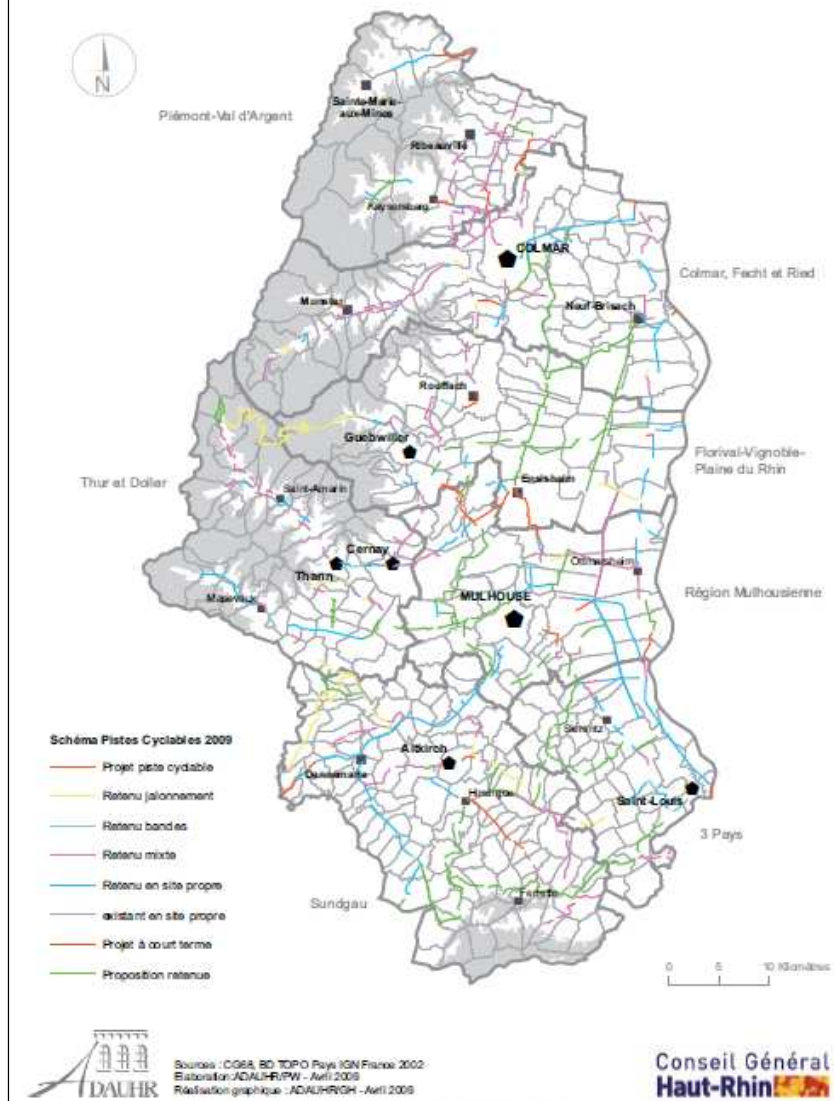
Le maillage cyclable

Le Territoire de Vie des Trois Pays comprend un maillage en itinéraires cyclables en constante augmentation mais encore faiblement développé au regard de l'ensemble du maillage existant dans les autres Territoire de Vie. La plupart de ces itinéraires est inscrite dans le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

La réalisation récente de la passerelle cyclable piétonne entre Huningue et Weil-am-Rhein en Allemagne améliore le maillage à l'échelle transfrontalière.

Actuellement le réseau de pistes cyclables départemental totalise 6,8 km ; 31,6 km supplémentaires sont en programmés (projets retenus) et 53 km supplémentaires sont projetés à plus long terme.

Schéma des pistes cyclables 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



⇒ Enjeux relevés :

- **Poursuivre le développement de la qualité des transports publics urbains (prolongation des lignes de tramway...) et interurbains, tout en offrant de véritables lieux de transfert modaux (parkings relais).**
- **Poursuivre le renforcement de l'intermodalité notamment à la gare de Saint-Louis.**
- **Garantir la fluidité de la circulation routière afin d'optimiser les infrastructures existantes, tout en résorbant certains points noirs actuels ou à venir (passage de la douane pour les poids-lourds, amélioration de l'échangeur A 35/RD 105, accessibilité au site du Technoport...).**
- **Prendre en compte le développement de l'aéroport trinational et la qualité de son accessibilité (y compris en transport en commun) en prenant en compte la qualité de vie des habitants.**
- **Poursuivre le développement des itinéraires cyclables.**
- **Accompagner l'arrivée du TGV Rhin-Rhône.**

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie des Trois Pays pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégalement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie des Trois Pays sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 :

Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays attendent une offre de proximité et de qualité en matière de périscolaires. La demande est importante et les structures existantes ne suffisent pas à couvrir les besoins actuels.

Aussi, le soutien financier du Département sera dirigé vers la création de nouvelles structures périscolaires ainsi que le développement des périscolaires existants qui répondent aux besoins des populations du Territoire.

Axe 1.2 :

Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Les projets tournés vers la mise en synergie et la mutualisation des moyens existants en matière d'infrastructures culturelles et sportives seront encouragés.

Il s'agit de soutenir la mise en réseau de l'ingénierie culturelle et sportive du Territoire afin de permettre le développement des structures existantes ainsi qu'une meilleure identification de celles-ci par les habitants du Territoire.

Compte tenu de l'excellence de l'équipement existant en la matière, la création de nouveaux équipements culturels et sportifs ne fera pas l'objet d'un soutien financier de la part du Département.

Enjeu 2 :

Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Le Territoire des Trois Pays se caractérise par un nombre important d'atouts économiques méritant d'être développés.

Aussi, les projets tournés vers le développement et l'optimisation des structures économiques existantes seront encouragés.

Les nouvelles zones d'activités sont susceptibles d'être aidées, au cas par cas et de manière limitée, dans la mesure où celles-ci ont un caractère intercommunal et sont installées dans un secteur dépourvu de ce type d'équipement ou pour lequel il existe une saturation de l'offre existante. Leurs pertinence et viabilité économiques devront en outre être démontrées.

Par ailleurs, le soutien départemental bénéficiera aux projets dont l'impact se définit à l'échelle du Territoire des Trois Pays et pour lesquels le Contrat de Territoire constitue un cadre de discussion adapté.

Enjeu 3 :

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 :

Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

La mobilité constitue un enjeu essentiel pour les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays. Celle-ci doit être facilitée tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire.

Le soutien du Conseil Général sera dirigé vers le renforcement et l'amélioration du réseau des itinéraires cyclables du Territoire ainsi que des transports collectifs.

Les initiatives en faveur de modes de déplacement non polluants bénéficieront également d'une aide départementale.

Le renforcement du maillage des réseaux des lignes de bus régulières et des transports à la demande sera encouragé.

Axe 3.2 :

Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Le Territoire des Trois Pays dispose de plusieurs infrastructures de transports d'importance et de haute qualité. Les infrastructures routières situées dans le pôle urbain de ST-LOUIS/HUNINGUE sont aujourd'hui saturées car empruntées par de nombreux travailleurs frontaliers.

En outre, les mesures de restriction en matière de stationnement récemment entrées en vigueur à BALE renforcent les besoins de développement des réseaux de bus et de train.

Il s'agit donc de soutenir les dispositifs devant inciter les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays à utiliser de façon plus fréquente les transports collectifs et à permettre le développement de ceux-ci.

Seront ainsi aidées les infrastructures favorisant l'intermodalité entre les différents modes de transports, et notamment les parkings-relais gratuits.

Axe 3.3 :

Améliorer la mobilité des personnes âgées dans le Territoire

Certaines catégories de population ont un accès plus restreint aux infrastructures de transports du Territoire. C'est le cas en particulier des personnes âgées dont la mobilité est réduite en raison de l'éloignement de leur domicile des réseaux de transports collectifs, principalement dans la frange sundgauvienne du Territoire, ainsi que des faibles revenus dont ils disposent.

Une attention particulière sera ainsi accordée au développement et au renforcement des transports à la demande dirigés vers les personnes âgées.

Enjeu 4 :

Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1. :

Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie des Trois Pays. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux mais qui demeurent malgré tout fragiles, en raison notamment de la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

L'élaboration de GERPLAN pour couvrir l'ensemble du Territoire de Vie est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent, en particulier pour limiter les inondations causées par les orages et préserver la qualité de la nappe phréatique rhénane.

Axe 4.2 :

Soutenir une agriculture viable dans le cadre du développement durable

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose de nombreuses surfaces agricoles. Au travers du dispositif GERPLAN, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient le maintien d'une activité agricole respectueuse du développement durable et pérenne.

En complément de ce soutien, le Territoire des Trois Pays peut s'appuyer sur le programme « LEADER » auquel le Conseil Général apportera son concours.

En effet, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières se sont associés en 2009 à travers un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter ensemble la démarche du programme européen LEADER 2007-2013.

Le GAL a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire élargi, qui rassemble les Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays.

La priorité est ainsi donnée aux projets s'inscrivant dans les 3 axes prioritaires du GAL du Sundgau 2009-2013 :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées comme outil de promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Le renforcement des liens socio-économiques entre monde agricole et monde rural à travers le développement de nouvelles formes de valorisation des ressources agricoles locales ;
- Les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles : des éléments déterminants pour l'attractivité touristique du territoire et la qualité de vie des résidents.

Le Conseil Général mettra à la disposition du GAL du Sundgau une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales (notamment les mesures 311 et 323-E).

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général sera apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER présentés pour les deux Territoires de Vie concernés. Le soutien se traduira selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

Axe 4.3 :

Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat

Cet axe tend à mettre l'accent sur la nécessité de diversifier et d'étoffer l'offre en matière d'habitat sur le Territoire de Vie des Trois Pays.

Le Département sera attentif à la création de logements sociaux supplémentaires avec une répartition plus homogène sur l'ensemble du Territoire, ainsi qu'à l'amélioration du parc locatif public existant.

L'aide du Conseil Général favorisera en outre la mise en place d'une politique de l'habitat à l'échelle des intercommunalités au travers des Plans Locaux de l'Habitat, dans le cadre des orientations dégagées au sein du Plan Départemental de l'Habitat.

Enjeu 5 :

Développement local

Axe 5.1 :

Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généraliste et spécialisés.

Axe 5.2 :

Soutenir les actions en faveur de développement local

Cet axe tend à soutenir les actions de développement local à l'échelle du Territoire de Vie, sous forme d'un appel à projets.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie
des Trois Pays**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie des Trois Pays

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

1- La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie des Trois Pays

Le Conseil Général du Haut-Rhin mène une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et développe avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...).

Il s'agit enfin de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie des Trois Pays accueille 95 agents territorialisés répartis sur 10 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie des Trois Pays :

► Antenne des Trois Pays

12, croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS
tél. 03 89 68 30 41
courriel : territorial@cg68.fr

► Espace solidarité de SAINT-LOUIS

11, rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
tél. 03 89 70 91 80
courriel : espacestlouis@cg68.fr

► Centre Médico-Social de SAINT-LOUIS

61, rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS
tél. 03 89 69 80 95

► Pôle Gérontologique de HUNINGUE et SIERENTZ

80, rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS
tél. 03 89 89 71 00

► Centre Routier de HUNINGUE

7, rue Eugène Jung
68330 HUNINGUE
tél/fax : 03 89 69 81 66

► Collège Françoise Dolto

8, rue Albert Schweitzer
68510 SIERENTZ
tél. 03 89 81 51 30

► Collège Gérard De Nerval

75, rue de Michelfelden
68128 VILLAGE-NEUF
tél. 03 89 69 71 22

► Collège Georges Forlen

14, rue de Village-Neuf
68300 SAINT LOUIS
tél. 03 89 69 44 44

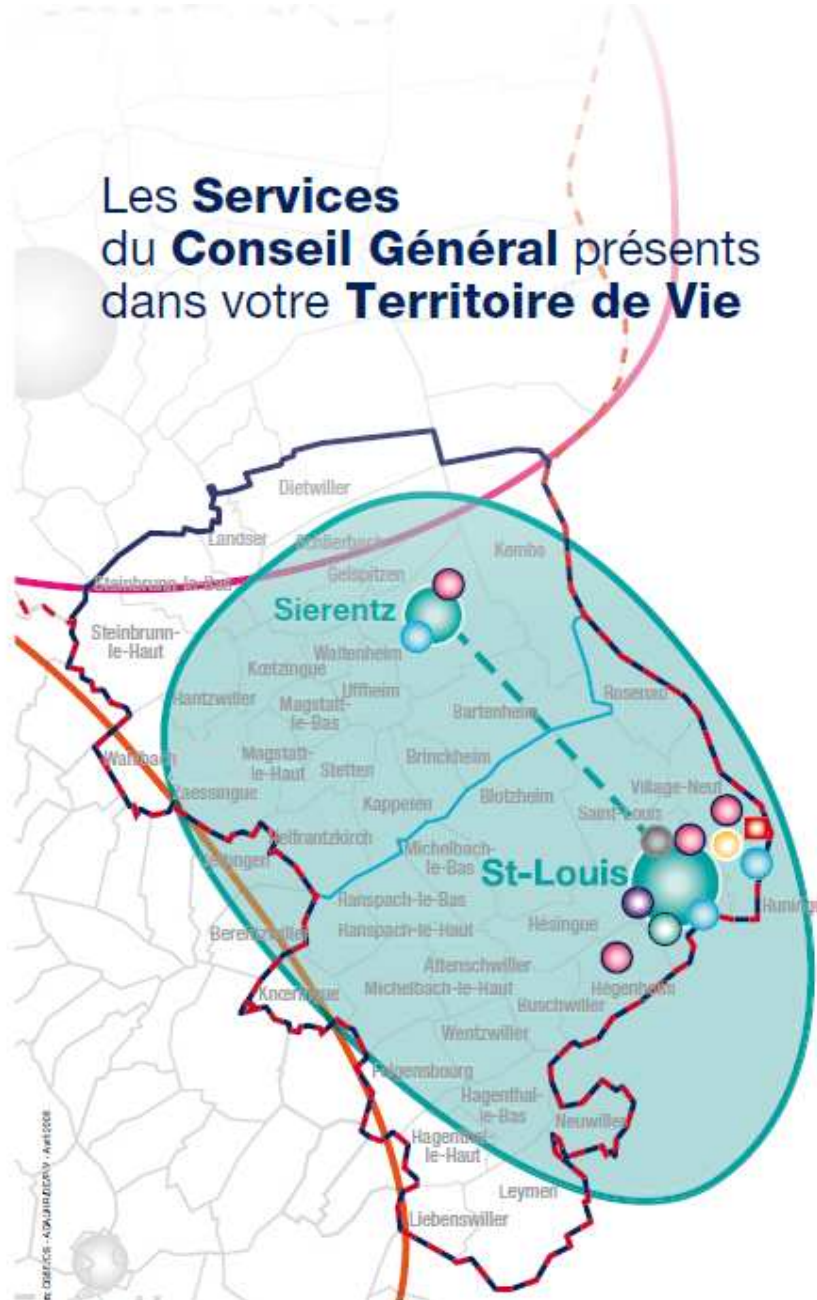
► Collège René Schickelé

6, rue Saint Exupéry
68300 SAINT LOUIS
tél. 03 89 69 75 81

► Collège des Trois Pays

2, rue Collège
68220 HEGENHEIM
tél. 03 89 67 11 36

Les **Services**
du **Conseil Général** présents
dans votre **Territoire de Vie**



- Antenne Principale
- Future Antenne Secondaire
- Espace Solidarité
- Centre Médico-Social
- Pôle Gériatrique
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- Centre Routier
- Collège
- Infobest
- Territoire de Vie
- Limite Communale
- Limite des Pôles Gériatriques
- Limite de l'Espace Solidarité
- Limite de l'Unité Routière

ES - A040111 - 10 Trois Pays © 2011 Troisième édition - Bascohen - D'ARNO - A040111/2011

Territoire des 3 Pays

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie des Trois Pays

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin " rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente pour l'ensemble de son territoire 299,1 millions €.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Un **Espace Solidarité** (ES) situé à SAINT-LOUIS veille à offrir une écoute, une aide et un accompagnement à toute personne rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales.

Il anime un réseau partenarial local dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Il peut également aider les communes, les structures intercommunales et les associations à la définition et la conduite de projets de développement social sur le Territoire de Vie couvert par leur service.

L'Espace Solidarité se compose d'une équipe pluridisciplinaire de 25 personnes (1,8 ETP de cadre, 3 de secrétaires, 3,4 ETP de puéricultrice, 1 d'éducateur spécialisé, 1 d'assistant de service social spécialisé RSA, 1 de CESF, 8,1 ETP d'assistant de service social polyvalent), soit 19,3 ETP répartis dans un Espace solidarité comprenant deux Centres Médico-Sociaux situés respectivement rue de Huningue et rue de Mulhouse à SAINT-LOUIS.

Un **Centre de Lutte Antituberculeuse** (CLAT) situé à SAINT-LOUIS, est chargé d'organiser le dépistage, le traitement précoce et les contrôles d'entourage de patients déclarés pour la tuberculose. Il met par ailleurs à disposition des traitements anti-poux pour les usagers ou les écoles qui en font la demande.

Il se compose de 2 personnes (une infirmière et une secrétaire).

► Le Développement Social des Territoires

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires** (DDST) dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social** (SETS), contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile

L'activité du **Service de la Protection Maternelle et Infantile** (PMI) s'organise autour des axes suivants :

- Les activités de planification familiale et d'éducation familiale, **le Conseil Général délègue son intervention par convention auprès du Centre de planification hospitalier de SAINT-LOUIS.**
- Les actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- Les actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- Les actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- L'agrément et le contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- L'agrément des assistants maternels et familiaux et formation des assistants maternels (330 000 € en 2009),

Le Conseil Général soutient par ailleurs le développement des relais assistantes maternelles (RAM), ce qui représente **5 RAM sur le Territoire des Trois Pays et 636 assistantes maternelles agréées soit 1 777 places** (au 31/01/2010), ainsi que la formation des assistantes maternelles agréées (330 000 € en 2009).

- Le recueil d'information en épidémiologie et santé publique et traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► **L'Aide Sociale à l'Enfance**

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- Des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- Des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- De l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.

De l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;

- De l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte 14 ETP d'assistants familiaux pour 23 enfants accueillis.

- De l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et **SAINT-LOUIS**, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- De l'agrément des familles en vue de l'adoption : **277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 dont 86 pour le Territoire des Trois Pays ;**
- Des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- De la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie des Trois Pays, 70 148 € d'aides financières et secours d'urgence ont été accordées aux familles avec enfants en 2009.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- Le CAP situé à Mulhouse (conduites addictives) : 796 900 € en 2009.
- L'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009.
- La Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009.
- Le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009.
- Trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009).
- Deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, Familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion (Revenu de Solidarité Active, RSA) à l'échelle du Territoire des Trois Pays, l'Espace Solidarité de SAINT-LOUIS compte 1 ETP d'assistant de service social spécialisé RSA et 0, 8 ETP de secrétariat chargés spécifiquement **de la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Territoire des Trois Pays**.

Le dispositif RSA dans le Territoire des Trois Pays compte 1 093 bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (source CAF 1^{er} janvier 2010).

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **un Plan Local d'Insertion (PLI) sur le Territoire des Trois Pays**, en partenariat avec les structures oeuvrant dans le domaine de l'insertion.

L'Espace Solidarité de SAINT-LOUIS développe des projets en matière d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL)**.

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de - de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds a bénéficié d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle du Territoire des Trois Pays, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 25 000 € à LudoServices pour l'accueil de 45 bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 42 605 € à l'ACIFE pour l'accompagnement socio-professionnel de 100 bénéficiaires du RSA,
- 49 679 € à Pôle Emploi pour l'accompagnement dans l'emploi classique de 50 bénéficiaires RSA,
- 5 810 € à APPONA et Aléos pour l'accompagnement social de 18 bénéficiaires RSA.

Enfin, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie des Trois Pays :

- 120 611 € en Fonds de Solidarité Logement volet logement pour 227 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 109 905 € en Fonds de Solidarité Logement volet Energie pour 265 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte 2 Pôles Gérontologiques (PG) :

- PG de HUNINGUE,
- PG de SIERENTZ.

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes âgées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 669 personnes ont été suivies par les PG du Territoire de Vie des Trois Pays. 5 agents assurent le fonctionnement de ces 2 pôles.

L'Equipe Médico-sociale (EMS) de SAINT-LOUIS, composée du médecin-gériatre, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent-instructeur du service Prestations Aides Sociales, se réunit 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisé pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) « Espace Rhéna », situé dans la Maison Trimbach à SAINT-LOUIS, est spécialisé dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER ou de troubles apparentés ainsi que dans le soutien aux familles. Il est composé de 4 personnes et couvre les cantons de HUNINGUE, SIERENTZ et HABSHEIM. Son budget de fonctionnement est assuré par le Conseil Général à hauteur de 120 000€ en 2008.

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique (SSG)**, 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► Les Prestations d'Aides Sociales

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 440 dans le Territoire des Trois Pays.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, le Territoire des Trois Pays représente une dotation dépendance en établissement totale versée par le Conseil Général de 1 340 048 €.

► **La Prévention de la Dépendance**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droit des résidents...),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- Examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- Examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- Examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

● **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte 7 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 349 places d'hébergement de jour, 2 places en hébergement temporaire (HT) et 26 places en accueil de jour :

- La Maison de Retraite "Blanche de Castille" à SAINT LOUIS (30 lits),
- L'Hôpital de SIERENTZ (116 lits),
- La Maison de Retraite "Jean Monnet" à VILLAGE-NEUF (92 lits dont 2 HT),
- Foyer Trimbach de l'APAMAD à SAINT-LOUIS (14 places),
- Foyer « Le Pfarrhus » de l'ADAJ à KEMBS (12 places),
- L'Unité de Soins de Longue Durée de la Maison de Retraite du Lertzbach à SAINT LOUIS (60 lits devenue Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 1^{er} janvier 2009),
- L'Unité de Soins de Longue Durée de l'Hôpital de SIERENTZ (51 lits).

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits. ;
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte :

- 1 FAS (20 lits permanents dont 1 lit d'hébergement temporaire) à BARTENHEIM (AFAPEI),
- 1 FAHT (13 lits) à BARTENHEIM (AFAPEI)
- 1 accueil de jour (FAS de jour de 16 places) à BARTENHEIM (AFAPEI).

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Généraliste** de l'APEI de HIRSINGUE dispose d'une antenne pour le Territoire des Trois Pays installée à SAINT-LOUIS. Le Conseil Général apporte une aide à son fonctionnement à hauteur de 141 630 € en 2009 pour l'APEI.

Composé de 4 agents (3,5 ETP), le SAVS s'adresse aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région Mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports : Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement priorisées.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

L'Unité Routière de MULHOUSE veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental qui représente près de 520 km pour 73 communes dont 41 sur le Territoire de Vie des Trois Pays. Elle est l'interlocuteur local pour les questions relatives au réseau routier départemental.

Elle prend appui sur **1 Centre Routier** situé à HUNINGUE.

Elle est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des RD et a en charge la signalisation temporaire, mise en place des déviations et à la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental.

A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale a représenté un coût de 558 600 € pour le Conseil Général et 26 768 heures d'astreintes pour les agents de l'Unité Routière et des Centres Routiers.

- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.

En période hivernale (du 15 novembre au 15 mars pour le Centre Routier de HUNINGUE), le patrouillage est effectué 1 fois pas jour en fonction des conditions météorologiques.

Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage 2 fois par semaine.

- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Donner un avis sur les études de sécurité en traverse d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Donner un avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables,

L'Unité routière est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 36 personnes : 1 chef et son adjoint, 1 secrétaire, 1 comptable, 3 responsables d'exploitation Entretien routier, 6 chefs d'équipes et 23 agents d'intervention sur le Territoire de vie.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- 882 000 € en matière de fonctionnement,
- 1 768 000 € en matière d'investissement, notamment pour le renouvellement des couches de roulement. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - 938 000 € pour les couches de roulement,
 - 726 000 € pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - 104 000 € en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel

► A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT)

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité « Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.
 - Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.

- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 710 071 € de concours financier d'aides en investissement pour le Territoire de Vie des Trois Pays, répartis de la façon suivante :

- ***23 268 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,***
- ***3 338 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,***
- ***676 261 € de subvention pour la voirie communale,***
- ***7 204 € de subvention pour les itinéraires cyclables.***

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde, trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► **Les équipements départementaux**

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics pour 30 276 élèves, **dont 5 dans le Territoire de Vie des Trois Pays qui accueillent 2 735 élèves :**

- | | |
|--|--------------|
| - Le collège des Trois Pays à HEGENHEIM | : 732 élèves |
| - Le collège Georges Forlen à SAINT-LOUIS | : 494 élèves |
| - Le collège René Schickelé à SAINT-LOUIS | : 344 élèves |
| - Le collège Françoise Dolto à SIERENTZ | : 607 élèves |
| - Le collège Gérard De Nerval à VILLAGE-NEUF | : 558 élèves |

En 2009, le Conseil Général a consacré 878 127 € au fonctionnement des collèges du Territoire.

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

44 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS), soit 39,6 ETP, sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 5 collèges présents dans le territoire.

► **Les Actions Educatives**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- Le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.
En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué 1 629 995 € pour le Territoire des Trois Pays, qui se répartissent en 88 587 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré, 1 480 183 € au titre des aides diverses aux communes, associations et collèges et 61 225 € au titre des subventions d'investissements aux établissements d'enseignement privés
- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin.
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association, ***dont 2 établissements sur le Territoire des Trois Pays à BLOTZHEIM (Collège catholique des Missions) et LANDSER (Institution Don Bosco) auxquels a été accordé en 2009 une aide départementale totale de 605 153 €.***
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, dont 17 264 € pour des étudiants du Territoire des Trois Pays pour l'année 2009.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
16 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Territoire de Vie des Trois Pays en 2009.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 6 jeunes conducteurs du Territoire de Vie des Trois Pays ont été soutenus par le Département.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► **La promotion de la Langue et de la Culture Régionale**

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- L'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- La promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose de sites d'enseignement bilingues :

- **13 sites publics en maternelle et 10 sites publics en école élémentaire accueillant 1 229 élèves ;**
- **4 collèges publics (CES des Trois Pays de HEGENHEIM, Gérard De Nerval à VILLAGE-NEUF, F. Dolto à SIERENTZ et Schickele à ST-LOUIS), accueillant 216 élèves ;**
- **1 collège privé (Les Missions à BLOTZHEIM), accueillant 113 élèves ;**
- **1 lycée public (Mermoz à ST-LOUIS), accueillant 45 élèves.**

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie des Trois Pays en 2009 :

- **5 000 € aux collèges Gérard De Nerval à VILLAGE-NEUF et Schickele à ST-LOUIS au titre des aides à l'animation théâtre aux collèges bilingues.**
- **350 € à VILLAGE-NEUF, 600 € à RANTZWILLER et 500€ à KEMBS pour le fonctionnement de la bibliothèque scolaire.**
- **105 300 € aux 4 sections bilingues du Collège privé des Missions à BLOTZHEIM.**

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin, bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► **Les Actions sportives**

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales :
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs :
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie des Trois Pays ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 93 526 € en 2009.
- Les bourses BAFA :
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 2 300 € pour des diplômés résidents dans le Territoire de Vie des Trois Pays.
- Les Mercredis du Sport :
Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des

sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie des Trois Pays, 2 Mercredi Sportifs ont été organisés et ont permis d'accueillir près de 150 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques...les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau. .

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie des Trois Pays 71 000€ au titre du programme départemental et 310 000 € au titre des affectations sur le fonds de Solidarité Urbain – Rural (SUR).

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

En 2009, dans le Territoire de Vie des Trois Pays, 3 nouveaux contrats pluriannuels d'assainissement et 1 avenant ont été négociés et seront passés en 2010 entre le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et des

collectivités, pour un montant global de subventions départementales de 1 890 000€ (y compris les affectations au titre du fonds de Solidarité Urbain – Rural).

Le SATESE suit le fonctionnement de 4 stations d'épuration dans le Territoire des Trois Pays et conseille les exploitants pour leur optimisation.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 370 000 € aux collectivités du Territoire de Vie des Trois Pays au titre du programme départemental et 5 000 € au titre de la SUR. L'essentiel de ces aides a été consacré à la station d'épuration de WAHLBACH.

► **L'Aménagement des Rivières**

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

En 2009, dans le domaine de l'aménagement des rivières, le Conseil Général a contribué au budget du SYMBOS à hauteur de 5 000 €.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 5 Communautés de Communes regroupant plus de 60 Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009.

En 2009, dans le Territoire de Vie des Trois Pays, le Département a conduit 2 projets importants :

- **la déviation du Liesbach à HESINGUE**, qui a permis la protection contre les inondations de la Commune et de la zone aéroportuaire, ainsi qu'une renaturation du cours d'eau et de zones humides. **La première phase de ces travaux s'est achevée en 2009, pour un montant de 3 700 000 € entièrement pris en charge par le Département.** La deuxième phase est à l'étude en lien avec le Syndicat des cours d'eau de la Région des 3 Frontières ;
- **le projet de réouverture d'un exutoire commun pour le Muhlbach, le Muhlgraben et le Sauerruntz en forêt de la Hardt**, porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Oriental du Sundgau (SYMBOS). Les études préalables ont été réalisées par le Département du Haut-Rhin, le dossier sera soumis à enquête publique en 2010. Le montant des travaux est estimé à 1 850 000 €. Ce projet d'envergure permettra de protéger BARTENHEIM, SIERENTZ et KEMBS des inondations et également d'améliorer la qualité de l'eau de la nappe phréatique en forêt de la Hardt.

Enfin, en 2009, 13 bassins de rétention des crues ont été aménagés à KAPPELEN, HELFRANTZKIRCH, BARTENHEIM, FOLGENSBURG, UFFHEIM, LANDSER et BLOTZHEIM pour protéger ces communes des inondations lors des orages. Ces travaux permettent de sauvegarder les communes sans aggraver la situation de celles situées plus à l'aval, car l'eau est stockée pendant l'orage, puis relâchée lentement ensuite.

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural

► L'Environnement et l'Agriculture

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture (SEA)** composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

A ce titre, le Département a créé des Espaces Naturels Sensibles d'une surface totale de 220 hectares dans 4 communes (BARTENHEIM, ROSENAU, VILLAGE-NEUF et HEGENHEIM) du Territoire de Vie des Trois Pays. Il s'agit de sites naturels qui figurent au réseau Natura 2000 ainsi qu'à l'inventaire des zones humides remarquables, et en grande partie, classés en Réserve Naturelle. Dans ce cadre le Conseil Général a déjà acquis de nombreux terrains qui représentent une surface totale de 1,51 hectare.

Le Département assure également le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental. Ainsi, dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et d'arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine, ***dont près de 360 dans le Territoire des Trois Pays, sachant que le chantier du Liesbach à l'EuroAirport a permis de planter plus de 2 500 arbres en 2009.***

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales (CC) qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions.

3 GERPLAN ont été validés à ce jour dans le Territoire de Vie des Trois Pays. Par ailleurs, le Conseil Général a apporté une aide à l'ingénierie au titre de la politique GERPLAN à hauteur de 20 000 € ainsi qu'un soutien aux actions d'un montant global de 51 000 € en 2009.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie des Trois Pays :

- ***le CINE de la petite Camargue Alsacienne en lui versant en 2009, une aide de 199 650 € (9 043 visiteurs),***
- ***Naturhena pour 2 500 € (540 visiteurs).***

Le Conseil Général contribue également, dans le cadre de la convention départementale de partenariat signée le 20 décembre 2007 avec EDF distribution Alsace et France Télécom, à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages.

A ce titre, le Conseil Général a alloué, en 2009, un soutien de 2 052 € au bénéfice d'une commune du Territoire de Vie des Trois Pays pour la mise en souterrain de ses réseaux secs aériens.

Au titre de la politique de l'aménagement foncier et de l'appui à l'agriculture de montagne, ***le Conseil Général a soutenu en 2009 les projets suivants dans le Territoire de Vie des Trois Pays:***

- ***2 projets d'intégration paysagère de bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage*** dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour un montant total de ***34 885 €.***

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement et 342 000 € au titre de l'investissement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, APRECIAL...).

► **Les équipements départementaux**

L'**abattoir départemental**, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Sundgau et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

créé en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres (dont 38 dans le Territoire des Trois pays) au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €.

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets

► L'Énergie et le Recyclage

La mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, dont l'objectif est de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles, est assurée par le Service de l'Énergie et du Recyclage (SER), composé de 5 personnes.

Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général propose l'organisation d'un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles. Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Conseil Général a participé financièrement, en 2009, à la réalisation de 26 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 19 opérations de compostage individuel, 21 actions de communication, 1 étude et 2 réhabilitations de décharges brutes.

Les interventions financières du Conseil Général, dans le cadre de la convention avec l'ADEME, se sont matérialisées par **la réalisation de 2 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 1 opération de compostage individuel, 1 action de communication et 3 études de décharges brutes pour le Territoire de vie des Trois Pays pour un montant de 138 000 €.**

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68)

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour le Territoire de Vie des Trois Pays représente 15 % de l'activité du LVD68. L'aide indirecte du Département à ce Territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 100 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme : Soutenir le développement économique et les nouvelles filiales créatrices d'emplois

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, auberges et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filiales dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles, les opérations globales de promotion touristique. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence Départementale du Tourisme.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, il mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► **Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme**

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE –PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 9 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié un **Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin (PRE)** en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions € qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Le Territoire de Vie des Trois Pays compte une Zone d'intérêt Départementale (Zone 6 Bis) située à HESINGUE. 3 900 000 € d'investissements ont été mobilisés depuis 2007 par le Conseil Général au profit de cette zone, notamment pour les travaux d'hydrologie .

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelques 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énergivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Le Territoire de Vie des Trois Pays a été identifié comme un secteur essentiel pour le développement économique du Haut-Rhin. Il est inclus dans les zonages des pôles de compétitivité Innovations thérapeutiques et Véhicule du futur.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec l'**Université de Haute-Alsace (UHA)** pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins.**

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),

- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
 - les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
 - la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
 - le tourisme,
 - le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
 - le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
 - l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).
- Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

En 2009, Le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie des Trois Pays à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 326 471 € :

- Soutien en faveur de la construction de bâtiments-relais	: 80 000 €
- Dispositif de Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)	: 3 040 €
- Fonds de garanties : OSEO (Garantie Régions) et SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)	: 52 500 €
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche – investissement	: 30 000 €
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche – fonctionnement	: 86 500 €
- Politique d'aide à l'artisanat	: 23 997 €
- Meublés de tourisme et chambr d'hôtes	: 11 278 €
- Aide à l'hôtellerie familiale et indépendante	: 28 626 €
- Intervention, action et animation touristique	: 10 530 €

► **Les équipements départementaux**

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT68) est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'Industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► L'Habitat et les Solidarités Territoriales

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales** (SHST), met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- la satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire des Trois Pays ont bénéficié d'un montant total de subventions de 157 500 € pour la création de 130 logements et de 63 101 € pour l'amélioration de 20 logements en 2009 en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 185 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire des Trois Pays pour un montant total de 575 000 €.

- l'amélioration et le développement du parc privé (ANAH) :

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire des Trois Pays, cela représente 24 logements pour un montant alloué de 129 820 €.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, cela représente 12 logements pour un montant alloué de 354 244 €.

- l'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution du Pôle Aménagement et Habitat du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés du Pôle Aménagement et Habitat.
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, WATTWILLER, LE BONHOMME).

- Les garanties d'emprunts :

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A.

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêtée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à **SAINT-LOUIS** (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, CERNAY, GUEBWILLER et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 784 sur le Territoire de Vie des Trois Pays.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectif d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibrés et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► **Les services présents dans le Territoire de Vie des Trois Pays**

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la démarche de territorialisation des services, il est prévu qu'à terme chaque Territoire de Vie disposera d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose d'une antenne principale située à SAINT-LOUIS (l'Antenne du Territoire des Trois Pays), dans laquelle se trouve l'Animateur-coordonnateur du Territoire.

L'Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie des Trois Pays est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents départementaux ont été formés pour assurer un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie des Trois Pays, **2 chargées d'accueil généralistes**, basées à l'Espace Solidarité et au Centre médico-social de SAINT-LOUIS, doivent permettre un accueil et une information de même niveau qualitatif, quelle que soit la nature de la demande de l'utilisateur. Elles sont chargées d'identifier et de qualifier la demande, d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

► **La Prospective Territoriale**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L'Action Territorialisée**

A travers la **Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie :

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - Mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - Participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rural, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permet d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

► **La Prospective et l'Aménagement**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement (SPA)**, le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par **la Mission Aménagement de la Montagne** (MAM), s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- Administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. **La Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

S'agissant du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, le Président du Conseil Général s'est engagé à proposer à l'Assemblée délibérante une participation de 10 000 000 € au projet.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie des Trois Pays :

- ***les zones d'activités Technoport Nord et Sud à SAINT-LOUIS***
- ***le Centre Médico-Social de SAINT-LOUIS***
- ***les 5 collèges publics du Territoire des Trois Pays : HEGENHEIM, SAINT-LOUIS, SIERENTZ et VILLAGE-NEUF***
- ***les 2 collèges privés sous contrat d'association de l'Institut Don Bosco à LANDSER et du Collège des Missions à BLOTZHEIM***
- ***le lycée Jean MERMOZ à SAINT-LOUIS.***

► **Les Affaires Juridiques**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette seconde mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. ***Sur le Territoire de Vie des Trois Pays, 3 études ont été produites.***

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie des Trois Pays, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 16 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- ***5 sites (administratifs, terrains, social....)***
- ***5 collèges,***
- ***5 sites d'intérêt écologique, dont 2 en copropriété avec le Conservatoire des Sites Alsaciens et la petite Camargue Alsacienne***
- ***1 gendarmerie, à ST-LOUIS, prise à bail emphytéotique par Habitats de Haute Alsace,***

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques complété avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui chaque année bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► **Le Patrimoine et la Conservation**

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à Mulhouse, Parc de WESSERLING, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Dans le Territoire de Vie des Trois Pays, le Conseil Général a participé à la préservation des éléments remarquables du patrimoine historique, qu'il soit protégé comme par exemple le château du Landskron, ou non protégé, à l'instar du patrimoine rural ou des maisons anciennes.

► **Le Développement Culturel**

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 67 500 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 223 076 € pour le développement culturel du Territoire de Vie des Trois Pays:

- **26 000 € en matière d'expressions artistiques (musique, musique actuelle, arts de la scène...);**
- **60 000 € à la Coupole de SAINT-LOUIS et au Triangle de HUNINGUE ;**
- **4 378 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'œuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération « Collège au Cinéma ») ;**
- **132 698 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein du Conservatoire à rayonnement communal de SAINT-LOUIS, de l'Ecole centre de HUNINGUE et des 13 autres écoles de musique du Territoire.**

► **La Lecture Publique**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

Dans le cadre de la Lecture Publique, le Département a soutenu les bibliothèques municipales de BARTENHEIM, HELFRANTZKIRCH, HUNINGUE, KEMBS, KOETZINGUE, LANDSER, MICHELBAACH-LE-BAS, RANSPACH-LE-HAUT, ROSENAU, STETTEN et WENTZWILLER à hauteur de 177 080 € en 2009.

► Les Archives Départementales

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► Les équipements départementaux

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à Guebwiller, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 166 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'atèle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'*Eurodistrict Trinationale de BALE*, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.
- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.
- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW), avec l'Autriche (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :

- Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
- Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en Espagne, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin ;

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières **INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF**.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire à l'image de l'« **IBA BASEL 2020** », de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles ;
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future ;
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme ;
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie des Trois Pays

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie des Trois Pays.

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédent.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie des Trois Pays**

• **Infrastructures routières / Grands projets routiers :**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergures réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 000 000 €.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 13 500 000 € dans le Territoire de Vie des Trois Pays pour

- la liaison RD 105 - RD 469 de HESINGUE – HEGENHEIM
- l'aménagement de l'échangeur A 35 / RD 66 à BARTENHEIM,

De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur leur programmation et l'évolution de leur coût financier (contraintes liées au sous-sol, aux études hydrauliques, aux études environnementales, à la concertation locale, à la propriété des sols...).

• **Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014**

Le PDMI s'inscrit dans la continuité du précédent volet routier des Contrats de Plan Etat-Régions (CPER). Par ce dispositif, le Département réaffirme sa volonté de contribuer à la modernisation des grands axes de circulation haut-rhinois, y compris ceux appartenant au réseau national non concédé. Le Conseil Général apportera son concours financier dans le Territoire des Trois Pays pour les opérations suivantes :

- Plateforme douanière de SAINT-LOUIS,
- La restructuration de l'échangeur autoroutier A 35 / RD 66 (évoqué plus haut),
- La restructuration de l'échangeur autoroutier A 35 / RD 105

• **Opération d'aménagement du réseau routier départemental :**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers,...) dont le montant se situe en dessous de 1,9 M € TTC, seuil des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Pour 2010, le Conseil Général prévoit d'investir dans le Territoire des Trois Pays pour des aménagements divers tels que :

- **La réparation de l'ouvrage sur la RD 468 au niveau du canal de HUNINGUE à KEMBS,**
- **L'aménagement de la RD 201 – Carrefour avec la RD 19 I à GEISPITZEN.**

Enfin, le Département du Haut-Rhin apportera le solde de sa contribution financière à l'aménagement de la route du SIPES amenée à être intégrée dans le domaine publique routier départemental.

• **Opération d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 Km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de vie des Trois Pays, le Département a prévu de réaliser les liaisons cyclables suivantes :

- **la liaison BARTENHEIM / BLOTZHEIM,**
- **la liaison SCHLIERBACH / ESCHENTZWILLER,**
- **la liaison BARTENHEIM / Canal de HUNINGUE,**
- **la liaison HAGENTHAL / HEGENHEIM,**
- **une étude pour la liaison VILLAGE-NEUF / Collège de SAINT-LOUIS,**
- **une étude pour la liaison SCHLIERBACH / Forêt de la HARDT**
- **la sécurisation de la bande cyclable HESINGUE / BLOTZHEIM.**

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie des Trois Pays**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un investissement de près de 1 576 680€ en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie des Trois Pays, notamment pour :

- la réhabilitation des logements de service du Collège René Schickelé à SAINT-LOUIS,
- la restructuration du Collège Georges Forlen à SAINT-LOUIS,
- la restructuration partielle et réfection de salles des professeurs du Collège Gérard De Nerval à VILLAGE-NEUF.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie des Trois Pays**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place de lieux de présences dans les Territoires de Vie, des antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles. Ces lieux prennent le plus souvent appui sur des regroupements de services et/ou des équipements du Conseil Général existants.

Ces lieux de présences comprennent notamment un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillant généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie des Trois Pays est maillé par un lieu de présence principal à SAINT-LOUIS.

L'Antenne principale des Trois Pays a ouvert au public dans des locaux provisoires en juin 2008. A terme, l'Antenne définitive sera implantée à SAINT-LOUIS et regroupera les services sociaux du Conseil Général, le bureau de l'Animateur-Coordonnateur et l'accueil relais généraliste et transfrontalier.

Le maillage du Territoire des Trois Pays sera en outre complété par l'installation prochaine d'une antenne secondaire à SIERENTZ comprenant les services sociaux affectés au secteur de SIERENTZ, ainsi qu'un bureau pour les permanences de l'Animateur-Coordonnateur.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 25 juin 2010,

d'une part

et

- La Communauté de communes des Trois Frontières, représentée par Roland IGERSCHEIM, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Porte du Sundgau, représentée par Denis WIEDERKEHR, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Pays de SIERENTZ, représentée par Jean-Marie BELLIARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- Le Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de HEGENHEIM, représenté par Catherine TROENDLE, Sénatrice-Maire de RANSBACH-LE-BAS et Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Comité-directeur en date du xx xx xxxx ;
- La Commune de SAINT-LOUIS, représentée par Jean UEBERSCHLAG, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxx ;
- La Commune de SIERENTZ, représentée par Jean-Marie BELLIARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxx ;
- La Commune de BARTENHEIM, représentée par Jacques GINTHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de FOLGENSBURG, représentée par Max DELMOND, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxx ;
- La Commune de KEMBS, représentée par Gérard KIELWASSER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La Commune de LANDSER, représenté par Daniel ADRIAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxx
- La Commune de LEYMEN, représentée par Danièle OTT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxx ;
- La Commune de VILLAGE-NEUF, représentée par Bernard TRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx xx xxxxx ;
- L'Association l'Oreille Absolue, représenté par Julien LINDECKER, Président, agissant en vertu d'une délégation du comité associatif en date du xx xx xx.

Est conclu un Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013 :

Article 1 : Objet du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants identifiés ci-après sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie des Trois Pays.

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Le présent Contrat du Territoire de Vie des Trois Pays prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 : Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Axe 3.3 : Améliorer la mobilité des personnes âgées dans le Territoire

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du développement durable

Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat

Enjeu 5 : Développement local

Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Axe 5.2 : Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs
- des plans détaillés des travaux
- une notice explicative du projet
- un échéancier de réalisation
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement
- un plan de financement
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération : ce document qui doit être fourni par le bénéficiaire en fin d'opération est indispensable pour permettre le versement du solde de la subvention,
 - pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le versement du solde ne pourra s'opérer qu'après remise d'une attestation d'accessibilité.
- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Il pourra être procédé au versement d'acomptes selon les modalités prévues au Règlement Financier Départemental et dans la limite des crédits disponibles au budget du Département votés annuellement.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- Valider les évaluations du Contrat.
- Proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- Examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage sera assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat.
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires.
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat.
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent.
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique sera assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un Aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- Au travers de leurs propres supports de communication ;
- Dans leurs relations avec la Presse ;
- Par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Le maître d'ouvrage veillera notamment à associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, défini d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaite se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 13 exemplaires

SIERENTZ, le 12 juillet 2010

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Président de la
Communauté de Communes
des Trois Frontières

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte du Sundgau

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de SIERENTZ

Roland IGERSHHEIM

Denis WIEDERKEHR

Jean-Marie BELLIARD

La Sénatrice-Maire
de RANSPACH-LE-BAS
Présidente du SICES de HEGENHEIM

Le Député-Maire de
La Commune de SAINT-LOUIS

Le Maire de la Commune
de SIERENTZ

Catherine TROENDLE

Jean UEBERSCHLAG

Jean-Marie BELLIARD

Le Maire de la Commune
de LEYMEN

Le Maire de la Commune
de FOLGENSBURG

Le Maire de la Commune
de VILLAGE-NEUF

Danièle OTT

Max DELMOND

Bernard TRITSCH

Le Maire de
la Commune de BARTENHEIM

Le Maire de
la Commune de KEMBS

Le Maire de
la Commune de LANDSER

Jacques GINTHER

Gérard KIELWASSER

Daniel ADRIAN

Le Président de
l'association « L'Oreille Absolue »

Julien LINDECKER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux									
Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité									
111	Extension du multi-accueil Tom Pouce	CC Porte du Sundgau	HAGENTHAL-LE-BAS	25 000 €	2012	2012	25 000 €	forfait	3 750 €
112	Restructuration scolaire et périscolaire Victor Hugo / La Cigogne			1 800 000 €	2010	2012	468 000 €	forfait	150 000 €
113	Création d'un périscolaire dans l'ancienne Auberge de Jeunesse	ST-LOUIS	ST-LOUIS	575 000 €	2010	2011	393 000 €	forfait	150 000 €
114	Création d'une structure périscolaire à Saint-Louis / Neuweg			-€			-€	forfait	150 000 €
	Création d'une mini-crèche à SAINT-LOUIS/NEUWEG			-€	n.c		à examiner à mi parcours		
Axe 1.3 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)									
131	Extension du pôle sportif scolaire intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim	SICES de HEGENHEIM	HEGENHEIM	800 000 €	2011	2012	800 000 €	60,0%	480 000 €
132	Restructuration du Gymnase Municipal			210 000 €	2010	2010	168 840 €	15,0%	25 326 €
133	Restructuration et mise en sécurité de la halle de tennis couverte	ST-LOUIS	ST-LOUIS	1 000 000 €			836 000 €	15,0%	125 400 €
134	Construction d'un court de tennis couvert	KEMBS	KEMBS	400 000 €	2010	2010	400 000 €	15,0%	60 000 €
135	Construction d'une salle de sport pour le groupe scolaire	LANDSER	LANDSER	1 050 000 €	2011	2012	1 050 000 €	20,0%	210 000 €
136	Installation d'un générateur rayonnant pour le chauffage de la salle spécialisée de gymnastique	BARTENHEIM	BARTENHEIM	25 450 €	2010	2010	25 450 €	15,0%	3 818 €
137	Restructuration-extension d'une ancienne salle de gymnastique en salle sportive dédiée principalement à la pratique de la Boxe Anglaise	VILLAGE-NEUF	VILLAGE-NEUF	900 000 €	2012	2013	600 000 €	15,0%	90 000 €
138	Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de football	FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	160 841 €	2010	2011	150 000 €	15,0%	22 500 €
139	Festival "Le Rock de l'Est"	Association "L'Oreille Absolue"	MICHELBAACH-LE-HAUT	57 600 €	2010	2013	57 600 €	forfait	6 000 €
	Construction d'un complexe sportif, festif et culturel	HESINGUE	HESINGUE				à examiner à mi parcours		
	Construction d'un site de foire-expositions et de spectacles	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS				à examiner à mi parcours		
Total Enjeu 1									1 476 794 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 2 :									
Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire									
201	Création de la zone d'activités intercommunale à Attenschwiller	CC Porte du Sundgau	ATTENSCHWILLER	1 160 416 €	2009	2010	1 160 416 €	15,0%	174 062 €
202	Création de la Pépinière d'entreprises SCHLIERBACH-DIETWILLER	CC du Pays de SIERENTZ	SCHLIERBACH-DIETWILLER	1 833 750 €	2011	2012	1 519 250 €	selon PRE	236 968 €
203	Création d'une cité des Métiers d'Art	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	2 400 000 €	2010	2012	2 400 000 €	12,5%	300 000 €
204	Création d'un réseau de sentiers de découverte	CC Porte du Sundgau	Sud CC Porte du Sundgau	63 000 €	2011	2011	63 000 €	15,0%	9 450 €
205	Création d'un sentier pédestre et cyclable le long de la Birsig à Leymen - Projet transfrontalier	CC Porte du Sundgau	RODERSDORF, LEYMEN, BENKEN	200 000 €	2012	2013	200 000 €	15,0%	30 000 €
206	Amélioration de l'accès au château du Landskron	LEYMEN	LEYMEN	69 936 €	2010	2010	69 936 €	15,0%	10 490 €
	Création d'une zone d'activités économiques	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS				à examiner à mi parcours		
								Total Enjeu 2	760 971 €
Enjeu 3 :									
Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports									
Axe 3.2 :									
Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements									
321	Plateforme plurimodale de la gare : création d'un parking en surface et voirie d'accès	SNCF/à définir	SAINT-LOUIS	à définir	2010		à définir	forfait	250 000 €
322	Démolition d'un ancien silo agricole et aménagement d'aires de stationnement aux abords de la gare	SIERENTZ	SIERENTZ	600 000 €	2010	2011	502 000 €	32,5%	162 986 €
	Construction d'un parking relais en ouvrage (300 places)						à examiner à mi parcours		
								Total Enjeu 3	412 986 €

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 4 :									
Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité									
Axe 4.1 :									
Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN									
411	Construction d'un centre de valorisation des déchets : déchetterie, centre de transfert et de tri	CC 3 FRONTIERES	BLOTZHEIM	2 500 000€	2011	2012	2 500 000 €	15,0%	375 000€
412	Réhabilitation du site du Baggerloch	CC 3 FRONTIERES	HESINGUE	2 500 000€	2011	2012	2 500 000 €	15,0%	375 000€
413	Création d'une plate-forme de dépôt de déchets verts	CC Porte du Sundgau	LEYMEN	30 000€	2010	2011	30 000 €	15,0%	4 500€
414	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	400 000€
415	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	400 000€
Axe 4.2 :									
Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable									
421	Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	TV Trois Pays / TV Sundgau	TV Trois Pays / TV Sundgau	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	10 000€
Enjeu 5 :									
Développement Local									
Axe 5.1 :									
Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local									
511	Agent de Développement Généraliste (2 agents)	CC ou association de CC	CC ou association de CC	384 000€	2010	2013	384 000 €	50,0%	192 000€
512	1er Agent de Développement Spécialisé	CC ou association de CC	CC ou association de CC	256 000€	2010	2013	224 000 €	30,0%	76 800€
513	2e Agent de Développement Spécialisé	CC ou association de CC	CC ou association de CC	256 000€	2010	2013	256 000 €	20,0%	51 200€
Axe 5.2 :									
Soutenir les actions en faveur du Développement Local									
521	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC ou association de CC	CC ou association de CC	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	160 000€
								Total Enjeu 4	1 564 500€
								Total Enjeu 5	480 000€

Fiches descriptives des projets



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Extension du multi-accueil Tom Pouce

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Hagenthal-le-Bas

Description du projet :

Le multi-accueil a une capacité d'accueil de 20 places et ne peut pas satisfaire la forte demande de garde locale. Par ailleurs, la structure en personnel est déjà en place et l'investissement à réaliser serait relativement mineur pour accueillir 5 ou 6 enfants de plus. A l'heure actuelle, le bâtiment comporte un local communal libre de toute occupation (précédemment occupé par les services de La Poste). La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau envisage d'acquérir ces locaux et de les aménager pour étendre sa capacité d'accueil.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'extension de ce service sera prioritairement réservé aux habitants de la CCPSu, les habitants des alentours pouvant également en bénéficier sous réserve de places disponibles.

Public visé :

Familles ayant des enfants de 0 à 5 ans révolus

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	25 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 750 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	18 750	3 750		2 500			25 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du service de garde crèche

Remarques éventuelles :
Le soutien du Département est conditionné à l'obtention par la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau des financements de la CAF.



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Restructuration scolaire et périscolaire Victor Hugo / La Cigogne

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

44 b, rue de Mulhouse / rue de Vieux Brisach à Saint-Louis

Description du projet :

- 1/ Site de l'Ecole Victor Hugo (bâtiments des sœurs)
 - création d'une structure périscolaire d'une capacité de 50 places
 - restructuration de la ludothèque
 - restructuration des locaux scolaires existants
- 2/ Site de l'école maternelle La Cigogne
 - création de deux nouvelles salles de classe pour élèves de maternelle.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaires et petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	--------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	468 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	1 650 000	150 000					1 800 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire

Remarques éventuelles :



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'un périscolaire dans l'ancienne Auberge de Jeunesse

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création d'une structure périscolaire destinée à accueillir 30 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaire et petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	575 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	393 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	425 000 €	150 000					575 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire

Remarques éventuelles :



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'une structure périscolaire à Saint-Louis / Neuweg

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création d'une structure périscolaire (capacité environ 20 places) pour le quartier de Neuweg dans un immeuble à restructurer appartenant à la Ville.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Enfants scolarisés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux :
- ▶ date de fin des travaux :

Coût du projet :	A définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	A définir
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	A définir	150 000					A définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants bénéficiant du service de garde crèche

Remarques éventuelles :
Le soutien du Département est conditionné à l'obtention par la Ville de St-Louis des financements de la CAF.



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Extension du pôle sportif scolaire intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim

Maîtrise d'ouvrage :

SICES de Hégenheim

Localisation du projet :

Collège d'Enseignement Secondaire des Trois Pays à Hégenheim

Description du projet :

Adjonction de nouveaux vestiaires, de WC handicapés, salles de rangement et local technique pour le gestionnaire. Remplacement de la piste d'athlétisme en tartan.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le COSEC concerne 16 communes

Public visé :

En période scolaire les élèves du CES de Hégenheim.
En soirée et le week-end, les associations sportives des 16 communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	800 000 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	480 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	320 000 €	480 000					800 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 132

Enjeu :

1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe :

1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Restructuration du Gymnase Municipal

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création de sanitaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, création d'une nouvelle entrée et réhabilitation thermique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Gymnase occupé à 53 % pour les activités sportives du collège Schickelé et du lycée Jean Mermoz

Public visé :

Scolaires et sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	210 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	168 840 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	25 326 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	128 514 €	25 326			15 000		168 840

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnalité des locaux, fréquentation par les collégiens, lycéens et associations

Remarques éventuelles :



Enjeu :

1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe :

1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Restructuration et mise en sécurité de la halle de tennis couverte

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Rue de la Frontière à Saint-Louis

Description du projet :

Restructuration et mise en sécurité de la halle abritant 2 courts de tennis pour permettre notamment le confinement du bâtiment.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaires et sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux :
- ▶ date de fin des travaux :

Coût du projet : 1 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **836 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **125 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	710 600 €	125 400					836 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation et fonctionnalité du site

Remarques éventuelles :



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'un court de tennis couvert

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Kembs

Localisation du projet :

Plaine Sportive du "Neuweg" - Allée Moser

Description du projet :

Création d'un tennis couvert par un bâtiment "Polygonale" isolé de 18 x 36 m venant s'accoler à un "Toilsurbois" existant grâce à un chéneau ainsi que la réfection totale du revêtement en résine du court couvert existant

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ce second court de tennis couvert permettrait d'accueillir plus de membres des communes voisines (Rosenau, Sierentz, Bartenheim, Niffer) sachant qu'à ce jour 35 % des membres du club sont issus de ces villages.

Public visé :

Des joueurs issus des villages voisins mais surtout des jeunes qui sont actuellement refusés à l'école de tennis par manque de locaux et de disponibilité au niveau des créneaux.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	340 000	60 000					400 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
*Augmentation du nombre de licenciés du club de tennis / augmentation de la pratique du tennis
*Libération de créneaux supplémentaires de la salle polyvalente en faveur des associations
*Développement des résultats sportifs du club

Remarques éventuelles :
Le Tennis Club de Kembs est actuellement le club phare de la région frontalière : 4ème club dans le Haut-Rhin au niveau des équipes engagées (26 équipes) après Colmar et 2 clubs mulhousiens, le 2ème meilleur club d'Alsace (catégorie 1 salle) au niveau de l'école de tennis et le 7ème meilleur club formateur d'Alsace toutes catégories confondues.
Il a absolument besoin de ce second court de tennis pour évoluer et travailler dans de meilleures conditions et pour libérer ainsi, pour la commune, les créneaux qui lui ont été affectés à la salle polyvalente ce qui permettra d'attribuer ces derniers aux autres associations locales (actuellement au nombre de 50 pour toute la commune).



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de sport pour le groupe scolaire

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Landser

Localisation du projet :

Groupe Scolaire les Trois Cygnes

Description du projet :

Cette opération répond au triple besoin de la population, des écoles et des associations en matière de pratique sportive, d'accueil périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement.

Ce projet structurant, dont les demandes sont en constante progression, est dédié, certes à la commune de Landser mais aussi aux communes limitrophes, telles que Schlierbach, Steinbrunn, Bruebach...

Ce bâtiment BBC, label minergie, énergie positive sera d'une surface d'environ 600 m². Il dispose d'une grande salle de sport de 15 x 28 m, d'un hall d'accueil (30 m²), d'une entrée abritée, de 2 vestiaires douches, sanitaires garçons et filles, Equipements sportifs (basket, hand, volley, gym, danses athlétisme...), 2 gradins intégrés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Dietwiller, Schlierbach, Steinbrunn, Bruebach et environs

Public visé :

Enfants, personnel d'encadrement, danseurs et sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **1 050 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 050 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **210 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	ADEME	Région		
	832 000 €	210 000		8 000	A définir		1 050 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation par les élèves de l'école, les enfants du périscolaire et les associations

Remarques éventuelles :



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Installation d'un générateur rayonnant pour le chauffage de la salle spécialisée de gymnastique

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Bartenheim

Localisation du projet :

Bartenheim - Espace 2000

Description du projet :

Remplacement du générateur rayonnant existant par un générateur "Sunflower" avec système de régulation pour chauffer la salle spécialisée de gymnastique d'une superficie de 794 m². Objectif: avoir une meilleure régulation du chauffage, économiser l'énergie gaz et sécuriser l'installation qui fonctionne actuellement soit à 0% soit à 100%.

Aire géographique de rayonnement du projet :

La salle de gymnastique accueille des compétitions de gymnastique de niveau départemental et régional.

Public visé :

Public sportif, accompagnants, moniteurs, parents, médias

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

La restructuration-extension d'une ancienne salle de gymnastique en salle sportive dédiée principalement à la pratique de la Boxe Anglaise

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Village-Neuf

Localisation du projet :

25, rue de Belfort à Village-Neuf

Description du projet :

Restructuration d'une ancienne salle de gymnastique de 400 m² en une salle sportive de 600 m² dédiée à la pratique de la Boxe anglaise. Cette pratique est actuellement exercée dans la salle de gymnastique dans des conditions inadaptées au regard du développement de l'activité sur le moyen terme pour répondre à un potentiel important à l'échelon du territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région des 3 Frontières

Public visé :

Enfants et adolescents prioritairement, adultes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	600 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	90 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	670 000 €	90 000		140 000			900 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evolution des effectifs des pratiquants

Remarques éventuelles :
La pratique de la boxe anglaise est gérée par le Ring Club de Village-Neuf



Enjeu :

1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe :

1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de football

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Folgensbourg

Localisation du projet :

Folgensbourg

Description du projet :

Aménagement d'une zone de loisirs à proximité de l'école qui a une vocation intercommunale (site bilingue). Terrain de football qui accueille des enfants et activités issus de 25 communes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communautés de Communes de la Porte du Sundgau et de l'Ill et Gersbach et Communes de Bettlach et Werentzhouse

Public visé :

Adultes et jeunes de moins de 18 ans

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	160 841 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	22 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	115 341 €	22 500		23 000			160 841

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation quotidienne : mardi, jeudi, dimanche : adultes mercredi et samedi : enfants

Remarques éventuelles :



Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Festival "Le Rock de l'Est"

Maîtrise d'ouvrage :

Association "L'Oreille Absolue"

Localisation du projet :

Plateau sportif de Michelbach-le-Haut

Description du projet :

L'Oreille absolue est composée d'une vingtaine de bénévoles et a pour but de promouvoir et développer la création artistique sous toutes ses formes et plus particulièrement le développement des musiques actuelles à travers des concerts.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays et Sundgau

Public visé :

Enfants, habitants du secteur des Trois Frontières et secteur Sud Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	57 600 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	-----------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	57 600 €
▶ Taux d'intervention :	10,42%
▶ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL	
			CC Porte du Sundgau	Région	Recettes	Sponsors		
	8 000	6 000	10 000	4 800	20 000	8 800		

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site lors de la manifestation. Soucieuse de son dynamisme, l'association, via son site internet et de l'affichage sur site, propose aux festivaliers de devenir membres actifs dans le projet. Le nombre de personnes intéressées est un indicateur.

Remarques éventuelles :



Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création de la zone d'activités intercommunale à Attenschwiller

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Entrée d'Attenschwiller - RD 16 IV

Description du projet :

Création d'une zone d'activités économique intercommunale à Attenschwiller avec instauration d'une taxe professionnelle de zone (ou sa remplaçante) - 15 lots ont été créés, soit 487 hectares vendables. Zone inscrite au Schéma Directeur ayant vocation à accueillir des activités artisanales, tertiaires et des services et commerces de proximité. Présence sur le site de l'entreprise Bubendorff qui souhaite acquérir du terrain pour le développement de son centre de recherches. Une partie de la zone est également réservée à des activités de service : commerces de proximité, services de santé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et des Trois Pays

Public visé :

Entreprises en rapport avec la métrologie et celles issues de filières d'excellence.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2009
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	1 160 416 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 160 416 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	174 062 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	811 354 €	174 062		175 000			1 160 416

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
*Nombre d'emplois et d'entreprises sur la zone
*Augmentation des ressources financières de la Communauté de Communes par la perception de la TPZ qui permettra le financement de nouveaux équipements et services utiles pour le territoire.

Remarques éventuelles :
Premier projet économique de la Porte du Sundgau, le souhait est de créer une zone d'activités à notre échelle pour permettre aux habitants de trouver des services et des artisans de proximité. Développement de l'emploi sur le territoire pour limiter les déplacements vers l'agglomération et l'aspect territoire dortoir -développement des ressources fiscales - Attractivité de la zone renforcée avec sa meilleure connexion aux infrastructures d'activités à un coût raisonnable qui permette aux artisans de s'installer tout en conciliant le développement durable et le respect de l'environnement. La zone n'est pas concurrentielle de celles déjà existantes sur le Territoire des Trois Pays mais complémentaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 202

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création de la Pépinière d'entreprises SCHLIERBACH-DIETWILLER

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Localisation du projet :

Zone d'activités intercommunale de SCHLIERBACH-DIETWILLER

Description du projet :

Le projet de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises. A cette occasion, la Communauté de communes a organisé une réflexion à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie du Pays de Saint Louis et des Trois Frontières.
L'opération est réalisée sur le site de la zone d'activités de SCHLIERBACH-DIETWILLER et doit permettre de favoriser le développement économique local en facilitant la création d'entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays, Sud de la Région Mulhousienne

Public visé :

Entreprises et artisans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012



Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'une cité des métiers d'art et rares

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Friche Danzas, entre la rue de Mulhouse et la rue Théo Bachmann

Description du projet :

Requalification d'une ancienne friche industrielle située en centre ville pour y créer des ateliers destinés à accueillir diverses activités relevant de la nomenclature des métiers d'art ou des métiers rares.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Transfrontalier, départemental, bassin de vie

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	2 400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	12,5%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	FISAC	Région		
	880 000	300 000	300 000	300 000	620 000		2 400 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'artisans et métiers rares accueillis sur le site

Remarques éventuelles :
Ce projet sera soumis aux conditions du dispositif "friches" ou "hôtel d'entreprise" en vigueur au moment du dépôt du dossier complet.



Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'un réseau de sentiers de découverte

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut et Wentzwiller

Description du projet :

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau souhaite valoriser son environnement et favoriser le tourisme de proximité en créant un réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT. A l'heure actuelle, il existe déjà des chemins ruraux sur le territoire mais il n'y a pas de plans les illustrant, ni de balisage sur place et il manque des jonctions entre ces différents sentiers. Il s'agit donc d'organiser et d'améliorer l'offre existante.

Toutes les politiques stratégiques de développement afférentes au Territoire des Trois Pays identifient ce territoire comme un lieu de respiration. Bon nombre de citoyens venant de Bâle et de Saint-Louis viennent sur le territoire pour des promenades dominicales. La création de sentiers et la diffusion d'une information claire et organisée auprès des offices de tourisme et des mairies permettront d'améliorer la fréquentation. Il convient également de souligner que l'afflux de ces personnes sur notre territoire procure une source de revenus complémentaires pour les restaurants et les commerces locaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Trois Pays, Bâle

Public visé :

Habitants du secteur des Trois Frontières, Touristes



Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'un sentier pédestre et cyclable le long de la Birsig à Leymen - Projet transfrontalier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Rodersdorf, Leymen, Benken

Description du projet :

Depuis quelques années des contacts existent entre les municipalités de Leymen, Rodersdorf et Biel-Benken pour relier leurs villages via un chemin pédestre et cyclable. Le projet consiste à créer une jonction entre les réseaux suisses existants pour permettre un cheminement des piétons et des cyclistes en toute sécurité sur un site dédié. Il convient de souligner que la commune de Leymen est déjà très fréquentée en raison de la présence du Château du Landskron. Il s'agit de structurer encore davantage l'offre en matière de tourisme et de découverte de proximité.

Le chemin à créer se situerait le long du ruisseau "La Birsig". Ce chemin permettrait de relier les pistes cyclables du "Leimental" et éviterait ainsi aux cyclistes les nuisances et les risques du trafic sur les routes départementales. La longueur totale à aménager est de l'ordre de 4 kilomètres.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Trois Pays, Bâle

Public visé :

Habitants du secteur des Trois Frontières - Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Fonds de concours Leymen	Etat	Région		
	135 000 €	30 000	10 000	25 000			200 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Hausse de la fréquentation des sentiers / des restaurants et commerces du secteur

Remarques éventuelles :



Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Axe :

Intitulé du projet :

Amélioration de l'accès au château du Landskron

Maîtrise d'ouvrage :

Leymen

Localisation du projet :

Château du Landskron à Leymen

Description du projet :

Réalisation d'un escalier d'accès au château.
Création d'une rampe d'accès en béton.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Département du Haut-Rhin et proche région Suisse

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	69 936 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	-----------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	69 936 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	10 490 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	59 446 €	10 490					69 936

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Développement et fréquentation touristiques du site

Remarques éventuelles :
L'organisation de manifestations dans l'enceinte du château a permis de mettre en évidence que ces réalisations permettraient d'étendre les diverses manifestations à l'ensemble du site et de recevoir un public plus large.



Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.2. Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Intitulé du projet :

Plateforme plurimodale de la gare : création d'un parking en surface et voirie d'accès

Maîtrise d'ouvrage :

SNCF / à définir

Localisation du projet :

Ouest de la Gare de Saint-Louis

Description du projet :

L'opération consiste en la création d'un parking de surface, la réalisation des aménagements d'intermodalité et l'aménagement des accès pour VL et bus, à savoir :

- réalisation d'un parking en surface de 187 véhicules
- construction d'un garage à vélos de 18 places
- création de quais de bus
- réaménagement des voiries connexes (y compris section entre le giratoire de la rue A. Freund et la voie dénommée "le barreau" assurant la liaison avenue du Général de Gaulle et la RD 105)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud du Département et territoire transfrontalier

Public visé :

Tous les déplacements : piétons, vélos, bus, trains

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : A définir

Coût du projet :	1 255 107 € pour le parking / à définir pour les voiries	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	---	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 255 107 € pour le parking / à définir pour les voiries
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	250 000 € (162 986 € pour le parking et 87 014 € pour les voiries)

Plan de financement prévisionnel (la participation du maître d'ouvrage est susceptible d'évoluer en fonction du coût des voiries) :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CC3F et autres partenaires	SNCF	Région		
	325 971	250 000	162 986	156 246	446 918		1 342 121

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux d'occupation du parking, fréquentation, utilisateurs

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 322

Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.2. Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Intitulé du projet :

Démolition d'un ancien silo agricole et aménagement d'aires de stationnement aux abords de la gare (véhicules et cycles)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Sierentz

Localisation du projet :

Sierentz

Description du projet :

Les parkings de la gare de Sierentz sont actuellement saturés et insuffisants par rapport à l'utilisation croissante du train par les populations des communes du canton de Sierentz. Le projet prévoit après démolition d'un ancien silo la réalisation de 80 places de stationnements supplémentaires, de garages à vélos et d'une aire d'arrêt de bus.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Sierentz

Public visé :

Population du canton de Sierentz utilisatrice du train pour se rendre vers les pôles urbains de Saint-Louis / Bâle / Mulhouse / Strasbourg

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	502 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	502 000 €
▶ Taux d'intervention :	32,47%
▶ Montant de la subvention :	162 986 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	139 014 €	162 986			200 000		600 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux d'occupation du parking, fréquentation, utilisateurs

Remarques éventuelles :



Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Construction d'un centre de valorisation des déchets : déchetterie, centre de transfert et de tri

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Localisation du projet :

Blotzheim

Description du projet :

Le projet comporte une deuxième déchetterie pour les habitants de l'ouest du territoire environ (20 000) qui sont éloignés de la déchetterie de Village-Neuf, ainsi qu'un centre de transfert pour les déchets provenant de la collecte des bacs verts et beiges qui doivent faire l'objet d'une rupture de charge avant d'être transportés vers leurs lieux de traitement, et enfin un centre de tri pour optimiser la qualité des déchets avant recyclage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire situé à l'ouest de A35 pour la déchetterie, ensemble du territoire de la Communauté de Communes pour les deux autres fonctions

Public visé :

Habitants de l'Ouest du Territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	2 500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	--------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	375 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			ADEME	Etat	Région		
	2 125 000 €	375 000					2 500 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Mesure de la fréquentation, des quantités de déchets, de l'impact sur l'environnement

Remarques éventuelles :



Enjeu :

4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe :

4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Réhabilitation du site du Baggerloch

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Localisation du projet :

Hésingue

Description du projet :

Le projet prévoit le remodelage et la recouverte d'une toiture végétalisée, la création d'un fossé périphérique imperméable recueillant les eaux pluviales, ainsi que des études complémentaires destinées à évaluer la pertinence d'un dispositif de rabattement de la nappe par pompage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Entrée de la ville de Saint-Louis, à partir de l'échangeur A35/RD105

Public visé :

Population du Territoire des Trois Pays

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	2 500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonction
-------------------------	--------------------	-----------	--------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	375 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	2 125 000 €	375 000					2 500 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
*Création d'un Comité de Pilotage rassemblant les partenaires financiers et institutionnels
*Réseau de surveillance de l'impact sur la nappe par piézomètres

Remarques éventuelles :



Enjeu :

4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe :

4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Création d'une plate-forme de dépôt de déchets verts

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Leymen

Description du projet :

La production de déchets verts étant importante et en constante évolution sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a créé depuis 10 ans un site de déchets verts dans chaque commune membre, hormis Leymen qui possède une déchetterie. Aujourd'hui, la plupart des sites sont dégradés et ne suffisent plus à répondre aux besoins des habitants. En outre, la déchetterie de Leymen est sous-dimensionnée face à l'augmentation du nombre de filières de recyclage. Afin de renforcer les sites de déchets verts sur le territoire intercommunal, un site de déchets verts va être réalisé à Leymen. Il permettra de remplacer la benne à déchets verts existante sur la déchetterie par une autre benne plus adaptée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud du Territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Public visé :

Habitants du sud du Territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **30 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **4 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	25 500	4 500						30 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Mesure de la fréquentation, des quantités de déchets verts, de l'impact sur l'environnement

Remarques éventuelles :



Enjeu :

4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe :

4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 40%
▶ Montant de la subvention :	400 000 € maximum

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	A définir	400 000 € maximum					A définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mise en œuvre / typologie des projets
* indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN.



Enjeu :

4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe :

4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 40%
▶ Montant de la subvention :	400 000 € maximum

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	A définir	400 000 € maximum					A définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mise en œuvre / typologie des projets
* indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN.



Enjeu :

4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe :

4.2. Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable

Intitulé du projet :

**Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Selon porteurs de projets autorisés au titre des axes retenus du GAL

Localisation du projet :

- * Territoire de Vie des Trois Pays
- * Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

Enveloppe spécifique permettant de cofinancer des projets présentés dans le cadre du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS et Trois Frontières qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales et s'inscrivant dans les axes suivants :

- * Axe 311 : Diversification vers des mesures non agricoles
- * Axe 323-E : Conservation et mise en valeur du Patrimoine culturel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie des Trois Pays
- * Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions locales...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 511

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :

Agent de Développement Généraliste

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 384 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale : (montant pour deux agents)

- ▶ Base subventionnable retenue : **384 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **192 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	192 000 €	192 000 €					384 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement

Remarques éventuelles :



Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :

1er Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013



Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :

2ème Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 521

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.2. Soutenir les actions en faveur du Développement Local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de Développement Local

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de Développement Local

Description du projet :

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d'ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques	
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux							

Le maître d'ouvrage remettra chaque année deux tableaux :

- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l'année,
- un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l'année suivante.

Chaque maître d'ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu'il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l'objet d'une présentation et d'échanges en comité technique et d'une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).